







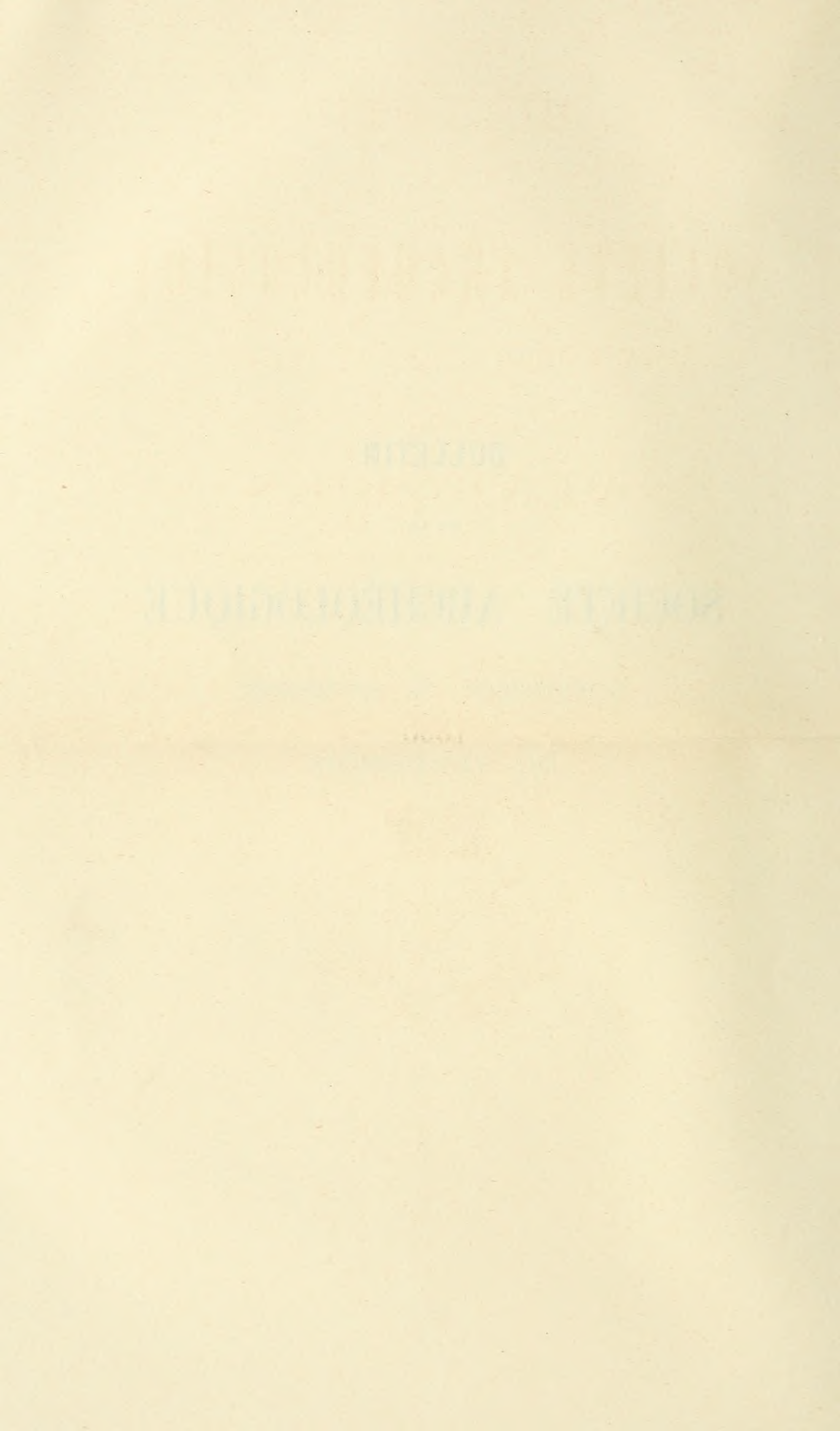
# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

TOME XXXV

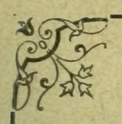
1896



VENDOME
Typographie Frédéric EMPAYTAZ, 27, rue Poterie

1896






# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

**1er TRIMESTRE 1896**

SOMMAIRE :

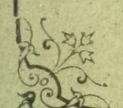



VENDOME

Typographie Charles HUET, 2, rue au Blé

---

1896




# SOCIÉTÉ
# ARCHÉOLOGIQUE
## SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
# DU VENDOMOIS

---

35E ANNÉE -- 1ER TRIMESTRE

JANVIER 1896

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 16 janvier 1896, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président; Colas, vice-président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Renault, conservateur du Musée , Letessier, L. de Lavau, Isnard, membres du Bureau ;

Et MM. Boué, Brize, Champelauvier, Duriez, Henri, l'abbé Menard, l'abbé de Préville, J. Roger, l'abbé Roux, de la Serre.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'octobre 1895.

Ce sont :

MM. Caland, propriétaire à Vendôme ;
l'abbé Roux, curé de la Madeleine.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de l'exercice 1895 et le projet de budget pour 1896.

---

## COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

DE LA

## Société archéologique du Vendomois

## POUR L'ANNÉE 1895

### RECETTES

#### Chapitre Ier. — Recettes ordinaires

| | | |
|---|---:|---:|
| Solde en caisse au 1er janvier 1895 | 330 | 42 |
| Deux cotisations arriérées de 1894 | 12 | » |
| 273 cotisations de 1895 | 1.638 | » |
| Diplômes | 4 | » |
| Rente 3 % arrérages de 1895 | 15 | » |
| Vente de bulletins et publications de la Société | 93 | 75 |
| Recettes accidentelles | 40 | 46 |
| Subvention du département | 300 | » |
| | 2.433 | 63 |

### Chapitre II. — Recettes extraordinaires

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Versement de Picard, éditeur, pour volumes des Cartulaires de Marmoutier et de la Trinité placés par lui | 164 | 50 | 1.261 | 25 |
| Encouragement du ministère | 500 | » | | |
| Vente du 3e volume du Cartulaire de la Trinité | 596 | 75 | | |
| Total général de la Recette | | | 3.694 | 88 |

## DÉPENSES

### Chapitre Ier. — dépenses ordinaires

| | | |
|---|---|---|
| Frais d'administration | 238 | 33 |
| Bulletin | 1.671 | 95 |
| Bibliothèque | 47 | 35 |
| Dépenses imprévues | 25 | » |
| Versement à la Caisse d'épargne | 300 | » |
| | 2.282 | 63 |

### Chapitre II. — Dépenses extraordinaires

*Cartulaire de la Trinité*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Paiements faits à M. Durand, imprimeur, solde du 2e volume | 463 | 85 | 810 | 75 |
| A compte sur le 3e volume | 289 | 75 | | |
| Remboursement d'avance à M. Métais | 34 | 40 | | |
| — pour expédition de volumes en ports payés | 22 | 75 | | |
| Total des dépenses | | | 3.093 | 38 |

## BALANCE

| | | |
|---|---|---|
| Recettes | 3.694 | 88 |
| Dépenses | 3.093 | 38 |
| Excédent de recettes | 601 | 50 |

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire. L'Assemblée adopte ces comptes et en donne décharge à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1896.

---

## BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1896

### AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

1° 15 francs de rente 3 °/o.

| | | |
|---|---|---|
| 2° Un livret de Caisse d'épargne, n° 14.417, dont le solde en capitaux était, au 1er janvier 1895, de . . . . . . . | 1.503 | 04 |
| Capitaux déposés en 1895 . . . . . . . . . . . . . . . | 300 | » |
| Intérêts capitalisés au 31 décembre 1895 . . . . . . . . | 53 | 71 |
| Total au 1er janvier 1896 . . . . . . . | 1.856 | 75 |

### Chapitre Ier. — Recettes

| | | |
|---|---|---|
| Solde en caisse au 1er janvier 1896 . . . . . . . . . . . | 601 | 50 |
| Restes à recouvrer : | | |
| Une cotisation arriérée de 1895 . . . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Exemplaires de Cartulaire placés par Picard, éditeur . . . | 40 | » |

### Recettes ordinaires

| | | |
|---|---|---|
| 273 cotisations de 1896 . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.638 | » |
| Diplômes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 | » |
| Arrérages de rentes 3 °/o (pour 1896) . . . . . . . . . | 15 | » |
| Vente de Bulletins . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 | » |
| Recette accidentelle . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 10 | » |
| Subvention du département . . . . . . . . . . . . . . . | 200 | » |
| | 2.520 | 50 |

### Recettes extraordinaires

| | | |
|---|---|---|
| Encouragement du Ministère (mémoire) . . . . . . . . | » | » |
| Retrait à faire de la Caisse d'épargne . . . . . . . . . . | 300 | » |
| | 2.820 | 50 |

## DÉPENSES

Restes à payer de 1895 :

| | | |
|---|---|---|
| Solde du 3e volume du Cartulaire de la Trinité . . . . . | | 1.363 75 |

**Dépenses ordinaires**

| | | |
|---|---|---|
| Frais d'administration . . . . . . . . . . | 250 » | |
| Bulletin. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.550 » | |
| Bibliothèque. . . . . . . . . . . . . . . . . | 100 » | 1.965 » |
| Fouilles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 40 » | |
| Dépenses imprévues . . . . . . . . . . . | 25 » | |
| | | 3.328 75 |

## BALANCE

| | |
|---|---|
| Recettes . . . . . . . . . . . . . . | 2.820 50 |
| Dépenses . . . . . . . . . . . . . . | 3.328 75 |
| Excédent de dépenses. . . . | 508 25 |

Ce budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur du Musée.

---

# DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1895*

---

## I. — ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. Auguste de Trémault ;

*Un Rabat* de Jacques-François de Trémault, Chevalier, Seigneur de Bouchet-Touteville et autres lieux, Conseiller du Roi, Lieutenant général Civil et de Police du Bailliage royal et Prévôté unis, de Vendôme, où il exerça ces hautes fonctions de 1771 à 1789.

Le portrait de ce personnage, revêtu de ses insignes et du rabat, existe dans une maison de Vendôme, et je suis autorisé à dire qu'il reviendra un jour au Musée.

## II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. l'abbé Bernault :

*Un Sceau,* portant en exergue : COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE A LA CONVENTION NATIONALE. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ; — Au milieu, entre deux branches de chêne, un écu avec l'œil emblématique de la vigilance et surmonté du bonnet phrygien. Cet objet est muni, du côté droit, à sa base, d'un anneau ou bélière, qui servait évidemment à l'attacher à la table au moyen d'une chaîne

Le Comité de sûreté générale, qui dépendait du Comité de Salut public, avait été créé, comme on sait, au commencement de l'année 1793. Il avait pour mission de rechercher tous les ennemis de la Convention, et non seulement les coupables, mais aussi les suspects, et de les envoyer au Tribunal révolutionnaire. Comment ce cachet, qui a dû sanctionner bien des arrestations, équivalent à des arrêts de mort, est-il parvenu jusqu'à nous ? C'est ce qu'il m'a été impossible de savoir.

Par acquisition :

*Un Denier anonyme des Comtes de Vendôme* :

✝ VEDOME CASTR. — Croix. R. Type vendomois dégénéré et affectant la forme carrée ; une étoile au dessus ; au centre une rosace ; en bas un V renversé avec un besant au milieu ; à droite une rosace à cinq points.

Ce denier est une variété du nº 1787 de Pœy d'Avant ; il en diffère par l'étoile du dessus au lieu d'un besant, et par la rosace de droite au lieu de l'étoile.

## III. — HISTOIRE NATURELLE

De Mme Jules Poirié, à Saint-Ouen :

*Un Oiseau empaillé*, provenant, si les souvenirs de la donatrice sont exacts, des Iles Philippines ; c'est un *Calao* (Buceros des auteurs);

l'espèce exacte reste à déterminer. Ce genre est caractérisé par la dimension exagérée et la forme extraordinaire du bec surmonté d'une excroissance si bizarre que l'on serait tenté de croire à une erreur de la nature, tant son utilité est problématique.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaitre les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'octobre 1895.

Nota : Par suite de la maladie du bibliothécaire-archiviste, la Bibliographie de ce Bulletin a été rédigée par le Secrétaire de la Société. E. N.

Nous avons reçu :

I. — dons des auteurs et autres :

1° *Un Diplomate anglais au début du Siècle,* par M. le marquis de Nadaillac. — Extrait du *Correspondant,* 1895, in-8°.

2° *Tumulus néolithiques avec incinérations près d'Uzès*, par M. J. de Saint-Venant, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Nîmes, 1894.

3° E. D'Acy. — *Encore les Sépultures des Grottes des Baoussé-Roussé* (Réplique au Dr Verneau).

Du même. — *Quelques Observations relativement au Gisement interglaciaire de Villefranche,* 1895.

4° L'abbé E. Durosiel. — *Saint-Silvain, sa Chapelle, son Tombeau, son Culte à la Celle-Bruères* (Cher), 1893. Brochure in-8° ornée de sept phototypies (envoi de M. J. de Saint-Venant).

5° M. P. Martellière nous adresse plusieurs pièces intéressant le Vendomois :

1. *Une Lettre de l'Abbé Michel Chrétien,* datée de Mondoubleau le 17 janvier 1806, adressée à M. le comte de Torelli, ancien colonel de cavalerie, rue du Bac, à Paris. Dans cette lettre, il traite de la question du *Divorce,* sur laquelle il a composé un ouvrage en l'an XII (1804).

2. *Mémoire pour messire Fr. Jos. Legrand de Marisy, seigneur Dufresne l'Epine-en-Gatines contre Jeanne-Claude Jacquet de la Tuffière, veuve de Pierre Couty, marchand à Querhoent, ci-devant Montoire*, 1775, pièce in-4°.

3. *Mémoire pour Marie Perlai, fille mineure, contre le sieur Nicolas-Louis Mallet de Neufmanoir, écuyer* (il s'agit d'une fille abusée et de la pension de 400 livres imposée comme dédommagement), 1779, Broch. in-4°.

6° M. Jules Chautard nous offre un ouvrage rare se rattachant à l'ancien collège de Vendôme :

CONAXA OU LES GENDRES DUPÉS, *comédie représentée dans le Collège de la Compagnie de Jésus... à Rennes, le 22 août (vers 1710) ; dans le Collège de Vendôme, en 1725 ; et au Théâtre de l'Impératrice, le 2 janvier 1812 ; imprimée et collationnée sur le Manuscrit de la Bibliothèque impériale.* — 2e édition, Paris, Michaud, frères, 1812 — in-8° de XLV — 86 p.

La pièce est en trois actes et en vers français.

L'auteur est resté inconnu ; c'était certainement un Père jésuite du Collège de Rennes.

Cette pièce sans valeur serait restée dans l'oubli sans la circonstance suivante : Etienne (Charles-Guillaume), poète et journaliste français (1778-1845), fit représenter, le 11 août 1810, la comédie des *Deux Gendres*, au Théâtre Français. Cette pièce, en cinq actes et en vers, marqua le rang d'Etienne parmi les hommes de lettres les plus distingués et, à la mort de Laujon, elle lui ouvrit les portes de l'Académie Française. Le 7 novembre 1811, il prononça son discours de réception. Mais l'Envie qui, de tout temps, a cherché à dénigrer les ouvrages de valeur et dont un des procédés favoris consiste à prouver qu'un auteur de talent n'est que le plagiaire d'un auteur médiocre, fit grand bruit de la découverte de *Conaxa*, qui fut publié et joué au Théâtre de l'Impératrice le 2 janvier 1812.

7° M. Jules Chautard nous envoie encore :

*Le Tableau des Affections humaines*, divisé en quatre livres, suivant les *Passions humaines* de M. Coeffeteau, evesque de Marseille, Paris, Guillaume Loyson, 1626, petit in-8° couvert en parchemin.

L'Epître à Messire Fleurent Pasquier, Conseiller du Roy, est signée A. E. Je n'ai pu rétablir cet anonyme ; dans tous les cas, l'ouvrage

n'est pas de Coeffeteau qui n'est cité par l'auteur anonyme que comme lui ayant servi de modèle.

8° Dans le *Moniteur universel* du 5 décembre 1895, se trouve un article : VARIÉTÉS — *Le Duché de Vendôme*, signé Gabriel Depeyre. Notre Président a pensé qu'il était intéressant de conserver cet article dans nos archives et offre le numéro à la Société. L'article débute ainsi : « On annonce que le prince Emmanuel d'Orléans, fils de S. A. R. le duc d'Alençon, doit désormais porter le titre de *duc de Vendôme*..... C'est un beau titre que celui de duc de Vendôme. Henri IV le porta..... » L'auteur de l'article continue par un historique abrégé des comtes et ducs de Vendôme.

Les deux derniers ducs, Louis-Joseph et son frère Philippe, étant morts sans enfants, le premier en 1712, le second en 1727, le Duché de Vendôme fit retour à la Couronne, ce qui explique comment un membre de la maison d'Orléans peut aujourd'hui reprendre le titre de Duc de Vendôme.

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

*Comité des travaux historiques et scientifiques.*

1° *Bulletin archéologique*, année 1894, 2e livraison.

2° *Revue des travaux scientifiques*, tome XV, nos 6, 7, 8.

3° Liste des membres du Comité, des correspondants, etc., 1895.

4° *Romania*, n° d'octobre 1895.

5° *Journal des Savants*, novembre et décembre 1895.

6° *Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles), publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, tome I, 1re livraison. Paris, Imprim. nationale, 1895, in-4°.

M. Deniker a entrepris de faire pour les *Sciences* un travail analogue à celui qui est commencé depuis 1888 pour les *travaux historiques et archéologiques*, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, c'est-à-dire une bibliographie analytique de tous les travaux scientifiques dispersés dans les publications périodiques des Sociétés savantes de France, depuis la fondatiou de chacune d'elle jusqu'à nos jours. On comprend tout l'intérêt, pour les travailleurs, d'un pareil

catalogue qui va ressusciter pour ainsi dire une foule de travaux absolument ignorés des chercheurs, faute d'être signalés.

Ce recueil suit l'ordre alphabétique des départements ; cette première livraison de 200 pages va jusqu'au *Gard* et à l'Académie de Nîmes.

7° *Congrès des Sociétés savantes pour 1895.*

Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 20 avril 1895 par MM. Poincaré et Moissan.

8° *Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales.*

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* — série in-8°, n° 16, mars à juillet 1895.

2° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* (Hérault) — 3e série, tome I, 1re livraison 1895.

3° *Société archéologique de l'Orléanais.* — Table des mémoires et Bulletins 1851-1894 (dressée par M. Ch. Cuissard, sous-bibliothécaire d'Orléans).

4° *Revue de Saintonge et d'Aunis.* — Livraison du 1er nov. 1895 et du 1er janvier 1896.

5° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.* — Septembre 1895.

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* — 4e trim. 1895.

7° *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* — Année 1894.

8° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.* — 4e trimestre de 1895.

9° *Bulletin de la Société dunoise.* — Octobre 1895.

10° *Société de Borda*, Dax (Landes). — 3e trimestre de 1895.

11° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.* — 4e trimestre de 1895.

12° *Société Havraise d'Etudes diverses.* — 4e trimestre de 1894 — 1er et 2e trimestre de 1895. — Centenaire d'Ancelot le 9 janvier 1894. (Ancelot, poète du Havre, membre de l'Académie française, 1794-1854).

13° *Analecta Bollandiana*, t. XIV, fasc. IV, 1895.

14° *Bulletins de la Société d'Anthropologie.* — N° 10, décembre 1894 ; 1895, fascicules 1, 2, 3, 4.

15° *The Common Crow of the United States. Washington. Government Printig office.* — 1895, in-8°.

*Transactions of the Academy of science of St-Louis.*— St-Louis, 1895

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Annuaire de la Société française de Numismatique,* novembre-décembre 1895.

2° *Archives historiques du Diocèse de Chartres* ; numéros de novembre et décembre 1895.

3° *Le Loir-et-Cher historique ;* numéros de novembre et décembre 1895.

---

## Legs de Madame d'Ancreville

Mme d'Ancreville, fille de M. Gédéon de Trémault, ancien trésorier de la Société archéologique du Vendomois, a légué à notre Société ses tableaux (portraits), titres et généalogies de famille.

En exécution de cette volonté, son héritier, M. Caland, a remis au président de la Société un très beau manuscrit relié, format in-4°, ayant pour titre : *Histoire généalogique de la Maison de Trémault en Vendomois,* dressée sur titres originaux par François-César-Gédéon de Trémault.

Ce manuscrit de 328 pages, d'une très belle écriture, contient des documents précieux sur un très grand nombre de familles du pays se rattachant de près ou de loin à la famille de Trémault.

L'une d'elle présente même un intérêt historique et littéraire pour la France. C'est la *Généalogie de la Famille Racine,* page 125. Je rappellerai qu'elle a été publiée au tome VI de nos Bulletins (1867), page 212, sous le titre : *Essai généalogique et chronologique sur la famille Racine, par M. G. de Trémault.*

Une table alphabétique des noms cités dans le manuscrit rend les recherches très faciles. Pour donner une idée de l'étendue de ces recherches généalogiques, il me suffira de dire que cette table contient 560 noms !

Quant aux portraits de famille, qui meublent le salon de Mme d'Ancreville, une transaction consentie entre le bureau de la Société archéologique et l'héritier, lui en laisse la jouissance sa vie durant, la nue-propriété en étant reconnue à notre Société.

---

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la séance d'octobre 1895.

Ce sont :

MM. Nouel, *secrétaire,* réélu ;
Isnard ;
De Bodard ;
Masse ;

Le Bureau pour 1896 est ainsi composé :

MM. R. de Saint-Venant, *président ;*
Isnard, *vice-président ;*
Nouel, *secrétaire ;*
De Trémault, *trésorier ;*
Rabouin, *bibliothécaire-archiviste ;*
Renault, *conservateur du Musée ;*
Letessier,
L. de Lavau,
De Rochambeau,
L'abbé Haugou,
Masse,
De Bodard,
} *membres.*

# LES SEIGNEURIES

DE

## RENAY

### Champlain & Chêne-Carré

Par R. de Saint-Venant

---

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### Pièce N° 1

### Quittance de Yves, abbé de la Trinité de Vendôme, à Jehan Bobin, seigneur de Renay, en 1424.

*(Voir page du texte 91)*

Nota. — Cette pièce étant reproduite à la charte 787, n° 8 du 2e volume du Cartulaire de la Trinité de Vendôme, de M. l'abbé Métais, qui vient de paraître, nous y renvoyons le lecteur.

*(Titres de Renay, Série I, chemise 3, pièce unique).*

### Pièce N° 2

### Partage de la terre de Renay entre Mathurin de Galon et Guillaume Ménart, 25 novembre 1508

*(Voir page du texte 103)*

Sachent tous présens et avenir que par devant nous en notre court de Lisle en droit personnellement établis Noble homme Mathurin de Gallon escuier Sgr de la fontaine (il s'agit ici de la fontaine St-Ouzille paroisse de Pezou) demourant à Regnay en son nom d'une part et

noble homme Guillaume Ménart escuier seigneur de la Louvrie, tant en son nom que au nom de tous ses autres cohéritiers d'autre part, lesquels d'un commun consentement et d'une mesme volonté si comme ils disaient, ont cognu et confessé avoir fait les partaiges, locties et divisions des heritaiges et choses heritaux commis entre eux qui s'ensuyvent en la forme et manière qui s'ensuit. Et premièrement au partaige du dict Mathurin de Gallon escuier, est et demoure, sera et demourera des maintenant à toujiours mais pour lui ses hoirs et aï ans cause, c'est assavoir une maison grange et jardin seant au lieu de Regnay en la quelle demoure de présent le dict de Gallon avec la court de devant lesdites maison et grange, a prendre depuis ung petit noyer le plus prouchain de devant la dite maison, a tirer à une espine estant en la clouaison du jardin dud Ménart le plus prouchain de la dite grange. Et tout en ung tenant joignant d'un costé aux choses du dit Ménart et d'autre costé aux Maillars et à leurs cohéritiers, et d'un bout au jardin du dict Ménart et d'autre bout à une allée par la quelle les dits Mailllds (Maillards) viennent à l'église. Item ung clous nommé le Coulombier, seant près la dite maison lad allée entre deux ainsi qu'il se poursuit et comporte. Item une pièce de terre située près et derriere les garennes du dict Ménart contenant treize arpens ou environ tant en terres labourables qu'en bruières avecques une noe tenant à icelle terre au long de la dicte pièce joignant d'un costé aux terres du dit Ménart, et d'autre costé au chemin du prateau tendant de Resnay a Vendosme et d'un bout aux garaines dud Ménart, les fossés entre deux. Item ung bout de garaine sise au bout de la dicte noe du prateau tirant au long dudit chemin jusques à la vigne de Guillaume des Aulnais. Item deux septerées de terre ou environ situées au dessus du grand estang de Regnay

joignant d'un costé à la Brancharde, et d'autre cousté à Jehan Gouyn, a la charge de payer la somme de 5 sols tournois de Rente seant au jour accoustumé au curé et fabrice dudict lieu de Regnay en diminution et décharge que est tenu faire la terre [et] seigneur [ie] de Regnay. Item deux aultres septrées de terre situées à la noe a prendre au long du chemin qui va de Regnay à la Molière et d'un bout au chemin qui va de Regnay à la Gde bruière. Item une pièce de terre appelée le Parc sise a la vallée de la Chesnaye contenant quatre arpens ou environ joignant d'un bout au bois de Champlain et d'autre bout au chemin tendant de Pezou à Renay et d'un cousté aux Bourgongnes et autres. Item une pièce de bois en un taillis en ung tenant et contenant quarante-cinq arpens ou environ joignant d'un cousté au chemin tendant Lignières à Vendosme et d'autre costé au chemin tendant de la Chesnaye à la Tibauldière, d'un bout aux usages de la Tibauldière et d'autre bout au Sgr de Chiché *(Chicheray)*. Item la somme de 20 sols tourn. tant cens que rentes, deux corvées et deux chapons que sont tenus faire les Huets, Raveau, La Boisselle et leurs cohéritiers à cause de certains leurs héritaiges qu'ils tiennent a la dicte Rente. Item huit sols quatre deniers tns de cens et rente et une corvée que est tenu faire Guillaume des Aulnais à cause de certains des héritaiges tenus à la dite charge. Item quinze sols tournois de rente que sont tenus faire les Chantosmes, les quels quinze sols tournois furent autrefois acquis par deffunct Thomas de Gallon et Robine de Courbenton père et mère du dit de Gallon. Item quatre sols deux deniers tournois de cens et rente que sont tenus faire les Chevaliers et leurs cohéritiers a la charge de payer les deux et demie huitièmes parties et demye des charges qu'est tenu faire la dite terre de Regnay outre les dits cinq sols dessus.

Et au partaige du dit Mesnart escuyer au dict nom est et demeure, sera et demeurera de maintenant à toujiours mais pour luy, ses hoirs et ayans cause, c'est assavoir la maison principale de Regnay avec les préclotures d'icelle et toutes les choses qui en deppendent, avec toutes les terres, boys, cens, rentes, tailles, services, hommes, hommaiges, vasseurs, et autres choses quelconques deppendant de la dite terre et seigneurie de Regnay tant en fiefs que en domaines sans rien en excepter, et demoure au dict Menart deux chapons de rente que est tenu faire le dict Guill. des Aulnays et le résidu de toutes et chacunes les choses qui sont et dependent de ladite terre et seigneurie ou qu'ils soient situés et assis en quelque manière que ce soit fors excepté les choses dessus dites demourées par partaige au dit de Gallon. Moyennant et par ce partaige faisant que le dit Mathurin de Gallon tiendra et sera tenu faire la foy et hommaige de toutes les choses à luy survenues par son dit partaige et bailler adveu audit Ménart. Et pour ce sera tenu ledit Ménart faire la foy et hommaige pour le tout de la dicte seigneurie de Regnay. Recepvra le dict Ménart les hommes et hommaiges pour le tout qui dependent de la dite terre et Sgie de Regnay et quand le cas adviendra que aulcun prouffit escherra des hommaiges anciens deubs à la dicte seigneurie, le dict Mathurin de Gallon y aura par les mains dudit Menard les deux huitièmes profits et demy esdits prouffits fors que en ung hommaige que est tenu faire le seigneur de Chantelou pour raison de cent arpens de boys environ en laquelle ne prendra le dict Gallon ses deux huictièmes parties et demie que en la moictié. Et aussi ne prendra rien ledit Gallon en l'hommaige de burre ou fruits qui peuvent être deubs pour raison des terres qui vient de présent la Branchardе autreffois baillées par............. (?) Et aussi demeure chargé le partaige dudit Gallon de la

somme de six livres dix sols de rente envers le dit Ménart autrefois vendues par le dit de Gallon à Pierre Peigné, seigneur de Ménainville et retirés par retrait lignager par le dit Ménart ainsi qu'il peut apparoir par lettres sur ce faites et passées. Desquels partages loties et divisions de choses dessus, les dites parties se sont tenus a bien agréés et contans par devant nous. Promettant les dites parties....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Scellé des sceaux aux contrats de notre dite court le vingt cinquième jour de novembre l'an mil cinq cent et huit présens Oudin Blanchet et Michel Paindorge témoins à ce requis et appelés.

*Signé* : BONHOMME (*parchemin, sceau perdu*).

*Au dos :* Partage faict avec h[rs] Mathurin de Gallon de ce qu'il avait à Renay. — Pour mons. du Gastel (*Titres de Renay, Série I, chemise 21, pièce 1[re]*).

### Pièce N° 3

## Partage de la terre de Renay en 1513 entre les Gallons et Guillaume Mesnart

*(Voir page du texte 106)*

Sachent tous présents et avenir, comme par devant nous, en notre court de Vendosme en droits personnellement établis Noble homme Guill Menart escuyer Seigneur de Regnay, en son nom et comme ayant le droit par acquest de noble homme Laurens de Gallon fils esné et principal heritier de defft n. h. Mathurin de Gallon et de damoiselle Perrette Potin et aussi comme ayant le droit de noble homme Anthoyne du Gastel et de damoiselle Éustache de Gallon son épouse à cause d'elle aussi fille du dit defunt de Gallon et de la dite damoiselle Perrette Potin d'une part. Et ladite D[lle] Perrette Potin et led Laurens de Galon es noms et comme eux fais fors

ung chacun d'eulx et pour le tout de nobles h^es Jehan et Loys les de Gallons enf^ts dudit def^t de Gallon et de lad demoiselle Perette Potin et freres du dit Laurens de Gallon et promettant leur faire rectifier et avoir agreable ce present contrat toutefois et quentes que requis en seront sous l'obligation de leurs biens d'autre part — Lequels d'un commun consent^t... ont confessé avoir fait par la présente partages etc... des choses immeubles communs entre eux qui sont venues et eschues aux dits Laurens de Gallon et aux dit Antoine du Gastel et Eustache sa f^e à cause d'elle dont le dit Menart a le droit et aux dits Jehan et Loys de Gallon par le trepas dudit Mathurin de Gallon en la terre et Sgrie de Regnay..... dont le dit Mathurin de Gallon était Sgr alors de son décès, lesquels partaiges... ils ont fait... de la manière qui s'en suit : C'est asavoir que pour les justes parts de Perrette Potin, Laurens, Jean et Louis de Gallon... Deux septerées de terre situées près le Bigot en la Psse et Sgie dudit Regnay j^t d'un cousté à Jehan Gouynt d'autre consté a la vve feu Branchart d'un bout a Thomas Hallé et d'autre bout au dit Menart. — Item deux autres septerées de terre assises a la mouée joigt... au chemin tend^t de freteval a Rossay, et au chem. qui va de Regnay à Faye. Item une pièce de terre appelée le parc jt au chem tendt de Regnay à la Chesnaie d'autre costé aux terres de la Cure de Regnay et a Mess. Jehan Sabourault et d'un bout au bois de Champlain. Item la tierce partie par indivis d'une pièce de boys en taillis, j^t d'un costé au bois dudit Menart, le vieil chemin tendt de Lignières à Vendosme entre deux, d'autre cousté au chem. tendt de Regnay à Pezou, d'un bout aux usaiges de la Thibaudière et au bois du Sgr de Chicheré et d'autre bout au bois dudit Ménart ou à une lisière de grands chênes. Item la somme de 7 sols 6 deniers tns de rente et

22 deniers maille de cens qu'est tenue faire Olivier Raveau pour raison de certaines maisons jardins et terre que tiennent le dit Raveau et la dite vve feu Huet situés à la Thibaudière près la Sallerie avec un couple de chapons...

Et au partaige du dit Menard au nom et comme ayant le droit dud Laurens de Gallon et desd Antoine du Gastel à cause d'Eustache sa femme sont et demeurent a tousioursmais par heritage, tant pour le droit de esneesse peip... et avantaige qui appartiennent au dit Laurens de Gallon comme fils aisné et principal heritier dudit défunt que pour sa juste portion desd. choses heritaulx et du droit du dit Antoine du Gastel à cause de sa dite femme. S'est asavoir tous le surplus de ce qui est déclaré cy devant au partaige desd demoiselle et Laurens de Gallon esdits noms, de tout ce qui appartenait au dit défunt Mathurin de Gallon lors de son décès en toute la seigneurie et paroisse de Regnay et au dedans d'icelle, terres, fiefs, rentes, etc..... Compris les 2 tierces parties du boys devant dit...........

Et par ce partaige fait, demourent lesd. choses demourées au partaige desd. demoiselle Perrette Potin et Laurens de Gallon es noms desd. Jehan et Loys les de Gallons chargés de la somme de 43 sols 4 deniers de rente envers ledit Menart — pour leur part et portion des dits six livres dix sols tournois de rente — laquelle rente le dit def Mathurin de Gallon vendit à feu n. h. Pierre Peigné, et depuis retiré par retrait lignager par le dit Menard, et outre les dites choses demeure le dit partaige desd. dem. Perette Potin et L. de Gall. es dits noms pr leur part et portion des charges anciennement dues pr raison des dites choses..... chargé de la somme de six sols 6 deniers trs de rente par chacun an qui sont etc.....

*Signé :* Bonhomme

(*Parchemin, sceau perdu*).

*(Titres de Renay, Série Ire, chemise 23, pièce 4).*

## Pièce N° 4

## Procuration de Barbe de Gallon à son beaufrère Aménard et son oncle Baullart en l'an 1505

*(Voir page du texte 106)*

« Saichent tous pns et advenir que en droict en la court de la Chastellenye de Feu (?) Mailloche pour monss$^{r}$ dud lieu par devant nous psonnellement establys noble damoiselle Barbe de Gallon estant dame d'elle et jouissant (?) de ces droits fille en son vivant de feu Gille de Gallon escuyer en son vivant seigneur de la berauldière laquelle a au j$^{r}$ duy p. devt nous congneu et cōfessé avoir faict, créé, institué, ordonné et estably ces prcrs généraulx à certaings messaiges spéciaulx ces très chers et bien aymés noble hōe ving cent baullart escuyer seigneur de la mocle (?) noble hōme Guille ménart escuyer s$^{r}$ de la louverie.

Et especialement ladite....... »

*Suit la teneur de la procuration dont les termes sont ceux usités en pareil cas et qui se termine ainsi :*

« Ce fust faict et jugé a tems (?) v. le jug$^{t}$ de lad court et scellé à la requeste de la dite instituante (?) des seaulx établis et dont l'on use aulx constrats de lad chastellanye. En tesm de verité (?)...... et fait en pnce de vénérable et discrète pers. mess. Nauldin (?) Laaye (?) pbtre prieur curé de jen mailloche et ven$^{ble}$ per$^{ne}$ mess. est. barreau pbre le jr de augoust l'an mil cq cens et cinq (1505).

*Signé :* Paulmier (?)

*(Titres de Renay, Série I$^{re}$, chemise 23, pièce I$^{re}$).*

Nota. — Nous avons fait lire ce papier à plusieurs personnes initiées plus que nous à la science de la paléographie. Elles ont été unanimes à lire : *sen, jen ou feu Mailloche.*

Nous serions reconnaissants à quiconque nous ferait connaître l'emplacement d'une seigneurie dont le nom aurait quelque analogie avec cette bizarre appellation.

## Pièce N° 5

## Vente par Jehan Bezart à Laurens Lemaire de diverses choses à la Rocheturbault ou Thibaudière, 2 nov. 1487

*(Voir page du texte 126, note 3, in fine)*

Saichent tous pns et avenir. Que par devant nous en notre court de lisle en droit psonnellement estably, jehan bezart demourat a la thybaudière en la proisse de pesou Lequel de son bon gré franche et pure voulonté si cõe il disoit A congneu et confessé avoir vendu et octroié Et encore par ces ptes vend et octroie des maintenant a tousiours mais ppetuellemt p heritage a noble hõme lorens lemaire escuier et a damoiselle marie de gallon sa fẽme demourans a la tousche gontier en la proisse de lynieres pour eulx leurs hoirs et ayant cause cest assavoir une maison avecqs la court et jardin tenans a icelle ainsi q tout se poursuit et comporte conten un qrtier de tre ou eviron seant aud de la tybaudiè joingnt d'un cousté à jehan becquereau et daustre costé a Jehan blondeau et aud becquereau abutant d'un bout au chemn tend[t] de pesou a renay Item trois qtiers de tre ou eviron tant en guatz q en vignes seans darière lad maison joingn dun costé aud becquereau et daut costé aud blondeau et dun bout a lad maison et daut bout au vigneau lucquet. Tenues lesd choses du Sr de terné a quatre sols tourn de taille rendable le jr de S[t] Remy et huit deniers tns de cens rendables le jour Saint Jehan baptiste. Item trois minees de tre ou eviron seant au vau de la raiz joingn dun costé aud becqreau et dautre costé au chem du vau de la raiz et dun bout aux hoirs feu jehan deschamps et daut bout au ruau descendant du tumbereau au vau de la raiz tenu dud s[r] de terné à trois mailles de cens rendu ledit j[r] St Jehan bapt. Item une septerée de terre ou environ seant au hault buisson joignant d'un costé audit blondeau

et d'aultre cousté au chemin tend[t] du dit hault buisson à Vendosme et dun bout au chemin tend[t] de Pesou a Renay et daut bout au bois dudit sieur de Terné. Item une aultre septrée de terre ou environ seant au Champ du Repos joignant d'un coté auxdits Becquereau et Blondeau et dautre coté aux gatz dudit s[r] de Terné et dun bout aux terres dudit s[r] de Terné. Tenues lesdites deux septrées de terre dernieres déclarées dudit s[r] de Terné à terraige de XII gerbes lune. Item une cave appelée la Roche-Turbault ainsi qu'elle se poursuit et comporte avec les jardins et gatz tenans à icelle Roche contenant le tout deux arpens de terre ou environ ung chemin passant parmy par le quel on va de Pesou a Renay joignant d'une part à noble homme Mathurin de Galon escuier et daut part au chemin tendant de Pesou a la Tousche gontier et d'un bout aux hoirs feu Estienne Becquerean et dun aut bout au chemin dessus dit Tenu dudit sieur de Terné a XV sols tournois de rente rendu le dit jour St Remy et IIIVI (?) deniers tournois de cens rendu le dit jour S[t] Jehan Baptiste par chacun an. Et a esté et est faite cette presente vendition pour le prix et la somme de quarante livres tournois monnaie courante ce présent dont ledit vendeur sest tenu a bien payé et contempt par devant nous avec cinq sols tournois en vin de marché et partant le dit vendeur a promis et promet par sa foy. . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . Et scellé des seaulx aux contracts de notre dite court le vingt et deuxiesme jour de novembre lan mil III[c] quatre vingt et sept. Presents à ce Clement dorsepmaine et colin dorsepmaine tesmoings a ce requis et appellés

*Signé :* Delolive et Math. Poussin.

*(Sceau en cire endommagé ; sur le recto un lion et au verso un écu fruste surmonté d'une étoile avec une légende illisible).*

*Au dos :* Acquit fait par Laurens Lemaire de Jehan Bezart le xxii$^{e}$ jr de novembre an iiii$^{c}$ iiii$^{xx}$ et sept p$^{r}$ xl ltns. Il y a aussi vend$^{on}$ par avant de lan iiii$^{c}$ iiii$^{xx}$ et deux p$^{r}$ xvii lt

*Au dos et en marge :* par noble homme lorens lemaire escuier

*Et, à la suite :* Je amaury deterne confesse avoir receu de noble homme Laurens Lemaire le profit de fié tel qui mest deu selon le contenu de ce contrat (?) tesmoing mon cyng manuel cy mis le premier jour de mars mil iiii$^{c}$ iiii$^{xx}$ sept pour lamour de ma dame

*Signé :* A. Deterne.

*(Parchemin, sceau perdu. Titres de Renay, Série I, chemise 10, pièce unique).*

### Pièce N° 6

## Partage des Guichart en 1601

*(Voir pages du texte 127, note 1, et 144)*

Nous soubssignez recongnoissons et confessons que pour faciliter le partage de la succession de defunct Jehan Guichard chevalier sieur de Peray notre père, nous avons accordé ce qui s'en suit : C'est à savoir que pour la part et portion de nous Jehan Guychard escuier sieur de Peray fils aisné en la dite succession, nous demeurera et appartiendra la maison terre et seigneurie de Renay ses appartenances et dépendances ainsi que nous en jouissons de présent, avec l'estang Cadin, les vingt et quatre poules de rente assignées sur les maisons des loges et 25 sur Bordebure. Item les terres et seigneurie de Peray et Brenegoust et maison de Porton (ou Portou) et generalement tout ce qui est de la dite succession aud Portou sans en rien réserver ni retenir en quelque sorte que ce soit hors et excepté ce qui peut appartenir à dame Marye

de Bourbon nostre mère pour les acquest qu'elle peut avoir faits en la dite terre de Renay a la charge de toutes les rentes doibts et debvoirs que doibvent les dites choses que nous serons tenus acquitter et en ce faisant le surplus relaissé de la dite succession ou quelque part que les choses soient situées ou assises sont et demeurent à partager entre nous aultres coheritiers dud. Guychart notre père en cinq lots egaulx sans que nous susdit Guichard y puissions en pretendre aulcune chose, sauf toutefois aux rentes constituées et aultres heritages baillez en eschange d'icelles qui est le bois breton seulement lesquelles demeuront et se doibvent partager entre nous tous egallement et sans advantage aux ungs plus qu'aulx aultres, avecq le (?) du procès intenté contre la Roche-Boisseau, sur lesquelles rentes constituées je promets relaisser la somme de cent livres ou bailler quatre cents escus à notre choix pour estre partagé entre nous Theodore Lullier, Samuel, Jacob et Marie les Guichard, seulement qui est a chacun la somme de cent escus ou vingt cinq livres de rente. En tesmoing de quoi nous avons tous signé les présentes et encore fait signer Gabriel Arrondeau (?) curateur pour le faict des partages de nous Jacob et Marie Guychard susdits, par l'advis, en présence et du consentement du quel nous avons faict conclu et arresté le partage dud Jehan Guychard notre père susd. comme estans pour notre bien, profit et utilité le dixieme novembre mil six cent ung

| Signé : Jehan Guichart | S Guichart |
|---|---|
| Theodore Lullier | tant pour moy que |
| J. Guichart | pour Jehanne Guichart |
| Marie Guichart | ma sœur |

G. Ayrenvaud (?) curateur

*(Papier. — Titres de Renay, Série Ire, chemise 34, pièce unique).*

## Pièce N° 7

*(Voir page du texte 206)*

### Extrait d'une lettre de M. de Pommereu au ministre Letellier, reproduite par M. L. Jarry à la suite de son ouvrage sur la guerre des Sabotiers de Sologne, publié aux Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVII.

a Paris, ce dimanche soir 27 juillet 1659

Je viens presentement d'être adverti que le Prévost du Perche a enlevé trois pièces de canon de la maison du sieur du Peray mais qu'ayant voulu y establir garnison, on n'aurait pas voulu le soufrir, n'y ayant point d'ordre exprès du roi pour le faire et mesmes Madame du Peray a publié que vous aviez escrit a un des secrétaires des commandements de Monsieur le duc d'Orléans que vous n'aviez deslivré aucun ordre que celui d'enlever l'artillerie et qu'au reste on estoit content du sieur du Peray et qu'il ne serait plus recherché a l'advenir pour sa conduite passée. Pour moy, j'avais escrit que dans sa maison comme dans les autres, il fallait establir garnison, sans faire reflexion qu'il eust esté oublié dans les ordres qu'il vous a pleu m'envoyer et effectivement il est le plus coupable du pays. On a trouvé des lettres séditieuses de lui, et nos dernières informations, l'interrogatoire du notaire le chargent très fort, en sorte que si l'on faisait quelque distinction de sa personne pour le mieux traiter que les autres, ce serait à mon sens quelque chose assez de conséquence pour la suite. J'adjouterai que sa femme a fait toutes les façons pour baisser les ponts levis à l'arrivé du prevost et qu'elle ne l'a voulu laisser entrer que lui seul avec son greffier. J'ai cru estre obligé de vous escrire ces particularités devant votre despart, afin

que je reçoive vos commandements sur ce sujet, et que si vous jugez qu'il faille une garnison, vous me fassiez expédier les ordres nécessaires. Il y a deux décrets de prise de corps contre lui par arrest du grand conseil et c'est un des premiers que son éminence avait eu dessein de faire arrester. etc.....

*Bibl. nat. ms. fr. 6895, fol. 140, Letellier, papiers d'Etat, 16.*

(Extrait de l'ouvrage de M. Jarry : *Les Suites de la Fronde*).

### Pièce N° 7 bis

## Achat de prés à Fortunas pour l'Eglise réformée de Vendôme, 1671

(*Voir page du texte 215*)

Jean Guischard seig[r] de Peray René et autres lieux et Dame Catherine de Courcillon son epouse reconnaissent qu'encore que mad[e] de la Clergerie leur ait fait un contrat de vendition, par dev[t] Antoine le Couturier notaire à Vendome, de cinq quartiers de prés situés à Fortunais p[sse] de Pezou, moyennant la some de cinq cents livres, que la d. dame a reconnu lui avoir eté payée en présence du notaire, néanmoins la verité est que Jean Guichard et sa femme n'ont seulem[t] preté que leur nom pour accepter lad. vendition, pour et au profit de l'Eglise reformée du d. Vendosme pour l'entretien et subsistance du ministre, à laquelle la d. dame de la Clergerie a fait don, sous couleur de vendition des 5 quartiers de prés, desquels ils reconnaissent ne lui avoir payé aucune somme et consentent que le dit don à l'effet du d. contrat de vendition tourne et demeure au profit de la dite église et pour l'entretien du dit ministre,

en foi de quoi ils ont signé cette presente reconnaissance qu'ils consentent être employée sur les régistres du consistoire et des dépots de lad eglise reformée.

fait à René le 6 Decembre 1671,

*Signé :* Jean GUICHARD C. de COURCILLON.

(*Extrait des titres de l'Hôtel-Dieu de Vendôme*, communiqué par M. de Trémault).

## Pièce N° 8

## Dragonades

(*Voir page du texte 217*)

L'an mil six cent quatre vingt six, le dimanche vingt cinqe jour d'aoust, issue de Vespres dites et celebrées en l'eglise paroissiale de St Gilles de Renay, a l'assemblée faite au son de la cloche à la manière accoutumée sous le chapiteau (?) de la dite Eglise, et convoquée a la diligence de Jean Vénier procureur fabricier de la dite paroisse pour aviser aux pertes qui sont arrivées depuis un an en la dite paroisse, se sont trouvées les personnes de Jean Venier ; Jean Martin, Jean Aubert, Louis Bourgeois, Pierre et François Bordier, Louis Jourdain, Louis Vivier, Guillaume Fossereau, Denis et Renay Housset, Jacques Lesquet, Marin Brillard, Jean Becquereau et plusieurs autres faisant la plus grande et saine partie des habitants d'icelle paroisse, les quels ayant assemblement avisez des dites pertes nous ont dit et raportez quil y atant cy (?) delogez et qui sont (?) hors la province (?) et mort d'habitant. Les nommés Jean Becher qui de son vivant était taxé a la somme de soixante l. Le nommé Daniel haldray qui portait de son vivant la somme de 4 l. Le nommé Bardet, délogé et hors la province, taxé à xij l. Que le nommé Jean Martin laboureur et metayer du sieur de Peray a esté obligé de vendre du temps que la garnison

des dragons a esté chez le seigneur de Peray pour payer ce qu'il devait aud seigneur de Peray pour l'entretien de la dite garnison tous ses moutons et quatre de ses vaches de sorte qu'il n'est pas en estat de porter le taux a quoi il est taxé qu'au contraire si l'on ne fait diminution des taux des dits metayers ils seront obligés de quitter leur..... (?) que les nommés Jean Vénier et Denis Housset et Louis Vénier aussi metayer a vendu pour le même sujet tous ses bleds, que ledit Jean Venier a vendu partie de ses effets mobiliers pour le mesme sujet, que Estienne (?) Rottier et veuve Calais Charon aussi metayers dud seig[r] de Peray ont tout vendu tant brebis que vaches et tout le bled mesuré que pouvoient avoir pour l'entretien de la dite garnison et que dans lad. paroisse, il ne se trouve que fort peu de bled et d'avoine a cette dernière récolte, que pour faire un septier de bled de la mesure de Vendosme, il y faut employer le bat de trente-six gerbes,

dont et desquelles pièces (?) avons fait et dressé le présent procès pour servir alors ce que de raison. Présents, honneste personne Pierre Regnard marchand demeurant à Briquezard et Regné Gaudin mercier paroisse de la Chapelle tesmoins qui ont dit ne savoir signer pour les soussignez

*Signé :* Louis JOURDAN, REGNARD et DUBREUIL, x[re].

(*Titres de Renay, minutes du notaire Dubreuil, série 6e, pièce 17 de l'an 1686*).

### Pièce N° 9

## Réclamation des habitants de Renay au sujet de leur curé, 1686

(*Voir page du texte 222*)

Le 12e jour de may mil six cent quatre vingt six, issue de Vêpres, dites et célébrées en l'église paroissiale de St Gilles de Renay par devant nous notaire en la court

de Renay soubssigné, se sont assemblés sous le chapiteau de la dite église, les paroissiens, manans et habitants de la paroisse de Renay, soubs le chapitreau de la dite eglise tant en nombre général que collectif ou se sont sont trouvés Jean Vénier procureur fabricier de la dite paroisse honneste pers. Pierre housset, Jean Launay, Pierre Pillon, Pierre Regnard, Jean Geofroy, François et Pierre les Bordier, Jean Mallier, Denys housset, Jean Becquereau, françois Gaguebien, Guillaume fossereau, Renay housset le jeune, Louis Bourgeois, Jacques Lucquet, Jean Aubert, Leonard Becquereau, Pierre Malassenay et Pierre Rotier et plusieurs autres faisant la plus grande et saine partie des habitants de la dite paroisse, lesquels après avoir conféré ensemblement sur les choses et réparations qui sont à faire au presbytère dud lieu ont trouvé qu'il y en a à faire et parer pour le plus nécessaire au plus juste pour la somme de quatre cent livres et qu'il est besoin les faire au plus tot attendu que tout costé, la grange et autres dépendences du dit presbytère menace de toutes parts ruynes et que il y a longtemps qu'aucune réparation n'ont été faites au dit lieu que cependant Me Pierre Proust prètre, demeurant audit presbytère dud. lieu de Renay, soy disant curé dud. lieu, *possessione non adopta,* comme estant au lieu et place de M. Jean poirault prestre, cy devant curé dud. lieu qui a chargé led sr Proust de faire réparer à sa décharge tout led presbytère et que cependant il y a 3 mois et demie que le dit sieur Proust y est demeurant sans avoir pris aucune possession de la dite cure, et n'avoir pensé ni songé à faire lesd. réparations et que d'autant les habitants de la dite paroisse ont appris que le dit sr Proust a affermé les dismes et revenus de sa cure a la somme de quatre cents livres au nommé Claude Godillon qui toutefois vaut beaucoup plus, et qu'il a touché par

avance une grande partie de lad. somme, de sorte que il n'y a aucune apparence que ledit s^r Proust (et qu'il n'a aucun gage ni sécurité) soit en dessein de faire aucune réparation, n'estant dans le pouvoir d'autant qu'il n'a pas eu le ménagement d'avoir affermé les revenus de la dite terre au prix qu'ils peuvent valoir. Se plaignent en outre les dits habitants que depuis que ledit sieur Proust est demeurant en ladite paroisse, ils ont connu qu'il n'est pas sensé capable tant pour l'indisposition de son corps ne pouvant marcher que pour incapacité des fonctions qu'il ne sait faire dans une paroisse pour ne savoir chanter ni faire les ceremonies dans l'église en qualité de curé et pour l'instruction même du peuple, et des enfants. Se plaignent aussi lesdits habitants qu'au temps de Paques dernière led. sieur Proust n'ayant obtenu aucun pouvoir de confesser et faire aucune fonction curiale que le samedy de Pasques ont été contraints et obligés de s'aller confesser de part et d'autre pendant la première semaine et outre que le dit sieur Poirault cy dsvant curé de la paroisse ayant sceu que le sieur Proust n'avait aucune possession, et apréhendant qu'il ne arrivast audit sieur Proust quelqu'affaire pour la négligence qu'il a eue a se faire recevoir de Monseigneur de Chartres est revenu du Pays du Poitou en ce pays de Renay pour savoir du dit sieur Proust s'il ne pretendait pas se servir de la résignation qu'il lui en avait faite, qu'il s'offrait de revenir audit lieu de Renay, lui offrant un autre bénéfice, dont et de ce que dessus lesd habitants après avoir meurement avisé sur tout ont eté d'avis d'en donner connaissance et avis à Monseigneur l'Illustrissime évêque de Chartres et de lui adresser leurs plaintes lui demandant droit et justice, disant comme dit est, qu'il n'est capable de servir la dite cure, qu'il n'est en état de faire aucune réparation, et dans le moyen, n'ayant aucuns meubles ni autre chose

pour répondre des réparations à faire, attendu le peu de revenu (?) et intelligence qu'il a, souhaitant et requérant lesd. habitants que led. s^r Poirault redevienne et soit curé de la dite cure, le trouvant capable et idoine d'en faire les fonctions et qu'il est dans la volonté et pouvoir d'establir et faire faire les réparations dud. presbytère dud. Renay dont et du tout avoir fait et dressé le présent procès verbal pour lui servir et valoir ce que de raison. Présens les sus nommés. Jacques Pontour et Jacques Poussin hommes de peine, demeurant ledit Pontour en la paroisse de Lignières et ledit Poussin en la Psse de Pezou qui ont avec les cy dessus sus nommés declaré ne savoir signer sauf les soussignés

*Signatures :* R. REGNARD, P. MALAUSSENAY,
F. ROTIER, DUBRUEIL, notaire.

(*Titres de Renay, Série 6^e* [minutes des notaires] *pièce 15 de l'an 1686*).

## Pièce N° 10

## Réparations à faire en l'Eglise de Renay

(*Voir page du texte 226*)

*Vu le grand nombre de ces pièces, nous avons cru cru devoir supprimer celle-ci comme ne présentant pas un intérêt suffisant.*

Titres de Renay, Série 6^e, pièces 22 et 39.

## Pièce N° 11

## Rentes dues à la Seigneurie de Chanteloup en 1730

(*Voir page du texte 242*)

.... Plus 12 deniers de cens et 15 sols d'une part, 36 sols d'autre, pour une corvée et six septiers de bled, scavoir 4 de froment et de meteil, avec 36 boisseaux d'avoine

meme mesure de Vendosme, ce qui fait par septier un boisseau et demi de bled et trois quarts d'avoine aussi dus par plusieurs particuliers.

Plus une tenuė de 4 arpens de Briquesac, 3 sols et 8 boisseaux de bled tant cens que rente.

Plus, a cause de 10 arpens de brière est deub 5 deniers 2 corvées evaluées 20 sols, et 10 sols à la Fabrique de Renay pour faire par le curé la prière le dimanche suivant un titre du 17 Decembre 1527 des seigneurs de Chanteloup

Plus une autre rente et cens montant à 20 sols due par plusieurs

Plus a cause de la tenue des terrasses 47 sols 6 deniers 2 chapons

Plus 5 sols de rente appelée la rente des Mallentras

Plus la rente de la Moslière de 49 sols tant cens que rente

Plus la rente de la Touche de 13 deniers de cens et 2 chapons de rente

Plus le dit sieur Courtin esd. noms cede et transporte sans aucune garantie à cet égard aud. sieur de St Lienne ce acceptant, une rente en deniers appelée Champgeron avec tous les autres cens et rentes qui peuvent être deubs a la dite seigneurie de Chanteloup sans aucune réserve etc.....

(*Titres de Renay, Série Ire, chemise 38, pièce unique*).

## Pièce N° 12

## État de la Terre de Renay (1750)

(*Voir pages du texte 253 et 310*)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le Chateau et basse cour ainsi qu'ils se poursuivent et comportent.

La Seigneurie de la dite paroisse telle qu'un seigneur fondateur (a droit d'en jouir).

Item haute, moyenne et basse justice, droit de notariat et de tabellion.

Item un fief étendu, consistant tant en cens, rentes d'argent, bled, qu'avoine et volailles.

1ment pour les cens.................... 25l

Volaille..... ...................... 5

Rente seigneuriale.................... 6

Autre rente.......................... 2 — 10

Plus, pour une fosse de Briquesard est du au seigneur 13 chapons par an et 13 carpes lors qu'ils la pèchent, estimé.............................. 8

Autre rente de deux livres de cire évaluée 3 — 15

Plus autre rente seigneuriale en 4 parties de cent un sols six deniers.................... 5 — 1 — 6

Plus autre rente seigneuriale de 24 boisseaux de bled froment et 36 boisseaux d'avoine mesure de l'abbaye de Vendome evaluée.............................. 38

Plus autre rente de 16 boisseaux d'avoine ditte mesure evalluée......................... 6 — 8

Plus autre rente de 36 boisseaux d'avoine évaluée 14 — 8

Plus autre rente de 45 boisseaux d'avoine évaluée 18

Plus autre rente de 35 boisseaux d'avoine évaluée 14 — 8

Plus autre rente de 72 boisseaux de bled et 36 boisseaux d'avoine évaluée.................. 86 — 8

Plus autre rente de 3 livres et un chapon évaluée.............................. 3 — 10

Plus autre rente de 8 livres et deux poules évaluée.............................. 8 — 16

Toutes les dites rentes ci dessus et de l'autre part foncieres et solidaires et seigneuriales et mesure de l'abbaye de Vendome pour le grain.

Item le fief et seigneurie de Chanteloup en ladite paroisse..... consistant en 12 deniers de cens, 3l 12s pour un porc suranné, 12 septiers de bled froment et 36 boisseaux d'avoine, le tout mesure de Vendome, evalué. 140

Autre rente de 12^d de cent 15^s d'argent d'une part 36^s pour une corvée de harnais, six septiers de bled 36 boisseaux d'avoine, mesure de Vendome évalué le tout........................................ 80

Item plusieurs petites rentes dépendantes dudit fief de Chanteloup, tant en argent, bled que chapons et corvée due par divers particuliers évaluée à 17 — 3

Item le fief et chatellenie de Chesne Carré consistant en un fief volant duquel releve à foy et hommage ledit fief, terre et seigneurie de Renay et plusieurs autres fiefs dont sera cy après parlé avec la rivière et etang de reveillon, droit de pèche en la dite rivière et de moulin a eau sur la chaussée dudit étang, les habitants du village du dit Chesne Carré, Chicheray, Renay et Chanteloup sujets et obligés d'aller moudre au dit moulin comme baniers et en dépendants.

Nota. — Que le dit moulin et étang ne subsiste plus et que du dit étang on en a formé des prés comme les regardant plus avantageux que le moulin et étang.

Plus droit de haute, moyenne et basse justice avec l'endroit ou était anciennement basti l'auditoire et un grand friche appelé le grand mortier ou estaient anciennement bastis les piliers patibulaires de la dite haute justice, s'y trouvant encore présentement des pierres et anciens vestiges.

Item un fief appelé le fief de la Rocheturbau, de ladite paroisse de Renay (erreur, il est de Pezou) ou il y a seulement justice voirie valant 15 livres de revenu annuel, non compris les aventures..................... 15

Item la métairie de la basse court avec les batiments nécessaires consistant en 124 septerées de terres labourables partagé en 3 coutaisons en grandes pièces autour du bourg de Renay et 20 quartiers de prés affermé à moitié evalué de revenu annuel à................ 600

Plus une metairie appelée la haye aud. bourg de Renay avec 60 septerées de terre labourable en 3 coutaisons et 14 quartiers de pré formant de revenu annuel . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 250

Plus la grande métairie de Champlain située au dit village composée de 60 septerées de terre labourable en 3 coutaisons égales non compris l'enclos et garenne avec les noues et patures indépendantes et en outre 15 quartiers de prés avec le terrage du dit lieu evalué. . . 260

Plus, une autre métairie appelée la la petite métairie de Champlain consistant en 40 septerées de terre labourable en 3 coutaisons, 9 quartiers de pré et un quart de noue, un petit carreau de bois indépendant, affermé. 104

Plus une autre metairie appelée la Sallerie baillée a rente par acte du 30 Decembre 1739 moyennant 80 boisseaux de bled mesure d'Ouques, 4 chapons, 4 poulets et 10 s. de cens, evaluée . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 80

Plus une maison et autres batiments, un grand jardin, un clos de terre labourable entouré de hayes vives situé au bourg de Renay, affermé. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 22

Plus une métairie située au village de Chanteloup composée de 30 septerées de terre labourable avec un jardin grand enclos et un petit bois en dépendant affermé 72 boisseaux de bled mesure de Vendome, 4 chapons, 4 poulets, et 12 livres de beurre evalué le tout. . . 66

Plus 36 quartiers de pré outre ceux cy devant expliqués dependants des metairies evaluée a . . . . . . . . . . . . . 220

## Bois

Item 1800 arpens de bois taillis situés aux environs de Renay dont moitié de l'age de 13 a 14 ans etc. . . 5.400

Plus 500 arpens de bois taillis appelés les bois bretons, declarés domaniaux pour l'exploitation desquels on paye annuellement aux officiers des eaux et forets 220 l. de

frais, lesquels sont vendus par un marché de 5 ans 1420 l. par an dont il y a encore 3 années du bail à expirer reste net ainsi ........................ 1.200

Nota. *Qu'avec du crédit, il ne serait pas difficile de faire changer l'arrest qui a déclaré les bois domaniaux.*

### Chesne Carré

Plus, du fief volant et chatellenie de Chesne Carré (dont) releve a foy et hommage et autres droits et devoirs ainsi que le requiert la coutume de Blois, le fief terre et seigneurie de Chicheray en la paroisse de Pezou appartenant au sieur Brunier, consistant en son logis seigneurial, garenne, bois taillis, terre labourable prés patures, un fief et censive ayant moyenne et basse justice pour raison de quoi il releve a foi et hommage de la chatellenie de Chesne-Carré et en outre chargé de payer cent sols de rente et autres droits et devoirs seigneuriaux cy.. 5

Plus, le sieur Guillaume Martin, seigneur de Vaucresson, Lorge, Moncour, et Toupenay relève a foy et hommage, rachat, cheval de service et autres droits, suivant la coutume de la dite chatellenie et fief volant de Chesne Carré pour raison de son fief terre et seigneurie du grand et petit Toupenay sis en la paroisse de Jones, consistant dans les batiments du seigneur et du fermier, 214 mines de terre dependantes dudit moulin et un fief qui s'etend tant sur la métairie que sur plusieurs autres terres possédées par divers particuliers.

Plus releve du fief et seigneurie de Renay le fief du Bois Poussin seis proche la paroisse de Renay appartenant a la dame d'Etourville qui consiste en 2 sols de cens 4 chapons et 5 livres tournois de rente foncière qu'il a à prendre sur divers heritages dependant dudit fief pour raison de quoi la dite dame releve du fief de Renay, a foi et hommage, rachat, cheval de service et à droit quint et requint.

Plus droit de four a ban dans le bourg de Renay et dans le village de Champlain, non exercé.

Item le droit d'ajus et de mesure tant pour le seigneur dudit Renay que pour ses sujets à leur bailler par sa main pour mesure de ceux qui voudront vendre ou acheter bled vin et autres choses en l'étendue de la dite terre et seigneurie de Renay avec les droits qui y appartiennent.

Item le logis presbytéral dudit Renay chargé de payer 15 sols à chaque mutation de curé et en outre à retribution de service divin.

Item six quartiers de vigne situés proche et en ladite paroisse de Renay avec une maison pour le vigneron valant de revenu annuel deduction faite des frais la somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30

Sur quoi on est tenu de payer parchacun an 60 livres de rente foncière au sieur abbé de Vendome, 3 livres à MM. de l'oratoire dudit Vendome 3 livres aussi aux p. benedictins du dit Vendome soit en tout de rente foncière faisant total *de 66 livres*

Total revenu net . . . . . . . . . . . 8.716 — 7 — 6

Nota. Il faut acquerir par un contrat primitif et séparé la chatellenie et fief volant de Chesne Carré, et par un contrat postérieur la terre de Renay moyennant quoi on ne paiera les ventes que de la chatellenie de Chesne Carré et on déclarera dans le contrat de la terre de Renay qu'on n'entend point la réunir au domaine de Chesne Carré d'ou elle relève.

Nota. Qu'on n'a point parlé de plusieurs fosses à poisson, non plus que d'une dizaine d'arpents de terre en buissons aisés à défricher qui feraient les meilleures terres de la métairie, outre l'usage de Champlain qui contient plus de 100 ou 200 arpens de terre qu'il serait aisé de faire consentir les habitants du dit hameau à laisser défricher. ce qui même est douteux si le seigneur

de Renay n'en a pas le droit. On n'a pas pu pour le présent m'en donner un éclaircissement net. Tout cette terre est susceptible d'amélioration... elle est très arrondie, point melée avec personne et tout autour du chateau et d'une grande étendue pour la chasse. Les aventures du fief ne sont point estimés dans le présent memoire, non plus que la seigneurie de la paroisse. Et il est à remarquer que dans l'article des bois, les 1800 arpents qui ne sont point domaniaux aux quels il faut environ 6 ans, etc.....

On m'a dit que M. de St Lienne avait acquis la dite terre par 2 contrats séparés, et qu'ayant acquis dans le temps des billets de banque, partant cher, il n'avait payé que 4800l de vente au sieur Mahi receveur du domaine de Blois, on s'expliquera de cela avec lui et on le fera garantir.

J'ai vu les baux des fermes, on peut tabler dessus...... comme M. de St Lienne vend pour payer des dettes et qu'on ignore à quoi elles peuvent monter, j'estime qu'un décret est absolument nécessaire..........

De sorte que si on peut avoir cette terre pour 120.000 livres et 3 ou 4 cents pistoles de pot de vin, a payer le prix après le décret purgé, ce sera une acquisition excellente, et à bon et très bon marché, car la terre est bonne, il est heureux que la manœuvre d'un quelqu'un ait empêché jusqu'ici qu'elle n'ait été vendue, je conseille d'en profiter, car avec moins de 10 mille livres de dépenses, on en fera une terre de 10.000 livres de rente, on peut dire presqu'en un morceau ; il n'y a pas pour 100 pistoles de réparations à faire dans tous les batiments, y compris ceux du chateau, encore ne sont elles pas toutes urgentes.

(Sans signature).

*(Titres de Renay, Série Ire, chemise 40).*

## Pièce N° 13

# Extrait de l'Etat et description de la Terre et Seigneurie de Renay (1751)

*(Voir pages de texte 126, 310 et 331)*

### Chesne Carré

PRIMO :

La Chatellenie et fief volant de Chesne Carré consistant en une boisselée ou environ de terrain, sur lequel était anciennement une maison batie, en friche, située au dit lieu de Chesne Carré paroisse de Pezou, joignant de galerne au chemin du dit lieu à Savateau, de solaire et d'un bout d'amont à M. Brunier et d'abas au chemin qui conduit aux trois Fisseaux *(l'Estre aux Fisseaux)*.

2. Plus en haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de la dite Chatellenie dont l'exercice se fait au dit lieu de Chesne Carré, et les appellations ressortissent au présidial de Blois, droits honorifiques dans l'église de Pezou, droit de notariat et tabellionage.

3. Plus en un friche appelé le Bois-Mortier ou étaient anciennement les fourches patibulaires dont il reste encore quelques vestiges.

4. Plus en la rivière et étang de Révillon, droit de moulin sur ladite rivière avec la bannie et contrainte des sujets des hameaux et villages de Chesne Carré, Chicheray et Chanteloup, et droit de pêche.

5. Plus en trois sols ou environ de cens dus par chacun an, par plusieurs vassaux pour raison des terres et vignes situées au dit lieu de Chesne Carré, et autres droits et devoirs seigneuriaux.

6. Plus au droit de feodalité, lequel s'étend sur les terres et seigneuries de Renay, de Chicheray et du grand et petit Toupenay, relevant en plein fief foi et hommage de la dite chatellenie et fief-volant de Chesne Carré.

## Renay

Secundo :

7. La terre et seigneurie de Renay, consistant en un chateau composé d'une grande salle, cuisine, offices plusieurs chambres, gallerie conduisant à une grande tour carrée, composée de trois appartements, grande cave dessous, une cour en face dudit chateau pavée par toutes les issues, et le reste en gazon, séparée de la basse cour par un mur d'appui, un petit batiment dans ladite première cour servant de logement pour les domestiques, le tout entouré de fossés, un grand pressoir et un cellier joignant, greniers dessus, ecuries, grange et autres batiments, un grand colombier, jardin clos de murs contenant douze boisselées ou environ, planté d'arbres fruitiers et espaliers, un petit parc contenant environ deux septerées aussi planté d'arbres fruitiers avec deux allées de charmille fermé par une double haie vive, un fossé entre deux, un petit étang au bout et une pature ensuite, une basse cour attenante au dit chateau consistant en....... etc.....

Nos 17 à 38. *Déclaration des terres et prés de la métairie de la Basse cour.*

39. Plus 18 quartiers de prés appelés les prés de la Bonde au bout desquels était autrefois le moulin de Chesne Carré sur Revillon susdite paroisse de Renay, clos de fossés et de la dite rivière de Revillon, joignant de solaire aux landes de Rocé, de galerne aux brières de St Vrin, d'abas au gué et chemin de Rocé à St Vrin, etc...

41 à 45. *Friches et Pacages de Renay.*

46 à 47. *Métairie de la Haie (la Branchardière).*

68. Plus le dit fief terre et seigneurie de Renay consistant en droit de haute, moyenne et basse justice, droit de notariat et tabellionnage, droits honorifiques

dans l'église du dit Renay, droit d'eau benite et encens toutes fois et quant il appartient, droit d'enceinte basse et sépulchre dans le chœur de la dite église, droit de four a ban au quel sont tenus de venir cuire les habitants et tenanciers qui y sont sujets dans le bourg dudit Renay, ceux desquels qui ont four sont tenus de payer deux sols par chacun an a la dite seigneurie.

69. Plus en cens, lods, ventes, amendes, hommages, justice et autres droits et devoirs seigneuriaux tels qu'ils sont dus, valant le dit fief par chacun an environ *seize livres* tant cens que rentes sur plusieurs terres et maisons au bourg du dit Renay et treize chapons sur les maisons et terres ou autrefois il y avait des maisons, situées au village de Brixard en ladite paroisse de Renay.

71. Plus en huit livres et deux poules de rente foncière appelée la rente des Loges payable par chacun an le jour de la Toussaint a la seigneurie de Renay due par Jean Trihoreau et les enfants mineurs Michel Girard, assignée sur une maison cour jardin. — appelée *les Loges* situées paroisse de la Bosse.

72. Plus en trois livres et un chapon de rente foncière assignée sur des maisons, terres, prés et bois situés a la Chauvinière, paroisse de la Chapelle-Enchère, payable par chacun an audit jour de toussaint rendue audit Renay par René Cohu, Charles Dollard et autres.

73. Plus, le fief et seigneurie de Buissay, situé paroisse de Lignières consistant en 14 sols de cens et rentes d'une part, que doivent environ 50 boisselées de terre, ventes amendes et autres droits et devoirs seigneuriaux suivant la coutume.

74. Plus six livres tant cens que rentes, payables chacun an au jour de la fête des trépassés appelée la rente des Boulleaux assignée sur 18 boisselées de terre situées dans la paroisse de Lignières due par plusieurs vassaux.

75. Plus le fief de la Rocheturbault, autrement de la Thibaudière, s'étendant pour la plus grande partie dans paroisse de Pezou, et le surplus paroisse dudit Renay, valant chacun an environ 16 livres, tant cens que rentes, deux poules et un sixième de poule d'une part, droits de lods et ventes, amendes, autres profits et devoirs seigneuriaux, duquel fief la metairie de la Sallerie ci après expliqué releve a dix sols de cens.

76. Plus 80 boisseaux a la mesure d'Oucques, quatre chapons et quatre poulets, le tout de rente foncière annuelle et perpetuelle due par chacun an... assignée sur la terre, metairie et depend. de la Sallerie située paroisse de Renay et celle de Pezou.

77 à 93. *Etat de la métairie de la Sallerie.*

### Fief et Seigneurie de Champlain

Tertio :

94 à 138. Le Domaine et fief de Champlain, scis en la paroisse de Renay consistant en une metairie appelée la grande metairie de Champlain, composée d'une chambre à feu etc.....

139 à 187. *Métairie de la Bigotterie.*

188. Plus le dit fief terre et seigneurie de Champlain situé et s'étendant en la dite paroisse de Renay consistant en outre en cens et rentes, notamment en 7 liv. 11 sols ou environ tant cens que rentes d'une part, y compris la rente de Bordebure de 50 sols assignée sur 50 septerées de terre tant en labour que brières et friches, joignant les bois de Bordebure et autres bois dépendant du dit Renay de laquelle tenue le seigneur dudit Renay en possède la moitié, plus en 5 chapons deux poules et demie, trois pains deux corvées d'autre part.

189. Plus en quatre septiers de bled meteil mesure de l'abbaye de Vendome de rente seigneuriale assignée sur

15 septerées 4 boisselées de terre possédée par plusieurs vassaux codétempteurs de la dite rente payable solidairement au lieu seigneurial le lendemain du jour de la Toussaint ainsi que les autres rentes ci après expliquées.

190. Plus en deux livres de cire assignées sur environ 6 septerées 3 boisselées de terre en ladite paroisse de Renay, de laquelle rente le seigneur de Renay en doit moitié.

191. Plus en 2 septiers de bled froment et 36 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale a la dite mesure assignée sur environ 6 septerées de terre appelée la terre des Malliers en la dite p^sse de Renay.

192. Plus en 36 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale appelée la rente des Royers assignée sur 30 boisselées ou env^on de terre p^sse de Renay.

193. Six septiers de bled méteil et 36 boiss d'avoine appelée la rente des Vincents, etc...

194. 45 boiss. d'avoine appelée la rente des Jouannaux, assignée, etc...

195. 36 boiss. d'avoine appelée la rente des Fillons assigné sur 30 boisselées dependantes de la cure de Renay.

196. Quatre septiers de bled méteil appelée la rente des Rogers à bled.

197. 16 boiss. d'avoine appelée rente des Charrons.

198. Plus en droit de terrage a la douzieme gerbe ou javelle, rendu en la grange du seigneur par les propriétaires de terres sujettes audit droit montantes à 36 septerées ou environ situées en la paroisse de Renay.

199. Plus de la dite seigneurie de Champlain dépend une rente foncière annuelle et perpetuelle de 33 sols 9 deniers payable par plusieurs particuliers propriétaires d'une tenue de terre..... contenant 12 septerées appelée la Noue du Diviseau situé paroisse de la Chapelle

Enchérie, joignant le total de galerne et d'amont le chemin de Brixard à Oucques..... les cens de laquelle tenue, ventes amendes reliefs et autres devoirs seigneuriaux appartenant au sieur de Villetrun, en censive de Villetrun.

## Terre et Seigneurie de Chanteloup

QUARTO :

200. La terre et seigneurie de Chanteloup scise en la paroisse de Renay consistant en moyenne et basse justice, droit de pilier a carcan et fourches patibulaires, droit de chasse et pêche.

201 à 214. *Description de la métairie et des droits féodaux de Chanteloup* (Voir *Pièce justificative N° 11,* ou ces droits sont détaillés).

## Les Bois Bretons

*(Tenus à litre d'engagement du roi suivant l'arret du Conseil d'Etat de sa Majesté du 16 décembre 1732).*

215. Plus six cens arpens ou environ de bois taillis assis et situés aux Bois Bretons, paroisses S[t] Martin d'Epiais et la Chapelle Enchéry joignant d'un coté et bout à la prairie d'Epiais, Goulafré et la Chauvinière, d'autre coté au chemin tendant de la Hougaise à Epiais et aux bois du duché de Vendome et d'autre bout aux bois de la Chapelle, en fief du duché de Vendome.

216 à 229. *Divers morceaux de bois se montant à 760 arpens environ.*

*(Titres de Renay, Série I[re], chemise 53, pièce unique, imprimée).*

## Pièce N° 14

## Vidimus, en date du 16 décembre 1420, d'un acte de vente de Champlain du 7 mars 1895

*(Voir page du texte 294)*

NOTA : *Cette pièce a été composée sur les deux* vidimus *du 14 et 16 Décembre 1420 qui se copient à peu près textuellement, parce qu'ils visent tous deux des actes de vente de Champlain l'un du 7 mars 1395, l'autre du 6 avril 1399. De telle façon que là où l'un présente quelque lacune produite par la vétusté, l'autre y supplée à peu près. Mais tel qu'il est, ce texte n'a point de valeur au point de vue paléographique. Il peut seulement donner l'idée de ce qu'était la seigneurie de Champlain au XIVe siècle. Le sulphydrate d'ammoniaque a permis de rectifier certains mots après l'impression de la notice ci-dessus sur Champlain, et corriger certaines fautes.*

Sachent tous presens et avenir que en Ntre Court de Lavardin nous avons veu et visité et deument regardé une piece donnée sous le scel de la prévosté de Paris fermée en entreretz en scel et en ecripture contenant cette fourme A tous qui ces lettres verront Jehan Seigneur de Solleville chevalier conseiller du Roy en ses conseils garde de la prévosté de Paris, salut, savoir faisons que par devant Richard de Bailly et Jehan Maugier, Clers notaires jurés du Roy notre dit seigneur, de par lui establis en son chastalet à Paris fut présent en sa personne *Pierre Thierry escuyer* lequel de son bon gré et bonne volonté propre mouvement et certaine science sans aucune fraude force cuœur (?) et contraincte mais pour son cler et cuident prouffit lui estant sur ce bon conseillé pourveu et avisé de son fait et de son droict sur ce Il disoit recongnut avoir vendu cédé quitté trans-

porté et délaissé et par ces présentes vend cede quitte delaisse et transporte a tousiours et promet garantir delivrer et deffrendre a ses propos couts et despens envers et contre tous en jugement et hors quand mesure en sera de tous troubles debtes lettres obligations arreraiges hypotheques servitudes, redevances et aultres empechements quelconques à honorable homme et *saige maistre Jehan Chereau licencié en droit canon et civil achepteur* pour lui pour ses hoirs et pour ceux qui de lui auraient cause les Eritaiges qui sens [uivent]. C'est assavoir un habergement avecques les courtils boys et plesses content trois arpens ou environ et garenne esdits boys et plesses, Item un four a ban seant ou terrouer de de Champlain avecques les prouffits revenus et emolumens diceluy four c'est asavoir de vingt pains qui y son cuis..... (?) Item vingt deux journées de plessaiges (1) rendues chacun an en huitaisne (ou huitiesme) devant Noel et en huitaisne d'après Noel que plusieurs personnes sont tenues de faire chacun an au dit vendeur pour cause de certains domaines assis au dit terrouer de Champlain. Item neuf septrées de terre assise au lieu appelé les Goncy joignant au bois Guill. Demmonoye d'une part et aux noes Beauvarlet d'autre part. Item six septrées de terre ou environ joignant au chemin allant de Renay à la Chapelle d'une part et aux terres Perrin Roncin d'autre part. Item six septrées de terre joignant au chemin par le

(1) La suite de la pièce présente le mot *journée* comme mesure agraire ; mais ici, la construction de la phrase indique plutôt une sorte de corvée. Quant au mot *Plessaige* on ne le trouve ni dans Lacurne, ni dans le Glossaire vendomois de Paul Martellière ; Ducange donne *Plassagium*, comme voulant dire : Parc ou lieu clos de haies palissadées : *Parcus, seu locus palis vel virgulis implexis conclusus.* Et dans un autre sens : Droit de place dans une foire.

quel on va de la Chapelle Encherye à Renay d'une part et a la vallée des boys aux hoirs Mahoust de Champlain Item cinq sept. de terre assises sur les gats Macé Orgelin joignant à la vallée par la quelle l'on va des usaiges de Champlain à Renay. Item huit septrées de terre ou environ seans au lieu appelé les buissons feu Ribault aboutissant au chemin sur ce l'on va de Champlain à Renay. Item trois chnées (1) de terre ou environ séans au Périer Maugé Jehan Pilaut joignant aux terres feu Jehan Lasne. Item deux septrées de terre seant au viez pouez (?) joignant au chemin allant de Renay aux landes de Champlain d'une part et aux choses au dit Pilaut d'autre. Item quatre journées de terre ou environ en gats et en bruières joignant aux Usaiges de Champlain et au terrouer de la Chapelle Encherye d'autre part et au chemin allant de Lignières a la ditte Chapelle d'autre part et aux bruieres et noes de la hougèse. Item neuf livres de tailles que plusieurs personnes sont tenues de faire au dict vendeur au dimanche après la St Remy a cause de certains heritaiges qu'ils tiennent au dict terrouer de Champlain. Item quatorze soulx de cens avecques leurs...... (?) que plusieurs lui sont tenus faire chacun an au dimanche de Reminiscere à cause de certains domaines assis au dit terrouer. Item le terraige de huit journées de terre que plusieurs personnes tiennent au dict terrouer valant par aucunes années deux muiz (?) de grain tierce (?)....... a la mesure de Lisle. Item treize oblies que plusieurs personnes doivent payer

(1) La mauvaise écriture nous avait d'abord fait croire à l'existence d'une locution *(année)* spéciale au terroir ; mais un examen plus attentif nous fait lire *chnée* (chainée). La Chainée qui est devenue la Perche était la centième partie de l'arpent, soit 82 centiares, mesure de Vendôme, et 51 centiares, mesure d'Oucques.

par chacun an lendemain de Noel pour cause de certains héritaiges séans au dit terrouer c'est assavoir par chacune oblie, ung pain ung denier ung chappon et ung septier d'avoine. Item une piece de boys contenant quinze arpens ou environ joignant au chemin allant de Renay a lâ Chesnaye d'un costé et au boys feu Guill. de la Broce d'autre costé. Item tel usaige comme le dit vendeur avait pour lui et pour ses hommes es boys appelés les Landes de Champlain et toutes les choses dessus dites. Voyerie de Soixante soulx et le dessous et ce qui en dépend par la coutume. Item un rerevassour appelé Perrin Moreau qui tient à présent du dict vendeur les choses qui s'en suivent à foy et hommage a quatre livres de cire rendues par chacun an à Noel et Pasques par moictié c'est assavoir la prévosté de Champlain avec le pouvoir et droit de adjourner, de faire office de sergenterie, et de faire les executions des gaiges qui sont faits en la court du dict lieu de Champlain et des dépendances du dict lieu sur les subjects et justiciables dudict vendeur et la tierce partie des amendes touteffois qu'elles y échéent tant de soixante soulx comme du dessous sur les subjects et justiciables dudict vendeur. Item deux maisons et trois boisselées de courtils ou environ assis au dict terrouer de Champlain devant le four a ban dessus dit, joignant aux courtils Jehan Pillaut et a l'estre feu Estienne Michelet. Item trois boisselées de Courtil seans aux foussés de Champlain joignant aux Courtils Gillet de Villeronce et au dit fossé. Itsm deux septrées de terre assises au terrouer de Rondeau joignant à la terre Jehan Richier. Item une chnée de terre assise derrière le clous de Champlain joignant à la terre dudict Richier et au chemin allant de Regnay a la Chapelle. Item une septrée de terre seant au périer Mauger joignant à la terre Jehan Pillaut d'une part et à la terre Guillot Clement d'autre

part. Item trois septrées et chnée (ou minée) seant au terrouer de l'Ourme de la Marche (?) joignant à la terre Jehan Pillaut d'une part et à la terre de Macé Orgelin d'autre part et à la terre Laurent Mautourné d'autre. Item trois chnées (ou minées) de terre à la noe Jehan Pillaut. Item une chnée (ou minée) de terre seant au buisson Ribaut joignant à la terre Rigault le Masson et à la terre Jehan Richart de laquelle le dict Guerin Moreau garantist à Jehan Moreau son frère une année (ou minée ou chnée) en paraige. Item une septrée de terre joignant aux choses à la femme et aux hoirs feu Jehan Moreau. Item dix boisselées de terre seant à Lourme de la Marche joignant à la terre de Jehan Pillaut d'une part et à la terre au dit Mautourné laquelle le dit Pierre garantist à ses dites sœurs en paraiges. Item une minée (ou chnée) de terre seant derrière le clous de Champlain joignant à la terre Jehan Richeré et au chemin de la Chapelle laquelle le dit Pierre garantist à Isabeau sa sœur en paraige dix boisselées de terre seant à Rondeau laquelle ledit P^re garantist en paraige à son dict frère joignant à la terre au dict Perrin et aux terres de la Chapelle. Item sept deniers de cens et tous les droits qui sont deus au dict Pierre Moreau chacun an au dimanche des brandons de certaines personnes pour certains domaines séans au terrouer de Champlain. Toutes les dites choses tenues de Jehan Bobin escuyer a une foy et un hommage et a un roussin de service quand le cas y echet selon la coutume du pays avecques tous les droits, propriétés, raisons et actions, que le dict vendeur avait et pouvait avoir en ce que dit est vendu et envers qui que ce soit et leurs biens a cause de ce et les dépendances *sauf et réserve au dit vendeur pour lui et ses ayant cause qu'il jouira de ce comme resufruitaire et en fera* les fruits et proffits tontes revenus et émoluments siens le cours de sa vie

durant tant seulement en quelqu'état et habit qu'il soit ou devienne en religion ou hors non obstant ceste présente vente. Et ceste vente ainsi faite tant pour le prix et somme *de deux cents livres tournoys monnaie courante a present que le dit vendeur* en confesse pour avoir eu et receu du du dit acheteur dont il se tient pour bien content et paye et agrée et en a quitté et quitte a tousioursmais le dit acheteur ses biens ses hoirs et ayant cause et tous aultres à qui quittance en appartient et pourrait appartenir ores et pour le temps a venir comme pour et parmi ce que le dit vendeur a promis et promet ce que dit est vendu soutenir et maintenir à ses frais, de toutes choses *en bon et suffisant estat c'est assavoir comme doit faire propriétaire et viagier et en la fin les rendre et laisser en cest estat non obstant* que viaigier ne doit pas soutenir comme propriétaire usaiger stilles coutumes de pays ni aultres choses a ce contraires et de la foy et hommaige en quoi il en estoit saisine et possession se dessaisit desvestit et desvest es mains des dits notaires comme en . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . Promet le dit vendeur par son serment et foy de son corps bailler es mains des dits notaires comme en la notre cette vente garentir et tout le contenu en ces lettres avoir agréable tenir ferme etc...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En tesmoing de ce nous à la réclamation (?) des dits notaires jurés avons mis le scel de la ditte prévosté de Paris qui furent faites et passées *le mardi sept jours de mars lan de grace mil trois cens quatre vingts et quinze.* Ainsi signé J. Maugier, R. de Baily. Et pour tesmoings de vérité nous avons mis a cest pnt vidimus le scel aux

contrats de notre ditte court le lundy seizième jour du mois de décembre l'an de grace mil quatre cent et vingt.

Signé : ESCOLLASSE (?)
Cl. juré pour Jehan Leclerc.

Collationné sur l'original. (*Parchemin, sceau perdu*).

(*Titres de Renay, Série Ire, pièces 46 et 46 bis*).

## Pièce N° 15

## Acte de légitimation du seigneur de Champlain

(*Voir page du texte 296*)

Saichent tous présens et auenir que en notre court de Lauardin auons veu tenu leu pourueu et diligeaulment regardé mot après mot vnes lettre royaulx a las de saye en cire verd saine et entière en scel et en escripture contenant ceste forme : *Karolus Dei gracià franchorum rex notum facimus univercis tam presentibus quam futuris quod nos attendentes morum honestatem et virtutum merita quibus vt testatur relacis fide digna Guillermus filius Petry Thierry armigeri diocesis Carnotensis decoratur, qui licet ex illegitimo cohitu ex soluto videlicet et soluta traxerit originem se tamen Deo et hominibus vita et moribus reddit gratum adeo quod deffectus natalim quem patitur in prole per ipsius merita aboletur et in ipso favor virtutis redimit quod ortus odiosus abjecit, eumdem Guillermum de nostre regie majestatis plenitudine ex gratia speciali legitimamus et defectum natalis predictum totaliter abolemus volentes et concedentes eidem Guillermo auctoritate et gratia quibus supra ut ipse ad omnia officia honores, status et actus legitimos ubilibet in regno nostro et alibi quam in judicio quam extra admittatur, possit que dictus Guillermus bona quecumque mobilia et immobilia quocumque articulo legitimo in regno nostro acquirere,*

*acquisita tenere et de eisdem testari ac disponere pro sue libere voluntatis ac si esset legitimos de genere et legitime progenitos et etiam succedere possit in bonis paternis et maternis si ad hoc pater et mater consentiant et aliis bonis quibus cumque dum non sit alicui jus quesitum generaliter et singula facere possit Guillermus que de legitimo matrimonio procreati facere possunt de consuetudine non obstantibus constitutionibus regiis, consuetudine et obseruancia ad hoc contrariis quibus cumque soluendo propter hoc nobis sola vic moderatam nolumus tamen quod in graciis per eum in posterum impetrandis de presenti quod mentionem facere teneatur (presentium) vniuersis justiciariis regni nostri aut eorum loca tenentibus presentibus et futuris et eorum nostri cuilibet prout ad causam (?)* (*pro* ou *per*) *mittunt (?) quatenus dictum Guillermum presenti gratia uti et gaudere faciant et permittant, ipsum in contrarium nullathenus molestantes aut molestari permittentes a quocumque. Quod ut perpetuum stabilitatis robur obtineat presentem paginam sigelli nostri caractere fecimus roborari, nostro in aliis et in omnibus alieno jure salvo. Datum Parisiis mense martii anno Domini millessimo trecentesimo nonagesimo nono et regni nostri vicesimo.* Ainsi signé au hault de la marge *Per regem ad relacionem consilii*, et au droit de ce au dessoubs *Heron* et en la dicte marge au dessoubs du scel à cinq petites lignes contenant ce qui s'ensuit :

*Expedita et registrata in camera compotorum de consensu thesaurarii mediante sententia prout canet in libro tractare hujus partis folio IIII^xx XVII* (97) *Scriptum in dicta Camera die VIII^a aprlis anno M^o CCC^mo IIII^xx XIX ante pascha* (N. S. 1400). Au droit dicelles V lignes signé *Chumgant* et au bout de la marge de bas signé *Content Heron* et ou doz de la dicte lettre en la

marge du hault a VI lignes et demi ou environ contenant ceste fourme Leues et publiées en l'assise royal de Tours tenue par nous Guillaume de Pourbail licencié en loys lieutenant general de Monsieur le bailli de Touraine et des ressors et           daniou du Maine et de Poitou du consentement de Pierre Thierry père dudit legitimé à Paris par messire Jehan Tirtet son procureur aiant pouvoir speciál ad ce comme il nous est apparu par lettre de procuration faicte soubz le scel des contractz de Vendosme donné           du XVI^e jours de juing darnier passé le XXI^e jour doudit moys mil IIII^c et quatre et au dessoubz des dictes lignes signé Boyslonseau. Et nous pour tesmoinz de vérité auons mis (?) à ce présent transcript le scel aux contracts de notre dicte cour le lundy XVI^e jour de décembre lan de grace mil quatre cent et vingt.

Sur le pli :

Collacion faicte a l'original.

*(Parchemin, sceau perdu).*

*(Titres de Renay, Série I^re, chemise 4, pièce 1).*

## Pièce N° 16

## Vidimus en date de 1412 d'un acte de foi et hommage de l'an 1400 du Seigneur de Champlain au Seigneur de Renay.

*(Voir page du texte 296)*

En notre court de Vendome en droit à nous veu visité et regardé a la requeste de Guillod Tierry escuyer en un des pappiers ordinaires de feu Jehan de bailly lors tabellion de notre ditte court ou quel est contenu plusieurs passements faicts advisiés (?) en mainte manière entre lesquels est contenu ce qui s'en suit : Entra Guillem Tierry escuyer en la foy et hommaige de Jehan Bobin escuier Sgr de Renay à cause de la Terre et appar-

tenances de Champlain que ledit Guillon a naguère acquise et achetée de maistre Jehan Chereau comme il puet app[ar]oir par lettres du Chastellet de Paris sur ce faites parmi ce que Jehan bourcier ou nom nomé procureur de maistre Jehan Chereau en a au jourdhuy quitté la foy et homaige audt Bobin et a esté ce fait en l'oustel de l'imaige St Michel. Et ce en la presence de Jehan Coeilliet et dudit bourcier moy requis le dit Guillem tierry instement sur ce afin de luy tesmoigner les choses dessus dites estre vrayes (?) le quel je luy ay octroyé en la présence des dessus dits temoings le signiet manuel de Jehan de bailly notre apposé a cest instrument (?) ce XVII jour de septembre en l'an mil quatre cents.

Et ce nous certifions avoir veu estre vray par ces presentes signées du signet de moy Pierre Bougier a présent tabellion de la dite court le XXe jour de may l'an mil iiijc et douze.

*Signé :* P. Bougier (avec paraphe).

*(Parchemin, sceau perdu. Titres de Renay, Série Ire, chemise 2).*

## Pièce N° 17 et dernière

## Annonce de la reprise des Audiences de Chesne-Carré (1753)

*(Voir page du texte 330)*

Monsieur le Cte de Rochambeau, seigneur chatelain de Chesne-Carré en la paroisse de Pezou, et haut justicier de la paroisse de Renay, fait avertir qu'il va faire exercer la justice de la dite chatellenie de Chesne-Carré et ressort d'icelle par les officiers qu'il a pourvus, et que les audiences se tiendront le jeudi, de quinzaine en quinzaine

au matin dans la maison de Joachim Lubineau, laboureur au dit lieu de Chesne-Carré, jusqu'a ce que l'auditoire de la dite justice aye été réédifié, auquel n'en ignore.

Et plus bas :

Je soussigné, certifie avoir publié l'écrit ci dessus par trois jours de dimanches consécutifs et avoir fait afficher un double à la porte de notre église, à Pezou, ce trentiéme jour de janvier mil sept cent cinquante trois.

*Signé :* FICHET, curé de Pezou.

*(Titres de Renay, Série Ire, chemise 44, pièce unique).*

# Errata & Addenda

---

**Page 145.** *Portou* ou *Porteu*, appartenant aux Guichard, devait être le *Porteau*, paroisse de Pressigny, entre Parthenay et Thénezay (Deux-Sèvres).

**Page 199.** Lignes 10 et 23, et page 265, ligne 7 ; au lieu de *Charray*, lire *Chauray* (Chauray est une paroisse près Niort).

**Page 209.** Note 2, 2e ligne : remplacer *pas* par *par*.

**Page 239.** Avant-dernière ligne, dernier mot : changer *la* en *le* (devait *le* garantir).

**Page 294.** Dernière ligne, au lieu de : *année*, lire *chnée* (chainée), et supprimer la note (voir note 2 de la pièce justificative no 14).

**Page 295.** Note 1, voir la note 1 de la pièce justificative no 14.

**Page 295.** Note 4, supprimer le mot : *complet*.

**Page 295.** Lignes 9 et 17, au lieu de : *Recevassour*, lire : *Rerevassour*.

**Page 315.** Note 1, au lieu de : *1419 habitants*, lire : *1076*. (C'est par erreur, paraît-il, que Adolphe Joanne, dans sa *Géographie de Loir-et-Cher*, en 1888, donne Pezou comme comptant 1419 habitants).

**Page 317.** Ligne 15 lire : *acquet* au lieu de *acquit*.

**Page 319.** Note 2. *Larousse*, que nous n'avions point songé à consulter tout d'abord, donne cette définition du Fief-Volant : « Fief dont les mouvances étaient éparses en différents endroits ; il était opposé au Fief continu, dont le territoire était circonscrit ou limité ». Si cette définition était exacte, il faut bien dire que la plupart des fiefs, en nos pays, auraient été Fiefs volants, car il était bien rare que leurs mouvances fussent agglomérées autour d'eux. Et pour ce qui est de Chesne-Carré, ses mouvances, sauf Toupenay, étaient tout autour de lui, soit Chicheray, Renay et autres (voir page 318).

**Page 333.** Note 2. La chapelle dite de *Chicheray*, en l'église de Pezou, fut transférée du château de Chicheray en cette église par les soins de Françoise Guerry, veuve de messire Emmanuel de Marescot, seigneur et dame de Chicheray, par acte reçu de Jacques Renard, notaire à Blois, le 16 sept. 1717. Elle fut dotée par cette dame de 300 livres de rente au capital de 7.200 livres. *(Titres du château de Chicheray)*.

**Page 333.** Ligne 18. Le chemin de Fréteval à Blois ne fut supprimé qu'en 1839, dans la traversée du parc de Chicheray qui était alors en la possession de M. de Ferrières. (*Id.*)

---

Trat.



# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

**Par M. l'abbé Blanchard** (1)

---

### II

## GUILLAUME DU BELLAY

VICE-ROI DU PIÉMONT

> *Ce renommé Langey*
> *Dont le cueur dolent iay.*

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, naquit à Glatigny en 1491. Il reçut une éducation distinguée qu'il termina au couvent de la Baumette, près d'Angers. Moins chargé qu'aujourd'hui, dirigé par les traditions scolastiques, quoique un peu entamées, s'adressant à une élite de jeunes seigneurs, au milieu desquels se glissaient des écoliers de petite extraction, comme Rabelais, l'enseignement du commencement du XVI^e siècle, libre des entraves bureaucratiques, formait des hommes, des intelligences et des volontés et, non comme aujourd'hui, des encyclopédies étendues mais superficielles.

Encore jeune, Guillaume se rendit à la Cour et fut vite employé à l'armée et dans les ambassades. Sa grande âme et son indépendance de caractère le classent au nombre de ces bons serviteurs qui ne craignent pas de contredire leur souverain quand il y va du bien public.

(1) Voir le *Bulletin* de 1895, p. 358, pour la 1re partie.

Soldat, diplomate, écrivain, mais courtisan médiocre, le personnage le mieux informé de l'Europe sur les menées des cours et le plus mal sur le lever et le coucher du roi, il fut chargé de toutes les missions délicates du règne de François I^er^, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Il mourut vice-roi du Piémont et fut l'une des plus originales et plus glorieuses illustrations du XVI^e^ siècle.

*
* *

Sous le nom d'*Ogdoades*, Guillaume du Bellay composa en latin huit livres d'histoire qu'il traduisit en français sur l'ordre du roi.

Le premier est l'*Epitome de l'Antiquité des Gaules et de France.* Il remonte jusqu'à Samothès, petit-fils de Noé, premier colon de notre patrie.

Les sept autres Ogdoades sont « le Portrait des Occurences de ce Siècle ». Les manuscrits en furent perdus lors de la mort de Guillaume, sauf quelques fragments de la cinquième qui forment quatre livres des *Mémoires de Martin du Bellay,* son frère, de 1536 à 1540. Ces mémoires furent rédigés à Glatigny, par Martin du Bellay, après la mort de François I^er^ et publiés en 1559, par Réné du Bellay, son gendre (1).

M. B. Hauréau a retrouvé à la Bibliothèque nationale (2) la vie de François I^er^ en latin (1515 à 1521) qui formait le premier livre de la seconde Ogdoade. Aux écrits historiques du seigneur de Langey, il faut ajouter plusieurs traités politiques concernant ses ambassades et destinés à entraîner l'opinion. Plusieurs nous sont restés.

(1) Pour nos citations, nous nous référons à un exemplaire de la bibliothèque de Glatigny, in-folio, imprimé à Paris en 1582.

(2) Ancien fonds latin — N° 5976.

La Bibliothèque Nationale possède de nombreuses lettres de Guillaume du Bellay, au Roi, à Montmorency, au cardinal du Bellay (1). Ses poésies françaises et latines sont peu estimées.

Guillaume du Bellay a compris l'histoire d'une manière large et généreuse. Il aime son siècle et y trouve « abondance de matière » pour « le diligent et bon historien » qui la voudra considérer et bien peser.

Il dédaigne les narrations crues et sans artifice. En fait « d'alliances : faut réciter les causes finales et inductives,... faut insérer les remonstrances, griefs, débats, capitulations et traitez : Et si de guerre, faut qu'ils me dient à quelle cause, et pour quelle occasion elle s'est meuë : faut réciter les querelles debattues, les parlements, les défiances, les appareils et entreprises, exécutions, moyens et conduittes d'icelles, mettre les batailles en ordre, représenter la rencontre, le conflict, l'exécution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archers et arbalestiers, poulsiz de picques, chocs d'hommes d'armes, heurtis de chevaux, coups d'espée, chaplis de masses, haches et halebardes; l'effroy des vaincus, roupte, fuitte et désolation d'iceux; le cueur, hardiesse et poursuitte des victorieux... Par tous ces points faut parvenir à l'effet et à l'adventure de l'issue..... » (2)

Avec un aussi large programme et la diffusion oratoire si prisée au XVIe siècle, il n'est pas étonnant que les œuvres de Guillaume du Bellay nous semblent bien touffues et qu'elles le soient réellement.

(1) Fonds Dupuy — No 269. Fonds Français — Nos 2977, 2986, 3020, 3079 et 3080.

(2) Prologue des Ogdoades.

Nous y trouvons çà et là de jolies silhouettes, des réflexions sages, des descriptions remarquables, des portraits vécus, des réflexions judicieuses et profondes, des remarques habiles, des traits adroits.....

Sur les affaires extérieures, Langey est toujours intéressant et bien renseigné car, dit Brantôme, « il dépensait fort en espions... et était fort curieux de prendre langue et avoir avis de toutes parts. »

C'est « un politique » mais, quoique d'une habileté hors ligne, il ignore l'égoïsme. Il appartient tout entier à son roi et à la France. Il meurt, à 51 ans, pauvre et perclus de ses membres. Il a ruiné sa santé et dépensé sa fortune au service de la patrie.

Comme César, Langey, dans ses *Mémoires*, parle à la troisième personne. Il s'efface, d'ailleurs, devant les événements. Ce ne sont pas des mémoires personnels, mais des récits nationaux ou mieux, selon M. Nisard, « des histoires un peu fastueusement taillées sur le patron de Tite-Live, avec une certaine ambition pédantesque, qui, dans ce temps-là, n'était pas d'un mauvais exemple ». (1)

*
* *

Il fut d'abord attaché à la personne du jeune Louis de Bourbon-Vendôme et lui dédia, en 1509, un poème latin intitulé : *De la Pérégrination Humaine.* En 1515, il suit la mission du Comte de Vendôme en Hollande et n'en revient que pour assister à la bataille de Marignan.

Mené à la Cour par le comte de Vendôme, son suzerain, il fut vite apprécié par François I[er] qui avait un goût très vif pour l'étude et les travaux de l'esprit.

(1) *Histoire de la Littérature française*, t. I, p. 466.

Les connaissances variées et les goûts littéraires des frères Du Bellay les firent admettre aux entretiens, aux divertissements et aux études du Roi. Une faveur basée sur de si honorables motifs, les pénétra d'une reconnaissance qu'ils témoignèrent par un dévouement aussi entier qu'absolu à sa personne et à son service et dont, pendant toute leur carrière, ils lui donnèrent en toute occasion des preuves éclatantes. (1)

Guillaume partagea à Pavie les périls du Roi et fut fait prisonnier près de lui. Sa rançon payée, il revient se mettre à la disposition de la régente.

« En ce temps, tomba le roy en une fièvre fort véhémente au chasteau de Madril, dont peu de gens avoient espérance de convalescence : et desjà les passages d'Espagne estoient fermez, de sorte qu'on n'en pouvoit avoir nouvelles : parquoy madame la régente entra en grand ennuy, ne pouvant scavoir la vérité ou de la vie, ou de la mort de sondit fils. Mais le seigneur de Langey entreprint de passer, ce qu'il feit, cherchant les passages qui n'estoient gardez, et revint devers elle lui apporter certaines nouvelles ». (2)

Cette merveilleuse et prompte expédition, qui suppose autant d'audace que d'habileté, fit grand honneur à Guillaume ; car, non seulement il pénétra en Espagne, mais il vit le Roi, l'entretint quelques instants et put assurer que sa maladie ne serait que passagère.

A peine libre, François Ier recommença la guerre. Il avait besoin d'un agent dévoué, capable de défendre ses intérêts avec fermeté et doué d'assez de souplesse et de pénétration pour ne pas les compromettre au milieu des

(1) Notes de M. A. de Trémault.

(2) Mémoires l. III, p. 124.

finesses et des revirements incessants de la politique italienne. Il chercha dans son entourage et personne ne lui parut plus apte à remplir ce rôle que Guillaume du Bellay. Il l'envoya donc en Italie avec la difficile mission d'entretenir la concorde entre les confédérés et de veiller à l'utile emploi des subsides. (1)

Guillaume, informé par ses espions de la marche du connétable de Bourbon sur Florence et sur Rome, fait défendre la première par le marquis de Saluces et s'en va lui-même dans la cité papale.

Clément VII prépare mollement la résistance et doute du danger jusqu'à l'arrivée de l'ennemi qui, quoique sans canons et sans vivres, entre dans Rome au premier assaut. Du Bellay, à la tête de quelque deux mille hommes, « ramassés dans les palais des cardinaux et des prélats et dans les boutiques », fait front à l'ennemi, mais il est forcé de se réfugier avec le Pape dans le château Saint-Ange (1527).

« Je n'ay que faire, ajoute Martin du Bellay, de vous dire les cruautez lesquelles furent commises à la dite expugnation : car il est assez manifeste ce qu'on a accoustumé de faire en tels actes et aussi que la pluspart de l'armée estoient allemans, qui outrepassent les autres en férocité : et mesmes estoient presque tous protestans, par quoy grans ennemis du Pape : et dura le pillage environ deux mois. »

Le prince d'Orange, qui avait succédé au connétable tué à la prise de Rome, assiégea le château Saint-Ange et força le Pape Clément VII à se rendre après sept mois de siège. Langey refusa d'accepter la capitulation et fit si

(1) Guichardin — liv. XVIII.

bien qu'il obtint, pour lui et ses troupes, les honneurs de la guerre et le droit de quitter la place avec armes et bagages. (1)

Ce siège mit en relief les talents militaires et la ténacité de Guillaume du Bellay qui, avant de rentrer en France, visita à Gênes André Doria, allié douteux de François Ier, l'homme « le plus fort sur la mer et le plus riche en argent comptant ».

Doria lui conta ses griefs, mais du Bellay ne fut pas écouté à la Cour et le Génois dédaigné livra à l'Empereur la flotte du Roi dont il avait le commandement.

Guillaume fut sensible à cette défection qu'il avait prévue. Mécontent d'avoir vu ses conseils négligés, il avait encore à lutter contre des embarras d'argent, résultat d'avances faites pour la guerre et autres services publics.

*
* *

C'est en vain qu'il s'adresse au Chancelier de France qui, sans rien lui accorder, le menace de la colère de François Ier.

Exaspéré, il écrit au maréchal de Montmorency :

« Monseigneur,

« J'ai partie de mon bien décrété, grande partie en criées, et le surplus presque tout en mains de commissaires; et si depuis naguères ne se fust trouvé à point un homme de bien qui a retardé l'affaire, la propre maison où se tient mon père fut passée par décret.

« Je vous laisse penser, Monseigneur, quelle nouvelle ce me serait que pour ma cause, mon père, homme vieil

(1) Mémoires de Martin du Bellay, l. III, p. 131.

au dessus de quatre-vingts-ans, fut chassé de sa maison, mis sur le pavé en tel esclandre et honte, avec tel ennui et regret qui vraisemblablement lui donneraient la mort. »

Il s'agit ici de Louis du Bellay et du manoir de Glatigny où Guillaume et ses frères étaient nés. Continuons notre citation :

« Je crois, Monseigneur, que, quand le Roi mettra cette affaire devant ses yeux,... il trouvera étrange que, de son temps et contre son vouloir, il se fasse en son royaume choses contre justice si reprochables devant le monde et déplaisantes devant Dieu. Je dis contre son vouloir, car de Lui je ne puis me plaindre : il a plus de trente fois commandé mon remboursement. De Madame non plus... du conseil aussi peu... Donc, ne puis-je me plaindre, sinon de mon malheur, et de celui qui, de sa propre autorité, casse, révoque et annule ce que le Roi, Madame, le conseil ont commandé, ordonné et assigné.

« Si à Monseigneur le chancelier il semble que je parle trop irrévérencieusement de sa personne, mettre en mémoire que Dieu, après avoir tant persécuté Job qu'il le fit tomber en blasphème, ne le désavoua toutefois pour juste, ains lui en porta témoignage et retourna à le recompenser de toutes ses pertes. Or ne suis-je si juste ne patient que Job, ni le dit seigneur chancelier en plus grande dignité que Dieu, pour prendre les paroles plus à cœur que lui, si par grosse rigueur il m'a mis en désespoir....... » (1)

Cette lettre, écrite de Paris le 26 avril 1529, n'eut aucun résultat et le 15 juillet Guillaume du Bellay écrivait de nouveau au maréchal de Montmorency pour

(1) Biblioth. Nationale. Clairambault, t. XXV, f. 2771.

rappeler « sa triste nécessité. Depuis deux ans seulement, disait-il, j'ai payé autant d'usures comme monte la somme totale de ce qui m'est dû. Quand M. le Chancelier sera venu au dessus de son entreprise qui est de me faire porter le bissac, s'il peut, il aura détruit un bon serviteur de son maître et lui aura ôté le pouvoir de faire service, mais le vouloir non, car il n'est en sa puissance. » (1)

Langey n'en était pas moins le courtisan le plus occupé. Il avait les confidences et les commissions du Roi (2), Montmorency l'estimait; mais tous l'accusaient de prodigalité et l'on se pressait peu de remplir sa bourse et de lui donner moyen de recommencer de nouvelles dépenses.

Déjà, d'ailleurs, se dessinait une lutte sourde entre le parti Montmorency, dit des catholiques, et celui des du Bellay, dit des politiques.

*
* *

Jean du Bellay, le futur cardinal, était alors en Angleterre, remplaçant ou complétant l'ambassadeur en titre. François Ier envoie Guillaume aider son frère dans les négociations qui concernent le divorce d'Henri VIII et les clauses du traité de Cambrai.

Malgré son habileté, Langey n'obtint aucun résultat. Il revint d'Angleterre et s'en fut entretenir de sa mission le maréchal de Montmorency, dans sa somptueuse résidence de Chantilly. Comme le Roy était loin de Paris, Guillaume refuse d'aller le rejoindre sans qu'enfin on lui payât ses déboursés. François Ier, pressé de revoir son ambassadeur, lui fait enfin régler ses comptes.

(1) Biblioth. Nat. Manuscrits français N° 3078.

(2) Mélanges de Clairambault, t. XLI, p. 2265...

Du Bellay, sans tarder, va trouver le Roi, puis retourne en Angleterre et réussit cette fois dans sa mission. Il rapporte décharge de 950,000 écus dus à l'Angleterre et obtient un prêt de 400,000 écus pour le rachat des enfants de France, gardés comme otages par Charles-Quint (1) (1529).

« Or est-il qu'alors le roy d'Angleterre vouloit répudier Madame Catherine, sa femme, tante de l'empereur disant qu'elle avoit premièrement espousé son frère aisné, et que le Pape ne pouvoit dispenser une femme d'avoir espousé les deux frères... Qui fut cause qu'enfin il se modéra du malcontentement qu'il avoit du roy, espérant que par le moyen dudit seigneur de Langei, qui étoit fort favorisé aux universitez tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit (ainsi qu'il feit tant à Paris que par les autres universités de France : aussi à Pavie, Padouë, Boulogne la Grasse et diverses facultez) qui étoit de faire déclarer par les universitez que le pape ne le pouvoit dispenser dudit mariage, comme étant de droit divin.... » (2).

Henri VIII paya donc plus d'un million d'écus l'influence que Langey avait sur les universités ; mais le pape, malgré les universités, jugera que la dispense était valable et ne pourra annuler un mariage régulièrement contracté.

Langey s'en vint à Blois recevoir les félicitations de la Cour et réclamer quelque subside. Finalement, il se procure, on ne sait comment, 10,000 écus et les prête au Roi plus en détresse que lui (3). Il s'en vint ensuite

(1) Mémoires de Martin du Bellay, l. III, p. 158.

(2) Mém. de Martin du Bellay, l. III, p. 158.

(3) Mélanges de Clairambault, t. XLIII, p. 3445, lettre du roi au maréchal de Montmorency,

se reposer quelque peu dans nos bocages, à Langey et à Glatigny, dont il était devenu seigneur par la mort de son père.

*
* *

A Langey, il fait aveu personnel à Léonard de Renty, en 1531.

« Du lundy quatriesme jour de septembre 1531, noble et puissant seigneur messire Guillaume du Bellay, chevallier, seigneur de Langey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, lequel c'est transporté au lieu et chastel de Montigny par devers et à la personne de noble et puissant seigneur messire Léonard de Renty, seigneur dudict lieu le Montigny auquel ledict chevallier deschaud, nud teste et les mains joinctes y a offert sans préjudice touttefoys de ses premiéres offres et receptions de foy et desquelles il ne se veult despartir, faire et a faict réictération de foy et hommage, ou fois et hommaiges que ledict chevallier estoit tenu de luy faire pour raison de la terre et seigneurye de Langey, vasseurs et appartenances d'icelle.

Item pour les troyes partz dont les quatre font le tout des moullins de Cloyes, leurs appartenances et deppendances.

Item pour raison du fief appellé le fief de Langey assis à Cloyes, ainsi qu'il se comporte et poursuict en près, cens et péaiges, tenuz lesdictz lieux à une foy et hommage du dict seigneur de Montigny qui sont trois fois et hommages et pour ce que de nouveau est venu à la congnoissance dudict chevallier que le lieu de Sainte Radégonde estoit saisy à la requeste dudict seigneur de Montigny, prétendant luy estre deub troys rachaptz....... offre par raison desdicts rachaptz la somme de vingt livres tournoys.... ou le revenu d'une année................ .................. »

Louis du Bellay avait vendu le lieu de Ste-Radégonde, les moulins et le fief de Langey, pour fournir des subsides à ses fils au service du Roi et Léonard de Renty prétendait rentrer en ses droits pour chaque mutation quoiqu'il ne s'agisse probablement que de ventes simulées ou même nulles, ce qui faisait alors l'objet d'un procès.

« ..... Et en signe de fidellitté pour toutes les choses dessus dictes, appartenances et deppendances quels conques ledict chevallier a baisé ladicte principalle porte dudict chastel présentant par luy à mondict seigneur la bouche et les mains. A quoy ledict de Renty a faict response qu'il n'estoit tenu de recepvoir ledict du Bellay en sa foy et hommage ou foys et hommaiges qu'il y a offert présentement faire ainsy comme dessus et de faict ne recepvoit point pour les causes et raisons qu'il entend déclarer en temps et lieu et que en faisant par ledict du Bellay ce que est tenu faire, ledict de Renty fera ce que deubvra.... » (1)

Le 14 février 1533, Jean Chevé et Jeanne Rillet, sa femme et autres, font à Guillaume du Bellay, au regard du fief et seigneurie de Glatigny, aveu pour le lieu de la Filandière, joignant « le grand chemin chausé », à Boisvinet, et plusieurs autres fermes voisines de Glatigny. (2)

*
* *

A peine arrivé dans le Perche, Langey avait été rappelé par François Ier et dépêché vers les princes d'Allemagne « pour les asseurer en parolle de prince : que pour l'affection qu'il portoit à la conservation des privilèges, us et coustumes du Saint-Empire, ils le trouveroient prest à leur secours » au cas où l'empereur y voulut attenter.

(1) Chartier de Glatigny,

(2) Copie prise au Trésor de Glatigny, faite le 21 juillet 1773 et trouvée en 1894 dans les papiers de la succession Dormeau.

D'Allemagne, il retourne en Angleterre préparer l'entrevue d'Henri VIII et de François I[er], qui eut lieu à Boulogne en octobre 1532. (1)

Rentré dans ses états, Henri VIII fit déclarer la nullité de son mariage avec Catherine d'Aragon par les évêques d'Angleterre et épousa Anne de Boleyn, sa maîtresse. Il réclama et obtint de François I[er] la présence de Guillaume du Bellay en Angleterre, pour le conseiller en ces tristes et honteuses circonstances. (2)

A la même époque, Ferdinand, roi des Romains et frère de Charles-Quint, avait dépossédé de leurs états les ducs de Wurtemberg. Sur l'ordre du Roi, Langey revint en France et se rendit à la diète d'Augsbourg, où il prononça deux longs discours qui sont des modèles de littérature diplomatique. Ils nous ont été conservés par Martin du Bellay. (3)

Langey usa fort habilement à Augsbourg d'une situation comparable à celle de Talleyrand au Congrès de Vienne en 1814-1815. Il y pratiqua la politique des mains nettes et soutint les petits princes contre l'ambition de Charles-Quint et du roi Ferdinand.

Il expose aux membres de la diète qu'il « pourroit réciter infinité d'exemples tant de modernes comme d'anciens, de ceux qui en voyant opprimer leurs voisins, n'en ont tenu compte ny fait semblant et n'ont jamais cogneu qu'en l'oppression d'autruy on machinoit la leur, jusques à ce qu'ils se sont veuz eux-mesmes trébucher en pareille servitude. » (4)

(1) Mémoires de Martin du Bellay, l. III, p. 169 et 172.

(2) Mémoires de Martin du Bellay, l. III, p. 190-191.

(3) Ibidem, p. 211 à 234.

(4) Ibidem, l. IV, p. 228.

Plus loin, il rappelle que « tousjours a esté la cour de France la plus libérale de toutes autres sans contredit, tousjours a esté ouverte au refuge et repos de tous Princes exilez et souffreteux....... » (1)

Bref, les princes d'Allemagne, enfin convaincus que la cause de l'un d'eux était la cause de tous, résolurent d'enlever par les armes pour les leur rendre, les possessions des ducs de Wurtemberg détenues par Ferdinand, roi de Hongrie, avec la connivence de l'empereur d'Allemagne.

C'est par des prodiges d'habileté que, sans engager la France et sans rompre la paix, Langey avait obtenu ce résultat et détaché de l'empereur les princes confédérés (1533).

*
* *

Le roi et l'empereur ne s'étaient pas déclaré la guerre, mais des deux côtés, déjà, on enrôlait des troupes.

Langey, envoyé en Allemagne en 1536, trouva « les choses si aigries contre le roy » que, malgré toute son habileté, protestants et catholiques ne voulaient lui fournir des lansquenets. De jour, il lui est « impossible de faire chemin sans estre cogneu ou arresté pour suspect : et de nuict luy estaient les chemins aussi mal seurs, tous les paysans faisant le guet aux champs à l'encontre des boutefeux » qu'on prétendait « attiltrez par le roy » pour ravager l'Allemagne.

Guillaume se cache chez « un amy et par luy en fist tenter deux » qui promettent de le venir voir et entendre. Mis au courant des calomnies qui se débitent contre la France, il fait imprimer secrètement le « *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du roy très-chrestian à ung secrétaire alemant son amy :* auquel il respond à sa

(1) Ibidem, p. 230

demande sur les querelles et différents entre l'Empereur et ledict seigneur Roy. Sur laquelle il appert évidemment lequel des deux a esté aggresseur, autant en la première, qu'en la présente guerre. »

Cet écrit, de 28 feuillets in-4°, contient des détails intéressants sur les guerres de François Ier et de Charles-Quint. Répandu en latin, en allemand et en français, il eut un grand retentissement et prépara le retour des esprits.

Langey envoya ensuite à tous les princes et électeurs de l'empire, ses lettres de créance, « avec une sienne bien ample », prudente, habile, française surtout, digne de lui et de son roi. Elle fut également distribuée dans toute l'Allemagne.

L'indignation contre la France se modéra tellement, que de treize mille hommes « qu'espéroit le roy Ferdinand » faire descendre en Champagne... pour le service de luy et de l'empereur son frère, il ne se trouva que le nombre de deux ou trois mille, tous les autres déclarèrent..... qu'ils ne porteroient les armes contre le roy de France en guerre invasive..... » (1)

Cependant, « tous les préparatifs que faisoit l'empereur, estoient comme pour prendre le chemin de Provence, luy s'en vantoit..... et ordinairement avoit en main ou devant les yeux une carte du pays bas de Provence..... et desja..... présumoit d'avoir le pays en son bandon, ainsi comme il avoit la carte » (2). Il y entra en juillet 1537.

Le récit de cette invasion est un de ceux qui nous restent de la plume de Guillaume du Bellay.

(1) Mémoires de Martin du Bellay, l. VI, p. 305 à 315. La lettre aux Princes d'Allemagne s'y trouve tout entière, p. 311 à 314. C'est un beau morceau d'éloquence.

(2) Ibid. p. 337.

6

Le conseil du roi flottait dans l'indécision :

« L'espérance doncques et la crainte..... gisoient en incertaineté et plus dépendoient de la fortune et adventure que de conseil et jugement, de manière que tant plus ils discouroient diligemment, tant moins ils trouvoient de certains avis et moyens d'y procéder. »

Enfin le roi remet le commandement de ses troupes au duc de Montmorency : « quant au moyen de vous conduire, lui dit-il, vous scavez combien vaut fortune en toutes choses et au fait de la guerre plus qu'en nul autre..... Nous serez en fait et sur le lieu pour tout juger et cognoistre à l'œil : Je ne doute point que vous ne sçachiez bien prendre bon advis et bon conseil, selon l'occasion et opportunité du temps et des affaires, et mesmement par les propres desseings et entreprises de l'ennemy. »

« Grande asseurance donnèrent ces propos au sire de Montmorency..... (1) » qui décida de faire le vide devant l'armée de l'empereur et de l'affamer et détruire en détail. Langey, qui a partout des intelligences, pendant que Jean du Bellay, son frère, fortifie Paris, s'en va lui-même enrôler trois mille Suisses, puis il travaille secrètement un nouveau corps de 12 à 13,000 lansquenets levés par l'empereur pour envahir notre patrie. Il parvient à les dissoudre et 7 à 8,000 passent au service de la France.

C'est à cette époque que mourut, après quatre jours de maladie, le dauphin François. « Sans grande et moult perplexité ne fust la délibération de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde et commencement de harengue pour faire entendre au père une si dure, cruelle et triste

(1) Ibid. l. VII, p. 352-353.

nouvelle..... Mais ne se trouvoit aucun consolateur assez à propos, car tous en avoient mestier eux-mêmes..... »

Guillaume fait ensuite un abondant éloge du jeune prince et introduit le cardinal de Lorraine chez le roi. « Mais de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos et paroles luy faillirent.....

« Le roy comme si le cueur lui eut présagé cette infortune, luy demande incontinent quelles nouvelles de son fils?

« Monseigneur le Cardinal, la langue attachée aux lèvres, et quoy qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy macha plus qu'il ne prononça..... qu'il falloit avoir en Dieu espérance de la guarison.....

« J'entends, dit le Roy, que vous n'osez me dire qu'il est mort.....

« Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ny entendu sinon sanglots et soupirs des assistants.

« Le Roy, jettant un haut soupir..... se tira sur une fenestre, seul et sans mot dire avec le cueur pressé de dueil..... jusqu'à ce qu'il fut contraint de jetter un autre souspir : Et lors tendant la teste nuë, les yeux, les mains et la pensée au Ciel : Mon Dieu, je n'ignore point qu'il ne soit raisonnable que je prenne en patience et en gré tout ce qui procède de toi..... que reste plus à présent que tu me déface de tout? et quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne-moy... ta volonté afin que je n'y resiste... (1)

Si écourté qu'il soit, ce récit, bien émouvant dans son entier, nous donne un aperçu de la délicatesse et de la sensibilité de Guillaume du Bellay. Il aimait tant son roi qu'on a pu lui reprocher de l'avoir trop flatté dans ses mémoires au détriment de Charles-Quint, son adversaire.

(1) Ibid. l. VII, p. 380.

Ce dernier, cependant, voyait fondre sa belle armée dans la Provence, systématiquement ravagée.

*
* *

Langey, envoyé en Piémont pour des négociations difficiles, y termina sa glorieuse carrière.

En 1538, il introduit par ruse des subsides dans Turin, assiégé par une armée impériale. Après la guerre il devient gouverneur de cette ville et ravitaille toute la province où « les soldats avoient mangé tout ce qui estoit demouré. Le peuple mesme désespéré de faim n'avoit semé. Un sac de bled à Turin, accoustumé estre vendu un escu, se vendit dix et douze..... Les terres demourèrent inutiles et incultivées.....

« Le seigneur de Langey trouva moyen par dons et autres choses, d'obtenir congé d'André Doria d'en amener par mer à Savonne et de là par terre en Piémont. Il y avoit des blés en Bourgogne en abondance. » Il les envoya par la Saône et le Rhône et put les vendre trois écus le sac en Piémont, les distribuant dans chaque village, payables moitié comptant, moitié après la moisson. « Et le fist ledit seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy qui suis son frère, en ay payé depuis sa mort, cent mil livres à ung seul, en quoy il estoit en arrière, mais il ne lui challoit de la despence, moyennant qu'il fist service à son Prince. » (2)

En 1540, il ajoute à la fonction le titre de lieutenant général ou vice-roi du Piémont. L'année suivante se déroule, sous ses yeux et malgré ses avertissements, la trame ourdie contre la vie des ambassadeurs que François Ier envoyait à Venise et à Constantinople.

(1) Ibidem l. VIII p. 455 et suivantes.

(2) *Mémoires de Martin du Bellay*, l. VIII p. 480.

Ils tombèrent dans le guet-à-pens que leur avait préparé le marquis du Guast, commandant au nom de l'empereur. Grâce à Langey, les dépêches royales restent hors de l'atteinte de l'ennemi, et, pour venger la mort des ambassadeurs, il enlace tellement le marquis du Guast de ses informations précises et indéniables, que l'odieux assassinat retomba sur lui et sur l'empereur, son maître.

Il faut lire ce long récit dans les mémoires de Guillaume du Bellay. Nous recommandons le curieux épisode des mariniers, emprisonnés par le marquis du Guast « au fons du chasteau de Pavie » et dont le témoignage était nécessaire. Langey les tira dehors en faisant « limer de limes sourdes les grilles devers les fossés du château... qui ne fus sans frais et vigilance. » (1)

François I[er], n'ayant pu obtenir de réparations, déclara la guerre. La campagne de 1542 se fit en Italie, sous la conduite de Guillaume de Langey. Quoique perclus de ses membres et presque sans troupes, il s'empare de Carignan, y met une garnison et reste sous ses murs pour arrêter « l'invasion » du marquis du Guast. Sa petite armée garde les gués au dessus et au dessous de la ville et pendant quinze jours se tient en armes « de sorte qu'on se reposoit à tour de roolle. Langey qui, pour les longs travaux précédens qu'il avoit endurez, estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau et de la langue, trouva moyen de tirer du cam impérial cinq ou six mil hommes de pied Italiens et quelque cavallerie, dont il se renforça et affoiblit son ennemy d'autant. » (2) Effrayé, son adversaire se retira.

(1) l. IX p. 482-505.
Voir aussi Henri Martin. *Histoire de France* t. VIII, p. 274-275.
(2) Ibid. l. IX p. 515.

L'amiral d'Annebault étant revenu en Piémont, « le sieur de Langey, pour la débilité de ses membres, avecques le congé du Roy, partit de Turin en une litière, pour venir devers luy, auquel il désiroit, avant que de mourir, déclarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craignant de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiez, mais il ne luy fut possible d'y parvenir : car le 9 janvier 1542 (1543 n. s.), il trespassa à Sainct-Simphorien de Lay (Loire), sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de scavoir et d'expérience. » (1)

*
* *

Rabelais, son médecin et familier, qui l'avait suivi en Piémont, assistait à sa mort. Agrandi dans le commerce des âmes les plus fortes de son temps, il élève son langage et sa pensée pour parler du « département de l'âme tant illustre, généreuse et héroïque du docte et preux chevalier de Langey.

« Il me souvient et encore me frissonne et tremble le cœur dedans sa capsule, quand je pense ès prodiges tant divers et horrifiques lesquelz vismes apertement cinq ou six jours avant son départ. De mode que les seigneurs, amis, domestiques et serviteurs du défunct, tous effrayés, se regardoient les uns les aultres en silence, sans mot dire de bouche, mais bien tous pensans et prévoyans en leurs entendemens que de brief seroit France privée d'un tant parfaict et nécessaire chevalier à sa gloire et protection et que les cieulx le répétoient comme à eux deu par propriété naturelle. » (2)

Il avait déjà dit : « Le docte et preux chevalier Guillaume du Bellay : lequel vivant, France était en telle fé-

(1) Ibid. l. IX, p. 519.
(2) Pantagruel l. IV, ch. 27.

licité que tout le monde avoit sur elle envie, tout le monde s'y rallioit, tout le monde la redoutoit. Soudain, après son trépas, elle a été en mépris de tout le monde bien longuement. » (1)

« Les trois ou quatre heures avant son décès, il employa en paroles vigoureuses, en sens tranquil et serain, nous prédisant ce que depuis part avons veu, part attendons advenir...... » (2)

Belle intelligence et grand cœur, habile diplomate, soldat valeureux et administrateur distingué, Langey mourut riche de gloire mais « endebté de trois cens mil livres » que paya Martin du Bellay, son frère. (3)

Charles-Quint fit de lui une oraison funèbre courte mais expressive : « cet homme-là m'a fait plus de mal que tous les Français ensemble. »

Par son testament, en date du 13 novembre 1542, Guillaume du Bellay lègue 1,000 livres à chacune de ses deux nièces Renée et Charlotte d'Aunay, à Jacques d'Aunai, son neveu, l'un de ses harnais dorés, un de ses coursiers, un roussin, un cheval d'Espagne et un cheval turc...... A m[re] Martin du Bellai, son frère, le tiers des terres de Glatigni, de Boisvinet, et de la Jousselinière et de tous ses biens situés au pays d'Anjou, de Vendomois et du Maine.... et institue ses héritiers universels m[gnr] Jean, cardinal du Bellai, Réné du Bellai, évêque du Mans, ledit m[re] Martin du Bellai, ses frères, d[elle] Louise du Bellai, sa sœur, dame de Villeneuve-la-Guiard et d[elle] Claude de Gravi. » (4)

(1) Ibidem l. IV, ch. 26

(2) *Pantagruel* l. III, chap. 21.

(3) *Mémoires* l. IX, p. 524.

(4) Bibl. Nat. Manuscrits, pièces orig. Vol. N° 872, pièce 271. Communication de M. A de Trémault.

Il légua aussi 50 livres de rente à Rabelais, jusqu'au jour où il serait pourvu d'un bénéfice de 300 livres de revenu.

*
* *

Les restes de Guillaume du Bellay, ramenés au Mans, dont son frère Réné était évêque, furent inhumés, le 5 mars 1543, dans la chapelle du chevet à la cathédrale. Ses funérailles furent grandioses.

Quatorze ans plus tard, un splendide tombeau de 6 m 60 de hauteur, qui quoique mutilé, est encore la plus belle des œuvres d'art de la cathédrale, était élevé par les soins de Jean et Martin du Bellay.

Echappé en 1562, aux dévastations des protestants qui lui étaient reconnaissants de les avoir défendus tant en France qu'en Allemagne, et qui attribuaient les inscriptions du monument à Clément Marot, le mausolée de Guillaume de Langey ne trouva point grâce devant les hordes de la Révolution. Le représentant Garnier de Saintes se signala à leur tête, en 1793, en brisant lui-même, dans la cathédrale du Mans, bon nombre de statues qui décoraient l'édifice.

Nous ne savons comment le tombeau de Langey, enlevé de la cathédrale, fut conservé par M. Maulny, et remis plus tard au musée de la Sarthe où il se trouvait encore en 1810.

« Le sarcophage en entier est de marbre d'Italie, et orné de bas-reliefs qui imitent parfaitement l'antique. Les deux trophées également en marbre d'Italie, décèlent le génie qui crée, et charment tous les connaisseurs par la beauté de l'exécution. La figure de Langey et deux cariatides sont de pierre de Tonnerre. Des sphinx de marbre noir soutiennent le sarcophage. On regrette une grande partie des ornements de ce superbe mausolée. »

Ces lignes ont été écrites par Lenoir en 1810. D'autre part, dans son mémoire sur Germain Pilon, (1) il s'exprime ainsi : « Les restes précieux du monument de Langey, échappés à la dévastation de 1793, que nous avons disposés et arrangés dans notre petit musée...... »

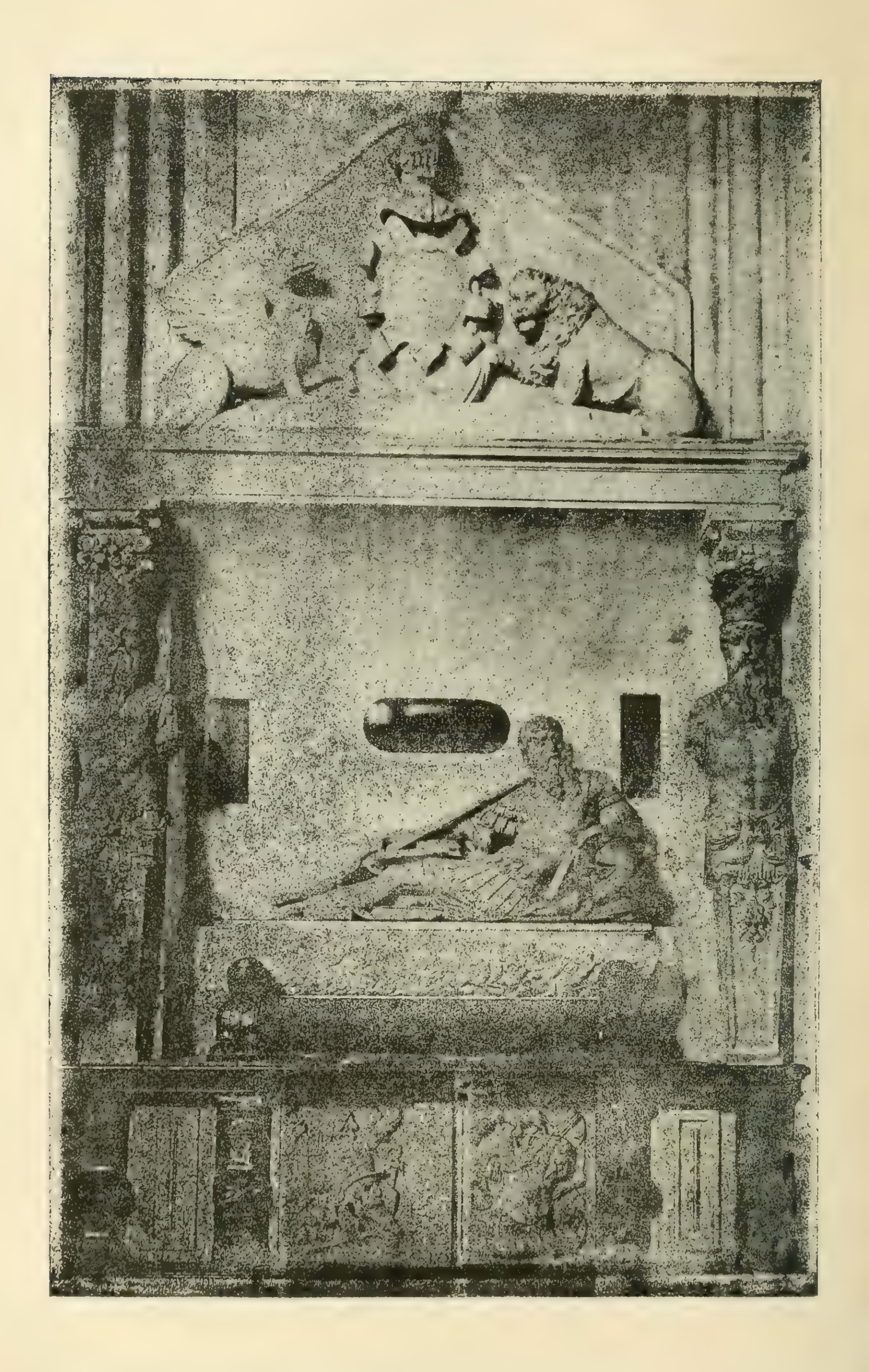
La Bibliothèque nationale possède deux dessins du mausolée tel qu'il existait autrefois (2). Le monument actuel est loin de donner l'impression de magnificence que produisait le tombeau primitif. L'harmonie de l'ensemble est détruite. Il s'y trouve des vides profonds, opposés au génie de la Renaissance et la statue se détache sur un fond nu qui ne la fait pas valoir.

Dans son ouvrage sur *la Renaissance en France,* M. Léon Palustre a décrit le tombeau avec minutie. A ses yeux, la statue de Langey n'occupe que le second rang. A tous égards, il lui préfère l'admirable frise qui se déroule sur le devant du lit de repos. Aussi bien comme mouvement que comme finesse d'exécution, il est impossible de rien désirer de mieux. Ce fouillis de tritons et néréides captive dès le premier instant, et, après avoir jugé l'ensemble, on se plait à examiner chaque détail.

Le monument fut replacé dans la cathédrale peu après 1810. Peut-être à cause de son caractère absolument payen, au lieu de lui rendre sa place d'honneur dans la chapelle du chevet, il fut adossé à un pilier de la chapelle des fonts, du côté de l'épître, près de l'entrée du chœur de la cathédrale. Dans cet étroit réduit, il manque absolument de perspective.

(1) Musée des Monuments Français t. III, p. 111.

(2) Estampes. Collection Gaignières, P. E. I. g. f. 207 et Manuscrits, collection Clairambault. Ordre du Saint-Esprit N° 1132, tome 22, f. 117. Le journal *l'Art* du 1er septembre 1893 contient deux magnifiques dessins, l'un du tombeau primitif ; l'autre de ce qui en reste.



De grandeur naturelle, assis, accoudé sur son casque, Guillaume regarde le visiteur. D'une main, il tient son épée et de l'autre un volume de ses écrits. La beauté majestueuse de ce corps à demi-couché, et de ces Termes au visage inflexible forme un contraste d'un effet surprenant avec le mouvement de la frise inférieure où vivent et palpitent, autour d'une femme, image de la patrie, les animaux et les dieux de la mer.

On attribue généralement ce tombeau à Germain Pilon, né à Loué, chef-lieu de canton de la Sarthe, en 1515 et non en 1535, comme Larousse le dit par erreur. S'appuyant sur les ressemblances qui existent entre la statue de Langey, et celle de l'amiral Chabot, aujourd'hui au musée du Louvre, M. Palustre propose le nom de Jean Cousin (1500-1589). D'autres y signalent la perfection de l'école de Jean Goujon, 1515-1572. Quant à la frise marine, elle paraît l'œuvre d'artistes italiens. (1)

Une inscription latine occupait autrefois la partie centrale du monument. Une lettre signée Noel Huet trouvée aux archives de Glatigny et datée du Mans en septembre 1546 nous indique qu'il en fut graveur. Il propose un aperçu dessiné de la grandeur des lettres et quelques changements à la rédaction. Il s'adresse au frère de Guillaume, Martin du Bellay, alors à Glatigny.

Voici cette inscription que nous avons revue et complétée en combinant plusieurs copies plus ou moins fautives, dont deux de la bibliothèque nationale.

GULIELMO BELLAYO LANGEO REGIA MICHAELIS SODALITATE INSIGNI D. EQUITUMQUE CATAPHRACTORUM TURMŒ PRŒFECTO, QUI LITTERIS PRIMUM IN GALLICAM NOBILITATEM INVECTIS, DEHINC RESTITUTA LONGA INTERVALLO MILITARI DISCIPLINA, CUM PROVINCIA PEDE-

(1) Voir le journal *l'Art*, 1893, t. II, p. 92.

MONTANA UT FELICITER AUCTA SIT INNOCENTER PRO REGE ADMINISTRATA, SUMMA TUM EJUSDEM, TUM OMNIUM ORDINUM EXPECTATIONE ILLUM REVISERET IPSIS ARRIDENTIS FORTUNŒ INLIS IN ITINERE OBIIT. IO, EPISCOPUS OSTIENSIS AC CENOMANENS. SACRI CARD. COLLEGII DECANUS MARTINUSQUE CONSIMILI ET SODALIDATE ET PRŒFECTURA CLARUS NORMANIŒ PRO REX, PRINCEPS YVETODI, GULIELMIQUE IPSIUS HŒRES FRATRI OPT. ATQUE OMNI VIRTUTUM GENERE PRŒSTANTI POSUERUNT CUM COMMUNIS FRATER EPISCOPUS CŒNOMANENS. RENATUS VIR SANCTISS. ET IN PIETATIS STUDIIS EXCELLENS QUO MINUS MUNUS UTI SUSCEPERAT EXQUERETUR IMMATURA MORS FECISSET.

On attribue à Clément Marot l'épitaphe suivante :

Remarquons que Marot, né en 1495, est mort à Turin en 1544, un an après la mort de Guillaume, mais treize ans avant l'inauguration du tombeau.

Arreste toy lisant
Cy dessovbz est gisant
Dont le cœvr dolent iay
Ce renommé Langey
Qvi son pareil n'evt pas
Et dvqvel av trespas
Gecterent plevrs et larmes
Les lettres et les armes

Celle-ci serait de Joachim du Bellay :

Hic situs est langaeus ! Ultra nil quaere, viator.
Nil majus dici, nil potuit brevius.

Nous devrions cette troisième à Macé de Vaucelles :

Cy-gist Langey, qui de plume et d'épée
A surmonté Cicéron et Pompée.

On lit encore sur le mausolée :

Palladis invicti jacet hic et Martis alumnus.
Positum est hoc mausoleum MDLVII.

Obiit die 10a januarii anno D. MDXLIII in vico Sansaphorino ad radicem Tararii montis.

Une note du *Loir* (1) communiquée par M. Nouel, nous apprend que le 16 octobre 1862, « on a exhumé à l'entrée du chœur de la cathédrale de Saint-Julien du Mans, un sarcophage qui se trouvait à un mètre de profondeur sous le pavage.... En présence de Mgr l'évêque, d'ecclésiastiques et de laïques, dont un architecte et un médecin, le cercueil de plomb a été ouvert. La tête s'est trouvée si bien conservée qu'on a été frappé de la ressemblance remarquable de la figure avec celle que présente la statue de Guillaume du Bellay, dont le monument se trouve actuellement dans la chapelle des fonts à la cathédrale.

« Le front est chauve, le reste de la tête couvert de cheveux assez rares d'un blond ardent. Les moustaches, la barbe longue, ainsi qu'on les portait du temps de François Ier, sont assez fournies, complètement rouges, sans aucun poil blanchi. Les paupières, la bouche sont entrouvertes, les yeux creux ; le visage long, distingué, le nez saillant, fortement aquilin. L'expression faciale est celle d'un homme éminent, ayant beaucoup vécu, elle porte comme âge de 50 à 55 ans.

« Les bras sont croisés sur la poitrine, fixés l'un à l'autre au moyen d'une corde.

« Les faits historiques et les plus fortes présomptions établissent que le corps renfermé dans ce sarcophage est celui de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey né en 1491, au château de Glatigny, commune de Souday. » Le sarcophage avait sans doute été déposé en cet endroit à l'époque de la Révolution.

---

(1) 26 oct. 1862.

# PIÈCE DE VERS

PAR L'ABBÉ MENARD, CURÉ DE CHOUZY

---

## LE VIN NOUVEAU DE 1895

---

### LE VIGNERON

» Dis donc, ma femme, as-tu vu la vendange ?
Voilà le blanc doré comme une orange ;
Le noir est mou, fondant, bien velouté ;.....
Ça doit donner du vin de qualité.
Pour nous garder mine et lèvres vermeilles,
Le meilleur looch c'est le vin en bouteilles ;
Aussi j'en veux sabler dans le caveau,
» S'il est vraiment exquis, le vin nouveau.

### LA VIGNERONNE

» Et toi, mon homme, as-tu vu, dans la cave,
Le gros malheur qui chaque jour s'aggrave ?.....
Par l'autre bout tu peux percer ton fût,
Son ventre creux prouve qu'on a bien bu.
C'est l'un, c'est l'autre à qui l'on offre un verre ;
A la maison nul ne goûte à l'eau claire ;
« L'eau claire est bonne à rincer le tonneau... »
Il est grand temps d'avoir du vin nouveau.

— Les cuves sont largement abreuvées ;
La bonde à l'air, les futailles rangées
Près du pressoir attendent le nectar.....
« A l'œuvre, amis ; aux ornes (1) sans retard ;
« Voilà le jour qui monte et nous rattrape ;
« Veillez aux grains, c'est de l'argent en grappe ;
« Ramassez tout : *gros noir, gamet, pineau...*
« Il sera cher, allez, le vin nouveau. »

Oh ! le raisin qui tombe dans les seilles ;
La jale qui s'emplit jusqu'aux oreilles ;
Les dos courbés vers les ceps surchargés ;
Tous les propos, un peu crus, échangés ;
Le cri strident : « A la hotte ! A la hotte ! »
Le dîner pris sur l'herbe, sur la motte,
Où le franc rire approuve le bon mot.....
C'est gai cela, comme le vin nouveau.

L'ombre du soir étend ses sombres lignes.
Les vendangeurs ont déserté les vignes.
Les gars, bras nus, un pilon à la main,
Avec ardeur écrasent le raisin.
Le jus jaillit, et la pulpe amollie,
Sous le pressoir est réduite en bouillie.
Gare aux bonnets, semés sur le carreau,
Femmes, s'il est méchant le vin nouveau !

(1) Orne, sillon creux entre deux rangées de ceps. *Glossaire du Vendomois*, par P. Martellière.

C'est la parcie (1)..... Au vaporeux panache
Qui sort des mets l'odeur de la bernache
Se mêle et monte en fumet enivrant.
Sans y penser, plus d'un cerveau se prend
Au chaud contact du nectar délectable,
Et sur ses pieds croit voir tourner la table.
C'est lui qui tourne..... Un petit coup de trop
C'est pardonnable avec le vin nouveau.

Gai vigneron, Celui qui rend prospère
Ton champ ingrat, c'est le bon Dieu, ton père ;
Il donne au cep l'onde qui le tient frais
Et fait briller son soleil tout exprès
Pour féconder la tige qui bourgeonne.
Tire le vin de ta meilleure tonne,
Lève ton verre et dis d'un cœur dévot :
« Merci ! Mon Dieu ! de votre vin nouveau. »

L'ABBÉ MENARD.

---

*Le Gérant, Ch. HUET.*

(1) Parcie. Festin qui se célèbre à l'occasion de la clôture de la moisson. *Glossaire du Vendomois,* par P. Martellière. L'usage et le nom subsistent encore sur les bords de la Loire, surtout à la vendange.
Parcye *(Diction. de Larousse).*

Imprimerie Ch. Huet, Vendôme.



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

## DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les deux premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

*Le troisième volume est en distribution (fin d'août)*

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIII^e siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : **4** francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

## DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

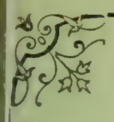
PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*




# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

## SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

**2e TRIMESTRE 1896**

SOMMAIRE :




VENDOME

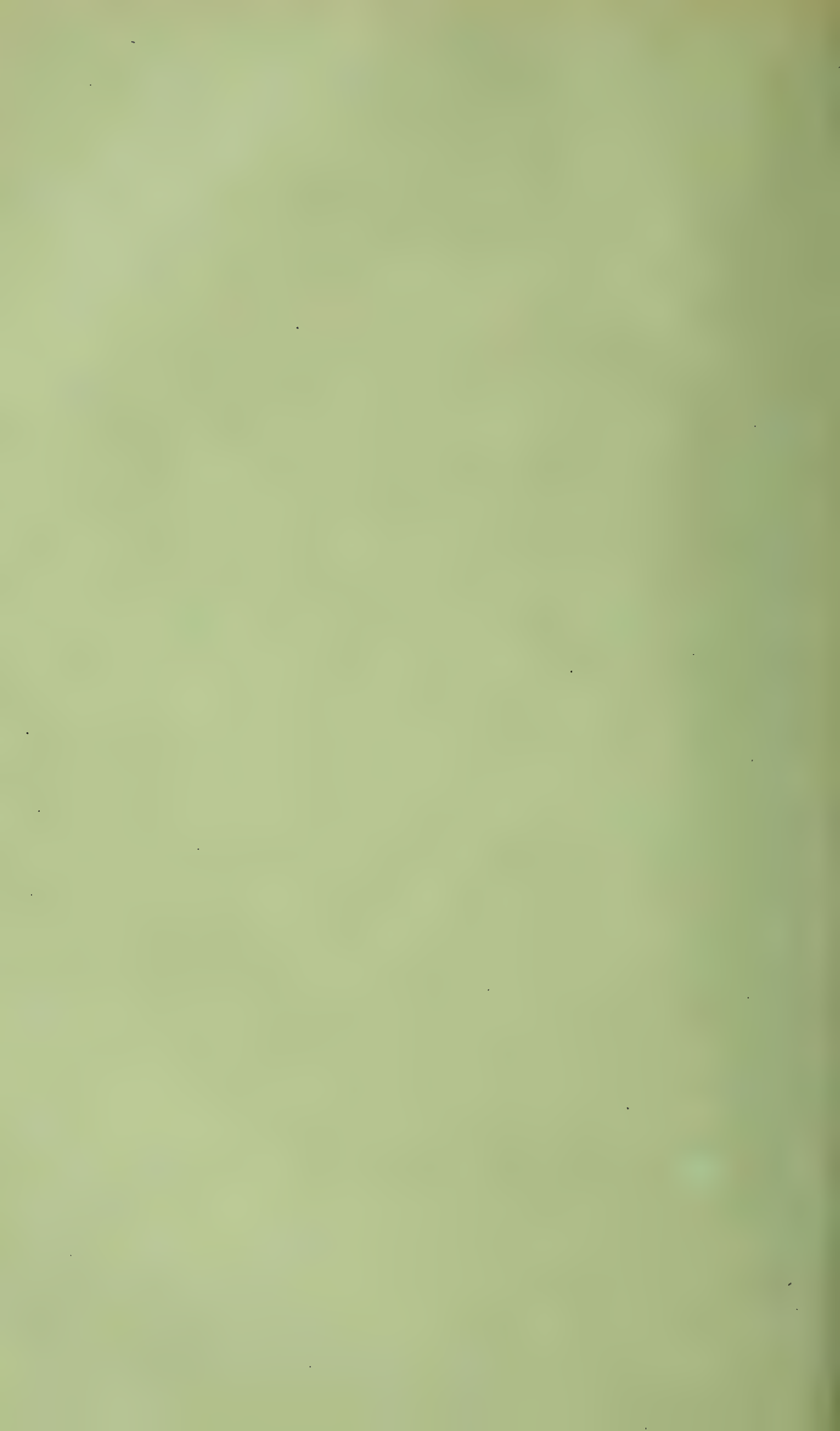
TYPOGRAPHIE CHARLES HUET, 2, rue au Blé

---

1896







# SOCIÉTÉ
# ARCHÉOLOGIQUE
## SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
# DU VENDOMOIS

35e ANNÉE -- 2e TRIMESTRE

**AVRIL 1896**

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 16 avril 1896, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Renault, conservateur du Musée ; Letessier, l'abbé Haugou, membres du bureau.

Et MM. Bonhoure, Boué, l'abbé L. Bourgogne, Brize, Bufflereau, Dardenne, Duriez, Granger, De La Serre, l'abbé Roux, Thauvin.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de janvier 1896.

Ce sont :

MM. Thauvin, directeur honoraire d'école primaire à Vendôme;
Dardenne, régisseur du château de Fresne, à Authon ;
L'abbé Gougeon, curé de Saint-Amand ;
Bonhoure, professeur de Langues vivantes au Lycée.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur du Musée.

---

# DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance de janvier 1896*

---

## I. — ART ET ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. Stanislas Bernault, par l'intermédiaire de son frère, M. l'abbé Bernault, au St-Cœur, notre collègue :

*Une petite collection de poteries et fragments de poteries et de mosaïques gallo-romaines*, de diverses provenances, savoir :

De Chitenay (Loir-et-Cher), deux fragments de mosaïques dont l'un est formé de cubes blancs et de noirs, et l'autre de cubes en terre cuite ;

De Suèvres (Loir-et-Cher), un fragment de mosaïque multicolore sur une épaisse couche de mortier ; et un autre dont les cubes sont remplacés par des petits cailloux bruts ; c'était un revêtement de mur et non un pavage, car les cailloux ont conservé leurs aspérités sans usure ;

De Viévy-le-Rayé (Loir-et-Cher), deux fragments de poterie samienne et un fragment de marbre ;

De Vichy (Allier), quatre morceaux de poterie samienne gallo-romaine ;

De Murviel-lès-Montpellier (Hérault), un lot de fragments de vases en poterie samienne, — ornements variés, — l'un d'eux porte la marque : OF PRIMI ;

Un fragment d'un moule à poterie, et lui-même, en terre cuite, avec ornements en creux ; on y distingue la forme d'un lièvre ;

Une sorte de poignée en pâte brute et usitée, je crois, dans le travail de la fabrication ;

Une espèce d'anneau grossier en terre cuite légère ;

Deux petites lampes, dont une sans couvercle ; celui de l'autre représente une Minerve.

Enfin, une petite amphore de 15 centimètres de hauteur.

De M. Lorieux, garde au château de Moncé, près Vendôme :

*Une meule fixe ou dormante, préhistorique,* de l'époque robenhausienne ; sur cette pierre, plus ou moins granitoïde, on broyait le grain à la main, à l'aide d'une molette également en pierre ; poids : 8k 500.

Trouvée à la surface du sol, aux environs de Haie-de-Champ, près Moncé, commune de Saint-Firmin ; on se rappelle qu'il en avait été recueilli déjà une semblable, voilà deux ans, près de la gare de Vendôme. (Voir le *Bulletin* du 2e trimestre 1894).

De M. Henry, instituteur à Montoire, notre collègue :

*Une vieille gravure coloriée :* « Vue d'un château aux environs de Blois ». D'après M. de La Vallière, qui connaît parfaitement Blois et ses environs, cette gravure ne peut être qu'imaginaire. Un château semblable ne peut avoir exister sans laisser de traces. Elle n'est d'ailleurs pas très rare et il en a vu lui-même déjà des exemplaires.

De Mlle Fleury, propriétaire à Azé, par l'intermédire de M. l'abbé Bourgogne, curé d'Azé, notre collègue :

1o *Une boîte de pèlerin,* accompagnée de la note suivante :

« Au siècle dernier, alors que la foi était vive encore, il était d'usage
« d'aller en pèlerinage à St-Jacques-de-Compostelle. Chaque famille se
« faisait gloire d'y être représentée par un de ses membres. L'élu,
« revêtu de la pèlerine bordée de coquilles dites de Saint-Jacques,
« devait faire la route à pied quelle que fût sa condition. Il était muni
« d'une boîte de métal renfermant les papiers constatant son identité ;
« laquelle boîte était conservée comme souvenir et servait à plusieurs
« générations, tandis que le pélerin emportait dans sa tombe le
« vêtement qui couvrait ses épaules pendant son voyage. La boite que

« voici a servi, pour la dernière fois, à Hubert-Joseph Fleury, né à « Nevers en 1785. Il a dû faire son pèlerinage avant sa vingtième « année, antérieurement au service militaire. »

2° *Un portrait à la mine de plomb*, sur lequel on nous donne le curieux renseignement suivant :

« Gustave Doré, un des artistes les plus célèbres de notre époque, « tout jeune encore et s'ignorant lui-même, crayonnait partout. Un « jour, à Paris, où il poursuivait ses études, plus en verve encore que « de coutume, il dit gaiement, s'adressant à la personne ici représentée : « Je vais faire votre portrait. » Et, tout aussitôt, se mettant à l'œuvre, « il dessina cette ébauche. Sans doute, elle n'a pas le fini des œuvres « qu'il produisit plus tard. Mais déjà elle fait pressentir le talent qui « doit immortaliser Gustave Doré. »

## II. — HISTOIRE NATURELLE

De M. Callard, conservateur des hypothèques, à Vendôme :

*Dix-sept plaques d'ardoises* portant *des empreintes fossiles* de crustacés et de mollusques. Elles proviennent des carrières de Trélazé, près d'Angers.

De M. Emile de La Forge, au château de la Croizerie :

*Deux Pics-épeichettes* (*Picus minor Linn.*), le mâle et la femelle. Malheureusement la femelle, trop endommagée, n'a pas pu être montée.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

# NUMISMATIQUE

M. Letessier donne lecture de la série de notes suivantes se rapportant à la numismatique vendômoise :

## Description générale des Monnaies au Type Chinonais par M. de Ponton d'Amécourt

Une étude qui intéresse au plus haut point l'histoire de notre pays, vient de paraître dans l'annuaire de la Société française de Numismatique, sous la signature de M. de Ponton d'Amécourt : il s'agit de la description générale des monnaies au type Chinonais, type que les comtes de Vendôme avaient adopté comme leurs voisins de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de plusieurs autres petits pays de la région.

M. de Ponton d'Amécourt a refondu le travail de ses devanciers et plus spécialement celui de Pœy-d'Avant. Les descriptions ont été complétées et vérifiées sur des pièces de différentes collections et plus particulièrement sur celles que possède l'auteur. Les dessins intercalés dans le texte rendent l'étude des monnaies beaucoup plus facile.

De plus, M. de Ponton d'Amécourt a ajouté à la série connue une certaine quantité de pièces inédites, types nouveaux ou variétés des types précédents. Il a ainsi catalogué 79 monnaies vendomoises.

Mais une étude aussi profonde que la sienne, poussée au point de signaler les différences de coins provenant de la maladresse ou de l'ignorance des graveurs peu instruits de l'époque, laisse forcément la place à de nouvelles variétés, et c'est ainsi qu'en rétablissant, d'après ce travail, le classement de notre collection, nous avons pu découvrir deux pièces nouvelles qui ne figurent pas dans les 79.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. de Ponton d'Amécourt constitue un véritable traité de numismatique vendomoise, et il serait à désirer que l'auteur voulût bien, comme il l'a fait déjà très gracieusement pour une petite partie, nous autoriser à le reproduire dans notre Bulletin.

Il reste encore à étudier la numismatique vendomoise aux époques mérovingienne et carlovingienne. Le regretté M. Bouchet avait commencé à amasser des matériaux pour ces deux séries de monnaies, et il faut espérer qu'un numismate dévoué voudra bien se charger du travail rêvé par notre éminent collègue défunt.

## Trouvaille de Danzé

Dans le courant de février dernier, M. Moreau-Martellière, cultivateur à Danzé, en faisant des fouilles pour une construction au bourg de cette commune, a trouvé; éparses dans la terre et à environ 0m80 de profondeur, 15 pièces d'or du XIVe siècle, se décomposant ainsi :

8 moutons d'or de Jean le Bon, roi de France (1350-1364).

6 francs à pied de Charles V (1364-1380).

1 franc à pied de Jeanne de Naples, comtesse de Provence (1343-1382), pièce semblable aux précédentes comme effigie, la légende seule étant différente.

Au point de vue numismatique, cette trouvaille n'offre qu'un intérêt secondaire, les pièces qui la composent se rencontrant assez fréquemment, et le Musée de Vendôme possédant des échantillons de chaque variété.

Toutes ces monnaies sont dans un bon état de conservation, sauf l'une d'elles, un franc à pied de Charles V, dont le métal et la frappe laissent à désirer.

Il est facile de fixer la date approximative de l'enfouissement, qui a eu lieu très probablement de 1365 à 1375, époque où les incursions anglaises et le peu de sécurité des campagnes, parcourues à chaque instant par des bandes armées, obligeaient les malheureux habitants des campagnes à cacher leurs petits trésors.

Une simple remarque pour finir : la famille Moreau paraît avoir la spécialité des trouvailles, car c'est déjà un de ses membres qui découvrit, en 1848, le fameux trésor de Danzé, contenant la splendide parure d'une dame romaine et une quantité considérable de pièces en argent et bronze appartenant au Bas-Empire.

## Don de M. l'Abbé Bernault

Notre collègue, M. l'abbé Bernault, qui, à différentes reprises déjà a contribué à enrichir notre Musée, vient de nous remettre un nouveau lot très considérable de monnaies et de sceaux (près de 2.000 pièces).

Si dans la très grande quantité que nous avons eu à étudier il se trouve beaucoup de doubles, de pièces frustes et de non-valeurs, en revanche beaucoup d'échantillons intéressants et de types d'une conservation exceptionnelle pourront entrer dans la collection du Musée.

Voici une nomenclature succincte indiquant les pièces les plus dignes d'intérêt parmi toutes les autres :

### 1° MONNAIES ANCIENNES

*Carthage.* — 2 pièces bronze, portant d'un côté la tête de Cérès, de l'autre une tête de cheval ; Monnaies longtemps attribuées à Palerme.

*Egypte.* — Une pièce bronze d'un des Ptolémées, malheureusement trouée et un peu fruste. Face : tête de Jupiter Ammon ; Revers : 2 aigles sur un foudre.

### 2° MONNAIES ROMAINES

*Consulaires.*— 2 pièces, l'une de la famille Tituria. Face : une tête barbue ; légende : SABIN... Revers : l'enlèvement de Sabines.

Une autre consulaire fruste, portant d'un côté la tête de Rome casquée, de l'autre les Dioscures galopant. Les légendes n'étant pas lisibles, et, d'autre part, les caractères de la monnaie ci-dessus appartenant à plusieurs familles, il n'a pas été possible de déterminer complètement celle-ci.

*Impériales.* — Une très grande quantité de billons et petits bronzes du Bas-Empire, dont une grande partie appartient aux empereurs dont on trouve en quantité considérable des monnaies dans l'ancienne Gaule. La plupart de ces pièces sont communes et certaines variétés existent dans le lot en quantité considérable : mais beaucoup manquent à la collection du Musée. — Voici les plus remarquables et l'indication des nombres de variétés pour chaque empereur :

*Philippe, père.* — 4 pièces aux revers « *adventus augg.* », « *annona augg.* », « *fides exercitus* », ou « *sæculares augg.* », toutes en très bel état de conservation.

*Tribonien Galle.* — 1 pièce. Revers : *Libertas augg.*

*Valérien.* — 1 pièce. Revers : *Oriens augg.*, fruste.

*Gallien.* — 57 revers différents parmi lesquels : *Securit perp. Liberal aug. Pax aug.* (la paix marchant).

Les autres communs et mal conservés, mais beaucoup manquant à notre médaillier.

*Salonins.* — 8 revers, dont « *aug. in pace* », et « *romae æternæ* » ; très belle pièce.

*Postume.* — 9 revers, communs, mais deux remarquables par leur conservation : « *imp. X. cos V.* », et « *jovi victori.* »

*Victorin, père.* — 16 revers, parmi lesquels « *abundantia aug.* », assez peu commun, mais fruste, « *pax aug.* », bel exemplaire et quelques pièces bien conservées.

*Marius.* — 2 pièces, revers « *saec. felicitas* », et « *victoria aug.* », pièces rares, mais malheureusement frustes d'un empereur qui ne régna que quelques jours.

*Claude II.* — 47 revers, dont une certaine quantité manquant au médaillier ; malheureusement la conservation de la plupart laisse à désirer.

*Quintillus.* — 5 revers, manquant tous au Musée ; mais leur conservation est médiocre.

*Aurélien.* — 6 pièces, parmi lesquelles un très bel exemplaire du revers commun « *oriens aug.* ».

*Tétricus, père.*— 22 revers, presque tous frustes ou barbares.

*Tétricus, fils.* — 14 revers ; mêmes observations que pour

le précédent : toutefois, on peut signaler un exemplaire assez bien conservé portant « *nobilitas augg.* », et deux exemplaires en bon état du revers « *spes publica* ».

*Tacite.* — 1 bel exemplaire. Revers : « *Temporum felicitas* ».

*Florien.* — 1 très bel exemplaire. Revers : « *Virtus augusti* » (assez rare).

*Probus.* — 3 pièces dont 2 belles de revers communs : « *Mars victor* », et « *Tempor. felic.* ».

*Dioclétien.* — 1 pièce commune M. B. Revers : « *Genio populi romani* ».

*Maximien-Hercule.* — 3 pièces dont l'une bien conservée au revers : « *Pax augg.* »

*Constance-Chlore.* — 2 pièces, l'une au revers commun : « *Genio populi romani* », l'autre malheureusement un peu fruste mais plus rare, avec la tête de l'empereur voilée et le revers : « *Requies optimor merit.* »

*Licinius, père.* — 2 pièces. Revers : « *Jovi conservatori* », et « *soli invicto comiti.* »

*Constantin Ier.* — 5 revers, tous communs.

*Crispus.* — 1 pièce, belle, avec le revers : « *Cæsarum nostrorum* » entourant « *vot. V.* »

*Constantin II.* — 1 pièce. Revers : « *Gloria exercitus.* » Bien conservée.

*Constant Ier.* — 3 revers parmi lesquels : « *Vot XX mult XXX.* ».

*Constant II.* — 5 revers assez communs.

*Valens.* — Une petite pièce fruste.

Une pièce bysantine fruste et indéterminée.

De plus, une certaine quantité de ces petits bronzes de fabrique barbare, frappés, croit-on, sous les Tétricus, et dont les légendes incomplètes et les figures grossières rendent le classement à peu près impossible.

### 3° PIÈCES FRANÇAISES ROYALES

Les pièces de cette série sont presque toutes communes :

*Charles le Chauve.* — Une obole de Melle.

*Saint-Louis.* — Un denier tournois, très fruste.

*Charles VI.* — Guenar et demi-guenar, très frustes.

*Louis XI.* — Hardi et maille, frustes.

*Charles IX.* — Demi-teston.

*Henri III.* — Quart d'écu frappé à Aix.

*Henri IV.* / *Louis XIII.* — Doubles tournois en très grande quantité, venant de divers ateliers et frappés à différentes époques.

*Louis XIV.* — Grandes quantités de liards variés.

— Pièces de 5 sols.

*Louis XV.* — Ecu de 6 livres, sols, demi-sols, liards de différents types.

*Louis XVI.* — Sols, demi-sols et liards très nombreux. Essais cuivre et plomb de pièces de 30 sols. Pièces de 2 sols, 12, 6 et 3 deniers, en grande quantité. Sols de Cayenne. Monnerons divers communs.

*République.* — Très grande quantité de pièces de 1 décime, quatre de 5 centimes. Deux de 2 décimes contremarquées un décime (modification assez rare). Nombreuses pièces de un centime.

*Louis XVIII.* — 4 pièces obsidionales de Strasbourg.

*Charles X.* — 5 centimes des Colonies.

### 4° PIÈCES FÉODALES

*Jean sans Peur, duc de Bourgogne.* — 3 blancs, bien conservés.

*Saint-Martin, de Tours.* — 3 deniers communs.

*Thierry de Boppard, évêque de Metz* (1365-1383). — 1 gros à l'évêque bénissant, exemplaire d'une très belle conservation.

*Gaston d'Orléans.* — Nombreux deniers tournois.

*Savoie.*— 4 pièces de Louis, Amédée, Emmanuel et Victor-Amédée III.

*Besançon.* — 2 pièces au type immobilisé de Charles-Quint.

### 5° MONNAIES ÉTRANGÈRES

*Pays-Bas.*— Pièces en argent espagnoles de Gueldre, Zélande et Hollande ; pièces cuivre de l'Evêché de Liège ; pièces modernes de Hollande et Belgique.

*Allemagne.* — Très grande quantité de pièces des différents états de l'Allemagne moderne ; pièces argent de Guillaume et Louis, pour la Bavière (1530), etc.

*Luxembourg.* — Très beau gros de Josse de Moravie (1388-1411). Pièces modernes diverses.

*Autriche.* — Pièces du XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, peu remarquable.

*Italie.* — Un denier de Henri II ou III (XI^e^ siècle), frappé à Pavie ; pièces modernes diverses des Papes et du royaume d'Italie.

*Suisse.* — 1 bractée de Bâle, XIII^e^ ou XIV^e^ siècles ; pièce de la République de Berne (1796) ; pièces modernes très communes.

*Espagne.* — 1 pièce argent de Ferdinand V (1674-1504), pour Barcelone ; 2 pièces du même avec Isabelle ; Philippe III, pièce cisaillée ; pièces modernes.

*Pologne et Russie.* — Pièces modernes.

*Angleterre.* — Edouard IV (1272-1307), 2 esterlins frappés à Londres et Cantorbéry ; Jacques I^er^ (1603-1625), très belle pièce argent ; pièces modernes.

*Danemark, Suède.* — Pièces modernes.

*Etats-Unis, Chili, Turquie, Chine.* — Monnaies modernes et communes.

6° JETONS

Une certaine quantité de jetons ne renfermant pas de raretés ; on peut citer cependant :

*Louis XIII.* — Maison commune et chambre des comptes de Blois.

*Louis XIV.* — Jetons historiques divers : prise de Namur ; entrée de Marie-Thérèse, etc.

Administrations diverses : Bâtiments du Roi ; Ordinaire des Guerres ; Trésor royal, etc.

Jetons de la Ville de Paris, des 7 corps de métiers, de la Ville de Nancy, des Etats de Bourgogne, de la Ville d'Orléans.

Une quinzaine de jetons de Nuremberg.

7° DIVERS

Une grande médaille de Pie IX (1872).

Une médaille de la naissance de Henri V, commune.

Une petite médaille de Napoléon Ier, argent, à l'imitation des deniers romains.

Un lot de médailles religieuses diverses.

Un lot d'autres médailles sans valeur frappées par des particuliers, à l'occasion d'expositions, etc.

Jetons de théâtre, d'usines, etc.

14 poids monétaires variés.

1 lot de boutons d'uniformes variés.

1 lot de plombs divers en mauvais état.

4 poinçons matrice en acier, dont l'usage nous est inconnu.

Une très grande quantité de moulages en métal de monnaies françaises et étrangères ; certains de ces moulages ont été pris sur des pièces rares.

8° SCEAUX

Un sceau original en cire avec son contre-sceau. Il est malheureusement un peu avarié et n'a pu encore être déterminé ; néanmoins, le commencement de la légende permet d'affirmer que c'est un sceau abbatial.

Un moulage d'un sceau portant : S. HELISSENT. DAME DE BREVIANDE.

Une matrice en bronze de la mairie de Lançai (*sic*).

Quantité de moulages de différents sceaux, dont quelques-uns très beaux.

En résumé, le don de M. l'abbé Bernault est le plus important qui ait été remis au Musée depuis ceux de MM. Bouchet, Martellière et Neilz, et je crois être l'interprète de la Société, en lui présentant tous nos remerciements les plus sincères.

## Reçu pour le Musée

1° De M. P. Martellière, à Pithiviers :

Un denier anonyme de Vendôme avec la légende : VDON CAO∽TO, type ordinaire avec l'∽ couché.

Cette pièce, quoique commune et existant déjà dans la collection du Musée, mérite d'être signalée par son bon état de conservation.

2° De M. Henry, instituteur à Montoire :

Un jeton en cuivre de Henri II, roi de France, aux types suivants :

Face : Ecu de France couronné et entouré du collier de l'ordre de St-Michel ; légende : MEMENTO DNE DAVID ET OMNIS.

Revers : Croix formée de 4 croissants adossés et séparés par des fleurs de lis ; derrière cette croix deux branches de laurier croisées ; légende : MANSVETVDINIS EJVS (continuation de celle de la face et formant avec elle le 1er verset du psaume 131).

Ce jeton, très bien conservé, manquait à la collection du Musée ; il a été trouvé à Montoire.

3° De M. Nouel :

1 sol de Napoléon Ier, comme roi d'Italie, frappé à Milan ; pièce trouée.

4° D'un anonyme :

Une pièce mexicaine en cuivre pour l'état libre de Guanaxoato (1857).

---

# BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance de janvier 1896.

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° *Quelques réflexions sur la guerre navale Sino-Japonaise*, par M. Auguste Huet, ingénieur de la marine à Brest, notre collègue. — M. Huet a examiné, avec soin, la relation du combat naval du Yalu entre le Japon et la Chine, et en a tiré bien des renseignements utiles pour l'ingénieur et l'officier de marine.

L'auteur a tiré des faits qu'il a étudiés, les conclusions suivantes :

1° Le canon décidera presque toujours de l'issue des batailles navales ;

2° La torpille est une arme d'un emploi douteux et parfois dangereux pour le bâtiment qui la porte ;

3° L'éperon est une arme terrible, mais l'occasion de s'en servir est rare.

Avec une compétence spéciale et après une étude sérieuse, M. Huet rend compte des fautes commises par les ingénieurs du Japon et de la Chine et indique certaines précautions pratiques à prendre pour la construction des vaisseaux de guerre. C'est l'œuvre d'un marin aimant et connaissant son métier.

2° Deux numéros du journal *La Construction moderne*, des 16 et 23 octobre 1886 :

M. Passart, architecte à Châteaudun, a eu l'amabilité d'offrir, à la bibliothèque de la Société, deux numéros du journal *La Construction moderne* des 16 et 23 octobre 1886.

Ces deux numéros contiennent une intéressante notice sur Rougemont (commune de St-Jean-Fromentel, canton de Morée), et de jolis dessins dus au crayon de M. Passart lui-même. Ces dessins donnent un aperçu exact de la belle construction Louis XIII qu'on appelle le château de Rougemont.

La notice fournit quelques renseignements historiques puisés dans les archives mêmes de Rougemont. S'il fallait en croire ces renseignements, la construction du château daterait de 1597, et serait due à Simon Franceschi, possesseur, à cette époque, de la seigneurie de Rougemont.

Ce Franceschi était « d'une famille florentine venue en France avec Catherine de Médicis. »

Il devait avoir dans le sang le goût pour les arts et la belle architecture.

Mais si la date de la construction de Rougemont (1597), était exacte, ce Franceschi aurait été dans nos pays un véritable précurseur. Car ce genre d'architecture (briques mélangées de pierres de taille), auquel on a donné le nom de style Louis XIII, ne date guère que de la fin du règne de Henri IV, et la pose de la première pierre de la Place Royale à Paris n'est que de 1604.

Seulement, les documents sur Rougemont, conservés aux *Archives de Loir-et-Cher* (série E., 153 à 180), sont ici en contradiction avec les renseignements puisés au château même par l'auteur de la notice.

En 1597, le 28 janvier, noble homme Simon Francisque (ou Franceschi), sieur de Vimoy, petit fief à côté de Rougemont, acquiert le château de Rougemont des héritiers de Henri de Fors, seigneur de Fours ; l'acquéreur n'est pas autrement qualifié alors, et prend seulement plus tard (1610), le titre de gentilhomme-servant de la Reine (Marie de Médicis), et plus tard encore, en 1620, celui de Maître des Eaux et Forêts du comté de Dunois.

Ce n'est guère qu'à partir de cette date de 1610 qu'on le voit, par des acquisitions faites autour de lui, à Rougemont, donner des signes de la création de son château dans sa forme actuelle, selon le plan exposé par la notice en question. La construction ne date donc très probablement que de cette époque. Les revenus de sa place de gentilhomme-servant, qu'il devait sans doute à son origine florentine, ont pu lui servir à mener à bien ses projets.

La notice se trompe encore sur la date de l'abandon de Rougemont par les Franceschi (1620 ou 1630) ; la vérité est qu'en 1678 Charles de Franceschi était toujours seigneur de Rougemont, et en 1684 sa veuve, Françoise Chevalier, femme alors de Eléonor Courtin, seigneur de Molléans, possède encore Rougemont qu'elle avait dû acquérir de la succession de son premier mari (*Archives de Loir-et-Cher*, E., 158, 166, 176).

Quoi qu'il en soit, les dessins de M. Passart servent à faire comprendre cette élégante construction Louis XIII, au sujet de laquelle

lui-même, dans une lettre accompagnant son envoi, s'exprime ainsi : « ..... Il serait intéressant de connaître le nom du constructeur (architecte de Rougemont), qui était sûrement un artiste. Depuis le soubassement largement traité jusqu'aux toitures bien silhouettées, tout indique un architecte de talent : les bandeaux corniches avec consoles sont sobres de moulures et d'un grand effet, les quelques têtes sculptées sont bien à leur place, le grand perron de la façade sur le parc, avec voûte sur le fossé, a très grand air. «

Le château de Rougemont est incontestablement une des plus belles résidences de nos contrées. Il appartient aujourd'hui au marquis et à la marquise de Nadaillac, qui en font les honneurs avec la plus exquise urbanité.

3º De M. l'abbé BOURGOGNE, curé d'Azé :

*Les Chevilles de Me Adam*, menuisier de Nevers, Paris, Quinet, 1644, in-4º, vieille reliure. — Maître Adam ou Adam Billaut, jouit, de son temps, d'une certaine réputation, due surtout au contraste de son état et de son talent relatif pour faire des vers. Ce contraste fit naître une série de petites pièces, épigrammes, odes, sonnets, à lui adressées par tous les poètes de l'époque et imprimées en tête de ses chevilles, où ils forment 96 pages, sous le titre : *Approbation du Parnasse*. C'est peut-être la partie la plus curieuse du volume. Ses chevilles ne sont que des petites pièces de circonstances adressées à diverses personnes et dont il n'est rien resté.

Quelques pièces adressées à Richelieu et dont une commence ainsi :

D'un Richelieu je ne suis pas venu.

lui valurent une pension du grand ministre.

Cet ouvrage curieux est devenu rare.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1º *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques du ministère*, année 1895, nos 3 et 4.

2º *Bulletin archéologique* du même comité, année 1895, 1re et 2e livraisons.

3º *Revue des travaux scientifiques* du même comité, année 1894, nos 9 et 10.

4º *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Bulletin de janvier-février 1896.

5º *Journal des Savants*, janvier et février 1896.

6º *Romania*, janvier 1896.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

*La province du Maine*, septembre et octobre 1895, mars et avril 1896.

*Bulletin de l'Académie du Var*, tome XVIII, 1895.

Sous ce titre : « L'Instruction Publique dans la région de Toulon, depuis la Restauration jusqu'à la troisième République », l'auteur, M. Bourilly, inspecteur primaire, fait l'histoire de l'instruction publique en France ; ce travail, très documenté, est fort intéressant ; il renferme toutes les lois et instructions qui, pendant plus de cinquante ans, ont régi cette branche si importante de notre administration.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVIIIe, année 1895, et Bulletin de la même Société, 4e trim. 1895.

*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, tome XLIII.

*Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap et Grenoble*, année 1895.

*Bulletin monumental*, no 4 de 1895.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, année 1893-1894, t. 1er.

*Bulletin de la Société archéologique des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome V, no 5.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXVI, avec Atlas.

Ce volume de 639 pages, grand in-8o, est entièrement rempli par un très important mémoire, intitulé : *Le Pont des Tourelles à Orléans* (1128-1760). Etude sur les ponts au Moyen-Age, par M. A. Collin, inspecteur général des Ponts et Chaussées, ancien président de la Société, — Ouvrage posthume.

Il est accompagné d'un atlas in-folio, contenant sept planches doubles représentant le fameux pont des Tourelles ou de Jeanne-d'Arc, sous tous ses aspects successifs et dans tous ses détails, (la planche VI représente les ponts de Jargeau, de Beaugency, de Blois et de Tours au XVIIe siècle).

Cet ouvrage magistral, fruit de vingt années de recherches érudites et de fouilles faites dans le lit de la Loire avec l'autorité d'un ingénieur spécial de la navigation, fait le plus grand honneur à son auteur et à la Société d'Orléans qui l'a compté pendant trente-trois ans au nombre de ses membres les plus distingués et les plus laborieux.

*Congrès archéologique de France*, session tenue à Abbeville en 1893.

*Revue historique du Maine*, tome XXXVIII, année 1895.

*Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1er mars 1896 et tables.

*Analecta Bollandiana*, tomus XV, fasc. 1, 1896.

*Société d'Emulation des Beaux-Arts du Bourbonnais,* 21 fasc., année 1895.

*Mémoires des Antiquaires du Centre,* table des volumes 11 à 20.

*Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes,* 1er trim. 1896 et table des matières des dix premières années (1882-1891).

*Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse,* 9e série, tome VII.

*Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* janvier, février et mars 1896.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

*Archives historiques du diocèse de Chartres,* février, mars, avril 1896.

*Le Loir-et-Cher historique,* nos de janvier, février, mars, avril 1896.

# LE CLIMAT DE VENDOME

PAR M. E. NOUEL (1)

---

## CHAPITRE IV

### LA TEMPÉRATURE *(suite)*

### Résumé d'un Mois

Le résumé des observations de chaque mois pour la température se formule ainsi d'après les usages adoptés en Météorologie.

(Je prends pour modèle le mois de novembre 1895).

| | | |
|---|---|---|
| Moyenne. | des minima . . . . . . . . . . | 6°54 |
| | des maxima . . . . . . . . . . | 13°16 |
| | du mois . . . . . . . . . . . . | 9°85 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Maximum. . | 18,7 le 16 | Minima. . . | 14,6 le 7 |
| Minimum. . | —1,2 le 26 | Extrêmes. . | 1,2 le 26 |
| Ecart. . . . | 19,9 | Ecart. . . . | 15,8 |
| Maxima. . . | 18,7 le 16 | Moyennes . | 16,10 le 7 |
| Extrêmes. . | 1,2 le 24 | Extrêmes. . | 0,10 le 24 |
| Ecart. . . . | 17,5 | Ecart. . . . | 16,00 |

(1) Voir pour les chapitres précédents : Chap. I, *Bulletin* de 1894, p. 259 ; Chap. II, 1895, p. 154 ; Chap. III, 1895, p. 267.

Ces chiffres ne disent rien à l'esprit si on ne peut pas les comparer aux chiffres moyens de chaque mois pour une longue période dans la même station, à ce que nous appelons *la normale*. De cette comparaison résulte une appréciation, un jugement sur le régime du mois en question, qui permet de dire : mois très chaud, très froid, ordinaire.....

On se contente souvent de la moyenne de chaque mois pour le caractériser au point de vue de la température. J'ai donné au chapitre précédent (1), un tableau de ces moyennes pour ma station à Vendôme et pour une période de 30 ans. Nous pouvons donc apprécier le mois de novembre 1895. Sa moyenne est de 9° 85 ; or, la moyenne de 30 ans est 6° 82 ; on voit donc que la température de novembre 1895 a surpassé *la normale* de 3° 03 ; ce qui est considérable.

On a donc le droit de dire que ce mois de novembre a été *très chaud*. Mais on peut aller plus loin ; en consultant la liste des moyennes des 30 mois de novembre précédents (voir mes tableaux), on peut immédiatement *classer* ce mois à son rang de chaleur ; or, le plus chaud connu de 1865 à 1894 était novembre 1881 : moyenne, 9° 23 ; le mois de novembre 1895, avec sa moyenne de 9° 85, passe donc *bon premier* dans ce concours d'un nouveau genre et pour employer le jargon du sport, il *détient le record de la température* pour une période de 31 ans. Mais on peut toujours trouver son maître ! M. Renou, qui a commencé à observer à Vendôme en 1848, nous a donné le mois de novembre 1852 le plus chaud connu : Moyenne à Vendôme, 10° 48 ! 1895 doit s'avouer vaincu et passe *deuxième*.

(1) *Bulletin* de 1895, page 278.

Le classement des mois de novembre les plus chauds observés à Vendôme depuis 48 ans, devient donc :

| | | |
|---|---|---|
| 1er. Novembre 1852 | . . . . . . . . . | 10°48 |
| 2e — 1895 | . . . . . . . . . | 9°85 |
| 3e — 1881 | . . . . . . . . . | 9°23 |

On voit, par cet exemple, l'intérêt que présentent ces tableaux de chiffres résumant de longues périodes d'observations ; l'œil du météorologiste y trouve quelque chose de *vivant* par les comparaisons qu'ils permettent de faire d'une année à l'autre. Mais pour que ces comparaisons soient complètes, il faut avoir les *normales* de tous les éléments contenus dans le résumé de chaque mois, dont j'ai donné un modèle en tête de cet article.

Je n'ai donné, dans le chapitre précédent, que les moyennes des mois pour 30 ans ; je donne ci-joint le tableau des normales de Vendôme pour les maxima, les minima et la moyenne de chaque mois.

**Normales de Vendôme 1865-1894 (30 ans)**

| | Minim. | Maxim. | Moyenne |
|---|---|---|---|
| Décembre . . . . . | 0,46 | 5,46 | 2,96 |
| Janvier . . . . . . . | 0,13 | 5,36 | 2,75 |
| Février . . . . . . . | 1,85 | 8,28 | 5,06 |
| **Hiver** . . . . . . . | 0,81 | 6,37 | 3,59 |
| Mars. . . . . . . . . . | 2,55 | 11,23 | 6.89 |
| Avril. . . . . . . . . . | 5,59 | 16,25 | 10,92 |
| Mai . . . . . . . . . . | 8,43 | 19,24 | 13,83 |
| **Printemps** . . . | 5,52 | 15,57 | 10,54 |
| Juin . . . . . . . . . . | 11,89 | 22,73 | 17,31 |
| Juillet . . . . . . . . | 13,69 | 24,65 | 19,17 |
| Août. . . . . . . . . . | 13,02 | 24,09 | 18,55 |
| **Eté** . . . . . . . . . . | 12,87 | 23,82 | 18,34 |
| Septembre . . . . . | 10,75 | 21,26 | 16,00 |
| Octobre. . . . . . . . | 6,87 | 15,12 | 11,00 |
| Novembre . . . . . | 3,89 | 9,75 | 6,82 |
| **Automne**. . . . . | 7,17 | 15,38 | 11,27 |
| **Année**. . . . . . . | 6,59 | 15,28 | 10,94 |

En reprenant comme exemple le mois de novembre 1895, on peut établir la comparaison suivante :

| | | | Normales | Excès p. 1895 |
|---|---|---|---|---|
| Moyennes de novembre 1895 | Min. . . . | 6,54 | 3,89 | 2,65 |
| | Max. . . . | 13,16 | 9,75 | 3,41 |
| | Mois . . . | 9,85 | 6,82 | 3,03 |

On voit que ce sont les maxima qui présentent le plus grand écart avec la normale.

### Ecart absolu mensuel

Il est intéressant d'établir, pour chaque mois, *l'écart absolu* moyen ou normal. Il suffit pour cela de faire le tableau des extrêmes de chaque mois pour une longue période et d'en prendre la moyenne. Ce travail exécuté pour ma période de 30 ans à Vendôme m'a donné le résultat suivant :

*Ecart moyen de 30 ans (1865-1894)*

| | Moyenne | le plus | le moins |
|---|---|---|---|
| Décembre. . . . | 19,81 | 31,5 — 1879 | 13,3 — 1880 |
| Janvier. . . . . | 20,18 | 30,8 — 1893 | 14,4 — 1866 |
| Février. . . . . | 19,44 | 28,1 — 1870 | 15,3 — 1877 |
| **Hiver**. . . . . | 19,81 | | |
| Mars. . . . . . . | 22,18 | 31,7 — 1890 | 17,2 — 1865 |
| Avril. . . . . . . | 23,43 | 28,3 — 1870 1874 | 18,2 — 1879 |
| Mai. . . . . . . . | 24,59 | 32,3 — 1870 | 20,2 — 1869 |
| **Printemps**. . | 23,40 | | |
| Juin . . . . . . . | 23,78 | 27,6 — 1893 | 17,4 — 1879 |
| Juillet . . . . . . | 22,70 | 31,9 — 1870 | 17,4 — 1888 |
| Août . . . . . . . | 23,37 | 28,3 — 1875 | 17,5 — 1878 |
| **Eté** . . . . . . . | 23,28 | | |
| Septembre. . . . | 23,54 | 31,3 — 1872 | 16,8 — 1866 |
| Octobre . . . . . | 22,09 | 31,4 — 1869 | 15,8 — 1889 |
| Novembre. . . . | 18,83 | 26,9 — 1890 | 12,1 — 1888 |
| **Automne** . . . | 21,49 | | |

La comparaison de l'écart des extrêmes de chaque mois avec ces moyennes, permet de juger plus complè-

tement du caractère d'un mois au point de vue de la température et de dire s'il a été *uniforme* ou *varié* et dans quelle mesure.

En prenant toujours le mois de novembre 1895 comme sujet de comparaison, on voit que l'écart des extrêmes 19,9 surpasse un peu l'écart moyen 18,83, tout en laissant ce mois au rang des *modérés,* quoique chaud; on peut dire qu'il a été uniformément chaud.

**Etude de ce tableau.**— J'ai donné, dans ce tableau, outre la moyenne des écarts, les écarts extrêmes par mois pour la période de 30 ans. Les différences considérables des valeurs de ces chiffres par mois font ressortir la grande variabilité de notre climat, surtout en hiver.

Pendant cette saison, suivant la direction du vent, qui saute du S.-W. au N.-E., nous passons brusquement d'une température douce de printemps aux gelées les plus fortes. D'autre part, si on n'examine que la colonne des écarts moyens, on voit que c'est pendant les mois de soleil que la différence des maxima et des minima s'accentue; ce qui doit être, vu la plus grande durée du jour et la hauteur que le soleil atteint à midi.

Le mois de mai est celui qui offre le maximum des variations : 24°59; ce qui s'explique par sa position mixte entre la fin des froids du printemps et le commencement des chaleurs de l'été. Le mois de novembre, au contraire, qui n'est pas encore l'hiver et qui n'offre plus de chaleurs, nous donne le moindre écart : 18,64.

Si nous revenons au modèle du résumé d'un mois, que j'ai donné en commençant, nous y voyons : les maxima extrêmes, les minima extrêmes, les moyennes extrêmes et leurs écarts. Ces écarts donnent, avec l'écart absolu des extrêmes, une mesure plus complète du régime modéré ou extrême de la température de chaque mois; il m'a donc paru intéressant de calculer pour ces

écarts des moyennes, comme pour l'écart absolu mensuel. On les trouvera réunies dans le tableau ci-joint :

**Moyenne des Ecarts des Extrêmes ;**
**Période 1865-1894 (30 ans)**

| | Minima extrêmes | Maxima extrêmes | Moyennes extrêmes |
|---|---|---|---|
| Décembre . . . | 15,60 | 14,30 | 14,39 |
| Janvier . . . . . | 16,00 | 14,30 | 14,17 |
| Février . . . . . | 13.17 | 13,40 | 11,95 |
| **Hiver** . . . . . | 14,92 | 14,00 | 13,50 |
| Mars. . . . . . . | 12,80 | 14,40 | 11,75 |
| Avril . . . . . . | 10,90 | 15,20 | 10,84 |
| Mai . . . . . . . | 11,87 | 14,67 | 11,35 |
| **Printemps**. . | 11,86 | 14,76 | 11,38 |
| Juin . . . . . . . | 10,27 | 14,35 | 10,53 |
| Juillet. . . . . . | 9,13 | 13,88 | 9,68 |
| Août. . . . . . . | 9,70 | 13,00 | 9,51 |
| **Eté** . . . . . . . | 9,70 | 13,74 | 9,91 |
| Septembre . . . | 11,76 | 12,92 | 10,30 |
| Octobre. . . . . | 13,47 | 13,70 | 11,80 |
| Novembre . . . | 13,48 | 13,80 | 12,53 |
| **Automne**. . . | 12,90 | 13,47 | 11,54 |

Ces moyennes donneraient lieu à des remarques analogues à celles que m'a suggéré le tableau des écarts absolus mensuels.

### ÉTUDE DES DIVERS MOIS

Après cette débauche de tableaux numériques donnant les moyennes ou normales de tous les éléments de la température, nous allons passer en revue les divers mois de l'année météorologique en commençant par décembre et raconter leur histoire de 30 ans, ou même de 47 ans, en utilisant les observations de MM. Renou et Boutrais qui m'ont précédé.

Chaque mois a, en effet, une vie propre, des habitudes, des *mœurs*, si l'on ose dire, qu'il faut connaître. Sa température se meut autour d'une moyenne, entre des limites que l'on peut préciser ; les chiffres d'observation jour-

nalière n'ont de sens qu'à la condition de connaître ces limites. Supposons qu'on observe 15° comme maximum d'un jour de janvier ; il faut savoir que c'est la limite extrême de la température dans ce mois et pousser une exclamation d'étonnement ; le même chiffre (15°) lu comme maximum en juillet doit provoquer une marque d'étonnement mais en sens contraire ; comme abaissement de température, c'est presque la limite du possible. Dans le même mois de juillet 30° n'a rien d'émouvant et il faut réserver ses exclamations pour 35°, par exemple, etc...

Au résumé mensuel, dont j'ai donné un modèle en commençant, on a l'habitude d'ajouter, pour les mois froids, *le nombre des jours de gelée* en comptant comme tels les jours où la température minimum est descendue à 0° ou au *dessous*, ce que nous exprimons par le signe — placé devant le chiffre lu. Grâce à ce signe, il suffit de parcourir la colonne des minima d'un mois d'hiver pour compter le nombre des jours de gelée.

On peut aller plus loin et, en parcourant de même la colonne des maxima, relever le nombre de ceux affectés du signe — ; on a ainsi le nombre de jours de gelée *sans dégel,* journées marquantes en hiver. Enfin, en pointant la colonne des moyennes, on aura le nombre des jours à moyenne inférieure à 0°. Prenons pour exemple janvier 1893, de froide mémoire. Je trouve 20 jours de gelée, dont 13 sans dégel et 16 à moyenne inférieure à 0°.

Ces nombres de jours de gelée donnent lieu à une récapitulation et à des moyennes ou normales comme tous les autres éléments mensuels.

**Décembre.** — Armés de tous ces résumés, attaquons le mois de décembre. On peut formuler ainsi ce mois *normal* à Vendôme pour les 30 ans : 1865-1894.

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima . . . . . . . | 0,46 |
| | des maxima . . . . . . . | 5,46 |
| | du mois. . . . . . . . . . | 2,96 |

| | |
|---|---|
| Nombre de jours de gelée. . . . . . | 13,7 |
| Dont sans dégel. . . . . . . . . . . . | 4,3 |
| Dont à moyenne inférieure à 0° . . | 8,2 |

Comme comparaison, prenons le dernier mois de décembre (1895) :

| | | | | Différence avec la normale |
|---|---|---|---|---|
| Décembre 1895 | Moyennes | des minima . . . | 4,02 | + 3,56 |
| | | des maxima . . . | 8,64 | + 3,18 |
| | | du mois . . . . . | 6,33 | + 3,37 |

Maximum. . . . 12,8 le 30
Minimum. . . . —3,2 le 22

Ecart . . . . . . 16,0 inférieur de 3°8 à la normale.

5 jours de gelée, tous avec dégel et aucun dont la moyenne soit au-dessous de 0°.

En résumé, ce mois a été très doux.

Si les limites de ce Bulletin me le permettaient, je donnerais, pour ma période de 30 ans et pour chaque mois, les listes des moyennes des minima, des maxima et du mois ; le tableau des maxima et des minima de chaque mois ; celui du nombre des jours de gelée, etc... Je possède tous ces tableaux à mon dossier manuscrit par mois ; c'est grâce à eux qu'il m'est possible, après avoir comparé un mois à la normale, de le *classer* à son rang parmi les mois de même sorte, observés au même lieu. Ainsi, nous venons de voir que décembre 1895 a été très doux ; mais est-il le plus doux connu ? Sinon, depuis quelle époque a-t-on vu un mois pareil ?

Il me suffit de parcourir la liste des moyennes de décembre depuis 1864, pour répondre à ces questions. Or, il faut remonter à 1880 pour trouver un mois de décembre aussi chaud et même plus chaud ; la moyenne de décembre 1880 ayant été de 7°48, tandis que celle de

décembre 1895 n'est que de 6°33. Il y a donc 14 ans qu'on avait vu un mois de décembre aussi doux ; mais on a vu plus chaud que 1895.

Voici la liste des mois de décembre dont la moyenne dépasse 6°, observés à Vendôme depuis 1848, c'est-à-dire pendant une période de 48 ans :

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| Decembre | Moyenne | | Décembre | Moyenne |
| 1852. . . . . | 7°64 | Renou | 1868 . . . . . . | 9,09 |
| 1866. . . . . | 6,08 | Nouel | 1852 . . . . . . | 7,64 |
| 1868. . . . . | 9,09 | — | 1880 . . . . . . | 7,48 |
| 1872. . . . . | 6,82 | — | 1876 . . . . . . | 7,05 |
| 1876. . . . . | 7,05 | — | 1872 . . . . . . | 6,82 |
| 1880. . . . . | 7,48 | — | 1895 . . . . . . | 6,33 |
| 1895. . . . . | 6,33 | — | 1866 . . . . . . | 6,08 |

Total : 7 fois en 48 ans.

Décembre 1895 n'arrive que 6e dans ce concours.

D'après M. Renou, décembre 1868 est le plus chaud connu dans notre climat, non seulement depuis 1850, mais depuis le commencement du siècle.

On remarquera la grande irrégularité de distribution des mois exceptionnellement doux dans cette période de 45 ans. De 1852 à 1866, il y a un intervalle de 14 ans, sans décembre doux ; pendant la période de 1866 à 1880 (14 ans), on en compte *cinq* ; puis une nouvelle période de 14 ans, nulle, pour atteindre 1895. Il n'y a donc rien à conclure du passé pour prévoir l'avenir.

A défaut des tableaux complets des séries de chiffres pour tous les mois de décembre observés à Vendôme, je me contenterai d'indiquer les années marquantes en plus ou en moins et les limites connues.

Commençons par les moyennes du mois.

Je viens de donner la liste des années les plus chaudes dont la moyenne a atteint ou dépassé 6°. Voici

maintenant la liste des années dont la moyenne est très basse (inférieure à 1°20), à compter de décembre 1848.

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| Décembre | Moyenne | | Décembre | Moyenne |
| 1853. . . . . | —0,16 | Renou | 1879. . . . . . | —6,95 |
| 1864. . . . . | 1.08 | Nouel | 1890. . . . . . | —2,65 |
| 1870. . . . . | —0,63 | — | 1870. . . . . . | —0,63 |
| 1871. . . . . | 0,59 | — | 1853. . . . . . | —0,16 |
| 1878. . . . . | 0,72 | — | 1871. . . . . . | 0,59 |
| 1879. . . . . | —6,95 | — | 1878. . . . . . | 0,72 |
| 1889. . . . . | 1,13 | — | 1864. . . . . . | 1,08 |
| 1890. . . . . | —2,65 | — | 1889. . . . . . | 1,13 |

Total : 8 fois en 48 ans

Les mois de décembre vraiment froids sont ceux dont la moyenne descend au-dessous de 0°. On en compte 4 depuis 1848, c'est-à-dire dans un intervalle de 48 ans, ce qui en donne un environ tous les 12 ans, mais espacés irrégulièrement.

Le mois de décembre 1879, avec son chiffre extrême de —6,95, tranche sur tous les autres ; c'est l'année du *grand hiver,* phénomène que, grâce à Dieu, on ne voit qu'une ou deux fois par siècle. Il faut remonter à décembre 1788 pour rencontrer un mois aussi froid que décembre 1879.

Les limites extrêmes de température moyenne connues à Vendôme pour décembre sont donc :

| | | |
|---|---|---|
| Décembre 1868, moyenne | . . . . | 9°09 |
| — 1879, — | . . . . | —6,95 |
| Ecart | . . . . . . | 16,04 |

Ces deux mois présentent l'écart inouï de 16° dans leur moyenne ; aucun autre mois ne nous présentera un écart pareil.

### Nombre de Jours de Gelée en Décembre

Passons au nombre des jours de gelée que peut offrir un mois de décembre.

Le nombre moyen est de 13 à 14 (Voir ci-dessus).

Les nombres extrêmes pour la période 1848 à 1895 sont :

| Maximum | | Minimum | |
|---|---|---|---|
| 1879. . . . | 29 jours | 1868 . . . . | 1 jour |
| 1890. . . . | 29 — | 1872 . . . . | 1 — |
| 1870. . . . | 23 — | 1876 . . . . | 1 — |
| 1853. . . . | 21 — | 1852 . . . . | 2 — |
| 1889. . . . | 21 — | 1880 . . . . | 2 — |
| 1851. . . . | 20 — | 1854 . . . . | 3 — |
| 1875. . . . | 20 — | 1862 . . . . | 4 — |
| 1871. . . . | 19 — | 1863 . . . . | 5 — |
| 1870. . . . | 19 — | 1895 . . . . | 5 — |

On voit que nous avons presque atteint les limites du possible, puisque nous avons vu d'une part 29 jours de gelée et d'autre part 1 seul jour. En décembre 1876, le minimum du mois a été —0,2 le 24, à mon abri. M. Boutrais a inscrit à la même date 0,0 et par suite n'a pas compté de jour de gelée pour ce mois-là. Le décembre *sans gelée* est donc possible (1). A quand le mois sans dégel ?

Après les moyennes du mois, voyons les températures extrêmes de décembre, à commencer par les minima. J'appellerai *jour de grand froid* les jours où le thermomètre est descendu à —10° ou au dessous.

(1) A l'Observatoire de Paris, en décembre 1852, le minimum inscrit est 0,7 au dessus de 0 ; ce qui donne un mois de décembre sans aucune gelée ; mais à Vendôme, M. Renou a constaté 2 jours de gelée, les 19 et 27 de ce mois, avec le chiffre —1° le 20.

Pour trouver le vrai mois de décembre sans aucune gelée, il faut remonter à décembre 1811, où le minimum à Paris a été 1,8 au dessus de 0. Aux environs de Vendôme, où observait Beaunier, il a inscrit 3 fois *gelée blanche* dans ce mois.

En voici la liste depuis 1848 :

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Décembre | Minimum extrême | |
|---|---|---|
| 1853. | —13,5 le 30 | Renou |
| 1855. | —10,9 le 12 | — |
| 1859. | —15,0 le 19 | Boutrais |
| 1860. | —11,2 le 24 | — |
| 1870. | —11,3 le 24 | Nouel |
| 1871. | —14,7 le 9 | — |
| 1874. | —10,8 le 30 | — |
| 1878. | —11.3 le 24 | — |
| 1879. | —24,2 le 10 | — |
| 1890. | —11,8 le 15 | — |

LISTE CLASSÉE

| Décembre | Minimum |
|---|---|
| 1879. . . . . | —24,2 |
| 1859. . . . . | —15,0 |
| 1871. . . . . | —14,7 |
| 1853. . . . . | —13,5 |
| 1890. . . . . | —11,8 |

Etc.....

Total : 10 fois en 48 ans.

On parlera toujours du froid de —24°, de la *grande nuit* du 9 au 10 décembre 1879, froid qui a atteint —27° dans la vallée du Loir (1). Ce chiffre était inconnu depuis le 31 décembre 1788, qui a dû offrir un froid équivalent.

En laissant de côté ce cas limite, on voit que 14 et 15° de froid sont très rares dans nos pays et que —10° doit être compté comme un grand froid.

Passons maintenant aux extrêmes les plus élevés en décembre. Je donne ci-joint le tableau des jours où le maximum a dépassé 13°

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Décembre | Maximum | |
|---|---|---|
| 1849. | 15,0 le 15 | Renou |
| 1852. | 13,3 le 25 | — |
| 1856. | 14,8 le 9 | — |
| 1857. | 13,6 le 2 | Boutrais |
| 1859. | 13,6 le 31 | — |
| 1861. | 13,9 le 8 | — |
| 1862. | 14,1 le 7 | — |
| 1863. | 13,5 le 3 | — |
| 1866. | 13,3 le 15 | Nouel |
| 1868. | 16,2 le 6 | — |
| 1870. | 16,3 le 15 | — |
| 1872. | 13,7 le 22 | — |
| 1875. | 13,5 le 22 | — |
| 1876. | 17,6 le 2 | Nouel |
| 1878. | 13,7 le 30 | — |
| 1882. | 13,4 le 31 | — |
| 1885. | 13,0 le 6 | — |
| 1891. | 15,3 les 4-5 | — |

Total : 18 fois en 48 ans.

LISTE CLASSÉE
des maxima supérieurs à 14°

| | |
|---|---|
| 1876. . . . . | 17,6 le 2 |
| 1870. . . . . | 16,3 le 15 |
| 1868. . . . . | 16,2 le 6 |
| 1891. . . . . | 15,3 les 4-5 |
| 1849. . . . . | 15,0 le 15 |
| 1856. . . . . | 14,8 le 9 |
| 1862. . . . . | 14,1 le 7 |

(1) Voir *Bulletin* de 1880, page 232.

On voit que 15° et au dessus est très rare en décembre ; nous en comptons 5 cas en 48 ans, ce qui fait environ un tous les 10 ans.

Les extrêmes observés à Vendôme, pendant les mois de décembre depuis 1848, sont donc :

17,6 le 2 décembre 1876
—24,2 le 10 — 1879
Ecart : 41°8 !

Aucun autre mois ne nous offrira rien d'approchant.

## Janvier

Etudions le mois de janvier à Vendôme, dans la période 1849 à 1895 (47 ans), en suivant le même ordre que pour décembre.

Le mois normal à Vendôme, d'après les 30 ans (1865 à 1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima | 0,43 |
| | des maxima | 5,36 |
| | du mois | 2,75 |

| | |
|---|---|
| Nombre de jours de gelée | 14,8 |
| Dont sans dégel | 4,8 |
| Dont à moyenne inférieure à 0° | 8,3 |

Prenons comme exemple un mois de janvier très froid, celui de 1893, nous avons :

| | | | | Différence avec la normale |
|---|---|---|---|---|
| Janvier 1893 | Moyennes | des minima | —3,44 | — 3,57 |
| | | des maxima | 2,42 | — 2,94 |
| | | du mois | —0,51 | — 3,26 |

Maximum . . . 17,6 le 29
Minimum . . . —19,2 le 18

Ecart . . . . . . 30,8 en excès de 10,6 sur la normale.

20 jours de gelée, dont 13 sans dégel et 16 à moyenne inférieure à 0°.

On trouvera le rang que ce mois occupe dans la série des mois de janvier froids, en se reportant au tableau suivant des mois les plus froids observés à Vendôme depuis 1849 (1).

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Janvier | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1850. . . | 0,97 | Renou |
| 1855. . . | 0,36 | — |
| 1858. . . | 0,14 | Boutrais |
| 1861. . . | —1,20 | — |
| 1871. . . | —0,94 | Nouel |
| 1876. . . | 0,67 | — |
| 1879. . . | 1,04 | — |
| 1880. . . | —0,56 | — |
| 1881. . . | —0,66 | — |
| 1885. . . | 0,49 | — |
| 1887. . . | 0,65 | — |
| 1891. . . | 0,18 | — |
| 1893. . . | —0,51 | — |
| 1895. . . | 0,80 | — |

LISTE CLASSÉE
des janviers dont la moyenne est inférieure à 0°

| | Moyenne |
|---|---|
| 1861 . . . . . | —1,20 |
| 1871 . . . . . | —0,94 |
| 1881 . . . . . | —0,66 |
| 1880 . . . . . | —0,56 |
| 1893 . . . . . | —0,51 |

On voit que 1893 arrive 5e comme mois froid depuis 1849.

Total : 14 janviers froids en 47 ans, distribués d'une façon très irrégulière.

On voit que les mois de janvier à moyenne inférieure à 0°, sont rares puisqu'on n'en compte que 5 en 47 ans ou 1 environ tous les 10 ans, mais sans ordre régulier.

Le plus froid de cette longue période est janvier 1861, avec une moyenne de —1,20 et 27 jours de gelée.

Ce mois de janvier 1861 ne nous offre certainement pas la limite du froid possible pour janvier. En étudiant les observations de Paris depuis 1757 jusqu'à nos jours, M. Renou a pu reconstituer un tableau approximatif des moyennes des divers mois pendant cette longue période. Les mois de janvier les plus froids connus sont :

(1) J'adopte comme janviers froids ceux dont la moyenne est égale ou inférieure à 1°.

| Janvier | Moyenne |
|---|---|
| 1795. . . . . | —6,3 |
| 1838. . . . . | —4,6 |
| 1776. . . . . | —3,9 |
| 1830. . . . . | —2,5 |
| 1861. . . . . | —1,3 (1) |

Ces chiffres doivent s'appliquer à peu de chose près à Vendôme, comme le prouve le chiffre de 1861 que je donne à titre de comparaison.

Il est donc *certain* que nous reverrons des mois de janvier bien plus froids que ceux qui ont été observés depuis 50 ans.

Passons aux mois de janvier les plus chauds ou les moins froids. Voici le tableau des janviers à moyenne égale ou supérieure à 5°.

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Janvier | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1849 . . . | 6,15 | Renou |
| 1851 . . . | 5,12 | — |
| 1853 . . . | 6,12 | — |
| 1860 . . . | 5,40 | Boutrais |
| 1863 . . . | 5,10 | — |
| 1866 . . . | 6,20 | Nouel |
| 1873 . . . | 5,58 | — |
| 1875 . . . | 6,41 | — |
| 1877 . . . | 6,91 | — |
| 1884 . . . | 5,70 | — |
| 1890 . . . | 5,90 | — |

LISTE CLASSÉE

| Janvier | Moyenne |
|---|---|
| 1877 . . . . . | 6,91 |
| 1875 . . . . . | 6,41 |
| 1866 . . . . . | 6,20 |
| 1849 . . . . . | 6,15 |
| 1853 . . . . . | 6,12 |
| Etc... | |

Total : 11 fois en 47 ans.

On voit que les mois de janvier à moyenne égale ou supérieure à 6° sont rares ; 5 en 47 ans ou 1 environ tous les 10 ans.

La moyenne de 1877, 6°91, atteint celle d'un mois de mars normal.

(1) Il faut ajouter aux mois de janvier précédents chiffrés, les mois légendaires de janvier 1709, 1608, 1565, 1408, etc., qui ont peut-être dépassé 1795 !

Les mois de janvier extrêmes de la période de 1849 à 1895, sont donc :

| | |
|---|---|
| Janvier 1877, moyenne. . . . . | 6,91 |
| — 1861, — . . . . . | —1,20 |
| Ecart. . . . . | 8,11 |

## Nombre de Jours de gelée en Janvier

Le nombre moyen des jours de gelée en janvier à Vendôme s'élève à 15 environ (voir ci-dessus). Voyons les chiffres extrêmes depuis 1849.

*Maximum*

| | |
|---|---|
| 1850. . . . . . | 23 jours |
| 1855. . . . . . | 21 — |
| 1858. . . . . . | 23 — |
| 1861. . . . . . | 27 — |
| 1871. . . . . . | 21 — |
| 1876. . . . . . | 21 — |
| 1879. . . . . . | 20 — |
| 1880. . . . . . | 26 — |
| 1881. . . . . . | 23 — |
| 1882. . . . . . | 20 — |
| 1885. . . . . . | 23 — |
| 1887. . . . . . | 25 — |
| 1888. . . . . . | 21 — |
| 1891. . . . . . | 22 — |
| 1893. . . . . . | 20 — |
| 1895. . . . . . | 19 — |

*Liste classée*

| | |
|---|---|
| 1861. . . . . . | 27 jours |
| 1880. . . . . . | 26 — |
| 1887. . . . . . | 25 — |
| 1850. . . . . . | 23 — |
| 1858. . . . . . | 23 — |
| 1881. . . . . . | 23 — |
| 1885. . . . . . | 23 — |
| 1891. . . . . . | 22 — |

Etc...

*Minimum*

| | |
|---|---|
| 1849. . . . . . | 2 jours |
| 1851. . . . . . | 6 — |
| 1853. . . . . . | 3 — |
| 1856. . . . . . | 7 — |
| 1860. . . . . . | 6 — |
| 1863. . . . . . | 4 — |
| 1866. . . . . . | 5 — |
| 1872. . . . . . | 7 — |
| 1873. . . . . . | 7 — |
| 1875. . . . . . | 5 — |
| 1877. . . . . . | 5 — |
| 1884. . . . . . | 5 — |
| 1890. . . . . . | 6 — |

*Liste classée*

| | |
|---|---|
| 1849. . . . . . | 2 jours |
| 1853. . . . . . | 3 — |
| 1863. . . . . . | 4 — |
| 1866. . . . . . | 5 — |
| 1875. . . . . . | 5 — |
| 1877. . . . . . | 5 — |
| 1884. . . . . . | 5 — |

Etc...

On voit que le mois de janvier *sans gelée* n'a pas été observé à Vendôme ; mais 1849 et 1853 en ont bien approché, 1853 surtout, dont le minimum n'a été que de —1° le 26.

Au résumé des observations sur le climat de Paris de M. Renou, on trouve cette rareté : Janvier 1796 n'offre pas de gelée ! Le minimum de ce mois serait de 0°6 au dessus de 0; mais il a été observé à une fenêtre, à Montmorency, par Cotte, et on doit se demander s'il n'a pas gelé à la campagne (1)? C'est d'ailleurs le seul exemple depuis 1757 !

Le mois de janvier 1861 nous offre 27 jours de gelée ; il s'en faut de 4 que l'on atteigne la limite possible qui est 31. A-t-on jamais observé le mois de janvier à gelée *tous les jours* ? Je ne le pense pas. Il est à remarquer, en effet, que nous ne connaissons pas, dans la suite des temps, de mois de janvier présentant un total de froid comparable à certains mois de décembre, comme celui de 1879, par exemple. Il fait plus souvent froid en janvier qu'en décembre, puisque la moyenne normale de janvier est un peu inférieure à celle de décembre, mais janvier n'offre pas d'exemple de froids aussi intenses et aussi constants que décembre. Pendant les mois de janvier froids, il y a toujours un dégel vers le 22 (la Saint-Vincent).

## Températures extrêmes observées en Janvier depuis 1849

1° Les plus basses :

*Tableau des mois ou le minimum a dépassé —10°*

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| Janvier | | Janvier | |
| 1852. | —10,3 le 1 Renou | 1893. | —19,2 le 18 (2) |
| 1855. | —13,5 le 22 — | 1876. | —16,7 le 11 |
| 1858. | —11,0 le 6 Boutrais | 1855. | —13,5 le 22 |

(1) Bouvard, à l'Observatoire de Paris, n'a pas mentionné de gelée en janvier 1796.

(2) Le même jour, M. Renault constatait —24°0 « aux Capucins ».

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1864. | —11,3 le 6 | Nouel | | 1868. | —13,5 le 5 |
| 1868. | —13,5 le 5 | — | | 1894. | —13,3 le 5 |
| 1871. | —11,2 le 2 | — | | 1881. | —11,7 le 16 |
| 1876. | —16,7 le 11 | — | | 1891. | —11,7 le 18 |
| 1880. | —10,0 le 28 | — | | Etc... | |
| 1881. | —11,7 le 16 | — | | | |
| 1888. | —11,0 le 1 | — | | | |
| 1891. | —11,7 le 18 | — | | | |
| 1892. | —11,1 le 12 | — | | | |
| 1893. | —19,2 le 18 | — | | | |
| 1894. | —13,3 le 5 | — | | | |

La limite —15° n'a été dépassée que 2 fois en 47 ans.

En tout 14 fois en 47 ans.

2° Températures les plus élevées :

*Tableau des mois où le maximum a atteint ou dépassé 13°*

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | | | | Janvier | |
| 1852. | 13,8 le 16 | Renou | | 1877. | 15,9 le 8 |
| 1856. | 13,9 le 24 | — | | 1865. | 15,4 le 26 |
| 1859. | 13,0 le 30 | Boutrais | | 1869. | 14,5 le 31 |
| 1860. | 14,0 le 1 | — | | 1895. | 14,2 le 20 |
| 1865. | 15,4 le 26 | Nouel | | 1860. | 14,0 le 1 |
| 1869. | 14,5 le 31 | — | | 1856. | 13,9 le 24 |
| 1873. | 13,8 le 11 | — | | 1883. | 13,9 le 1 |
| 1874. | 13,2 le 20 | — | | 1852. | 13,8 le 16 |
| 1875. | 13,3 le 13 | — | | 1873. | 13,8 le 11 |
| 1877. | 15,9 le 8 | — | | Etc... | |
| 1883. | 13,9 le 1 | — | | | |
| 1884. | 13,5 le 30 | — | | | |
| 1885. | 13,4 le 29 | — | | | |
| 1895. | 13,5 le 23 | — | | | |
| 1895. | 14,2 le 20 | — | | | |

On voit que la limite 15° n'a été dépassée que 2 fois et que 14° est fort rare.

En tout 15 fois en 47 ans.

Les extrêmes observés à Vendôme pendant les mois de janvier depuis 1849, sont donc :

15,9 le 8 janvier 1877
—19,2 le 18 janvier 1893

Ecart. . . 35,1

## Février

*Résumé des mois de février à Vendôme, dans la période de 1849 à 1895 (47 ans)*

Le mois normal à Vendôme, d'après les 30 ans (1865 à 1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima . . . | 1,85 |
| | des maxima . . . | 8,28 |
| | du mois . . . . . | 5,06 |

| | |
|---|---|
| Nombre de jours de gelée. . . . . . | 10 |
| Dont sans dégel. . . . . . . . . . . . . | 1 |
| Dont à moyenne inférieure à 0° . . . | 2,8 |

*Liste des mois de février froids depuis 1849* (1)

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Février | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1853. . . | 1,42 | Renou |
| 1855. . . | 1,07 | — |
| 1860. . . | 1,81 | Boutrais |
| 1864. . . | 2,44 | — |
| 1870. . . | 2,37 | Nouel |
| 1875. . . | 1,99 | — |
| 1886. . . | 2,92 | — |
| 1888. . . | 1,10 | — |
| 1890. . . | 2,88 | — |
| 1895. . . | —3,29 (2) | — |

LISTE CLASSÉE

| Février | Moyenne |
|---|---|
| 1895. . . | —3,29 |
| 1855. . . | 1,07 |
| 1888. . . | 1,10 |
| 1853. . . | 1,42 |
| 1860. . . | 1,81 |
| 1875. . . | 1,99 |
| Etc... | |

Total : 11 fois en 47 ans, distribués d'une façon très irrégulière.

De 1849 à 1894 (46 ans, aucun février n'avait donné une moyenne inférieure à 1° au dessus de 0 (3). Février 1895 a éclaté comme un coup de foudre et s'est immédiatement classé *hors concours*. Il faut remonter au mois

(1) J'inscris comme froids les mois dont la moyenne est inférieure à 3°.

(2) M. Renault, « aux Capucins », a obtenu —3,90 comme moyenne.

(3) D'après le travail de M. Renou sur le climat de Paris, le seul mois de février à moyenne inférieure à 0°, connu dans ce siècle, avant 1895, était 1827 : moyenne, —0,9.

de février 1740 pour retrouver un mois comparable. Il a gelé *tous les jours* pendant ce mois de février 1895; nous avons donc atteint la limite du phénomène comme nombre de jours de gelée. Il y a eu 13 jours sans dégel, et 20 à moyenne inférieure à 0°.

Passons maintenant aux mois de février les plus doux (1).

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Février | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1849. . . | 6,12 | Renou |
| 1850. . . | 7,15 | — |
| 1866. . . | 6,62 | Nouel |
| 1867. . . | 8,52 | — |
| 1869. . . | 7,88 | — |
| 1871. . . | 6,70 | — |
| 1872. . . | 7,26 | — |
| 1877. . . | 7,07 | — |
| 1881. . . | 6,08 | — |
| 1884. . . | 6,49 | — |
| 1885. . . | 7,86 | — |
| 1893. . . | 6,64 | — |

LISTE CLASSÉE

| Février | Moyenne |
|---|---|
| 1867. . . | 8,52 |
| 1869. . . | 7,88 |
| 1885. . . | 7,86 |
| 1872. . . | 7,26 |
| 1850. . . | 7,15 |
| 1877. . . | 7,07 |

Etc...

Total : 12 en 47 ans, distribués d'une façon tout à fait irrégulière.

J'ai dit que nous avions atteint, en 1895, la limite *inférieure* connue pour la température depuis 1740; avons-nous atteint la limite *supérieure* en 1867? Je trouve la réponse à cette question dans le grand travail de M. Renou sur le climat de Paris, déjà cité. 1867 et 1869 gardent le 1er rang pour Paris depuis 1777! Il est donc probable que la moyenne température de février n'atteint jamais 9° à Vendôme. Il est curieux de constater que cette limite a été atteinte en *décembre 1868*, dont la moyenne a été 9°09!

Les mois de février extrêmes de la période 1849 à 1895, sont donc :

| | |
|---|---|
| Février 1867, moyenne . . . . . . . | 8,52 |
| — 1895 — . . . . . . . . | —3,29 |
| Ecart . . . . . . | 11,81 |

(1) J'inscris les mois dont la moyenne surpasse 6°.

## Nombre de Jours de Gelée

Le nombre moyen est de 10.

Voici les chiffres extrêmes depuis 1849 :

MAXIMUM

| Février | Nombre de jours de gelée |
|---|---|
| 1853. . . | 17 Renou |
| 1855. . . | 16 — |
| 1858. . . | 17 Boutrais |
| 1860. . . | 20 — |
| 1863. . . | 18 — |
| 1864. . . | 17 — |
| 1870. . . | 16 Nouel |
| 1875. . . | 16 — |
| 1886. . . | 17 — |
| 1887. . . | 18 — |
| 1888. . . | 20 — |
| 1890. . . | 19 — |
| 1891. . . | 20 — |
| 1895. . . | 28 — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1895. . . | 28 |
| 1860. . . | 20 |
| 1888. . . | 20 |
| 1891. . . | 20 |
| 1890. . . | 19 |
| 1863. . . | 18 |
| 1887. . . | 18 |

Etc...

MINIMUM

| Février | Nombre de jours de gelée |
|---|---|
| 1850. . . | 3 Renou |
| 1866. . . | 2 Nouel |
| 1867. . . | 0 — |
| 1869. . . | 3 — |
| 1871. . . | 4 — |
| 1872. . . | 4 — |
| 1877. . . | 3 — |
| 1879. . . | 3 — |
| 1881. . . | 2 — |
| 1885. . . | 2 — |
| 1893. . . | 4 — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1867. . . | 0 |
| 1866. . . | 2 |
| 1881. . . | 2 |
| 1885. . . | 2 |
| 1850. . . | 3 |
| 1869. . . | 3 |
| 1877. . . | 3 |
| 1879. . . | 3 |

Etc...

Les limites du possible ont été atteintes puisque nous trouvons :

Février 1895. . . 28 jours de gelée
— 1867. . . 0 —

En 1740, on doit admettre qu'il a gelé tous les jours également en février, et comme l'année était *bissextile,* il aurait gelé 29 fois, ce qui est l'extrême limite.

## Températures extrêmes observées en Février depuis 1849

1° Les plus basses où le minimum a atteint ou dépassé —8°.

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Février | Minimum | |
|---|---|---|
| 1855. | — 9,8 le 19 | Renou |
| 1857. | —10,4 le 5 | Boutrais |
| 1865. | — 9,3 le 12 | Nouel |
| 1870. | — 9,8 le 12 | — |
| 1874. | — 8,2 le 11 | — |
| 1882. | — 8,0 le 8 | — |
| 1887. | — 8,2 le 18 | — |
| 1888. | —12,0 le 25 | — |
| 1895. | —16,5 le 9 | — (1) |

LISTE CLASSÉE

| Février | Minimum |
|---|---|
| 1895. | —16,5 le 9 |
| 1888. | —12,0 le 25 |
| 1857. | —10,4 le 6 |
| 1855. | — 9,8 le 19 |
| 1870. | — 9,8 le 12 |

Etc...

Total : 9 années sur 47.

L'année 1895 reste hors de pair ; le minimum le plus bas connu à Paris, depuis 1757, était —15,6 le 6 février 1830.

2° Températures atteignant ou dépassant 16° en février depuis 1849 :

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Février | Maximum | |
|---|---|---|
| 1862. | 16,1 le 19 | Boutrais |
| 1867. | 16,0 le 16 | Nouel |
| 1870. | 18,3 le 28 | — |
| 1876. | 16,1 le 18 | — |
| 1878. | 16,2 le 17 | — |
| 1880. | 16,7 le 19 | — |
| 1882. | 16,1 le 25 | — |
| 1885. | 18,9 le 16 | — |
| 1891. | 17,5 le 27 | — |

LISTE CLASSÉE

| Février | Maximum |
|---|---|
| 1885. | 18,9 le 16 |
| 1870. | 18,3 le 28 |
| 1891. | 17,5 le 27 |
| 1880. | 16,7 le 19 |

Etc...

Total : 9 années sur 47.

Il est probable que nous avons atteint la limite du possible en 1885 avec un maximum de 18,9; dans le travail sur le climat de Paris, de M. Renou, le maximum

(1) Le même matin, M. Renault a observé —19,4 « aux Capucins ».

de février depuis 1757, est de 17,9 le 9 février 1831 ; le maximum de 1885 n'est que 17,7, mais observé au Parc-de-St-Maur et non à l'Observatoire de Paris. Vendôme, en février surtout, est sensiblement plus chaud que Paris.

Les températures extrêmes observées à Vendôme, en février, depuis 1849 (47 ans), sont donc :

| | | | |
|---|---|---|---|
| | 18,9 le 16 | février | 1885 |
| | —16,5 le 9 | — | 1895 |
| Ecart. . . | 35,4 | | |

### Période de Froid du 11 Février

Il résulte des recherches des météorologistes, et particulièrement de MM. Renou et Charles Sainte-Claire Deville, qu'il existe une période de froid vers le 11 février. Le fait est mis en évidence par l'établissement de la *normale* de chaque jour du mois sur une longue période. M. Renou l'a fait voir pour le climat de Paris pour 130 ans, et M. G. Boutrais pour Vendôme sur un intervalle de 20 ans.

### ÉTUDE SUR L'HIVER

Après avoir fait l'analyse des mois de décembre, janvier et février, il est intéressant d'en faire la *synthèse* sous le nom *d'hiver*. L'ensemble de ces trois mois les plus froids de l'année constitue en effet *l'hiver météorologique* ou une *saison*, qu'on peut étudier en appliquant les mêmes règles que pour les mois.

Cette saison a une moyenne annuelle qu'on obtient en ajoutant les moyennes de trois mois qui la constituent et en prenant le tiers ; par suite, elle a une moyenne *normale* pour 30 ans, par exemple. De même on peut fixer le nombre *normal* de jours de gelée, etc...

Voici, pour Vendôme, pendant la période de 30 ans (1865-1894), les chiffres normaux d'un hiver :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima. . . . | 0,81 |
| | des maxima . . . | 6,37 |
| | de l'hiver . . . . | 3,59 |

| | |
|---|---|
| Nombre de jours de gelée . . . . | 38,4 |
| Dont sans dégel . . . . . . . . . . | 10 |
| Dont à moyenne inférieure à 0°. | 19,3 |

Ces chiffres font ressortir immédiatement la douceur des hivers ordinaires de notre climat ; ce qui tient à la proximité de la mer et à la fréquence des vents d'ouest ; mais, par contre, ce climat est *très variable ;* suivant que le vent d'ouest prédomine, ou que, par contre, ce soit le vent d'est, nous avons des hivers très doux ou relativement très rudes. C'est ce qui ressortira des tableaux suivants :

*Liste des hivers froids depuis 1849* (1)

| Hivers | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1854. . . | 2,42 | Renou |
| 1855. . . | 2,28 | — |
| 1858. . . | 2,62 | Boutrais |
| 1861. . . | 2,70 | — |
| 1871. . . | 1,71 | Nouel |
| 1879. . . | 2,45 | — |
| 1880. . . | —0,51 | — |
| 1887. . . | 2,53 | — |
| 1888. . . | 1,77 | — |
| 1891. . . | 0,47 | — |
| 1895. . . | 0,58 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1880. . . | —0,51 |
| 1891. . . | 0,47 |
| 1895. . . | 0,58 |
| 1871. . . | 1,71 |
| 1888. . . | 1,77 |
| 1855. . . | 2,28 |

Etc...

Total : 11 en 47 ans, distribués d'une façon très irrégulière.

(1) J'adopte comme froids les hivers dont la moyenne est de 2°7 ou moins. Je rapporte chaque hiver à une seule année ; celle à laquelle appartiennent les mois de janvier et de février. Ainsi, le grand hiver de 1880 comprend décembre 1879 avec janvier et février 1880.

L'hiver de 1880 est le seul dont la moyenne est inférieure à 0°; aussi, a-t-il mérité le nom de *grand hiver*. La seule année de ce siècle qui partage, avec 1880, cette sinistre mention, est 1830, dont la moyenne a été encore plus basse, parce que le froid s'est prolongé jusqu'aux derniers jours de février.

A Paris, les chiffres sont :

| | |
|---|---|
| Hiver 1830, moyenne. . . | —1,60 |
| — 1880, — . . . | —0,97 |

*Liste des hivers doux depuis 1849* (1)

| Hivers | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1853. . . | 5,06 | Renou |
| 1863. . . | 5,21 | Boutrais |
| 1866. . . | 4,94 | Nouel |
| 1867. . . | 5,71 | — |
| 1869. . . | 6,94 | — |
| 1873. . . | 5,18 | — |
| 1877. . . | 7,01 | — |
| 1883. . . | 5,23 | — |
| 1884. . . | 5,46 | — |

| LISTE CLASSÉE | |
|---|---|
| 1877. . . | 7,01 |
| 1869. . . | 6,94 |
| 1867. . . | 5,71 |
| 1884. . . | 5,46 |
| 1883. . . | 5,23 |
| Etc... | |
| Total : 9 en 47 ans. | |

On remarquera la longue période de 1885 à 1896 compris (12 ans), sans hivers doux; il est probable que nous touchons à quelques hivers exceptionnellement doux.

L'hiver 1877 est absolument remarquable avec sa moyenne de 7°. Il résulte d'une discussion de M. Renou, appuyée sur le relevé de toutes les observations faites à Paris depuis 1753, que cet hiver serait le plus doux connu. 1719 lui serait peut-être comparable, mais les chiffres manquent.

D'après un tableau du *climat de Paris*, par M. Renou, les hivers les plus doux de ce siècle, dans notre région, sont :

(1) J'adopte comme doux les hivers dont la moyenne atteint 5° ou la dépasse.

| Hivers | Moyenne à Paris |
|---|---|
| 1877 . . . . . . | 7,0 |
| 1869 . . . . . | 6,6 |
| 1834 . . . . . | 6,3 |
| 1822 . . . . | 6,3 |

7°0 paraît donc être l'extrême limite que peut atteindre la moyenne d'un hiver doux à Vendôme. Quant à la limite inférieure, elle n'a pas été atteinte dans la période 1849 à 1896, puisque 1830 est plus bas et reste le minimum du siècle.

Les hivers extrêmes à Vendôme, depuis 1849, sont :

| | |
|---|---|
| Hiver 1877, moyenne . . . | 7,01 |
| — 1880, — . . . | —0,51 |
| Ecart. . . | 7,52 |

### Les Grands Jours de Froid

Pour exprimer l'intensité des grands froids de l'hiver, il ne suffit pas de donner la liste des minima les plus bas atteints, ce que j'ai fait à chaque mois respectif ; il faut encore rechercher les jours où le *maximum* a été le moins haut et où la *moyenne* a été la plus basse ; ce seront, si on veut, les *grands jours* des hivers.

J'ai fait, sur mes registres de 1865 à 1885 (31 ans), le relevé des jours où le maximum de la journée est resté au dessous de —5° ou ne l'a pas dépassé. Ces jours sont rares : 14 mois seulement sur les 93 mois d'hiver analysés, en ont offert des exemples.

Voici la liste classée de ces jours :

| DATES | MAXIMUM |
|---|---|
| 27 décembre 1879. . . | —9,7 |
| 4 janvier 1894 . . . . | —9,5 |
| 27 décembre 1870. . . | —7,0 |
| 8 février 1895. . . . . | —6,0 |
| 8 décembre 1871. . . | —5,9 |

| | |
|---|---|
| 5 janvier 1868 . . . . | —5,9 |
| 15 janvier 1881 . . . . | —5,8 |
| 17 janvier 1893 . . . . | —5,7 |
| 12 février 1870. . . . . | —5,6 |
| 23 décembre 1875. . . | —5,5 |
| 11 janvier 1876 . . . . | —5,4 |
| 25 janvier 1880 . . . . | —5,2 |
| 29 décembre 1887. . . | —5,0 |
| 30 décembre 1892. . . | —5,0 |

Total : 14 mois ; 6 décembres, 6 janviers, 2 févriers.

Jusqu'à présent —10,0 paraît la limite du phénomène. Il serait possible de citer un peu au dessous dans notre région, en l'étendant jusqu'à Paris, notamment en décembre 1788 (grand hiver).

Jusqu'où peut descendre la *moyenne* d'un *grand jour* d'hiver ? La réponse se trouve dans le tableau suivant, qui comprend la période de 1851 à 1895 (45 ans, en joignant à mes observations celles de MM. E. Renou et G. Boutrais.

| DATES | MOYENNE INFÉRIEURE A —8°0 |
|---|---|
| 10 décembre 1879. . . | —15,85 |
| 18 janvier 1893 . . . . | —11,10 |
| 11 janvier 1876 . . . . | —11,05 |
| 4 janvier 1894 . . . . | —10,70 |
| 19 décembre 1859. . . | —10,65 Boutrais |
| 9 décembre 1871. . . | —10,05 |
| 20 janvier 1855 . . . . | —9,80 Renou |
| 5 janvier 1868 . . . . | —9,70 |
| 9 février 1895 . . . . | —9,35 |
| 24 décembre 1860. . . | —8,90 Boutrais |
| 24 décembre 1870. . . | —8,90 |
| 6 janvier 1858 . . . . | —8,05 Boutrais |
| 2 janvier 1871 . . . . | —8,05 |
| 22 janvier 1881 . . . . | —8,05 |

Total : 14 mois sur 117 mois d'hiver, se décomposant en 5 décembres, 7 janviers et 1 février.

Le 10 décembre 1879 restera probablement encore longtemps sans rival avec sa moyenne de —15,85 ; c'est le *summum* du grand hiver. On voit qu'une moyenne de —10° est très rare et peut être donné comme l'expression d'un *très grand jour* de froid.

### Les Jours d'Hiver de Douceur extrême

Après les grands jours de froid, citons les jours de température extrême dans l'autre sens. J'ai donné, à leurs mois respectifs, les maxima les plus élevés ; pour compléter cette étude, je donne ici les *minima* les plus élevés d'hiver et les jours à moyenne la plus haute.

Par les grands dégels avec vent fort de S. W., le thermomètre minima atteint assez souvent, en hiver, 9° et au dessus et la moyenne du jour atteint ou dépasse 10°. Ces chiffres caractérisent des jours d'hiver très doux.

Comme limite, on peut citer 11° de minima et 13 de moyenne. Je donne la liste *classée* de ces jours relevés dans la période 1865-1895 de mes observations.

*Jours à minima atteignant ou dépassant 11°*

| | |
|---|---|
| 6 décembre 1868. . . | 13,8 |
| 6 décembre 1885. . . | 12,5 |
| 27 décembre 1882. . . | 11,7 |
| 2 février 1866. . . . . | 11,6 |
| 9 janvier 1877 . . . . | 11,5 |
| 4 décembre 1891. . . | 11,4 |
| 6 février 1867. . . . . | 11,4 |
| 2 décembre 1876. . . | 11,3 |
| 9 décembre 1887. . . | 11,0 |
| 30 décembre 1895. . . | 11,0 |

Total : 10 fois en 93 mois, se décomposant en 7 décembres, 1 janvier et 2 févriers. Décembre revient toujours avec ses variations extrêmes.

*Jours à moyenne atteignant ou dépassant 13°*

| | |
|---|---|
| 6 décembre 1868. . . . | 15,00 |
| 2 décembre 1876. . . . | 14,45 |
| 16 février 1885. . . . . . | 13,80 |
| 2 février 1866 . . . . . | 13,60 |
| 15 décembre 1870. . . . | 13,55 |
| 9 janvier 1877 . . . . . | 13,50 |
| 4 décembre 1890. . . . | 13,25 |
| 26 janvier 1865 . . . . . | 13,00 |
| 21 février 1876 . . . . . | 13,00 |

Total : 9 en 93 mois, 4 décembres, 2 janviers et 3 févriers.

15° paraît l'extrême limite que peut atteindre la moyenne d'un jour d'hiver à Vendôme. Nous trouverons des jours à moyenne inférieure en été, même au mois de juillet !.

### Hiver. — Nombre des Jours de Gelée

Nous avons dit plus haut que le nombre moyen des jours de gelée d'un hiver à Vendôme, était entre 38 et 39.

Voyons maintenant les limites extrêmes :

*I. — Hivers à grand nombre de Jours de gelée depuis 1849*

NOMBRE ATTEIGNANT OU DÉPASSANT 49

| Hivers | Nombre de jours | |
|---|---|---|
| 1858. | 49 | Boutrais |
| 1861. | 49 | — |
| 1876. | 53 | Nouel |
| 1880. | 64 | — |
| 1882. | 51 | — |
| 1887. | 55 | — |
| 1888. | 54 | — |
| 1891. | 71 | — |
| 1895. | 56 | — |

*Liste classée*

| | |
|---|---|
| 1891. | 71 |
| 1880. | 64 |
| 1895. | 56 |
| 1887. | 55 |
| 1888. | 54 |
| 1876. | 53 |

Etc...

Total : 9 en 47 ans.

On voit que 1891 l'emporte, comme nombre de jours de gelée sur le *grand hiver* de 1880 ; il pourra porter le surnom de *long hiver*.

En résumé, 60 jours de gelée sur 90 jours que compte un hiver, est un chiffre très rare et 71 paraît être l'extrême limite du possible.

En effet, le *grand* et *long* hiver de 1830 n'offre que 64 jours de gelée à l'observatoire de Paris; mais Beaunier, qui observait aux environs de Vendôme, en a inscrit 70. C'est, avec 1891, le plus grand chiffre du siècle.

Au siècle précédent, l'hiver de 1740, que Réaumur a baptisé du nom de *long hiver*, ne lui a offert que 56 jours de gelée à Paris, mais le froid s'est prolongé jusqu'au 9 mars, comme en 1895 où il a duré jusqu'au 8 du même mois.

### *II. — Hivers à petit nombre de Jours de gelée*

NOMBRE INFÉRIEUR OU ÉGAL A 25

| Hivers | Nombre de jours | | *Liste classée* | |
|---|---|---|---|---|
| 1849. | 16 | Renou | 1877. | 9 |
| 1853. | 23 | — | 1849. | 16 |
| 1866. | 21 | Nouel | 1869. | 18 |
| 1867. | 22 | — | 1884. | 18 |
| 1869. | 18 | — | 1866. | 21 |
| 1873. | 23 | — | 1867. | 22 |
| 1877. | 9 | — | Etc... | |
| 1883. | 25 | — | | |
| 1884. | 18 | — | | |

Total : 9 en 48 ans; noter la lacune de 12 ans, de 1853 à 1866, et celle de 12 ans également, de 1884 à 1896; ce qui confirme mon appréciation ci-dessus de la probabilité d'hivers exceptionnellement doux après 1896.

L'hiver 1877, avec ses 9 jours de gelée seulement, se classe hors rang depuis 1849, c'est-à-dire depuis 48 ans. Avons-nous vu la limite extrême ?

Dans ce siècle-ci, les hivers les plus doux avant 1849 étaient 1822 et 1834; or, l'hiver 1834 offre 16 jours de gelée à Paris; mais l'hiver 1822 n'en présente que 8! Cet hiver légendaire serait donc comparable à celui de 1877.

Au siècle dernier, l'hiver le plus doux serait celui de 1796 qui n'a offert que 10 jours de gelée à l'observatoire de Paris.

Mais il y a plus fort que tout cela. On lit à la chronique de Michel Garault, chanoine de Tròo, que j'ai publiée au *Bulletin* de 1878. t. XVIII, p. 239, 1560 : « Il ne fit point d'hiver, tant qu'il ne fut mention d'avoir veu de l'eau glacée cet hiver. »

Un hiver *sans aucune gelée*, observé dans les environs de Vendôme ! Ce serait véritablement la limite du phénomène.

Les nombres extrêmes des jours de gelée constatés à Vendôme depuis 1849, sont :

| | |
|---|---|
| Hiver 1891 . . . . | 71 jours |
| Hiver 1877 . . . . | 9 — |
| Ecart . . . . | 62 |

### Nombre de Jours de Gelée consécutifs

Comme dernière étude sur les hivers, il m'a semblé intéressant de faire le relevé des plus grands nombres de jours de gelée *consécutifs* que peut offrir un hiver. Dans cette statistique on doit quelquefois remonter aux derniers jours de novembre (hivers précoces), ou prolonger aux premiers jours de mars (hivers tardifs).

Voici la liste des hivers où j'ai relevé, à Vendôme, 15 jours ou plus de jours consécutifs de gelée de 1849 à 1896 (48 ans).

| Hivers | Jours consécutifs de gelée |
|---|---|
| 1854 . . | 20 |
| 1857 . . . | 15 |
| 1860 . . . | 16 Février |
| 1861 . . . | 24 Janvier |
| 1862 . . . | 16 |
| 1864 . . . | 16 |

| | | |
|---|---|---|
| 1868 . . . | 19 | |
| 1870 . . . | 15 | Février |
| 1871 . . . | 17 | |
| 1872 . . . | 26 | Fin de 1871 |
| 1876 . . . | 16 | Fin de 1875 |
| 1879 . . . | 17 | Décembre 1878 |
| 1880 . . . | 33 | Fin de 1879 |
| | 19 | Janvier et Février 1880 |
| 1885 . . . | 15 | |
| 1888 . . . | 20 | Tardif (15 fév. au 5 mars). |
| 1891 Trois périodes | 15 | Séparées par 1 jour de faux dégel. |
| | 14 | |
| | 17 | |
| 1893 . . . | 16 | |
| 1895 . . . | 35 | Tardif |

Total : 18 hivers sur 48 années.

**Liste classée**

| | |
|---|---|
| 1895 . . . . | 35 |
| 1880 . . . . | 33 |
| 1872 . . . . | 26 |
| 1861 . . . . | 24 |
| 1854 . . . . | 20 |
| 1868 . . . . | 19 |

Détaillons les cas les plus remarquables :

**1895.** — L'hiver 1895 est un hiver tardif des plus curieux. Le grand froid a pris le 26 janvier et s'est continué, sans dégel, jusqu'au 8 mars. J'ai dû arrêter ma série au 1er mars (ce qui m'a donné 35 jours consécutifs), parce que le 2 mars mon minima a marqué 0,6 au dessus de 0, quoique la terre fut fortement gelée ; mais la gelée a continué jusqu'au 8 mars. Pour tout le monde, il a gelé sans interruption du 26 janvier au 8 mars, ce qui fait 42 jours consécutifs.

Il y a mieux : à Vendôme, « aux Capucins », M. Renault a vu son thermomètre minima au dessous de 0, tous les jours, du 22 janvier au 8 mars, ce qui fait bien 46 jours consécutifs de gelée !

**1891.** — On pourrait s'étonner que l'hiver 1891, avec ses 71 jours de gelée, ne soit pas dans la liste *classée ;* cela tient à ce que ce long hiver se décompose en plusieurs séries de gelée, séparées par un seul jour de faux dégel.

Ainsi, la gelée a commencé dès le 26 novembre 1890 et s'est continuée jusqu'au 19 décembre, sauf le 4 où mon minima a marqué 0,2 au dessus de 0, mais il tombait de la neige et, pour personne, ce n'était le dégel ; on peut donc compter une première série de 23 jours de gelée précoce.

Le 20 décembre, le minimum a été 1,7 au dessus de 0, mais la terre est restée gelée et le soir il regelait ; pour personne ce n'était le dégel. La gelée reprend sans lacune du 21 décembre au 3 janvier ; ce qui fait encore 14 jours. En acceptant le 4 et le 20 décembre comme jours de gelée, nous trouvons donc, du 26 novembre 1890 au 3 janvier 1891, une période de 38 jours consécutifs.

Le 4 janvier, il a véritablement dégelé, mais la gelée reprend du 5 au 21 et c'est le 22 seulement (la Saint-Vincent) qu'un dégel véritable s'établit et que les glaces fondent. En négligeant le 4 janvier, on arrive donc à une série presque ininterrompue de gelée, du 26 novembre 1890 au 21 janvier 1891, ce qui ferait 56 jours !

Ce serait la plus longue série connue à Vendôme et elle justifie le surnom de *long hiver* que j'ai proposé pour l'hiver 1891.

**1830.** — Le grand hiver de 1830, d'après les observations de Beaunier aux environs de Vendôme, a offert 45 jours de gelée consécutifs, du 6 décembre 1829 au 19 janvier 1830.

**1740.** — Peut-être 1740, baptisé le *long hiver* par Réaumur, a-t-il offert une série plus longue. Du 6 janvier au 9 mars, c'est-à-dire pendant 64 jours ! il n'a véritablement pas dégelé ; la glace n'a pas fondu. Le thermomètre, observé par Réaumur dans l'intérieur de Paris, n'a pas atteint 1° au dessus de 0 dans cet intervalle et on doit admettre qu'à la campagne il a gelé tous les jours. Ce doit être la limite du possible.

On remarquera que s'il n'est pas possible d'inscrire de mois entier de décembre ou de janvier sans dégel (1), nous avons, dans la liste précédente, plusieurs exemples de séries de gelée dépassant 31 jours :

L'hiver 1891 a offert 56 jours
— 1895 — 46 —
— 1830 — 45 —
La fin de 1879 — 33 —

### Séries de Jours sans aucun dégel

Dans les séries précédentes, j'ai admis comme jours de gelée ceux où le thermomètre minima est descendu au dessous de 0°, mais il a pu dégeler quelques heures dans le jour. Pour finir, je donne la liste des plus longues séries de jours sans aucun dégel, même au maximum, depuis 1849.

| Hivers | Nombre de jours |
|---|---|
| 1854. | 7 du 23 au 9 décembre 1853. |
| 1861. | 8 du 6 au 13 janvier. |
| 1868. | 10 du 31 décembre au 9 janvier. |
| 1871. | 10 du 2 au 11 décembre 1870. |
| — | 9 du 27 décembre au 4 janvier. |
| 1872. | 9 du 2 au 10 décembre 1871. |

(1) Pour février nous avons deux exemples, 1740 et 1895.

| | |
|---|---|
| 1876. | 12 du 27 novembre au 8 décembre 1875. |
| — | 9 du 6 au 14 janvier. |
| 1880. | 14 du 14 au 28 décembre 1879. |
| 1882. | 9 du 17 au 25 janvier. |
| 1891. | 8 du 11 au 18 décembre 1890. |
| — | 9 du 22 au 30 décembre. |
| — | 7 du 6 au 12 janvier. |
| 1895. | 12 du 30 janvier au 10 février. |

Total : 10 hivers sur 48 ans, présentant des séries égalant ou surpassant 7.

### Liste classée

| Hivers | Nombre de jours |
|---|---|
| 1880. | 14 du 14 au 28 décembre 1879. |
| 1876. | 12 du 27 novembre au 8 décembre 1875. |
| 1895. | 12 du 30 janvier au 10 février. |
| 1868. | 10 du 31 décembre au 9 janvier. |
| 1871. | 10 du 2 au 11 décembre 1870. |

C'est le grand hiver de 1880 qui nous offre le plus grand nombre de jours, savoir 14, qui est la limite connue jusqu'à présent. On peut dire que 10 jours de gelée sans aucun dégel est un phénomène très rare dans nos pays. Ce dernier chiffre caractérise peut-être mieux que tout ce qui précède le climat véritablement tempéré de notre région.

E. N.

# TABLE DES PARAGRAPHES

## Chapitre IV, tome XXXV (1896)

# UN VOYAGE

# SUR LES BORDS DE LA LOIRE

## EN 1729

*Analyse* par M. R. de Saint-Venant

M. de La Barre, notre collègue, a eu l'amabilité de nous communiquer un manuscrit donnant la relation d'un voyage fait par un particulier dans plusieurs de nos provinces du centre et de l'ouest, spécialement sur les bords de la Loire, en 1729.

Ce voyage aurait eu pour nous plus d'attrait si le voyageur n'avait pas cru devoir négliger le Vendomois. Il a pour ainsi dire tourné autour, ayant visité Orléans, Blois, la Touraine, l'Anjou, Nantes et Saint-Nazaire, puis étant revenu à Paris par la Flèche, le Mans et Chartres. En sorte qu'il ne faut chercher dans son voyage aucune note sur notre pays. Et nous aurions été assez porté à négliger ce manuscrit, si, à la lecture, nous n'avions fini par y rencontrer diverses observations non dénuées d'intérêt. Il s'agit, en effet, de provinces limitrophes de la nôtre, connues en général de nos compatriotes, puis enfin, ce voyage a été fait à la date, déjà passablement ancienne, de 1729.

Il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, d'avoir le moindre renseignement sur le voyageur. Il signe *La Valette*. Son manuscrit a été trouvé par M. de La

Barre dans la Bibliothèque d'un château qu'il possède en Bourgogne, sans qu'on sache le moins du monde comment un La Valette a pu laisser trace de lui dans cet endroit.

En sorte que nous sommes réduits, pour avoir idée du personnage, à tirer de son manuscrit tout ce que celui-ci peut nous fournir à ce sujet, et c'est peu de chose.

Jusqu'à preuve contraire, nous prendrons donc ce La Valette pour un gentilhomme bourguignon (à moins qu'il ne soit simplement parisien) se trouvant à l'âge où les voyages ont de l'attrait, mais les faisant sérieusement, dans le désir de voir et de s'instruire, et de connaître un peu la France et des provinces autres que celle où il est né.

Il paraît être d'un âge mûr, ou du moins raisonnable, d'une intelligence moyenne et d'une assez grande naïveté, d'un penchant pour les arts très restreint, mais d'un certain goût pour la nature.

Quant à trouver dans son manuscrit quelqu'aventure piquante et des détails curieux sur les mœurs des habitants, il n'y faut, en général, point songer.

Il va, décrivant les villes, les monuments et les rivières ; mais ne nous parle guère des habitants. Et s'il en nomme, c'est pour dire que là, il logea chez M. un tel et que tel château est à tel grand seigneur. Voilà tout. Son voyage y perd considérablement en intérêt.

La Valette part donc de Paris à sept heures du matin, le 13 septembre 1729, par le carosse d'Orléans, passe par Bourg-la-Reine, Longemeau, Montlhéry et autres bourgs qu'il décrit en passant. Il nous dit que Châtres est à M. le marquis d'Arpajon, qui lui a fait donner son

nom (1), et par là, il nous apprend déjà quelque chose que nous étions en droit d'ignorer. Il s'étend sur la belle vue qu'on a le long de toute la vallée de l'Orge. Il donne un aperçu sur Etampes et enfin arrive à Orléans le 14, à huit heures sonnées, « bien fatigué de son voyage où il avait fait trente-quatre lieues sans dormir... » mais « il s'était dédommagé en faisant bonne chère le long de la route ». C'est toujours ça de bon. Il se plaint, par exemple, de la vue de la Beauce qu'il trouve fort triste. En sorte que nous savons par là que c'est bien notre Beauce, et qu'elle n'a point changé.

A Orléans, il vint loger à l'enseigne de l'Ortie. Cette enseigne n'a pourtant rien d'engageant ; mais il y fut « très bien logé et très bien nourry ». Il semble apprécier surtout ce dernier avantage, par où l'on voit qu'il est bien notre compatriote.

Il dit que « Orléans tient parmy les villes de France un rang très considérable, elle est de second ordre, à ne point compter Paris. » Et que « en général Orléans n'est pas bien baty, les maisons ne sont en grande partie que de bois, les églises assez laides et les rues étroites et mal pavées. » Il fait pourtant exception pour l'église Sainte-Croix, qu'il décrit comme « une des plus majestueuses églises de France.... sa nef n'est pas achevée, il n'y a encore que cinq piliers... (2) on travaille actuellement au grand autel, on dit qu'il sera d'une grande beauté.... Ce qui fait que cette église est si claire, c'est qu'elle est bâtie avec une pierre qui ne

(1) C'est la ville actuelle d'Arpajon (Seine-et-Oise), chef-lieu de canton et station du chemin de fer de Vendôme à Paris.

(2) L'église avait été en grande partie détruite par les calvinistes, elle fut réédifiée sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

noircit point (?)... Elle n'a point de tours, mais une simple flèche qui est dorée... (1) à proprement parler enfin, Sainte-Croix est la seule église qui mérite d'être vue à Orléans. »

Il parle des divers monastères et couvents d'Orléans et du Prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, où se trouve une belle bibliothèque, donnée aux Bénédictins par un professeur de droit, appelé Guillaume Prousteau, à condition qu'elle fut publique.

Il dit que « les environs d'Orléans paraissent charmants, on ne voit que prairies, que bocages, vignobles, etc. »

Il décrit le pont d'Orléans, avec sa petite île qu'il traverse et qui est couverte de maisons. Il le croit fort ancien, mais le trouve assez mal bâti et déclare les statues de bronze plus remarquables par leur singularité que par leur beauté (2). L'une représente la Sainte Vierge, assise au pied de la croix, qui tient le corps de son fils entre ses bras; la seconde est le roi Charles VII, *armé et nud* (sic) et l'autre est la pucelle d'Orléans, aussi à genoux et armée de toutes pièces en formidable guerrier.

Il décrit la procession d'Orléans, faite à l'occasion de la naissance du dauphin, à laquelle assistèrent M. le duc de Bourbon et le duc d'Antin, arrivés de la veille. Il dit que la plus belle rue d'Orléans est « la rue Sainte-Catherine, où sont les plus belles maisons, qui sont

(1) Les tours anciennes de l'église Sainte-Croix avaient été abattues en 1726. L'architecte Gabriel devait réédifier celles qu'on admire aujourd'hui ; le portail est de 1766.

(2) Ces statues avaient été mutilées par les calvinistes. Elles furent transportées à l'Hôtel-de-Ville en 1745 quand on démolit le vieux pont; les révolutionnaires, en 1892, en firent des canons. — *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome 26e.*

bâties de briques »... mais qu'après tout, Orléans n'est pas une belle ville. « Il n'y a presque que des marchands à Orléans », dit-il d'un air méprisant, « et peu de société. J'y ai remarqué beaucoup de bossus et de boîteux. »

Il faut bien croire qu'il n'est pas le seul a avoir fait cette remarque, puisqu'il existe ce dicton qui est venu jusqu'à nous : *A Orléans, tout est plat, sauf le dos des habitants.*

Mais nous nous hâtons de dire que nous n'avons pas remarqué qu'il fut justifié, là plus qu'ailleurs.

Pour sortir d'Orléans, La Valette prend une *cabane.* (1)

Il déclare que c'est là une « voiture fort douce et fort commode, mais on n'y a pas tout l'agrément qu'on a par terre, parceque les levées bouchent la vue... » Le vent était du reste favorable, et la navigation se fit bien. On mit pied à terre pour visiter Beaugency, qui n'a de remarquable que son pont, sa tour et son abbaye. En passant, on jette un coup d'œil sur les bourgs et villages d'Avaray, Mer, Suèvres, Cour, Menars, Saint-Denis et Saint-Victor, Saint-Dié et Moliveau *(sic)*. « Saint-Dié paraît une ville peu considérable, mais la paroisse en paraît fort grande. »

Enfin, à midi, le cinquième jour de son départ, c'est-à-dire le samedi 17 septembre, notre voyageur arrive à Blois, et va se loger « à *la Galère ;* c'est une des meilleures hôtelleries qu'il y ait en France, l'on y est logé et servi à merveille, elle est sur le bord de la rivière. » Une hôtellerie qui prend pour enseigne la Galère, ne peut en effet être placée ailleurs que sur le bord de la rivière.

(1) *Cabane* était le nom d'un bateau qui, à son milieu, portait une sorte de logement ou de cabane *(Littré)*.

Il remarque tout d'abord que la ville étant en amphithéâtre, « les dehors en sont plus agréables que les dedans qui ne peuvent manquer d'être difficiles et peu praticables aux voitures ». Puis il décrit les monuments à commencer par la cathédrale. Il la dit petite, mais du reste très propre et très éclairée. Cette dernière qualité lui parait, du reste, la principale pour une église, « la pierre, dit-il, en est très blanche, ce n'est, à proprement parler, qu'une grande nef, mais le chœur en est fermé par une très belle grille de fer, l'autel est isolé, etc... » Quant au style de l'édifice, pas un mot. Nous allons, du reste, avoir un aperçu du sens artistique de notre voyageur, quand il décrira le château.

Il déclare que le bâtiment de l'évêché est simple, mais de très bon goût ; il faut croire que le moderne a le don de lui plaire. Il dit que « les dedans de ce palais sont fort bien distribués, tous les bas sont boisés et pleins de tableaux bien choisis, et la bibliothèque de M. l'Evêque est nombreuse et choisie (1) ». Puis, naturellement, il s'extasie sur la vue qu'on a de ce palais et cherche à le décrire et termine ainsi : « La Loire, qui passe au bas de la ville et qui arrose tous ces beaux pays, forme un canal de près d'un demi-quart de lieue de large, en un mot, il est difficile d'imaginer une vue plus enchantée. »

Puis il passe à l'abbaye de St-Laumer, dont l'église (2), dit-il, « a un air de grandeur qu'on ne trouve pas communément dans les ouvrages gothiques ; la croisée est ce qu'il y a de plus beau, à l'entrée du chœur il y a un dôme

(1) L'évêque de Blois était alors Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, de l'Académie Française. Sa famille possédait le château du Fresne d'Authon, en Vendomois. Son portrait, peint par          , est au château de Meslay, entre les mains des descendants des Caumartin.

(2) Aujourd'hui Saint-Nicolas.

d'une structure assez singulière ; cependant cette église est trop grossière et trop massive, mais la maison des religieux est infiniment plus belle et de meilleur goût, elle est bâtie depuis quarante ou cinquante ans, etc... (1) »

Il arrive au château, en fait la description et dit que « la façade, bâtie par François Ier, *est plus gothique* que les deux autres du Nord et de l'Est, quoique moins ancienne, mais elle ne laisse pas d'avoir sa beauté. » Mais, dit-il, la plus belle face est celle qui est vers le nord (il veut dire vers le midi), et on ne peut s'empêcher de regretter qu'elle ne soit pas achevée, Gaston d'Orléans la fit faire sous la direction du fameux François Mansart, etc... En sorte, qu'il n'y a aucun doute sur l'identité de la partie du château qui possède ses préférences. En cela, il ne faisait, du reste, que se conformer au goût de son temps.

Il admire les jardins du château. « Ils sont séparés, dit-il, par une longue galerie de pierres de taille qu'Henri IV fit faire en 1600 (2) ; elle a près de 600 pieds de longueur et 18 de large et de grandes croisées des deux côtés. » Mais la ville de Blois lui paraît affreuse, il y faut toujours monter et descendre. L'église des Jésuites trouve grâce devant lui, et quant au pont de Blois, « c'est le plus beau, dit-il, de tout le royaume, il est fait sur le modèle du Pont-Royal à Paris. »

(1) C'est l'hospice actuel.

(2) Cette galerie, commencée en 1598, fut achevée en 1602. Il en reste aujourd'hui quelques vestiges. Les corbeaux ou consoles qui surplombent la rue de l'Eperon, passent pour avoir supporté cette galerie qui dominait autrefois les jardins bas. Au temps où Bernier écrivait son histoire de Blois en 1682, elle subsistait encore tout entière. (Bernier, Bergevin et Dupré, de Croy, etc.).

Et malgré tout, il préfère Blois à Orléans « pour la gaîté, pour la vue », etc... Les habitants sont aussi plus polis, plus ouverts pour les étrangers, plus enjoués, et le commerce n'étant point si florissant qu'à Orléans », ils sont moins occupés de leurs affaires particulières. »

On se demande comment, en si peu de temps, un jour pour Orléans, 3 ou 4 pour Blois et les environs, il a pu saisir la différence des habitants ; mais il se fait, sans doute, l'écho des jugements qu'il entend prononcer autour de lui.

S'il néglige de nous donner le nombre des habitants d'Orléans, il attribue à Blois 25,000 âmes, ce qui est peut être un peu fort ; il ajoute que la ville, quand il y passa, ne paraissait pas si vivante qu'à l'ordinaire, parcequ'on était occupé à faire les vendanges, tout le pays étant planté en vignes.

Le 18 septembre, il emploie sa journée à visiter Chambord au milieu de son parc « *tout en haute futaie !* » (1). Il déclare ce château « le chef-d'œuvre de la dernière architecture gothique. » Il ignore l'époque de la Renaissance. Il décrit Chambord d'une manière assez exacte et, malgré son caractère « gothique », Chambord excite son admiration.

Le roi Stanislas (2) y logeait avec toute sa cour ; mais pendant la saison d'été il était à Ménars pour fuir le mauvais air des marais du Cosson.

De Chambord il se rend à Ménars où il dîne chez M. Malherbe, contrôleur général de la maison du Roi ; « sur les trois heures, dit-il, je vis arriver M. le duc et

(1) Il ne paraît y avoir aujourd'hui de hautes futaies nulle part à Chambord.

(2) Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, père de Marie Leczinska ; il ne devait devenir duc de Lorraine qu'en 1737.

Mme la duchesse [de Bourbon] (1), qui vinrent le voir en passant ; on leur servit une grande collation à laquelle j'assistai, et ils partirent sur les 4 h. 1/2 pour aller coucher à Herbault, chez M. Dodun. A cinq heures, on chanta dans la paroisse un grand *Te Deum* en musique pour la naissance du Dauphin (2) ; toute la cour du roi de Pologne y assista, les paysans étaient sous les armes et firent le soir un feu de joie. »

Il s'étend alors sur le roi Stanislas : « C'est, dit-il, un prince d'assez bonne mine, gros et gras, et d'une taille fort commune ; la reine est maigre, délicate et assez petite. Ils sont tous deux fort affables et se mettent fort simplement. Tout est fort réglé dans leur maison ; il ne s'y fait point de dépenses inutiles. Ils ont beaucoup de religion ; leur cour est comme un couvent ; les heures de prières sont fixées.... La livrée du roi est d'un jaune pâle ; les paremènts de velours noir et de grands galons sur toutes les coutures, noirs, blancs et jaunes. La joye paraissait sur son visage et il recevait avec bien de l'empressement les compliments qu'on lui faisait sur la naissance du Dauphin. Il avait donné, le dimanche d'auparavant une grande fête à Blois, à l'évêché ; toute la ville avait été illuminée, et il avait donné à souper sur la terrasse de l'évêché à toutes les dames de la ville ; il y en avait plus de trois cents ».

(1) Louis Henri, duc de Bourbon, né en 1692, mort en 1740, chef du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV, premier ministre en 1723. Il fut exilé à Chantilly par Louis XV en 1728. C'était donc pendant son exil qu'il voyageait ainsi à travers la France. Il avait épousé en premières noces Marie-Anne de Bourbon Conti, morte en 1720, et en deuxièmes noces Charlotte de Hesse Plenfelz, fille de Ernest-Léopold, Landgrave de Hesse. Elle continua la lignée des Condé. M. le duc était, entre autres, *Grand Maître des Mines et Minières de France*. — *Père Anselme et La Chesnaye-Desbois.*

(2) Le dauphin Louis de France, père de Louis XVI, mort en 1765.

A Blois, le soir, illumination du faubourg de Foix et de l'abbaye de St-Laumer, toujours à cause de la naissance du Dauphin. Les Bénédictins faisaient les frais de cette illumination. « Et il y avait un grand feu sur la grève, que Madame la Duchesse fit l'honneur d'allumer en passant. »

N'ayant pu trouver de *cabanes*, notre voyageur se décida à prendre des chevaux de louage pour pousser jusqu'à Amboise qu'il désirait visiter « quoiqu'il y ait 10 lieues de Blois à Amboise, *comme elles sont petites*, je ne demeurai guères, dit-il, que cinq heures en chemin, et étant à cheval, j'eus l'agrément de la belle vue. »

Il décrit la ville et le château sans grand enthousiasme ; nous savons qu'il n'est pas séduit par les choses anciennes; mais la vue le remplit d'une telle admiration qu'il en reste bouche bée et plume par terre : « La vue de la plate-forme du château est admirable, dit-il ; elle surpasse tout ce qu'on peut imaginer. Je n'en saurais dire davantage ». Il visite ensuite Chanteloup qui le ravit. Chanteloup était alors à M. d'Aubigny, grand-maître des eaux et forêts qui le tenait de Madame la princesse des Ursins. « Le bâtiment, dit-il, est à la moderne, construit tout à neuf. Il a coûté près d'un million. » Pour lui c'est tout dire (1).

Il se rend ensuite à Tours, passant par Marmoutier, qu'il décrit avec pompe. A Tours, il loge « au *Grand Amiral*, dans la place de Baune, près St-Julien et le Portail-Neuf, où on est parfaitement bien. »

(1) Chanteloup avait été construit par M. d'Aubigny, en 1713, mais pour la princesse des Ursins dont il faisait les affaires ; il en devint ensuite lui-même propriétaire. Ses descendants le vendirent au duc de Choiseul, qui fit élever la fameuse pagode de Chanteloup en 1775. — Carré de Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*.

Il va voir Plessis-les-Tours « qui passait pour beau autrefois, mais aujourd'hui, dit-il, un particulier s'y trouverait mal logé. » On y cultivait des muriers et des vers à soie.

Tours était alors « une grande ville beaucoup plus longue que large, et formant une espèce de boyau, deux grandes rues en traversent l'étendue d'un bout à l'autre, et elles sont coupées par un grand nombre de rues, mais toutes fort petites. » Il fait un grand éloge de la vie matérielle pour laquelle, à Tours, tout abonde. La ville, dit-il, compte trente-cinq mille âmes. Il décrit St-Martin et la cathédrale qu'il trouve magnifique avec son chapitre de cinquante chanoines. Il fit encore rencontre à Tours de M. le Duc et Madame la Duchesse qui se rendaient à l'abbaye de Beaumont voir Mlle de Vermandois (1).

En sortant de Tours, M. de la Valette suit la levée de la Loire ; « ces levées, dit-il, sont peut-être le plus bel ouvrage que nos rois aient fait faire depuis le commencement de la monarchie. »

Il nomme en passant les différents villages de la rive droite et de la rive gauche. Il couche à Bourgueil. Il va voir le château d'Ussé qui appartient à M. de Valentinois (2), et l'admire beaucoup malgré son absence de régularité qui, pourtant, ne laisse pas que de lui donner un certain prix. Mais ce n'est point son modèle.

(1) Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon Condé, appelée Mlle de Vermandois, née en 1703, morte en 1772. Elle était sœur de M. le Duc, 8e enfant (sur 9), de Louis III, duc de Bourbon, d'Enghien, Châteauroux, Montmorency, etc..., et de Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV. — Elle fut nommée abbesse de Beaumont-les-Tours en 1733. — *La Chesnaie-Desbois.*

(2) Jacques-François-Léonor Goyon, sire de Matignon, était duc de Valentinois par son mariage, en 1715, avec Louise-Hypolite Grimaldi, fille d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, et de Marie de Lorraine. — Père Anselme.

Il arrive après cela à Chinon qu'il place sur la Creuse. Et pendant tout le temps de son voyage dans ces parages, il appelle la Vienne : *Creuse*. Il décrit froidement la ville comme à son ordinaire. Il visite ensuite Champigny (1), puis Richelieu. A Champigny, il admire beaucoup la sainte chapelle dont les vitraux représentent la vie de Saint-Louis, et les portraits de la maison de Bourbon-Montpensier.

Richelieu l'enchante : « Il n'y a point de ville en France plus jolie, plus mignonne et plus régulière, c'est un véritable bijou. » Il décrit la ville avec amour. Toutes les maisons de la ville sont à porte cochère; il y en a trente-deux dans la grande rue, à 30 pas de distance l'une de l'autre; chacune à cinq croisées de face, les maisons sont toutes tirées au cordeau, etc... C'est là, pour lui, le suprême de la beauté. Le château aussi le laisse ravi (2).

Il dit que la Creuse (qui était la Vienne), est une fort grande rivière, large et profonde, *c'est même ce qui lui a donné son nom*. Il va voir Fontevrault qu'il décrit avec soin.

Les couvents, du reste, tout le long du voyage, excitent son admiration. Rien ne le retient plus longtemps que les détails des maisons religieuses. C'est pour cela que nous regrettons profondément qu'il n'ait point passé par Vendôme. Il nous aurait donné peut-être de l'inédit sur le couvent de la Trinité.

(1) Le domaine de Champigny appartint au XVe siècle aux princes de la Maison de Bourbon. Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, le posséda. Il passa ensuite aux Orléans-Montpensier, puis au cardinal de Richelieu qui fit détruire le château. Il est aujourd'hui entre les mains de la famille de la Rocheaymon. — *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, de Carré de Busserolles.

(2) Le château et la ville de Richelieu étaient la création du cardinal, en remplacement d'autres beaucoup moins importants.

Nous n'entreprendrons point de suivre pas à pas notre voyageur pendant tout le reste de son voyage qui devait durer 68 jours. Il n'en était alors qu'au 13e. A mesure qu'il s'éloigne du Blésois et de nos provinces, l'intérêt de son récit, qui n'a jamais été bien grand, s'affaiblit de plus en plus.

Il visite Saumur, Angers, Nantes, où il descend chez une de ses amies, Madame de Laurencin. C'est un des seuls noms qu'il nous confie, parmi les personnes visitées par lui. Confortablement installé dans l'hôtel de cette dame, il reste 18 jours à parcourir la ville et les environs et ne la quitte que pour aller voir la mer « avec laquelle il n'était pas fâché de renouer connaissance. » Mais il ne va que jusqu'à St-Nazaire. Là, il mange des harengs frais, des sardines, des soles, etc... Il se contente de la vue de la mer de Saint-Nazaire et revient à Nantes.

Pour ne pas reprendre le même chemin, d'Angers il prend par la Flèche et le Mans.

Il s'étend sur le collège des Jésuites de la Flèche, et nous raconte comme quoi Henri IV donna son château aux Jésuites à l'instigation de Guillaume Fouquet, marquis de la Varanne, gouverneur de la Flèche, et leur fit bâtir leur magnifique collège en 1591 (1). Il décrit aussi l'hôtel du gouverneur qu'Henri IV fit aussi bâtir pour son favori, le même Guillaume Fouquet. Mais le château était alors assez négligé, parce que depuis la mort du dernier marquis de la Varanne, sa mère qui, veuve, avait épousé le marquis de la Luzerne, usufruitière de l'hôtel, ne le fit pas entretenir. L'hôtel devait revenir au marquis de Vilaine après la mort de l'usufruitière. On conservait

(1) C'est le prytanée militaire actuel.

dans cette maison un magnifique service de vermeil donné par Henri IV et qui était attaché comme immeuble à la propriété.

De la Flèche, M. de la Valette arriva au Mans, où il logea au Cheval-Blanc « qui est une bonne auberge sur la Place des Halles, à côté de la Visitation. »

Il attribue au Mans 15 à 18 mille âmes (moins qu'à Blois), et la déclare « n'être pas une belle ville », ce qui n'étonne pas, vu ses goûts. Il admire pourtant la Place des Halles. Les paroisses, dit-il, sont au nombre de seize ; il y a sept couvents d'hommes et six de femmes ; il les énumère tout au long.

Il parle de la cathédrale en style assez froid ; il la trouve fort obscure. C'est le plus grand défaut, d'après lui, pour une église. Ce n'est pas que les fenêtres lui manquent ; mais les vitraux en sont peints de couleurs trop foncées. Il voit dans cette église deux tombeaux, ceux de deux comtes du Mayne, mais il ne parle pas des autres. Il admire l'horloge qui est dans la croisée à gauche et qui marque les jours du mois, le lever et le coucher du soleil. Le portail de l'église lui paraît trop simple et trop nu ; mais les arcs-boutants extérieurs et la tour lui font bon effet. Il monte même en haut de la tour pour admirer la vue. Puis il se livre à une description assez détaillée de certains couvents du Mans, Saint-Vincent, le Séminaire, etc. Il déclare qu'il y a peu de villes qui possèdent un nombre de beaux édifices aussi considérables.

Le 22 octobre, il repart du Mans et passe par Lucé, dont la seigneurie appartient à M. de Viennay, conseiller au Parlement de Paris. Lucé, d'après lui, a 1200 communiants. Il séjourna 3 semaines chez M. de Viennay.

De là, il passe par la Ferté-Bernard qui appartient comme seigneurie à M. le duc de Richelieu. La ville lui paraît située dans un beau vallon ; mais le chateau tombe en ruines. Il passe encore par Nogent-le-Rotrou et se rapproche ainsi de notre pays. A Nogent, il loge au *Chêne-Doré*. Bien que par le nombre de ses habitants, Nogent mérite le nom de ville, il n'a conservé que celui de bourg, parce qu'il n'est point entouré de murailles ; « on ne peut, dit-il, lui refuser d'être, sans contredit, le plus grand bourg du royaume » (1). Mais il déclare les rues malpropres et, en quelques endroits, non pavées.

Peu après être sorti de Nogent, il découvre à nouveau la Beauce et aperçoit de loin les clochers de Chartres qui, pourtant, sont à 6 ou 7 lieues de là. Il dit rencontrer en passant à St-Luperce, une assez jolie maison nommée Blanville, à M. de Baussan, intendant du Poitou.

M. de la Valette avait déjà vu Chartres dans un précédent voyage ; il ne le décrit donc point ; mais il désirait retourner à la cathédrale et surtout en visiter la charpente qui, dit-il, est toute de bois de châtaignier, lequel « a la vertu de ne point souffrir des toiles d'araignées ; effectivement, il n'en a pas vu une seule » (2). Cette charpente

(1) La Vallette a soin de faire toujours la différence entre les villes et les simples bourgs par où il passe. Il appelle bourgs les chefs-lieux de paroisse un peu importants, et *villes* les bourgs fortifiés, même anciennement. C'est ainsi qu'il aurait appelé Oucques un bourg ; — Marchenoir et Fréteval, des villes.

(2) Cette croyance enracinée, en l'existence de charpentes en châtaigniers, paraît bien provenir d'une erreur. On avait pensé qu'il y avait eu autrefois en nos pays une espèce de châtaigniers susceptible de faire du bois de charpente, et que cette espèce s'était perdue, car les châtaigniers modernes sont tout à fait impropres à ce genre de service. Puis on a fini, paraît-il, par reconnaître que le bois de chêne ressemblait considérablement au châtaignier quand il avait atteint un certain degré de vétusté. En sorte que ces fameuses charpentes en châtaignier ne seraient que des charpentes de bois de chêne quelque peu modifié sous l'influence de la chaleur sous les toitures d'ardoises.

Quant aux toiles d'araignées, elles n'existent que là où il y a des mouches, et les mouches doivent être rares dans les vieilles charpentes placées dans des lieux obscurs et d'ailleurs privés des objets qui servent de nourriture aux insectes.

provoque son enthousiasme. « Elle ressemble à une forêt, et tous les différents soliveaux dont elle est composée sont arrangés avec un ordre et une symétrie admirables. »

Le naïf voyageur monte alors dans le clocher pour voir 10 lieues de pays à la ronde ; mais il dit que la vue n'en est pas variée, ce qui ne nous étonne point.

Il se dirige alors sur Ablis, qui appartient à M. le président Poncet. A partir de ce moment, il retrouve un pays plus à son goût. Il passe à St-Arnoult, à M. le prince de Montbazon ; à Bonnelles, appartenant à M. de Bullion, marquis de Fervaques. Le soir du 16 novembre, à Bonnelles, il aperçut une lumière boréale qui dura jusqu'à minuit.

De Bonnelles il se dirige vers Palaiseau et rentre enfin à Paris, le jeudi 17 novembre 1729, par le grand chemin d'Orléans et Montrouge, après avoir dîné au Pont-d'Antony qui n'est qu'à trois petites lieues de Paris. Il ne nous dit point pourquoi il ne prit pas la route la plus directe, par Versailles ; sans doute parce qu'il la connaissait pour l'avoir parcourue dans un de ses précédents voyages.

Et il termine ainsi : « Ainsi finit mon voyage aussi heureusement qu'il avait commencé, après avoir parcouru près de 250 lieues de pays dans l'espace de 68 jours ou de neuf semaines. »

« Si cette relation n'a aucun agrément du côté du style et de l'élégance et si elle se ressent des fatigues inséparables des grands voyages, celui qui l'a fait ne l'ayant point écrite à tête reposée, mais à mesure, jour par jour, elle aura du moins quelque mérite du côté de l'exactitude et de la sincérité. — « Finy à Paris le 18 novembre 1729. — *(Signé)* : LA VALETTE. »

Sûrement que son voyage a le mérite de la sincérité ; mais il a raison, c'est là son seul mérite.

Pas une aventure, à peine une ou deux anecdotes, rien qui parle à l'imagination, sauf pourtant quelques pâles descriptions des vues splendides des bords de la Loire.

Par ses relations mondaines, on voit que le voyageur est gentilhomme. Il était d'habitudes pieuses, puisque souvent il nous dit qu'il va à la messe en semaine, car c'est jour par jour, en effet qu'il décrit son voyage. Il ne serait pas étonnant même qu'il ait été engagé dans les ordres, abbé ou prieur (sic) commandataire de quelque bénéfice.

Du moins on peut le supposer par la façon très minutieuse dont il parle des abbayes et des couvents, entrant parfois dans le détail de leur composition et nommant aussi le supérieur ou l'abbesse.

Mais il était évidemment d'un caractère froid, positif, méthodique, sans poésie, sans charme, sauf, peut-être, par sa naïveté, sa mansétude et sa douceur.

Malgré tous ces fâcheux défauts, le récit d'un voyage en des pays qui nous sont familiers, entrepris il y a 166 ans, ne nous a pas semblé dépourvu de tout intérêt. Beaucoup plus grande, à coup sûr, aurait été notre curiosité si, au lieu d'aller visiter Chinon et Richelieu, il fût venu à Vendôme. Mais Vendôme ne le tenta point.

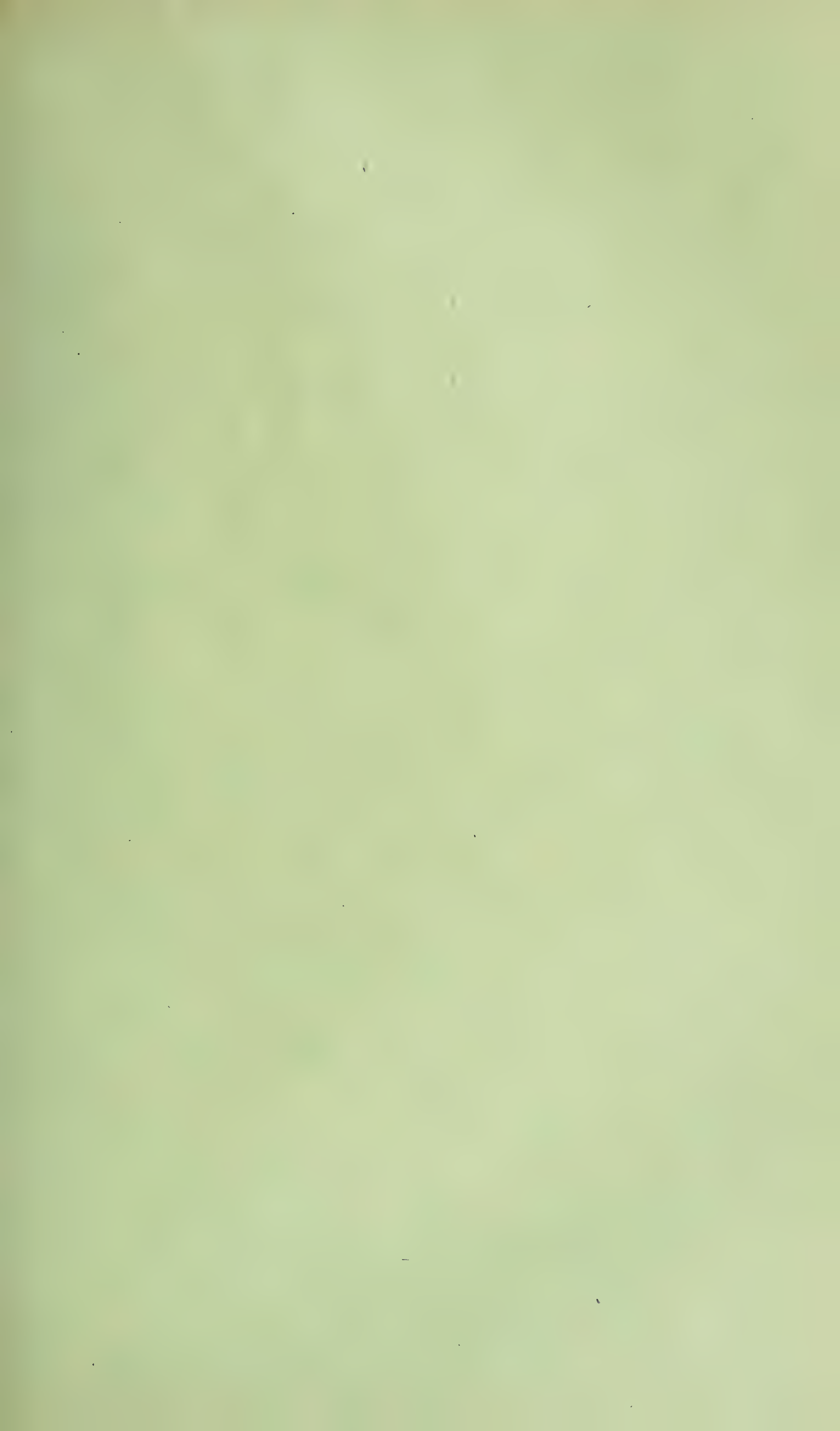
Nous avons néanmoins cru devoir faire de son voyage cette succincte analyse, que nous livrons telle quelle au lecteur.

---

*Le Gérant, Ch. HUET.*

Imprimerie Ch. Huet, Vendôme.





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les deux premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

*Le troisième volume est en distribution (fin d'août)*

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : 4 francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

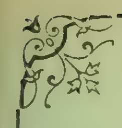
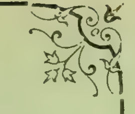
PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889. — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

**3e TRIMESTRE 1896**

SOMMAIRE :



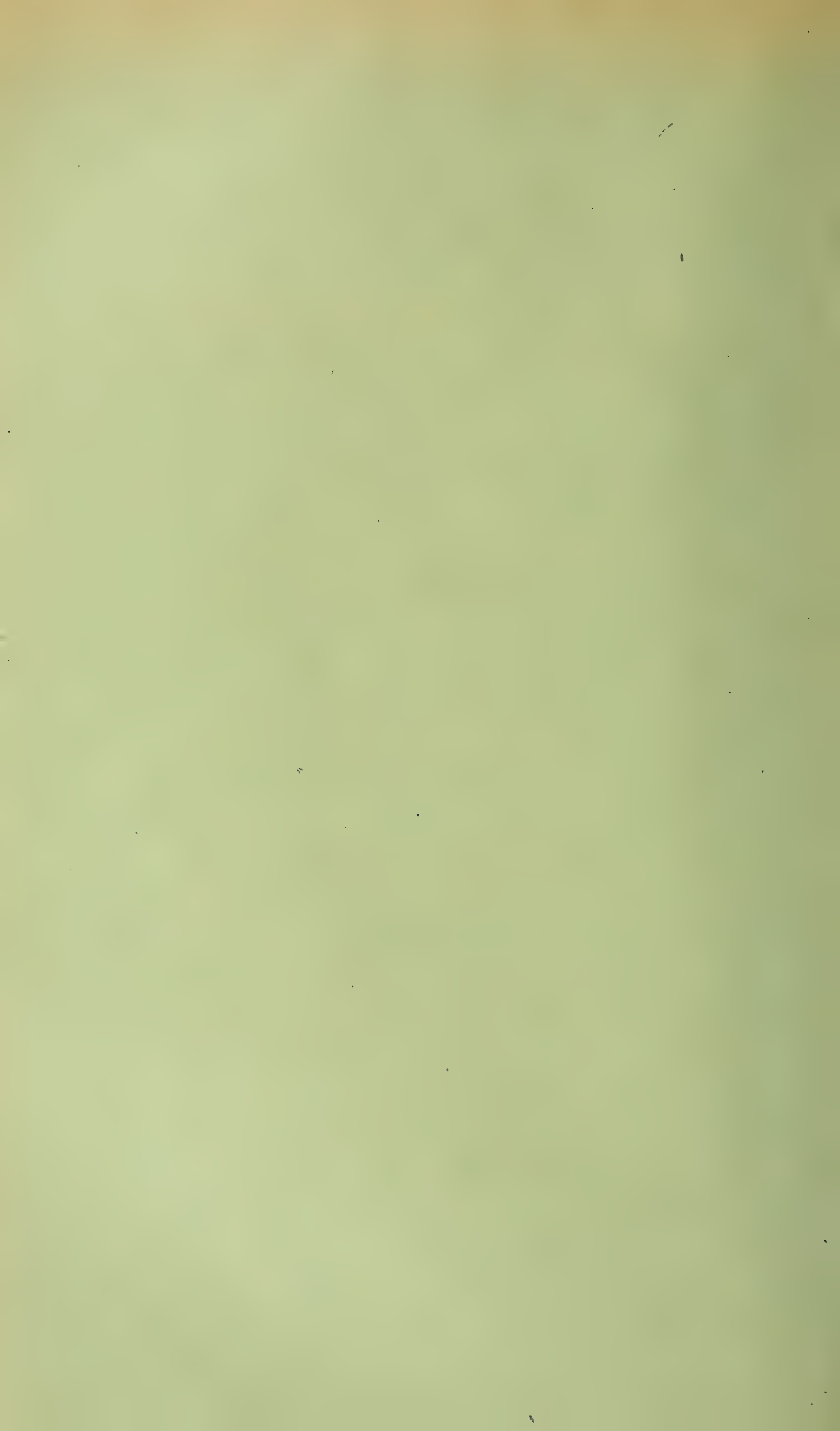
VENDOME

TYPOGRAPHIE FRÉDÉRIC EMPAYTAZ, 27, rue Poterie

---

1896



SOCIÉTÉ

# ARCHÉOLOGIQUE

*SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE*

# DU VENDOMOIS

35e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

**JUILLET 1896**

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 9 juillet 1896, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président; Isnard, vice-président; Nouel, secrétaire; de Trémault, trésorier; Rabouin, bibliothécaire-archiviste; Renault, conservateur du Musée; l'abbé Haugou, L. de Lavau, Letessier, membres du bureau.

Et MM. J. Alexandre, l'abbé Blanchard, L. Buffereau, Champelauvier, A. Colas, Ch. Germain, l'abbé Gougeon, J. Granger, de La Barre, de La Serre, Lemercier, l'abbé Métais, l'abbé de Préville, Renou-Soye, Rottier, Thauvin.

La séance était publique et plusieurs dames y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'avril 1896.

Ce sont :

MM. C. Balfu, conservateur des hypothèques à Vannes ;
Eugène Girault, propriétaire à Chanteloup ;
Rouiller, photographe à Vendôme ;
Ch. Germain, employé au district du chemin de fer, à Blois.
Fr. Empaytaz, imprimeur à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur du Musée.

---

## DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1896*

---

### I. — ART ET ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

Du Ministère des Beaux-Arts, à titre de dépôt :

*La Vierge et l'Enfant Jésus*, peinture sur bois de l'Ecole italienne du XVI$^{e}$ siècle, dans un cadre en bois noir avec ornements de l'époque. On lit, au bas, cette légende à demi effacée : SANTA MARIA MAJOR. Il y a donc lieu de penser que cette peinture est la reproduction d'un tableau de la célèbre basilique dite « Sainte Marie Majeure », à Rome. — Dimensions : 0$^{m}$30 sur 0$^{m}$41 de hauteur.

De M. le Marquis De Rochambeau :

*L'Abbé Simon, historien du Vendomois* (né en 1712, mort en 1781); portrait sur toile, anonyme. — Dimensions : 0m80 sur 1m de hauteur.

L'histoire et l'analyse de ce portrait ont été faits avec le plus grand soin par M. Nouel, en 1890 (voir le *Bulletin* du 4e trimestre), lorsque M. de Rochambeau l'offrit à la bibliothèque de la Ville. Aujourd'hui, par suite des travaux et des remaniements effectués, il est devenu presque impossible de l'y conserver, faute d'une place convenable ; aussi, M. Nouel pensant que notre premier historien du Vendomois ne se trouverait pas déplacé au milieu des souvenirs de l'ancien Vendôme qui ornent notre Musée, a bien voulu me confier ce précieux portrait : M. Paul Martellière, conservateur du Musée naissant de Pithiviers et notre collègue, s'est chargé de le restaurer avec l'habileté que nous lui connaissons de longue date. De plus, je l'ai fait placer dans un nouveau cadre, modeste, il est vrai, mais qui lui permettra de figurer honorablement à côté de celui de notre second et célèbre historien, de Pétigny ; et je suis convaincu que, loin d'éveiller une jalousie posthume indigne de leurs grands noms, ce rapprochement de nos deux gloires vendomoises ne fera que les rehausser encore.

Par acquisition :

*Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, né au château de Glatigny (Loir-et-Cher), en 1491, mort en 1543 ; — portrait imprimé d'après une gravure de L. Massard.

*Guillaume du Bellay ;* — autre portrait du même personnage, mais bien meilleur ; gravure de Stuerhelt. Il a été reproduit dans le *Bulletin* de janvier pour servir au remarquable travail de M. l'abbé Blanchard, sur les « Du Bellay à Glatigny. »

*Jean du Bellay, cardinal*, frère du précédent, né en 1492, mort en 1560 ; portrait par le même graveur. — Il fut l'ami et le protecteur de Rabelais et ce portrait arrive heureusement, aujourd'hui que M. l'abbé Blanchard va précisément nous parler du séjour de Rabelais à Glatigny.

*Joachim du Bellay*, le poëte de la Pléïade et l'ami de Ronsard, surnommé l'Ovide français, cousin des deux précédents, né en 1524, mort en 1560 ; gravure avec le titre mais sans nom d'auteur.

Je me plais à rappeler ici que les frères Du Bellay firent construire, rue Poterie, l'élégant hôtel dit « Du Saillant », du nom de la famille qui l'habitait au XVIIIe siècle.

*Vue des Ruines du Château de Saint-Oustrille, à Montoire,* lithographie sur le dessin de Ct Bourgeois, en 1818.

Nous avons pu constater, lors d'une récente excursion archéologique, que ces ruines, très intéressantes et trop peu visitées, sont encore à peu près dans le même état.

Ce dessin nous offre un double intérêt, car il est, de plus, un spécimen de l'enfance de la lithographie ; il provient des presses du comte Charles-Philibert de Lasteyrie, le fondateur, en 1815, de la première imprimerie lithographique établie en France.

De M. Finis, serrurier à Lunay :

*Un Clou forgé du* XVe *ou* XVIe *siècle.* Faisait partie de l'armature de la porte du manoir de Chaufour, commune de Lunay.

### II. — HISTOIRE NATURELLE

De M. Emile De la Forge, au château de la Croizerie, par Danzé :

*Une Couleuvre d'Esculape (Elaphis Æsculapii) ;* — C'est la seconde que nous offre le donateur. La première n'avait que 1m15 de longueur et je l'ai conservée simplement dans l'alcool. Celle-ci a 1m21 et je l'ai fait monter par un naturaliste habile ; mais j'espère mieux encore, attendu que ce reptile, inoffensif d'ailleurs, atteint parfois 1m60 et plus.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'avril 1896.

### I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° *Les Seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré,* tirage à part d'articles parus dans le Bulletin de notre Société, en 1895 et 1896, par M. le Comte R. de Saint-Venant, notre zélé et savant président.

2° Mémoire adressé au Ministère de l'Instruction publique, par M. Camille de la Croix, S. J., au sujet de fouilles et découvertes à Yzeures (Indre-et-Loire).

3º *L'Avenir de Loir-et-Cher*, numéro du 28 juin 1896. On y lit la relation par M. Ludovic Guignard, notre collègue, de la découverte importante, qu'il a faite d'une ville préhistorique aux Maisons-Rouges, commune d'Averdon.

4º *Hiatus et Lacune.* Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil, par M. Ed. Piette, de Rumilly (Ardennes).

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1º *Revue des Travaux scientifiques du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique*, numéro 11 de 1894.

2º *Journal des Savants*, numéros de mai et juin 1896.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1º *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, années 1895-1896, 3e fascicule.

2º *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mai et 1er juillet 1896.

3º *La Province du Maine*, juin 1896.

4º *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, années 1893-1894 et 1894-1895, deux volumes.

5º *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, juin 1896.

6º *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 2e trim. 1896.

7º *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1895.

8º *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trim. de 1895.

9º *Bulletin monumental*, numéros 5 et 6 de 1895.

10º *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trim. de 1896.

11º *Comité archéologique de Senlis*, année 1894.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1º *Archives historiques du diocèse de Chartres*, 25 mai et 25 juin.

2º *Le Loir-et-Cher historique*, nos des 15 mars, 15 avril, 15 mai et 15 juin 1896. — On y lit, dans le nº 15 juin 1896, un fragment des Mémoires de M. le comte de Jouffrey, dernier seigneur du château de

la Voûte, à Troô. Ces mémoires contiennent des renseignements curieux sur la situation politique et morale de la France et de l'Orléanais, de 1789 à 1793. Ils sont précédés d'une préface intéressante par M. H. de la Vallière, notre collègue.

3° *Annuaire de la Société française de numismatique*, mars et avril 1896. — On y remarque le commencement d'une étude sur les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871, par plusieurs villes et établissements industriels. Il n'est pas question de notre département. Dans celui du Loiret, on voit que Montargis et Orléans, ainsi que M. Herluison, libraire-éditeur bien connu en cette dernière ville, émirent des petites coupures pour payer les ouvriers.

---

# MONUMENTS PRÉHISTORIQUES DU PERCHE

Par M. J. ALEXANDRE, Juge de Paix à Mondoubleau

---

## STATION DE LA MAILLARDIÈRE

### En la Commune de Cormenon, près Mondoubleau

---

Aux nombreux monuments, stations et ateliers préhistoriques connus dans l'arrondissement de Vendôme et décrits dans les Bulletins de notre Société, il convient d'ajouter une autre « Station » attestée par un gîte de silex taillés, provenant de l'atelier qui s'y rattachait.

Au mois de septembre 1893, peu de jours après mon arrivée à Mondoubleau, en explorant le pays, je m'arrêtai aux carrières de la Maillardière et je remarquai bientôt sur le sol, dans le sable, quelques éclats finement retouchés d'un silex pyromaque, entièrement recouvert du cacholong, marque distinctive de leur antique origine. En cherchant, j'en ramassai une certaine quantité, en me promettant de cultiver cette curieuse découverte. J'y retournai, en effet, bien des fois depuis, souvent seul, souvent aussi accompagné, et de chaque visite je rapportai de nombreux échantillons de l'industrie de l'époque quaternaire, style moustiérien, si bien qu'après en avoir pourvu ma collection, j'en distribuai à Blois, à Paris, à Souday, à tous mes amis enfin, qui aiment la « pierre » ou plutôt « les pierres ! »

Après un examen sérieux du site, j'ai pu acquérir la certitude qu'il y a eu là des « grottes-abris » et un « atelier », sur lesquels je viens appeler votre bienveillante attention :

La Maillardière est une ferme située au midi et à un kilomètre à peine de l'ancien château des Rouaudières, soit à 3 kilomètres au sud-est de Mondoubleau et à 2 kilomètres à l'est de Cormenon, sur le territoire duquel elle se trouve.

Elle occupe un petit plateau sur la crête du coteau ; au bas de ce coteau existe une fontaine presque aveuglée par le sable qui glisse sans cesse des régions élevées. A droite et à gauche, sont exploitées des carrières de pierre (coquiller et grison) recouvertes de véritables dunes de sable.

Il suffit de reporter sa pensée à quelques milliers d'années seulement pour voir la fontaine jaillir abondamment, le ruisseau de la vallée des Rouaudières, roulant en torrent impétueux à travers la forêt vierge, pour conclure, comme on dit au palais, que ces rochers, qui, bientôt auront disparu, surplombaient alors la vallée, présentant au midi un abri garanti des vents, de la pluie et des sables. Quant aux bêtes féroces, c'était affaire entre elles et les hommes !

L'atelier, ainsi que je l'ai constaté dans plusieurs stations analogues, n'était ni devant ni à l'intérieur des « grottes-abris », mais bien au-dessus, c'est-à-dire au point le plus culminant, occupé actuellement par les bâtiments de la ferme, les jardins et quelques pièces de terre en culture ; et si de nombreux produits de cet « atelier » se trouvent en face le point où je place l'entrée des grottes, c'est qu'ils ont glissé et glissent encore avec le sable du haut. L'importance des pièces qui se trouvent auprès des bâtiments, leur parfait état de conservation, ainsi que leur nombre, ne peuvent laisser aucun doute sur le lieu de fabrication.

Il est à remarquer encore que les instruments qui nous occupent, pointes de flèches, pointes de lances, perçoirs,

grattoirs, harpons, etc..., sont tous d'un silex qui ne se trouve pas à la Maillardière, où il était apporté par petits blocs dont on rencontre encore des restes.

A l'appui de cette courte notice, j'ai cru devoir joindre un échantillon des pierres taillées de la Maillardière, qui appartiennent, comme je l'ai déjà dit, au style moustiérien.

Sans parler de Moustier, qui a donné son nom au style de ces instruments, j'ai rencontré la même taille, la même légèreté, le même fini, à Saint-Remy-sur-Creuse (Vienne) et... en Tunisie, où je ne suis jamais allé, mais d'où je tiens des échantillons, grâce à notre éminent collègue, M. Ludovic Guignard !...

Puisque nous sommes sur les questions préhistoriques, permettez-moi, Messieurs, de vous faire part de mon appréciation sur plusieurs monuments du Perche, au service desquels j'ai mis toutes mes faibles connaissances.

Je parlerai d'abord du dolmen de la Taulière, commune de Bouffry, dont l'honorable M. de Saint-Venant a donné une description sommaire dans le Bulletin du premier trimestre de 1893.

A la suite de la première excursion que je fis à la fin de cette même année, dans la vallée de l'Egrenne, je rédigeai une note à laquelle je ne vois rien à changer ; elle est ainsi conçue :

« Au bas du versant du coteau qui longe la vallée de
« l'Egrenne, touchant même la prairie vers le nord, et en
« face le village de Pontblossier, on voit, au milieu de
« buissons et de vieilles souches, une vingtaine de pierres
« de grès de différentes tailles, les unes couchées à plat,
« d'autres sur le côté ou debout ; la principale for-
« mant « table » s'enfonce dans le sol vers le midi et
« se relève légèrement vers le nord, les autres forment
« autour d'elle une ceinture irrégulière.

« Si l'on considère la nature et la pente naturelle du
« sol, si l'on pense au nombre de siècles qui se sont
« écoulés depuis que ces pierres ont été réunies, on
« comprend facilement la transformation qu'a dû subir le
« monument primitif, sans compter les coups qu'ont dû
« lui porter les hommes !

« J'oserai dire qu'il n'est pas douteux que dans le
« principe, la pierre centrale « la table » était supportée
« par d'autres pierres debout, formant ainsi un dolmen
« couvert, entouré de menhirs plus ou moins élevés, tel
« que je l'ai constaté pour le dolmen de la fontaine de
« Saint-Bohaire et pour deux autres, à Landes, ce qui
« nous donnerait alors le véritable « cromlech », dont
« type modèle est celui de Stone-Henge, à 18 kilomètres
« de Salisbury.

« Mais, avec le temps, le sol, poussé de haut en bas, a
« forcément occasionné des glissements qui ont amené la
« dislocation du monument et, par suite, le cahos que
« nous voyons aujourd'hui !

« Il serait facile, en déblayant un peu la pierre cen-
« trale, de s'assurer si les supports ne se trouvent pas
« dessous; travail qu'un vieillard, qu'un enfant pourraient
« faire, eu égard à la nature du terrain. Dans l'enceinte
« des pierres le sol sonne creux, comme si une cave se
« trouvait dessous; je sais que ce n'est pas toujours une
« preuve de souterrains, mais souvent un indice.

« M. de Saint-Venant se demande qu'elle peut être
« l'étymologie du nom de « Taulière », porté par le
« monument en question.

« Lors même que nous n'y reconnaîtrions pas un
« dolmen, ce mot serait à lui seul la preuve qu'il
« aurait existé : Taule, en provençal *Taula*, en italien
« *Tavola*, en latin *Tabula*, signifie table; par Taulière,
« nous devons donc entendre une réunion « de tables »,
« un lieu où l'on trouve « des tables ».

« Dans certains couvents on appelait autrefois *taulier*
« la tablette sur laquelle on présentait les portions
« destinées aux religieux. La table d'une enclume s'ap-
« pelle *taule.*

« Ici, les tables ou la table étant de pierre, notre
« *taulière* devient absolument synonyme de *dolmen* ou
« table de pierre. »

« Nous ne saurions donc avoir aucun doute sur
« l'authenticité de ce monument mégalithique, et nous
« devons tous de la reconnaissance à notre regretté
« collègue, M. de Chaban, d'en avoir fait l'acquisition,
« pour le donner ensuite à notre Société. »

Dans ce même Bulletin du premier trimestre 1893, M. de Saint-Venant parle encore d'un amas considérable de pierres, situé au bas du bourg de Ruan, non loin de l'Egrenne, sur le même côté que la Taulière.

Si l'on remarque que dans le pays du Perche tout gros caillou s'appelle un « perron », le nom de la Perronnière, donné à ce monument, n'aura rien qui nous surprenne.

Là encore, aucun doute n'est permis ; nous nous trouvons en présence de l'un de ces immenses tombeaux que nos pères élevaient à leurs chefs, à leurs clans, et dont les pyramides d'Egypte, bâties à une époque plus civilisée, ne sont que des imitations plus régulières et plus grandioses encore !

*Galgal* (cailloux sur cailloux, du gaélique, *Gal, cailloux*), tel est le nom par lequel on désigne ces amoncellements titaniques ; celui-ci est, je crois, unique dans le Loir-et-Cher, sa longueur est de près de 200 mètres ; il commence et finit en pointe ; sa plus grande hauteur, vers le milieu, peut atteindre 4 mètres. Une allée le longe à l'ouest et présente encore en certains endroits

une régularité à laquelle on ne s'attend guère ; la profondeur moyenne de cette allée est de 1m20 et sa largeur de 60 à 80 centimètres.

Cette sorte de galerie a-t-elle été couverte ? Je ne le pense pas.

J'ai pu comparer ce *galgal* avec un autre qui existe à Parchambault, commune de Trémentines (Maine-et-Loire), et j'ai constaté qu'il n'y a entre eux que cette différence : c'est que celui de la Perronnière présente la forme symbolique du serpent, tandis que l'autre forme un seul cône d'une hauteur de 10 mètres. A peu de distance de ce dernier, existaient deux menhirs dont un seul est resté debout. Particularité qui a très bien pu exister pour le nôtre, car, à 100 mètres à l'ouest, se voient plusieurs *perrons* énormes qui ont pu aussi être des « pierres levées ».

Je termine, Messieurs, par une fâcheuse nouvelle : le dolmen de la Rechignerie, commune du Gault, découvert par M. de Maricourt, n'existe plus ; brisé à l'aide de la mine, en 1890, le propriétaire en a utilisé les morceaux dans la construction de la ferme des Terriers, non loin de la Rechignerie :

Si le temps est trop lent, l'homme l'aide à détruire !

Moins heureux qu'à la Maillardière, je n'ai pu découvrir la moindre pierre taillée ou polie ni à la Taulière, ni à la Perronnière, ni à la Rechignerie, pas plus qu'auprès du dolmen de l'Etre-Biard, ni du grand polissoir de Droué ; ç'aurait été pour moi comme une légalisation... Elle me manque, je le regrette !...

Mondoubleau, le 15 mai 1896.

J. ALEXANDRE.

---

# UNE EXCURSION

À

# Authon, St-Arnoult, Montoire & St-Georges-des-Bois

*Par M. R. De SAINT-VENANT*

---

Quelques membres de notre Société eurent, ces derniers temps, l'idée d'une excursion dans une partie du Vendômois, jusqu'à présent assez peu connue, parce qu'elle est en dehors des promenades classées et que, d'ailleurs, la ligne ferrée de Montoire à Châteaurenault, vient à peine de naître à la circulation.

Il s'agissait de voir les ruines de l'antique abbaye de l'Etoile, Authon, le château du Fresne, puis, après la halte de midi faite à Montoire, et la visite de son vieux château, pousser jusqu'à St-Georges-des-Bois, où d'autres ruines et d'autres souvenirs sollicitaient notre curiosité.

Ce programme fut exécuté de point en point le samedi 13 juin dernier (1) et, grâce aux précautions de M. Georges Renault, conservateur du Musée, une voiture, commandée à Montoire, venait nous prendre, à 8 h. 1/2, à Châteaurenault, à l'arrivée du train de Vendôme, et nous menait rondement toute la journée.

(1) Les excursionnistes étaient MM. Colas, Letessier, Nouel, Peltereau, Renault, de St-Venant, de la Serre, de Trémault.

Par un temps radieux du mois de juin, la campagne est toujours belle, mais la pluie de ces derniers jours avait donné aux récoltes un véritable air de splendeur, et la *Petite Beauce* revêtait elle-même un tel manteau de richesse, qu'elle en était presque devenue pittoresque.

Les six kilomètres qui séparent Châteaurenault de l'Etoile traversent un pays assez monotone, sauf, toutefois le passage de la petite vallée qu'arrose la *Glaise* ou *Barbe-Linge* (1), et des bouquets de beaux bois s'étageant aux flancs de ses coteaux. A gauche, nous laissions le Boulay et son clocher d'ardoise, puis nous descendions bientôt les pentes de la vallée du Rondy, gracieuse rivière au cours sinueux, tout entourée de bois touffus.

Dans le fond même de la vallée, en forme d'Etoile (2), s'élevait le monastère dont l'église seule, désemparée de ses bas côtés, est aujourd'hui debout.

Et des matériaux provenant de ces vieux cloîtres, on a construit, à une centaine de mètres de là, à mi-côte à peu près, un gracieux château Louis XIII, brique et pierre, qui appartient présentement à la princesse Aldobrandini di Sarsina, née La Rochefoucauld.

Un petit prieuré de Moines-Prémontrés, fondé par la famille qui possède aujourd'hui l'Etoile, est là pour perpétuer le souvenir en ce lieu de l'abbaye antique où, pendant tant d'années, les disciples de Saint-Norbert pratiquèrent la vie monastique.

Sur les ruines de l'ancien monastère, on a édifié un gai bâtiment en plein midi, en arrière d'un jardin potager spacieux et bien cultivé, tout à côté de la vieille église.

(1) Cassini appelle la Glaise : *Barbe-Linge*, ruisseau.

(2) Nous n'avons pu apercevoir cette forme d'étoile qui a donné son nom au monastère. Mais une visite d'une heure est insuffisante pour des remarques topographiques approfondies.

C'est là que quelques frères de l'ordre de Prémontré (1), n'ayant d'autres charges que le service facile de la chapelle du château, consacrent leur temps à la prière et aux travaux d'érudition. Leur maison mère se trouve aujourd'hui (ou se trouvait naguère) au fameux monastère de Frigolet, dans les Bouches-du-Rhône.

A cette époque de l'année, le vallon de l'Etoile est remarquablement frais et vert ; mais l'hiver, ce cite sauvage doit revêtir un grand air de tristesse et de mélancolie (2). C'était là, peut-être, dans la pensée des fondateurs, une qualité de plus pour un lieu destiné au recueillement et à la méditation.

D'après les recherches récentes du frère Louis de Gonzague, — aujourd'hui malheureusement décédé, — et consignées dans les nouvelles *Annales norbertines* (3), le lieu de l'Etoile aurait été consacré à la prière, dès le temps des Carlovingiens, et c'est en rappelant les bienfaits de ses ancêtres envers l'Etoile, que Geoffroy Grisegonelle, en 1130, fit donation de l'antique prieuré aux moines de Prémontré, et le consacra au culte du Saint-Sauveur (4). Ses démêlés avec la Trinité l'avaient amené à priver de ses bienfaits les Bénédictins, d'ailleurs fort bien pourvus

(1) Prémontré, bourg sur l'Aisne, près Laon, ne doit sa célébrité qu'au monastère fondé par Saint-Norbert en 1122 et dont les religieux portaient le nom de chanoines réguliers de Prémontré.

(2) On sait que la vallée d'Huchigny, à cause de ses coteaux resserrés, possède cette particularité d'avoir une température de deux degrés plus basse que celle de la vallée du Loir elle-même. L'Etoile doit probablement se trouver dans les mêmes conditions.

(3) *Annales norbertines*, années 1886, 1887, 1888, 1889. Avignon, typ. de Séguin, frères.

(4) Il est même possible que le prieuré ancien ait été déjà consacré sous ce vocable.

par ses Pères, et, pour obéir au besoin ressenti par tous les chevaliers de l'époque, de faire des fondations pieuses, il jeta les yeux sur cette maison de l'Etoile, alors des plus obscures et des plus pauvres (1), et lui donna ainsi pour de longs siècles un regain de vie.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'histoire de l'abbaye de l'Etoile. Elle eut, comme toutes les abbayes du Moyen Age, ses heures de prospérité et de misère. Elle profita, comme les autres, de la sainteté de ses moines au XII^e et XIII^e siècle, et de la libéralité prodigieuse des seigneurs environnants, sans cependant avoir connu, comme la Trinité, Marmoutier et tant d'autres, la puissance que donnent les grandes richesses. Puis elle souffrit aussi des routiers et tard-venus, des invasions anglaises et des autres malheurs sous le poids desquels la France fut, plusieurs fois, en danger de périr. L'affaiblissement de la foi détourna d'elle les fondations pieuses, comme aussi les vocations religieuses, à ce point qu'en 1772 (?) elle ne comptait plus que cinq religieux, là où, au XIII^e siècle, les bâtiments très vastes n'étaient pas assez grands pour contenir la foule des novices ardents à embrasser la règle de Saint-Norbert.

Enfin, les prieurs commandataires eurent, là comme ailleurs, l'influence déprimante qui devait inévitablement

(1) *Annales norbertines*, années 1886, pages 273. Les annales nous disent qu'on ignore si la maison de l'Etoile était, avant la fondation de Geoffroy Grisegonelle, une abbaye ou un simple prieuré. Mais le simple prieuré était plus probable que l'abbaye, dont les fastes auraient dû arriver jusqu'à nous, tout au moins jusqu'aux historiens religieux des siècles passés.

amener en peu de temps la ruine de la plupart de ces fondations du Moyen Age, si le flot révolutionnaire avait un peu plus tardé à les engloutir (1).

En 1792, l'abbaye et sa terre furent mises en adjudication comme biens nationaux et acquises par Legrand de Marisy, maître des eaux et forêts de France, seigneur du Fresne-d'Authon.

Ses héritiers, au commencement du siècle, vendirent l'Etoile à M. de Vallerand. La veuve de celui-ci légua l'Etoile à M. Perron, fils du général Perron, propriétaire

(1) Voici la liste chronologique des abbés de l'Etoile, d'après les *Annales norbertines* :

**Abbés**

| | |
|---|---|
| Théodoric | 1130 à 1145 |
| Raoul | 1147—1177 |
| Jean Guasco | 1177 |
| Gauthier | 1178—1211 |
| Michel | 1211—1229 |
| Godefroid | 1229—1234 |
| Hugues | 1234—1241 |
| Godefroid II | 1241—1248 |
| Guillaume Ier | 1248—1250 |
| Jean II | 1250—1267 |
| Guy Ier | 1267—1275 |
| Godefroid III | 1275—1298 |
| Julien | 1298—1317 |
| Jean III | 1317—1328 |
| Guy II | 1328—1335 |
| Jean le Picard | 1335—1344 |
| Guillaume La Caille | 1344—1385 |
| Etienne Broderelli | 1386—1419 |
| Jean de Fontenay | 1410—1459 |
| Guil. de Cormeray | 1459—1469 |
| Jean de Cormeray | 1472—1480 |
| Guil. de Montesson | 1480—1494 |
| Jean VII de Montesson | 1494—1515 |
| Ambroise de Montesson | 1515—1557 |

**Abbés commandataires**

| | |
|---|---|
| Jean de Lavardin | 1558—1584 |
| Claude Quénault | 1585—1603 |
| Jacques de Lavardin | 1603—1623 |
| Valentin du Raynier de Droué | 1623—1668 |
| François Lecomte de Nonant de Breton-celles | 1669—1680 |
| Alexis Léonor de Bellemare | 1680—1701 |
| Robert Perrot | 1701—1742 |
| Jean-Joseph Baisse | 1742—1750 |
| Pierre-François Basset de Jolimont | 1750—1780 |
| Jean de Dechillaud-Deffieux | 1780—1791 |

du Fresne. M. Perron se fit jésuite et céda l'Etoile à sa sœur, la comtesse Frédéric de La Rochefoucauld, qui la laissa à sa fille, la princesse Aldobrandini di Sarsina, propriétaire actuelle (1).

La vieille église Saint-Sauveur de l'Etoile, est donc encore debout, orientée à l'antique, avec ses hautes fenêtres en plein cintre, transformée aujourd'hui en grange et magasin (2).

Elle est sobre d'ornements et de sculptures, ainsi qu'il convient à un couvent dont les biens furent modestes. Trois nefs, autrefois, la constituaient, mais les deux collatéraux ont aujourd'hui disparu. Leurs arcades, du XIIe ou XIIIe siècle, se voient encore encastrées dans les murs.

La grande nef, voûtée en bois depuis la disparition des voûtes en pierre, écroulées au XVIIe siècle, subsiste encore avec ses tirants et poinçons apparents, selon une mode malheureusement trop commune en nos pays.

Des deux bras du transept, un, celui de droite, a été muré pour séparer la sacristie, devenue aujourd'hui la chapelle du château. Cette chapelle est gracieuse avec son absidiole romane et ses peintures bien exécutées.

L'autre bras du transept, par lequel on entre, possède encore une autre absidiole romane avec des fonts baptismaux assez curieux, composés d'un large bassin de 1m35 de diamètre, pourvu de sculptures représentant des arcades en plein cintre et monté sur trois piliers circu-

(1) *Annales norbertines*, année 1889.

(2) La démolition complète des bâtiments du couvent n'a eu lieu qu'à une époque toute récente. Notre regretté collègue, G. Launay, les a vus debout et les décrit sommairement dans son *Répertoire archéologique du Vendômois*, page 92.

laires. La présence de ce bassin ferait croire que l'église a pu être paroissiale ; mais il n'y a peut-être là qu'un bénitier de forme monumentale (1).

Dans le mur qui sépare la chapelle du château du reste de l'église, on a encastré d'une manière apparente une belle pierre blanche sculptée, représentant des ornements de l'époque du XVI[e] siècle entourant un écusson surmonté de son casque de chevalier.

L'écu a été martelé ; mais il est aisé d'en reconnaître les meubles ; c'est un semis de coquilles, ou une orle de coquilles.

Un autre écusson, reproduisant les mêmes attributs, se trouve placé entre les pattes d'un lion, assez finement travaillé, et qu'on a fixé, de nos jours, sur l'appui de la fenêtre romane, surmontant la principale porte d'entrée de l'église. On l'a mis là évidemment pour le soustraire aux mains brutales des hommes (2).

Ces deux sculptures peuvent provenir d'un tombeau, ou, peut-être, d'un dessus de porte. On serait tenté d'attribuer ces armoiries à quelqu'abbé de l'Etoile enterré dans l'église ; mais l'armorial des abbés, publié par le frère Louis de Gonzague dans les *Annales norbertines*, n'en fait pas mention.

L'album de Launay nous donne, à propos de l'église d'Authon, ce même écusson, écartelé avec le Lion de Vendôme, et surmonté d'un heaume ayant la forme de

(1) G. Launay, dans son curieux album archéologique des monuments du Vendômois, déposé à la bibliothèque de Vendôme, reproduit cet objet, d'après un dessin de M. Auguste de Trémault. Mais il oublie d'en parler dans son Répertoire archéologique.

(2) Depuis la lecture de cette notice, M. l'abbé Métais nous a dit que c'est sur ses propres instances qu'on se décida à plaquer ces armoiries en ces endoits. Elles se trouvaient enfouies dans les ruines du vieux cloître de l'Etoile.

ceux du XIV^e siècle, et le Vendômois épigraphique de M. de Rochambeau reproduit en dessin cette sculpture et nous dit qu'elle surmontait la porte d'entrée de la chapelle du Fresne, dans l'ancienne église d'Authon (1).

Comme, en 1353, Marguerite de Vendôme, dame du Fresne, épousait Hugues de Montigny, seigneur de Bonesche et de Noizay, il est à croire que l'écu en question appartenait au fils de ces seigneurs. Les armoiries de l'église de l'Etoile pourraient donc être celles des vieux Montigny, des Montigny le Ganelon (2).

Mais le temps pressait, nous devions encore, avant midi, visiter Authon et le Fresne ; il fallut partir.

De l'Etoile à Authon, la route monte sur le coteau, au travers des bois, au dessus du moulin dépendant de la propriété, puis passe par un plateau nu et monotone.

L'église de St-Hilaire, d'Authon, est toute neuve ; bâtie sur l'emplacement de l'ancien édifice du XI^e siècle,

(1) Voir le *Vendomois, Epigraphie* et *Iconographie*, par le marquis de Rochambeau, page 428 du 2^e volume. Les armoiries en question peuvent se blasonner ainsi : De à un écu de en cœur, entouré d'une orle de 8 coquilles de . Les émaux nous en sont inconnus. — Au cours d'une visite faite par nous, le 23 juin dernier, au musée archéologique d'Angers, nous avons rencontré plusieurs fois ces armoiries. M. Auguste Michel, conservateur du Musée, a eu l'amabilité de rechercher pour nous la famille à qui elles appartenaient. C'est la famille *Dubois des Arpentis*. Nous avons parfois rencontré ce nom au cours de nos recherches archéologiques dans l'arrondissement de Vendôme ; mais nous ne savons comment le rattacher à Authon et l'Etoile. Il y a donc là un inconnu que nous laissons à d'autres le soin de découvrir.

(2) Le sceau des sires de Montigny au XIII^e siècle, d'après le Bulletin de la Société dunoise, tome VII^e, page 412, planche VII^e, figure 24, était un écu en cœur sur champ de . L'orle de coquilles a dû y être ajoutée depuis, peut-être à la suite de quelque croisade. Mais nous sommes ici dans le domaine des suppositions.

elle est aujourd'hui dénuée d'intérêt archéologique. On doit même regretter sincèrement la destruction des pierres tombales des anciens seigneurs d'Authon, qui garnissaient la primitive église. Heureusement, les dessins de ces pierres tombales ont été conservés et se trouvent actuellement à la Bibliothèque nationale (1).

La nouvelle église est bâtie dans le style de la fin du XII^e siècle, fort jolie et peinte avec goût. Elle a trois nefs réunies par des arcades imitant le type du commencement de l'ogive. On ne peut lui reprocher que d'être un peu écrasée. Il lui faudrait une voûte plus haute de deux ou trois mètres. Mais, telle qu'elle est, c'est une très coquette église de campagne.

D'Authon, une avenue splendide à double rangée d'arbres conduit au château du Fresne; elle a deux kilomètres et demi de longueur. Les arbres en sont tout nouvellement plantés.

Cette avenue figure, avec sa rangée d'arbres, sur la carte de Cassini et est baptisée : *Chemin de Querhoent*. C'était alors le nom de Montoire. Les arbres du temps de Cassini ont dû périr de vétusté. Mais, dans 20 ou 30 ans, les jeunes ormes qui la bordent aujourd'hui lui donneront et lui donnent déjà un aspect fort majestueux. Sur la gauche, se trouve un étang qui, du temps de Cassini, était suivi d'un autre et donnait naissance à un ruisseau arrosant Authon et allant se perdre non loin de là, dans la Branle ou Brenne, rivière de Châteaurenault. Aujourd'hui, entretenu par un unique étang, le ruisseau est à sec une partie de l'année.

(1) Guide du Touriste dans le Vendômois. — Voir le dessin de ces tombes dans l'album Launay à la Bibliothèque de Vendôme.

Cette avenue n'est pas la seule qui conduise au Fresne ; quatre autres avenues, moins longues mais plus belles encore, à cause de leurs bordures d'arbres séculaires, placent le château du Fresne au milieu d'une véritable étoile rayonnante.

Le château se composait, autrefois, de deux cours entourées de larges douves. Un reste de ces douves subsiste encore au Nord-Ouest. Deux tours, dont l'une devait servir de pigeonnier, se dressent à droite et à gauche de l'entrée (1). La première cour est bordée, des deux côtés, par de grands bâtiments de service.

Nous y fûmes reçus par notre collègue, M. Dardenne, régisseur de la terre du Fresne, qui, en l'absence des propriétaires, nous fit les honneurs du parc et du château avec le plus aimable empressement.

A droite et à gauche de la seconde cour, ou cour d'honneur, se trouvent deux gros pavillons carrés, dont l'un contient la chapelle, dans le style du siècle dernier. La chapelle ne renferme de remarquable qu'un petit tableau grec bien encadré, représentant la Madone ; une toile reproduisant l'Assomption, et de très curieux panneaux en bois laqué, avec dessins en relief, rapportés de l'Inde, au commencement du siècle, par le général Perron, alors propriétaire du château, et qui avait été généralissime au service de Madadji-Sundrah, prince Mahratte de Pouna et Oudjein (2). Ces panneaux sont malheureusement endommagés par l'humidité. Mais, tels qu'ils sont, ils produisent encore un bel effet.

(1) Il existe, dans l'album Launay, à la bibliothèque de Vendôme, deux vues cavalières du château du Fresne au XVII^e siècle ; ces tours ne s'y rencontrent pas.

(2) Rochambeau, le Vendômois épigraphique.

Le château a été bâti, au siècle dernier, par Legrand de Marisy, grand maître des Eaux et Forêts sous Louis XVI. Il rappelle, comme construction, le château de Meslay, bien connu des Vendômois ; mais Meslay est plus haut et fait plus d'effet.

A l'intérieur, se trouvent de vastes pièces, meublées avec un luxe du meilleur goût. De magnifiques tapisseries en ornent les murs. Celle qui décore la cage du grand escalier, provenant sans doute des Gobelins, et représentant Renaud dans les jardins d'Armide, est surtout remarquable. Elle est signée Neilson, 1787. Tout, du reste, dans ce château, donne l'idée de ce que peut rassembler l'instinct de l'élégance servi par un goût élevé et délicat. Le salon, la salle à manger, la bibliothèque possèdent des meubles qui ne dépareraient pas un musée composé avec soin. Cette dernière pièce, garnie de vitrines en chêne sculpté, est ornée d'un beau portrait du général Perron. De tous côtés s'ouvrent des vues sur le parc aux vastes proportions, et les avenues grandioses que nous avions admirées tout d'abord.

Vers le nord, s'étend un parterre orné de buis nains dessinant à l'ancienne mode des méandres entourées d'allées sablées, et ce parterre est continué par une pièce d'eau, en forme de parallélogramme, d'une grande longueur, véritable avenue d'eau, bordée d'arbres séculaires et terminée par une statue de pierre ou de marbre blanc, réprésentant Hercule. Parterre, bassin et statue rappellent le parc de Versailles et l'époque du grand Roi.

En traversant une vaste pelouse qui s'étend devant le château, au milieu de laquelle se voit une statue de Vénus ainsi que la belle futaie qui lui fait suite, on arrive à un carrefour appelé *La Patte d'Oie*. De là, partent trois avenues de gazon courant jusque dans les profondeurs d'un parc de 120 hectares, toutes trois bordées de bois

épais. Par ce gai soleil, dont la lumière était tamisée par les branches des grands arbres, ces avenues donnaient des perspectives de jour et d'ombre pleines de mystère et ravissantes à l'œil. Ce carrefour est une des beautés de la propriété du Fresne.

Un grand parterre de fleurs borde le parc du côté midi. Il fait le plus grand honneur au jardinier du château, qu'il nous souvient d'avoir vu maintes fois primé dans les concours régionaux.

Mais, la plus grande curiosité du parc du Fresne, c'est certainement le cèdre gigantesque qui s'élève devant la façade du château. Planté par Legrand de Marisy, dans la deuxième moitié du siècle dernier, cet arbre magnifique ne compte pas moins, à hauteur d'homme, de huit mètres de tour. Ce n'est pas, du reste, son volume qui le rend le plus curieux, c'est sa forme même. C'est un bloc circulaire, d'abord unique, qui, à une hauteur de deux mètres du sol, se sépare en troncs énormes, serrés les uns contre les autres comme s'ils avaient été liés en gerbe, et dont un seul formerait déjà un arbre remarquable. De la souche, ils s'élancent ainsi d'un seul jet, pour se séparer seulement à mi-hauteur et continuer encore à s'élever, séparés, jusqu'à ce que, projetant de tous côtés des frondaisons magnifiques, ils couvrent de leur ombre un espace de près de 30 mètres de diamètre.

Cet arbre a toute la superbe et la grâce des cèdres archi-séculaires des pays orientaux. Le Liban en a de plus vieux, sans doute; nous doutons qu'il en ait de plus majestueux.

Si celui qui le planta avait pu deviner quelles dimensions il allait prendre un jour, il l'aurait placé à 40 mètres plus à gauche, à l'endroit où se trouve un gigantesque tulipier, auquel il ne manque, pour absorber les regards des visiteurs, que de n'être pas voisin du fameux cèdre.

Là où il est planté, ce vieux solitaire nuit quelque peu à la façade du château qu'il cache plus qu'à moitié, et doit, dans une certaine mesure, intercepter le jour des appartements.

Il paraît que, dans le principe, ce cèdre avait son pendant ; un autre, de même espèce, qui mourut il y a longtemps. Et c'est assez heureux, car on se demande, s'il avait pris la croissance de l'autre, comment le château aurait pu conserver sa lumière.

Ce qui donne à ces arbres cette vigueur, c'est d'être plantés en terre meuble, en plein sur l'emplacement des anciennes douves recomblées.

Le cèdre du château de Fresne est sûrement une des curiosités végétales de la France, et ce château pourrait, quittant son nom assez banal de Fresne, prendre, sans conteste, celui de château du Grand-Cèdre ou Cèdre-Marisy.

La monographie du Fresne est encore à faire, nous ne l'attendrons plus longtemps ; du moins M. Dardenne nous l'a fait espérer.

Pour donner un aperçu sur son histoire, il faut consulter nombre d'ouvrages pour y récolter çà et là quelque renseignement.

La difficulté d'en découvrir les seigneurs au Moyen Age est très grande, parce qu'il existait, en même temps que le Fresne, une autre seigneurie qui paraît avoir fait corps avec lui ; c'était celle du Plessis Godehoust ou Godeau, relevant comme lui du château de Lavardin et dont le nom paraît s'être perpétué dans le lieu appelé les *Godeaux*, aujourd'hui simple ferme non loin du Fresne (1).

(1) En 1544, les deux fiefs étaient encore distincts, car Paul de Chabot, époux de Jacqueline de Montigny, rendait aveu au seigneur de Lavardin, pour la seigneurie du Fresne et celle du Plessis Godehoust, etc. — Archives nationales, P. 648, n° 48. (D'après une note de M. de Trémault).

Aussi, les seigneurs du Plessis, qu'on rencontre assez souvent, pourraient bien être en même temps les seigneurs du Fresne. Et comme il existe non loin de là un autre Plessis, le Plessis St-Amand, qui s'est appelé aussi Plessis Fromentières, Plessis Fortia, Plessis Goury, la confusion, entre les seigneurs de ces différents Plessis, devait évidemment se produire. Ajoutons qu'il est encore possible que la seigneurie d'Authon ait été, dans le principe, commune avec celle du Fresne.

De tout cela il résulte qu'il est fort difficile, jusqu'à ce jour, de présenter un seigneur certain du Fresne avant le XIIIe siècle. Mais des seigneurs du Plessis et d'Authon, on en rencontre plusieurs.

Il n'est pas impossible que ce Fresne ait été le même que *Fraxinidus in Belsia* (Fresne en Beauce), cité dans le testament de Saint-Aldric, évêque du Mans en 837, comme étant au nombre des cent cinquante-deux exploitations rurales qu'il créa ou rétablit (1).

Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'on soit assuré de connaître les vrais seigneurs du Fresne.

A cette époque, on rencontre un Jean de Vendôme, fils du comte Pierre de Vendôme. Ce comte Pierre mourut à la Croisade en 1249 (2). C'est donc vers le milieu du XIIIe siècle que vivait ce Jean, seigneur du Fresne.

(1) Pétigny conteste cela et croit qu'il s'agit là du Fresne, près Beaumont-la-Chartre, c'est-à-dire du Fresne Savary, parce que le Fresne d'Authon était en dehors du diocèse du Mans. Mais, d'autre part, il reconnait que le même évêque cite dans son testament, comme ayant été défrichés par lui, des propriétés qu'il avait dans le diocèse de Tours. Or, il est évident qu'il pouvait tout aussi bien en avoir dans le diocèse de Chartres. D'ailleurs, le Fresne-Savary nous paraît être bien éloigné de la Beauce pour porter le nom de *Fraxinidus in Belsia*.

(2) Petigny, 2e édition, page 540, notes.

Mais il faut croire que le Fresne rentra en la possession des comtes de Vendôme, car, d'après le Père Anselme (1), en 1283, Pierre de Vendôme, chevalier, fils de Jean de Vendôme et de Marguerite, échangea avec Jean, comte de Vendôme, son cousin, les château et chatellenie de Saint-Laurent, que Jean de Vendôme, son père, avait autrefois donnés à Bouchard, comte de Vendôme, pour la terre du Plessis Godehoust (2).

Le frère de ce Pierre, Jean, devint seigneur du Fresne après lui. En 1344, d'après le *Prieur de Mondonville*, il demeurait en la paroisse Saint-Arnoult et vendit alors à Bouchard VI, comte de Vendôme, certains droits qu'il avait sur les bois de Charmoys.

Il avait épousé Jeanne de Bailleul, dont il eut neuf enfants. L'aîné, Pierre de Vendôme, partagea avec ses frères, en 1347, et fut seigneur du Fresne.

Après lui, sa sœur Marguerite, neuvième et dernière enfant de Jeanne de Bailleul, devint dame du Fresne et épousa : 1° en 1347, Jean de Ranay ; 2° en 1353 (3), Hugues de Montigny, seigneur de la Bouesche et de Noizay. Il était son cousin au 4e degré ; il fallut, pour procéder au mariage, des dispenses de l'Evêque du Mans (4).

(1) Père Anselme, t. VIII, page 726, E.

(2) Il résulte de renseignements fournis par M. de la Vallière, qu'un autre Fresne a été aussi, à cette époque, dans la Maison de Vendôme. C'est le Fresne de Rorthe, autrement dit le Fresne Savary, qui a été porté par Jeanne de Vendôme, vers 1271, à Guillaume Savary. Il est situé paroisse de Beaumont-la-Charte. Au XVIe siècle, il était encore dans les mains des Savary (Voir *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1895, p. 298). Mais, du fait que deux *Fresne* ont été simultanément possédés par la Maison de Vendôme, il devra résulter quelque confusion dans les recherches.

(3) La date est fournie par le *Cartulaire dunois de Marmoutier*, qui donne aussi le nom de la Bouesche et non de Bonesche, comme dit le Père Anselme.

(4) Marguerite demeurait probablement alors, soit sur la paroisse de Saint-Arnoult, soit à Ranay, comme étant veuve du seigneur de Ranay.

Jusqu'en 1523, le Fresne reste entre les mains de la maison de Montigny et, à cette époque, Jacques de Montigny rend encore aveu au comte de Vendôme, seigneur de Lavardin, pour sa seigneurie du Plessis Godehoust (1).

En 1544, c'est Paul ou Raoul Chabot qui est seigneur du Fresne, par sa femme, Jacqueline de Montigny, fille de Jacques, seigneur du Fresne, du Plessis et d'Anfaine (peut-être Authon), et de Léonarde de Ferrières.

Ce Paul Chabot mourut en 1569 ; il était aussi seigneur de Clervaux, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et lieutenant général de Touraine. Son père était Robert Chabot, baron d'Apremont, seigneur de Clervaux et de Bouloire, et sa mère Antoinette d'Illiers. Raoul Chabot était un des chefs du parti catholique en Vendomois (2).

Ce Paul Chabot ne laissa pas de descendants et, en 1627, une autre famille apparaît. C'est Louise de Villiers, dame du Fresne, qui passe un acte avec l'abbé de l'Etoile (3).

En 1644, c'est Pierre de Launay, seigneur du Fresne, qui, veuf de Urbaine de la Haye, se fait enterrer auprès de son épouse dans l'église d'Authon (4). Ensuite, c'est

(1) En 1398 et 1407, Huet de Montigny rend aveu pour le Plessis Godehoust (Archives nationales, P. 648, n° 35) ; en 1400, Jean de Montigny est seigneur du Fresne (De Camp, t. 103), ce qui semblerait dire que les deux seigneuries du Fresne et du Plessis Godehoust étaient alors séparées. — Ensuite, en 1458, c'est Jacques de Montigny qui est seigneur du Fresne, puis, en 1485, autre Jean ; en 1522 et 1523, autre Jacques (Archives nationales, P. 649).

(2) Pétigny, 2e édition, p. 621. — Carré de Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, article Chabot.

(3) *Annales norbertines*, année 1888, p. 131, d'après manuscrits de Pétigny.

(4) Les armoiries des de Launay (voir le dit album Launay) étaient d'or à un arbre de sinople, accompagné de deux aigles de sable, et celles d'Urbaine de La Haye : de à un lion de .

Marie-Urbaine de Sainte-Marthe, fille unique de Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant-général à Poitiers, seigneur du Fresne, et d'Urbaine de Launay, dame d'Onglée, sa seconde femme (1), qui épouse, en 1652, Louis-François Lefèvre, seigneur de Caumartin, conseiller au Parlement de Paris. Elle mourut en 1654, non sans avoir eu de son mariage un fils (2), Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, qui devint conseiller d'Etat et mourut en 1720, après avoir eu de sa femme, Marie-Jeanne Quentin de Richebourg, épousée en 1680, plusieurs enfants qui, tous, moururent jeunes. La terre du Fresne passa à d'autres membres de la famille de Caumartin (3), qui la vendirent, au XVIIIe siècle, à François Legrand de Marisy. Le fils (?) de celui-ci, maître des Eaux et Forêts de Bourgogne, reconstruisit le château en 1766.

La famille de Marisy vendit le Fresne, en 1803, au général Cuiller Perron, qui y mourut en 1843.

Il eut, entre autres, une fille, mariée au comte de Montesquiou qui, lui-même, eut pour fille Mme de Cessac, laquelle maria sa fille à M. de Brantes, qui fut notre collègue à la *Société archéologique du Vendômois*, et

(1) Il doit y avoir une erreur de date dans l'article présenté par M. de Trémault en 1869 au *Bulletin* de la Société, page 272. Il donne comme vivant au XVe siècle la même Urbaine de Launay, veuve de Nicolas de St-Martin (et non plus de Ste-Marthe).

(2) Généalogie anonyme de la famille de Caumartin, extraite d'un ouvrage inconnu, bibliothèque de Villeporcher.

(3) C'est à tort qu'on a cru Mgr de Caumartin, évêque de Blois, être né au Fresne. Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, évêque de Blois, est né à Chalons-sur-Marne, paroisse St-Eloi, le 16 décembre 1668. M. de Rochambeau rapporte son acte de baptême dans sa *Biographie vendômoise*, article Caumartin.

mourut d'une chute de cheval en 1873 (?). Son fils, M. Paul de Brantes, capitaine au 1er chasseurs à cheval, est aujourd'hui propriétaire du Fresne (1).

Du Fresne à Montoire, il fallait une petite heure, un peu allongée par une halte à l'église de Saint-Arnoult.

Cette église, assez modeste, est du XIe au XIIe siècle. Elle ne se distingue des autres du même genre que par des sculptures bizarres et grossières, ornant différentes pierres du pignon ouest, représentant des outils de diverses professions. Ce qui donne à penser à Launay, dans son *Répertoire*, que quelque fondation fut faite dans l'église par des confréries d'ouvriers. Peut-être faut-il y voir seulement la fantaisie d'un tailleur de pierre, en qui germait l'artiste.

(1) Dans cette chronologie des propriétaires du Fresne, il peut y avoir plusieurs erreurs qui seront restifiées plus tard dans la monographie que nous promet M. Dardenne. — Depuis la lecture de cette notice et son dépôt à l'imprimerie, nous avons eu une conversation avec M. l'abbé Gatien, curé de St-Firmin et auparavant curé de St-Arnoult pendant plus de quarante ans. Dans cette conversation, nous avons appris que, sur le territoire de la commune de St-Arnoult, non loin des sources du Langeron et près de la ferme de la Charterie, il existait autrefois un châtenu dont les fondations se retrouvent encore sous terre, et ce château était dans la contrée appelé le *Vieux-Fresne*. C'était donc là vraisemblablement le *Fraxinidus in Belsia* de St-Aldric, *situé dans le diocèse du Mans,* et très probablement le siège de l'ancienne seigneurie du Fresne, qui appartint, au XIVe siècle, à Jean de Vendôme, époux de Jeanne de Bailleul, puis à Hugues de Montigny, comme époux de Marguerite de Vendôme. Il existait simultanément avec le Plessis-Godehoust.

De la réunion de ces deux fiefs en la même main au XVIe siècle (?), on aura fait une seigneurie nouvelle, le Fresne actuel, qui devint leur chef-lieu et le siège de leur justice.

En face la Charterie, se trouve une ferme appelée la Chapelle ; il y existait autrefois une chapelle dédiée à St-Marc. Le seigneur du vieux Fresne, dont dépendait cette chapelle, avait l'obligation, le jour de St-Marc, de distribuer aux nombreux pèlerins assemblés, un panier d'œufs, comme redevance féodale due à la chapelle même.

L'église, restaurée dernièrement, tout au moins dans la partie du chœur, est ornée de peintures au milieu desquelles on distingue deux écussons jumeaux appartenant à M. et Mme de Cessac, née de Montesquiou (1).

Après la halte de midi, faite à Montoire à l'hôtel de l'*Ecu*, notre programme comportait une visite au château. Mais il nous fut impossible de traverser la place de Montoire sans voir l'église Saint-Laurent, qui présentement, est en voie de reconstruction et sur laquelle, par conséquent, il convient de réserver ses appréciations, et sans admirer, encore une fois, la jolie maison Renaissance qui servit autrefois, dit-on, de prètoire à la ville de Montoire.

Elle semble avoir été construite par une famille Frédureau, qui donna plusieurs officiers de justice à la ville de Montoire. Du moins, on attribue à cette famille les armoiries sculptées de la porte d'entrée de la tourelle intérieure : Un écu à *trois épis de blé liés en gerbe* (2).

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette maison, de sa façade extérieure, avec ses belles lucarnes et fenêtres à croisillons, ou bien de sa cour intérieure où se trouve la charmante tourelle à pans, ornée de l'écusson ci-dessus et accompagnée d'autres fenêtres et lucarnes non moins joliment travaillées que les premières. Une

(1) Ces armoiries sont : *De Gueules à l'Autruche d'argent, prise dans un lacet d'or vers le milieu de la patte dextre*, et *d'or à deux tourteaux de gueules, mis en pal.*

(2) De Maude, dans son *Essai sur l'Armorial du Vendômois*, reproduisant d'Hozier, donne à cette famille Frédureau pour armoiries : *Tiercé en bandes de sinople, de gueules et d'or.* — Mais il ajoute que ces armes avaient dû être données d'office par cette famille en 1698, et qu'elle en avait d'autres. Ces armes seraient donc de : *d'azur, à trois épis hampés de blé posés en cœur, un en pal, un en barre et un en bande, et liés, le tout d'or.* — Note de M. de Trémault.

de ces lucarnes est surmontée de cette devise : *Justitia tu deleto vindictam,* phrase à multiple sens qu'on peut traduire ainsi : Toi, Justice, foule aux pieds la vengeance ! (?) (1).

Cette maison de justice à Montoire suffit seule à donner à cette partie de la place un cachet particulier.

Elle appartenait naguère à MM. Busson, peintres renommés, dont les toiles ont si souvent reproduit les paysages du Bas Vendômois. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Gérard de la Fosse.

A côté de cet Hôtel de la justice de Montoire, se trouve une maison où la fantaisie du propriétaire a fait établir un cadran solaire, muni de cette devise :

*Hic, nec jura juvat meritis acquirere*
*Nam malis oritur sol pariterque bonis.*

Qu'on a le droit de traduire ainsi :

Ici bas rien ne sert d'acquérir des droits par ses mérites, puisque le soleil luit tout aussi bien pour les méchants que pour les bons.

Cette devise paraît avoir été ajoutée après coup ; elle déborde la marge où elle aurait dû être contenue. M. de Rochambeau la donne comme maxime janséniste. Peut-être ; mais aujourd'hui où les Jansénistes ne sont plus à la mode, on pourrait à bon droit l'appeler une maxime *Fin de siècle.*

N'y faut-il pas voir simplement une boutade à l'adresse des juges voisins, commise par quelque plaideur malheureux, se vengeant ainsi d'un jugement qu'il prenait pour inique ?

Le château de Montoire n'est pas assez connu. Le voisinage de son rival, Lavardin, l'écrase. Mais il mérite les honneurs d'une visite. Il en reste les trois quarts d'un vieux donjon du XI[e] siècle, d'une hauteur à peine

(1) On dit bien quelque part : *La vengeance en fureur foule aux pieds la justice.*

plus grande que sa largeur. Ce donjon, de forme carrée, est revêtu, du côté sud, à 3 ou 4 mètres de distance, d'une chemise percée de meurtrières. Cette chemise est formée d'un mur, à peu près demi-circulaire, d'une grande épaisseur. Elle était destinée à protéger le donjon du côté le plus exposé aux coups de l'ennemi.

Cette chemise fait corps avec le rempart du côté extérieur et est liée au donjon lui-même par des retours de mur en équerre (à l'intérieur) d'une grande épaisseur, en sorte qu'elle ne fait qu'un avec lui.

Du côté intérieur, il faut une véritable ascension pour y pénétrer et passer par une brèche assez haut placée. Launay, dans son *Répertoire archéologique* ne parle pas de cette chemise ni de cette brèche.

Il indique seulement l'enceinte du midi comme étant du XIV^e^ siècle. Or, la chemise en question paraît bien plus ancienne, et nous croyons l'enceinte elle-même beaucoup plus vieille aussi. Mais elle a dû être remaniée au XIV^e^ siècle et pourvue des machicoulis qui, dans certaines parties, subsistent encore.

Deux ou trois tours demi-circulaires, éventrées aujourd'hui, étaient unies au mur d'enceinte. Une d'elles a servi de fuye à pigeons.

L'ensemble du château couvrait une superficie d'environ un demi-hectare. Du côté de la ville se voient des restes de tours ; et des débris de mur, rencontrés çà et là, font croire à l'existence d'une deuxième enceinte formant au donjon une ceinture assez proche.

Si l'on faisait quelques fouilles judicieuses dans cette enceinte du château de Montoire, nous ne doutons pas qu'on n'y trouve des choses intéressantes pour l'architecte et l'archéologue.

Il nous restait à voir St-Georges-des-Bois, ce qui nous fit quitter assez vite le château de Montoire.

L'antique abbaye de St-Georges-des-Bois a conservé sa chapelle monumentale dont la nef est diminuée de deux travées, et toute la partie Sud-Ouest de ses bâtiments claustraux.

C'est aujourd'hui une habitation particulière appartenant à M. d'Yerville.

M. et Mme d'Yerville et leur fils ont bien voulu nous faire les honneurs de leur château et se sont mis à notre disposition avec la plus exquise affabilité, pour ne rien nous laisser ignorer de ce que Saint-Georges possède encore de curieux.

Restauré avec goût par M. d'Yerville, ce château est aujourd'hui des plus confortables, avec de belles et grandes pièces tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage.

Les salons possèdent plusieurs jolies toiles dont l'une, représentant la Vierge, est attribuée au Poussin (?); l'autre est une belle tête de moine, sans signature.

Le château possède aussi des caves curieuses ; ce sont les caves des moines ; quelques-unes sont voûtées dans le style du XIIIe siècle (?).

Derrière une serre, située dans le potager, se trouve, sous la terrasse, une ancienne chapelle aussi du XIIIe siècle, dont les voûtes sont fort remarquables.

Mais, la grande curiosité du lieu, c'est l'ancienne salle capitulaire du couvent. Elle se composait d'une vaste pièce voûtée, divisée en deux travées par des piliers à base et chapiteaux sculptés qui supportaient la retombée des nervures de fort gracieuses voûtes du XIIIe siècle.

La moitié de cette salle forme la salle à manger du château. Sa trop grande dimension, puis, surtout, ces deux piliers qui la coupaient par le milieu, la rendaient impropre au nouveau service qu'on exigeait d'elle. On l'a

donc séparée par une cloison noyant une partie des piliers, et la partie sud sert de salle à manger, et celle du nord d'offices.

Cette salle a été restaurée avec le plus grand soin par M. d'Yerville, qui avait confié la direction des travaux à M. de la Morandière, architecte du château de Blois.

Sous cette habile direction, elle est devenue un des plus jolis spécimens de la restauration des peintures du Moyen Age qu'il y ait dans nos contrées.

A côté de cette salle, au rez-de-chaussée comme au premier, se trouvent encore de grandes pièces voûtées qui servent confortablement de cuisine et de lingerie.

Restait à voir la curieuse église de Saint-Georges, aujourd'hui convertie en grange et, d'ailleurs considérablement diminuée par un ancien propriétaire qui a démoli deux travées de la nef pour en mettre le pignon d'entrée d'alignement avec le bâtiment d'habitation.

Malgré son origine présumée mérovingienne, on n'aperçoit aucun vestige antérieur au XI^e siècle (1). Il est probable qu'après la destruction opérée par les invasions des Normands, l'église resta à l'état de ruines jusqu'à sa reconstruction par les soins de Geoffroy Martel. Une chapelle collatérale, encore bien conservée, paraît être de cette époque, le reste semble du XII^e siècle. On peut encore admirer, de ce temps là, de beaux chapiteaux et des voûtes qui ne dépareraient aucunes de nos plus belles églises. L'abside possède encore une voûte à cinq pans du plus gracieux effet; elle est convertie en grenier dans sa partie supérieure. Ailleurs, deux ouvertures géminées, avec moulures en dents de scie, donnaient accès au clocher, aujourd'hui disparu. Cette église a encore très grand air, malgré les mutilations qu'elle a subies.

(1) Du moins, nous n'avons rien vu qui témoigne d'une antiquité véritable dans l'absidiole gauche du transept qu'on dit être contemporaine des Carlovingiens.

Il nous restait à prendre congé de nos hôtes qui poussèrent l'amabilité jusqu'à nous offrir des rafraichissements acceptés avec reconnaissance par ces temps de chaleur.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Georges reste encore à faire. Il est dommage qu'aucun frère Louis de Gonzague ne se soit rencontré pour entreprendre sa monographie. Pétigny en parle sommairement. Il dit que sa fondation, d'après les Actes des Evêques du Mans, est due à Childebert, 3e fils de Clovis, et à sa femme Uthrogothe. Ce qui ferait remonter cette fondation au VIe siècle. St-Georges serait alors la plus ancienne abbaye du Vendômois.

Restaurée par l'évêque du Mans Aiglibert, elle compta alors jusqu'à soixante moines de l'ordre de St-Benoît. Au VIIIe siècle, elle passa aux mains des laïques et fut rendue au culte par Charlemagne. Tombée en ruines à la suite des invasions des Normands, elle fut relevée par Geoffroy Martel et annexée au chapitre Saint-Georges-de-Vendôme.

Quelques chanoines de St-Georges formèrent bientôt après, sous la règle de St-Augustin, un couvent qui subsista jusqu'au XVIIIe siècle, luttant perpétuellement contre un affaiblissement s'accentuant tous les jours (1).

C'est alors que, en 1720, l'abbaye, réduite a un seul moine, fut donnée aux Chanoines prémontrés qui possédaient déjà celle de l'Etoile (2). Cette nouvelle trans-

(1) Une grande cause de décadence, sans doute, fut l'indignité d'un abbé dont le *Gallia Christiana* tait le nom. Il fut suspendu par l'Evêque du Mans comme déprédateur des biens de l'abbaye, contempteur des statuts de l'Ordre et oppresseur de ses frères. Le pape Honorius III, en 1218, manda à l'abbé de St-Florent et à l'archidiacre de Chartres de faire une enquête sur ses mœurs. — *Gallia Christiana*, tome XIV, page 508.

(2) *Annales norbertines*, année 1886, p. 214.

formation n'empêcha pas sa décadence et, en 1772, il était question de l'abandonner complètement et de fusionner avec l'Etoile ; mais des rivalités ardentes s'opposèrent à cette résolution.

En 1793, St-Georges fut vendu comme bien national. Le marquis de Querhoent, ci-devant seigneur de Montoire, Saint-Martin-des-Bois et autres lieux, fit alors l'acquisition des bâtiments et des terres adjacentes.

Ses héritiers vendirent à M. Valin, qui vendit à M. de Gestas, en 1828. Et M. de Gestas, en 1864, vendit lui-même à M. d'Yerville.

Mais nous ne désespérons pas de voir publier, un jour, le cartulaire de St-Georges-des-Bois, ce qui permettra de faire un historique de cette antique abbaye.

Le *Gallia Christiana* fournit une chronologie assez incomplète des abbés de St-Georges. Nous n'en donnons ici qu'une partie ; celle des prieurs commandataires, qui, eux au moins, possèdent des noms de famille, ce qui les rend plus intéressants pour l'histoire que Jean, Pierre ou Guillaume, portés seulement par les plus anciens.

1554. François du Bourg, évêque de Rives « *Episcopus Rivensis* », conseiller du Roi, abbé d'Issoudun et St-Evroult.

1565. Geoffroy Charlet, conseiller et aumônier du Roi. En 1577, il se plaint à celui-ci de la pauvreté de son abbaye, parce qu'elle avait souffert des déprédations des gens de guerre.

— Raoul Favier.

— Jacques Favier.

1645. Jacques le Bossu, clerc parisien.

1670. Jean le Bossu.

1713. Jean-Baptiste le Bossu.

1721. Dominique-François Hamon des Roches, clerc parisien, prieur de Chaumont-sur-Loire.

1740. N. de Lannoy.
1743. N. Lefebvre de Mesgrigny, *senator* et diacre de Paris.
1763. N. de Pujols.
1786. N. Juglat du Tillet, qui vivait encore en 1790, époque où fut sécularisée l'abbaye.

Une petite halte à l'église St-Martin-des-Bois, du XIIe siècle, qui possède un assez joli clocher, mais où ne se rencontre de curieux que des épitaphes de la maison de Querhoent (1), puis nous regagnions Montoire.

Le temps nous permettait encore de jeter un coup d'œil sur la partie sud du château de Montoire. Vus ainsi du coteau qui leur fait face au midi, et du fond du fossé en partie comblé aujourd'hui, les remparts du château ont encore un aspect formidable et sont parfaitement conservés. C'est le plus beau côté de ces ruines. Assises sur le revêtement du fossé, les vieilles tours sont encore solides, malgré leur manque de fondations. L'architecte a compté sur leur masse pour résister à l'enfoncement et, par suite, à la dislocation, toujours à craindre pour les bâtiments construits sur des terres remuées. L'expérience lui a donné raison. Mais leur écroulement final n'est plus qu'une affaire de temps. Jour par jour, leur assise s'effrite sous l'action des pluies et de la gelée. Déjà, l'on aperçoit le dessous de leurs murs, et l'on peut prévoir l'époque, encore reculée peut-être, mais fatale, où ces belles ruines s'effondreront dans le fossé.

Cependant, il nous fallait nous hâter vers la gare, non sans jeter un regard de regret vers la ruelle au fond de laquelle s'élève le gracieux prieuré de St-Gilles que nous craignions de n'avoir pas le temps de visiter encore.

A 7 h. 1/2, le train nous ramenait à Vendôme, avec le souvenir d'une excursion pleine de charmes et d'une journée bien remplie.

---

(1) Ces épitaphes sont décrites tout au long par le *Vendômois épigraphique* du marquis de Rochambeau.

# LES DU BELLAY A GLATIGNY



*Ioann. dubellay, parisien. ostien. episcop. Cardinal. decan. pontifex designat. lutetiæ præpositus. ad Gall. leg. ad anglos apostolus. regni minister validus.*

*Ioann. Picart deline et incidit. l. C.*

# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

Par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (1)

### III

### LE CARDINAL JEAN DU BELLAY

Le cardinal Jean du Bellay, né à Glatigny en 1492, tient une place honorable parmi les personnages de l'entourage de François Ier.

Comme ses frères, Guillaume et Martin, il parle, il écrit, il agit. Ambassadeur, évêque, cardinal, gouverneur de Paris et de plusieurs provinces, il remplit avec honneur les missions délicates qui lui sont confiées. Cœur généreux, caractère noble, esprit perspicace, il protégea les arts et les lettres, servit sa patrie et l'Eglise, et sut se montrer toujours à la hauteur du rôle que l'illustration de sa famille et ses services personnels lui avaient ménagé. A la mort du pape Marcel II, il déclina l'honneur de lui succéder et pria les cardinaux de reporter leurs voix sur un autre candidat. Il mourut à Rome en 1560.

* * *

Il fut nommé évêque de Bayonne en 1526, et, dès cette époque, le *Gallia Christiana* nous le montre écrivain distingué, poète agréable, aussi versé dans la science

(1) Voir le *Bulletin* de 1895, p. 358, et le *Bulletin* de 1896, p. 63, pour les deux premières parties.

sacrée que dans les connaissances profanes. Aussi, les précieuses qualités de son esprit lui gagnent-elles l'amitié de François Ier, disciple des Muses et père des Lettres, qui l'emploie tout jeune aux affaires importantes et l'élève aux premières dignités ecclésiastiques (1).

En 1527, il part pour l'Angleterre afin de seconder Anne de Montmorency, ambassadeur de France, et, à la fin de l'année, il le remplace. Sa correspondance et ses rapports, conservés à la Bibliothèque nationale, sont un des dossiers les plus curieux et des plus complets des mœurs et de la diplomatie du XVIe siècle. Tout y est jeune, l'auteur, le destinataire et le maître : Jean du Bellay, Montmorency et Francois Ier.

L'entrain et la belle humeur s'y allient d'ailleurs à la profondeur de vues et à l'habileté du diplomate.

En Angleterre, et plus tard dans tous ses emplois, Jean du Bellay menait grand train, recevait magnifiquement les grands seigneurs anglais et les ambassadeurs des autres puissances. Il dépensait largement les maigres revenus de son évêché de Bayonne et les minces appointements, fort mal payés d'ailleurs, de l'ambassadeur de France. Chacune de ses dépêches réclame des fonds ou d'autres bénéfices ou son rappel. Mais les caisses de l'Etat sont vides et, comme il l'écrira plus tard, « il ne ne meurt ne evèque, ne rien. » (2)

(1) Voir le *Gallia Christiana*, t. 1, p. 1320.

(2) Bibl. Nat., Clairambault, t. XLIII, p. 3335. Les mélanges de Clairambault et le fonds Dupuis, n° 269, comprennent beaucoup de lettres de Jean du Bellay. — L'abbé Le Grand en a publié cinquante-deux dans ses *Preuves de l'Histoire du Divorce de Henri VIII*, 3 vol. in-12, 1688. — Guillaume Ribier, magistrat blésois, a inséré plusieurs dépêches de Jean du Bellay, dans ses *Mémoires d'Estat*, 2 vol. in-folio, imprimés à Blois de 1650 à 1665.

Une suette, sorte d'influenza fort maligne, ravageait alors l'Angleterre. « C'est, dit Jean du Bellay, une maladie qui est survenue ici depuis quatre jours, la plus aisée du monde pour mourir. On a un peu de mal de teste et de cueur; soudain on se met à suer..... en quatre heures, aucunes fois en deux ou trois, on est dépesché sans languir..... S'il faudra, Monseigneur (1), que tous les ambassadeurs en aient leur part; au moins, en mon endroict, n'aurez-vous pas gagné votre cause, car vous ne pourrez vous vanter que m'ayez fait mourir de faim, et davantage le roi aura gagné neuf mois de mon service qui ne lui auront rien cousté » (2).

On voit que malgré la suette et le manque de fonds, le style ne change pas et demeure jeune et plaisant.

Rentré en France au commencement de 1530, Jean du Bellay accompagna la cour dans tous ses déplacements, à Blois, notamment, fort goûté du Roi et de la Reine-Mère, qui aimaient ses conseils et les suivaient volontiers. C'est à son influence qu'est attribuée la fondation du Collège Royal, mis par François Ier sous la direction de Guillaume Budé, son ami.

Les cours du Collège de France étaient gratuits et les professeurs payés par le Roi. Cette concurrence à la Sorbonne et à l'Université provoqua de leur part des protestations; car les professeurs vivaient de leurs leçons. Rabelais, familier de Jean du Bellay, se mit de la partie et attaqua vigoureusement dans ses écrits les usages, les travers et l'enseignement de la vieille Sorbonne.

(1) Le Grand Maître, Anne de Montmorency.

(2) Clairambault, t. XL, p. 1281.

*
* *

Cependant Henri VIII redemandait l'aimable et brillant ambassadeur qu'il n'avait vu partir qu'à regret. Accédant à ses désirs, en juin 1532, François I[er] envoya les deux frères, Guillaume et Jean du Bellay, préparer avec le roi d'Angleterre une entrevue à Calais.

Henri VIII voulait y présenter à François I[er] Anne de Boleyn, sa concubine, et Jean du Bellay fit pressentir ce désir à la cour de France. L'amitié du roi d'Angleterre lui faisait jouer un rôle que nous ne comprendrions pas de nos jours de la part d'un évêque.

« ..... Tout le long du jour, écrit Jean du Bellay, je suis seul avec lui à la chasse, là où il me compte privément de toutes ses affaires, prenant autant de peine à me vouloir donner plaisir en sa chasse, comme si je fusse un bien grand personnage. Quelquefois, il nous met, Madame Anne et moi, avec chacun son arbalète pour attendre les daims à passer..... »

L'Eglise, selon l'usage de ce siècle, paya les dettes de la royauté par un bénéfice. Jean du Bellay fut nommé évêque de Paris en septembre 1532, et les revenus de son évêché eussent payé ses dettes, s'il n'eut en même temps augmenté le train de sa maison et le chiffre de ses dépenses.

Avec l'appui de François I[er], il obtint la sécularisation de l'abbaye de St-Maur (1) et en joignit les revenus à la mense de l'évêché de Paris.

Rabelais devait être chanoine de St-Maur et l'on prétend qu'il y trouva l'occasion de sa description de l'abbaye de Thélème. Ce n'était plus une abbaye, mais une maison de campagne de l'évêché de Paris et le rendez-vous des favoris de l'Evêque.

(1) St-Maur-les-Fossés (Seine).

En 1533, Jean du Bellay accompagnait François Ier à Marseille, où le roi se rencontra avec le pape Clément VII. Guillaume Poyet, président au Parlement de Paris, devait haranguer le St-Père et prononcer un discours latin sur les affaires pendantes entre les deux cours. « Pour s'acquitter avec honneur d'une commission de cette importance, il s'estoit servy du travail d'un des sçavants hommes du siècle... Mais le jour qu'il devoit décharger sa mémoire de ce pénible fardeau... », il fallut tout changer pour ménager les ambassadeurs des autres princes présents à l'entrevue.

Poyet, peu versé dans la langue latine, s'excusa et Jean du Bellay reçut ordre du roi de le remplacer et de prononcer une harangue sur le sujet opportun.

Du Bellay s'en acquitta si dignement, « si disertement et avec tant de grâce qu'il ravit toute l'assemblée, et cette occasion lui réussit heureusement à sa gloire, au contentement de son prince et à la satisfaction des estrangers » (1).

*
* *

Placé entre François Ier et Charles-Quint, Henri VIII devenait l'arbitre de l'Europe. Toutefois, ce roi débauché et violent subordonnait sa politique à une seule affaire : l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur.

Catherine avait d'abord épousé Arthur, frère aîné d'Henri, mort après quelques mois de mariage. Fiancés en 1503, Henri et Catherine ne furent unis qu'en 1509, quelques mois après l'avènement au trône du jeune prince. Ils eurent plusieurs enfants. Dix-huit ans après, âgé de 36 ans, Henri, épris d'Anne de Boleyn, dame

(1) Le Corvaisier : *Histoire des Evêques du Mans*, p. 830. — *Mémoires de Martin du Bellay*, l. iv, p. 205-206.

d'honneur de la reine, est tourmenté de scrupules sur la validité de son mariage. Il s'agissait, non de briser un lien contracté et de rompre son union par un divorce, comme le font entendre nombre d'historiens, mais de déclarer nul son premier mariage. Henri VIII connaissait trop les lois de l'Eglise pour demander un divorce dans le sens que la langue française donne à ce mot.

Malgré pourparlers, légations et contrelégations, l'affaire n'avançait pas ; alors Henri VIII réclama la présence et les conseils de Jean du Bellay, qui, de l'avis du Pape et sur l'ordre du roi François Ier, se rendit en Angleterre après l'entrevue de Marseille.

Devant le refus du Pape de déclarer nulle la dispense accordée par son prédécesseur Jules II, pour le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, sa belle-sœur, il fut décidé que l'on s'adresserait aux Universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Si elles répondent que le mariage est nul, que pourrait la voix du Pape contre cette décision ?

A notre époque où tout est entre les mains de l'Etat et où l'Université n'est plus qu'un rouage administratif, nous comprenons difficilement l'autorité de ces grands corps de l'ancien régime, vivant d'une vie presque indépendante et souvent en lutte avec le Roi, l'Empereur ou le Pape.

Cranmer, le Calvin anglais, professeur à Cambridge, écrivit un livre pour démontrer la nullité du mariage et parcourut les Universités d'Italie et d'Allemagne, afin de recueillir des adhésions. Il eut comme auxiliaires Jean et Guillaume du Bellay, ce dernier surtout, fort connu et influent par ses nombreuses relations et les espions qu'il entretenait dans toute l'Europe.

Consultations mercenaires, lettres mendiées ou achetées, avis extorqués ou falsifiés, abondaient à la cour d'Angle-

terre; on en fit un faisceau qui fut porté à Rome, mais en vain. Clément VII résistait toujours avec la patience si connue de la diplomatie pontificale, attendant le jour de Dieu et ne permettant d'entamer ni la doctrine de l'Eglise, ni le droit de la femme d'Henri VIII.

Martin du Bellay raconte ainsi l'échec des négociations: François Ier avait obtenu du Pape « de délayer » (retarder) la fulmination de la sentence portée contre Henri VIII « jusqu'à ce qu'on eut nouvelles de la volonté du roi d'Angleterre, sçavoir s'il ne pourroit trouver moyen de le faire revenir à l'obéyssance de l'Eglise romaine et pour cest effect, dépècha Jean du Bellay.... pour aller en poste vers iceluy Roy.... afin de l'induire d'envoyer ses ambassadeurs à Rome pour le fait de la dite sentence.... »

Henri VIII ne voulut rien entendre.

Cependant « attendu la grande amitié » qu'il portait à Jean du Bellay, il permet à ce dernier de se rendre à Rome en son nom et de l'engager près du Pape.

Jean du Bellay quitte l'Angleterre « encores qu'il fut Noël et que l'hyver fut autant extrême que jamais, n'estimant sa peine à rien.... » Il gagne le Pape et les cardinaux et renvoie un courrier à Henri VIII pour faire ratifier ses promesses.

Au jour convenu, le courrier ne revint pas. L'évèque de Paris demande encore six jours qui lui sont refusés. Alors le Consistoire se réunit et la sentence d'excommunication est fulminée contre le roi d'Angleterre.

Deux jours après, le courrier arriva, apportant « tous les pouvoirs et déclarations du roy d'Angleterre, dont ledit évesque de Paris s'estoit fait fort.... » Et Martin du Bellay attribue le schisme d'Angleterre à cette précipitation du Pape et de ses Conseils.

Malgré l'invraisemblance d'une telle hâte si peu conforme aux usages de la cour de Rome, la plupart des

historiens répètent cette erreur de Martin du Bellay. Dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*, dom Piolin compare les dates et fait remarquer que, tout au contraire, la Chambre des Communes sépara l'Angleterre de Rome au commencement de mars 1534 par une décision approuvée le 20 par les lords. La sentence d'excommunication est du 22 mars ; elle ne fut donc pas la cause d'actes antérieurs à sa promulgation.

Ces dates comparées sont la réfutation péremptoire de Martin du Bellay et des historiens qui l'ont suivi (1).

Maintenant voici l'histoire :

* * *

Jean du Bellay vint à Rome comme ambassadeur du roi de France. Les conjonctures étaient difficiles ; les idées de la Réforme faisaient du chemin partout et ce qui se passait en Angleterre suscitait des discussions passionnées. Henri VIII, mécontent de la résistance du Pape, avait imposé l'approbation de ses faits et gestes à tout un clergé à sa discrétion, et publiquement, pompeusement et hautainement installé Anne de Boleyn auprès de lui sur le trône.

Le divorce du monarque anglais était la grave question européenne que chacun tâchait d'exploiter à son profit : casuistes et théologiens, cardinaux et ambassadeurs, roi et empereur, discutaient, péroraient, décidaient sans être sûrs d'arrêter un nouvel ordre de choses dont les audaces révolutionnaires étaient puissamment aidées par la proclamation de l'indépendance spirituelle d'Henri VIII (2).

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, l. IV. — *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V.

(2) Voir un très curieux article de M. Fourcaud dans le *Gaulois* du 28 janvier 1896. L'auteur s'est inspiré des *Lettres de François Rabelais*, publiées par M. M. De Sainte-Marthe, Brusselles, 1710.

Jean du Bellay, dit M. Fourcaud, était le plus avisé des hommes, intelligence à facettes, jetant une lueur sur tout, ambitieux et fécond en expédients, habile à nouer et à dénouer les intrigues, loyal avec cela et, par surcroît, doué d'éloquence.

Par ses soins et par ceux de son frère Guillaume, les deux rois de France et d'Angleterre s'étaient rencontrés en octobre 1533. On avait envisagé la situation sous ses faces les plus obscures et tiré de l'Anglais des semblants de promesses au cas où l'on réussirait auprès du Pape. Henri VIII sentait son avenir difficile et du Bellay menait toujours ses auditeurs où il voulait, sous l'enchantement de son beau langage persuasif, sonore, cicéronien. Tout invitait à le laisser faire, à s'en rapporter à lui. Le sort en était jeté, il irait à Rome, il aurait des colloques avec le Pape, il haranguerait le Sacré-Collège, il aurait raison de tous les obstacles.

Bref, en 1534, l'habile homme, armé des pouvoirs du Roi, se mettait en chemin. Lui-même avait composé le personnel de la mission. Il emmenait François Rabelais, alors médecin de l'hôpital de Lyon ; Claude Chapuis, bibliothécaire du Roi, et Nicolas Le Roy, maître en jurisprudence.

Le voyage se fit gaiement et savamment. Le long de la route on visita les ruines, on parcourut les sites fameux, on vit des statues, on devisa avec les princes des petites cours et les savants de leur entourage. A peine arrivé, du Bellay commença les pourparlers ; seulement, en Italie, on n'aboutit à rien que par longueur de temps et démarches. La cour de Rome a des protocoles immémoriaux.

D'agréables loisirs furent donc faits à nos compatriotes. On put voir du Bellay courir les antiques, acheter des marbres en quantité, entreprendre des fouilles. Nicolas

Le Roy ne quittait pas les hommes de jurisprudence, Claude Chapuis déchiffrait les vieux textes, compulsait et empilait du matin au soir. Rabelais fournissait à son ambassadeur tous les arguments valables avec toutes les les manières de les présenter ; puis se livrait à de sérieuses recherches sur la faune et la flore du pays romain. De plus, il jeta les bases d'une topographie de la ville des Césars. Du Bellay fut admis à s'expliquer devant le pape Clément VII et en présence du Sacré-Collège sur le cas du roi d'Angleterre. Il eut « de l'ingéniosité dans les idées, de l'habileté dans la dialectique, de la grandeur et de la véhémence dans les répliques, une aisance sans seconde dans l'élocution ». Il sembla, à force de pureté et d'élégance de langage « qu'il fut presque seul à parler latin en terre latine (1) ». Au bref, les applaudissements reçus constituèrent le plus clair bénéfice de sa mission. Rien ne put décider le Pape à entrer dans les conceptions du Roi de France.

La brillante ambassade fut couronnée par un échec et Jean du Bellay ne rapporta pas même de Rome le chapeau de cardinal, récompense ordinaire de négociations de ce genre.

Il s'en vint, dit-on, avec Rabelais, passer quelques mois, loin des Cours, au château de Glatigny, récemment construit. Cependant, dès la fin de l'année, nous le retrouvons à Rome, où Paul III, successeur de Clément VII, le créa cardinal, le 21 mai 1535, sur la recommandation du roi François Ier, qui lui portait une grande affection« pour sa rare doctrine, sa vigueur d'esprit et capacité, au maniement des grands et importants affaires de son Estat » (2).

(1) Epitre dédicatoire de Rabelais au cardinal du Bellay, en tête de la *Topographie ancienne de Rome*, par Jean-Barthelémy Marliano.

(2) Trincant, procureur du roi à Loudun au XVIIe siècle. — Hist. manuscrite de la Maison du Bellay.

*
* *

Les malheurs de la patrie le ramenèrent en France.

Le 5 avril 1536, Charles-Quint, qui préparait l'invasion de la Provence, est reçu dans Rome en triomphateur. Trois jours après il prononce, dans un consistoire solennel, cette fameuse harangue où, dans l'exaltation de son orgueil, il dévoile ses projets, vante sa puissance et insulte sans ménagements la France et son roi.

Dès le lendemain, l'Empereur regrette son imprudence et obtient des ambassadeurs de France d'atténuer dans leurs dépêches les déclarations qu'il a faites et, dit Brantôme, « sans M. le cardinal du Bellay qui étoit prompt et soudain, et haut à la main autant qu'homme de guerre... tout n'allait pas bien. Aussi, je pense que pour ce fait, il n'y a jamais eu homme de longue robe plus digne d'être embassadeur pour tout que M. le Cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force embassades, en Italie, Allemagne, Angleterre. »

Moréri ajoute : « La mémoire du cardinal fut si fidèle qu'il retint mot à mot la harangue étudiée de l'Empereur. Et comme il importait beaucoup aux affaires du Roi qu'il sut d'original les desseins de Charles-Quint, ce prélat prit la poste pour l'en venir avertir. »

Quelques mois plus tard, Charles-Quint réalisait ses menaces et envahissait la Provence. François Ier était prêt.

Il se porta, à la tête de son armée, au devant de son adversaire. Guillaume du Bellay alla négocier avec les princes allemands, Martin guerroya en Provence et Jean fut nommé gouverneur de l'Ile-de-France, avec tous les pouvoirs civils, militaires et judiciaires.

« Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France..... savoir faisons que nous, confians à plain des sens, suffisance, intégrité, vertuz, loyautez, expérience, bonne et louable conduicte et diligence de nostre amé et feal

cousin le Cardinal du Bellay, évesque de Paris, nostre conseiller en nostre privé et estroict conseil, icelui..... commettons..... pour subvenir en nostre bonne ville de Paris et austres dudit gouvernement et Isle de France, luy donnant plain pouvoir, puissance, auctorité..... de faire assembler..... les nobles, gens d'église et autres bourgeois, manans et habitans, capitaines et gens de guerre..... pour délibérer..... et adviser..... ordonner et disposer des..... réparations, fortifications et emparemens des dessusdites villes, les artiller, avitailler..... y mettre gens de guerre..... tant de cheval que de pied, dont il fera faire leurs monstres et revues..... de faire vivre en bon ordre..... lesdits gens de guerre, sans..... pilleries ou insolences;..... d'oyr et entendre les complaintes et doléances de nos subjectz desdittes villes..... et sur icelles leur pourveoir par justice promptement..... de faire donner taux aux vivres et munitions.......
... et généralement de faire par nostre dict cousin le Cardinal du Bellay..... tout ainsi que ferions si présens en personne y estions.......

Car tel est nostre bon plaisir......... (1) »

Jean du Bellay était à la hauteur de sa mission. « Il lui fallut d'abord des prodiges d'adresse et de fermeté pour rendre un peu de cœur à ces pauvres bourgeois, un peu de calme à cette ville pleine de tumulte et d'épouvante (2) ».

Il avait, à une dose remarquable, les talents et les vertus qui forment les hommes de gouvernement. On a dit souvent que l'étude de la théologie était la meilleure école des hommes d'Etat. M. Hanotaux en donne la raison :

(1) Archives nationales. — Section législative et judiciaire cote X1a 8612, f° 404. Copie authentique sur l'original prise par les soins de M. Dautrevaux.

(2) Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans,* t. v, p. 395.

« La religion, dit-il, ne crée pas seulement le lien qui unit l'homme à Dieu. Elle règle et surveille les relations entre l'homme et l'homme. Elle n'est pas qu'une théodicée, elle est aussi une morale et une politique. L'art de gouverner les hommes est invinciblement uni à la mission de les catéchiser, de les convaincre et de les améliorer (1) ».

Dès le 12 août, Péronne fut investie par le duc de Nassau. Le 19, la brèche était ouverte et le 20 l'ennemi envoyait encore dans la ville 1,800 coups de canon. Ce siège, célèbre par l'acharnement des assiégeants et la ténacité des assiégés, dura jusqu'au 10 septembre, qu'il fut levé grâce à notre duc Charles de Vendôme.

Ce prince, son suzerain, se trouvait, en certain sens, sous la direction du cardinal du Bellay qui lui écrivait sur ces entrefaites..... « Je loue Dieu, monseigneur, du bon rempart d'hommes que vous nous faites et du bon ordre que mectez à ce que l'ennemi ne vienne jusqu'à devant nous. » Il se plaint ensuite, à propos d'un acheminement de troupes, qu'au milieu des difficultés qu'il éprouve, le duc vienne lui en bailler de nouvelles (2).

Péronne, en succombant, eut découvert Paris. Jean du Bellay répara les murs de la capitale et les appuya de boulevards, dont plusieurs subsistaient encore à la veille de la Révolution.

En même temps, il donna l'ordre de ravitailler la ville et fit réquisitionner, dans un périmètre suffisant, le tiers de tous les blés, de telle sorte qu'en huit jours il emmagasina des vivres pour un an, tant pour le peuple de Paris, évalué à 200,000 âmes, que pour 30,000 hommes de guerre.

(1) *Histoire du Cardinal de Richelieu*, t. Ier.

(2) Mélanges de Clairambault, t. 47, fol. 5429. — Et passim.

A son retour, François I^er^ le combla d'éloges et d'honneurs et lui assura le revenu de nombreuses abbayes. L'année suivante, lorsqu'il porta la guerre en Italie, il lui confia, sous le nom du duc d'Orléans, le gouvernement de l'Ile-de-France et des provinces voisines.

Pour ne pas y revenir, disons qu'une seconde fois, en 1544, le cardinal du Bellay déploya les qualités exceptionnelles qui sont l'apanage des grandes races, des grands esprits et des grands caractères, en relevant le courage des Parisiens et préparant la défense de cette ville lorsque Charles-Quint s'avança jusqu'à St-Quentin.

*
* *

C'est là l'homme d'Etat : Etudions maintenant le grand seigneur, le poète et le protecteur des lettres et des arts.

Dans l'abbaye de Saint-Maur, sécularisée à son profit, Jean du Bellay avait construit, sur les bords de la Marne, à quelques lieues de Paris, une splendide résidence, décorée avec magnificence et richement ornée de statues anciennes et de curiosités artistiques, achetées à grands frais en France et en Italie.

Il avait confié la direction des travaux du château abbatial de Saint-Maur-des-Fossés à Philibert Delorme, qu'il avait appelé de Lyon à Paris.

Ce château princier et les jardins admirables qui l'entouraient, étaient le rendez-vous de tous les beaux esprits, écrivains, savants, hommes d'Etat et d'épée, prélats et seigneurs de ce brillant XVI^e^ siècle, tant de France que de toute l'Europe civilisée.

On y vit plusieurs fois François I^er^, et Charles-Quint y fut reçu par le cardinal lorsqu'il traversa la France, en 1540, pour châtier les Gantois révoltés.

Sauf le jeu et les spectacles qu'il dédaignait, Jean du Bellay y menait plutôt la vie d'un homme du monde que d'un évêque. Il chassait, lisait les poètes anciens, surtout

Horace, patronnait les modernes, composait lui-même des vers latins, greffait ses rosiers et ses arbres, semait des graines nouvelles et ne laissait pas de conférer des affaires de l'Etat, du gouvernement des provinces et des intrigues européennes.

Littérateur, il ne put échapper aux défauts de son siècle. Comme tous les écrivains de la Renaissance, il use trop largement des hyperboles et sa pensée se noie élégamment dans une frondaison pédantesque commune avec la Pléiade. Il n'est cependant pas compté au nombre des sept poètes français composant ce groupe littéraire, quoique ses œuvres aient autant de valeur que les leurs, sauf celles de Ronsard et de Joachim du Bellay, son cousin et son vicaire général.

La vigueur de l'intelligence, l'ardeur du zèle, la souplesse des expressions, l'habileté de l'exposition distinguent surtout ses œuvres diplomatiques ou polémiques que nous appellerions aujourd'hui des tracts ou des brochures d'occasion. En voici quelques titres :

*Lestres escriptes aux estats Dalemaigne..... pour les advertir du concile* (1).

*Francisci Regis adversus Caroli V calumnias, Epistola apologetica* (1542).

*Oratio..... scripta ad serenissimos, reverendissimos, excellentissimos, magnificos, spectabiles viros..... spiræ conventum agentes* (2).

Ses poésies latines sont son œuvre littéraire la plus importante. Elles ont la grâce, la malice, la douceur, les belles formes des périodes d'Horace et, plus encore, son obscurité trop voulue. Toutefois, elles manquent d'aisance

(1) 1534, in-16, 3 feuillets.— *On les vend en la rue Neusve-Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur.*

(2) *Parisiis, officinâ Rob. Stephani*, 1544, in-4° de 28 feuillets.

et d'originalité. On leur reproche encore une audace orgueilleuse, une élégance maniériée, une exubérance prétentieuse d'ornements. N'oublions pas que Jean du Bellay vivait à une époque de renaissance, c'est-à-dire, après tout, d'enfance de l'art.

Salmon Macrin publia, à la suite des siennes qu'il lui dédia, les poésies latines du cardinal du Bellay à l'insu (?) de leur auteur (1). Elles forment 74 pages in-8°.

M. A. Dupré en a donné un aperçu remarquable dans le *Bulletin* de 1890. Nous n'y reviendrons pas.

Le volume est clos par une épître du chancelier Michel de l'Hôpital à Jean du Bellay :

> *Salve, Pieridum Musarum dulcis alumne,*
> *Magnus constrictis pedibus magnusque solutis,*
> *Author, eo vincens Ciceronem Virgiliumque.*

C'est un peu bien exagéré. Il est vrai que les gens d'entre-deux, comme Michel de l'Hôpital, ne ménagent jamais leurs louanges aux puissants. A ce moment, Jean du Bellay disposait des faveurs du Roi et l'Hôpital était un assidu du château de Saint-Maur.

De nombreux ouvrages, dont nous avons sous les yeux une assez longue nomenclature dispersée dans les catalogues de livres anciens et les bibliothèques publiques et privées, ont été dédiés au cardinal du Bellay.

Joachim du Bellay, son cousin et l'une des étoiles de la Pléiade, lui dédia sa *Défense et Illustration de la Langue française,* un des livres les plus importants du XVIe siècle.

(1) *Salmonii Macrini Juliodun. (de Loudun), cubicularii Regii hymnorum libri sex ad Io. Bellaium S. R. E. cardinalem ampliss. Parisiis, ex officinâ Roberti Stephani* — 1537 — petit in-8°. — Une édition plus complète fut publiée chez Robert Etienne, en 1546.

C'était en 1559 et Joachim pouvait lui dire : « Veu le personnage que tu joues au spectacle de toute l'Europe, voire de tout le monde..... O l'honneur du Sacré-Collège, pécherois-je pas contre le bien public, si, par de longues paroles, j'empèchois le temps que tu donnes au service de ton prince, au prouffict de la patrie et à l'accroissement de ton immortelle renommée. »

Si donc Jean du Bellay n'avait pas la certitude de passer à l'immortalité par la facture de ses poésies, elle ne pouvait lui échapper grâce aux louanges des écrivains dont il était le Mécène. Ronsard nous l'apprend avec cette orgueilleuse ingénuité qui est le privilège des poètes :

> Celui qui acquiert la grâce
> D'un bienheureux écrivant,
> De mortel se fait vivant
> Et au rang des célestes passe.

Et par un retour des choses que le poète ne prévoyait pas, voici que les strophes ou dédicaces, en l'honneur de Jean du Bellay, sont le seul souvenir qui fasse surgir pour un instant, de la poussière des bibliothèques, les noms de la plupart des auteurs qui l'ont encensé.

C'est que :

> « Bien que matin le jour s'éveille
> « Pour voir tout, il ne vid jamais
> « Ny ne pourra voir désormais
> « De frères la couple pareille (1) ».

*
* *

Nous voudrions maintenant ajouter un chapitre sur l'administration des cinq diocèses qui lui furent confiés simultanément. Les documents nous manquent absolument et pour cause. Evêque de Bayonne en 1526, de

(1) Guillaume et Jean du Bellay. Ode de Ronsard à Joachim du Bellay.

Paris en 1532, de Limoges en 1541 ; archevêque de Bordeaux en 1544, et enfin évêque du Mans en 1546, il résidait quelque peu à Paris, beaucoup à la Cour, et se reposait à Saint-Maur. Ses vicaires généraux le remplaçaient et, si nous en jugeons par l'abbaye de St-Vincent, du Mans, qu'il obtint du Pape en 1535 (1), il ne dédaignait pas d'offrir les prieurés, dépendant de ses abbayes, à ses collaborateurs.

Le prieuré de Souday eut pour titulaire Jean Moreau, vicaire général de Paris, qui reçut, le 9 janvier 1553, la démission de Rabelais, curé de Meudon, aussi peu soumis à la résidence que le cardinal son maître.

Nous ne chercherons pas à dresser la liste des abbayes dont le titre et les revenus furent donnés par le Roi au Cardinal du Bellay, nous citerons seulement autour de nous le Gué-de-l'Aunay, sur la limite de Souday ; le Petit-Citeaux, en Dunois, près Marchenoir ; la Trappe et Tyron, au Perche.

La mort de François Ier, en 1547, fut le terme de la grande fortune du Cardinal du Bellay. Il présida lui-même, à Paris, les funérailles du Roi, entouré de neuf autres cardinaux et de quarante évêques.

Jean du Bellay fit la levée du corps sur les deux heures, à Notre-Dame-des-Champs et, quand le cortège fut en marche, il vint se placer, avec son clergé ordinaire, après l'effigie du Roi. Le grand écuyer, qui disait que

(1) La possession de l'abbaye de Saint-Vincent lui fut contestée. La procédure dura sept ans, jusqu'en 1542, que, profitant de son immense crédit, il quitta le cours ordinaire de la justice pour employer l'autorité et obtint, le 9 août 1542, des lettres par lesquelles il fut maintenu dans ses injustes prétentions réduites, par une déclaration du 1er mars 1543, à la jouissance du temporel de l'abbaye. — (Note manuscrite de Th. Cauvin, l'historien Manceau).

cette place devait être occupée par lui, s'y opposa et, pour mettre fin à la contestation, se servit d'un moyen héroïque. Ce fut de monter sur un grand cheval qu'il se mit à faire piaffer et dont les sauts et les ruades ne tardèrent pas à éloigner le cardinal et son clergé (1).

Jean du Bellay composa une élégie sur François Ier. En voici les premiers mots qui donnent une idée des nombreuses et transcendantes qualités de son héros :

*Gratia, forma, decus, probitas, facundia, candor,*
*Relligio, charitas, spes.......*

Disgracié sous Henri II, le cardinal du Bellay essaya en vain de lutter contre la défaveur qui l'atteignait. Il comprit que son rôle était fini à Paris et en France et se retira à Rome, près du pape Paul III qui l'affectionnait.

Tout en se réservant d'en toucher les revenus, il résigna ses évêchés, sauf celui du Mans, et les transmit à des successeurs de son choix.

Comme à tous les grands hommes, le cancan ridicule n'a pas été épargné à Jean du Bellay.

On lit dans les *Dames Galantes* de Brantôme : « J'ai ouï raconter à une dame de grande qualité et ancienne, que feu M. le cardinal du Bellay avait épousé, étant évêque et cardinal, Madame de Châtillon et est mort marié. Elle le disait sur un propos qu'elle tenait de M. de Manne », lequel était secrétaire du cardinal.

M. de Manne, interrogé, « répondit que jamais il n'en avait ouï parler ». Ce qui n'empêcha pas la dite dame de maintenir que Jean du Bellay était « mort marié réellement. »

« Ce récit, dit Hauréau, n'est assurément pas vraisemblable » ; Madame de Châtillon, d'ailleurs, déjà veuve

(1) Michel Félibien. — *Histoire de la Ville de Paris*, tome II, pages 729-734.

en 1505, devait toucher à la vieillesse quand Jean du Bellay fut évêque et cardinal, et l'abbé Lecler l'a prouvé dans une longue dissertation.

Une lettre de Guillaume du Bellay (1), datée de 1537, adressée à l'un de ses frères, qui semble le cardinal, lui parle aussi d'un mariage projeté avec une jeune fille du Poitou. Mais cette lettre n'est qu'une copie et n'est pas signée.

On ne peut s'y arrêter plus qu'au racontage de Brantôme, car, comme l'écrit encore Hauréau, « il est impossible que Jean du Bellay, évêque de Paris et cardinal-prêtre, ait publiquement demandé la main de cette jeune fille, dont nous parle la lettre de Guillaume... Si donc il est vrai que Guillaume l'ait écrite à son frère Jean, il faut nécessairement qu'une erreur de date ait été commise dans les copies (2) ». Substituons, en effet, l'année 1517 à l'année 1537 et tout s'explique. Jean n'était pas alors engagé dans les Ordres. Il se destinait à l'Eglise, mais pouvait encore choisir une autre carrière.

*
* *

C'est peu de temps après l'installation à Rome de notre cardinal que, le 3 février 1549 naquit, à Saint-Germain, le duc d'Orléans, fils puîné d'Henri II. Jean du Bellay résolût de fêter cette naissance par une sciomachie ou simulacre de combat « tant par eaue que par terre ».

Nous en résumons la description pompeuse et enthousiaste qu'en fait Rabelais dans une longue lettre au cardinal de Guise (3), avec l'impression que dans notre

(1) Nº 269 de la collection Dupuy.

(2) B. Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, t. iv, p. 133 à 137.

(3) Le cardinal Jean de Guise, ami du cardinal Jean du Bellay, mort en 1550. Il ne faut pas le confondre avec le cardinal de Lorraine, plus connu comme ministre d'Etat sous les successeurs de François Ier.

siècle de cavalcades, avec beaux costumes et riche apparat, la reproduction de la sciomachie aurait un succès colossal.

La naumachie ou combat par eau fut préparée dans le jardin du château Saint-Ange « lequel de mémoire éternelle Guillaume du Bellay avoit avec ses bandes fortiffié, gardé et deffendu bien long temps contre les lansquenetz »..... Cinquante galiotes, gondoles et frégates armées devoient assaillir « un grand et monstrueux galion » amené du port d'Ostie à force de bœufs. Sur le soir, ce galion devait périr « en un terrible feu de joie... vu le grand nombre et quantité de feuz artificiels » renfermés dans son sein. Le jour choisi, 10 mars, une horrible crue du Tibre dispersa la flotille improvisée et força d'abandonner cette première partie des fêtes.

La sciomachie ou combat par terre eut lieu le 14 mars, sur la place des Saints-Apôtres. Une citadelle quadrangulaire avec canons, parapets, tourelles, machicoulis, fossés et pont-levis, moitié bois, moitié brique, pour varier les genres de destruction, y fut érigée devant le palais du cardinal, le tout « aptement joint, collé et peint, comme si fussent murailles de grosses pierres entaillées à la rustique. »

La journée fut claire, sereine et joyeuse, la fréquence du peuple incroyable. « Cardinaux, évesques, prélatz, ducz, comtes, barons, gentilzhommes, officiers, seigneurs et dames et commun peuple y estoient accouruz de plus de cinquante lieues à la ronde ». La place immense, les toits des maisons et des églises voisines « estoient pleins de gens en bien grande serre ». Au milieu de la place pendaient les armes du nouveau duc d'Orléans « mignonnement instrophées d'or clinquant » avec cette inscription :

*Cresce, infans, fatis nec te ipse vocantibus aufer.*

Un peu après midi, « pour temporiser et esbattre l'assemblée magnifique, furent laschez quatre terribles et fiers taureaux » qui furent combattus, les deux premiers par des gladiateurs « à l'espée et cappe », le troisième par trois chiens corses et le quatrième « au long bois, picques partusanes, halebardes et épieux. »

Arrive alors Moret, archibouffon d'Italie, monté sur un bien puissant roussin, puis gens de pieds, « tous gorgiasements (1) accoutrez, armés de harnois presque tous dorez » et gens de cheval, la visière haussée, en grande allégresse, « faisans pappizer (2), bondir et pénader leurs chevaux, uns parmy les autres, au grand contentement de tous les spectateurs ».

Les plus grands seigneurs français et italiens s'y trouvaient richement vêtus « d'un accoustrement fait à l'antique, de satin incarnat broché d'or, couverts de croissans estoffés en riche broderie de toille et canetille d'argent, tous en harnois dorez, montez sur gros coursiers, leurs pages montez sur genets et chevaux turcs pour le combat à l'espée. »

Ces deux bandes écartées, soudain entra Diane chasseresse et ses nymphes, gracieusement parées et portant dessus leurs toilettes étincelantes des peaux de léopards, d'africanes (3), de loups-cerviers, de martres calabraises. « Aucunes menoient des levriers en lesse, autres sonnoient de leurs trombes. C'estoit belle chose les voir ».

Une querelle s'ouvrit avec ceux du château. Diane requit aide et secours du chef des seigneurs qui envoya un héraut demander justice « menassant fort de mettre eux et la forterresse à feu et à sang. »

(1) Gorgias — pimpant, paré.

(2) Manœuvrer élégamment.

(3) Tigres.

L'affaire s'engage et le siège commence. « Adoncques fut tiré du chasteau grand nombre d'artillerie grosse et moyenne ».

Ce sont alors combats homme à homme où les lances sont rompues et les épées brisées. Tous bientôt participent à la lutte et déjà les assaillants plantent les échelles pour escalader la citadelle, quand de tous les remparts « fut tant tiré d'artillerie, tant jetté de mattons, micraines, potz et lances à feu que tout le voisinage en retondissoit et ne voyoit on autour que feu, flambe et fumée ».

Quelques « soudards » du fort... chargèrent, firent des prisonniers, puis tombèrent dans une embuscade.

Cependant, des compagnies de musiciens « sonnèrent en divers eschaffaux sus la place, comme hautboys, cornetz, saqueboutes, flûtes d'Allemans, doucines, musettes et autres pour esjouir les spectateurs par chacune pose du plaisant tournoy »

La lutte reprend avec des « hurlemens épouventables » et une sortie des assiégés est repoussée avec tant de vigueur que la place est toute couverte de piques brisées et que « l'artillerie tirant de tous les quantons du du chasteau », couvrit avec peine la retraite et « restèrent en place à travers les picques et les harnois brisés, deux hommes morts, desquelz l'un avoit le bras gauche coupé et le visage tout en sang; l'autre avoit un transon de picque à travers le corps ».

« Autour desquelz fut récréation nouvelle, ce pendant que la musique sonnoit », car deux truands, venus pour piller les mourants, les dépouillent si bien qu'ils montrent au peuple que ce « n'estoient que gens de foin ».

Alors arrive une batterie d'artillerie signalée au loin par la sentinelle du château « au grand effroy et hurlement de ceux du dedens. Et fut lors tiré tant d'artillerie qu'on n'eust point ouy tonner le ciel, dont tomba la muraille

qui estoit de brique ». Une mine fit sauter deux tourelles ; l'une brûlait, de l'autre sortait une fumée hideuse et épaisse.

Les combats d'artillerie continuèrent jusque deux heures après le coucher du soleil, que le château succomba sous un dernier assaut et les armes de France et d'Orléans, hissées sur la haute tour, furent acclamées de mille cris de : *Vive France, France, France! Vive Orléans, vive Paris, vive Bellay.*

« Nous pouvons dire : Nous avons veu ce que personne à Rome ne veit, personne à Rome vivant ne verra.

« L'heure étoit jà tarde et opportune pour souper, lequel..... pouvoit effacer les célèbres banquetz de plusieurs anciens empereurs romains et barbares, voir certes la patine et cuisinerie de Vitellius. Je ne parleray point du nombre et rares espèces de poissons icy serviz, il est par trop excessif. Bien vous diray qu'à ce banquet furent serviz plus de... cinq cents pièces de four, patez, tartes et dariolles. Si les viandes furent copieuses, aussi furent les beuvettes numéreuses. Car trente poinsons de vin et cent cinquante douzaines de pains de bouche ne durèrent guères, sans l'autre pain mollet et commun. Aussi fut la maison ouverte à tous venans, quelz qu'ilz fussent, tout iceluy jour ».

Douze cardinaux, entourés d'ambassadeurs, de seigneurs, d'évêques et de prélats, s'assirent à des tables somptueuses. Des nappes levées, coulent des fontaines odiriférantes et les grâces dites en « musique honorable, fut par Labbat prononcée avec sa grande lyre », une ode latine composée par Jean du Bellay en vers saphiques. Elle est digne d'Horace, autant par la pensée payenne que par la recherche poétique.

En voici la première strophe :

*Mercuri, interpres superum, venusto*
*Ore qui mandata refers vicissim,*
*Gratus hos circum volitans et illos*
*Praepete cursu.*

« En ces tournoy et festin, ajoute Rabelais, je notay deux choses insignes : l'une est qu'il n'y eut noise, débat, dissension ne tumulte aucun ; l'aultre que de tant de vaisselle d'argent, en laquelle tant de gens de divers estatz furent servis, il n'y eut rien perdu, n'esgaré ».

* * *

De ce jour, le cardinal du Bellay fut le second personnage de Rome. Nommé, en 1555, évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège par Paul IV, il consacra le pape Pie IV en 1559.

Il menait, dans le palais somptueux qu'il avait fait construire, près des thermes du Dioclétien, une grande existence à l'avantage et à l'honneur de la France. Entouré de savants et de lettrés dont il était le protecteur, il se consolait de l'ingratitude de son gouvernement dans les jouissances poétiques et intellectuelles.

Cependant, il songeait à la patrie et au repos et se proposait de finir ses jours sur les bords du Loir, à Bouchedaigre, comme nous l'apprend une lettre dont nous avons découvert l'autographe aux archives de Glatigny.

Le cardinal écrit à sa belle-sœur, Mme de Langey, veuve de Martin du Bellay, mort le 9 mars 1559, deux mois auparavant.

A Madame de Langey
ma sœur,

Ma sœur, je vous ay escript ces jours passez par deulx foix et ne m'esbahys si je nay encore eu responce de vous car je croy bien que les ennuiz et les affères aussi

vous en auront retirée. Monsieur de Paris (1) me a mandé que vostre opinion a esté de fère les obsèques de feu mon frère aux Cordeliers de Vendosme (2) et vostre opinion correspond à la myenne. Ce que je y trouvoye de difficulté estoyt l'estroitese du lieu au moyen de quoy je croy qu'il seroyt bon que pour ceste *(sic)*, il feust après le service faict seulement ung lien entre la muraille en faczon de dépost, comme l'on fait icy aux grans et je feroye en cest endroict la mesme, fère une chappelle qui sortiroyt un peu dehors où seroyent mys le corps de mon père et de ma mère et le sien, à quoy nous pourrions adviser moy estant par delà comme j'espère y estre cest automne, et pense ne fère ma demoure ordinaire plus loing de vous que Bouchedaigre (3). J'avoys aussi mandé à Monsieur de Paris que j'estoye d'opinion que l'on feist porter ma niepce aisnée pour héritière par bénéfice d'inventaire; il me a respondu que vostre opinion seroyt que les deulx aultres feissent le semblable. Je croy que pouvez pensez que je ne veulx prétendre à les déhériter, ce seroyt contre la loy de Dieu et de l'honnesteté qui est entre les hommes et il vous peult soubvenir que j'en ay voulu loger une si advantageusement qu'elle eu occasion de s'en contenter. Je nay depuys lors en riens manqué d'affection ne de voulonté mais je vous prye en ce fai cy me croire comme celluy qui ay autant veu consulter telles matières que homme quy soyt guères en France.......

..... Cependant prenez avec Dieu la consolation des choses présentes comme de long temps préveues et comme

(1) Eustache du Bellay, évêque de Paris. Les archives de Glatigny possèdent plusieurs lettres et reçus de sa main au greffier ou receveur de Montigny.

(2) Couvent occupé aujourd'hui par les dames du Calvaire.

(3) Près Cloyes, au confluent de l'Aigre et du Loir.

procédantes du vouloir de celluy envers lequel mille ans ne sont que ung jour. Sans ce reconfort et aultres semblables que je prends en toutes afflictions, je ne seroye vif. Je m'efforce d'autant plus de me renforcer pour ne faillir au temps que j'ay dict cy dessus d'estre auprès de vous qui ne serra toutesfoys sans avoir accomodé mes affères de decà..... Je prieray notre créateur vous donner sa saincte grâce. De Rome, ce XXIII[e] de may.

Votre meilleur frère et amy,
J. car[al] DU BELLAY.

Jean du Bellay ne put réaliser son projet de terminer sa glorieuse vie dans nos contrées. Il mourut à Rome le 16 février 1560 et fut inhumé dans l'église de la Trinité du Mont. Voici son épitaphe :

*Bellaius hic jacet, ulterius ne quære, viator.*
*Sit satis et tumuli significasse locum ;*
*Nos tumulum, et lacrimas, ipse immortalia scriptis*
*Carminibus posuit, sed monumenta sibi.*

# LE POT AUX ROSES

ET

## LA BOITE A PERRETTE

---

### I

Le document qui suit est tout au plus une curiosité bibliographique; l'anecdote qu'il raconte n'a par elle-même qu'un bien faible intérêt historique.

Aucun nom propre n'est prononcé, le fait est banal. C'était au temps des luttes religieuses; les huguenots de Vendôme, pour soutenir leurs partisans soulevés et assiégés à La Rochelle en 1627-1628, font en secret une quête dans leur temple. Le mot d'ordre : « *N'oubliez point Perrette* », attire l'attention de deux jeunes catholiques, qui s'en font habilement donner la clef et dénoncent le complot. C'est tout.

Mais la pièce est rarissime et n'a pas été signalée dans la bibliographie vendômoise.

La bibliothèque de Chartres possède une collection rare de brochures in-12, reliées en 106 volumes (1), sous le titre de *Miscellanea*. Le *Pot aux Roses* s'y trouve deux fois, dans le volume 43, nº 10, mesurant 0,146 sur 0,090, il est rogné; et dans le volume 105, nº 61, avec des dimensions plus grandes, car il est en toutes marges, soit 0,155 sur 0,097.

(1) Nous avons compté 1672 brochures dans les 100 volumes qui restent; les volumes 37, 61, 85, 86, 88 et 100 sont perdus.

La partie imprimée a 0,125 sur 0,075 et comprend huit pages, à 21 lignes à la page, en caractères elzéviriens.

Au dessous du titre on lit : « A Paris, par Anthoine Lasnon, imprimeur et libraire. »

Or, c'est là que naît le premier problème.

Nous avons consulté l'*Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie jusqu'en 1689,* sans nom d'auteur, mais en réalité écrite par Jean de la Caille, qui l'a imprimée en 1689. La Caille était un bibliophile et un savant. Or, le nom de Lasnon ne s'y trouve pas.

Aucun autre auteur ne le cite.

Lasnon est donc un pseudonyme. D'ailleurs, ce nom, s'il est décomposé à l'aide d'une apostrophe, exhale un parfum particulier aux docteurs de l'académie de Mirebeau (1).

La mauvaise impression et la qualité par trop inférieure du papier écartent, à première vue, un véritable imprimeur parisien, et révèlent une de ces officines occultes, assez nombreuses dans ces temps de trouble.

Où était cette imprimerie clandestine? Quel était le véritable imprimeur?

Ce n'est pas la première fois que la renommée accuse les caves profondes creusées dans les coteaux du Vendômois d'avoir servi de refuge à des ateliers de cette nature. Les *Provinciales* y auraient été, à l'insu de l'autorité royale, livrées à l'impression.

Faut-il attribuer à notre brochure une semblable origine?

Ce mystère, toutefois, nous montre l'acuité extrême et persistante des haines de partis. Le dénonciateur craint évidemment d'être découvert et d'être victime d'une vengeance.

(1) Mirebeau, en Poitou, célèbre par son immense foire aux ânes, que le Poitevin, né malin, décore du nom d'*Académie.*

De part et d'autre, les moindres démarches sont épiées et dénoncées. Ce n'est plus la guerre fière et loyale, et si coupable que soit le malheureux quêteur pour Perrette, nous ne saurions nous associer au vœu de son habile détective et le voir sans regret « danser un branle sans mettre pied à terre. »

Ce problème n'est pas le seul.

Que signifie, dans la circonstance, ce surnom de Perrette ? Est-ce un personnage réel ou fictif ?

## II

Nous avions désespéré d'abord de répondre à ces deux questions.

Mais n'est-il pas un bon génie pour les pauvres chercheurs ?

L'année dernière, à pareille époque, trois doctes archéologues vendômois vinrent errer dans les plaines de la Beauce. J'eus l'honneur de les suivre. Je le fis, *haud passibus æquis,* il est vrai, mais avec un sensible plaisir.

Après avoir recueilli quelques silex taillés, on se refugia dans un castel ami, voisin d'une vieille commanderie de Templiers.

C'était le cas d'évoquer les génies de l'histoire.

Qu'était-ce que Perrette ?

La figure riante et naïve de l'ambitieuse Perrette de La Fontaine était trop poétique pour confondre un instant son pot au lait avec le mystérieux pot aux roses des conspirateurs huguenots.

M. Nouel, supérieurement inspiré, ouvrit à la bonne page un volume de la *Société archéologique de Chartres* (*Procès-verbaux*, VI, page 75), et nous lut le passage suivant. Il s'agissait de la célèbre duchesse d'Etampes,

qui « luthérienne de cœur, donnait chaque année une partie de son revenu dans la boite à Perrette » (1).

C'était une découverte. Nos conspirateurs avaient une boîte; ils quémandaient pour Perrette; Anne de Pisseleu donnait à la boite à Perrette.

Cette boite à Perrette était évidemment la comparse de mon Pot au Roses.

Sans désemparer, nous convînmes, M. Nouel et moi, de les unir ensemble, et le mariage fut décidé.

De là, pour moi, l'obligation grave de mieux connaître Perrette, la dame et maitresse de cette boîte qui devait filer des jours heureux à mon *Pot aux Roses*.

Je suis donc allé de suite aux renseignements près des personnages les plus instruits et les mieux autorisés.

Littré écrit : « Boîte à Perrette, argent, valeurs mises de côté pour un besoin. M. de Montmorency n'a pas manqué de tester et d'établir fidéi-commis sur fidéi-commis en faveur de la boîte à Perrette, caisse secrète pour les Jansénistes ».

Maurice Méjan, dans son *Recueil des Causes célèbres,* dit : « On appelle boîte à Perrette, des capitaux ou immeubles dont le produit doit être appliqué à des bonnes œuvres... Les premiers fonds ainsi constitués viennent de Nicole, qui, près de mourir, en donna la gestion à sa gouvernante, femme d'esprit et de piété. Elle se nommait Perrette, de là est venue la dénomination de boite à Perrette ».

Barbier, dans son *Journal* ou *Chronique de la Régence,* et son éditeur Louandre, sont du même avis.

(1) La duchesse d'Etampes (d'après Mézeray) n'alla plus à la messe que dans les jours solennels... elle mettait le reste de ses biens dans l'endroit qu'on appelait alors la « boëte à Perrette », c'est-à-dire entre les mains de ceux qui le distribuaient aux pauvres Calvinistes *(Dictionnaire de Bayle)*.

Mais cette Perrette, gouvernante de Nicole, ne peut être que la petite fille de la nôtre, qui vivait en 1628.

La Mésengère, dans son *Dictionnaire des Proverbes français,* s'approche davantage de la vérité : « Boîte à Perrette, boîte aux aumônes... Perrette est un des prénoms que portent les femmes du petit peuple. Par dérision, les catholiques appelèrent boite à Perrette, les boîtes aux aumônes des temples protestants ».

Claude Petit, dans *Paris ridicule,* en demande des nouvelles :

> « Où vont tous ces petits bateaux ?
> Font-ils voile pour l'Angleterre ?
> En veulent-ils aux Dunquerkois,
> Ou bien sur le lac génevois
> Vont-ils à la pêche aux macreuses ?
> Ou ne sont-ce point, que scait-on,
> La flotte des brebis galeuses,
> Qui vont au presche à Charenton ?
> Nous avons trouvé la cachette,
> Elles sont en habit décent.
> Hé ! de grâce ! un mot en passant,
> Comment va la Boëte à Perrette ? »

Evidemment, la boite à Perrette est une caisse bien dotée, riche des aumônes de tous les mécréants qui en veulent au catholicisme, protestants ou jansénistes (1). Ne va-t-elle pas comme un gant à mon Pot aux Roses ?

III

Mais, encore une fois, qu'est-ce que Perrette ? Cette Perrette que nos rebelles vendômois ne devaient pas oublier. Est-ce une personne, une armée, une ville chère aux huguenots ?

(1) La boite à Perrette existe toujours. En 1778, d'après Ch. Louandre, elle s'élevait à la mort de M. Rouillé des Filletières, sans cesse alimentée par des dons volontaires, à onze cent mille livres. Les héritiers voulurent s'en emparer et plaidèrent contre les légataires ; mais ils furent déboutés de leurs prétentions. On prétend que la boite à Perrette a traversé toutes nos révolutions et qu'elle existe encore sous la protection de quelques pieux jansénistes. Pour tous ces renseignements, voir le dictionnaire de Larousse.

Les érudits n'ayant pu nous l'apprendre, il nous fallait interroger les contemporains, amis ou rivaux de la dite Perrette. Les rivaux de préférence ; ils sont d'une éloquence rare pour révéler les défauts de leur cher prochain.

Et de compulser les brochures du commencement du XVII[e] siècle.

La collection des *Miscellanea* (1) nous en présenta plusieurs ; l'un, tout d'abord, dont voici le titre éminemment suggestif :

« *Les Regrets et lamentations des Rebelles sur la mort* « *de leur grand mère Perrette, avec l'inventaire de ses* « *biens trouvez dans sa maison suyvant la copie impri-* « *mée à la Rochelle par Isaac le Maigre, imprimeur* « *ordinaire de laditte défunte Perrette.* »

Le second titre, au feuillet suivant, diffère peu : « *Les* « *tristes regrets des rebelles au roy sur la mort de leur* « *grand mère Perrette, avec l'inventaire de ses biens* « *trouvez en la maison où elle est décédée.* »

Au verso de la couverture est une gravure sur bois représentant un joueur de tambourin et un joueur de cornemuse, qui, bientôt, nous aideront à résoudre le second problème.

Perrette va donc nous être révélée, puisque rien ne fait mieux connaître quelqu'un que sa fortune, ses biens, ses meubles, ses livres. On y voit ses goûts, ses pensées, ses passions.

Le libellulle commence par une adresse au lecteur ; la voici :

« Messieurs, vous verrez en ce présent traité la déso- « lation et les regrets que font les Rochelois et tous leurs « suppôts rebelles au Roy de leur grand mère Perrette, « la voyant délaissée et abandonnée de tous ses ministres

(1) Volume 101.

« et suppôts. Car touttes leurs prières et lamentations
« n'ont esté suffisantes d'esmouvoir Calvin, Bèze et Luther
« pour la secourir en ses urgentes nécessitéz, veu qu'elle
« estoit tellement oppressée de si valeureux champions
« qu'il luy a fallu faire le sault et enfin rendre ce qu'elle
« avoit indignement possédé de ses prédécesseurs ».

« C'est pourquoy les dits Calvin, Bèze et Luther,
« craignans d'estre chargez de même façon que les
« Anglais, ont esté sourds à leurs prières et ont mieux
« aymé voir périr leur grande mère Perrette que d'oser
« seulement desployer leurs enseignes pour luy donner
« secours ; si bien que ce qui jadis servoit à estimer
« Calvin, sera maintenant sacrifié et dédié à l'honneur
« de Dieu et de nostre puissant et valeureux Roy de
« France Louis le juste, auquel nous devons présenter
« humblement nos vœux et nos vies. »

Perrette a pris corps. Ce n'est plus une énigme. Cette Perrette qui a succombé, que les disciples de Luther, Bèze et Calvin n'ont pu sauver de la main triomphante du Roi ; cette Perrette dont la chute, la mort fait gémir et se lamenter tous les rebelles, c'est-à-dire les huguenots, c'est bien la ville de La Rochelle ; c'est pour La Rochelle que l'on a quèté, que l'on a mis dans la boite à Perrette.

Mais consultons de nouveau la brochure.

En tète vient « l'*Invocation des Rebelles à Luther, Calvin et Bèze pour leur donner secours* ».

« O Dieu, hé ? Qu'est-cecy ? O malheur des malheurs !
« Que nous sommes oppressés de cuisantes douleurs
« Nous avions maintefois gardé nostre Perrete,
« Sans être secouru, ny sans aucune perte,
« Aujourd'hui, malheureux ! sans aucunes vertus,
« Par la main des Gaulois nous sommes abatus !
« Hélas, frères ! pleurons, pleurons donc tous ensemble,
« Et qu'un chacun de nous en quelque lieu s'assemble,
« Afin que nous prions Luther, Bèze et Calvin,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Qu'ils nous puissent garder d'une si grande perte,
« Car nous ne scaurions pas ensevelir Perrete.
« Elle est morte, il est vray, mais si Luther vouloit
« Envoyer des soldats, il la garantiroit.
« Calvin de son costé nous pourroit bien défendre
« S'il vouloit icy bas en nos remparts descendre.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Bèze, recoy nos vœux, regarde la Rochelle
« Et prens pitié de nous, de ta mère fidelle.
« Nous t'eussions honoré de dix milles honneurs,
« Bien plus que n'auront pas tant et tant de seigneurs,
« Qui dedans nos rempars d'une dextre légère
« Ont abatu ce jour nostre pauvre mégère.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Perrette n'a receu aucune souvenance
« Que tu ayes jamais condamné son offence. »

C'est, on le voit, toujours la même allégorie. La Rochelle voilée sous le nom de Perrette. Il ne peut y avoir ici aucun doute.

L'inventaire des biens de la deffunte grande mère Perrette, ne sera qu'une plaisanterie lourde et parfois peu convenable.

En voici quelques articles :

« Premièrement, 11200 livres pesant de Lardoires,
« servant à larder les viandes qui se mangeoient en la
« maison où est décéde la dite grande mère Perrette,
« durant le caresme, quatre temps, vigiles et autres
« temps deffendus d'en manger par l'église catholique,
« apostolique et romaine.

« Plus une vieille bible, où il n'y a ni fin ne commen-
« cement (1), de la nouvelle reformation, de l'impression
« de Genève, où dans icelle s'est trouvé les bésicles ou
« lunettes de quoy se servoit jadis Theodore de Bèze

(1) Défense ayant été faite aux réformés d'éditer la bible, ceux-ci, pour sauvegarder les imprimeurs, supprimèrent les premiers et derniers feuillets. Les bibles « *sans fin ni commencement* » sont donc une curiosité bibliographique aujourd'hui rarissime.

« lorsqu'il en faisoit l'interprétation à sa fantaisie à ses
« disciples. »

« Autres meubles trouvez dans son cabinet.

« Premièrement, treize diamants, trois de largeur d'un
« pouce, deux de la largeur d'un tailloir de bois.....
« quinze emeraudes, trois de la semblance d'une selle
« percée, six du calibre d'une poele à frire, et six de
« la forme d'un fer de cheval.

« Une boete de fer dorée de cuyure, la quelle servoit à
« quester pour la deffuncte grande mère Perrette pendant
« sa maladie.

« Trois sardoines du calibre de la grósse Guillemette
« de Troyes.

« Huit cassidoines, cinq de la grosseur des dents
« machelières de Gargantua. »

« Deux escarboucles, l'vne de la grandeur et de la
« grosseur de la pierre leuée près de Poictiers et l'autre
« de la grandeur du van de quoy on vannoit l'avoine qu'on
« donnoit à la jument qui portoit Gargantua quand il
« faisoit la guerre au roy des Goths et Magoths...

« Autres drogues trouuées dans vne armoire à costé
« dudict cabinet.

« L'os coronal d'une puce — Quatre onces de la cervelle
« d'une hache — Une corne de lièvre, de longueur
« d'une espée à deux mains...

« Toutes lequelles choses ont été mises entre les
« mains de Jean Pousse-Avant, l'un des amis de la dite
« deffuncte Perrette, qui a promis les représenter quand
« besoin sera. »

« Fait à la Rochelle, le 35e jour du mois qui vient, es
« présence de Lucas Guignard, Fiacre Lambaleu, Josué
« Lasd'aller et Macé Mourant, tous parens et héritiers de
« ladite défuncte Perrette, lesquels ont déclaré scavoir
« mieux boire que signer. — Lesbahy. Collation :
« 0 650 437 000 livres. »

A la dernière page de l'opuscule est une gravure représentant un cavalier parlant à un piéton arrêté devant lui. Elle ne nous sera pas inutile pour retrouver l'imprimeur de l'un et l'autre pamphlet.

Nous avons retrouvé dans cette pièce la fameuse « *boite « de fer, « la boite à Perrette », dorée de cuyvre, laquelle « servait à quester pour la defunte grand mère Perrette « pendant sa maladie.* »

Or, nous le voyons encore, Perrette est bien la ville de La Rochelle ; on quêtait pour elle pendant sa maladie, c'est-à-dire pendant le siège ; mais ni les prières à Luther, Bèze et Calvin, ni les secours des Anglais n'ont pu l'empêcher de mourir, c'est-à-dire d'être prise par le roi catholique.

Le titre même de notre Pot-aux-Roses ne faisait-il pas entendre tout cela ? Qu'est-ce que cette levée de deniers pour soudoyer les soldats de La Rochelle faite sous cette formule magique : *n'oubliez point Perrette.* Donner pour La Rochelle et ne pas oublier Perrette étaient alors synonymes.

## IV

Le premier problème est donc résolu grâce au témoignage indéniable d'un témoin contemporain, d'un rival de Perrette.

Mais serons-nous aussi heureux pour le second, à savoir quel est l'imprimeur de notre opuscule le *Pot aux Roses ;* et nous pourrions ajouter aussi de l'opuscule intitulé : *Les Regrets et Lamentations des Rebelles?* Car ils ont ensemble une véritable parenté; ils s'occupent du même objet, se trouvent dans le même recueil, à quelques pages ; on y voit des caractères elzévirs de la même forme et des mêmes dimensions, absolument semblables ; l'un et l'autre se cachent derrière l'anonyme : Isaac Le Maigre ou Anthoine Lasnon ne sont que des jeux de mots d'un atticisme des plus douteux. L'Asnon et Le Maigre se ressemblent et peuvent sans déchoir prendre place au même ratelier, à l'écurie.

Mais encore qui donc se dérobe derrière ce pseudonyme?

Nous avons déjà dit qu'au verso du titre des *Regrets et Lamentations* sont figurés deux joueurs, l'un du tambourin et l'autre de la cornemuse, et qu'à la fin de l'opuscule était représenté un cavalier en colloque avec un piéton.

Or, le premier bois est également reproduit, exactement, identiquement le même, au dernier feuillet d'un troisième opuscule de la même collection, intitulé : « *Mémoire véritable du prix excessif des vivres de la* « *Rochelle pendant le siège, envoyé à la reine mère* » (1).

Ce *Mémoire* a été imprimé « à Chartres, chez Claude Peigné, imprimeur, rue des Trois-Maillets, en 1628, avec permission. »

La gravure se trouve une troisième fois dans une dernière brochure datée de 1629, l'année d'après le siège de La Rochelle, sous le titre : « *Discours espouvantable des signes qui sont apparuz tant au ciel que sur la mer de Gennes, avec les prodiges du sang qui est tombé en pluie du costé de Nice, etc.* » Celui-ci est également orné de la planche du *cavalier et du piéton.*

Tous ces opuscules sont frères. Outre les gravures employées simultanément, ils sont composés avec des caractères elzévirs qui se retrouvent avec différentes dispositions, mais sont de la même forme, du même point, de la même épaisseur.

(1) Le lecteur sera peut-être curieux de connaître quelques-uns de ces prix : La livre de cheval, 6 livres ; la livre de chien, 20 sols ; la teste de chien, 10 livres ; un œuf, 8 livres ; une poulle, 24 livres ; un mouton, 300 livres ; la livre de sucre, 24 livres ; deux feuilles de choux, 5 sols ; un oignon, 10 sols ; la livre de viande d'asne, 32 sols ; l'once de pain ordinaire, 32 sols ; l'once de pain de paille fait avec sucre, 22 sols ; la livre de beurre, 18 livres ; l'once de pain d'iris, avec sucre, 24 sols, etc..., etc... »

L'un d'eux est signé par l'imprimeur, les autres gardent l'anonyme ou se couvrent sous un nom trompeur, mais ils ont évidemment la même origine.

Ajoutez à cela l'identité du format, la mauvaise qualité du papier, leur réunion nullement fortuite dans la collection d'un bibliophile chartrain, et vous n'hésiterez plus à les attribuer tous au même imprimeur.

Les uns sont de véritables pamphlets ; ils ont été édités sans permission ; Claude Peigné, sous peine d'amendes considérables et d'interdiction, ne pouvait y apposer son nom. L'autre est inoffensif ; en le signant, Claude Peigné s'est avoué l'éditeur des premiers ; et le second problème se trouve pour nous résolu avec certitude.

Ces caractères de parenté avaient déjà frappé M. Durand, imprimeur à Chartres ; et dans ses recherches sur l'imprimerie chartraine, il n'avait pas craint d'attribuer à Cl. Peigné la paternité du *Pot aux Roses*.

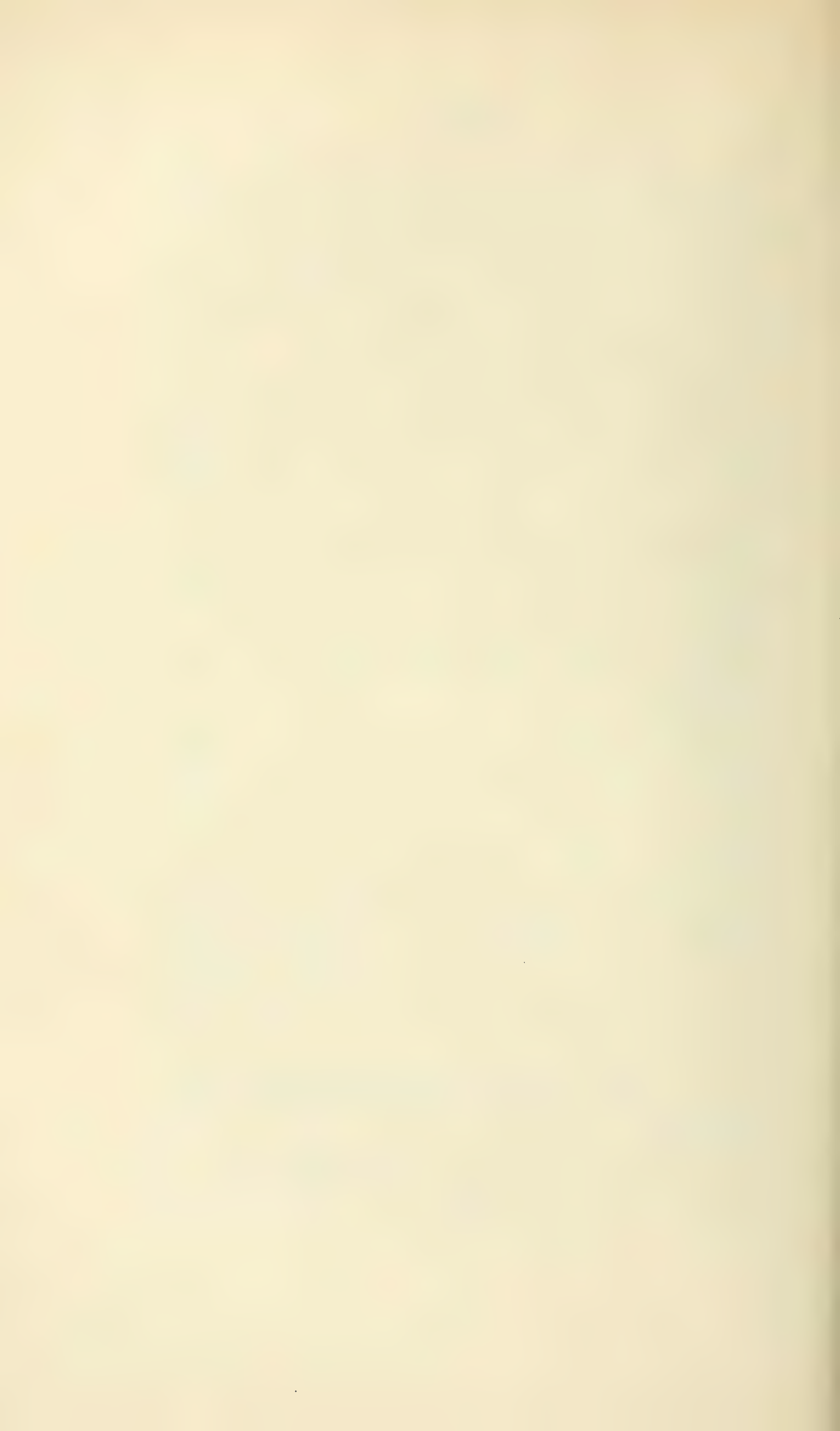
Nous pouvons en toute confiance adopter cette même conclusion.

Le Pot aux Roses et la Boîte à Perrette sont désormais parfaitement connus ; ils feront ensemble un couple parfaitement assorti. Mais nous ne leur souhaiterons pas une nombreuse postérité. Il y a toujours trop de ces productions malignes, fruits du trouble et de la discorde.

Nous reproduisons avec la plus grande fidélité, page par page, ligne par ligne, la brochure qui a été l'objet de cette étude. Les caractères elzévirs eux-mêmes se rapprochent le plus possible de ceux employés, en 1628, par Claude Peigné, de Chartres. Grâce à l'encadrement formé par un simple filet, on aura les dimensions exactes du libellule.

Nous supprimons quelques abréviations usitées alors, mais que les progrès de l'imprimerie moderne rendent impossibles.

Ch. MÉTAIS.



# LE POT AVX ROSES DESCOVVERT, DES

Rebelles du Vendofmois, fur la leuée des deniers qu'ils faisoient pour foudoyer les Soldalts de la Rochelle

*Auec l'emprisonnement de celuy qui estoit deputé pour faire la leuée desdits deniers : & l'explication du mot*
n'oubliez point perrete



A PARIS
Par ANTHOINE LASNON
Imprimeur & Libraire

— 2 —

LE POT AUX ROSES DEScouuert des rebelles du Vendosmois, sur la leuée des deniers qu'ils faisoient, pour soudoyer les soldats de la Rochelle.

DIEV qui, par sa toute puissance, régist et gouverne toutes choses, et dispose, selon son bon plaisir, de toutes les créatures, s'est réserué vn soin particulier des Roys de la terre, comme estant personnes sacrées, ausquelles il n'est licite de contredire ou resister en aucune manière : Et principalement, il deffend très expressement aux suiects de controller les actions de leurs Roys, s'armer contr'eux, et faire aucune chose au préiudice de leur estat, qui ne peut estre troublé par aucune voye, ny par aucun home

sans qu'il se rende et fasse recognoistre criminel de lèze Maiesté, violateur des loix diuines et humaines, perturbateur du repos de sa patrie ; & en suite qu'il n'attire sur sa coulpable teste l'yre a la colére du Roy des Roys, et protecteur d'iceux.

Mais l'ennemy du genre humain, prince des tenebres, ce serpent séducteur du pauure home, qui ne se repaist que d'horreur, de sang & carnage, sans qu'il en puist estre iamais saoullé, & qui particulièremet incite les homes, pour les faire tresbucher en l'abisme infernal, afin de les rendre ses complices, a suscité, en ceste monarchie françoise, des séducteurs rebelles, qui pour signaller leur désobéissance, non seulement s'enferment et fortifient dans les villes qui leur en ont

esté baillées par la trop grande bonté & clémence de nos Roys, pour résister & faire plus facillement la sourde oreille à leur légitimes successeurs ; mais encor, sont si témeraires, que de faire leuée de deniers, secretement entr'eux, pour payer et soudoyer les soldats qui dans les dites villes portent les armes contre le service de nostre bon Roy, Louis, comme il s'est veu depuis quelques iours das le Vendosmois.

Où il conuient sçauoir, qu'en ce pays il à esté descouuert vn certain personnage, lequel auoit la charge des généraux de ceux de la religion pretenduë reformée (rebelle à sa Maiesté) de leuer parmy les religionnaires du Vendosmois certains deniers pour payer les soldats qui portent les armes dans la

— 5 —

Rochelle & autre ville, contre le seruice du Roy ; lequel à esté pris & mené prisonnier dans la ville de Paris, pour estre présenté au Roy.

Où il nous faut noter que les tesmoings qui ont descouuert ledit personage faisant leuée desdits deniers, ont rapporté que ledit personnage auoit & tenoit à la porte du temple vne certaine boitte, & & au lieu de dire, à ceux qui entroient et sortoient, n'oubliez point la Rochelle, disoit à touz,

*N'oubliez point perrette, n'oubliez point perrette, n'oubliez point perrette.*

Et ainsi chacun donnoit à la boitte pour perrette

Et ce qui leur a fait descouurir ceste queste ou recolte de deniers pour perrette, ce fut qu'vn iour, deux ieunes hommes bien cou-

uerts et enfans de bonne famille, ayant mine plustost de Gentils-hommes que de bourgeois, estant curieux de voir & recognoistre la façon de faire & de prier qu'a-uoient ceux de l'eglise reformée, entrérent, par vn iour de Dimanche, dans vn temple du Vendosmois; & feignant d'estre du nombre des catholiques à gros grains, après auoir entendu le presche & toutes leurs façons de faire, ils veirent ce personnage à la porte du temple, la boitte en main, lequel disoit à tous : *n'oubliez point perrette, n'oubliez point perrette, n'oubliez point perrette ;* dont ces deux ieunes hommes, voyant que chacun donnoit à la boitte pour perrette, desirant de sçauoir ce que signifioit cela, ils demeurerent à sortir des derniers

du temple ; puis, voyant ce personnage seul, luy dirent bas à l'oreille, Que dit on, Monsieur, de nos paures freres de la Rochelle ? Messieurs, leur dit le dit personnage, ils sont grandement oppressez & les viures leur défaillent ; hé quoy ! se luy dit l'vn de ses deux ; que ne demandez vous pour eux, comme nous faisons en nostre païs, non point à vous amuser à demander pour *perrette*

Messieurs, leur dit le personnage, c'est aussi pour eux que nous demandons ; mais craignans que les papistes ne nous descouurent, nostre consistoire a trouué bon d'vser de ce mot *n'oubliez point perrette,* au lieu de dire n'oubliez point la Rochelle,

Et ainsi, quand nous auons fait vne leuée d'vne somme de deniers, nous les allons liurer entre les mains

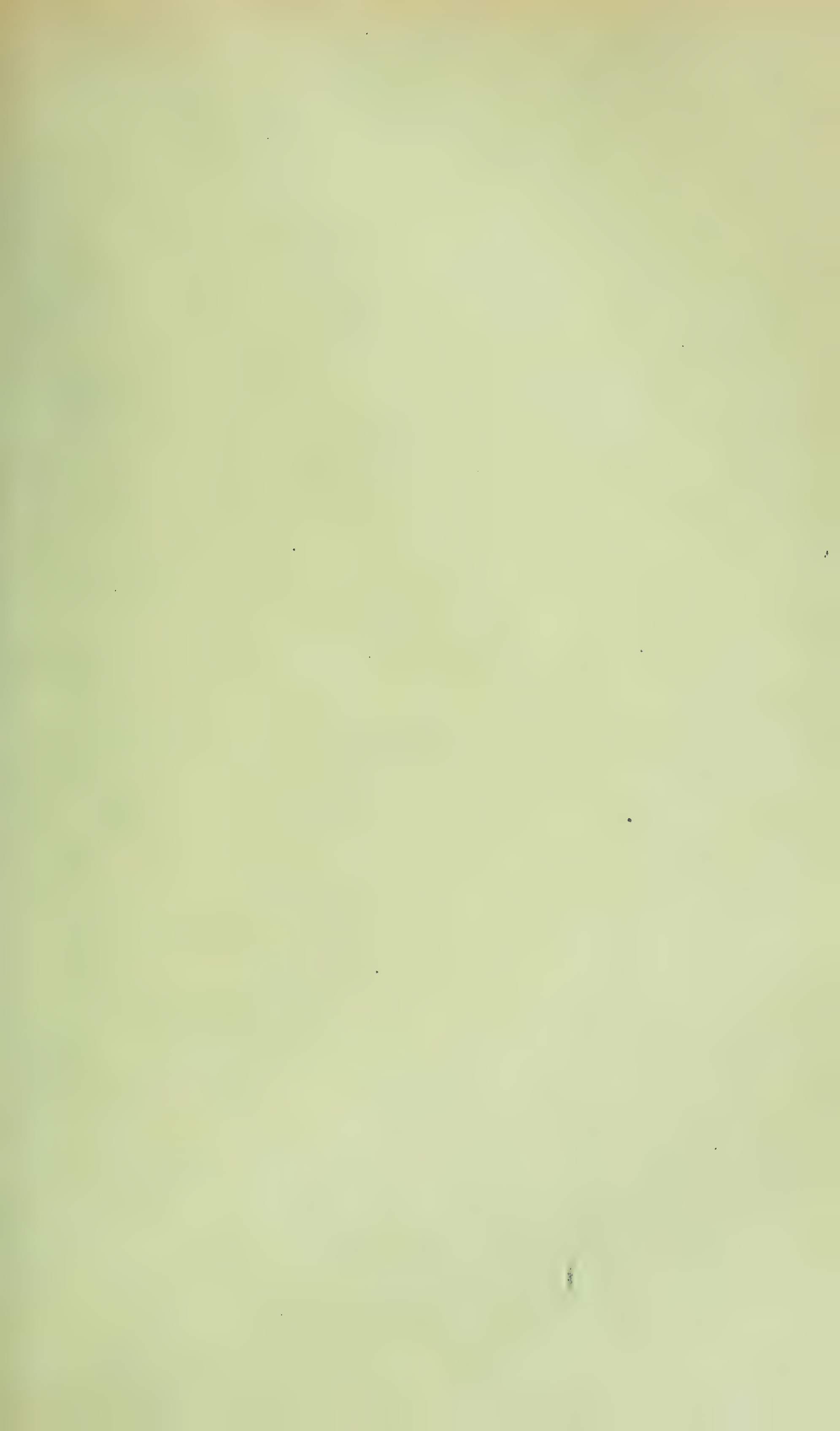
d'vn de nos administrateurs, qui auec les deniers qui se leuent par toutes les eglises reformees de France, les fait tenir par subtil moyen à nos freres de la Rochelle, pour payer les soldats qui combattent pour eux.

Ce qu'ayant ouy, ces deux ieunes hommes, respondirent : c'est vser à vous d'vne tres belle discretion ; & puis prenant congé dudit personnage, s'en allerent descouurir la trahison & le pot aux roses de ces traistres à sa Majesté.

*Voyla comme de iour en iour Dieu suscite des personnes pour descouurir la perfidie des traistres à nostre Roy, qui comme des Iudas font protestation luy estre fidelles ; mais que ces traistres se donnent de garde, qu'estant pris, on ne leur face dancer vn branle sans mettre pied à terre, comme l'on fera à celuy qui disoit : n'oubliez point perrette. Fin.*

Le Gérant : F. EMPAYTAZ.

Vendôme. — Imp. F. EMPAYTAZ



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les trois premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

**Le quatrième volume est sous presse**

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIII[e] siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : **4** francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

**DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME**

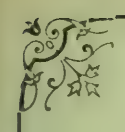
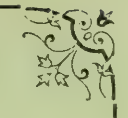
PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

**4e TRIMESTRE 1896**

SOMMAIRE :



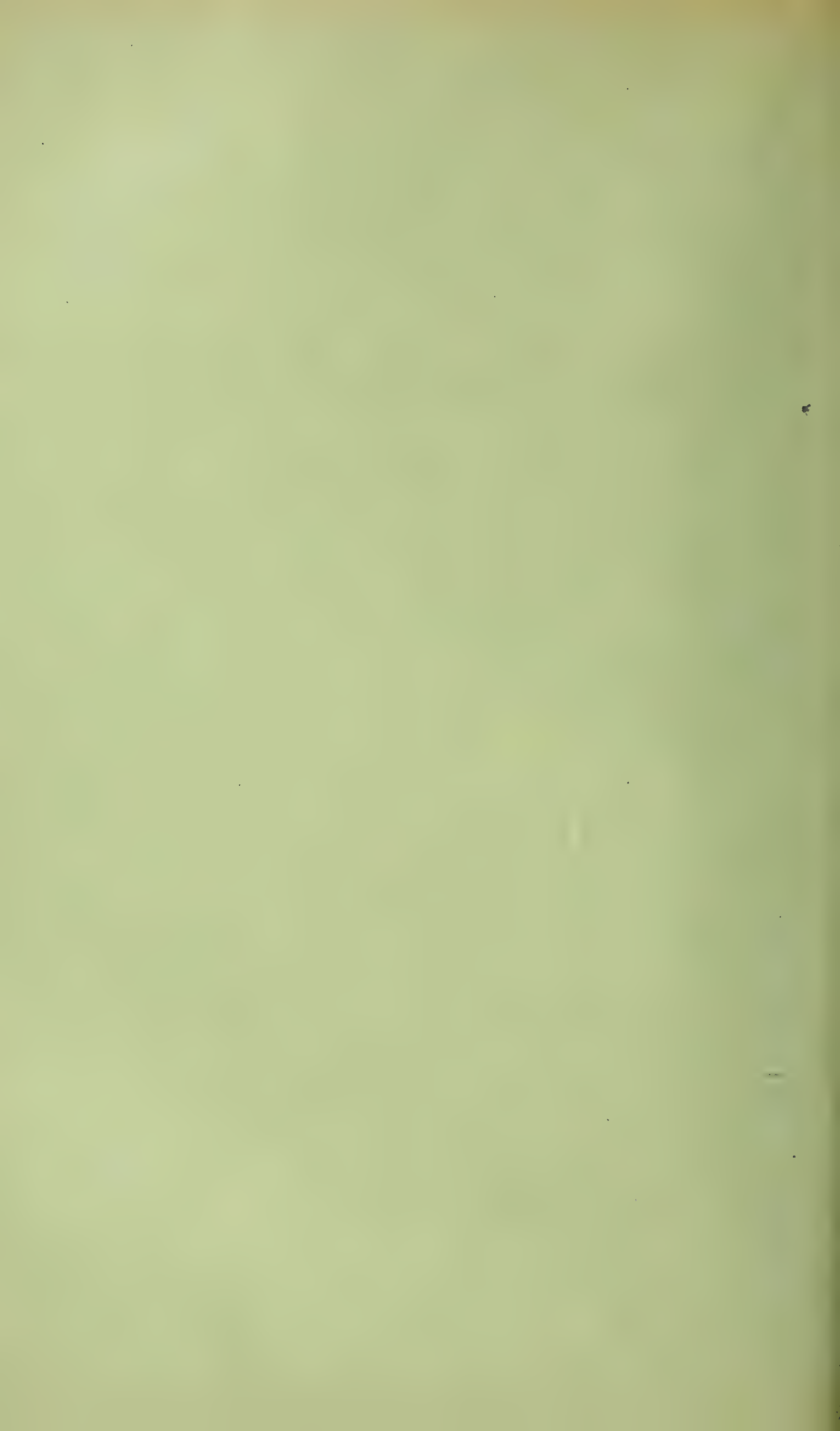

VENDOME

Typographie Frédéric EMPAYTAZ, 27, rue Poterie

1896







SOCIÉTÉ

# ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

# DU VENDOMOIS

35e ANNÉE -- 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1896

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 22 octobre 1896, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Nouel, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; l'abbé Haugou et Letessier, membres du bureau ;

Et MM. Brize, Buffereau, Clément, Colas, Duriez, Empaytaz, l'abbé Gougeon, De La Serre, Thauvin.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la dernière séance.

Ce sont :

MM. le comte Fernand de Montais, château de Drouilly (commune des Hayes);
Ernest Boué, architecte à Paris ;
Paul de Brantes, capitaine au 1er régiment de chasseurs (château du Fresne-Authon).

## Renouvellement partiel du Bureau pour 1897

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants, qui sont :

MM. R. de Saint-Venant, président ;
De Trémault, trésorier, rééligible ;
Letessier ;
L. de Lavau.

Et pour remplacer trois membres démissionnaires par suite de départ, savoir :

MM. Isnard, vice-président ;
Rabouin, bibliothécaire-archiviste ;
De Bodard.

Il y a 14 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans, à partir du 1er janvier 1897 :

MM. de Sachy, président ;
De Trémault, trésorier ;
Lemercier ;
Thauvin.

Sont élus en remplacement des démissionnaires et pour le temps qui reste à courir pour chacun d'eux :

MM. Colas, bibliothécaire-archiviste ;
Peltereau ;
De La Serre.

Ces derniers membres entrent immédiatement en fonction.

# BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis la séance de juillet 1896.

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

*Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France*, le 5 mai 1896, par M. le marquis de Nadaillac, président de la Société.

*Les Archives du Dropmore*, par le marquis de Nadaillac. (Extrait du *Correspondant*), 1896. Brochure in-8. — Dans cet article, M. de Nadaillac analyse une publication récente faite par la commission des manuscrits historiques instituée par le gouvernement anglais, du *Dropmore papers*. Ce sont des papiers ou documents réunis à son château du Dropmore par William Grenville, ministre anglais, et relatifs à la Révolution française. Ces extraits, se rapportant à la période la plus agitée de notre histoire, sont d'un intérêt dramatique.

*L'évolution et le dogme*, article de M. de Nadaillac publié dans la *Revue des questions scientifiques*, juillet 1896.

*Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale*, par Charles Guérin (extrait de la *Revue de l'Avranchin*). Avranches; 1895, in-8, envoi de l'auteur.

*Notice sur Bonneval* (Eure-et-Loir) *depuis son origine jusqu'en 1789*, par M. Rabouin, notaire honoraire ; publiée sous les auspices de la Société dunoise. Châteaudun, 1896, in-8 ; hommage de l'auteur.

On trouvera plus loin un compte-rendu de cet intéressant ouvrage, par M. de Saint-Venant.

*Les Annales Norbertines*, années 1886, 1887, 1888, 1889 ; Avignon, in-8. — Offertes à la Société par le supérieur de l'abbaye de St-Michel-de-Frigolet par Tarascon, sur la demande de M. de Saint-Venant, transmise par le Père du même ordre (de Prémontré), qui est à l'abbaye de l'Etoile, commune d'Authon.

Ces annales contiennent des détails intéressants sur l'histoire de l'abbaye de l'Etoile d'Authon, dont M. de Saint-Venant a donné des extraits dans son compte-rendu d'une excursion à Authon, etc. — Voir Bulletin 1896, p. 178 et suiv.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Comité des travaux historiques et scientifiques :

Revue des travaux scientifiques. 1895, nº 12 ; 1896, nºs 1, 2, 3, 4.

Congrès des Sociétés savantes de 1896.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès le 11 avril 1896 par MM. Grandidier et Guieysse.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, tome III, 1re livraison 1896, in-4.

Bulletin de la Section des sciences économiques et sociales, 1895.

*Journal des Savants*, cahiers de mars, avril, mai, juin, juillet, août 1896.

*Romania*, nºs d'avril et juillet 1896.

*Revue de la Société des études historiques*, tome XIII, 1895.

*Annales du Musée Guimet*, tome XXVII, 1895 ; in-4º.

*Musée Guimet : Bibliothèque d'études*, tome III, 1896 ; in-8º.

*Bulletin de la Société philomatique de Paris*, 1894-1895 (Histoire naturelle).

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion du centenaire de l'Institut, a offert à la bibliothèque de notre Société une partie des collections de ses mémoires et l'abonnement aux compte-rendus de ses séances, en échange de nos publications.

Cette offre si avantageuse a été acceptée avec empressement par le Bureau et nous avons reçu :

1º 43 volumes in-4º des Mémoires de l'Académie (1841 à 1893) ;

2º Mémoires présentés par divers savants à l'Académie ; 20 volumes in-4º (1853 à 1888) ;

3º Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale et autres bibliothèques ; 42 volumes in-4º (1827 à 1895);

4º 4 atlas de planches et fac-simile in-folio.

Total : 105 volumes in-4º.

Vu le manque de place dans notre local, le Bureau a accepté l'offre du bibliothécaire de Vendôme de les loger dans la bibliothèque publique où les chercheurs pourront aller les consulter avec facilité.

*Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais*, 1er trimestre de 1896.

*Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nºs de juillet, d'août et d'octobre 1896.

*Bulletin de la Société dunoise*, nos de janvier, avril et juillet 1896.

*Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, années 1895 et 1896 ; 1er fascicule.

*La Province du Maine*, nos de juillet, d'août, septembre et octobre 1896.

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, nos de janvier, mars et mai 1896.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre de 1896.

*Société d'Emulation d'Abbeville*, bulletin 1894, nos 3 et 4 ; 1895, nos 1, 2, 3 et 4. — Mémoires, tome Ier, fascicules II et III, 1895 et 1896 ; in-4o.

Ces fascicules commencent la publication de l'œuvre gravé de Jacques Aliamet d'Abbeville, précédé d'une notice sur sa vie et son œuvre, par Emile Delignières. Reproductions en phototypie.

*Mémoires de la Société éduenne*, tome XXIIIe, 1895.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1895.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, no 1er septembre 1896.

*Société d'histoire naturelle d'Autun*, 1895.

*Revue historique et archéologique du Maine*, année 1896, 1er sem.

*Société de Borda*, Dax (Landes), 1896, 2e trimestre.

*Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, année 1896.

*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*. Années 1893 et 1894.

*Bulletin de la Société des études du Lot*, tome XXIe, 1er et 2e fascicules 1896.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1895.

*Analecta Bollandiana*, tome XV, fasc. II et III, 1896.

*Société d'Anthropologie de Paris. Bulletins*, 1895, fascicules 5 et 6 ; 1896, fasc. 1er.

*Id. Mémoires*, tome Ier, 4e fascicule ; tome II, 1er fascicule, 1895 et 1896.

*Bulletin de la Société d'horticulture de Meaux*, nos 2 et 3, 1896.

*La Gazette numismatique*. Bruxelles, in-8, no 1 ; 1er octobre 1896. (numéro spécimen).

Amérique. U. S. Departement of Agriculture. North American fauna. nos 10, 11, 12, in-8o. — Washington. 1895-1896.

Smithsonian Institution. — Sixteenth annual report of the United States Geological Survey, to the Secretary of the interior, 1894-1895.— Part. II, III, IV. — Washington, 1895 ; 3 vol. in-8°.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

*Archives historiques du diocèse de Chartres*, publiées par M. l'abbé Métais ; numéros de juillet, août, septembre.

*Le Loir-et-Cher historique*, — Blois, in-4° ; numéros d'août, septembre, octobre 1896.

*Annuaire de la Société française de numismatique*, mai, juin, juillet 1896.

*Bulletin monumental*, 7e série, tome Ier, n° 2, 1896.

**Notice sur Bonneval** (Eure-et-Loir) (1). — Tel est le titre d'un volume offert par M. Rabouin, notaire honoraire et membre de notre Société.

Cet ouvrage, dont il est l'auteur, a été publié sous les auspices de la Société Dunoise d'Archéologie.

C'est un historique complet de la petite ville de Bonneval. L'auteur connaît bien son sujet. Il a longtemps habité Bonneval et s'est toujours senti attiré, par un goût prononcé, vers les études historiques, particulièrement celles qui se rapportent à la monographie des paroisses.

C'est dire que son travail est tout à fait sérieux, plein de recherches et d'érudition.

Cette notice, qu'on pourrait bien appeler *Histoire de Bonneval*, est divisé en 16 chapitres, dont l'intitulé indiquera l'importance : Origine de Bonneval, etc. — Seigneurie. — Justice. — Service militaire, charges féodales. — Château. — Administration. — Election. — Gabelle. — Ordres religieux et militaires. — Fortifications. — Eglise. — Assistance publique. — Instruction publique. — Protestants. — Marchés et foires. — Mœurs et usages.

Nous y puisons d'utiles renseignements, particulièrement sur l'administration et la justice sous l'ancien régime. C'est un sujet que l'auteur connaît bien et qu'il traite très clairement. Il nous prouve qu'on peut publier des notices intéressantes, même sur les populations assez heureuses pour n'avoir pas d'histoire.

(1) Châteaudun, librairie Louis Pouillier, 1896. — in-8, 255 pages.

Malgré son peu d'éloignement de notre pays, la petite ville de Bonneval n'a pas eu de rapports suivis avec le Vendomois. Nous n'y puiserons donc, des choses nous regardant, que les deux renseignements suivants :

1° Il y a eu, pendant un certain temps, à Bonneval, un tribunal d'élection qui siégeait tantôt à Bonneval, tantôt à Châteaudun. Ce tribunal a été, au siècle dernier, définitivement réuni à celui de Châteaudun. De cette élection relevaient un certain nombre de paroisses, entre autres les suivantes qui font aujourd'hui partie du Loir-et-Cher : Le Gault-au-Perche, Plessis-Dorin, Arville, Oigny et St-Avit.

2e L'auteur énumère les divers projets de canalisation du Loir, élaborés depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours ; le nombre de ces projets n'est pas moindre de onze. Deux, entre autres, sont dus à l'initiative de deux gentilhommes vendomois. Jean de La Porte, seigneur de Meslay en 1737 et Joubert de Villemarest, seigneur de Villeporcher en 1745, présentèrent des études approfondies sur cette question. Joubert de Villemarest fonda même une compagnie financière qui devait creuser un canal joignant l'Eure au Loir.

On sait le sort qui fut réservé à tous ces projets (1).

En résumé, cette notice sur Bonneval est consciencieusement faite, et il serait fort à désirer que pour toutes nos petites villes de la vallée du Loir, du Perche et de la Beauce, M. Rabouin eut des imitateurs.

R. S.-V.

(1) Louis-Joubert de Villemarest, seigneur de Villeporcher, à Saint-Ouen, était né — jumeau avec Pierre, décédé en bas âge — le 12 septembre 1697, à Villemarest, paroisse de Faye, fils de Pierre Joubert, écuyer, seigneur de Villemarest et de Madeleine Salmon. Par sa mère, fille de Louis Salmon, procureur à Vendôme, seigneur de Villeporcher, à Saint-Ouen, il eut cette dernière terre ; par son père, il avait celle de Villemarest, qui était entrée dans sa famille par le mariage de son grand-père Claude Joubert, sieur de Montigny, conseiller du roi, trésorier des Ponts et Chaussées de la généralité de Paris, avec Marie Malon, sa grand'mère, laquelle était fille de Charles Malon, seigneur de Villemarest, et de Renée de Robert.

Le seigneur de Villemarest semble ne s'être pas marié et paraît avoir gaspillé sa fortune. Peut-être la fondation de la fameuse compagnie pour la canalisation du Loir fut-elle cause de sa ruine. Il fut obligé de se dessaisir de ses biens en 1771 en faveur de ses créanciers, parmi lesquels Jean-Baptiste-Etienne Cathrinet, qui acquit de lui Villeporcher et aussi Villemarest, dont il prit le nom. Nous n'avons pu savoir la date de la mort de Joubert de Villemarest. — Registres paroissiaux de Faye et St-Ouen. — Titres de la terre de Villeporcher. — Titres de la terre de Meslay.

# SUR LES PLUIES EXCEPTIONNELLES

## DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE

---

Après un hiver très sec, avec absence de neige ; après un printemps sec (mai surtout, presque sans pluie, ce qui a compromis définitivement la récolte des fourrages); après un été encore sec, sauf toutefois la première quinzaine de juin, où des pluies abondantes ont sauvé les céréales, notre région (et bien d'autres) était affligée d'un *manque d'eau* qui restera historique. Toutes les fosses à sec, les sources ne donnant presque plus, les ruisseaux ne débitant plus ; le Loir réduit à un si faible débit que les moulins ne travaillaient presque plus, et les habitants des hauteurs réduits à venir tous les jours chercher de l'eau avec tonneaux et voitures pour abreuver les bestiaux ; tel était le tableau de la situation lorsqu'à partir du 1er septembre nous sommes entrés dans une période de pluies exceptionnelles, de sorte qu'aujourd'hui les champs sont inondés, les fosses débordent et les cultivateurs ne peuvent ensemencer les terres.

Jamais revirement plus violent n'avait été observé. — Voyons d'abord *septembre*.

La quantité de pluie du mois s'élève à 118mm7 en 19 jours de pluie. La quantité moyenne ou normale est de 51mm ; c'est donc plus du double de l'ordinaire. Depuis 1851 qu'on observe la pluie à Vendôme, le maximum de pluie en septembre était 116mm constaté

en 1868; on voit qu'actuellement c'est septembre 1896 qui *détient le record* de la quantité d'eau pour un mois de septembre.

A noter encore en septembre la tempête du 25 et le mouvement barométrique inouï qui l'a accompagnée. Le baromètre est descendu, depuis le jeudi 24 à midi jusqu'au vendredi 25 à midi, c'est-à-dire en 24 heures, de 27 millimètres, fait inconnu en septembre, pour atteindre 729mm3, niveau plus bas qu'aucun de ceux enregistrés à Vendôme en septembre depuis 1849. Le chiffre le plus bas connu était 734 observé par M. Renou le 27 septembre 1856. Cette tempête ou *cyclone* a été très étendue, comprenant la France et l'Angleterre.

*Octobre.* On aurait pu espérer qu'après une pareille débauche de pluie, nous aurions une réparation en octobre, et de fait les 8 premiers jours ont été beaux; on a parlé de *la trève du tzar ;* en effet, cette accalmie a duré précisément le temps de son séjour en France et le 9 (jour de la grande revue de Châlons, où la fameuse trève a été respectée à Châlons puisqu'il n'y a pas plu) les grandes pluies commençaient pour ne plus s'interrompre ; à citer, les journées des 9 et 10 où la pluie n'a pas cessé et qui ont donné 54 millimètres d'eau, et la journée du 16 qui, en 16 heures, a fourni 48 millim., chiffre tout à fait exceptionnel.

C'est cette dernière pluie qui a fait tout déborder. Le Loir lui-même a dû sortir de son calme et de sa sérénité et a roulé ses eaux troubles jusqu'à couvrir les prairies basses. Le régime des basses eaux était fini. Pourvu que nous n'entrions pas dans celui des grandes eaux !

Le temps pluvieux s'est continué jusqu'à la fin du mois et j'ai relevé le chiffre extraordinaire de 170mm5 de pluie pour octobre 1896, en 20 jours. C'est précisément le *triple* du chiffre moyen pour ce mois.

*On n'a jamais vu cela !* Il y a quatre ans, en octobre 1892, il était tombé à Vendôme 164mm1 de pluie en 27 jours ; c'était non seulement le plus grand chiffre connu pour octobre, mais pour tous les mois observés depuis 1851. Aujourd'hui, c'est octobre 1896 qui arrive *bon premier* avec ses 170 millimètres, battant tous les *records* et qui reste le grand champion mouillé de ce genre de sport.

A citer comme mois célèbre de ce genre, novembre 1882 qui a donné 158 millim. d'eau ; c'était alors le maximum connu ; le voilà relégué au 3e rang.

Les trois mois les plus mouillés connus à Vendôme depuis 1851 doivent se classer ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Octobre 1896 | Quantité de pluie | 170mm5 |
| — 1892 | — | 164mm1 |
| Novem. 1882 | — | 157mm9 |

Si on ajoute aux 170mm5 d'octobre les 118mm7 de septembre, on arrive à un total de 289mm2 pour ces deux mois, chiffre tout à fait inconnu dans les fastes météorologiques de notre région. La quantité de pluie moyenne d'une année à Vendôme est de 580 millimètres, dont la moitié est 290 ; on voit donc que dans les deux mois en question il est tombé la *moitié* de la chute moyenne de douze mois.

E. NOUEL.

## NOTE DE M. DE SAINT-VENANT

*pour faire suite à*

# UNE EXCURSION A AUTHON & St-MARTIN-DES-BOIS

*(Voir* Bulletin *de Juillet 1896)*

Depuis qu'a paru, sur Authon et St-Martin-des-Bois, le petit travail inséré au Bulletin dernier, quelques renseignements nouveaux nous sont parvenus, de nature à en combler quelques lacunes et corriger plusieurs erreurs.

A propos de la plaque armoriée rencontrée dans l'ancienne chapelle de l'Etoile, nous avons reçu des renseignements assez curieux de M. l'abbé Métais.

Cette pierre tombale a été trouvée par lui-même dans une cave pratiquée dans l'église. Elle était en deux morceaux. M. Métais crut voir l'ancien emplacement de cette pierre dans le mur près du chœur, côté épître. C'est là qu'on la replaça.

Avec cette plaque se rencontra un fût de colonne qui fut destiné à supporter un bénitier.

Des recherches auxquelles se livra M. l'abbé Métais pour identifier cette plaque, notamment à la bibliothèque d'Orléans, où se trouve une histoire abrégée de l'abbaye de l'Etoile par dom Verninac (mss 394), il résulte que cette pierre tumulaire possédait pour inscription : « Ci gist le corps de feu haut et puissant seigneur messire

Jacques de Montigny, en son vivant chevalier seigneur de Fresnes, du Plessis Godehou, baron de Montfort le Rotrou, Moranval, Auffains et Lorigné, Aminières (?) des Essards et Nouchay, qui trespassa le 6e jour de Juillet 1543. Priez Dieu pour son ame ».

Ce tombeau avait été détruit pendant la Révolution, d'après un titre des Archives de Blois dont voici un extrait :

« Il ressort d'un jugement prononcé à Vendome le 17 ventose an XI que le citoyen Legrand Marisy, acquereur sous le nom du C. Roch, de l'abbaye de l'Etoile et dépendances, avait « déparé l'église en en faisant *extraire les corps morts,* en abattant le clocher et faisant une ouverture dans le mur du chœur de la dite église pour y pratiquer un passage ».

Et plus loin : « En détruisant le clocher, déparant l'église et violant les tombeaux et transformant l'église en grange, bergerie, écurie, etc. ».

Tels sont les renseignements de M. l'abbé Métais.

Il n'y a donc aucun doute que les armoiries encore visibles sur cette plaque ne soient celles de la maison de Montigny (le Ganelon).

On les trouve décrites à la page 244 du Bulletin de l'an 1888 de notre Société, livraison d'octobre, données par notre érudit collègue, M. de la Vallière (faute de table détaillée, nous n'avions pas su les découvrir plus tôt) : *Montigny,* seigneur de Vieuxvi et du dit Montigny en Dunois, portent « *D'or, a l'escu de gueules, environné de 8 coquilles d'azur* (armorial de Mervaches) ». Et M. de la Vallière présume, comme nous, que l'orle de coquilles a dû être ajoutée à la suite des croisades, à l'écu primitif des seigneurs de Montigny le Ganelon.

Nous étions resté dans le doute sur l'emplacement du « Fraxinidus in Belsia » de St-Aldric.

Depuis l'impression de notre dernier Bulletin, la question a fait un pas.

Il résulte, en effet, des recherches laborieuses de M. Clément, instituteur à Artins, dans les vieux titres du château de la Rocheturpin, aux archives de Loir-et-Cher (série E, n^os^ 91 à 153), que sur le territoire même de la paroisse d'Artins, autour duquel St-Aldric avait des propriétés, se trouvait un lieu habité, aujourd'hui disparu, appelé le Fresne.

C'était un fief d'une certaine importance qui fut uni à celui de Pineau et relevait comme lui de la chatellenie de Montoire.

On a de nombreux titres de cette seigneurie du Fresne et Pineaux, du XVI^e^, XVII^e^ et même XVIII^e^ siècle.

Pour comprendre son nom de *Fraxinidus in Belsia*, *Frêne en Beauce*, il faut se rappeler que tout ce qui, dans la chatellenie de Montoire, était sur le coteau de la rive gauche du Loir était, par les Manceaux et Percherons, qualifié comme situé *en Beauce*. C'est ainsi qu'ils disaient *Villedieu-en-Beauce*. Ils disaient même *Fontaine-en-Beauce*, bien que Fontaine fut sur la rive droite. Mais cette dernière appellation semble peu justifiée et n'a sans doute été donnée que par des clercs cénomans, pour lesquels tout ce qui se rapprochait du Loir était en Beauce et afin d'éviter la confusion avec d'autres Fontaine plus rapprochés du Mans.

Nous croyons bien que ce Fresne devait être celui de Saint-Aldric.

Nous avons en outre appris que le fameux cèdre du Fresne ne daterait que de 1804. Il n'aurait donc, en ce cas, pas plus de 92 ans! Et son créateur serait ainsi, non pas Legrand de Marisy, mais le général Perron lui-même.

En terminant cette note, nous ferons encore mention des renseignements fournis par le père prieur de l'Etoile, à savoir que l'Etoile, d'après l'histoire de l'abbaye, conservée à la bibliothèque d'Orléans, se serait appelée *Abbaye de la Trinité*, ou de Saint-Sauveur de l'Etoile ; et que la forme d'Etoile, que nous n'avons pas aperçue se voit lorsqu'on se place près du château.

---

# NOTICE SUR JEAN DE LAVARDIN

par MM. Dupré et De Saint-Venant

Nous avons reçu, il y a déjà assez longtemps, de feu notre très regretté et très savant collègue M. Dupré, autrefois bibliothécaire à Blois et depuis retiré à Bordeaux, la note que nous allons lire :

## UN TRADUCTEUR VENDOMOIS

En 1560, Jean de Ranay, dit *de Lavardin*, obtint en commende l'abbaye de l'Estoile, de l'ordre de Prémontré, située sur le territoire de la paroisse d'Authon. Il se démit de cette dignité en 1585 et mourut avant 1600 (1). On lui doit de nombreuses traductions d'auteurs ecclésiastiques et quelques opuscules originaux, entre autres, une vie de la sainte Vierge, imprimée en 1585. Son frère cadet, Jacques de Lavardin, fut aussi abbé de l'Estoile, de 1604 à 1624. Littérateur comme son aîné, il a traduit plusieurs ouvrages, espagnols ou italiens, peu connus (2).

(1) La famille des anciens seigneurs de Lavardin, en Vendomois, se fondit, dès le XIIe siècle, dans celle des comtes de Vendôme, et ne paraît pas avoir laissé de rejetons (De Pétigny, Hre du Vendois, nouvelle édition, p. 466). D'ailleurs, le vrai nom de famille de l'abbé de l'Estoile était *Ranay*. Lavardin n'est donc ici (je crois) qu'un nom de lieu, indiquant l'origine de la famille ou même simplement la patrie personnelle de celui qui le portait. (M. Dupré fait ici une légère erreur. Voir la note à la fin de cet article).

(2) *Gallia Christiana*, t. 8, col. 1403. Cf. Biographie Goefer; éditée par Didot, tome 29, p. 993 et 994.

La riche bibliothèque de Bordeaux possède un exemplaire d'une des traductions de l'abbé Jean de Lavardin ; en voici le titre textuel : « Epistres familières de sainct « Hierosme, divisées en trois livres, traduictes du latin « en françois par Jean de Lavardin, abbé de l'Estoile. « A Paris, chez Guillaume Chaudriée, rue sainct Jacques, « l'enseigne du Temps et de l'homme sauvage, 1585 ». (In-4° vélin blanc).

Une humble dédicace à Mgr Charles de Bourbon, archevêque de Rouen (1), commence ainsi qu'il suit :

« Monseigneur, sur le devoir d'un chacun à se munir « et préparer, en ce temps malheureux, contre les furies « sataniques qui bourèlent les ames fidèles, vos saincts « discours, que j'ay souvent recueillis, *tant à vostre table* « *qu'en vostre cabinet*, m'ont faict descendre en moy- « mesme et songer en quoy je pourrois servir, *selon mon* « *petit meuble*, pour consoler les ames affligées, en telle « misérable saison... »

On voit par là que Jean de Lavardin était, à Rouen, sans doute, le commensal et le familier du noble archevêque (2).

En lui dédiant son livre, il implore sa haute protection et lui souhaite toutes sortes de biens spirituels :

« Vous suppliant très humblement, Mgr, recevoir « *humainement* ce labeur qui ne respond en rien à « vostre grandeur et que je vous consacre d'aussi entière

(1) Frère d'Antoine, duc de Vendôme et roi de Navarre. C'est le fameux *cardinal de Bourbon* qui fut, un instant, roi de France, de par la Ligue, sous le vain titre de *Charles X*.

(2) Plutôt à Vendôme même, où Jean de Lavardin était doyen des chanoines de St-Georges et le cardinal, abbé de la Trinité. —
R. S.-V.

« dévotion que je prie la bonté divine vous remplir de « ses sainctes graces et faveurs. »

« De l'Estoile, ce 10e de juillet 1584. Vostre très « humble et très obéissant *orateur* (1). J. De Lavardin ».

---

Ce livre n'est probablement pas très commun. Voilà pourquoi j'ai cru devoir le signaler à l'attention des bibliophiles vendomois qu'il intéressera peut-être par le nom et l'origine du disert traducteur de saint Jérôme (2).

Du reste, c'est le seul de ses pieux écrits que la bibliothèque de Bordeaux ait recueilli. On s'étonne même de rencontrer cette épave théologique si loin du pays où le studieux abbé de l'Etoile travaillait, comme il le dit, pour le profit spirituel des âmes, à une époque troublée.

A. DUPRÉ.

---

Nous ne pouvons achever cette lecture, sans fournir quelques renseignements sur les personnages dont il est ici question.

Jean de Lavardin naquit, dans le premier quart du XVIe siècle, probablement à Ranay, le château patrimonial de sa famille (3).

Sa famille était issue des comtes de Vendôme de la maison de Preuilly qui gardèrent le nom de Lavardin, auquel ils ajoutèrent celui de Ranay.

(1) Prédicateur, peut-être ?

(2) Cet ouvrage existe à la Bibliothèque de Vendôme. — E. N.

(3) Les *Annales Norbertines* le font naître à Lavardin même. C'est possible, mais ce serait alors dans le village et non au château, qui était aux comtes de Vendôme. Nous le croyons plutôt né à Ranay.

Il était fils puîné de Louis de Lavardin IIe du nom, sire de Lavardin (en partie) Ranay, etc... échanson ordinaire et chambellan du roi de Navarre, Henri d'Albret, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, commissaire général de la gendarmerie de France. Sa mère était Charlotte du Bec. Son frère aîné était François de Lavardin, qui continua la lignée des sires de Lavardin-Ranay (1). Il eut un frère cadet, Jacques, qui fut, 18 ans après lui, comme lui, abbé de l'Etoile.

Jean de Lavardin, écuyer, était seigneur de Brouard et du Plessis-Bourot en partie. Il passa sa première jeunesse et fit ses études à Paris. Puis il entra dans les ordres et s'occupa spécialement de travaux littéraires.

Le roi le nomma, en 1558, abbé de l'Etoile. Il en était le vingt-cinquième prélat et abbé commendataire de cette abbaye.

Il résida presque constamment dans son abbaye et s'appliqua à en « rétablir la régularité monastique que le malheur des temps avait entièrement ruinée » (2).

En sorte que si les abbés commendataires devaient plus tard, à l'Etoile comme ailleurs, être une cause de décadence pour leur abbaye, il s'en faut que le premier d'entre eux leur ait donné le mauvais exemple.

Il a laissé de nombreux ouvrages presque tous traduits du latin et du grec. Son principal fut la traduction des

(1) Nous avons suivi, pour tous ces renseignements généalogiques, la filiation des sires de Lavardin, établie par M. de Vauloger, au Bulletin de la Société, année 1888, nos d'avril et juillet. Jean de Lavardin y figure à la page 169.

(2) Nous suivons ici le récit des *Annales Norbertines* qui nous paraissent beaucoup plus à même de nous faire connaître un abbé de l'Etoile que la généalogie dressée par M. de Vauloger et qui laisse échapper de nombreuses erreurs. (Voir *Annales Norbertines*, année 1888, page 55).

dix livres du *Traité de l'Eucharistie,* composé en latin par Claude de Saintes, évêque d'Evreux au xvi[e] siècle. Cette traduction d'un ouvrage alors célèbre absorba une bonne partie de sa vie.

Ses ouvrages, cités par les *Annales Norbertines,* sont au nombre de quatorze, dont quatre sont de sa composition même. Parmi ces ouvrages, se trouve celui qui donne motif à la note de M. Dupré. Mais il n'est pas du même éditeur. Il est ainsi décrit : « 12°. — Epitres de St-Jérome, divisées en trois livres. Paris, Ambroise Drouart, 1596, avec la devise : *Patere aut abstine, nul ne s'y frotte;* dédiées à Mgr Charles de Bourbon, légat d'Avignon, archevêque de Rouen, primat de Normandie, in-12, 417 feuillets, dédicace datée de l'Etoile, 10 juillet 1584. — La note ajoute que la première édition était de 1584. Paris, imp. Chaudier.

Il a donc été fait de cet ouvrage plusieurs éditions, et c'est la première qui se trouve à la bibliothèque de Bordeaux.

Mais les Vendomois ont des raisons particulières d'être reconnaissants envers Jean de Lavardin. Il était non seulement abbé de l'Etoile, mais encore doyen du chapître de St-Georges, et maître de la communauté de la Maison-Dieu ou Hôpital St-Jacques à Vendôme.

Il résidait à cet Hôtel-Dieu autant qu'à l'Etoile et son biographe dit que ce fut son extrême piété qui porta les frères condonnés à l'élire pour supérieur.

Il a laissé de son administration de l'Hôtel-Dieu une trace ineffaçable.

Ce fut lui le restaurateur de la chapelle St-Jacques. C'est donc à lui qu'on doit les délicates sculptures extérieures de la façade, l'un des plus remarquables et les plus gracieux du vendomois, auquel il ne manque qu'une nouvelle restauration devenue urgente (du moins pour la façade extérieure), pour attirer d'une manière toute

spéciale l'admiration des archéologues et des touristes. (1)

C'est, paraît-il, secondé par les libéralités de M. de Signac, seigneur du Plessis-Barthélemy, que Jean de Lavardin put entreprendre cette œuvre. Outre l'église ainsi rajeunie, l'abbé de l'Etoile construisit aussi la la grande salle des Pélerins de St-Jacques.

Ce n'était donc point un personnage banal que ce Jean de Lavardin, et nous ne pouvons qu'être reconnaissants à M. Dupré d'avoir attiré à nouveau nos yeux sur lui.

Il mourut dans un âge, croit-on, fort avancé, vers la fin du XVI[e] siècle, après avoir résigné son abbaye en 1584. Claude Quénault fut son successeur.

R. S.-V.

---

(1) Une partie seulement de cette façade paraît être du XVI[e] siècle. Il est probable que la plupart de ces sculptures datant de la seconde moitié du XV[e] siècle époque de la reconstruction de la chapelle par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui y a mis son écusson, gratté aujourd'hui, mais encore parfaitement visible.

# JETONS

## des Princes de la première Maison de Bourbon-Vendôme

### (1374-1589)

Par M. Jules CHAUTARD

INTRODUCTION

On a souvent reproché aux personnes s'occupant de collections et de monographies monétaires d'accaparer, au profit de la province qu'elles affectionnent, des pièces qui n'ont avec elle qu'un rapport indirect et lointain. Je ne voudrais pas tomber dans un écart de ce genre, en décrivant à propos du Vendomois, les jetons de la Maison de Bourbon; aussi, je me hâte d'ajouter que si, par amour du clocher natal, j'entreprends cette étude, il n'entre en mon esprit aucune pensée d'annexion, mais simplement le désir d'apporter, à pied d'œuvre, quelques notes permettant de former un ensemble de documents relatifs à la famille de nos Princes, documents disséminés de plusieurs côtés et trop négligés jusqu'à ce jour par les historiens qui ont précédé.

La numismatique de la Maison de Bourbon, en ce qui concerne les jetons, peut en effet comprendre plusieurs chapitres bien distincts.

I. — Le premier, pour la période des comtes héréditaires jusqu'à l'époque de la constitution de la Maison de Vendôme, a été traité par de Soultrait, dans son *Essai de numismatique Bourbonnaise,* publié en 1858,

ainsi que par MM. ROUYER et HUCHET, dans leur *Histoire du jeton au Moyen Age*, parue la même année.

II, — Dans un second chapitre, on ferait rentrer tout ce qui se rapporte aux princes de la Maison de Bourbon-Vendôme jusqu'à la réunion du duché de Vendôme à la couronne, sous Henri IV. C'est ce sujet que j'ai en vue d'aborder en ce moment avec pièces entièrement nouvelles, non décrites dans les publications de MM. SCHLUMBERGER et BLANCHET (1), auxquelles j'aurai soin de renvoyer à l'occasion.

III. — Les jetons des princes de la deuxième Maison de Vendôme, issus de Henri IV, forment la matière d'un troisième chapitre imprimé il y a quelques années déjà (2).

IV. — Dans un travail ultérieur, annexe des premiers mais qui devra être traité séparément vu son étendue et son caractère spécial, je me propose de donner la description des jetons relatifs aux dignitaires ecclésiastiques de la Maison de Bourbon et spécialement de la branche de Vendôme, dont la puissance et les revenus au XVI^e^ siècle dépassaient ceux des plus hauts personnages de l'époque.

V. — Enfin la série descriptive des jetons de la même famille, serait complétée par l'étude des pièces qui se rattachent aux Maisons secondaires et latérales de Bourbon-Vendôme et notamment aux alliances des Maisons de Bourbon et de Lorraine.

---

(1) BLANCHET. *Jetons de la famille de Henri II de Navarre*, 1 broch. in-8°, 1 planche. Dax, 1886.

SCHLUMBERGER et BLANCHET, *Monnaies, jetons et médailles du Béarn*, deux volumes in-8°, l'un de texte, l'autre de planches. Paris, 1893.

Nous nous abstenons à dessein d'indiquer un travail sur les jetons de Vendôme, publié, il y a quelques années, par un M. PRÉAU, dans lequel l'auteur semble n'avoir aucune connaissance sérieuse du sujet et joue plutôt un rôle de pamphlétaire que d'historien.

(2) *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, avec planches, t. XX, XXI, XXII et XXVII, années 1881, 1882, 1883 et 1888 ; ce travail a été l'objet d'un tirage à part avec supplément.

# JETONS

DES

# Princes de la première Maison de Bourbon-Vendôme

## 1374-1589

---

L'avènement des Princes de la Maison de Bourbon à la souveraineté du Vendomois (1), d'un siècle environ antérieur à la Renaissance, ouvrit à cette province une ère de splendeur et de prospérité inconnue jusqu'alors. Sous la bienfaisante administration de ces fils de Saint-Louis, on ne tarda pas à voir renaître l'agriculture, l'industrie et les arts dans ces contrées si longtemps appauvries par les luttes ruineuses et meurtrières dont elles furent le théâtre. Toutes proportions gardées, on peut dire, avec le savant historien, de PÉTIGNY, que cette époque fut,

---

(1) Rappelons ici le double lien qui rattache les Bourbons au Vendomois. En 1364, Bouchard VII, comte de Vendôme, épousait Isabelle de Bourbon, fille de Jeanne de Chatillon, dame de Carency et de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, tué à Brignais, près Lyon, en 1362. En même temps, Catherine, sœur de Bouchard, devenait la femme de Jean de Bourbon, frère d'Isabelle.

Bouchard VII mourut sans enfants en 1374 ; son beau-frère Jean de Bourbon prit alors le titre de comte de Vendôme du chef de sa femme. Jean mourut en 1393 ; ce fut seulement en 1403 que son fils Louis, devenu majeur, prit possession du comté, administré jusque là par Catherine, héritière de Bouchard. Louis mourut en 1446 et eut pour successeur son fils Jean II de Bourbon qui devint Jean VIII, comme comte de Vendôme. Celui-ci décéda en 1477, aux Roches, laissant pour héritier François de Bourbon, sous lequel le comté fut érigé en pairie et soustrait à la suzeraineté de l'Anjou pour relever directement de la Couronne.

dans l'existence du Vendomois, ce que fut le siècle d'Auguste pour l'ancienne Rome et celui de Léon X pour l'Italie (1).

Dépossédés du droit monétaire dont ils avaient joui pendant des siècles, les princes de Bourbon, à l'instar des grands possesseurs de fiefs de l'époque, laissèrent de curieux monuments numismatiques dans les jetons frappés à leurs armes et à leur nom. Avec la Renaissance, ces jetons acquirent une variété de dessin et un fini de gravure qui en font un objet d'étude d'un intérêt tout particulier (2). Bien que ceux du Bourbonnais proprement dit, aient déjà été étudiés avec une rare compétence par divers auteurs distingués, ainsi que je l'indiquais plus haut, il y aurait encore aujourd'hui beaucoup à ajouter à ces descriptions; mais je ne les aborderai pas dans leur généralité, voulant me limiter, comme point de départ et comme étendue de mes recherches, à la prise de possession du Vendomois par les princes de Bourbon.

Toutefois, il s'écoula plus d'un siècle avant que nous ayons connaissance de jetons portant le nom de notre province. Ce n'est qu'à partir de François de Bourbon, ou plutôt de sa femme, Marie de Luxembourg, qu'on voit la série commencer et se continuer jusqu'à la fusion du duché dans la grande patrie française, lors de l'avènement de Henri IV au trône en 1589, c'est-à-dire pendant un siècle environ.

---

(1) De Pétigny, *Hist. du Vendomois*, p. 323 et suiv.

(2) Ces jetons constituaient, en quelque sorte, pour leurs auteurs, des archives nobiliaires, rappelant en abrégé et autant que la place accordée à la légende le permettait, le nom de la plupart des seigneuries dont ils étaient possesseurs. Il suit de là que plusieurs villes ou provinces peuvent en revendiquer l'attribution à titre égal; nous ne décrirons ici que les pièces portant la marque d'une attache vendomoise.

Comme remarque générale, j'ajouterai encore que tous les jetons connus des princes de Bourbon-Vendôme sont en cuivre. C'est à peine si on peut en retrouver deux ou trois en argent jusqu'à l'époque du mariage de Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois. Les uns et les autres étaient destinés aux opérations de la Cour des Comptes (1).

Complétons ces généralités par une dernière observation relative aux armoiries gravées sur les jetons de cette période, soit au droit, soit au revers. Les plus anciens portent l'écu de Bourbon-Vendôme, qui est de Bourbon *à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.* Mais, en 1527, à la mort du duc Charles II, connétable de Bourbon, l'aînesse étant échue aux princes de Vendôme, ceux-ci prirent les armes pleines de la famille, supprimant la brisure des lionceaux, qu'ils remplacèrent par *la bande de gueules,* propre aux armes de Bourbon. Cette bande fut réduite parfois à l'état d'une simple cotice de même émail, passant sous la première fleur de lis, au lieu de la recouvrir, comme cela se voit sur les jetons, à partir des ducs Charles et Antoine de Vendôme.

Plus tard, enfin, la bande, au lieu de traverser diagonalement la totalité de l'écu, se trouve entre les fleurs de lis qu'elle cotoye, ainsi qu'on peut le constater à la vue des pièces de la planche III.

---

(1) Du reste, pour l'usage, la frappe et la distribution des jetons, nous prions le lecteur de se reporter à ce que nous avons dit à ce sujet dans notre *Histoire des jetons des Princes de la deuxième Maison de Bourbon-Vendôme* (*Bulletin de la Soc. arch.*, t. XX, année 1881).

## François de Bourbon

*Comte (1477-1495)*

François de Bourbon, comte de Vendôme, vint au monde en 1470 et n'avait que sept ans lorsqu'il succéda à Jean de Bourbon, son père (1). Sa vie militaire fut assez calme et il ne participa point aux révoltes de la minorité du roi de France Charles VII. Malgré cela, il servit Anne de Beaujeu et fit campagne en Guyenne, dans l'armée où se trouvait le jeune roi. Plus tard, envoyé en Flandre, il secourut Philippe, sire de Ravestein, contre l'archiduc Maximilien.

Pendant l'expédition de Charles VIII en Italie, le comte de Vendôme resta en France, mais à la nouvelle des difficultés survenues dans le cours de la campagne, il partit en hâte avec des renforts. Tombé malade au camp de Verceil, François y mourut âgé seulement de

---

(1) Pour toutes les notices biographiques contenues dans ce travail, confrontez :

P. Anselme. *Hist. généalogique de la Maison de France*, 9 vol. in-folio. 3e édit., MDCCXXVI, Paris, Compagnie des libraires.

Debie (*Jacques*). *Les Familles de France illustrées par leurs médailles*, 1 vol. in-fol. Paris, 1634. Paris, MDCXXXIIII.

Desormeaux (*Joseph-Louis-Rigault*). *Hist. de la Maison de Bourbon*, 1772-1786, 4 vol. in-4o. grav.

Moreri. *Dict. historique*, 10 vol. in-folio. Paris, Edit. de MDCCLIX.

De Pétigny. *Hist. du Vendomois*, 1 vol. in-4o. Henrion, Vendôme, 1849, avec planches par G. Launay.

Renée (*Amédée*). *Princes militaires de la Maison de France*, 1 vol. in-4o ; Claye et Taillefer, imprimeurs. Amyot, éd., r. de la Paix, à Paris, sans date.

Simon (*abbé*). *Hist. de Vendôme*, 3 vol. in-8o. Henrion-Loiseau, Vendôme, 1834.

vingt-cinq ans, en 1495. Son corps, rapporté en France, fut inhumé en l'église St-Georges, de Vendôme, lieu de sépulture des princes de Bourbon-Vendôme.

François était un des personnages les plus accomplis de son temps, l'*Escarboucle* suivant l'expression usitée par André de la Vigne, l'un de ses biographes. Un autre, Desormeaux, lui applique ce que Brantome disait de Dunois « qu'il infusa une telle semence de générosité dans toute sa race, qu'elle s'en est toujours ressentie jusqu'à nos jours. »

On ne connaît aucun jeton que l'on puisse avec certitude attribuer à François de Bourbon. Il en existe bien un, anonyme, frappé pour la Chambre des Comptes, qu'on avait proposé de classer au règne de ce prince (1), mais les raisons exposées comme justification de ce point délicat, n'ont qu'une médiocre valeur et tout milite au contraire pour reporter l'émission de la pièce au règne suivant, ainsi que nous l'établirons tout à l'heure.

Si le comte François se signale par l'absence de monuments métalliques pouvant lui être consacrés, il n'en est pas de même de son épouse et de ses enfants dont, pour plusieurs, il existe de nombreux et fort beaux jetons, rappelant en tout point le style Renaissance.

Pour le moment, nous ne décrivons que les pièces de Marie de Luxembourg et de Charles, son fils aîné, comte puis duc de Vendôme, renvoyant à un autre chapitre pour faire connaissance avec celles des princes puînés de la Maison de Vendôme.

---

(1) *Bulletin de la Soc. arch. du Vendomois,* année 1883, page 238.

## Marie de Luxembourg (1)

*Comtesse, puis Duchesse douairière (1495-1548)*

François de Bourbon avait épousé, par contrat passé au château de Ham, le 8 septembre 1487, Marie, fille de Pierre II de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, de Conversan, de Marle, de Soissons, dame d'Enghien, de Dunkerque, Gravelines, Ham, La Roche, etc., etc., châtelaine de Lille, titres que l'on trouve mentionnés en tout

---

(1) Il existe plusieurs princesses du nom de Marie de Luxembourg, que nous signalons en note, afin de prévenir le lecteur contre toute confusion.

A. — Marie de Luxembourg, fille de l'Empereur Henri VII, de la Maison de Luxembourg et de Marguerite de Brabant, qui épousa Charles IV le Bel, roi de France, après que ce prince se fut séparé de sa première femme, Blanche de Bourgogne, sous prétexte de parenté. Marie mourut en 1324 sans laisser d'enfants.

B. - Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, dont nous nous occupons ici.

C. — Marie de Luxembourg, duchesse d'Etampes et de Penthièvre, vicomtesse de Martigues, née le 15 février 1562 à Lamballe et décédée le 6 septembre 1623. Elle était fille de Sébastien de Luxembourg-Martigues et de Marie de Beaucaire. Mariée à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, cette princesse devint mère de Françoise de Mercœur, épouse de César, duc de Vendôme. (Voir notre *Histoire des jetons des Princes de la deuxième Maison de Vendôme*).

D. — Marie de Luxembourg, seconde fille de Henri de Luxembourg, duc de Pinay, pair de France, prince de Tingry..... &, en qui finit la ligne masculine de la Maison de Luxembourg et de Magdeleine de Montmorency, dame de Thoré, de Dongre et de Gandelus.

Cette Marie, dite Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tinguy, épousa Henri de Levis, duc de Ventadour, pair de France, dont elle n'eût pas d'enfants et qui mourut en 1660 au monastère des Carmélites de Chambéry, qu'elle fonda.

ou en partie sur plusieurs jetons ou médailles de cette princesse et de ses descendants. Marie avait déjà été mariée à Jacques de Savoie, comte de Romont, dont elle eut deux filles.

De son mariage avec François de Bourbon naquirent six enfants :

1° CHARLES (*), comte puis duc de Vendôme, né à Vendôme le 2 juin 1489, mort en 1538 (1).

2° JACQUES, mort en bas âge.

3° FRANÇOIS (*), comte de Saint-Pol, né à Ham le 6 octobre 1491, mort à Cotignan, près de Reims, le 1er septembre 1545.

4° LOUIS (*), cardinal de Bourbon, né à Ham, le 2 janvier 1493, mort à Paris le 13 mars 1556.

5° ANTOINETTE (*), qui épousa Claude de Lorraine, premier duc de Guise, née à Ham le jour de Noël 1494, morte à Joinville le 20 février 1583.

6° LOUISE de Bourbon, abbesse de Fontevrault, née à La Fère le 1er mai 1495, morte dans son abbaye le 21 septembre 1575.

François de Bourbon eut encore un enfant naturel, né d'Isabeau de Grigny et nommé JACQUES de Bourbon.

Marie, demeurée veuve pendant cinquante et un ans, fut tutrice de ses enfants durant leur minorité. Les biens considérables que cette princesse apporta dans la Maison de Vendôme, contribuèrent puissamment, nous l'avons dit, à la prospérité dont jouit le Vendomois au XVIe siècle. Elle fit le partage de ses domaines à son château de la Fère, en Picardie, en 1518, et attribua à l'un de ses fils, François de Bourbon, le comté de Saint-Pol. C'est dans cette résidence, qui était pour elle un

(1) Nous avons marqué d'un astérisque le nom des personnages dont on connait les jetons.

séjour de prédilection, bien que ne dédaignant pas le Vendomois, que Marie mourut, le 1er avril 1548, dans un âge fort avancé. Son corps fut transporté à Vendôme pour être inhumé dans la Collégiale, à côté de son mari (1).

### *Sceau de Marie de Luxembourg*

Tout d'abord, nous mentionnerons un fort beau sceau, dont M. Servais, conservateur des Archives nationales, a bien voulu nous communiquer une empreinte très nette en cire rouge (2).

Cette pièce est circulaire, de 75mm de diamètre. Dans le champ, un ange debout aux ailes éployées, vêtu d'une longue robe drapée ; la tête est timbrée d'une croix croisettée et accostée de deux palmes ; les cheveux sont bouffants de chaque côté et accostés eux-mêmes de deux branches feuillues. L'ange tient dans ses mains un écu en losange recouvrant la moitié inférieure du corps et environné d'une guirlande de fleurs. Cet écu est parti, à dextre, de France, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent qui est *Bourbon-Vendôme ;* à senestre, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé, couronné d'or, la queue nouée, fourchue et passée en sautoir, qui est *Luxembourg*.

---

(1) Sur le tombeau, se trouvaient deux statues en marbre blanc, représentant : l'une, François de Bourbon, vêtu d'un manteau doublé d'hermines, avec le collier de l'ordre de St-Michel ; l'autre, Marie de Luxembourg, ayant sur la tête une couronne garnie de rayons.

On sait que ces superbes mausolées ont été détruits à la Révolution, mais il en existe encore quelques fragments conservés au Musée de Vendôme.

(2) On trouve mention de ce sceau dans le volume du *Compte-rendu des séances du Congrès archéologique de France tenu à Vendôme en 1872,* page 343.

Entre plusieurs rangées de grenetis et de filets se trouve la légende dont quelques lettres sont effacées, mais qui peuvent facilement être rétablies :

Les petites lettres indiquent les lacunes de la légende :

S. MAriæ. DE LVXEMBVRGO. VINDOCINENSIS : SANCTI : PAVLI : LINIACI : AC MARLE : COMitissa *(Sceau de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, de St-Pol, de Ligny* (1) *et de Marle).*

Le contre-sceau est également circulaire de 37mm, entouré d'un grenetis entre filets. Il porte un écu en losange identique au précédent, aux armes de Bourbon-Vendôme et de Luxembourg, avec la légende semi-circulaire CONTRA SIGILLVM dans le bas et des rinceaux en hémicycle dans le haut.

(Pl. I, fig. 1 et 2).

(*Archives nationales*, S. 4409, n° 2).

Ces deux pièces sont l'œuvre d'un habile artiste de la Renaissance qui a su y introduire des ornements d'une certaine originalité et d'une richesse incontestable. Sur l'écu de Vendôme, la bande aux trois lionceaux recouvre la première fleur de lys ; sur celui de Luxembourg, la queue du lion, fortement poilue, remonte, après sa bifurcation, au-dessus de l'animal, tandis que l'autre partie retombe latéralement à la suite de son croisement avec la première.

La qualification de comtesse prise par Marie sur le sceau qui vient d'être décrit, indique que son emploi doit remonter à l'époque du mariage avec François de Bourbon, dont le titre n'a jamais été autre que celui de comte de Vendôme. Vu le prix de la gravure, la matrice n'aura pas

---

(1) *Ligny*, ville du Barrois. — *St-Pol*, ville de l'Artois.

été renouvelée après l'érection du comté en duché, alors que Marie prenait sur ses jetons le titre de duchesse douairière, et elle aura continué à se servir de la même empreinte. Ceci explique comment le sceau se trouve appendu à une charte de la duchesse de Vendôme du 4 mars 1522.

*Jetons de Marie de Luxembourg*

Voici maintenant deux superbes jetons au nom de Marie de Luxembourg :

**A.** — MARIA ✠ DE ✠ LVCEMBVRGO ✠ COMITISSA :, écu en forme de losange, parti Bourbon-Vendôme et Luxembourg, accosté dans les coins de quatre roses ornées de palmes. La légende commence par une petite couronne et les mots sont séparés par une rose. — ℞ : VINDOCINENSIS : ✠ : ET : ✠ : SANCTI : ✠ : PAVLI : ✠ : Croix ailée, fleuronnée, évidée en quadrilatère, arquée au centre et anglée de quatre fleurs de lis ; une petite couronne occupe, ainsi qu'au droit, la tête de la légende dont les lettres, séparées par une rose, sont les unes en caractères romains, les autres avec la forme onciale.

(Pl. 1, fig. 3)

Cuivre. *Musée de Vendôme ; Cabinet de France.*

Renier Chalon qui a décrit ce jeton (*Rev. num. belge,* 1859. Pl. XIX, fig. 2), en attribuait l'émission à l'atelier de Tournai, mais un document (1) cité par M. de Barthelemy dans les *Mélanges de Numismatique,* 1875 (t. 1,

(1) Documents sur la fabrication des jetons au XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècle. — Analyse de textes des archives de la Cour des Monnaies, conservés aux Archives nationales (Z. 3156 et Bibliot. de la Sorbonne. H. I. 13, n° 173. f° 100, r°).

page 245), nous donne, avec l'indication du monnayeur, le lieu et l'époque où il a été frappé.

Voici ce document : *1506, 16 juin. — Permis à Philippot Cotin (monnayer de la monnaie de Paris) de faire 600 gectouers de laton pour Mme de Vendôme, où il y a « ung lion sur la moitié et sur l'autre moitié y a une bande où il y a trois petitz lions et trois fleurs de lys deux et une. »*

Et cet autre plus loin (1) : « *1509, 6 février. — Il est permis de faire 200 gestouers d'argent et 8 ou 900 de laiton pour Mme de Vendôme et à ses armes* ».

**B.** — Le second jeton d'une émission postérieure à la mort de François de Bourbon, comme le précédent, a certainement été frappé après 1515, époque de l'érection du comté en duché-pairie, puisque Marie y prend le titre de duchesse-douairière, avec la couronne ducale au-dessus de l'écu.

Toutes les lettres, au droit comme au revers, sont en caractères romains : MARIE : DE : LVXEMBOVRG : DVCHESSE ; écu losangé parti Bourbon-Vendôme et Luxembourg, surmonté d'une couronne ducale interrompant la légende. — ℞ + DOVAIRIE (re) : DE : VENDOSMOIS : CO : DE : ST : POL. — Croix formée de quatre balustres fleuronnés, reposant sur de petits cercles ayant un point au centre et cantonnée de quatre chardons.

(PL. 1, fig. 4).

*Cabinet de France.*

Ce jeton, d'une très belle facture, où, comme sur le précédent, Marie se qualifie de princesse de St-Pol, a dû être frappé avant 1518, année de la cession du Comté de St-Pol, au second fils de Marie, François de Bourbon St-Pol.

---

(1) *Loc. cit.*, page 247.

## Charles de Bourbon-Vendôme

*Comte (1495-1515), puis Duc (1515-1536)*

Charles de Bourbon succéda en 1495 à son père François de Bourbon, dans le Comté de Vendôme ainsi que dans toutes les autres possessions. Ce prince, né au château de Vendôme, le 2 juin 1489, y demeura quelque temps sous la tutelle de sa mère, mais il ne tarda pas à en être séparé par ses emplois à la Cour et sa glorieuse participation aux grandes guerres de François Ier. Après la funeste bataille de Pavie, la France, veuve de son roi, appela Charles de Vendôme à prendre en mains le gouvernement de l'Etat, comme premier prince du sang. Toutefois, il se soumit à la régence de Louise de Savoie, mère du roi et ne retint que la présidence du Conseil qu'il sut diriger d'une main ferme et loyale. Il aida généreusement de ses finances le roi François Ier et fut fait gouverneur de Picardie en 1518, avec résidence à La Fère, où il séjourna fréquemment et où la plupart de ses enfants virent le jour.

Déjà, en 1484, sous le comte François de Bourbon, le Vendomois avait été soustrait à la dépendance de l'Anjou et érigé en pairie relevant directement de la couronne. Une faveur encore plus grande fut accordée à Charles, à l'avènement de François Ier, au mois de février 1515, par l'érection du comté en duché-pairie.

Ses succès militaires lui firent conférer, quelques années plus tard, le cordon de l'Ordre de St-Michel.

Charles mourut à Amiens le 25 mars 1536 et fut enterré à Vendôme dans les caveaux de la Collégiale de Saint-Georges (1).

---

(1) Ses armes peintes, ainsi que celles de sa femme, sur un vitrail de la Chapelle absidiale de l'Eglise de la Trinité à Vendôme, sont de Bourbon-Vendôme et d'Alençon. On remarque que les trois lionceaux formant

Sa devise était : *Nunc lucet omnibus.*

On connaît de Charles plusieurs jetons d'un assez beau style.

**A.** — C'est d'abord un jeton anonyme dont l'usage pour la Cour des Comptes est indiqué en toutes lettres (1). D'un côté, croix fleuronnée dont le centre est formé d'un quadrilatère évidé avec quatre branches de feuilles élargies et trilobées, garnies dans chacun des cantons d'un monogramme, composé des lettres **F** et **R** liées ensemble. Il y a une croix en tête de la légende dont les mots sont séparés par deux points. + POVR : LA : CHAMBRE : DES : COMPTES :, lettres en caractères romains.

De l'autre côté, la légende se complète ainsi : + DE : MONSIG ... : LE : CONTE : DE : VENDOSME :, avec une croix en tête et deux points entre chaque mot ainsi qu'à la fin. Dans le champ est l'écu de Bourbon-Vendôme, surmonté d'une *simple couronne de comte* avec perles, sans ornements, et accosté des mêmes lettres **F** et **R** reliées en monogramme comme sur le premier côté. La bande de l'écu broche sur la première fleur de lys et est chargée des trois lionceaux d'argent formant brisure.

(Pl. II, fig. 5).

Cuivre. *Musée de Vendôme.*

---

brisure sur la bande des armoiries des princes de Bourbon-Vendôme, ont disparu, ce qui arriva, ainsi que nous l'avons déjà dit, à l'époque où Charles demeura chef de la Maison de Bourbon en 1527, après la mort du Connétable. Les armes d'Alençon étaient de *France à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent.*

(1) Il est mentionné, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Vendomois*, année 1883, page 238, comme faisant partie de la collection de M. Bouchet, bibliothécaire à Vendôme, et est attribué par lui au Comte François.

La suivante est décrite dans le même Recueil, année 1866, page 139.

**B.** — La seconde pièce est d'une facture analogue et porte le mot *DVC* au lieu de *CONTE*. Nous considérons, ainsi que sur la précédente, le côté de la croix comme étant celui du droit; à cause de la légende qui commence évidemment sur cette face et complète celle du côté de l'écu, qui serait alors le revers. + POVR : LA : CHAMBRE : DES : COMPTES ; croix formée d'un losange à deux traits contigus, centrés d'un point et se terminant à chacun des quatre angles par un large fleuron avec le monogramme des deux lettres **F** et **R**, comme ci-dessus disposés dans chaque canton. — ℟ + DE : MONSIGNEVR : LE : DVC : DE : VENDOSME : ; aux armes de Bourbon surmontées de la couronne *ducale* et accostées de chaque côté par le monogramme **F R** déjà indiqué. La bande de l'écu broche sur la première fleur de lis et est encore brisée de trois lionceaux.

(Pl. II, fig. 6).

**C.** — Enfin, une autre pièce signée du nom de Charles, duc de Vendôme, va nous permettre de préciser les attributions de chacune des pièces précédentes.

CHARLES. DVC. —— DE VENDOSMOYS, écu de Bourbon, surmonté de la couronne ducale occupant le haut du contour et entouré du cordon de St-Michel, dont la plaque traverse le bas de la légende. Ici la bande, réduite à l'état d'une simple cotice, sans brisure, est recouverte par la première fleur de lys. — ℟ + PER. DE. FRANCE. CONTE. DE. MARLE. ET. S. (*Soissons*), croix formée de quatre balustres fleuronnés partant d'un petit cercle centré d'un point, et cantonnés de quatre **F** et **R** majuscules, toujours liés ensemble. La légende

continue celle du droit et rappelle quelques-uns des titres de Charles, écrits selon l'orthographe du temps : *pair de France, comte de Marle etSoissons* (1).

(Pl. II, fig. 5).

*Ma Collection; Cab. de France; Musée de Vendôme, etc.*

L'auteur de ce dernier jeton ne saurait présenter de doutes, et il s'agit bien ici du duc Charles de Vendôme,

---

(1) *Marle* était une place militaire de Picardie avec le titre de Comté, qui, de même que celui de Soissons, passa dans la Maison de Luxembourg par le mariage de Jeanne de Bar, fille unique de Robert de Bar, avec Louis de Luxembourg, connétable de France. Ce comté échut à la Maison de Bourbon-Vendôme, lors du mariage de Marie, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Il devint plus tard l'apanage d'Antoine, roi de Navarre, qui prit aussi le titre de comte de Marle. A l'avènement de Henri IV au trône, cette terre, comme tous les biens patrimoniaux de la Maison de Bourbon, revint à la couronne. Plus tard, elle fut aliénée à la Maison de Mazarin.

L'origine du Comté de *Soissons* remonte au démembrement qui s'opéra dans les possessions de l'empire de Charlemagne à la mort de Pépin, son second fils. Vers la fin du X^e^ siècle, on cite un Guy, comte de Soissons, dont la petite fille, héritière du Comté, épousa Guillaume d'Eu, comte d'Yesmes. Leur postérité directe posséda cette terre jusqu'en 1397, époque à laquelle Guy de Chatillon, comte de Soissons, fait prisonnier à la bataille de Soissons, racheta sa liberté par le don qu'il fit de son comté à Enguerrand de Coucy, gendre du roi d'Angleterre. Marie de Coucy, fille d'Enguerrand et héritière du Comté de Soissons, épousa Henri de Bar; puis, devenue veuve, elle le vendit à Louis d'Orléans par contrat du 13 mai 1404. — Le roi Charles VI, frère de Louis, érigea cette terre en comté-pairie par lettres du 22 du même mois. Mais bientôt Robert de Bar, fils de Marie, intenta un procès pour cette vente, procès qui finit par une transaction en vertu de laquelle Robert aurait la moitié du Comté de Soissons qu'il posséderait par indivis avec Charles d'Orléans, fils de Louis.

Robert de Bar épousa Jeanne de Béthune, V^sse^ de Meaux. Ils eurent une fille également nommée Jeanne, mariée à Louis de Luxembourg, C^te^ de S^t^-Pol, qui ajoute à ses qualités celle de C^te^ de Soissons. Leur fils Pierre eut, de Marguerite de Savoie, son épouse, une fille unique, Marie de Luxembourg, comtesse de S^t^-Pol et de Soissons, laquelle, mariée en secondes noces avec François de Bourbon, apporta dans la Maison de Vendôme les grands biens qu'elle tenait de sa famille.

dont le nom et le titre sont inscrits en toutes lettres. Pour les deux premiers, les droits sont identiques comme dessin et comme légendes, malgré de légères différences de points ou de gravure de lettres. Mais les revers (côté de l'écu) sont absolument différents. Le second porte une couronne ducale ornée de feuilles de trèfles et on lit dictinctement sur la légende le mot « duc », qui ne peut se rapporter qu'à Charles ; sur le premier, la couronne est simplement garnie de perles représentant celle du comte, titre mentionné sur la légende.

On s'explique comment, pour combler la lacune existant dans la numismatique de François de Vendôme, quelques savants ont été tentés de lui attribuer ce jeton, sur lequel les deux lettres **F R** rappelleraient le chiffre de ce prince. Mais cette assertion doit être combattue et les deux pièces ont dû être frappées par le même personnage Charles de Vendôme, l'une à l'époque où ce prince n'était encore que comte, c'est-à-dire *avant* 1515, l'autre après l'érection du Vendomois en duché. Le monogramme **F R** rappellerait le nom de Françoise d'Alençon, épouse de Charles, et aurait pu être maintenu sur la seconde en l'honneur de la duchesse et à la fois en celui du roi François I[er], par reconnaissance de l'érection du Comté en Duché. C'était d'ailleurs un fréquent usage de faire figurer sur les monuments de ce genre le nom ou les armes de celui dont on se reconnaissait le vassal, le fidèle serviteur, ou simplement l'obligé.

Quoi qu'il en soit, l'époque de l'émission des jetons de Charles peut être facilement circonscrite d'après les documents précis signalés par M. de Barthélemy (1) et que nous reproduisons ici :

---

(1) *Mélanges de Numismatique*, t. I, pag. 249 et 252

« *1514, 9 novembre.— Permis à Guillaume DEMAY,*
« *graveur, de tailler une pile et un trousseau aux armes*
« *de Mgr le Comte de Valois et de Bretagne, Comte*
« *d'Angoulème, et une pile et un trousseau pour* Mgr le
« Comte de Vendôme ; *plus de faire 30 gectouers*
« *d'argent pour ce dernier* ».

« *1520. — G. DEMAY grave les coins de 200 gectons*
« *d'argent pour Mr et Mme de Vendôme* ».

Une inspection même sommaire de nos deux pièces, permet en effet de constater une main identique pour la gravure des coins. La question d'attribution peut donc être considérée comme résolue et trouvera d'ailleurs sa confirmation dans un jeton de Françoise d'Alençon que nous allons décrire.

## Françoise d'Alençon

*Comtesse, puis Duchesse de Vendôme (1513-1550)*

Charles avait épousé, le 18 mai 1513, à Châteaudun, Françoise d'Alençon, fille de René, duc d'Alençon, et veuve en premières noces de François II, duc de Longueville.

Ils eurent treize enfants, qui sont :

1° Louis, comte de Marle, né à La Fère en 1514, mort en 1516.

2° Antoine (*), roi de Navarre et duc de Vendôme, dont nous parlons plus loin.

3° François (*), comte d'Enghien, le vainqueur de Cérizolles, né à La Fère le 23 septembre 1519, mort d'accident, sans alliance, au château de la Roche, le 23 février 1545, inhumé dans la Collégiale de Vendôme.

4° Louis, né à La Fère en 1522, mort en 1525.

5° Charles (*), cardinal de Bourbon (1), le premier du nom comme archevêque de Rouen, né à La Ferté-sous-Jouarre, en Brie, le 22 décembre 1523, décédé le 9 mai 1590. — C'est lui que l'on désigne du nom de Roi de la Ligue.

6° Jean, comte de Soissons, d'Enghien, duc d'Estouteville, etc., né à La Fère le 6 juillet 1528, marié à Marie,

---

(1) Le plus ancien cardinal de Bourbon du nom de Charles fut archevêque de Lyon en 1446. Il appartenait à la branche aînée de la Maison et naquit, en 1434, de Charles, comte de Clermont, qui devint duc de Bourbon en 1433 à la mort de son père Jean Ier de Bourbon, le prisonnier d'Azincourt. Sa mère était Agnès de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière.

fille de François de Bourbon, duc d'Estouteville, comte de St-Pol, son oncle, mort d'accident le 10 août 1577.

7° LOUIS de Bourbon (*), tige de la branche de Condé, né à Vendôme le 7 mai 1530, tué à Jarnac le 13 mars 1569.

8° MARIE de Bourbon, née à La Fère en 1515, morte sans alliance au même lieu le 28 septembre 1538.

9° MARGUERITE, épouse de François de Clèves, duc de Nevers, née à Nogent le 26 octobre 1516, et morte en Berry le 20 octobre 1589. Elle fut belle-mère du duc de Guise, dit le Balafré.

10° MAGDELEINE, née à La Fère le 3 février 1520, religieuse de Fontevrault, puis abbesse de Ste-Croix, de Poitiers, où elle mourut.

11° CATHERINE, née au château de Deffans, en Bourbonnais, le 18 septembre 1525, mourut le 27 avril 1594, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

12° RENÉE, vint au monde à St-Germain-en-Laye, le 6 février 1527, mourut abbesse de Chelles le 9 février 1583.

13° ELÉONORE de Bourbon-Vendôme, naquit au château du Louvre, à Paris, le 18 janvier 1532, morte abbesse de Fontevrault le 26 mars 1564 (1).

Françoise d'Alençon survécut à son mari environ treize ans. Elle aussi avait apporté de grands biens dans la Maison de Bourbon-Vendôme. Ce fut en sa faveur que les baronnies de Château-Gontier, La Flèche, *Beaumont*, les seigneuries de Ste-Suzanne, Sonnoy et Peroy furent érigées en duché sous le nom de Beaumont, par lettres données à Ste-Ménéhould en septembre 1543 (2). Cette

---

(1) Outre ces enfants légitimes, Charles de Vendôme eut encore un fils, nommé NICOLAS-CHARLES de Bourbon et de Board, issu de sa liaison avec Nicole de Board, de la ville de Gand.

(2) *Beaumont-sur-Sarthe* est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Sarthe : c'est une petite ville de 2000 habitants

princesse mourut en son château de La Flèche, en Anjou, le 24 septembre 1550, âgée d'environ 60 ans ; elle fut enterrée à Vendôme, à côté de son mari, dans le caveau des Bourbons de l'Eglise collégiale.

Il existe plusieurs jetons d'un très bon style Renaissance, portant le nom de Françoise d'Alençon. Le plus ancien serait :

**A.** — ✠ FRANÇOISE — DALENCON ✠. Une petite rose commence et termine la légende qui est coupée, dans le haut de la pièce, par une couronne ducale surmontant l'écu parti de Bourbon-Vendôme et d'Alençon. Cet écu est de forme ordinaire, entouré d'une cordelière d'où pend un gros gland séparant les deux mots de la légende dans le bas.

℟. — DVCHESSE ⁑ DE ⁑ VENDOSMOIS, une fleur de lis, accostée de deux petites étoiles de chaque côté, occupe le haut de la pièce et les mots sont séparés de même par deux petites étoiles superposées. Dans le champ, une croix formée par quatre balustres évidés, terminés par un ornement tréflé et s'appuyant au centre sur un cercle centré d'un point. Dans chaque canton de la

---

environ qui a conservé une partie de son donjon du XIe siècle et une motte féodale très importante.

Cette terre était autrefois vicomté et portait pour cela le nom de Beaumont-le-Vicomte. Les premiers seigneurs remontent au XIe siècle et se poursuivent jusqu'à Louis de Brienne, fils puîné de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, qui devint vicomte de Beaumont par son mariage avec Agnès de Beaumont, fille de Robert, vicomte de Beaumont, en Maine.

Une de ses descendantes, Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont, épousa, en octobre 1371, Pierre, comte d'Alençon, qui mourut en 1404. Jean, leur fils, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Le fils de celui-ci, Jean II, père de René, comte du Perche, mort en 1492,

croix, on retrouve le monogramme formé des deux majuscules **F R**, liées ensemble comme sur les jetons de Charles.

(Pl. II, fig. 8).

*Musée de Cluny.*

Nous observerons que les lettres des légendes dépassent comme grandeur les dimensions ordinaires.

**B.** — FRANCOYSE. D (ouairière). DVCHES. DE. VEND. ET. BEAVM : ; écu en losange parti de Bourbon et Alençon, surmonté d'une couronne ducale et entouré de la cordelière de veuve; la tête de la légende est occupée par une sorte de fleuron remplaçant la petite croix ordinaire. — ℟. ✠ DIEV. EST. LA. FIN. DE. MON. COMPTE. Croix formée de quatre balustres découpés, fleuronnés à chaque extrémité, s'appuyant au centre sur une rosace avec une **F** majuscule dans chaque canton ; les mots sont séparés par un point et une sorte de fleuron occupe la tête de la pièce.

(Pl. II, fig. 9).

Diam. 26mm. Arg. et Cuiv. *Cabinet de France.*

---

laissa deux enfants : un fils, Charles, mort sans postérité, et une fille Françoise, laquelle, veuve de François d'Orléans-Longueville, épousa en 1513 Charles de Bourbon-Vendôme et transmit ainsi la Vicomté à la Maison de Bourbon.

Cette vicomté était composée de Beaumont, Fresnai, Ste-Suzanne, La Flèche, Château-Gontier, Poncé et quelques autres enclaves dans le Maine et l'Anjou.

Erigée en duché par François Ier en 1543, avec deux sièges de justice, l'un à La Flèche, l'autre à Beaumont, Henri IV fit de la ville de La Flèche la capitale du duché de Beaumont.

Divers auteurs ont confondu les Maisons de Beaumont, car il existe plusieurs localités de ce nom en France et même dans le Maine, en Normandie, en Auvergne, en Dauphiné... &.

Voyez : Moréri, t. II. — P. Anselme. t. V. — *Dict. univ. de la France*, t. II.

**C.** — Il existe au Cabinet de France une variété de cette pièce absolument du même type comme dessin et comme légende, mais d'un module un peu différent et qui se distingue par la forme de la couronne.

De plus, comme sur la pièce précédente, la rose centrale du revers porte un point au-dessous de chaque **F**; enfin, le mot VEND. du droit n'est pas précédé d'un point.

(Pl. II, fig. 10).

Diam. 30mm. *Cabinet de France.*

La devise, qui se trouve au revers de ces deux pièces, se lit également sur un jeton anonyme de Henri de Bourbon-Vendôme, qui fut Henri IV, et frappé en 1565 (1).

(1) Schlumberger et Blanchet, *Jetons du Béarn*, t. II, page 58.

## Antoine de Bourbon

*Duc de Vendôme (1536-1562)*

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont et d'Albret, comte de Marle, etc., gouverneur de Picardie, gouverneur et amiral de Guyenne, chevalier de l'ordre de St-Michel, naquit à la Fère-sur-Oise le 22 avril 1518 (1). Il fit ses études au collège de Navarre, à Paris, et eut pour professeur Jean Hennuyer, célèbre théologien, devenu plus tard évêque de Lisieux (2).

(1) *La Fère*, dont il a déjà été question, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne, au confluent de la Serre et de l'Oise, faisait partie des domaines de la Maison de Vendôme, comme portion de la Picardie, apportée en dot à cette Maison par Marie de Luxembourg. C'était une ville forte où le père d'Antoine résidait souvent en qualité de gouverneur de la province. Elle était également le siège d'une Cour des Comptes établie en 1560 pour connaître les affaires financières des fiefs des princes de Vendôme situés en Picardie. Ces hauts personnages avaient en outre deux autres Cours des Comptes, celle de Vendôme pour les fiefs du centre de la France et une autre dans le Midi pour les provinces de Béarn et de Navarre. — Voir Blanchet. *Jetons de la famille des princes de Navarre*. — Confronter également un article sur La Fère de M. Poissonnier, inséré dans les *Mémoires du Comité archéologique de Noyon* (t. V., page 244).

(2) Jean Hennuyer, né à St-Quentin, diocèse de Laon, en 1497, exerça les fonctions de sous-maître au Collège de Navarre, de 1530 à 1537, et fut en cette qualité professeur d'Antoine de Bourbon. En 1538, il prit sa licence en théologie et son doctorat l'année suivante; après avoir obtenu le bonnet, on lui confia la direction de Ch. de Bourbon, le futur cardinal, archevêque de Rouen, et de Ch. de Lorraine, qui devint archevêque de Reims et cardinal en même temps. D'après Ste-Marthe, Hennuyer fit profession dans l'ordre de St-Dominique en 1553, puis devint confesseur du roi. En 1557, il fut nommé à l'évêché de Lodève et transféré, l'année suivante, à celui de Lisieux. On croit qu'il y mourut en 1577 ou 1578.

D'abord comte de Marle, puis duc de Beaumont du chef de sa mère Françoise d'Alençon, Antoine devint duc de Vendôme le 25 mars 1536, à la mort de son père, et épousa, à Moulins, en octobre 1548, Jeanne d'Albret, fille de Henri II d'Albret, roi de Navarre, dont il eut :

1° Henri de Bourbon, duc de Beaumont, né à La La Flèche le 21 septembre 1551 et décédé dans cette ville à l'âge de trois ans.

2° Henri de Bourbon (*), qui devint roi de France.

3° Louis-Charles de Bourbon, comte de Marle, né au château de Gaillon, en Normandie, le 19 février 1554, mort en tombant d'une fenêtre par suite de l'imprudence de sa nourrice.

4° Catherine de Bourbon (*), princesse de Navarre, duchesse d'Albret, née à Paris le 7 février 1558, morte à Nancy le 13 février 1604, épouse de Henri de Bar, héritier du duché de Lorraine.

Antoine et son épouse passèrent, tantôt à Vendôme, tantôt à La Flèche, les premières années de leur mariage et laissèrent, dans les contrées du Vendomois, de nombreux souvenirs, entre autres à Prépatour, rendez-vous de chasse sur les bords du Loir, ainsi qu'à la Bonne-Aventure, lieu affectionné par Henri IV, où Rabelais et Ronsard étaient les familiers du logis.

A la mort de Henri d'Albret, survenue le 25 mai 1565, Antoine prit le titre de roi de Navarre et fut nommé gouverneur et amiral de Guyenne à la place de son beau-père. A dater de cette époque, Antoine résida peu dans le Vendomois. Entraîné dans les luttes de parti, il se fit tantôt catholique, tantôt huguenot, selon les occurences, réglant sa religion sur sa politique, plutôt que sa politique sur sa religion. C'était, suivant de Thou : « Un prince de « bonne mine, d'un esprit noble et généreux, qui aimait « le droit et la justice, se laissant emporter au plaisir, à

« quoi il avait une puissante inclination » (1). On cite beaucoup ses relations avec Louise de la Béraudière, dame d'honneur de la reine-mère (2). Il en eut un fils CHARLES, qui devint archevêque de Rouen [IIIe du nom] après la mort des deux Charles, cardinaux archevêques de la même ville, l'un son frère naturel, l'autre son neveu.

En 1562, mis à la tête de l'armée, qui combattit en Berry et en Normandie, il reçut un coup de mousquet au siège de Rouen et mourut des suites de sa blessure aux Andelys, le 27 septembre. Son corps, transporté à Vendôme, fut inhumé dans le caveau des Bourbons de la Collégiale de St-Georges.

Sa devise était : « *Nec astra, nec torret hiems* » ; celle de sa femme, Jeanne d'Albret : « *Gratia Dei sum quod sum* ».

Les jetons frappés par Antoine pour l'usage de la Cour des Comptes offrent des variétés qui ont passé inaperçues jusqu'à ce jour et qui attestent une fabrication importante et prolongée. En voici quelques-unes :

---

(1) Conf. les lettres d'Ant. de Bourbon, publiées par M. DE ROCHAMBEAU et analysées par L. MARTELLIÈRE (*Bulletin de la Soc. arch. du Vendomois*, 1878, pag. 13). Ces lettres nous montrent Antoine inconstant, léger, prodigue, ne songeant qu'au plaisir quand il n'était pas à la bataille ; flottant d'un parti à l'autre, changeant de religion et de conviction avec une égale facilité, général incapable malgré sa bravoure, politique crédule et vacillant, jouant de toutes les séductions et de toutes les promesses, malgré les protestations de fidélité et d'amour données à sa femme. Les demoiselles de la Cour lui semblent toutes laides et fâcheuses ; elles ne pourront jamais avoir aucune puissance sur lui, sinon pour les haïr et les détester. On sait ce qui advint plus tard de ces belles promesses.

(2) Catherine de Médicis s'était entourée d'un grand nombre de très belles personnes, connues sous le nom de *dames d'honneur* ou de *filles de la Reine*, dont la perfide princesse se servait pour nouer des intrigues pouvant favoriser ses desseins. BRANTOME dit que le nombre de ces suivantes s'élevait quelquefois jusqu'à trois cents.

**A.** — ANTOINE. DVC. — DE. VENDOSMOYS ; dans le champ l'écu de Bourbon dont la première fleur de lis broche sur la bande réduite à l'état de cotice. Cet écu est surmonté de la couronne ducale qui empiète sur le contour de la légende au haut de la pièce et qui est entouré du collier de l'ordre de St-Michel, dont la médaille coupe le bas de la légende.

℞. + PER. DE. FRANCE — CONTE. DE. MARLE. ET. S (*oissons*), comme sur le jeton de Charles décrit plus haut. Dans le champ se trouve une sorte de griffon dirigé à gauche dans l'attitude de la défense, posé sur une terrasse de gazon, la gueule entr'ouverte, la langue en dehors, les poils du dos hérissés, la patte droite de devant levée ; enfin la queue ramenée entre les deux pattes de derrière.

(Pl. II, fig. 11).

Cuivre. *Musée de Vendôme. Collection* Richard de Paris.

**B.** — Variété de cette pièce sur laquelle la patte du griffon est levée horizontalement au niveau de l'épaule, mais sans la dépasser.

Cuivre. *Musée de Vendôme.*

**C.** — Autre variété sur laquelle l'S final de la légende de face est plus petit que les autres lettres et les surmonte dans le mot VENDOMOY$^{S}$ ; un point précède le nom d'Antoine. Au revers, la légende se termine par ... MARLE. S. — La patte de devant du griffon est horizontale ou peu inclinée ; les doigts des pattes sont nettement écartés et le bout de la queue offre trois mèches distinctes. Enfin, les lettres des légendes ont un caractère plus moderne.

(Pl. II, fig. 12).

*Musée de Vendôme.*

**D.** — Autre variété offrant le même revers, mais la face porte la légende de la pièce **A**.

*Musée de Vendôme. Ma Collection. Cabinet de France.* (Arg. et cuiv.)

**E.**— Une dernière variété présente comme **C**, l'S relevé dans le mot Vendomois et se termine, au revers, par SOI au lieu d'un S simple.

Cuivre. *Musée de Vendôme.*

Ces diverses variétés se distinguent, en outre, par un aspect particulier, par des lettres qui sont plus ou moins finement gravées indiquant par là même des frappes différentes.

L'animal représenté sur tous ces revers ne saurait être pris pour un lion ou un tigre; sa forme est tout à fait fantastique et doit faire allusion, croyons-nous avec Bouchet, à ces monstres mythologiques, gardiens des trésors (1).

Nous ne saurions assigner positivement la date de l'apparition de ces jetons, mais à en juger par leur style analogue à celui des pièces de Charles, père d'Antoine, on peut présumer que leur émission est contemporaine du début du règne de ce dernier, celui-ci ne prenant encore que le titre de duc de Vendôme, qu'il possédait depuis 1536, n'ayant pu se qualifier de roi de Navarre qu'en 1555, après la mort de son beau-père. Il en résulte

(1) C'est un usage très ancien de préposer, pour ainsi dire, des animaux à la garde des portes. Tantôt c'étaient des sphynx, tantôt des griffons, des chimères, mais surtout des lions (Batissier, *Eléments d'Archéologie,* page 498).

Le jardin des Hespérides était gardé par un dragon ailé (*Jetons de Louis-Joseph de Vendôme,* pl. II, fig. 7). — Nous pourrions citer bien d'autres exemples.

que c'est entre ces deux dates que doit être placée la fabrication et l'émission de ces jetons (1).

L'Hôtel des Monnaies de Vendôme, fermé depuis de longues années, et dont il ne reste plus rien aujourd'hui, sinon la rue qui en porte le nom, a-t-il été le lieu de fabrication de ces jetons. C'est ce qu'il est difficile de décider. Quant au siège de la gravure de la matrice, tout porte puissamment à croire que ce fut Paris, d'après les documents découverts par M. de Barthélemy et cités précédemment.

(1) Il existe plusieurs autres jetons d'Antoine propres à la Navarre et au Béarn et qui ne portent aucune indication vendomoise. Ils ont été décrits par M. Blanchet, dans son opuscule sur les jetons du Béarn. De plus, dans l'ouvrage de ce dernier, en collaboration avec M. Schlumberger, on retrouve, outre les jetons, plusieurs grandes et belles médailles, auxquelles nous pouvons joindre celle de la collection d'Hanneville, indiquée dans le catalogue publié par Rollin en 1858.

On peut se reporter également à Debie, bien qu'avec certaines réserves, ainsi qu'au catalogue de la collection Jansé, paru en 1866.

## Jeanne d'Albret

*Duchesse de Vendôme (1548-1562)*

Jeanne d'Albret, femme d'Antoine, née le 7 janvier 1528 et morte à Paris le 9 juin 1572, ne fit que de courtes apparitions dans le Vendomois après la mort de son mari dont elle gouverna les états héréditaires sous le nom de son fils mineur, Henri de Bourbon. Son influence se manifesta dans notre pays par la protection qu'elle accorda aux protestants et les divisions fâcheuses qui en furent la conséquence. Retirée le plus souvent dans son petit royaume de Navarre, elle y fit preuve d'une habile finesse et d'une sage fermeté d'administration.

A propos d'un séjour fait à Vendôme par Jeanne d'Albret pendant son veuvage, on peut citer, comme document numismatique, l'extrait d'un « édit de cette princesse concernant la fabrication des écus d'or, édit donné à Vendôme le 21 novbre 1565 » et existant aux archives des Basses-Pyrénées (1).

Bien que décédée à Paris et malgré les dispositions prises pour transporter son corps en Béarn, Jeanne fut inhumée à Vendôme, dans la Collégiale St-Georges, à côté du duc Antoine.

Les jetons qu'elle frappa ont tous un type et des légendes qui les éloignent du Vendomois et en font, comme plusieurs de son mari, des monuments métalliques essentiellement Béarnais (2).

Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.

---

(1) *Hist. monét. du Béarn*, t. I, page 168).

(2) Se reporter aux ouvrages cités plus haut, de Blanchet, — de Schlumberger et Blanchet, — et de Longpérier.

## Henri de Bourbon

*Duc de Vendôme (1562-1589)*

Après la mort d'Antoine, le Vendomois eut pour duc titulaire Henri de Bourbon, son fils aîné, qui devait être Henri IV. Ce prince naquit à Pau le 13 décembre 1553 (le 14, suivant M. de Rochambeau). Il s'appela d'abord comte de Marle, puis duc de Beaumont, duc de Vendôme, seigneur de Béarn et en 1562 prince de Navarre. Enfin, au décès de Jeanne d'Albret, sa mère, en 1572, il prit la qualité de roi de Navarre, titre que nous voyons apparaître sur la plupart des jetons dont nous allons donner la description.

Henri, dont toute la vie s'écoula dans le midi de la France, berceau de sa jeunesse, ou dans les environs de la capitale après son couronnement, ou enfin dans les camps, ne s'occupa de son duché de Vendôme que pour le démembrer et en faire de l'argent afin de payer les dettes énormes qu'il avait contractées pendant les guerres civiles qui précédèrent ou suivirent son avènement au trône. Maisons, terres, métairies, forêts, furent vendues ou aliénées, si bien que le château de Vendôme ne conserva qu'un maigre apanage composé, outre son enceinte, d'une partie de la forêt près de la ville et d'un étang voisin, dit du Berger, dont les revenus ne tardèrent pas à devenir insuffisants pour pourvoir à l'entretien des bâtiments et remplir les charges du domaine. Devenu roi, Henri eût bientôt à regretter les effets de ces aliénations et chercha à les atténuer, au prix de lourds sacrifices, lorsqu'il donna le Vendomois en apanage au fils qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme.

Comme Henri avait plusieurs patrimoines distincts servant repectivement de gages à ses créances, ne différant

souvent que par leur date, les dettes pour avances ou fournitures étaient vérifiées par la Chambre des Comptes du domaine compétent et spécialement par celle de La Fère, qui toutes faisaient usage de jetons frappés aux armes du seigneur souverain. Ce sont ces pièces dont nous allons donner la description, en tant que concernant le Vendomois, et nous renverrons aux ouvrages indiqués plus haut pour les jetons de la Navarre et du Béarn.

**A.** — + HEN. P. L. G. D. D. PR. D. NA. D. D. V. D. B. C. D. MA. 1569. — (*HENri, Par La Grâce De Dieu, PRince De NAvarre, Duc De Vendôme, De Beaumont, Comte De MArle*). Dans le champ sont les armes de Navarre, *de gueules aux chaînes d'or posées en croix, sautoir et orle* (1).

℞. — ⊠ POVR. LA. C. D. C. ORDO. A. LA. FERE. SVR. OYSE. M. P. (*POVR LA Chambre des Comptes ORDOnnés A LA FÈRE-SUR-OYSE*.— Ecu de Bourbon surmonté de la couronne ducale et entouré du collier de l'ordre de St-Michel.

Ce jeton est de petit module, diam. 25mm, et en cuivre.

(Pl. III, fig. 13).

*Cabinet de France. Collection* Dulac *à Compiègne.*

Sur cette pièce, comme sur toutes celles qui vont suivre, la cotice ou bande ne broche pas sur les fleurs de lis ; elle les cotoie simplement au milieu de l'écu.

Le monogramme M. P. qui termine la légende du revers est, croyons-nous avec M. Blanchet, l'accouplement des initiales de Pierre Merigot, graveur à Paris (2).

---

(1) Pour l'origine et la signification des chaînes de Navarre, consulter Blanchet, *Monnaies du Béarn*, pages 79 et suiv.

(2) Pierre Merigot, graveur logé au Palais sur les Grands Degrés,

Les lettres séparées par un point, que nous voyons se succéder avec une sorte de profusion sur ce jeton comme sur plusieurs autres qui vont suivre, justifient une remarque que nous faisions en commençant relative à l'incertitude qui devait régner dans la classification de ces pièces, au sujet des villes ou provinces qui pouvaient en revendiquer l'attribution.

**B.** -- + HENRI. P. L. G. D. D. PRI. D. NA. D. D. V. D. B. C. D. MA. (Cette légende s'interprète comme celle de la pièce précédente) ; au centre, écu carré aux armes de Navarre, dans un encadrement de rinceaux, avec la date 1569 au-dessous.

℟. POVR. LA. CH. D. C. ORD — O. A. LA. FERE. SVR. OYSE $^{M. P.}$ (*POUR LA CHambre Des Comptes, Ordonnés A LA FÈRE-SUR-OYSE*).— Ecu de Bourbon couronné et entouré du collier de S$^{t}$-Michel dont la médaille coupe la légende entre le D et l'O.

(Pl. III, fig. 14).

Diam. 28$^{mm}$.

Ce jeton, de module ordinaire, est tout à fait rare et inédit ; il existe en cuivre au Musée de Vendôme.

---

né en 1510 à Paris, frappa, de 1569 à 1573, des jetons pour la Cour des Monnaies et en 1588, un jeton pour le chapitre de N. D. du Puy.

Investi de la confiance des généraux-maîtres de la Monnaie de Paris, il figure dans de nombreuses expertises avec Claude de Hary, graveur général, Jean Beaucousin, graveur particulier de la Monnaie ordinaire au marteau et Alexandre Olivier, graveur du Moulin.

En 1590, un Pierre Merigot prit part au concours du *franc d'argent*, à l'effigie du Cardinal de Bourbon, roi de la Ligue. S'il n'y a eu qu'un seul Pierre Merigot, cet artiste aurait travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. (Ext. du travail de Barre sur *les graveurs et contrôleurs généraux des Monnaies de France*, inséré au t. II de l'*Annuaire de Numismatique*, 1867, page 176).

Les jetons de la Chambre des Comptes de La Fère ont dû être frappés à Paris. M. Blanchet, en effet, dans son traité monétaire de Béarn, indique en pièces justificatives (nº xlvii, pag. 197) un traité passé avec Jean Beaucousin, tailleur de la Monnaie à Paris, pour la gravure de jetons d'argent aux armes et à l'effigie de la Reine de Navarre. Ces coins avaient été commandés en 1565 « *par Michel* « *Pommereu, trésorier et receveur général de la reine* « *de Navarre et de Monseigneur le prince son filz, en* « *leurs terres de Picardye et de Flandres.* » L'année indiquée sur les jetons de La Fère-sur-Oyse, portant le buste de la Reine, est bien 1565. Il est permis de supposer que les autres jetons de La Fère, aux armes seules et au nom de Henri de Bourbon, sont du même artiste et auraient été faits sur l'ordre du même trésorier et receveur général. L'activité de la Chambre des Comptes de La Fère, à cette époque, ressort encore de l'inventaire des poinçons de la Monnaie de Paris en 1698, qui mentionne « *le poinçon ayant servi à marquer des carrés pour frapper des jetons de Jeanne pour La Fère en 1565.* »

Passons maintenant à la description des jetons frappés pour la Chambre des Comptes de Vendôme.

**C.** — HENRI. P. L. G. D. D. P. D. NAV. D. D. V. ET. D. B. C. D. MAR. 1571 ; même signification des lettres que sur la pièce précédente ; dans le champ, carré des chaînes de Navarre, sans entourage de rinceaux. — ℟. POVR. LA. CHAMBRE. DES. COPTES. A. VEDOS. ⌘ MP. Ecu de Bourbon avec la couronne ducale fleurdelisée et le collier de l'ordre de St-Michel, dont la médaille occupe le bas de la légende entre E et D, comme sur la pièce précédente.

(Pl. III, fig. 15).

Diam. ord. 30mm. *Cabinet de France.*

Ce jeton, comme les précédents, est de Pierre Merigot.

Jeanne n'étant morte qu'en 1572, Henri n'était encore que prince de Navarre en 1571. A cette époque, il fit avec sa mère, plusieurs séjours dans le Vendomois.

**D.** — HENRICVS. D. G. REX. NAVAR. DOM. BEARN. DVX. VINDOC. ECT. (*HENRICUS Dei Gratia REX NAVARæ, DOMinus BEARNensis, DUX VINDOCinensis*).

La légende, ici, commence au bas de la pièce à gauche et se continue vers la droite en entourant l'écu de Henri qui est surmonté d'une couronne royale fermée. Le mot ECT *(et cætera)* qui termine la légende montre bien l'embarras du graveur et que, s'il n'ajoute rien aux titres énumérés, c'est certainement faute de place (1).

℟. CAMERA. COMPVTOR. VINDOCIN. (*CAMERA COMPUTORum VINDOCINensis*); dans le champ, arbre

---

(1) L'écusson gravé sur ce jeton avec une grande finesse de dessin rappelle, à peu de choses près, les armes d'Antoine de Navarre. Elles sont ici : coupé de sept pièces, quatre en chef et trois en pointe. Au 1 du chef de gueules aux chaînes d'or posées en orle, croix et sautoir qui est Navarre ; au 2 de France, à la bande de gueules qui est Bourbon ; au 3 écartelé 1 et 4 de France, 2 et 3 de gueules qui est Albret ; au 4, d'or à quatre pals de gueules qui est Aragon ; au 5 de la pointe, coupé en chef de Béarn, qui est d'or à deux vaches de gueules accornées, accolées et clarinées d'azur ; en pointe écartelé 1 et 4 d'argent au lion de gueules qui est Armagnac ; au 2 et 3, de gueules au lion léopardé d'or armé et lampassé d'azur qui est Rhodez ; au 6, semé de France à la bande componnée d'argent et de gueules qui est Evreux ; au 7, d'or à quatre pals de gueules, flanqué au côté dextre de gueules au château surmonté de trois tours d'or pour Castille, au côté senestre, d'argent au lion de gueules pour Léon ; sur le tout, d'or à deux lions passants de gueules, armés et lampassés d'azur qui est Bigorre.

Les anomalies que l'on peut reconnaitre sur les armoiries de certains jetons, proviennent, sans contredit, d'erreurs de graveurs ou du défaut de place pour tout indiquer. Cette remarque s'applique surtout à certains jetons de Marguerite de Navarre que nous décrirons plus loin.

touffu et plein de végétation surmonté d'un *gouet* ou serpe de bûcheron. — En exergue, les mots RŒPVTANDVM EST, avec la date 1576 au-dessous.

(Pl. III, fig. 16).

Cuivre. *Cabinet de France. Ma Collection. Musée de Vendôme.*

Cette dernière légende nous semble une espèce de jeu de mots qui signifie à la fois : *il faut compter et il faut réfléchir.* Ou, si l'on veut, *il faut élaguer* les dépenses. La leçon se complète par le gouet, tenu par une main et étendu sur le sommet de l'arbre pour l'émonder. Le tout forme bien une allégorie sinon satyrique ou hostile, du moins réelle et significative aux taxes, tailles et autres levées d'impôts faites dans les domaines de Henri pour faire face aux dépenses de la guerre ou à la dilapidation des finances, ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, avant que le sage Sully n'y ait apporté bon ordre. L'année 1576 est, en effet, celle des Etats de Blois, où il fut décidé qu'on armerait puissamment contre les Calvinistes. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler qu'il faut calculer les dépenses.

Cuivre. *Cabinet de France. Ma Collection.*

**E.** — Même droit que le jeton précédent. — ℟. OMNIA. AD. CALCVLVM. Sur un fond de fleurs de lis, une table recouverte d'un tapis et de jetons ; à droite, au-dessus, une main mouvant des nuages et déposant sur la table des jetons à compter. — A l'exergue, la date 1582.

(Pl. III, fig. 17).

Cuivre. *Cabinet de France.*

**F.** — ⁘ Croix formée par quatre gros points, HENRICVS. D. G. R. NA. DO. BE. DVX. VINDOC. E. COM. MAR. *(HENRICUS Dei Gratiâ Rex NAvarræ DOminus BÉarn, DUX VINDOCinencis Et COMes MARlæ).* — Ecu à quatre

quartiers, surmonté de la couronne royale fermée ; au 1 de Navarre, au 2 de Bourbon, au 3 de Béarn, au 4 écartelé 1 et 4 de France, 2 et 3 d'Albret. — ℟. CAMERA. COMPVTOR. FERÆ. AD. ISARA (sur Oise) ; dans le champ, arbre en pleine végétation et chargé de fruits, poussant sur un sol accidenté et herbacé. — En exergue, les mots : FRVCTV. NON. FLORE. CADVCO. en deux lignes, avec la date 1583 au-dessous, devise qui se traduit ainsi : *les produits sont destinés à tomber non en fleurs mais en fruits,* autrement dit : on ne doit pas manger son bien en herbe, maxime trop souvent oubliée par le bon roi Henri (1).

(Pl. III, fig. 18).

Cuivre. *Cabinet de France.*

**G.** — HENRY. PAR. LA. G. D. D. ROY. DE. NAVARRE., rosette, écu aux chaînes de Navarre, timbré de la couronne royale. — ℟. S. S. (seigneur souverain) DE. BÉARN. DVC. DE. VENDOMOIS. ETC., une rose, écu aux armes pleines de Navarre surmonté de la couronne royale fermée. Au droit comme au revers de la pièce, la légende commence par le bas à gauche.

(Pl. III, fig. 19).

Argent - Cuivre. *Cabinet de France.*

Ces trois derniers jetons sont exactement décrits dans l'ouvrage de MM. Schlumberger et Blanchet.

(1) D'une manière plus large et non moins exacte, on pourrait encore donner de cette phrase l'interprétation suivante : *c'est par les fruits que l'on juge une bonne administration et non par des résultats éphémères*, maxime dont on pense faire l'application à toutes les époques.

## Marguerite de Valois

*Reine de Navarre*

Le 9 juin 1572, après six jours de maladie, Jeanne d'Albret mourait à Paris. Cet événement, diversement interprété, ralentit les préparatifs du mariage, décidé par la politique, entre Henri avec Marguerite de Valois, fille du roi de France Henri II, sœur des rois François II, Charles IX et de celui qui devait être Henri III. Cette princesse, née le 14 mai 1552, avait alors vingt ans et était recherchée par plusieurs seigneurs, entre autres par le duc de Guise qu'elle aimait ; aussi se refusa-t-elle longtemps à souscrire à l'union projetée. Mais ce qu'on appelait *la raison d'Etat* l'emporta et la cérémonie s'accomplit le 18 août 1572 sous la présidence du Cardinal de Bourbon, oncle du prince de Navarre (1).

Ce mariage, suivi à un très court intervalle des massacres de la Saint-Barthélemy, fut loin d'être heureux. Les deux époux vécurent presque constamment séparés l'un de l'autre, protestant par leur attitude, et trop souvent par la facilité coupable de leurs mœurs, contre une alliance imposée par la politique et à laquelle Marguerite n'avait point volontairement adhéré. Ces circonstances contribuèrent à faire annuler canoniquement le mariage vingt-sept ans plus tard et à rendre la liberté à chacun des conjoints (17 décembre 1599).

Marguerite, qui s'était éloignée de la Cour après son mariage, revint à Paris une fois celui-ci rompu et, connue du surnom de *Reine Margot*, elle s'adonna à la

---

(1) Conf. *Hist. de la reine Marguerite*, par MONGEZ, chanoine régulier. Paris, 1778, 1 vol. in-12.

littérature et aux œuvres de piété, faisant un mélange bizarre de dévotion et de galanterie. Elle prit pour directeur et prédicateur Nicolas Coeffeteau, évêque de Dardanie et suffragant de l'évêque de Metz, Henri de Bourbon, marquis de Verneuil. Marguerite avait une merveilleuse facilité à composer en prose et en vers, ce dont on peut juger par les poésies et les mémoires qui restent d'elle. Entourée de savants, de littérateurs et d'hommes de mérite, cette princesse survécut à Henri IV. Elle mourut à Paris le 27 mars 1615 et fut enterrée à St-Denis.

D'après les stipulations du contrat de mariage passé à Blois, le 11 avril 1572, entre le prince de Navarre et Marguerite, cette princesse avait un douaire réglé à quarante mille francs de rente et de plus la jouissance du château de Vendôme, tout meublé, pour demeure. Cette clause ne l'empêcha pas, pendant tout le temps de son union avec Henri, de demeurer étrangère au Vendomois.

Ses jetons, bien qu'assez nombreux, ne mentionnent pas son titre de duchesse de Vendôme ; ils appartiennent tous, pour la plupart, à la Navarre et, après le beau travail de MM. Schlumberger et Blanchet, sur la numismatique de cette province, nous n'avons pas à nous en occuper longuement. Toutefois, ayant eu occasion de rencontrer, dans diverses collections, quelques variétés nouvelles, je me permets de reprendre ici la description de ces pièces, en tenant compte, bien entendu, du nom des savants qui m'ont précédé et des numismates qui m'ont ouvert leurs trésors.

Les premiers jetons que nous ayons à décrire sont relatifs au mariage de Marguerite. Frappés en argent et en or, ils furent distribués au peuple pendant le repas de noces.

**A.** — Chiffre composé d'un **H** et d'un **M** majuscules liés ensemble, entouré d'une ceinture couverte de pierreries et de la légende : CONSTRICTA HOC DISCORDIA VINCLO, 1572, désignant l'alliance d'Henri de Bourbon et de Marguerite de Valois, de laquelle chacun espérait la fin des discordes civiles.

Au revers, se trouve, debout, vêtue d'une robe flottante, une femme tenant dans ses mains un serpent replié en anneau et mordant sa queue, au-dessus d'un brasier placé sur un autel avec cette devise : ÆTERNAQVE MVNDA, signifiant, d'après le P. HILARION DE COSTE, que la paix établie par le mariage durerait autant que l'éternité figurée par le symbole du serpent enroulé en cercle et dont le venin éteint les flammes.

(PL. IV, fig. 20).

Diam. 27mm. Argent. *Cabinet. Collection de* M. RICHARD *de Paris.*

Cette pièce est décrite dans « *le Trésor de Numismatique et de Glyptique* » (Pl. XIX, fig. 8), ainsi que dans DEBIE, fig. LXXVII et LXXVIII, pages 109 et 110.

D'après DEBIE, le dessin du droit serait inspiré par l'usage que les païens avaient de donner une ceinture à leurs épouses et aussi par ce qui est dit dans le Psalmiste : *Que la fille du Roy était ornée d'une ceinture et vestement d'or.* L'apôtre, de son côté, excite les chrétiens à porter une pareille ceinture sur leurs reins, symbole de la pureté du cœur et de la tempérance dans les désirs de la chair (1). L'emblême du serpent signifierait la pru-

---

(1) La parole du Psalmiste, à laquelle on découvre une allusion, est celle du psaume XLIV, verset 10. « Astitit *regina* a dextris tuis *in vestitu deaurato, circumdata varietate* ». La reine se tient à votre droite, parée de vêtements d'or et entourée de broderies. — La reine, c'est l'Eglise ou Israël converti ; le roi, c'est le Messie ou le Christ.

dence, la piété récompensées par le séjour des âmes heureuses dans l'Eternité que le cercle du serpent désigne, comme aussi le feu est l'emblème de la piété.

**B.** — Un second jeton, mais d'un module plus petit, frappé à la même occasion que le précédent, présente un droit analogue quant au dessin et à la légende, mais sans date; celle-ci étant remplacée par une petite rose qui occupe le commencement et la fin de la légende.

Au revers, dans le champ, un agneau pascal avec la bannière dirigée vers la gauche et en exergue, séparée par un trait, la date 1572. Comme légende : VOBIS ANNVNCIO PACEM, avec une rose.

(Pl. IV, fig. 21).

Diam. 27mm. Argent. *Cabinet de France.*

Décrite par Blanchet et dans le *Trésor de Num. et Glyptique.*

On ne peut s'empêcher de constater avec quelle cruelle ironie les légendes de ces deux jetons proclament *la concorde et la paix,* lorsqu'on se rappelle les horreurs de la St-Barthélemy, éclatant le 24 août, à six jours de là.

---

Pour mieux comprendre ce verset, se reporter aux suivants, 14 et 15, auxquels a été emprunté le « circumdata varietate. » — « Omnis gloria ejus *filiæ regis* ab intus, *in fimbriis aureis, circumamicta varietatibus* ». Toute la gloire de la fille du roi est au dedans, à l'intérieur, quand elle a ses franges d'or et est revêtue de broderies. — L'hébreu est plus expressif : *revêtue d'enchassements d'or*, de tissus brodés d'or et de fils de diverses couleurs.

« L'apôtre excite les chrétiens à porter une pareille ceinture sur leurs reins ». Voici tout simplement ce que St-Paul dit aux Ephésiens, chap. VI, v. 14. « State ergo succincti lumbos vestros in veritate et induti loricam fideï ». Soyez donc fermes, ceignant vos reins de la vérité et revêtus de la cuirasse de la foi. « Succincti lumbos vestros in veritate » est une allusion au passage d'Isaïe XI, 5, selon les Septante, où on lit : « veritate cinctus renes ».

Viennent ensuite des jetons d'un type uniforme comme dessin et comme légendes, mais frappés à l'aide de coins très variés de 1574 à 1586. Ils rentrent dans la catégorie des jetons de comptabilité. Il en existe des exemplaires en argent, frappés probablement pour les officiers de la Maison de la Reine et pour ceux de la Cour des Comptes.

Toutes ces pièces, sauf une sur laquelle nous insisterons tout à l'heure, font partie de ma collection. Quelques variétés décrites par M. BLANCHET appartiennent au Cabinet de France et présentent, avec les miennes, des différences notables, qui vont être indiquées.

**C.** — ✠ MARG. R. DE. NA[RE]. FILLE —— ET. SEVR. DE. ROY. ; une petite rose se trouve en tête ou à la fin de la légende qui commence en bas, à gauche.

Dans le champ, écu à pointe, entre deux palmes et surmonté de la couronne royale interrompant la légende en haut. L'écu est parti aux armes pleines de Navarre, qui sont : Navarre, Bourbon, Albret, Arragon, Béarn, Armagnac-Rhodez, Evreux, Léon-Castille et, en cœur, Bigorre ; au deuxième parti de France aux trois fleurs de lis.

℟. Rose à 4 pétales, PIOS ALTISSIMA SVRGIT IN VSVS, autel allumé de forme cubique, entouré d'une guirlande et ombragé par un palmier ou un saule, qui est à gauche, avec la date 1574 en dessous. — La légende commence au bas, à gauche (1).

(PL. IV, fig. 22).

Cuivre. *Ma Collection.*

La même pièce a été décrite, avec quelques variantes, par M. BLANCHET (*Jetons de Navarre*, page 12, nº 2).

---

(1) Cette médaille se trouve dans DEBIE, qui en cite plusieurs autres différentes par le dessin et par le module (pages 111 et 112), que nous n'avons pas eu occasion de voir en nature.

**D.** — MARGARETA. DEI. GRA. REGI. NAVA. (*MARGARETA DEI GRAtia REGIna NAVAræ*). Ecu à pointe surmonté de la couronne royale entre deux palmes. L'écu est parti aux armes de Navarre de sept quartiers au lieu de neuf et d'autre part aux armes de France pour moitié seulement. La légende commence en haut, à droite. — ℟. Même légende qu'au précédent, mais tous les mots sont séparés par une petite rose ; elle commence également en haut, à droite, et est précédée d'une petite croix ; autel allumé formé de plusieurs assises, celle du milieu plus épaisse, renflée aux moulures ; à droite, un palmier et au dessous la date 1575.

(Pl. IV, fig. 23).

Cuivre. *Ma Collection.*

M. Blanchet cite une pièce de la même date d'après le Cabinet de France, où elle se trouve en argent et en cuivre, avec le même droit qu'au n° **C** (*Jet. de Nav.*, pag. 12, n^os^ 3-4), ce qui constitue une variété du n° **D**.

**E.** — Avec la date 1577, la même pièce existe dans ma collection et est indiquée par M. Blanchet comme

---

Voici la description donnée par cet auteur, auquel, comme on sait, on ne peut accorder qu'une confiance limitée, de celle qui nous occupe : Elle porte au revers un autel où brûlent des parfums dont la flamme et la fumée montent vers le ciel ; l'arbre qui se trouve à côté est vraisemblablement le producteur de l'encens, ce que semble indiquer la légende : PIOS ALTISSIMA SURGIT IN USUS (*s'élève très haut en manifestations pieuses*).

Ces symboles, ajoute Debie, sont une application délicate à la princesse qui devait être l'épouse d'un grand Roi. Le feu que les anciens Empereurs faisaient porter devant eux, étant l'emblème de la divinité et de la piété, comme l'encens celui de la prière, vertus que la princesse se faisait fort de pratiquer avec soin. On sait comment elle tint ces résolutions.

se trouvant en cuivre au Cabinet de France (*Jet. de Nav.*, page 12, n° 5). Tous les mots du revers sont séparés par un point au lieu d'une rose.

(Pl. IV, fig. 24).

**F.** — MARG. R. DE. NAV$^{RE}$. FILLE. ET. SEVR. DE. ROY. Cette légende est la même qu'en **C**. Seulement elle n'est pas interrompue par la couronne et commence en haut, à droite; écu entouré de palmes et aux mêmes quartiers qu'en **C**.

℟. Le même qu'en **C**; mais la légende commence ici en haut, à droite, avec une rose à quatre feuilles en tête et un point entre chaque mot; saule et autel comme en **C**; sous un trait, en exergue, il y a la date 1586.

(Pl. IV, fig. 26).

Cuivre. *Ma Collection.*

Même pièce en argent et cuivre au Cabinet de France (Blanchet, *loc. cit.*, n$^{os}$ 6 et 7).

Tous ces jetons ont été frappés pour les divers services de la Maison de la reine Marguerite. L'identité de leur type, bien qu'avec des variétés de coin pour chaque année, indique d'une manière évidente la banalité de leur emploi. Toutefois, en voici un, également au type du palmier et de l'autel comme les précédents, qui rentre dans la généralité des jetons de la Chambre des Comptes de la Maison de Vendôme, à La Fère-sur-Oise, et qui, à ce titre, doit, plus que tout autre, avoir sa place ici.

**G.** — M. P. L. G. D. D. R. D. NAVA. FIL. ET. SEVR. D. ROY. (*Marguerite, Par La Grâce De Dieu, Reine De NAVArre, FILle ET SEUR DE ROY*). Légende commençant en haut, à droite. — Ecu de **D**,

entouré de palmes, timbré de la couronne royale, parti de Navarre aux 7 quartiers et de France par moitié.

℞. La légende commence en bas, à gauche. PO[R] . LA. CHAM. DES. COM. D. LA. FÈRE. S. OIZE. (*POur LA CHAMbre DES COMptes De LA FÈRE-Sur-OISE*). Autel allumé, renflé au milieu avec moulures, accosté d'un palmier à droite, comme qu'aux pièces **D** et **E**. Au dessous, la date 1576.

(Pl. IV, fig. 25).

Ce jeton, d'une très grande rareté, mais d'une conservation peu nette, existe en cuivre dans la collection de M. Dulac, ancien juge à Compiègne, qui a bien voulu m'en communiquer une empreinte (1).

La gravure de l'écu, sur les jetons originaux fig. 23, 24 et 25, offre des irrégularités qui ont été fidèlement reproduites sur la planche. La position de l'autel, ainsi que sa forme et celle de l'arbre, sont différentes de ce qui se voit sur les jetons fig. 22 et 26. Ces pièces ne sortent évidemment pas du même atelier de graveur.

Au commencement du règne de Henri III, Marguerite obligée de s'éloigner de la Cour, fit un voyage dans le nord de la France et s'arrêta quelque temps à La Fère qui était de son apanage. C'est de cette époque que date la pièce précédente qui, comme je le disais, tout en ayant été frappée pour le banal usage de la Cour des Comptes de La Fère, n'en fournit pas moins une donnée historique importante.

---

(1) Confr. travail de M. Poissonnier cité plus haut.

## CHAMBRE DES COMPTES

Après la description des jetons qui font l'objet de cette notice, il ne sera pas hors de propos de reproduire quelques documents relatifs à la Chambre des Comptes du Vendomois (1).

La Chambre des Comptes formait une de ces juridictions multiples qui constituaient autrefois l'administration judiciaire et financière de la France. Celle du Vendomois était formée d'un président, de cinq auditeurs, d'un procureur, d'un substitut, d'un greffier et d'un huissier.

L'hôtel de la Chambre des Comptes existe encore rue Renarderie, à Vendôme (2). Bien qu'on ne retrouve pas de documents constatant son fonctionnement avant 1556 (3),

---

(1) Confronter le précieux manuscrit contenant le détail de la gestion d'un receveur de la Châtellenie de Vendôme, présenté par lui en la Chambre des Comptes de cette ville pour l'année 1583. Ce débris du Chartrier de l'ancien duché, seule pièce de ce genre encore existant, se trouve aujourd'hui aux archives du Loiret, où il est catalogué sous la lettre A, n° 1689. Une excellente analyse en a été faite par M. J. Thillier, notaire à Orléans, et se trouve imprimée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, t. XVIII, 1879, et t. XIX, 1880.

(2) Cet hôtel, qui est devenu une simple maison d'habitation rebâtie sur la rue, a conservé dans la cour sa façade du XVI^e siècle, avec rez-de-chaussée et deux étages au dessus, percés de fenêtres ornementées, surmontées de lucarnes. Il y a en retour un bâtiment en colombages avec galerie ouverte au deuxième étage.

(3) Duchemin de la Chesnaye. *Hist. manuscrite de Vendôme*, t. I, p. 51 (Note imprimée par M. l'abbé Métais dans le *Bull. de la Soc. arch. du Vendomois*, 1890; page 93). Le greffier cité pour 1556 était un nommé Le Merreux.

les jetons frappés sous François et Charles de Bourbon attestent son existence qui se continue jusqu'en 1712, époque de la mort du dernier duc Louis-Joseph et du retour du duché à la couronne.

Les officiers de la Chambre des Comptes, tout aussi bien que ceux de toutes les autres juridictions du Vendomois, étaient à la nomination du duc. C'est de lui qu'ils recevaient leurs traitements annuels, dont les chiffres nous étonnent, aujourd'hui que les conditions économiques et la puissance d'échange de l'argent sont si différentes de ce qu'elles étaient au XVI^e^ siècle. C'est ainsi que le président de la Chambre des Comptes recevait 55 livres par an ; le procureur général fiscal, la somme de 32 livres tournois ; le substitut, 15 livres ; les auditeurs, dix livres. Il est vrai qu'en dehors de la fonction principale remplie par le magistrat, certains services accessoires étaient l'objet d'allocations supplémentaires et que, de plus, le cumul était permis. La plupart étaient membres du Conseil du duc ; plusieurs faisaient partie du Conseil des *Grands Jours* du Vendomois ou avaient d'autres fonctions.

Le greffier de la Cour des Comptes recevait 55 livres tournois, en y comprenant les gages pour le greffe du Conseil ; il en était de même pour l'huissier du Conseil et des Comptes, qui recevait, comme gages de ces deux fonctions pendant une année, la somme de huit livres tournois.

Florent CHRESTIEN, ancien précepteur de Henri IV (1), en même temps qu'il était auditeur à la Cour des Comptes,

(1) Florent CHRÉTIEN, né à Orléans en 1541 et mort en 1596, est mieux connu peut-être comme littérateur, que comme homme de finances. Il composa un certain nombre de poésies, entre autres un acte mythologique intitulé : *Le Jugement de Pâris*, qui eût les succès

aux gages de dix-huit livres tournois, était encore trésorier et garde-chartes du duc, en son chastel de Vendôme, avec cent livres tournois de « gaiges » annuels ; membre du Conseil du duc, avec la somme de quarante-huit livres tournois pour ses salaires d'avoir vacqué au dit Conseil par quarante-huit journées durant l'année ; enfin il était garde-scel du tribunal des Grands Jours.

Il en était de même des autres auditeurs : Henri Delaunay, Jehan Delavau, Claude Marbaut, ainsi que de sieur de la Verrerye, président de la Chambre des Comptes, et de Pierre Girard, substitut du procureur des Comptes, tous membres du Conseil. Germain Dargouges était, en même temps qu'auditeur aux Comptes, membre du Conseil, président de la Chambre des Grands Jours. Tous ces emplois étaient l'objet de gratifications supplémentaires dont M. Thillier donne le détail dans le consciencieux article du Bulletin indiqué plus haut.

Tous les comptes mentionnés dans ce travail sont un modèle que nous aimons à citer comme type de correction d'exactitude que l'on ne saurait trop proposer aux gens de finances (*pro gentibus computorum*) de notre époque, si empressés et si habiles à dilapider les fonds dont ils disposent, à mettre les revenus de l'Etat en coupe réglée, sans s'inquiéter du droit, de l'honnêteté et de la plus élémentaire sollicitude de l'avenir.

Le revenu des forêts était un des produits importants du domaine des ducs de Vendôme. La forêt de ce nom,

---

de l'époque dans les châteaux des bords de la Loire où la pièce fut jouée. Mme d'Estouteville y faisait Vénus, le jeune auteur remplissait le rôle de Pâris ; Pallas et Junon étaient représentées par les poètes Ronsard et Belleau.

Florent Chrestien embrassa la réforme et fut choisi comme précepteur de Henri de Bourbon. Il était fils de Guillaume Chrétien médecin et chancelier du duc Antoine de Vendôme.

qui confine la ville au Nord, se reliait à celle de la Gaudinière et de Fréteval et comprenait plusieurs lieues de longueur. Il y avait également la forêt du Bois-Breton, la forêt de Gastines (1)... dont la conservation et l'aménagement étaient réglés avec soin par un personnel d'officiers que M. Thillier nous fait connaître avec détail dans son relevé de comptes de 1583 (2).

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, en apparence étrangers à notre sujet, sont intéressants à connaître pour l'explication de quelques particularités que présentent certains jetons de cette époque en usage à la Cour des Comptes de Vendôme et notamment celui de 1576 au nom de Henri de Bourbon, décrit précédemment (Pl. III, fig. 16), ainsi que celui de La Fère de 1583, (Id., fig. 18).

Le registre du receveur de la Châtellenie de Vendôme, pour 1583, fait encore une mention importante à signaler ici (3). C'est celle d'une dépense de dix-sept livres quatre

---

(1) Celle-ci fut aliénée en 1573.

(2) Il y avait dans le duché une maîtrise des eaux et forêts exercée à Vendôme par un maître et un lieutenant général. Ces officiers avaient dans leurs attributions la surveillance et la conservation des forêts du duché et le soin de faire les adjudications de coupes de bois. Au point de vue judiciaire, ils tenaient tous les mois, sous le nom de *Plaids Segreaux*, des audiences auxquelles étaient déférés tous les délits forestiers et toutes les infractions aux règlements sur les cours d'eau et la pêche. L'avocat fiscal et le procureur fiscal du bailliage remplissaient également leurs fonctions près de cette juridiction à laquelle étaient, de plus, attachés six sergents verdiers, dont trois pour la forêt de Vendôme et trois pour la forêt de Bois-Breton ; ces verdiers exerçaient la police judiciaire pour toutes les contraventions relevant de la maîtrise des eaux et forêts et prélevaient le tiers des amendes prononcées (*Bulletin de la Soc. arch. de Vendôme*, 1879, page 53).

Les fonctions de verdiers répondaient assez bien, sauf pour la question judiciaire, à celles que remplissent de nos jours les gardes-généraux et les sous-inspecteurs des forêts.

(3) *Bulletin de la Soc. arch. de Vendôme,* 1880, page 140.

sols tournois, montant de la fabrication de douze cents jetons de cuivre faits à Paris par ordonnance « de Messieurs de la Chambre des Comptes pour le service de celle-ci, lesquels valent à raison de XLV sols tz pour chaque cent, la somme de XXVII lz, XL sols tz pour la voiture (le transport) et LXIIII sols tz pour une douzaine de bourses de cuir où ont été mis chaque cent des dits jetons, lesquelles sommes forment un total de trente-deux livres quatre sols, sur laquelle le dit receveur aurait couché en son compte de l'année 1573, clos et arrêté en la Chambre le 22 juin 1574, la somme de 15 livres tournois pour employer à l'achat des dits jetons. De ce compte, il reste dû au dit receveur, la somme ci-dessus de 17 livres 4 sols tournois ».

« Çy..... XVII *l.* IIII *s. tz.* ».

(Extrait du manuscrit cité plus haut (1), qui se trouve aux archives du Loiret et qui contient « le compte huictiesme que rend à Très haut Très magnanime et Très doubté (2) Prince HENRY par la grâce de Dieu roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn, duc d'Albret, de Vendosmois et de Beaumont, premier pair de France, Me Guillaume THOUART, receveur pour le dict Sgr Roy en sa chastellenye de Vendosme, pardevant MM. les présidts et auditeurs de la chambre des comptes pour sa majesté, des deniers de sa charge et recepte pour une année commencée le prem. jour de janvier l'an mil cinq cent quatre vingz trois, finye le der jour de Xbre du d. an »).

---

(1) *Bul. de la Soc. arch. du Vendomois*, 1879, pag. 74 et suiv.

(2) Pour *redouté*.

# MÉREAUX

## DE LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES

### à Vendôme

Comme appendice à l'étude des jetons vendomois, nous donnerons la description de plusieurs petites pièces connues sous le nom de *méreaux* et frappées pour le service de la Collégiale de St-Georges, que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois dans le cours de ce travail.

Cette église fut construite vers 1036 par Agnès, femme du comte Geoffroy Martel. Ce prince était parti pour Rome offrir au St-Siège le monastère de la Trinité qu'il venait de fonder. De là, à la demande de l'Empereur de Constantinople, Michel le Paphlagonien, Geoffroy avait été envoyé en Sicile, par le roi de France Henri Ier, se joindre à une expédition destinée à combattre les Sarrazins. Ces derniers furent défaits si complètement que l'Empereur reconnaissant, lui fit offrir une part de ses trésors. Au milieu de toutes les richesses étalées devant lui, le comte de Vendôme fit choix de deux reliquaires renfermant, l'un la Sainte Larme répandue par Notre-Seigneur sur le tombeau de Lazare, l'autre un ossement du bras de St-Georges.

C'est pendant cette pieuse expédition que fut commencée, dans l'enceinte du château, la construction d'un nouvel édifice. La comtesse Agnès, fatiguée de descendre chaque jour la pente escarpée de la montagne, sur laquelle se trouvait le château, pour aller entendre la messe à la paroisse St-Martin, s'était décidée à fonder une église dans le château même, avec un collège de prêtres pour

le desservir. Geoffroy, à son retour, approuva cette pieuse fondation et fit le partage des reliques rapportées de son voyage en donnant la Ste-Larme à son monastère de la Trinité et le bras de St-Georges à l'Eglise collégiale qui prit le nom du glorieux patron des chevaliers (1).

C'est en l'honneur de cette précieuse relique que le sceau du chapitre de St-Georges porte un bras rappelant celui du saint (Voir Pl. IV, fig. 28).

Geoffroy ne se contenta pas de bâtir une église ; il dota le nouveau chapitre avec une libéralité de prince en lui donnant des terres et des domaines dans diverses parties du Vendomois. Tous les comtes et ducs, successeurs de Geoffroy, se sont plu à accroître les donations faites à l'Eglise collégiale et à enrichir ses trésors. Les caveaux servaient, en effet, de sépulture aux membres de leur famille. Après plusieurs profanations, qui eurent lieu pendant les guerres de religion du XVIe siècle, les tombeaux et les ossements des princes de Bourbon ne trouvèrent pas grâce devant les hommes de 1792 qui anéantirent ce qui subsistait encore.

Les chanoines furent logés au pied du château, dans un étroit espace qui sépare la montagne de la rivière, et les maisons qu'ils habitaient y formèrent une rue qu'on nomma la *rue fermée* ou *rue ferme*, parce qu'elle était fermée à chaque bout par une porte flanquée de grosses tours reliées par d'épaisses murailles aux fortifications de la citadelle.

Comme monument propre à nous rappeler l'existence du chapitre de St-Georges, il nous reste plusieurs variétés de méreaux.

(1) De Pétigny, *Hist. du Vendomois*, page 172.

Le méreau était une pièce de plomb ou de cuivre destinée spécialement à constater la présence des hommes d'Eglise aux offices canoniaux. A l'entrée des chanoines au chœur, on leur remettait une pièce de convention qu'ils devaient, à des époques périodiques, rapporter au trésorier qui en acquittait la valeur indiquée ordinairement par un ou plusieurs chiffres placés dans le champ.

La plupart des pièces de ce genre, qui ont été retrouvées, sont en cuivre ; la fusibilité du plomb, son peu de résistance, sont sans doute cause que les méreaux en ce métal sont les plus rares. Il en existe, cependant, encore pour les chapîtres de Laon, d'Arras et plusieurs autres.

Ces pièces, en général, n'offrent rien de bien saillant sous le rapport de l'art et du dessin ; leur travail est imparfait et souvent très grossier. Tel n'est pas le cas pour les méreaux de S[t]-Georges, qui sont de laiton et dont la gravure offre un fini qui contraste avec celle des autres pièces du même genre. Cette remarque nous permettra, sinon d'assigner une date pour leur fabrication, du moins d'en laisser soupçonner l'émission vers le commencement de la Renaissance, sous les comtes François ou Charles de Bourbon. Ce qui paraît certain, c'est que l'usage en était fréquent au quinzième siècle et général au seizième, et nous ne saurions partager l'avis de de Bouchet, bibliothécaire de Vendôme, qui voudrait en faire remonter l'origine au XIII[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, voici la description de quelques variétés des méreaux du chapître de Vendôme, parvenus jusqu'à nous :

**A.** — D'un côté, S[t]-Georges à cheval, terrassant le dragon et le frappant de sa lance ; la tête du saint est nimbée, accostée à droite et à gauche des initiales S. G. entre des points ; devant la tête du cheval se trouvent

deux étoiles l'une au-dessus de l'autre. — ℞. : ✠ : **S : GEORGIVS : DE : VINDOCINO :** en lettres tournures (1) ; à l'intérieur, un grenetis ; dans le champ, deux I gothiques entre deux traits horizontaux, avec trois gros points en losange, l'un dans l'intervalle des I, les autres de chaque côté (.**I.I.**).

Cuivre. Diamètre : 0m02. — Cette grandeur est celle des anciennes petites pièces de billon à la lettre N.

*Musée de Vendôme.*

(*Bul. de la Soc. arch.*, 1865, page 169).

**B.** — Sur une variété faisant partie de notre collection, les gros points en forme de losange sont au nombre de quatre, deux de chaque côté des I. (: **I I** : sic).

(Pl. IV, fig. 27).

**C.** — Le Musée de Vendôme possède un exemplaire du même type sur le revers duquel il y a quatre chiffres **IIII** au lieu de deux.

(*Loc. cit.* 1874, page 7).

**D.** — Enfin, on trouve dans l'*Annuaire du Loir-et-Cher pour 1828,* sous la signature de Cottereau, collectionneur vendomois, la description d'un méreau de St-Georges portant seulement le chiffre **I**, avec deux points carrés de chaque côté du chiffre. Il est en billon et de même grandeur que les précédents.

Ces chiffres, sans aucun doute, devaient indiquer la valeur conventionnelle, attribuable au méreau.

Toutes ces pièces, par la finesse de leur style, montrent avec quel soin elles étaient fabriquées, malgré leur valeur intrinsèque tout à fait minime et leur importance secondaire.

---

(1) Les lettres tournures n'étaient autres que les majuscules gothiques des xve et xvie siècles.

## SCEAU

## DU CHAPITRE DE SAINT-GEORGES

Voici, pour terminer, la description du sceau du chapître de St-Georges annoncé plus haut et qui nous a été communiqué autrefois par notre savant et toujours regretté collègue Bouchet :

Pièce ovale de 26mm sur 30, portant au pourtour la légende CAPITULUM. VINDOCINENSE, commençant par une croisette et entourée d'un grenetis. Au centre, écu oval *d'azur semé de fleur de lis* (France ancien), à un dextrochère chargé d'une fleur de lis et tenant un drapeau d'argent lui-même chargé d'une croix de gueules, mouvant du flanc senestre de l'écu. Cet écusson est entouré de deux branches de chêne passées en sautoir aux extrémités supérieure et inférieure, en même temps qu'elles y sont liées d'un cordon (Pl. IV, fig. 28).

Les armes du chapître étaient *d'argent à la croix de gueules,* et sont rappelées sur le drapeau tenu par le dextrochère.

La gravure de cette pièce ne semble pas être antérieure au XVIIe siècle.

J'ignore si elle a été déjà publiée ; aussi ai-je cru ne pouvoir mieux faire qu'en la donnant pour compléter et clore ce Mémoire.

Rappelons toutefois encore le joli sceau décrit, avec vignette, par M. de Rochambeau dans le *Bul. de la*

*Soc. archéol.* 1870, page 120, d'après le dessin qui se trouve en relief sur la belle cloche de l'église de Mazangé, près Vendôme.

Cette cloche a appartenu autrefois à l'Eglise collégiale de Saint-Georges et a été transportée, lors de la démolition du château, à l'époque de la Révolution, au village qui la possède aujourd'hui.

Le sceau fait suite à l'inscription du cerveau de la cloche. Il est circulaire avec un diamètre de 6 cent. 1/2 environ et présente, dans le champ, un St-Georges à cheval écrasant le dragon. Le saint porte une armure complète, au bras un bouclier avec une croix, et son cheval est recouvert d'un caparaçon. En face de lui on voit une femme que le saint vient de délivrer du dragon.

Autour du sceau, en légende, entre deux filets ou grenetis, on lit : S. (pour *Sigillum*) ECCLESIE. SANCTI. GEORGII. DE. VINDOCINO. (Sceau de l'Eglise de St-Georges de Vendôme).

La cloche porte sur son inscription la date 1536 qui est l'année de la mort de Françoise d'Alençon dont on connaît la libéralité pour les œuvres pieuses et charitables du Vendomois. Les ornements en sont élégants et tout à fait en harmonie avec l'époque que nous venons d'indiquer.

Mon intention n'est pas de poursuivre plus loin ce que l'on peut appeler l'histoire numismatique du Vendomois proprement dite. Avec l'avènement de Henri de Bourbon au trône de France, se termine l'existence autonome du duché, jusqu'à sa reconstitution bien éphémère quelques années plus tard, en faveur de César de Vendôme. A l'extinction des princes de cette nouvelle Maison, notre province fut réduite à la condition de simple baillage et la ville vit disparaître peu à peu les souvenirs de son antique splendeur. Ce sont ces souvenirs que nous avons essayé autrefois de faire revivre, en partie du moins, en décrivant les monuments métalliques se rattachant à une période de notre histoire nationale, glorieuse entre toutes.

En se reportant aux jetons de la deuxième Maison de Vendôme (1598-1712), le lecteur pourra dégager la différence essentielle qui distinguent les pièces de cette série de celles de la période que nous venons de parcourir (1374-1589). Je ne saurais trop insister sur ces considérations, dussé-je peut-être, paraitre banal en tombant dans des redites.

Toutes les pièces ici mentionnées sont de simples jetons de compte, ne rappelant aucun fait spécial. Les légendes, d'un laconisme parfois énigmatique, n'indiquent que le prénom, la qualité de leurs auteurs, et, si la place le permet au graveur, la liste de leurs nombreux domaines. Le dessin, assez uniforme, présente d'un côté l'écu armorié, de l'autre, une croix élégante ornée, dont la facture artistique rappelle l'époque de son apparition : la *Renaissance*.

Les jetons de la dernière période ou seconde Maison de Vendôme sont, au contraire, de véritables médailles historiques, en rapport avec l'idée qui les a inspirées, idée devenue dominante sous Henri IV, Louis XIII et

surtout Louis XIV, celle de conserver l'histoire des événements d'un règne à l'aide du métal. Tout, dans les légendes, dans le sujet des dessins, rappelle les épisodes principaux de la vie des personnages auxquels la pièce se rapporte ; aussi, pour ce qui concerne les derniers possesseurs du Vendomois, les jetons marqués de leur nom, par suite de l'illustration des titulaires aussi bien que par l'importance des faits mentionnés, dépassent-ils les proportions d'une simple chronique locale et appartiennent-ils aux annales générales du pays (1).

(1) Un descendant des Bourbons de la branche d'Orléans, Mgr le duc d'Alençon, a voulu récemment faire revivre le nom primitif de sa famille, en conférant à son fils, le prince Emmanuel, au moment de son mariage avec la princesse Henriette de Belgique, le titre glorieux de duc de Vendôme.

# TABLE DE CONCORDANCE

*des Figures & des Pages*



Les dessins ont été fidèlement exécutés à l'aide des jetons mentionnés dans le texte, soit d'après les originaux eux-mêmes, soit sur des empreintes relevées avec soin et fixées par un procédé qui nous est spécial et que nous avons fait connaître il y a quelques années (1).

Nos planches sortent des mains habiles d'un graveur héraldique distingué de Bruxelles, M. LAVALETTE, qui les a réussies avec un rare talent.

(1) Consulter *Revue suisse de numismatique*, année 1894, page 362. — Il y a eu un tirage à part de 12 pages tenu à la disposition des amateurs.

# CHRONIQUE

## Congrès des Sociétés savantes de 1897

Le 35e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Paris le 20 mars 1897. Nous avons reçu du Ministère plusieurs exemplaires du programme de cette session, que nous tenons à la disposition des membres de la Société.

Les Mémoires destinés à ce Congrès doivent parvenir au Ministère, avec le visa du Président de la Société archéologique, avant le 30 janvier prochain.

## L'Eloge de Ronsard à l'Académie Française

Nous annoncions, à la *Chronique* du 4e trimestre de 1894, p. 298, que dans sa séance annuelle du 22 novembre 1894, l'Académie française avait donné RONSARD comme sujet du prochain concours d'éloquence, dont le prix serait décerné en 1896.

Nous pouvons, aujourd'hui, rendre compte de ce concours, dont le résultat a été proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 26 novembre 1896. Voici un extrait du procès-verbal de la séance :

*Prix d'Eloquence. — Sujet : RONSARD*

Ce prix, d'une valeur de 4,000 francs, est partagé également entre MM. Auguste Devaux et Albert Thibaudet.

Une mention honorable est accordée à M. Th. Codorniu.

Voici dans quels termes le Secrétaire perpétuel, M. Gaston Boissier, a rendu compte de ce concours dans son rapport général :

« C'est par le prix d'éloquence, le doyen de nos prix, celui que l'Académie décerne depuis deux cents vingt-cinq ans, qu'il convient de commencer. En proposant pour sujet un discours sur Ronsard, nous pensions donner à des jeunes gens de talent l'occasion d'écrire quelque œuvre distinguée. Nous nous souvenions qu'en 1828 l'Académie avait mis au concours une étude sur la poésie du seizième siècle, et que le prix fut partagé entre Philarète Chasles et Saint-Marc Girardin, tous deux à leur début, tandis qu'un autre débutant, Sainte-Beuve, en prenait l'occasion de composer un livre de critique qui, du premier coup, le mit à son rang. Nous avons été un peu moins heureux cette fois. Les concurrents ne manquaient pas ; il s'en était présenté vingt-trois, mais aucun d'eux ne nous a tout à fait contentés. Dans le nombre nous avons fini par en distinguer trois. L'un d'eux, M. Codorniu, s'était mis lui-même hors de concours par les proportions qu'il avait données à son travail ; nous n'avons pu lui accorder qu'une mention honorable. Restaient MM. Auguste Devaux et Albert Thibaudet.

« Le discours de M. Devaux est bien composé, élégamment écrit, plein de bon sens et de saine critique. Il y manque un peu de nouveauté et de flamme. Après avoir lu ces vingt pages de sagesse irréprochable et d'élégance continue, nous éprouvions le besoin de quelque chose de plus coloré, de plus original, de plus vivant, et même, s'il faut le dire, nous nous sentions disposés à

accueillir favorablement quelques intempérances d'idées et quelques témérités de style. M. Thibaudet nous a trop bien servis. Dès les premières phrases de son discours, on voit qu'il est d'une autre école que M. Devaux. Il professe l'enthousiasme le plus violent pour les artistes et les écrivains de la Renaissance. Ce n'est pas qu'il ferme les yeux sur les défauts de Ronsard ; il traite mal ses *Eglogues* et, quant à la *Franciade*, il nous dit très franchement qu'il ne lui trouve qu'un mérite : c'est de n'être pas achevée. Mais ailleurs que de qualités brillantes ! quelles merveilleuses inventions de rythmes ! que d'originalité dans le style ! que de nouveauté dans les images ! Pour lui, c'est un maître, l'un des plus grands de la poésie française, et il n'hésite pas à proclamer que, dans notre histoire littéraire, l'apparition des *Odes* de Ronsard est un événement de même importance que celui du *Cid* de Corneille ou des *Méditations* de Lamartine. Tout cela est dit avec une sincérité, une chaleur, un éclat, qui, souvent, nous ont charmés. Pourquoi faut-il que M. Thibaudet se laisse trop emporter par ses qualités mêmes, qu'il use sans mesure de la métaphore et des rapprochements forcés ? A la longue, ses exagérations d'idées, ses débauches de couleurs voyantes, fatiguent le lecteur, qui se prend à regretter la sagesse de M. Devaux. Aussi, comme ils se font valoir et se complètent mutuellement, avons-nous pris le parti de les couronner tous les deux ; il nous a semblé qu'en les mêlant ensemble et les tempérant l'un par l'autre, on pourrait arriver à faire quelque chose d'à peu près parfait ».

*Le Gérant : F. EMPAYTAZ.*

*Vendôme. — Imp. F. EMPAYTAZ*



# TABLE

---

### Séance du 16 Janvier 1886



### Séance du 16 Avril 1896

## Séance du 9 Juillet 1896



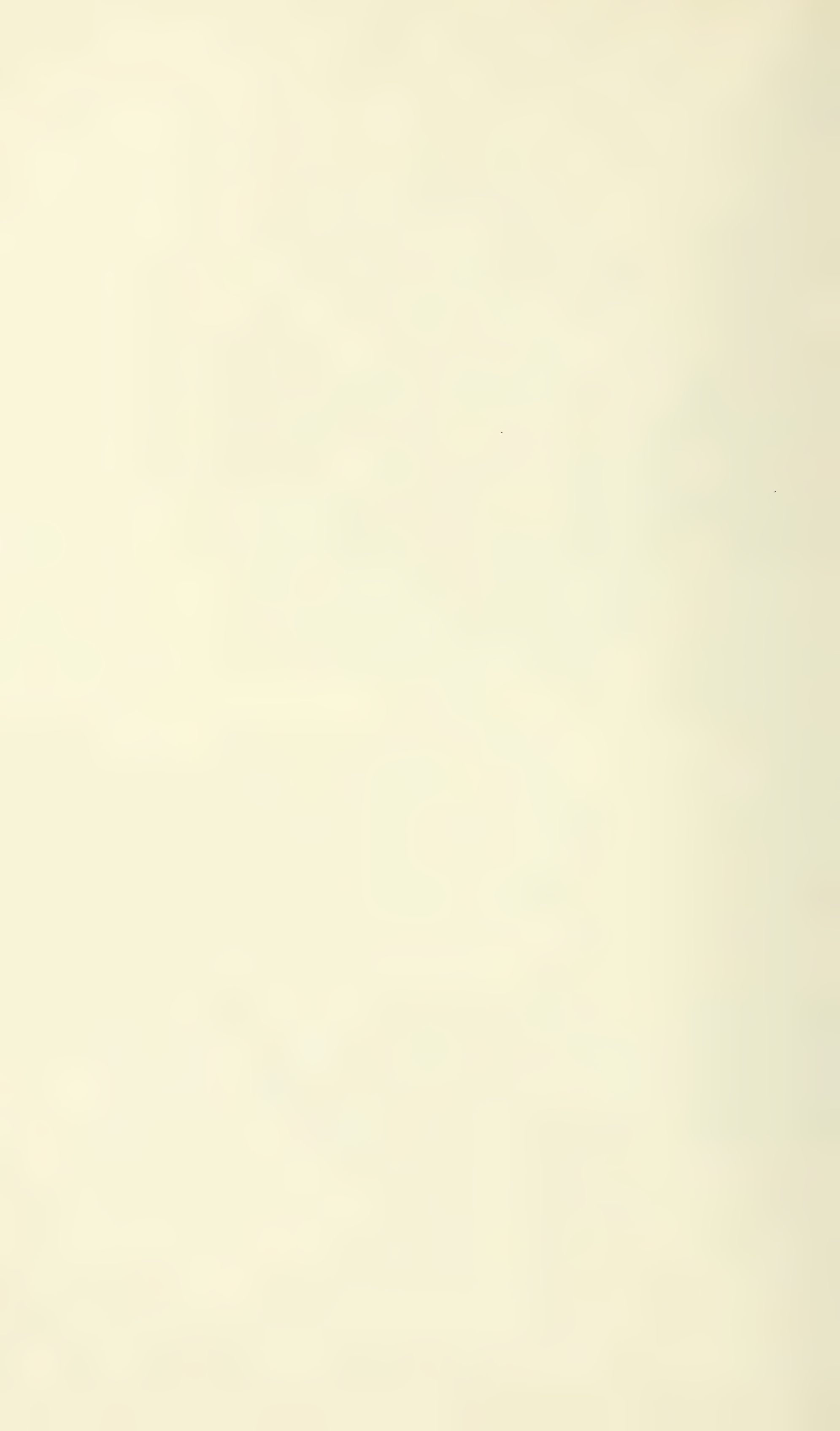
## Séance du 22 Octobre 1896



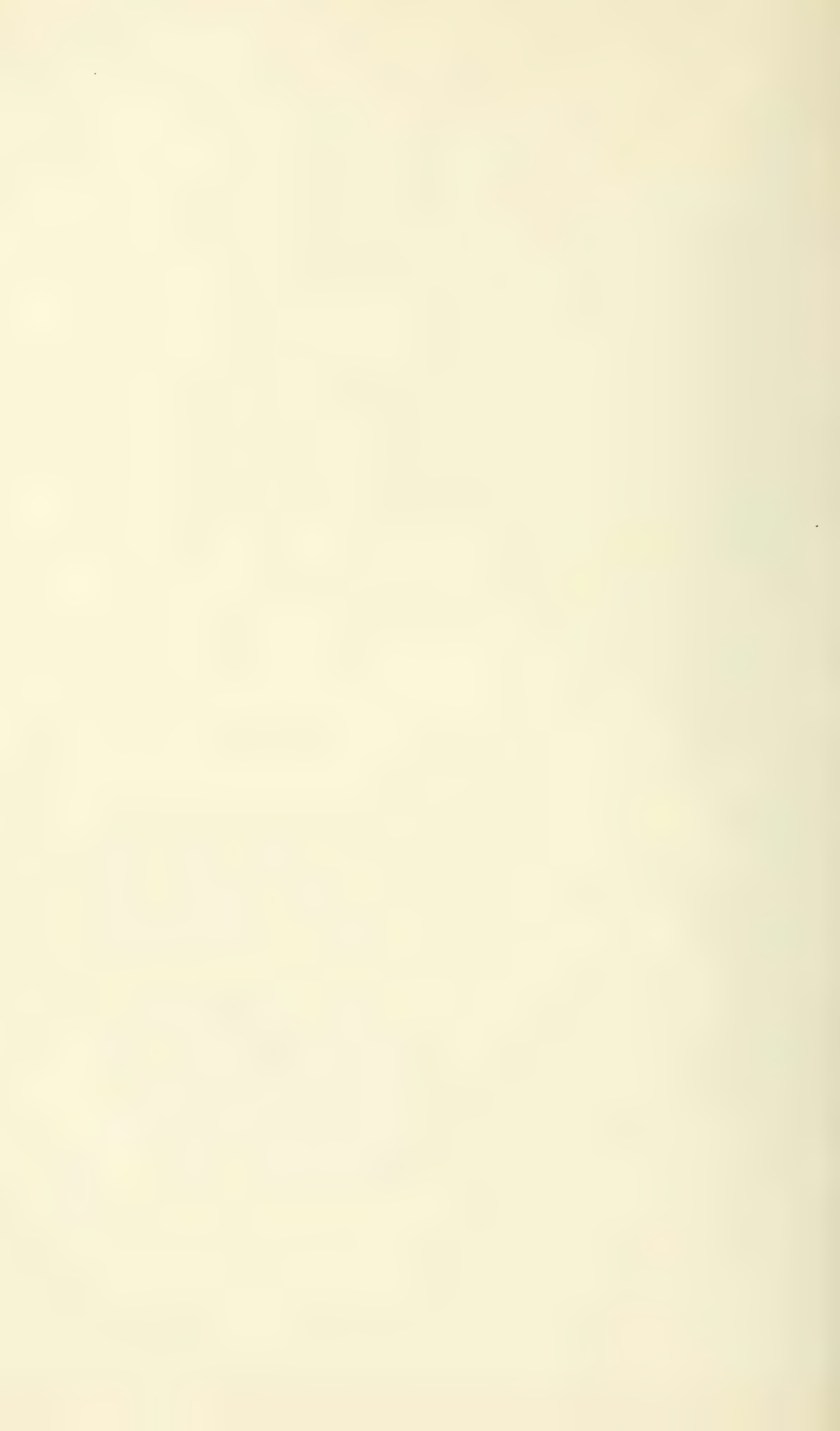


Pl. I

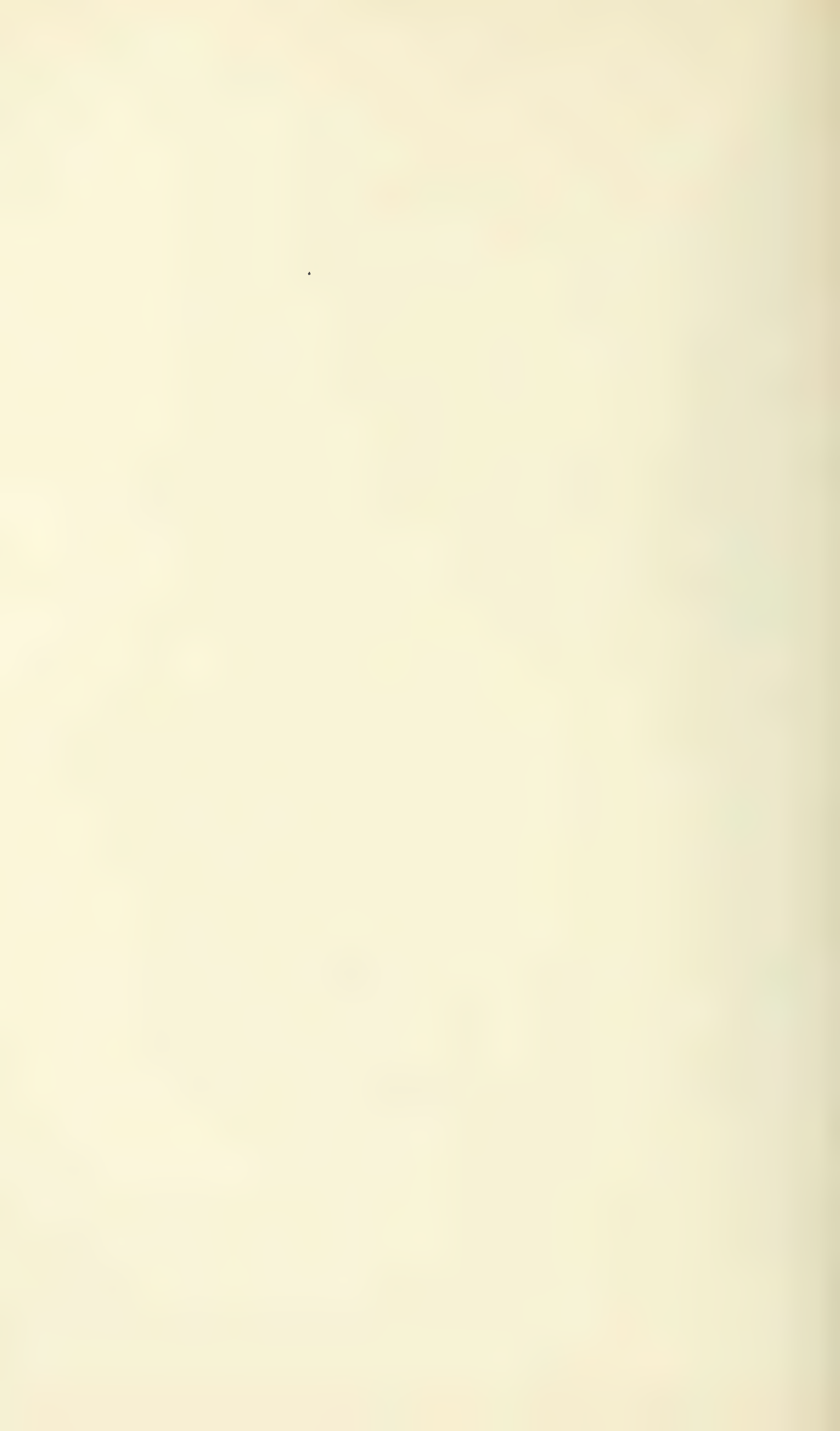






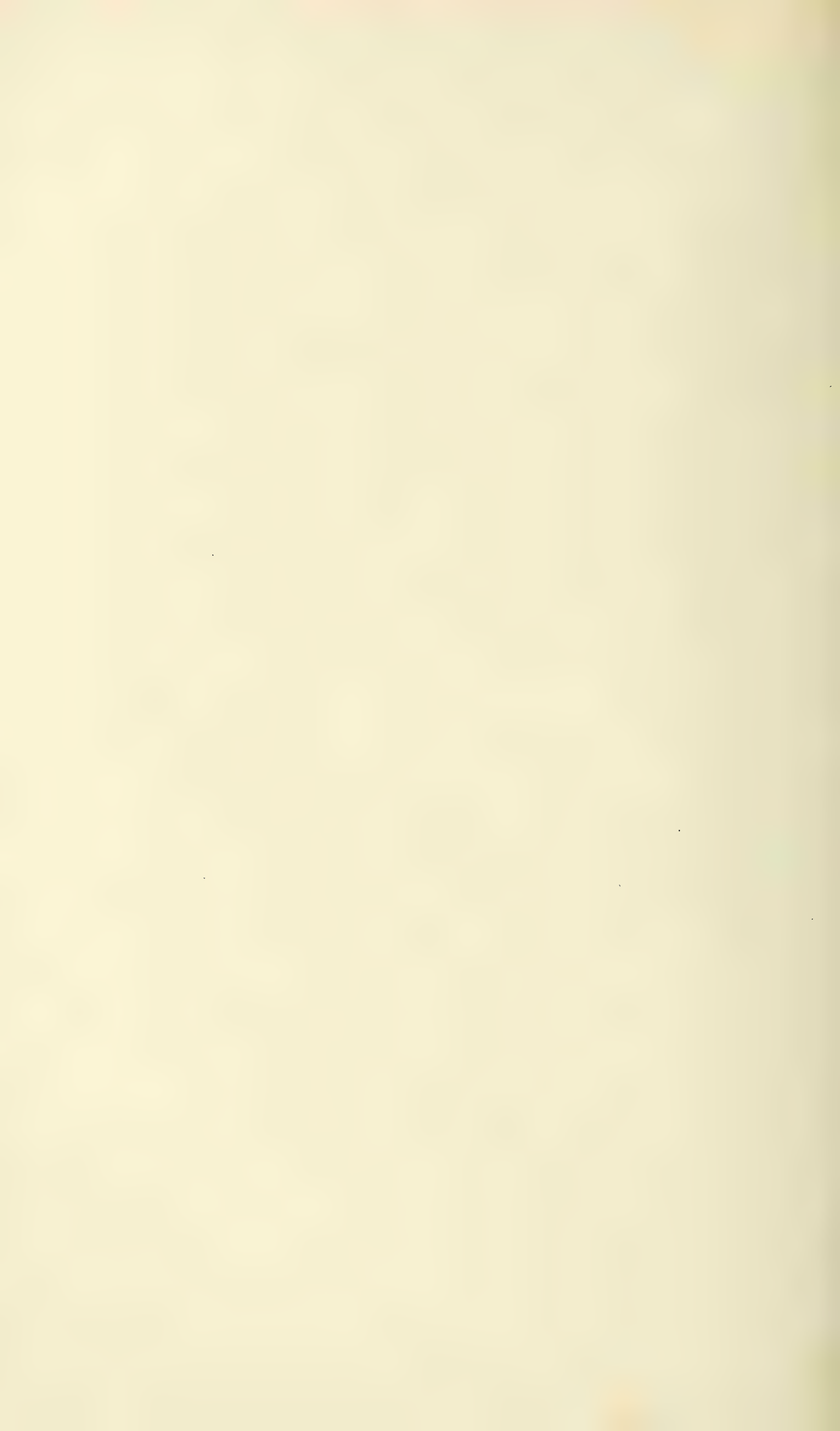



13
14
15
16
17
18
19





G. Lavalette, del. & sculp.





## CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

## CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les trois premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

**Le quatrième volume est sous presse**

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

## GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

## Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : 4 francs

---

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

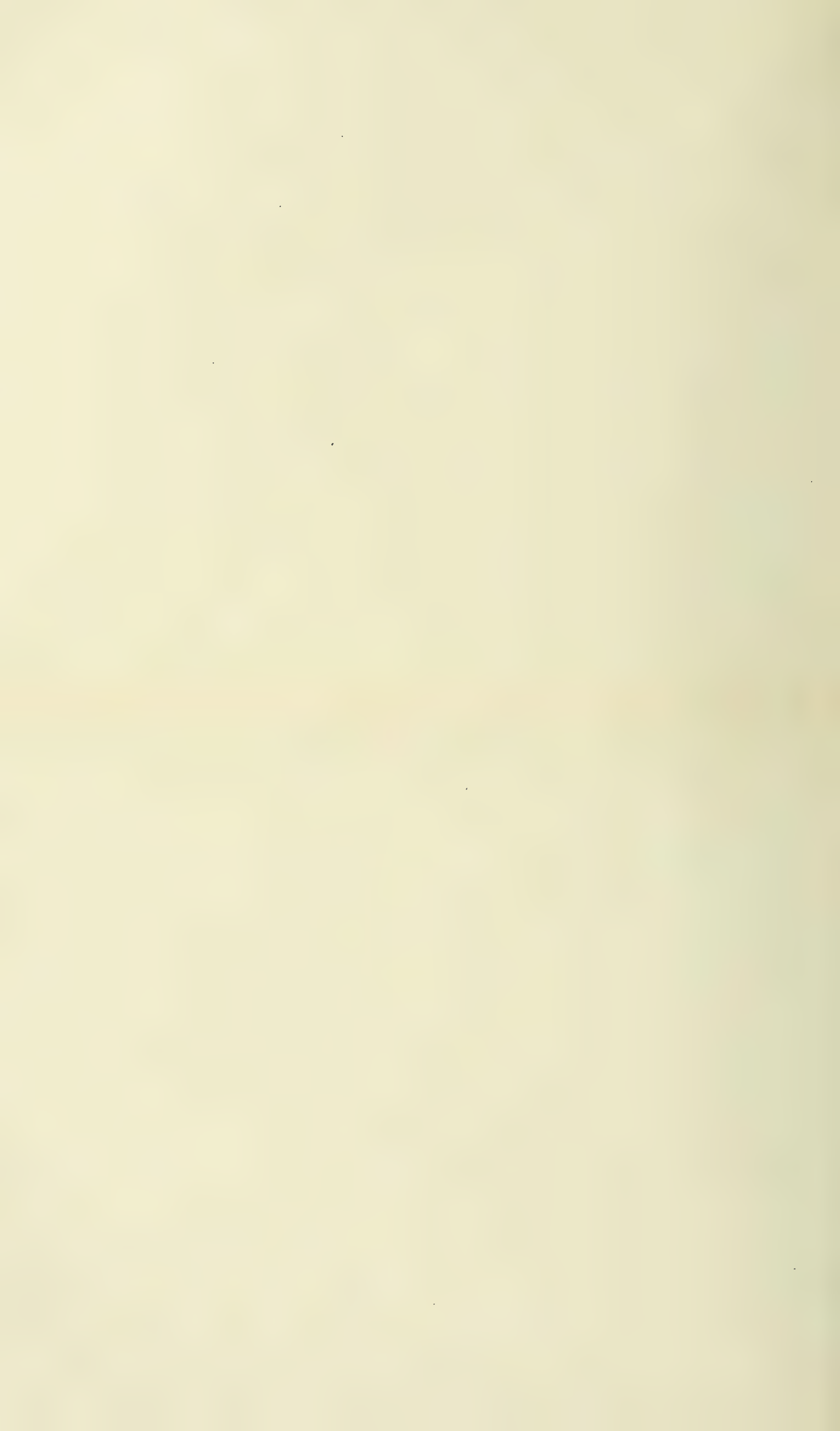
# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

TOME XXXVI

1897

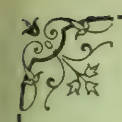


VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1897






# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

**1er TRIMESTRE 1897**

SOMMAIRE :



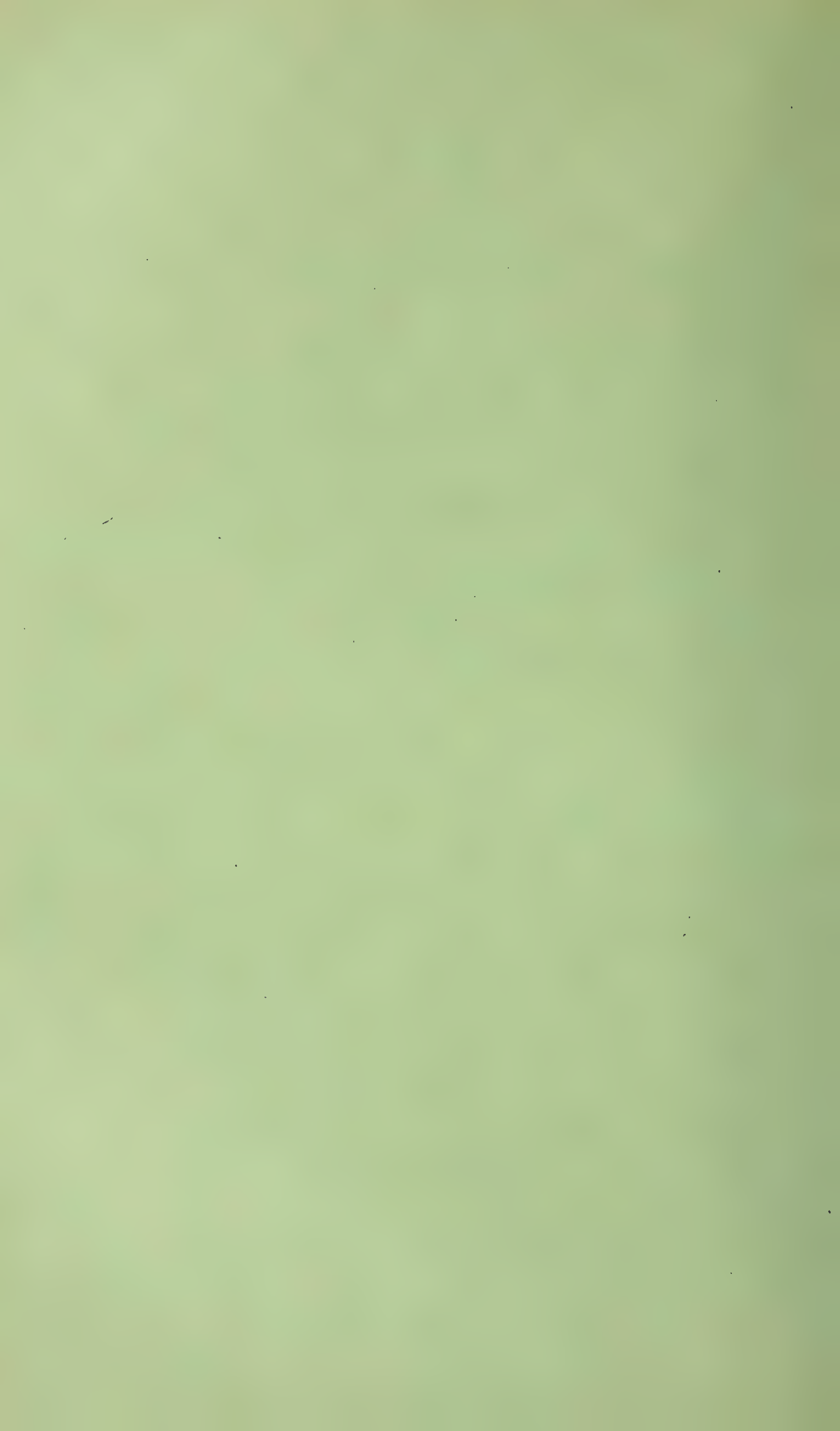

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1897





# SOCIÉTÉ

# ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

# DU VENDOMOIS

36e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1897

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 14 janvier 1897, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Colas, bibliothécaire-archiviste ; Renault, conservateur du Musée ; l'abbé Haugou, Letessier, de La Serre, de Sachy, Lemercier et Thauvin, membres du bureau ;

Et MM. l'abbé Blanchard, Bonhoure, Brize, Duriez, Empaytaz, Henri, de La Barre, l'abbé Lefebvre, l'abbé Roux.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'octobre 1896.

Ce sont :

MM. le docteur Parthenay, château d'Ambloy ;
Taillebois, notaire honoraire à Vendôme.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de l'exercice 1896 et le projet de budget pour 1897.

---

## COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

DE LA

## Société archéologique du Vendomois

## POUR L'ANNÉE 1896

---

### RECETTES

| | |
|---|---|
| Solde en caisse au 1er janvier 1896 . . . . . . . . . . . | 601 29 |
| Une cotisation arriérée de 1895 . . . . . . . . . . . . . | 6 » |
| 274 cotisations de 1896 . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.644 » |
| 12 diplômes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 12 » |
| Recettes accidentelles. — Vente de *Bulletins* et publications de la Société . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 84 88 |
| Arrérages de 1896 de rente 3 % . . . . . . . . . . . . . | 15 » |
| Solde du compte de Picard, éditeur. — Volumes placés par lui en 1895 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 150 » |
| Subvention du Département . . . . . . . . . . . . . . . | 200 » |
| Encouragement du Ministère pour publication du Cartulaire de la Trinité . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 600 » |
| | 3.313 17 |

## DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Reste à payer de 1895. — Solde du 3e volume du Cartulaire de la Trinité | 1.363 75 |
| Frais d'administration | 261 15 |
| *Bulletin*, impression | 1.546 » |
| Bibliothèque | 113 60 |
| Recherches et Fouilles | » » |
| Dépenses imprévues. — Planches des Jetons des Princes de la Première Maison de Bourbon-Vendôme | 200 » |
| | 3.484 50 |

## BALANCE

| | |
|---|---|
| Recettes | 3.313 17 |
| Dépenses | 3.484 50 |
| Excédent de dépenses | 171 33 |

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire. L'Assemblée adopte ces comptes et en donne décharge au trésorier.

Celui-ci donne ensuite lecture du projet de budget pour 1897.

## BUDGET DES RECETTES ET DEPENSES POUR L'ANNEE 1897

### AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

15 francs de rente 3 %.

| | |
|---|---|
| Capitaux en dépôt à la Caisse d'Epargne (livret n° 14.417) à la date du 1er janvier 1896 | 1.856 75 |
| Intérêts de 1896 capitalisés | 55 68 |
| Total des capitaux en dépôt au 31 décembre 1896. | 1.912 43 |

RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Solde en caisse au 1er janvier 1897 | | » » |
| Reste à recouvrer : | | |
| 3 cotisations de 1896 | 18 » | |
| 1 diplôme | 1 » | 25 » |
| 1 volume *Bulletin*, année 1895 | 6 » | |
| 272 cotisations de 1897 | | 1.632 » |
| Diplômes | | 5 » |
| Arrérages de rente 3 % | | 15 » |
| Recettes accidentelles. — Vente de *Bulletins* et publications de la Société | | 20 » |
| Subvention du Département | | 200 » |
| Retrait de fonds de la Caisse d'Epargne pour solder l'excédent de dépense de 1896 | | 200 » |
| | | 2.097 » |
| Pour Mémoire. — Encouragement du Ministère pour publication du Cartulaire de la Trinité | | » » |

DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Reste à payer de 1896 | 171 33 |
| Frais d'administration | 250 » |
| Impression du *Bulletin* | 1.550 » |
| Bibliothèque | 100 » |
| Dépenses imprévues | 25 » |
| | 2.096 33 |
| Pour Mémoire. — Impression du Cartulaire de la Trinité | » » |

BALANCE

| | |
|---|---|
| Recettes | 2.097 » |
| Dépenses | 2.096 33 |
| Excédent de recettes | » 67 |

Ce budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur du Musée.

# DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'Octobre 1896*

## I. — ART ET ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

Par acquisition :

Une Miniature : *Portrait de François-Charles Mansuy*, compositeur, professeur de musique et de piano, né à Amsterdam, le 18 février 1783, mort à Lyon, le 4 octobre 1847 ; cette délicate peinture est signée « *Boccio* ».

Mansuy eut son père pour professeur ; il voyagea avec succès en Allemagne, puis rentra en France, donna des concerts, se livra à l'enseignement du piano à Lille, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes, où il se maria.

Il eût le titre de « compositeur et pianiste de S. A. R. le duc d'Angoulême », ainsi qu'en fait foi l'inscription d'un autre portrait, en lithographie, qui nous a été offert. Il a laissé une fille, Mlle Caliste Mansuy, qui a enseigné pendant longtemps le piano dans notre ville, et dont le talent et la virtuosité sont bien connus des Vendomois.

De M. Jules Chautard, doyen honoraire de Facultés, notre collègue :

*Une croix de dévotion* d'un abbé de la Trinité de Vendôme ; elle est en bois fin, incrustée de 14 rosaces en nacre représentant les 14 stations du Chemin de Croix ; les deux faces sont semblables et ornées chacune de deux autres petites croix en marqueterie, insérées l'une dans l'autre, et renfermant une autre série de 14 petites rosaces en nacre. Cette croix provient vraisemblablement de Terre Sainte ; elle mesure 12 centimètres sur 6.

Une note manuscrite nous révèle que cette croix a appartenu au dernier abbé mitré de la Trinité de Vendôme ; ce fut Claude-Henri de Bourdeilles, évêque de Soissons, et qui, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, fut obligé de quitter la France. Elle avait été recueillie par Mlle Joséphine Guignard, servante chez M. l'abbé Caille, archiprêtre de la Trinité, qui l'a remise elle-même jadis au donateur.

*Une Tasse à café en faïence ancienne ;* fonds gris-bleu avec bordure blanche à dessin noir régulier ; anse élégante formée de deux cordons blancs entrelacés. Cette tasse curieuse provient de l'Oratoire de Vendôme. Après la dispersion de la Communauté, en 1793, le service à peu près complet fut recueilli par M. Jourdain, professeur, puis par M. Jourdain, avoué, chez qui il a été vu par M. J. Chautard, notre donateur.

*Un Verre à boire* portant la date 1763 ; verre blanc évasé, sans pied, avec ornements et inscription gravés. On y lit, au milieu de deux palmes : « GILLES COHNEAU, PRIEUR DE LA BAZOCHE 1763 ». Cette inscription, assez grossièrement gravée, n'a été faite qu'après coup ; les autres gravures sont régulières et fines. A l'opposé se trouve, entre deux fleurs de fantaisie, un pélican représenté dans l'attitude que lui prête la légende. Le bord est orné d'un feston compliqué ; les parois et le fond sont épais, au point que le poids du verre atteint 340 grammes. Ce qui le rend surtout précieux pour nous, c'est son origine, car il y a tout lieu de croire que c'est un des rares spécimens de la fabrication des nombreuses verreries de la contrée au siècle dernier. Le Plessis-Dorin, situé à douze kilomètres de la Bazoche, était un centre important de cette industrie.

De M. François CORNET, cultivateur à Perigny :

*Une Meule* de l'époque gallo-romaine ; diamètre : 0m50. C'était la meule fixe de l'appareil ; elle est malheureusement en trois morceaux, mais complète.

De M. THAUVIN, adjoint au maire de Vendôme, notre collègue :

*Un Fragment de plaque de ceinturon mérovingien ;* on y voit des restes de damasquinage en argent ou en étain. Provient de fouilles faites, voilà quelques années, pour la construction de la maison d'école de Selommes.

PAR ACQUISITION :

*Un Plat en étain* portant la date 1791 ; il est gravé au trait simple et représente une danse autour de l'arbre de la Liberté.

*Un Bénitier en faïence de Nevers polychrome ;* Saint Claude, revêtu de ses habits pontificaux, donne sa bénédiction à un enfant qu'il vient de rappeler à la vie.

De M. Paul VIBERT, notre collègue :

Une série d'objets provenant de la collection de feu M. Théodore Vibert, autrefois juge de paix à Mer, savoir :

*Deux très petits vases funéraires* de l'époque gallo-romaine, trouvés dans des tombeaux à Montfort-sur-Risle (Eure).

*Différents pavés et carreaux* provenant du château dit « de la Reine Blanche », près de Sézanne (Marne), dont deux pavés en terre cuite, naturelle, sans vernis, ornés de fleurs de lis en creux.

*Quatre pavés en terre cuite*, vernissés, décorés de rosaces polychromes.

*Deux carreaux de revêtement*, vernissés, portant la marque de fabrique « Voisinlieu ».

*Trois carreaux de revêtement*, décor bleu sur fond blanc, marque « Douai ».

*Un autre carreau*, décors fleurs polychromes sur fond blanc.

*Une petite mosaïque gallo-romaine*, reconstituée sur une ardoise, et *plusieurs pavés à mosaïques*.

*Cinq haches polies* de formes et de matières variées.

*Une belle hache rugueuse* quoique ayant subi le polissage, de forme allongée, pointue au sommet, arrondie au centre et à tranchant étroit.

*Un instrument en pierre polie* de forme allongée en olive, sorte de poinçon dont je ne saurais préciser l'emploi.

Tous ces derniers instruments, des temps préhistoriques, proviennent des environs de Pont-Audemer et de Montfort-sur-Risle.

## II. — HISTOIRE NATURELLE

De M. E. de La Forge, au château de la Croizerie, par Mondoubleau :

*Deux Vipères Aspics* (*Vipera aspis*, Dum. et Bibr.), de belles dimensions, 55 centimètres environ.

La plus grosse, de couleur brune, est un mâle ; l'autre, un peu moins grosse et de couleur gris-acier, est une femelle. Elles ont été tuées, au moment de l'accouplement, le 3 septembre dernier, dans les bois de la Croizerie.

Comme on sait, les aspics varient beaucoup quant à leur coloration, mais ils ne sont tous que des variétés d'une même espèce ; vipère est le nom du genre ; aspic, celui de l'espèce. Les rouges et les noirs ont la réputation, plus ou moins justifiée, d'être les plus dangereux ; la vérité est qu'ils fuient l'homme et ne le mordent que surpris ou attaqués par lui ; mais ce sont, malgré cela, des reptiles fort dangereux et trop communs, dont on souhaiterait volontiers voir mettre partout la tête à prix.

Ces deux aspics ont été parfaitement montés, laissant visibles les crochets venimeux ; on peut remarquer que ceux du mâle sont notablement plus gros que ceux de la femelle.

Cette différence dépend-elle du sexe ou bien de l'âge ? Je pose la question sans la résoudre.

*Une Perdrix rouge* atteinte d'albinisme (*Perdrix rubra*, Briss.), variété assez rare. Elle est entièrement d'un blanc légèrement roussâtre, sauf les taches transversales des plumes du flanc qui sont seulement atténuées.

Tuée par le donateur lui-même, *et à notre intention*, dans ses tirés de la Croizerie, où elle était née et connue.

De la Collection Théodore Vibert, à ajouter aux objets déjà décrits :

Une belle série d'*Impressions fossiles de feuilles de végétaux* de l'époque tertiaire, provenant d'un gisement remarquable, épuisé aujourd'hui, paraît-il, qui se trouvait près de Sézanne, dans le département de la Marne.

Un lot de *Bélemnites*, de la même contrée ; la belemnite était un mollusque céphalopode, disparu de nos jours, mais ayant une certaine analogie avec notre seiche actuelle ; le petit os allongé, seul débris qui nous reste, et qu'on pourrait prendre pour une baguette pétrifiée, n'était que la partie terminale, enveloppée de chairs, du corps de la bélemnite. Celles-ci appartiennent à la période crétacée.

Un lot de *Mollusques fossiles* du genre *Ostrea*, provenant de Pontijoux, près Maves (Loir-et-Cher). Ils ont été ramassés par les donateurs eux-mêmes dans des grottes souterraines d'un accès très difficile.

Quelques *Echinodermes* et divers objets pétrifiés provenant de l'arrondissement de Pont-Audemer.

M. le Président donne ici la parole à M. Letessier pour la description des dons offerts concernant la Numismatique.

## III. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. l'abbé Bernault :

Un deuxième don de pièces variées, malheureusement presque toutes frustes ou communes. Voici les monnaies qui peuvent être signalées, malgré leur mauvais état de conservation :

GAULOISES

Quelques pièces des Turones, en potin.

ROMAINES

1 as ancien, malheureusement très fruste.
*Octave Auguste.* — M. B. de la famille Mæcilia.
*Vespasien.* — ℟ : fides publica. G. B.
*Hadrien.* — ℟ : fortunæ reduci. G. B.
*Antonin.* — ℟ : Tiberis S. C. ? G. B.
*M. Aurèle.* — ℟ Tr. p. XVIII imp. II. M. B.
*Valérien.* — Une pièce coloniale, bronze.
*Gallien.* — ℟ : jovi conservat. P. B.
*Gallien.* — ℟ : Venus victrix. P. B.
*Salonine.* — ℟ : Pudicitia. P. B.
*Salonius,* — ℟ : Aug. in pace. P. B.
*Constantin Ier.* — ℟ : Gloria exercitus. P. B.
*Constant Ier.* — ℟ : Gloria exercitus. P. B.
*Delmatius.* — ℟ : Gloria exercitus. P. B.
*Julien II.* — ℟ : Fel temp. reparatio. P. B.
Deux byzantines à déterminer.

JETONS FRANÇAIS

*Henri II.* — Fruste.
*Charles IX.* — Conseil privé.
*Marie de Médicis.* — Fruste.
*Louis XIV.* — Hoc sydere lilia florent.
*Louis XIV.* — Fuit victoria nodum (ord. des guerres).
*Louis XIV.* — Ultor regum.
*Maires de Tours.* — Leblanc, 1619 ; Ch. Boutault, 1615-1616.
Ville de Rouen, 1667.
Chambre des Comptes de Bar.
Chambre des Comptes de Lorraine et de Bar.
De plus, un cachet de la Mairie de St-Benoît-d'Hébertot (Calvados), époque de la Restauration, et différentes pièces étrangères communes.

Le don de M. Paul Vibert comprend aussi :

260 pièces environ, dont une soixantaine en argent et billon et le reste en bronze et cuivre.

La plus grande partie existe déjà dans nos collections ; il s'y trouve quelques raretés et de belles pièces qui méritent être signalées.

GAULOISES

Une pièce des Turones, en potin ; très fruste.

ROMAINES

Une consulaire de la famille Flaminia.

*Auguste.* — Une autre consulaire en bronze, très fruste.

*Tibère.* — 1 M. B. ℟ : de l'autel de Lyon.

*Trajan.* — 1 G. B. ℟ : fruste.

*Néron.* — 2 pièces, G. B., l'une au revers fruste ; l'autre portant : pontif. max. m. pot. imp. p. p. Néron chantant et s'accompagnant sur la lyre ; revers très curieux.

*Nerva.* — 1 pièce M. B. ℟ : acquitas august.

*Hadrien.* — 3 pièces, 2 G. B., frustes ; 1 M. B. ℟ : annona aug., belles pièces patine jolie, bel état de conservation, mais communes.

*Antonin.* — 6 pièces G. B. ; toutes frustes.

*Faustine, mère.* — 4 pièces G. B. ; toutes frustes.

*Maximin.* — 1 pièce G. B. ; revers fruste.

*Maximien.* — 1 pièce M. B. ℟ : saluis augg.et caess. fel. kart. ; pièce très bien conservée, mais d'une authenticité pouvant être contestée.

Différents petits bronzes de Tétricus, Gallien, Claude II, etc. ; barbares et mal conservés.

*Constantin.* — 1 pièce M. B. ℟ : marti patri propugnatori ; très bel état de conservation. — 1 pièce B. ℟ : soli invicto comiti ; très commune.

Une autre pièce à déterminer.

FRANÇAISES

2 florettes de Charles VI, dont l'une provient de l'atelier de Romans.

Un guénar du même.

*Charles VII.* — 1 blanc à la couronnelle.

*Louis XI.* — 1 denier tournois.

*Henri II.* — 1 liard à l'H.

*Charles IX.* — 2 testons dont l'un fruste ; un double sol parisis et un sol parisis.

*Henri III.* — 1 quart d'écu et un demi-franc.

*Charles X, roi de la Ligue.* — 2 quarts d'écu.

*Henri IV.* — 1 quart d'écu et 4 douzains.

*Louis XIII.* — Doubles tournois.

*Louis XIV.* — Pièces de 4 et 20 sols, liards de différents types. — Douzains, dont un assez peu commun de France-Navarre-Béarn.

*Louis XV.* — 1 demi-écu frappé à Pau. Différentes pièces cuivre.

*Louis XVI.* — Différentes pièces cuivre ; 1 pièce en argent de 15 sols.

*République.* — Différentes pièces et monnerons cuivre.

*Napoléon Ier.* — Quart de franc, sol d'Italie, et 1 pièce de Jérôme, roi de Westphalie ; une pièce obsidionale du siège d'Anvers.

Un batzen d'Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel.

Pièces modernes de Louis-Philippe et de la République de 1848.

*Féodales.* — Deniers de Gaston d'Orléans ; doubles tournois de Maximilien de Béthune, duc de Sully ; doubles de Sedan de Henri de la Tour ; double liard du même ; 1 double de Charles II, duc de Mantoue, pour Rethel ; quattrino d'Urbain VIII, pape.

ÉTRANGÈRES

*Pays-Bas.* — Différentes pièces modernes ; pièces d'Utrecht, 1792 ; Groningue, 1771 ; coloniales, des Indes Bataves, 1808, et Java, 1811 ; 1 pièce du Luxembourg, 1790.

*Allemagne.* — Une trentaine de pièces modernes des différents Etats de l'Allemagne ; quelques-unes en argent de Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III.

*Autriche.* — 3 pièces modernes.

*Russie.* — 3 pièces modernes dont 2 d'argent.

*Italie.* — Pièces modernes de Grégoire XVI et Pie IX ; pièces de Savoie et d'autres différents Etats de l'Italie.

*Suisse.* — 3 pièces modernes.

*Espagne.* — Différentes monnaies modernes depuis Philippe V ; 1 pièce bronze de Barcelone ; 4 quartos 1813.

*Angleterre.* — Monnaies modernes en bronze, dont deux de la Compagnie des Indes.

*Danemark, Suède, Norwège.* — 3 pièces bronze.

*Brésil.* — Pièce d'argent de 500 reis.

*Etats-Unis.* — 2 monnaies argent.

Pièces de Geffrard, président de la république d'Haïti.

Un lot de pièces turques, persanes, chinoises, japonaises, etc.

MÉDAILLES

*Louis XVI et Marie-Antoinette.* — Cuivre doré, exemplaire avarié.

*Louis XVIII.* — Rétablissement de la statue de Henri IV, bronze.

*Louis-Philippe.* — L'armée au duc d'Orléans, bronze.

Quelques autres médailles modernes.

JETONS

*Henri IV, 1598.* — Providentia fromor et arma.

*Louis XIII.* — Fas vultu constat.

*Louis XIV.* — Conseil privé, ordinaire des guerres, etc.

Différents jetons de Nuremberg.

A une prochaine séance nous pourrons fixer exactement les pièces qui seront intercalées dans notre médaillier.

Fait encore partie du don généreux de M. Paul VIBERT :

*Une série d'assignats*, au nombre de treize ; elle commence par un assignat de dix sous et se termine par un de mille livres.

De M. Jules CHAUTARD :

*La série des empreintes des sceaux et jetons* faisant l'objet des planches remarquables de notre dernier Bulletin et qui accompagnent le travail si parfait de M. Jules Chautard sur « *les Jetons des Princes de la première Maison de Bourbon-Vendôme, 1374-1589.* »

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

## BIBLIOGRAPHIE

M. A. Colas, le nouveau bibliothécaire-archiviste, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'octobre 1896.

NOUS AVONS REÇU :

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° *Notice sur Louis-Hippolyte Tranchau*, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, ancien censeur et ancien proviseur du lycée d'Orléans, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais. (Envoi de l'Association amicale des anciens Élèves du lycée d'Orléans).

Cette notice est de M. Eugène GREFFIER, président de l'Association amicale des anciens Élèves du lycée d'Orléans, le camarade et l'ami d'enfance de M. Tranchau.

2º *La Correspondance historique et archéologique*, organe d'informations mutuelles entre historiens et archéologues, — 3e année, numéro du 25 juillet 1896.

3º *Compte-rendu du trente-sixième exercice de la Société des Amis des Sciences*, fondée par le baron Thénard. Séance annuelle tenue le 30 avril 1896, dans l'amphithéâtre de physique de la Faculté des Sciences, à la Sorbonne.

Ce volume contient une intéressante conférence, faite par M. E. Bouty, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, sur *les rayons de Röntgen*.

4º *La Revue nationaliste*. Publication mensuelle. Directeurs : Jean Laumonier, Dr en médecine, et André Castelin, député de l'Aisne, — nº 1, programme — août 1896.

5º *Monsieur Victor Godard-Faultrier, sa vie, ses œuvres*, par G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, président honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

6º *Etudes d'Ethnographie préhistorique* — (les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil), par Ed. Piette.

7º *Campagne de 1870-1871 — 75e Régiment de Mobiles — Mobile de Loir-et-Cher et un Bataillon de Maine-et-Loire*, par l'abbé Blanchard, curé de Souday, aumônier du 2e bataillon.

Bien que l'auteur de ce livre, s'effaçant avec trop de modestie, ne s'attribue d'autre mérite que celui d'avoir coordonné les notes qui lui ont été fournies par bon nombre de Mobiles du 75e, le lecteur saura apprécier à leur valeur les pages empreintes d'une sincère émotion, et souvent de beaucoup d'humour, dans lesquelles il dépeint le courage, poussé parfois jusqu'à l'héroïsme, de ces jeunes soldats improvisés, dont il a partagé les dures épreuves et auxquels il a prodigué les suprêmes consolations de son saint ministère.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, nous lisons comment, le 17 août 1870, à la suite des désastres de Wissembourg et de Forbach, la Mobile de Loir-et-Cher fut convoquée, mais sans cadres, sans armes ni munitions, ne recevant que le 1er septembre de mauvais fusils à piston, et, pour uniformes, des blouses blanches et les fameux képis qu'elle devait illustrer sous le nom de *casquettes blanches*. Envoyée à la fin de septembre, pour occuper, avec quelques régiments à peine formés, la lisière avancée de la forêt de Marchenoir, elle eut bientôt l'occasion de s'aguerrir dans des reconnaissances contre les Uhlans, qui, à partir de l'occupation d'Orléans par les Prussiens, venaient marauder jusque sur les confins de la forêt.

Dans le chapitre II, l'auteur nous retrace l'élan avec lequel le 16e corps et, en particulier, le 2e bataillon du 75e Mobiles, inaugurait, le 7 novembre, à *Saint-Laurent-des-Bois*, par un succès de bon augure, les opérations de l'armée de la Loire, succès suivi, deux jours après, par la *victoire de Coulmiers* et la reprise d'Orléans sur les Prussiens. Mais la joie causée par ce double événement ne devait pas être de longue durée. Tout manquait en vivres, matériel et munitions à l'armée victorieuse, qui dut, le soir même, rétrograder de deux lieues, sous une pluie glacée, et camper dans un cloaque de boue. Les jours suivants se passèrent en marches et contremarches, dans une inaction plus fatigante que les combats, et où s'usent le courage et la confiance du soldat.

Dans le chapitre III, nous assistons à l'exécution du plan Freycinet, qui, contrairement à l'avis de tous les généraux, divisait l'armée de la Loire en deux tronçons, destinés à être écrasés séparément par les forces allemandes. Le 30 novembre, le 16e corps s'empare de *Terminiers,* et le lendemain de *Faverolles.* C'est l'heure la plus brillante de la courte et héroïque histoire de la Mobile de Loir-et-Cher. On ne peut lire sans une poignante émotion la lutte acharnée des 16 et 17e corps, soutenue le 2 décembre, en avant de *Loigny*, contre les masses sans cesse renouvelées des corps du duc de Meklembourg et de von der Tann, les efforts surhumains faits sans succès contre les murs crénelés du château de Goury pour en déloger les Prussiens, ainsi que la charge légendaire à la baïonnette des Zouaves pontificaux dirigée par leur colonel de Charette et le général de Sonis. A la fin, ces braves, las de tuer et d'être tués, durent se retirer, emportant leur bannière criblée de balles, mais laissant sur le champ de bataille 198 des leurs sur 300 qu'ils étaient. Quatre officiers tués, une vingtaine blessés, 5 ou 600 soldats tués ou blessés : voilà, sans compter les prisonniers, ce que coûta, au 75e Mobiles, la désastreuse journée de *Loigny*.

Le lendemain, la retraite des convois et de l'artillerie se faisait sur *Patay*. Là encore la Mobile de Loir-et-Cher, abandonnée et sacrifiée pour sauver les lambeaux du 16e corps, retarda de plusieurs heures, par une résistance héroïque, la poursuite de l'ennemi, et permit à un grand nombre d'éclopés de rejoindre la colonne de retraite.

Dans le chapitre IV, nous lisons comment le général Chanzy « sauva du moins l'honneur par une de ces retraites qui usent l'ennemi, le harcèlent, l'énervent et l'exaspèrent ; parfois prenant l'offensive, parfois se contentant de la défensive et faisant payer cher le moindre oubli de vigilance, une témérité, une présomption ». (le chanoine Augereau).

A la défense des lignes de *Josnes*, comme à *Villorceau* et à *Tavers*, les Mobiles du 75e, vêtus de haillons, peu nourris, presque pieds nus, opposèrent à l'ennemi une résistance qui faisait dire à l'amiral Jauréguiberry, à la vue des pertes subies : « *J'en ai encore pour deux fois de ces casquettes blanches* ». Le 11 et le 12 décembre, la retraite se fait sous une pluie glaciale à travers les vignes et les champs détrempés, dans lesquels on campe le soir, dans la boue jusqu'à mi-jambe et sans paille. C'est ainsi que l'on gagne *Vendôme*, que Chanzy se contente de traverser, se ménageant une retraite honorable sur la Sarthe, après avoir livré, non sans succès, autour de la ville, plusieurs combats, dans le but d'arrêter l'armée allemande qui cherchait à l'envelopper. Il faut dire que l'ardeur du patriotisme, l'enthousiasme irréfléchi, la bravoure exubérante des premiers jours faisaient place maintenant à une sorte d'obéissance passive et de résignation mélancolique.

Après une marche pénible, par un froid des plus rigoureux et dans la neige jusqu'à mi.jambe, on atteint enfin les hauteurs en avant de Parigné-l'Evêque, où l'on stationnera jusqu'au 10 janvier. C'est là que, pendant 3 jours, 200,000 hommes, Français et Allemands, les premiers, tombés au dernier degré d'épuisement, les derniers admirablement approvisionnés de vivres et de munitions et stimulés par une suite de trop faciles succès, vont se heurter en avant du Mans. Lire dans le livre les épisodes émouvants de cette lutte inégale, qui se termina par le désastre final de cette malheureuse campagne, suivi de la prise du Mans par les Prussiens et la retraite du 16e corps sur Laval, où il trouvera enfin quelque repos, en attendant qu'il y reçoive la nouvelle de l'armistice. Si triste qu'il fût, l'événement fut accueilli avec joie, tant les souffrances imposées à nos jeunes soldats avaient dépassé les limites des forces humaines.

Le chapitre V traite du départ du 16e corps, porté à la défense du pays entre Châtellerault et Le Blanc. Le 75e Mobiles y était refait et entraîné, l'habillement renouvelé, les travaux de défense achevés, lorsque le 16 mars, il reçoit notification d'un ordre du Ministre de la Guerre qui renvoie les gardes nationales mobiles dans leurs foyers, avec un ordre du jour dans lequel on lit : « La fortune a trahi vos efforts, mais vous avez sauvé l'honneur de la Patrie, et un jour viendra, pas trop éloigné, je l'espère, où il vous sera donné de lui rendre sa grandeur passée ».

Quelques jours plus tard, les Mobiles déposaient à Châtellerault leurs remingtons et leur équipement, et arrivaient le 20 mars à Blois. Là, sur le vieux Mail, chaque capitaine ayant lu à sa compagnie

l'ordre de licenciement, au commandement de : *Rompez les rangs !*, ce qui restait de la pauvre Mobile se dispersa et regagna ses foyers pour y goûter un repos si bien gagné. — A. C.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, revue des Travaux scientifiques — tome XVI ; rapports des membres du Comité, communications inédites et analyses des travaux publiés en 1895 — n^os^ 5, 6, 7.

2° *Journal des Savants* — septembre et octobre 1896.

3° *Romania* — numéro d'octobre 1896.

4° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* — année 1895.

5° *Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements,* tenu à la Sorbonne en 1896.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Bulletin monumental* — 7e série, tome Ier.

2° *Société de Borda*, Dax (Landes), 21e année — 3e trimestre 1896.

3° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* — tome XII (1896), 2e série.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* — tome VIII, 2e série, avril, mai, juin 1896.

5° *Société de Saintonge et d'Aunis,* bulletin de la Société des archives historiques — XVIe volume, 6e livraison, 1er novembre 1896.

6° *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris* — tome VII (1896), 4e série, fascicules 2, 3, 4.

7° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais,* bulletins-revues — janvier, février, mars, avril, mai, juin 1896.

8° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* — tome VI, n° 3, 1896.

9° *La Province du Maine* — novembre 1896.

10° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* — 4e trimestre de 1895.

11° *La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889.*

12° *L'Ecole d'Anthropologie de Paris* (1875-1896), par Philippe Salmon.

13° *Analecta-Bollandiana* — tomus XV, fasc. 4.

14e *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* — série in-octavo, nos 17 et 18.

15e *Mémoires de l'Académie de Nimes* — année 1895.

16e *Bulletin de la Société Dunoise* — octobre 1896.

17e *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet* — série in-octavo, tome XI.

Ce volume, dans une notice très documentée sur Epernon, par M. Emile Ledru, nous fournit des renseignements pleins d'intérêts pour le Vendomois.

Nous y lisons, en effet, qu'Epernon, qui, au Moyen Age, était la résidence ordinaire des comtes de Montfort, passa, en 1249, de la maison de Montfort dans celle d'Aumale, par le mariage de Laure de Montfort, fille du connétable Amaury, et devenue dame d'Epernon par la mort de son frère Jean, avec Ferdinand de Castille, héritier par sa mère des comtés de Ponthieu et d'Aumale.

Après la mort de leur fils Jean I, comte d'Aumale et *seigneur d'Epernon*, tué à la bataille de Courtrai en 1302, Jean II, son fils et son successeur, laissa la seigneurie d'Epernon à la cadette de ses filles, Jeanne de Ponthieu, *dame d'Epernon*, qui la porta dans la maison de *Vendôme*, par son mariage avec Jean VI, comte de *Vendôme* et de Castres.

Catherine de Vendôme, fille de Jean VI et de Jeanne d'Epernon, porta plus tard *Vendôme* et *Epernon* dans la maison de *Bourbon*, par son mariage avec Jean I de *Bourbon*, le 28 septembre 1364, en même temps que Bouchard VII, son frère, épousait Isabelle de Bourbon, sœur de Jean I. Bouchard VII étant mort en 1374, dernier de sa race et ne laissant pas d'enfants, Jean I prit le titre de *comte de Vendôme* et fut ainsi le fondateur de la branche de *Bourbon-Vendôme*. Epernon eut fort à souffrir pendant la guerre de Cent ans. En effet, Louis de Bourbon, comte de Vendôme et seigneur d'Epernon, qui était du parti d'Orléans, ayant été fait prisonnier à Azincourt et emmené en Angleterre, les Anglais s'emparèrent du château d'Epernon qu'ils détruisirent en grande partie. La seigneurie d'Epernon demeura dans la maison de Bourbon-Vendôme jusqu'à Henri IV, roi de Navarre, descendant direct à la 6e génération de Jean I.

Furent successivement seigneurs d'Epernon : *Jean II*, fils de Jean I ; *François de Bourbon*, fils aîné de Jean II, mort à Verceil le 2 octobre 1495 ; il fit, en 1488, un accord avec l'abbaye de Grandchamp, au sujet de 10 livres de rente données par Laure de Montfort en 1256. *Marie de Luxembourg*, sa veuve, qui gouverna le comté de Vendôme

pendant la minorité de son fils *Charles*, rendit aveu au roi Charles VIII, le 21 avril 1497, pour la *châtellenie d'Epernon*. En 1520, nous voyons ce même *Charles de Bourbon*, en faveur duquel le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie par François Ier, faire remise à Louis l'Etendart, seigneur de Houx, premier vassal d'Epernon, des droits de Relief dus pour les fiefs de Houx et de Raizeux.

Sous son fils aîné, *Antoine de Bourbon*, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, dans une déclaration faite au roi, le 5 avril 1540, par Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de la châtellenie de Poigny, on lit ce passage : « Item y a en icelle châtellenie aucunes terres en bruyères, environ 30 ou 40 arpents de terre assis près les bois du dict Esparnon, que le dict d'Angennes tient en fief de Monseigr de *Vendôme*, à cause de son châtel et baronie du dict Esparnon, qui sont baillées à censive. »

A la rédaction de la coutume de Montfort, en 1556, *Antoine de Bourbon* est représenté « à cause de sa *baronie d'Esparnon*, par Nicole Bobusse, son bailli, et Estienne Chavannes, son procureur au dict Espernon.

A la mort d'*Antoine de Bourbon*, tué en 1562 au siège de Rouen, la seigneurie échut à son fils aîné, *Henri de Bourbon*, qui devint roi de France sous le nom de *Henri IV*. Ce prince vendit, en 1581, à son cousin, le roi Henri III, la terre d'Epernon, qu'il érigea en duché-pairie en faveur de Louis de Nogaret de Lavalette, seigneur gascon, l'un de ses mignons, si connu sous le nom de *duc d'Epernon*.

Quoique les princes de *Bourbon-Vendôme* ne soient allés que rarement à Epernon, leur souvenir est resté dans le pays ; ainsi on y voit encore *les Bois de la Marche*, à la Boissière ; *les Buttes de Vendôme*, au nord de l'étang de Guipéreux, et tout un canton de terre qu'on appelle encore *les Vendômes*. — A. C.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Archives historiques du diocèse de Chartres* — nos 22 et 23, octobre et novembre 1896.

2° *Le Loir-et-Cher historique* — n° 11 du 15 novembre 1896.

3° *Annuaire de la Société française de Numismatique* — septembre et octobre 1896.

M. de Saint-Venant, président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Voici trois ans déjà, tant les années passent vite, que vous m'avez fait l'honneur de me porter à la présidence de votre Société.

Ce n'est pas sans appréhension que je prenais cette charge où je succédais à un collègue éminent, dont les travaux avaient depuis longtemps donné à notre Société une place remarquée dans le monde des sciences et des recherches historiques.

J'avais la crainte d'être trop au-dessous de la tâche. Votre bienveillance et l'aide toujours soutenue des membres du bureau ont facilité ma mission, et nous pourrons encore présenter pour ces trois années un état de travail qui n'est pas au-dessous des précédents.

Notre Bulletin a été rempli d'études et de documents de divers genres. Si les fonds ne nous avaient pas manqué, nous aurions pu le rendre plus substantiel et surtout user davantage des planches et gravures donnant au texte un intérêt beaucoup plus puissant. Mais la malheureuse question du budget est faite pour paralyser les bonnes volontés les meilleures.

Nous avons eu d'abord, de M. l'abbé Métais, la publication de chartes intéressantes sur les divers prieurés de Templiers et d'Hospitaliers répandus sur le territoire vendomois, matériaux modestes ajoutés à nombre d'autres plus importants, pour arriver à compléter l'histoire de notre pays.

Puis, un jeune savant, que ses fonctions malheureusement n'ont pas longtemps retenu dans nos murs, M. Froidevaux, par suite de laborieuses et patientes recherches, est parvenu à publier et annoter d'une

manière fort intéressante un très curieux ouvrage dont la découverte est due à la sagacité de notre nouveau président, M. de Sachy. Ce sont les mémoires de Bellanger de Lépinay, celui-là même à qui l'histoire, moins oublieuse, aurait dû attribuer l'honneur d'avoir fait entrer au nombre de nos colonies, un de nos meillleurs établissements de l'Inde. Vous l'avez vu. en effet, c'est à Bellanger de l'Epinay que fut remis, en 1672, par le prince Circam Soudy, le lieu appelé Pondichéry. C'est pour le Vendomois une gloire de plus ; et il appartenait à notre Société de mettre en évidence ce personnage resté obscur ou demeuré trop oublié.

A M. Malardier, nous sommes reconnaissants de la notice sur Marie Dubois, natif du Bas Vendomois, valet de chambre des rois Louis XIII et Louis XIV, qui a laissé, lui aussi, des mémoires assez curieux.

Notre infatigable secrétaire, M. Nouel, a continué à nous exposer les résultats de ses observations sur le climat de Vendôme et les phénomènes météorologiques principaux de nos contrées. La matière ne lui a pas manqué ; il a eu à souhait verglas et gelées terribles, tempêtes dévastatrices, sécheresses persistantes et pluies non moins obstinées. Le temps n'est plus où jadis il se plaignait de la trop grande monotonie des saisons. Ses travaux portent au loin notre Bulletin et le font connaître partout où on s'occupe de météorologie.

Grâce à la bienveillance du propriétaire du château de Renay, j'ai pu moi-même produire une notice sur la paroisse du même nom, jusqu'à présent tout à fait négligée des chercheurs, et corriger quelques renseignements erronés sur notre histoire locale.

Notre ancien bibliothécaire, M. Rabouin, dont le bureau regrette le départ du pays, nous a fourni une note détaillée sur la gabelle et le grenier à sel d'Herbault. L'intérêt trouvé à cette note nous fait espérer que, malgré son éloignement, l'auteur ne nous oubliera pas.

Nous ne voulons pas manquer de mentionner les travaux de M. Alexandre, juge de paix à Mondoubleau, qui, par ses notes sur les chauffeurs dans le Perche et les monuments de la contrée, a fait preuve de qualités sérieuses de chercheur et d'érudit, pleines de promesses pour l'avenir.

Enfin, M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, s'est appliqué à nous faire connaître des personnages de la maison peut-être la plus illustre du Vendomois, qui, au XVI[e] siècle, a fourni à la monarchie plusieurs de ses plus éminents serviteurs, je veux dire les Du Bellay. C'est là une famille historique sur laquelle la mine à exploiter est profonde. Nous espérons que l'ouvrage de M. Blanchard aura pour nous de longues suites.

D'autres travaux encore ont pu maintenir notre Bulletin à la hauteur des précédents et tout nous fait croire qu'il continuera dans l'avenir à jouir de la bonne réputation qu'il a su s'acquérir dans le passé.

De généreux habitants du pays ont continué à enrichir notre musée de divers objets classés avec un soin méthodique par notre zélé conservateur, M. Renault. Parmi ces objets il faut mentionner le legs de M[me] d'Ancreville, née de Trémault, qui a laissé la collection de ses portraits de famille, restés en usufruit entre les mains de son cousin, M. Calland. C'est là un don fort intéressant pour notre musée vendomois.

M. l'abbé Bernault nous a remis de nombreuses pièces de monnaies et médailles et d'autres objets, fruits de ses patientes recherches. M. Letessier nous en a fait la description ; malgré la richesse numismatique du musée de Vendôme, nombre de ces monnaies ont pu encore y trouver place et n'y étaient pas représentées.

Mais l'ouvrage le plus considérable de notre Société ne se trouve pas inséré dans le Bulletin. Grâce au travail de

M. l'abbé Métais, nous avons pu faire paraître les tomes II et III du Cartulaire de la Trinité de Vendôme. Reste maintenant sous presse le 4e volume contenant les tables. Le canevas en est dû au labeur acharné de notre érudit et patient collègue M. Collas et la dernière main sera de M. Nouel.

Pour cette œuvre importante les encouragements ne nous ont pas manqué, et le monde savant nous sait gré de cette publication depuis longtemps attendue et appelée peut-être à corriger bien des erreurs, non seulement sur l'histoire du Vendomois, mais sur l'histoire même de la France. Ce sera la publication capitale de la Société archéologique du Vendomois.

Il me reste à remplir un pieux devoir en vous entretenant des pertes que nous avons éprouvées pendant ces trois années écoulées.

Elles sont sensibles, mais moins nombreuses pourtant que durant la précédente période triennale.

C'est d'abord M. Delaune, ancien avoué à Romorantin ; M. Gaston de Lavau, auquel nous avons dû jadis une jolie petite poésie champêtre et aussi le don généreux du fameux herbier de mousse de M. Justin Arnault Lutandu ; le marquis de Courtarvel, qui savait s'intéresser à l'histoire d'un pays où ses ancêtres avaient eu leur rôle dès le Moyen Age ; M. Alexandre Lemoine, qui fut professeur de musique au lycée de Vendôme, puis maître de chapelle à la cathédrale d'Orléans ; malgré son éloignement, il était toujours resté notre sociétaire ; M. Louis Coudray, ancien avoué à Châteaudun ; M. Landron, ancien élève du lycée de Vendôme, architecte à Saint-Calais ; nous ne saurions mieux faire son éloge qu'en disant qu'il fut l'architecte du château de la Gaudinière ; M. Marcille, de Courtiras ; le général Charlemagne, qui, depuis qu'il avait commandé à Vendôme,

nous était toujours resté fidèle ; M. Albert Rolland, manufacturier à Bessé, un de plus anciens membres, frappé à un âge où sa famille et l'industrie étaient encore en droit d'attendre de son intelligence et de son travail les meilleurs services ; le charitable abbé Monsabré, curé de la Madeleine pendant 35 ans, qui avait jadis fait partie du bureau de la Société ; M. Alphonse Boué, notaire honoraire. M. Croué, de Courtozé ; M. Bravet, ancien commerçant ; enfin M. Juigniet, notaire à Mondoubleau, décédé tout dernièrement.

Malgré ces pertes, nous avons su maintenir le chiffre de nos sociétaires à un niveau à peu près constant. Mais il y a de ce côté des efforts à faire pour la propagande qu'on laisse un peu trop dormir.

Je cède la présidence à M. le colonel de Sachy, qui, déjà, s'est trouvé à la tête de la Société et veut bien encore lui consacrer son expérience et ses soins. Il va retrouver l'aide des membres du bureau pour le seconder dans sa tâche et, dans ces conditions, nous avons confiance que la bienveillance de tous restera à notre œuvre, et nous ne pouvons alors que bien augurer de son avenir, comme nous avons bien jugé de son passé.

---

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la séance générale du 22 octobre 1896.

Ce sont :

MM. de Sachy, *président ;*
de Trémault, *trésorier ;*
Lemercier ;
Thauvin.

M. de Sachy, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

En prenant possession de ce siège où m'appelle votre bienveillance et que M. de Saint-Venant a occupé, pendant trois ans, avec tant de distinction, un vieux proverbe me revient à l'esprit : Faute de grives, on prend des merles. Il n'y a pas d'illusion à se faire. Je suis, dans la circonstance présente, un simple merle. Et cependant nous avons parmi nous d'excellentes grives ou, pour mieux dire, des personnes sur qui votre choix aurait pu s'arrêter, au lieu de se fixer sur moi ; malheureusement, vous avez rencontré des difficultés qui vous ont forcé la main.

Par exemple, si le règlement l'eut permis, quel meilleur choix pouviez-vous faire que de réélire mon honorable prédécesseur. Avez-vous jamais eu un président plus capable, plus actif, plus zélé et qui ait montré plus de dévouement pour notre Société ? Ouvrez notre Bulletin, vous ne trouverez, pour ainsi dire, pas un numéro qui ne contienne un article sorti de sa plume, traitant les questions les plus variées et les plus intéressantes pour l'histoire de notre Vendomois.

Jetez les yeux de mon côté. Là se trouvent des membres de la Société qui l'ont déjà présidée avec un talent incontestable et dont nous avons gardé le souvenir ; d'autres qui, certes, auraient pu être appelés avantageusement à la diriger, si vous n'aviez craint, en désignant l'un d'eux, de désorganiser le bureau, cheville ouvrière de la Société.

Ailleurs, on s'est heurté à des refus, motivés par de mauvaises raisons. Dans ces conditions, on est venu me demander à poser ma candidature et, j'ai fait comme les

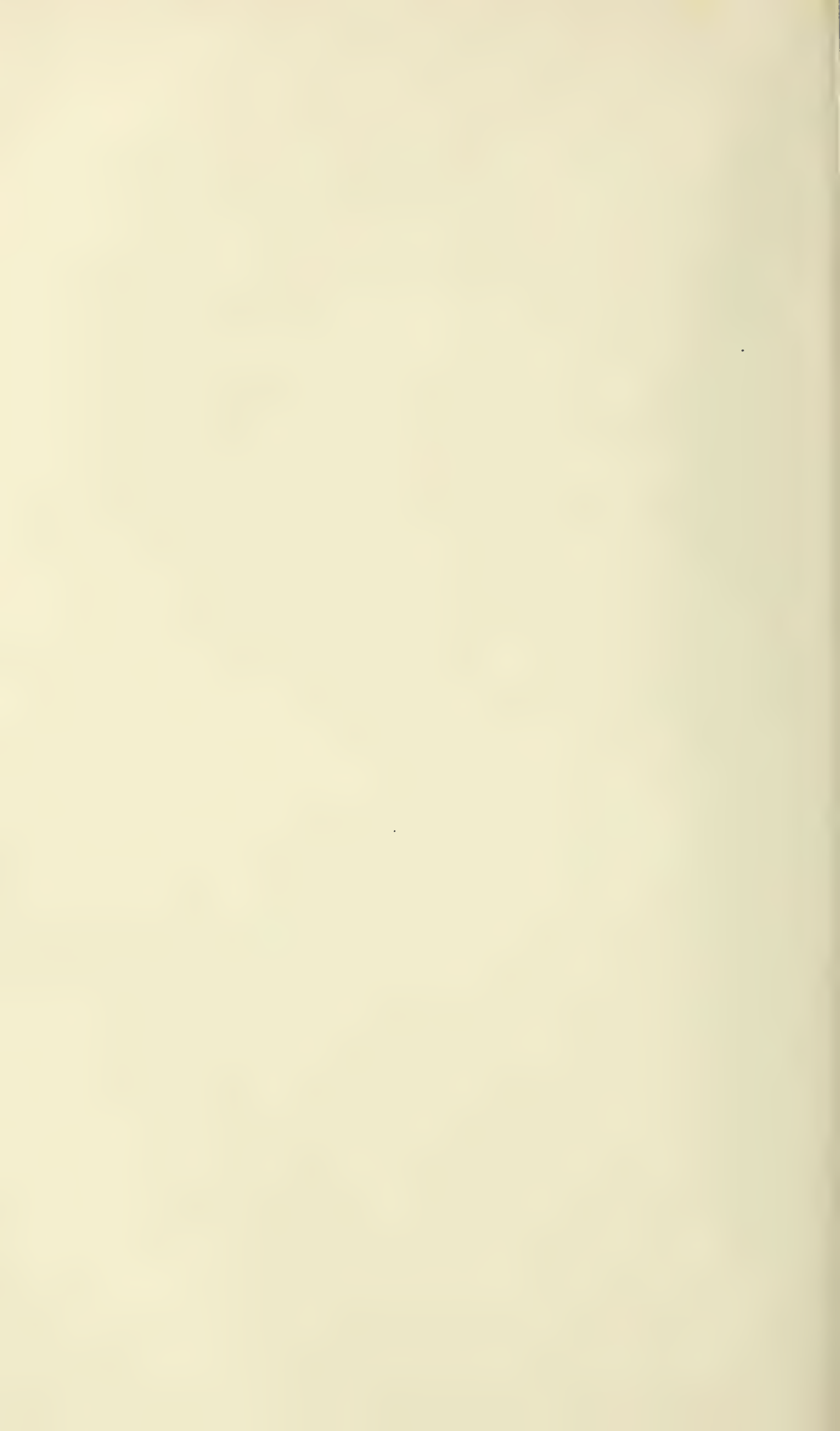
autres, j'ai refusé. Mais, au moins, j'avais une bonne raison à faire valoir ; j'ai déjà eu l'honneur de présider la Société, et l'insuffisance que j'ai montrée dans ces fonctions est bien faite pour me faire redouter d'en donner une nouvelle preuve : on a cependant insisté ; on a fait appel à mon dévouement, sachant bien qu'avec ce mot-là on ferait tomber toutes mes objections. J'ai donc accepté. Vous avez fait le reste en me nommant. Voilà, en quelques mots, l'histoire de ma nomination ; et, de suite, je vous prie de m'accorder une nouvelle faveur. Mettez le comble à votre bienveillance en souhaitant d'avoir mis la main sur un merle blanc.

---

Le Bureau pour l'année 1897 est ainsi composé :

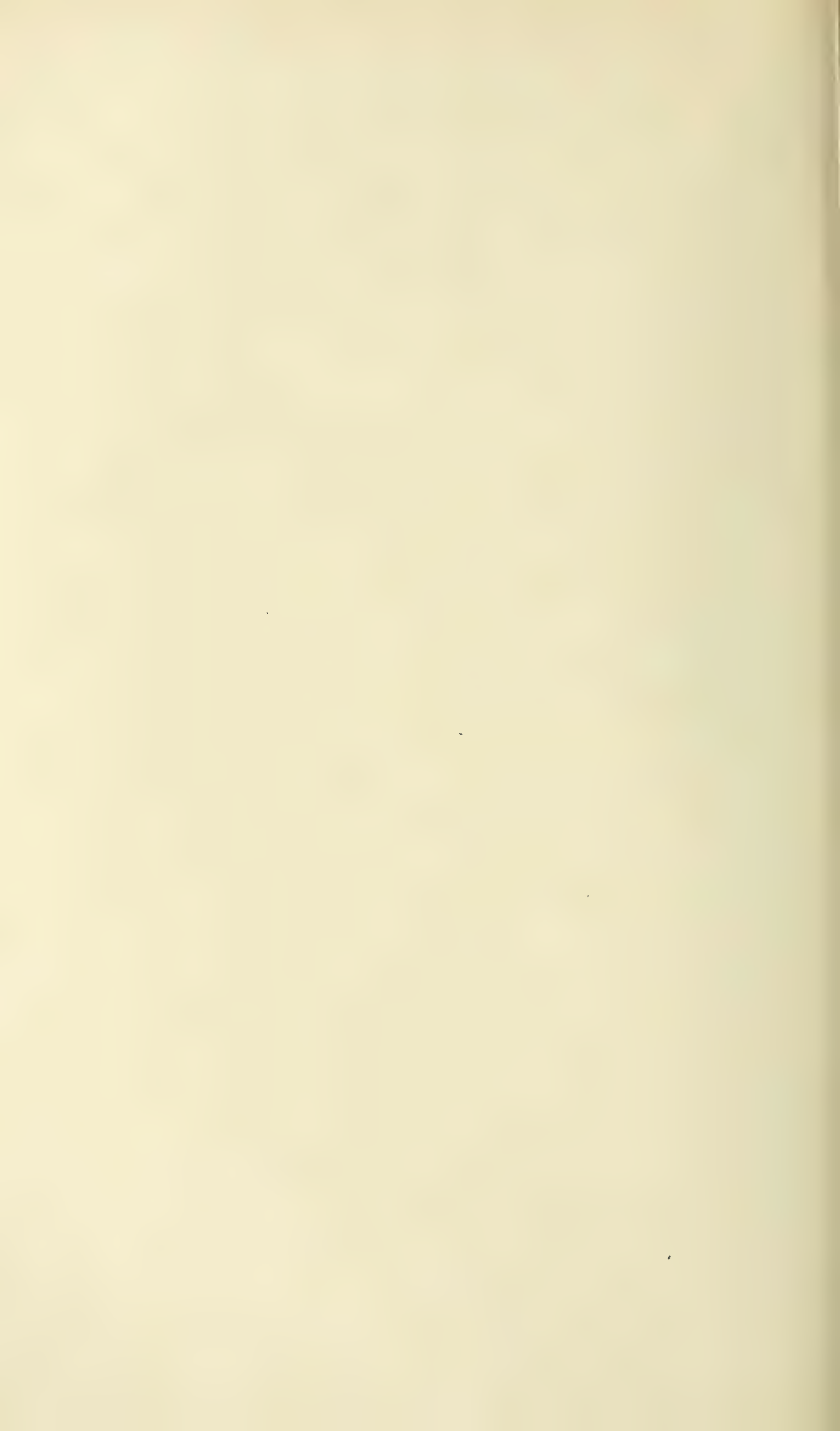
MM. de Sachy, *président ;*
Nouel, *secrétaire ;*
De Trémault, *trésorier ;*
A. Colas, *bibliothécaire-archiviste ;*
Renault, *conservateur du Musée ;*
L'abbé Haugou,
De Rochambeau,
Peltereau,
De La Serre,
Masse,
Lemercier,
Thauvin,
} *membres.*

---





# LE CLIMAT DE VENDOME



# LE CLIMAT DE VENDOME

PAR M. E NOUEL (1)

## CHAPITRE V

### LA TEMPÉRATURE *(suite)*

Après l'hiver, le printemps comprenant les trois mois de mars, avril et mai. Nous allons étudier d'abord en détail chacun de ces mois, puis nous en ferons le résumé sous le nom de printemps.

### MARS

Ce mois normal, à Vendôme, à ma station, pour la période de 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima . . . . . . . . | 2,55 |
| | des maxima . . . . . . . . | 11,23 |
| | du mois . . . . . . . . . . | 6,89 |
| Nombre de jours de gelée . . . . . . | | 7, 5 |

**Mars froids (1849-1896)** (2)

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| Mars | Moyenne | | Mars | Moyenne |
| 1850. . . . . | 5,14 | Renou | 1865 . . . . . . | 3,34 |
| 1853. . . . . | 4,52 | — | 1883 . . . . . . | 3,65 |
| 1865. . . . . | 3,34 | Nouel | 1869 . . . . . . | 4,03 |
| 1869. . . . . | 4,09 | — | 1888 . . . . . . | 4,52 |
| 1883. . . . . | 3,65 | — | 1853 . . . . . . | 4,52 |
| 1887. . . . . | 5,08 | — | 1892 . . . . . . | 4,81 |
| 1888. . . . . | 4,52 | — | . . . . . . . . . . . . . . | |
| 1889. . . . . | 5,20 | — | | |
| 1892. . . . . | 4,81 | — | | |

(1) Voir pour le chapitre précédent : *Bulletin* de 1896, p. 111.

(2) J'inscris comme froids les mois dont la moyenne est inférieure à 5°25.

On voit que les mois de mars à moyenne inférieure à 5° sont rares; on en compte 6 en 48 ans, ou un en 8 ans, mais distribués d'une manière tout à fait irrégulière.

Le mois de mars 1865 a été remarquablement froid; aucune végétation, tellement qu'à la fin du mois les champs cultivés offraient l'aspect des mois d'hiver. Avons-nous atteint la limite du phénomène? Pas tout à fait. — En examinant le tableau des moyennes de mars à l'Observatoire de Paris, depuis le commencement du siècle, je trouve que mars 1837 a été un peu plus froid que mars 1865 et que mars 1845 a été encore au-dessous.

On peut classer ainsi les mars les plus froids du siècle :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris. | Mars 1845, | moyenne ...... | 1,56 |
| — | — 1837, | — ...... | 2,06 |
| — | — 1865, | — ...... | 3,03 |

La moyenne de 1865 étant presque identique à Paris et à Vendôme, on doit supposer qu'il en a été de même en mars 1845, qui serait la limite actuellement connue de l'abaissement de température pour un mois de mars dans notre région.

## Mars doux (1849-1896)

*(Moyenne égale ou supérieure à 8°)*

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Mars | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1854..... | 7,99 | Renou |
| 1859..... | 8,76 | Boutrais |
| 1861..... | 8,30 | — |
| 1862..... | 9,30 | — |
| 1864..... | 8,48 | — |
| 1871..... | 8,76 | Nouel |
| 1872..... | 8,57 | — |
| 1873..... | 8,72 | — |
| 1880..... | 10,94 | — |
| 1881..... | 8,93 | — |
| 1882..... | 8,91 | — |
| 1884..... | 8,36 | Nouel |
| 1893..... | 9,69 | — |
| 1894..... | 8,45 | — |
| 1896..... | 9,27 | — |

LISTE CLASSÉE

| Mars | Moyenne |
|---|---|
| 1880 ........ | 10,94 |
| 1893 ........ | 9,69 |
| 1862 ........ | 9,30 |
| 1896 ........ | 9,27 |
| 1881 ........ | 8,93 |
| 1882 ........ | 8,91 |

Total : 15 en 48 ans

On voit qu'une moyenne de 9° et au-dessus en mars est très rare ; nous en relevons 4 cas en 48 ans.

Le mois de mars 1880 se classe hors rang avec sa moyenne de 10°94. D'après M. Renou, ce serait le mois de mars le plus chaud connu à Paris depuis qu'on y observe !

Les deux mars les plus chauds connus à Paris sont :

| | |
|---|---|
| Mars 1880, moyenne ............ | 10,03 |
| — 1822, — ............ | 9,95 |

On doit admettre le même classement pour Vendôme.

Nous avons donc vu la limite du phénomène en 1880, et on peut dire qu'un mois de mars à moyenne égale ou supérieure à 10° ne s'observe ici qu'une ou deux fois par siècle.

On remarquera que mars 1880 a suivi le grand hiver de 1880, mais que mars 1822 est venu à la suite d'un des hivers les plus doux du siècle. La variabilité extrême paraît la seule loi en météorologie.

Dans la suite des siècles, ne pourrait-on pas citer un mars aussi chaud ou plus chaud que 1880 ? — En chiffres, non ; mais en appréciation vulgaire, peut-être. Que dire de ceci, que je copie au *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1) 1405-1449 ; édit. Tuetey, 1881, in-8°, p. 298 : « Item, en cel an (1434), fut tres fort yver et aspre en gellée..... Et aucuns des clercs de Paris qui estoient enflez de science affermerent que pour certain celle grant froidure dureroit jusques à la my may et plus ; mais Dieu qui tout scet fist autrement, que pour vray oncques homme n'avoit veu à son vivant tel mars, car oncques ne plut tout le moys de mars et si fist si très chault que par maintes foys on n'avoit veu faire plus chault à la Sainct Jehan d'esté qu'il fist tout ledit moys » (2). En

(1) M. Tuetey établit que ce bourgeois était un chanoine de Notre-Dame de Paris.

(2) On voit que le métier de prophète du temps n'a jamais été heureux.

faisant la part de l'exagération du chanoine chroniqueur qui veut trop prouver contre les clercs enflés de science (car il est absolument impossible qu'on ait observé en mars des températures égalant les températures chaudes de la Saint-Jean), il n'en reste pas moins établi l'existence, en 1434, d'un mois de mars tout à fait exceptionnel et dépassant peut-être tous les mois connus pendant plusieurs siècles.

Les mois extrêmes de la période 1849-1896 à Vendôme sont donc :

| | |
|---|---|
| Mars 1880, moyenne ............ | 10,94 |
| — 1865, — ............ | 3,34 |
| Ecart................ | 7,60 |

### Nombre de jours de gelée en Mars

Le nombre moyen est de 7 1/2. Voici les nombres extrêmes depuis 1849 :

*I. — Nombre maximum (de 11 ou plus)*

| LISTE CHRONOLOGIQUE | | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1850 ....... | 14 | Renou | 1883.......... | 19 |
| 1852 ....... | 12 | — | 1853.......... | 17 |
| 1853 ....... | 17 | — | 1865.......... | 17 |
| 1865 ....... | 17 | Nouel | 1850.......... | 14 |
| 1883 ....... | 19 | — | 1892.......... | 14 |
| 1886 ....... | 12 | — | 1852.......... | 12 |
| 1887 ....... | 12 | — | 1886.......... | 12 |
| 1888 ....... | 11 | — | 1887.......... | 12 |
| 1889 ....... | 11 | — | ................ | |
| 1892 ....... | 14 | — | | |
| 1895 ....... | 11 | — | | |

On voit que 12 jours de gelée en mars est rare et que 19 est la limite actuellement connue. Il s'agit généralement de gelées faibles avec dégel dans le jour.

*Remarque.* — Au milieu de l'extrême irrégularité de distribution des mars froids, il est impossible de ne pas

être frappé du grand nombre de cas observés depuis 13 ans; tandis que de 1849 à 1882 (en 34 ans), nous ne comptons que 3 mars froids, nous en trouvons 7 dans la période de 13 ans qui suit. Cette période froide est-elle épuisée et allons-nous revoir une période chaude? Mars 1896 commencerait bien.

*II. — Nombre minimum (4 ou moins)*

LISTE CHRONOLOGIQUE

| Année | Jours | Observateur |
|---|---|---|
| 1851....... | 3 | Renou |
| 1859....... | 4 | Boutrais |
| 1861....... | 1 | — |
| 1862....... | 3 | — |
| 1864....... | 3 | — |
| 1868....... | 3 | Nouel |
| 1872....... | 4 | — |
| 1873....... | 1 | — |
| 1879....... | 4 | — |
| 1880....... | 1 | (0,0 le 23) |
| 1881....... | 4 | — |
| 1882....... | 1 | — |
| 1893....... | 2 | Nouel |
| 1894....... | 2 | — |
| 1896....... | 1 | — |

LISTE CLASSÉE

| Année | Jours |
|---|---|
| 1861........... | 1 |
| 1873........... | 1 |
| 1880........... | 1 |
| 1882........... | 1 |
| 1896........... | 1 |
| 1893........... | 2 |
| 1894........... | 2 |
| ............... | |

La limite inférieure 0 n'a donc pas été atteinte; cependant mars 1880 peut se discuter; le minimum du mois a été 0,0 le 23; à la rigueur, on pourrait dire qu'il n'a pas gelé; mais, comme les minima de ma station sont réellement un peu élevés, j'ai inscrit un jour de gelée le 23, parce qu'il a certainement gelé à Vendôme.

Les mars sans aucune gelée sont très rares dans le climat de Paris. Au tableau dressé par M. Renou je ne trouve, depuis 1800, que mars 1815, 1831, 1835 et 1861, où il n'a pas gelé à l'Observatoire.

Les nombres extrêmes de jours de gelée en mars à Vendôme sont donc :

19 en 1883; 1 en 1880 et plusieurs autres.

## Températures extrêmes observées en Mars (depuis 1849)

*I. — Températures les plus basses (—5 ou au-dessous)*

LISTE CHRONOLOGIQUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1850.. | —5,5 le 27 | Renou |
| 1865.. | —6,0 le 21 | Nouel |
| 1877.. | —5,6 le 12 | — |
| 1883.. | —6,0 le 13 | — |
| 1886.. | —5,4 le 12 | — |
| 1887.. | —5,2 le 18 | — |
| 1888.. | —8,5 le 1er | — |
| — .. | —5,5 le 19 | — |
| 1889.. | —5,4 le 3 | Nouel |
| 1890.. | —9,0 le 3 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1890......... | —9,0 |
| 1888......... | —8,9 |
| 1865......... | —6,0 |
| 1883......... | —6,0 |
| ............. | |

Une température minimum de —6° est donc rare en mars et la limite à Vendôme depuis 1849 (en 48 ans) est —9°. Mais il y a eu plus froid et même beaucoup plus froid !

Le 12 mars 1847, M. Renou, qui commençait d'observer à Vendôme, a lu —18°0 le matin. —18, en mars ! c'est à faire douter même de M. Renou ; aussi, je transcris ici un extrait de la communication détaillée qu'il a adressée à l'Académie des Sciences, relativement à ce phénomène, sous ce titre : *Note sur une température anormale qui s'est produite au centre de la France au mois de mars 1847* (1).

« Au milieu du mois de mars dernier, une partie des plaines du centre de la France a éprouvé un froid dont je ne connais pas d'exemple à pareille époque de l'année. J'ai observé ce froid anormal à Vendôme avec un thermomètre à mercure gradué sur verre et dont le 0 est exact ; ce thermomètre était suspendu librement à une petite branche d'arbre, dans un jardin, au bord du Loir (2)..... A Châteaudun, le froid paraît avoir été le

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, t. XXIV, p. 978.

(2) Rue St-Bié, n° 6. — V. *le Climat de Vendôme*, chap. I, p. 267.

même qu'à Vendôme ; à Nogent-le-Rotrou, on a eu —15° Réaumur [—18,75 centigrade] ». Suit un tableau des observations faites à Vendôme du 11 au 25 mars et comparées à celles de l'Observatoire de Paris.

On y lit :

| | | |
|---|---|---|
| Le 12, minimum | ......... | —18,0 |
| Le 13, — | ......... | — 2,0 |

Et le 17 le maximum a atteint 19° ; ce qui donne une variation de 37° en 5 jours ! A Paris, le 12, le minimum n'a été que de —7,4.

Voilà un joli début météorologique pour un nouvel adepte de la science ; la Fortune a de ces coquetteries ; elle sourit aux jeunes.

M. Renou m'a dit que ce coup de froid avait été précédé d'une abondante chute de neige : condition obligée des froids extrêmes.

Après ce —18°, il faut nécessairement tirer l'échelle ; dans combien de siècles observera-t-on pareil phénomène en mars ?

*II. — Températures les plus élevées (dépassant 20°)*

LISTE CHRONOLOGIQUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1850.. | 20,8 | le 8 | Renou |
| 1871.. | 20,9 | le 23 | Nouel |
| 1872.. | 21,2 | le 28 | — |
| 1873.. | 21,2 | le 26 | — |
| 1874.. | 20,6 | le 27 | — |
| 1875.. | 20,2 | le 9 | — |
| 1876.. | 20,0 | le 27 | — |
| 1879.. | 20,0 | le 20 | — |
| 1880.. | 22,5 | le 12 | — |
| 1884.. | 20,5 | le 18 | — |
| 1886.. | 21,8 | le 24 | — |
| 1890.. | 22,7 | le 29 | — |
| 1893.. | 21,1 | le 31 | Nouel |
| 1894.. | 20,0 | le 27 | — |
| 1896.. | 22,4 | le 23 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1890 ......... | 22,7 |
| 1880 ......... | 22,5 |
| 1896 ......... | 22,4 |
| 1886 ......... | 21,8 |
| 1872 ......... | 21,2 |
| 1873 ......... | 21,2 |
| 1893 ......... | 21.1 |
| ............... | |

22°7 est donc la limite extrême de température connue à Vendôme pour mars. Ce même chiffre, observé en 1880 à Paris, est le plus haut maximum de mars, dans cette

région, depuis 1757 ! d'après les relevés de M. Renou (1). On peut donc affirmer que 23° est à peu près la limite supérieure de la température de mars dans notre région et mettre en doute les chaleurs égales à celles de la Saint-Jean, annoncées par le *Bourgeois de Paris* en mars 1434 (V. suprà).

Les extrêmes connus à Vendôme, en mars, depuis 1847, sont donc :

| | | |
|---|---|---|
| | 22,7 | le 29 mars 1890 |
| | —18,0 | le 12 — 1847 |
| Ecart... | 40,7 | |

### Jours de Mars froids

Pour caractériser les jours de mars les plus froids, il me reste à donner un tableau des jours où le maximum a été le moindre et où la moyenne a été la plus basse.

Dans la période de mes observations (1865-1896), je relève les jours suivants où le maximum a été inférieur à 3°.

| Mars | Maximum |
|---|---|
| 1865........ | 1,4 le 20 |
| 1867........ | 1,2 le 8 |
| 1869........ | 1,0 le 28 |
| 1875........ | 1,9 le 3 |
| 1883........ | 1,4 le 9 |
| 1886........ | 2,8 le 10 |
| 1887........ | —0,3 le 17 |
| 1888........ | —1,1 le 19 |
| 1889........ | 0,8 le 3 |
| 1890........ | 2,0 le 3 |
| 1892........ | —0,3 le 3 |
| 1895........ | 2,0 le 4 |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1890........ | —2,0 le 3 |
| 1888........ | —1,1 le 19 |
| 1887........ | —0,3 le 17 |
| 1892........ | —0,3 le 3 |
| 1889........ | 0,8 le 3 |
| 1869........ | 1,0 le 28 |
| ................ | |

On voit que les jours où il ne dégèle pas dans l'après-midi en mars sont rares, puisque je n'en relève que 4

(1) Le travail de M. Renou, auquel je fais allusion, s'arrête à l'année 1886 ; depuis il a observé, au Parc-de-Saint-Maur, le maximum de 23°9 le 29 mars 1890.

en 32 ans et encore sont-ils concentrés dans la période de 1887 à 1892; de 1865 à 1886, c'est-à-dire pendant 22 ans, le phénomène ne s'était pas produit (1).

### Jours de Mars à moyenne inférieure à 0°

| Mars | Moyenne |
|---|---|
| 1865 ....... | —2,15 le 21 |
| 1867 ....... | —0,65 le 8 |
| 1869 ....... | —0,85 le 28 |
| 1877 ....... | —0,35 le 11 |
| 1883 ....... | —1,35 le 11 |
| 1886 ....... | —1,10 le 10 |
| 1887 ....... | —2,50 le 17 |
| 1888 ....... | —3,35 le 1er |
| 1889 ....... | —2,30 le 3 |
| 1890 ....... | —5,50 le 3 |
| 1892 ....... | —2,65 le 4 |
| 1895 ....... | —0,65 le 4 |

LISTE CLASSEE

| | |
|---|---|
| 1890 ....... | —5,50 le 3 |
| 1888 ....... | —3,35 le 1er |
| 1892 ....... | —2,65 le 4 |
| 1887 ....... | —2,50 le 17 |
| 1889 ....... | —2,30 le 3 |
| 1865 ....... | —2,15 le 21 |
| ................. | |

La moyenne excessive de —5,50 du 3 mars 1890 n'est pas la plus basse connue à Vendôme. En effet, le 12 mars 1847, M. Renou observait à Vendôme :

| | |
|---|---|
| Minimum .................. | —18,0 |
| Maximum .................. | 1,0 |
| Moyenne ................ | —8,5 |

Ce chiffre —8,5 de moyenne est sans doute la limite du phénomène.

A l'Observatoire de Paris, la moyenne du 5 mars 1845 a atteint —7,0, chiffre qui reste le plus bas connu pour cette station.

(1) Il faut ajouter aux jours de gelée sans dégel en mars à Vendôme le 11 mars 1847 où M. Renou a observé —2,5 au maximum. Le lendemain 12, il observait —18 au minimum, mais le maximum atteignait 1° au-dessus de 0!

A Paris, le mois de mars 1845, qui est resté le plus froid du siècle, a offert 5 jours à maximum inférieur à 0° et le 5 on a lu à l'Observatoire —5,9 comme maximum, chiffre qui paraît la limite du phénomène en mars.

### Jours de Mars chauds

Je donne ci-joint, pour ma période (1865-1896), la liste des jours où la moyenne a dépassé 13,5.

| Mars | Moyenne | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1871 ....... | 13,90 le 26 | 1872 ....... | 15,65 le 28 |
| 1872 ....... | 15,65 le 28 | 1880 ....... | 14,95 le 14 |
| 1873 ....... | 13,70 le 26 | 1875 ....... | 14,70 le 8 |
| 1875 ....... | 14,70 le 8 | 1886 ....... | 14,70 le 17 |
| 1879 ....... | 13,65 le 20 | 1890 ....... | 14,65 le 29 |
| 1880 ....... | 14,95 le 14 | 1896 ....... | 14,45 le 24 |
| 1886 ....... | 14,70 le 17 | ................ | |
| 1890 ....... | 14,65 le 29 | | |
| 1894 ....... | 13,65 le 31 | | |
| 1896 ....... | 14,45 le 24 | | |

En résumé, une moyenne de 14° est très rare en mars et le chiffre de 15° est tout à fait exceptionnel.

### Période de froid du 11 Mars

Les météorologistes, et particuliérement MM. Renou et Ch. Sainte-Claire Deville, ont signalé depuis longtemps une période de froid vers le 11 mars. Le fait, en effet, se reproduit fréquemment et se trouve démontré en faisant la moyenne ou la normale des divers jours du mois de mars, comme l'a fait M. Renou pour Paris sur une période de 130 ans et M. Boutrais à Vendôme sur une période de 20 ans.

On remarquera que le célèbre coup de froid des 11 et 12 mars 1847 est tombé précisément dans cette période.

---

## AVRIL

*Résumé de la température en Avril à Vendôme de 1849 à 1896 (48 ans)*

### Mois d'Avril normal

Le mois d'avril normal, à Vendôme, d'après les 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima........ | 5,59 |
| | des maxima........ | 16,25 |
| | du mois .......... | 10,92 |

## Mois d'Avril froids

*Moyenne inférieure à 10°*

| Avril | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1849.... | 8,88 | Renou | 1860........ | 8,22 |
| 1860.... | 8,22 | Boutrais | 1888........ | 8,36 |
| 1873.... | 9,89 | Nouel | 1887........ | 8,74 |
| 1879.... | 8,76 | — | 1879........ | 8,76 |
| 1884.... | 8,98 | — | 1849........ | 8,88 |
| 1887.... | 8,74 | — | 1891........ | 8,93 |
| 1888.... | 8,36 | — | 1884........ | 8,98 |
| 1889.... | 8,88 | | ........ | ........ |
| 1898.... | 9,38 | — | | |
| 1891.... | 8,93 | — | | |

En tout, 7 avrils à moyenne inférieure à 9° en 48 ans.

L'écart avec la normale reste faible. Y a-t-il eu plus froid ? Pour le savoir, il suffit de parcourir les moyennes de l'Observatoire de Paris pour les mois d'avril depuis 1800 (Tableau Renou). Je relève les mois suivants :

| Avril | Moyenne à Paris | | |
|---|---|---|---|
| 1809..... | 6,5 | 1838..... | 6,7 |
| 1812..... | 7,4 | 1839..... | 7,7 |
| 1817..... | 7,3 | 1847..... | 7,8 |
| 1837..... | 5,7 | 1860..... | 7,9 |

1860 peut servir de terme de comparaison ; Paris marque plus froid que Vendôme d'environ 0,3. Il n'en reste pas moins démontré qu'il y a eu, de 1800 à 1860, plusieurs mois d'avril plus froids que 1860 qui est notre plus froid à Vendôme.

Avril 1837 est resté célèbre avec sa moyenne de 5°7 à l'Observatoire de Paris, ce qui aurait pu donner 6° à Vendôme ; ce serait la limite du phénomène.

## Mois d'Avril chauds

*Moyenne supérieure à 12°*

| Avril | Moyenne | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1854.... | 12,80 | Renou | 1869.... | 12,60 | Nouel |
| 1858.... | 12,93 | — | 1871.... | 12,51 | |
| 1865.... | 15,78 | Nouel | 1893.... | 14,90 | — |
| | | | 1894.... | 12,37 | — |

| LISTE CLASSEE | | | |
|---|---|---|---|
| 1865 ........ | 15,78 | 1858 ........ | 12,93 |
| 1893 ........ | 14,90 | 1854 ........ | 12,80 |
| | | 1869 ........ | 12,60 |

Les deux mois d'avril hors rang sont ceux de 1865 et de 1893. On se rappelle celui de 1893 avec son soleil constant et sa sécheresse absolue. J'ai publié, au *Bulletin* de 1893, p. 160, une étude sur ce mois d'avril; mais on a peut-être oublié avril 1865. Ce mois, succédant à un mois de mars très froid, reste le plus chaud connu non seulement depuis 1849, mais, pour la région de Paris, depuis 1757 ! d'après les études de M. Renou. Il y a donc lieu de croire que nous avons atteint la limite du phénomène et que 15°78 ne sera pas dépassé à Vendôme comme moyenne d'un mois d'avril.

Y a-t-il eu, dans la suite des temps, un mois d'avril aussi chaud que celui de 1865 dans notre région? En dehors des observations thermométriques, comment apprécier une très haute température d'avril? J'ai trouvé la solution suivante : Les rivières suivent la température de l'air parallèlement et, lorsqu'on *s'y baigne*, on peut affirmer qu'il fait chaud comme en été! En 1893, et surtout en 1865, on se baignait à Vendôme dans le Loir, et certainement dans la Loire et dans la Seine.

Or, je trouve ceci dans un manuscrit que ma bonne fortune de chercheur m'a permis d'acquérir et contenant les observations, jour par jour, faites à Paris pendant 19 années (1697-1716), par un nommé Bertrand.

Avril 1706 : « Dès le 22, il y a eu bien des personnes qui se baignoient à la rivière ». On doit donc inscrire avril 1706 au nombre des plus chauds connus; peut-être a-t-il égalé avril 1865?

Les moyennes extrêmes observées pour avril, à Vendôme, depuis 1849, sont :

| | |
|---|---|
| Avril 1855, moyenne ........ | 15,78 |
| — 1860, — ........ | 8,22 |
| Ecart .............. | 7,56 |

## Nombre de jours de Gelée en Avril

Sur les 48 années observées à Vendôme de 1849 à 1896, je trouve 27 mois d'avril sans gelée. Les jours de gelée dans ce mois deviennent donc exceptionnels et ne peuvent donner de moyenne ni de normale.

Les plus grands nombres de jours de gelée en avril sont :

| | |
|---|---|
| 1888 .................. | 5 jours |
| 1862 .................. | 4 — |
| 1849 .................. | 3 — |
| 1859 .................. | 3 — |
| 1891 .................. | 3 — |

Il s'agit d'ailleurs de gelées très faibles.

Avril 1837, le plus froid du siècle, a donné, à l'Observatoire de Paris, 9 jours de gelée, et Beaumier, qui observait aux environs de Vendôme, en a constaté 11 ! C'est sans doute la limite du phénomène.

## Températures extrêmes observées en Avril

*I. — Températures les plus basses*

| | |
|---|---|
| Avril 1891 ............... | —2,8 le 1er |
| — 1876 ............... | —2,6 le 14 |
| — 1888 ............... | —2,0 le 8 |
| — 1859 ............... | —1,9 le 1er |
| — 1879 ............... | —1,8 le 12 |

On voit qu'un minimum de —2° est rare en avril et que —3° n'a pas été constaté ici depuis 1849.

A-t-on vu plus bas dans notre région ? Au Parc-de-Saint-Maur, le 1er avril 1891, le minimum a atteint —3,8 tandis que je lisais ici —2,8.

Arago, à propos du mois d'avril si froid de 1837, a fait un relevé des minima extrêmes constatés à l'Observatoire de Paris, depuis 1785 et il a trouvé :

| Avril (à Paris) | Minimum |
|---|---|
| 1799 .................... | —3,9 |
| 1809 .................... | 3,6 |
| 1807 .................... | -3,5 |
| 1837 .................... | —3,3 |
| 1816 .................... | -3,2 |

On doit admettre qu'en avril 1799 il a fait plus froid qu'en 1891, mais la différence est faible. Il est d'ailleurs impossible de comparer avec certitude des observations faites dans des stations différentes.

*II. — Températures les plus élevées*

Je donne le tableau des jours où le maximum a dépassé 26°, en avril, à Vendôme, depuis 1849 :

| Avril | Maximum | |
|---|---|---|
| 1854.. | 27,6 le 14 | Renou |
| 1855.. | 27,5 le 19 | — |
| 1858.. | 26,9 le 22 | Boutrais |
| 1859.. | 27,0 le 7 | — |
| 1862.. | 27,0 le 25 | — |
| 1865.. | 28,0 le 27 | Nouel |
| 1869.. | 26,6 le 29 | — |
| 1870.. | 28,0 le 20 | — |
| 1874.. | 28,6 le 26 | — |
| 1893.. | 28,6 le 22 | — |

| LISTE CLASSEE | |
|---|---|
| 1874.... | 28,6 le 26 |
| 1893.... | 28,6 le 22 (1) |
| 1865.... | 28,0 le 27 |
| 1870.... | 28,0 le 20 |
| 1854.... | 27,6 le 14 |
| 1855.... | 27,5 le 19 |
| 1859.... | 27,0 le 7 |
| 1862.... | 27,0 le 25 |
| ............... | |

On voit que la limite connue jusqu'à présent en avril est 28,6. Je dois ajouter que G. Boutrais a inscrit 28,9 le 27 avril 1865, tandis que je n'avais que 28; mais sa station, dans une cour entourée de constructions élevées, laissait à désirer, surtout au moment des grandes insolations.

A-t-on vu plus chaud dans notre région ? Le maximum d'avril, observé à Paris depuis 1757 (Renou), est 29,6 le 28 avril 1840.

(1) M. Renault a eu 28,7 le même jour aux Capucins.

A Pont-Levoy (Loir-et-Cher), mon père a inscrit en 1841 :

| | | |
|---|---|---|
| Le 28 avril....... | 28,0 à 2 heures | |
| Le 29 — ....... | 30,0 | — |
| Le 30 — ....... | 28,5 | — |

Le 29, le maximum de l'Observatoire de Paris était 29,2.

En résumé, 30° paraît la limite du possible en avril et n'a pas encore été observé dans de bonnes conditions dans la région dont nous faisons partie.

Je dois ajouter cependant que le mois d'avril 1755 fut exceptionnellement chaud. Nous avons, pour notre région, les observations journalières de Duhamel, à Denainvilliers, près Pithiviers (Loiret); il en résulte que ce mois fut un véritable mois d'été. Le 15 et le 20, à midi, son thermomètre (Réaumur) atteignit 26°, ce qui ferait 32°5 centigrade !

## Jours de chaleur en Avril

J'adopterai l'expression *jour de chaleur* pour désigner les jours où le maximum a atteint et dépassé 25°. Ce chiffre correspond bien à l'impression que le public rend par l'expression de *chaleur* (1).

On ne peut pas donner un nombre normal de jours de chaleur pour avril, vu le caractère exceptionnel du phénomène; ainsi, sur les 48 mois depuis 1849, je n'en

(1) J'ai emprunté cette désignation (jour de chaleur) à un mémoire de J. Dominique Cassini, directeur de l'Observatoire à Paris, intitulé : *Recherches sur les plus grandes chaleurs qui ont eu lieu à Paris depuis 1682 jusqu'à 1794*. Depuis, aucun météorologiste, à ma connaissance, n'a adopté cette notation que je reprends à mon compte, après un siècle d'intervalle. Pour les mois d'été, le nombre des jours de chaleur est aussi caractéristique que le nombre des jours de gelée l'est pour l'hiver.

compte que 16 offrant un maximum atteignant ou dépassant 25°. Je donne le tableau des mois où on a observé 2 jours de chaleur au moins :

| Avril | Jours de chaleur |
|---|---|
| 1854......... | 9 |
| 1855......... | 3 |
| 1858......... | 4 |
| 1862......... | 3 |
| 1865......... | 10 |
| 1869......... | 4 |
| 1870......... | 2 |
| 1874......... | 5 |
| 1875......... | 3 |
| 1892......... | 2 |
| 1893......... | 7 |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1865......... | 10 jours |
| 1854......... | 9 — |
| 1893......... | 7 — |
| 1874......... | 5 |
| 1858......... | 4 — |
| 1869......... | 4 — |

Jusqu'à présent, 10 jours de chaleur dans un mois d'avril paraît la limite du phénomène. Ce chiffre caractérise le mois d'avril 1865, qui est le plus chaud connu de notre région.

### Limite inférieure du Maximum en Avril

Si 25° est un gros chiffre pour avril, il est très rare que dans le cours du mois le maximum ne dépasse pas 20°. Dans la période de 1849 à 1896 je ne relève que les trois cas suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Avril 1879, | maximum ....... | 16,4 |
| — 1888, | — ....... | 19,2 |
| — 1891, | — ....... | 19,5 |

Le chiffre de 1879 est certainement remarquable. Arago, dans son étude sur avril (v. ci-dessus), en faisant le même relevé que je fais ici, donne le tableau suivant des moindres maxima à Paris de 1785 à 1837 :

| | | |
|---|---|---|
| Avril 1790, | maximum ....... | 16,7 |
| — 1837, | — ....... | 17,3 |
| — 1809, | — ....... | 17,5 |

On voit que dans la période 1785 à 1837 il n'a pas rencontré plus bas que 16,7, tandis qu'avril 1879 m'a donné 16,4, qui reste la limite inférieure connue.

### Jours d'Avril froids

Pour caractériser les jours d'avril les plus froids, il me reste à donner un tableau des jours où le maximum a été le moindre et la moyenne la plus basse.

Dans la période de mes observations (1865-1896), je relève les 7 jours suivants où le maximum n'a pas dépassé 6° :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avril 1869, | maximum | ....... | 5,3 le 4 |
| — 1877, | — | ....... | 5,3 le 17 |
| — 1879, | — | ....... | 4,4 le 11 |
| — 1881, | — | ....... | 5,1 le 3 |
| — 1884, | — | ....... | 5,0 le 18 |
| — 1888, | — | ....... | 6,0 le 4 |
| — 1892, | — | ....... | 5,5 le 29 |

La limite inférieure est 4,4 le 11 avril 1879.

La moyenne d'un jour d'avril peut descendre au-dessous de 3° ; j'ai relevé les cas suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avril 1869, | moyenne | ....... | 2,85 le 4 |
| — 1876, | — | ....... | 1,80 le 14 |
| — 1879, | — | ....... | 2,25 le 12 |
| — 1885, | — | ....... | 2,35 le 7 |

Le minimum est 1,80 le 14 avril 1876.

### Jours d'Avril chauds

D'autre part, jusqu'où peut s'élever la moyenne d'un jour d'avril. Je relève dans ma période (1865-1896) les jours suivants où la moyenne a dépassé 17° :

| Avril | Moyenne | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1865.. | 20,15 les 23 et 28 | 1865.. | 20,15 les 23 et 28 |
| 1866.. | 17,90 le 27 | 1874.. | 20,10 le 27 |
| 1869.. | 18,85 le 13 | 1893.. | 19,55 le 22 |
| 1870.. | 17,75 le 22 | 1869.. | 18,85 le 13 |
| 1874.. | 20,10 le 27 | 1885.. | 18,05 le 22 |
| 1885.. | 18,05 le 22 | ............... | |
| 1892.. | 17,80 le 6 | | |
| 1893.. | 19,55 le 22 | | |
| 1894.. | 17,25 le 10 | | |

Une moyenne de 17° est une moyenne de juin ; mais une moyenne de 20° nous reporte à une chaude journée de juillet. Le mois d'avril 1865, si extrême, nous a sans doute offert, les 23 et 28, des exemples de la plus grande chaleur qui puisse être observée dans ce mois.

### Période en Avril

Y a-t-il en avril, comme dans le mois précédent, une époque de froid ou de chaud ? Le tableau des normales journalières du mois, sur une longue période, n'indique rien de bien net. On peut cependant noter que c'est du 19 au 22 avril que l'on rencontre le plus de *gelées blanches* intéressant les récoltes et que le 27 avril serait le jour le plus chaud du mois à Vendôme d'après les résumés de G. Boutrais.

---

## MAI

*Résumé de la température de Mai à Vendôme de 1849 à 1896 (48 ans)*

### Mois Normal

Le mois normal à Vendôme, d'après mes observations de 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima........ | 8,43 |
| | des maxima........ | 19,24 |
| | du mois........... | 13,83 |

### Mois de Mai froids

*Moyenne inférieure à 12°*

| Mai | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1851.... | 11,87 | Renou | 1879..... | 10,57 |
| 1855.... | 11,70 | — | 1885..... | 11,56 |
| 1856.... | 11,80 | — | 1855..... | 11,70 |
| 1866.... | 11,96 | Nouel | 1856..... | 11,80 |
| 1877.... | 11,86 | — | ............... | |
| 1879.... | 10,57 | — | | |
| 1885.... | 11,56 | — | | |

En résumé, les mois de mai à moyenne inférieure à 12° sont rares et le mois de mai 1879, avec sa moyenne de 10°57, est tout à fait exceptionnel.

Peut-on citer plus froid? Dans le tableau des températures observées à Paris depuis plus d'un siècle, dressé par M. Renou, je vois que le mois de mai le plus froid connu avant 1879, était mai 1845 avec une moyenne de 10°6. La moyenne de mai 1879, au Parc-de-Saint-Maur, a été 10,6 également, mais elle a dû être plus grande à l'Observatoire de Paris, de sorte que mai 1845 resterait le plus froid connu dans notre région; mai 1879 en différerait bien peu. On peut conclure enfin que nous avons atteint la limite inférieure de moyenne de mai à Vendôme en 1879.

### Mois de Mai chauds

*Tableau des mois de Mai à Moyenne supérieure à 15°*

| Mai | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1849 .... | 15,20 | Renou | 1868 ...... | 18,02 |
| 1857 .... | 15,00 | Boutrais | 1865 ...... | 16,48 |
| 1860 .... | 15,70 | — | 1875 ...... | 16,06 |
| 1862 .... | 15,54 | — | 1860 ...... | 15,70 |
| 1864 .... | 15,43 | — | 1870 ...... | 15,60 |
| 1865 .... | 16,48 | Nouel | ............... | |
| 1868 .... | 18,02 | — | | |
| 1870 .... | 15,60 | — | | |
| 1875 .... | 16,06 | — | | |

On notera d'abord la lacune de 1875 à 1896, période de 21 ans sans *mais chauds*. On voit ensuite qu'une moyenne égale ou supérieure à 16° est très rare pour le mois de mai, puisque nous n'en trouvons que 3 cas en 48 ans. Enfin, la moyenne de 18°; observée en 1868, est tout à fait exceptionnelle; a-t-elle été jamais dépassée?

Il nous suffira de dire que mai 1868 est le plus chaud connu à Paris depuis 1777, d'après le tableau dressé par M. Renou. Nous avons donc atteint, en 1868, la limite du plus chaud très probablement.

Les moyennes extrêmes connues à Vendôme depuis 1849 sont :

| | |
|---|---|
| Mai 1868, moyenne ........ | 18,02 |
| Mai 1879, — ........ | 10,57 |
| Ecart ............... | 7,45 |

## Températures extrêmes observées en Mai

*I. — Températures les plus basses depuis 1849*
*(Minima inférieurs à 2°)*

| Mai | Minimum | | |
|---|---|---|---|
| 1850.. | 1,5 le 4 | Renou | |
| 1852.. | 1,5 le 5 | — | |
| 1855.. | 0,3 le 13 | — | |
| 1857.. | 0,8 le 2 | Boutrais | |
| 1861.. | 0,5 le 6 | — | |
| 1866.. | 0,7 le 5 | Nouel | |
| 1867.. | 1,6 le 24 | — | |
| 1870.. | 1,2 le 3 | — | |
| 1872.. | —0,2 le 12 | — | |
| 1874.. | 1,0 le 4 | — | |
| 1877.. | 1,5 les 2-3 | — | |
| 1879.. | 1,4 le 9 | Nouel | |
| 1887.. | 1,7 le 21 | — | |
| 1892.. | 0,7 les 7-8 | — | |
| 1896.. | 1,9 le 3 | — | |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1872.... | —0,2 le 12 |
| 1855.... | 0,3 le 13 |
| 1861.... | 0,5 le 6 |
| 1866.... | 0,7 le 5 |
| 1892.... | 0,7 les 7-8 |
| 1857.... | 0,8 le 2 |

On voit que, depuis 1849, le thermomètre à minima, sous abri, n'est descendu au-dessous de 0 qu'une seule fois, le 12 mai 1872, et de —0,2 seulement (1). D'après ces données, il ne gèlerait pour ainsi dire jamais, au mois de mai, à Vendôme, sous un abri. — Et les gelées des vignes, me direz-vous ? Nous allons y revenir.

Commençons par nous assurer si l'absence de gelées en mai est générale dans notre région.

A l'Observatoire de Paris, depuis 1785, où les observations ont été conservées, jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas inscrit de température minima au-dessous de 0 en mai. En 1786, on a inscrit 0,0. M. Renou, qui observe au Parc-de-Saint-Maur, près Paris, dans une bonne station, depuis 1873, a lu —0,3 le 12 mai 1885.

(1) G. Boutrais, ce même matin, a eu —0,6.

Les observatoires de notre région, Tours, Blois, etc., ont donné des résultats pareils. Il faut donc en prendre son parti; la température de l'air, à 2 mètres au-dessus du sol et sous un abri, ne descend pour ainsi dire jamais au-dessous de 0, en mai, dans notre pays.

**Gelées des Vignes et des Légumes en Mai**

Alors comment expliquer les gelées désastreuses de mai qui détruisent, en quelques heures du matin, les bourgeons naissants de la vigne, des noyers, les primeurs des jardins..... Pour comprendre ce phénomène (autrement qu'en invoquant l'influence occulte des rayons de la lune *rousse*), il faut savoir que, pendant les nuits claires et calmes, par l'effet du rayonnement du sol vers les espaces planétaires, sa température tombe et se maintient à plusieurs degrés au-dessous de la température de l'air prise à deux mètres au-dessus. C'est ce qu'on peut observer en plaçant un thermomètre à la surface d'un gazon non abrité et *voyant* presque tout le ciel, le zénith surtout. Dès le coucher du soleil, on peut observer 4 ou 5 degrés d'écart entre ce thermomètre et celui placé sous l'abri règlementaire des météorologistes. Il en résulte que, lorsque le thermomètre sous abri atteint 1 ou 2 degrés, on constate plusieurs degrés *au-dessous* de 0 sur le gazon. En même temps, la rosée, qui accompagne toujours ce refroidissement du sol, est remplacée par un dépôt sur les brins d'herbe du gazon de petits cristaux de glace qui en blanchissent la surface et qui, en l'absence d'un thermomètre posé sur le sol, trahissent le phénomène qui est désigné vulgairement sous le nom de *gelée blanche* (1). Or, c'est précisément cette température

(1) Dans le Vendomois, les gens de la campagne remplacent la dénomination de gelée blanche par l'expression plus pittoresque de *barbelée* et ils disent : il y avait de la barbelée ce matin. Ils font même le verbe *barbeler* et disent : il a barbelé ce matin.

abaissée de la surface du sol que supportent les jeunes plantes sortant de terre et qui tue certains bourgeons. Il faut encore noter qu'en rase campagne la température de l'air s'abaisse, pendant les nuits claires, à un degré inférieur à celui qui est observé, soit à l'Observatoire de Paris, soit à Vendôme, dans l'intérieur de la ville, et je ne cite que ces chiffres dans ce travail.

Depuis 35 ans, j'ai suivi avec grande attention le phénomène des gelées blanches ou gelées à terre à l'aide d'un thermomètre à minima placé sur mon gazon et je puis donner quelques chiffres relatifs à la fréquence du phénomène à Vendôme.

Depuis 1865, j'ai relevé 57 cas de gelée blanche en mai, répartis sur 19 années. Il y a eu 13 années indemnes. Certains mois ont offert plusieurs cas.

Voici le tableau des mois marquants :

| | |
|---|---|
| Mai 1874.......... | 17 gelées blanches |
| — 1892.......... | 6 — — |
| — 1866.......... | 5 — — |
| — 1865.......... | 4 — — |

L'année 1874 est tout à fait remarquable sous ce rapport ; mais c'est l'année 1872 qui a offert le plus grand froid connu en mai depuis qu'on observe ici, puisque le thermomètre sous abri est descendu un peu au-dessous de 0 le 12 mai ; aussi, de souvenir de vigneron, est-ce la plus terrible gelée connue ; cette année, il n'y a eu *aucune récolte de vin* aux environs de Vendôme.

### La Période des Saints de Glace

En mai, on redoute les gelées blanches jusqu'au 15 ; après cette date elles deviennent très rares. Cependant, on peut citer un cas limite, c'est la gelée historique du 31 mai 1793 !

Les vignerons du Vendomois appellent *Saint-Urbain* (25 mai) le *dernier vendangeur,* pour rappeler qu'on a vu des gelées blanches jusqu'à cette date. Les chroniques du temps ont conservé le souvenir d'une gelée complète des vignes, noyers, seigles, etc., le 24 mai 1594 (la vigile de St-Urbain), à Chartres, dans la Sarthe, en Anjou, à Souday, à Dreux, à Bonneval, aux environs de Paris, etc. Mais la date critique est surtout le 12 mai, ou la période du 11 au 13, connue dans beaucoup de vignobles de la France sous le nom des *saints de glace.* On peut citer beaucoup de gelées des vignes à cette date et ce sont les plus désastreuses. Je viens de citer le 12 mai 1872 ; on peut y ajouter le 13 mai 1855, etc...

### *II. — Températures les plus hautes observées en Mai à Vendôme depuis 1849*

Le thermomètre atteint presque tous les ans 25° en mai, mais il n'atteint 28° que rarement. Voici un tableau des températures dépassant 28°, constatées à Vendôme depuis 1849 :

| Mai | Maximum | |
|---|---|---|
| 1852.. | 30,9 le 16 | Renou |
| 1857.. | 29,3 le 20 | Boutrais |
| 1858.. | 31,0 le 31 | — |
| 1861.. | 29,4 le 27 | — |
| 1864.. | 29,7 le 18 | — |
| 1865.. | 30,6 le 29 | Nouel |
| 1867.. | 29,1 le 6 | — |
| 1868.. | 32,7 le 28 | — |
| 1870.. | 33,5 le 21 | — |
| 1871.. | 30,0 le 24 | — |
| 1875.. | 29,4 le 16 | |
| 1880.. | 31,6 le 26 | — |
| 1883.. | 28,5 le 16 | Nouel |
| 1890.. | 28,7 le 24 | — |
| 1892.. | 30,4 le 27 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1870.... | 33,5 le 21 |
| 1868.... | 32,7 le 28 |
| 1880.... | 31,6 le 26 |
| 1858.... | 31,0 le 31 |
| 1852.... | 30,9 le 16 |
| 1865.... | 30,6 le 29 |
| 1892.... | 30,4 le 27 |
| 1871.... | 30,0 le 24 |

1870, l'année du grand été, tient la tête avec 33°5 (1). Ce chiffre peut-il être dépassé ? Probablement de bien peu.

(1) Boutrais a inscrit 33,8 le 22 mai 1870.

Cependant, nous trouvons un maximum de 33°8 à l'Observatoire de Paris, le 26 mai 1841 ; c'est d'ailleurs le plus haut chiffre connu en mai à Paris depuis qu'on y observe (Renou).

*Températures extrêmes observées à Vendôme depuis 1849*

| | |
|---|---|
| | —0,2 le 12 mai 1872 |
| | 33,5 le 21 mai 1870 |
| Ecart ..... | 33,7 |

**Jours de chaleur en Mai**

J'ai proposé plus haut (avril) d'appeler *jour de chaleur* les jours où le thermomètre atteint 25° ; je propose, en outre, d'appeler *jour de grande chaleur* ceux où le thermomètre atteint et dépasse 30°. On voit qu'en mai il y a non seulement des jours de chaleur, mais même des jours de grande chaleur. J'en ai relevé 8 cas en 48 ans (v. la liste classée).

J'ai relevé 107 jours de chaleur (chaleur et grande chaleur) dans la période de 30 ans (1865-1894); ce qui donne une normale de 3,6 jours pour un mois de mai. La distribution en est fort irrégulière, comme le montre le tableau suivant :

LISTE CLASSÉE

| Mai | Jours de chaleur |
|---|---|
| 1868 ................ | 14 |
| 1870 ................ | 9 |
| 1867 ................ | 8 |
| 1875 ................ | 8 |
| 1865 ................ | 7 |
| 1883 ................ | 7 |
| 1884 ................ | 7 |
| 1892 ................ | 7 |

Enfin, il y a eu des mois de mai sans chaleur ; ce sont :

Mai 1866 | 1872 | 1877 | 1879 | 1887

Total : 5 en 32 ans.

Le mois de mai 1868 reste hors de pair; c'est, comme nous l'avons dit, le mois de mai le plus chaud connu dans notre région. Nous connaissons donc les limites du phénomène; le nombre des jours de chaleur peut varier en mai de 14° à 0°.

### Jours de Mai à moyennes extrêmes

La moyenne d'un jour de mai qui, normalement, varie de 12 à 15° du commencement à la fin, peut atteindre des valeurs extrêmes remarquables.

Ainsi, on peut trouver des jours de mai dont la moyenne descend à 7° ou au-dessous :

*Période 1865-1896*

| Mai | Moyenne | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1867 ....... | 7,05 le 23 | 1879 ....... | 5,15 le 8 |
| 1872 ....... | 5,40 le 12 | 1872 ....... | 5,40 le 12 |
| 1874 ....... | 6,65 le 9 | 1874 ....... | 6,65 le 9 |
| 1876 ....... | 6,65 le 3 | 1876 ....... | 6,65 le 3 |
| 1877 ....... | 7,00 le 2 | ..................... | |
| 1879 ....... | 5,15 le 8 | | |
| 1892 ....... | 6,85 le 7 | | |
| 1896 ....... | 7,10 le 2 | | |

Le 8 mai 1879 nous offre certainement un des cas limite du froid possible en mai. Le maximum n'a été que de 8,8, chiffre le plus bas connu de ces 32 ans.

Par contre, on peut trouver des jours de mai dont la moyenne dépasse 22°, c'est-à-dire atteint celle des journées les plus chaudes de l'été :

*Période 1865-1896*

| Mai | Moyenne | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1865 ...... | 22,20 le 29 | 1870 ...... | 25,95 le 22 |
| 1868 ...... | 24,55 le 29 | 1868 ...... | 24,55 le 29 |
| 1870 ...... | 25,95 le 22 | 1892 ...... | 23,95 le 27 |
| 1871 ...... | 22.00 le 25 | 1880 ...... | 23,05 le 26 |
| 1880 ...... | 23,05 le 26 | ..................... | |
| 1883 ...... | 22,20 le 16 | | |
| 1892 ...... | 23,95 le 27 | | |

Le 22 mai 1870 nous offre sans doute la limite que peut atteindre la température en mai. Le minimum a été 18,5, le maximum 33,4 et la moyenne 25,95.

## PRINTEMPS

La saison composée des trois mois de mars, avril, mai, n'offre pas un caractère aussi net que l'hiver, qui représente un minimum de température pour l'année et, par suite une physionomie bien caractérisée. L'hiver est à cheval sur le solstice d'hiver et on sait qu'une valeur varie peu aux environs d'un minimum; tandis que le printemps, situé sur un équinoxe représente une période de température rapidement croissante et, par suite, sans homogénéité. Une différence très grande sépare mars et mai.

Quoiqu'il en soit, voici la normale du printemps à Vendôme déduite de mes 30 années d'observation (1865-1894):

| | | |
|---|---|---|
| Normale | des minima....... | 5,52 |
| | des maxima....... | 15,57 |
| | des moyennes..... | 10,54 |

| | |
|---|---|
| Nombre de jours de gelée ...... | 8,4 |
| — — de chaleur .... | 4,8 |

### Printemps froids depuis 1865

*(Moyenne inférieure à 9,5)*

| Printemps | Moyenne | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1877 ..... | 9,45 | 1887 ..... | 8,63 |
| 1879 ..... | 8,94 | 1879 ..... | 8,94 |
| 1883 ..... | 9,46 | 1888 ..... | 9,10 |
| 1887 ..... | 8,63 | 1891 ..... | 9,33 |
| 1888 ..... | 9,10 | | |
| 1891 ..... | 9,33 | | |

On remarquera que de 1865 à 1877 (12 ans), il n'y a pas eu de printemps froid et que de 1877 à 1891 (15 ans) nous en trouvons *six*. L'irrégularité extrême continue à réguer. Les deux printemps remarquablement froids sont ceux de 1887 et de 1879, dont la moyenne reste inférieure à 9°.

L'état des récoltes peut suppléer à l'observation des températures pour caractériser un printemps froid ; c'est ainsi qu'en 1887 j'ai pu inscrire (contrairement à l'adage) qu'avril s'est passé sans épis (de seigle) et mai sans épis (de blé). Même observation pour 1879.

### Printemps chauds depuis 1865

*(Moyenne supérieure à 11°)*

| Printemps | Moyenne |
|---|---|
| 1865 .... | 11,87 |
| 1867 .... | 11,04 |
| 1868 .... | 12,10 |
| 1871 .... | 11,75 |
| 1875 .... | 11,03 |
| 1878 .... | 11,09 |
| 1880 .... | 11,86 |
| 1882 .... | 11,30 |
| 1893 .... | 13,16 |
| 1894 .... | 11,02 |
| 1896 .... | 11,02 |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1893 .... | 13,16 |
| 1868 .... | 12,10 |
| 1865 .... | 11,87 |
| 1880 .... | 11,86 |
| 1871 .... | 11,75 |

Le printemps de 1893, si avancé et si sec, nous offre sans doute la limite du possible dans nos pays. Dans une note spéciale que je lui ai consacrée (v. Bulletin de 1893, p. 156), j'ai fait voir qu'il fallait probablement remonter à 1556 pour retrouver un printemps aussi avancé, montrant des raisins fleuris à la fin d'avril.

Depuis 1865, les deux extrêmes connus pour les printemps à Vendôme, sont donc :

| | |
|---|---|
| Printemps 1893, moyenne..... | 13,16 |
| — 1887, — ..... | 8,63 |
| Ecart ................ | 4,53 |

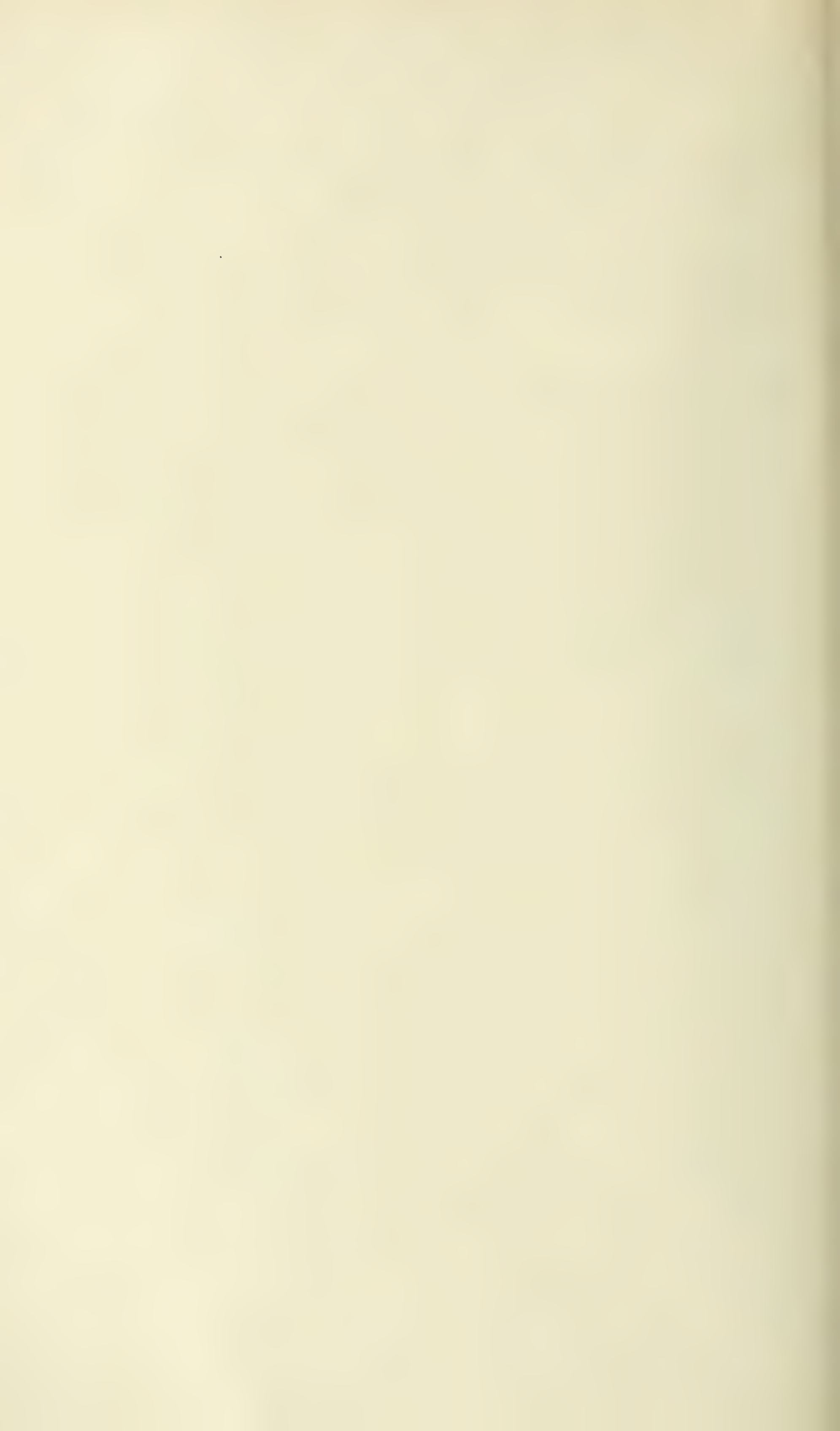
E. N.

# TABLE DES PARAGRAPHES

## Chapitre V. tome XXXVI (1897)



# LES DU BELLAY A GLATIGNY



# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

Par M. l'abbé BLANCHARD, curé de Souday (1)

### IV

### RABELAIS A GLATIGNY (2)

*Un cueilleur de pommes du pays du Perche.*
PANTAGRUEL.

« Après que Pantagruel eut fort bien estudié en Aurélians, il délibéra visiter la grande université de Paris (3).

« Ung jour, se pourmenant hors la ville, devisant et philosophant avecques ses gens et aulcuns escholiers, il rencontra ung homme beau de stature et élégant en tous linéamens du corps, mais pitoyablement navré en divers lieux et tant mal en ordre qu'il sembloyt estre eschappé es chiens ou mieulx *ressembloyt un cueilleur de pommes du pays du Perche*.....

« Ainsi qu'il feut au droict d'entre eulx, Pantagruel luy demanda : « Mon amy, dictes-moy qui estes-vous ? dond venez-vous ? où allez-vous ? que querez-vous ? » Le compaignon lui respond en langue germanique : « Chevalier, je vous préviens que ce dont vous me demandez à être instruit, est une chose triste et digne de compassion. » A quoy respondist Pantagruel : « Mon ami, je

(1) Voir le *Bulletin* de 1896, p. 203, pour la troisième partie.
(2) Ce travail a été lu à la séance du 9 juillet 1896. L'abondance des matières nous a forcé de retarder sa publication. — E. N.
(3) Pantagruel, l. II, ch. VII.

n'entendz point ce baragouin; parlez aultre languaige. » Adoncq le compaignon lui respondist en une langue inconnue : « Vous voyez que la cornemuse ne sonne jamais si elle n'a pas le ventre plein. » Entendez-vous rien là ? dist Pantagruel és assistans. A quoy dist Epistémon : « Je crois que c'est languaige des Antipodes, le diable n'y mordrait mye ». « Lors, dist Pantagruel : Compère, je ne scay si les murailles vous entendront, mais de nous nul n'y entend note. » Après avoir répondu en arabe, puis en italien, le compaignon parle en anglais. Encores moins, respondist Pantagruel. Panurge respond en basque.....

« Après s'être exprimé en hollandais, en espagnol, en danois, en hébreu et en grec, le compaignon dist en latin : « Je vous ai déjà bien des fois conjuré, par ce qu'il y a de plus sacré, de me soulager dans mon indigence, mais mes cris et mes lamentations ne servent à rien : permettez-moi, hommes impitoyables de vous rappeler l'ancien proverbe : « Ventre affamé n'a point d'oreilles ».

« Dea, mon amy, dist enfin Pantagruel, ne scavez-vous parler françoys ? » « Si fays très-bien, seigneur, respondist le compaignon, c'est ma langue naturelle et maternelle, car je suis né et ay esté nourry jeune au jardin de France, c'est Touraine : mon vray et propre nom de baptesme est Panurge. Pour ceste heure, j'ay nécessité bien urgente de repaistre, dens agues, ventre vide, gorge sèche, appétit strident, tout y est délibéré. Si vous me voulez mettre en œuvre, ce sera basme (1) de me veoir briber (2); pour Dieu, donnez-y ordre ». Ce que feut faict et mangea très-bien à ce soir et s'en alla coucher (3). »

(1) Baume, plaisir.

(2) Manger.

(3) Pantagruel, l. II, ch. IX.

Ce Panurge ressemblant *un cueilleur de pommes du pays du Perche*, « ce savant encyclopédique, d'humeur égale et joyeuse, à la santé épanouie, à la mémoire immense, à l'imagination libre comme l'air et légère comme l'oiseau, à l'esprit ouvert et actif, à l'existence nomade ; ce français hâbleur, parleur intarissable, conteur drôle, discuteur acharné et spirituel, dialecticien captieux et arrogant, qui n'a pour lui que la parole, mais qui s'en est fait, sous forme ou de fanfaronnade, ou de gouaillerie, ou de paradoxe ,ou de mensonge spécieux, ou de réplique déconcertante ou désarmante, une ressource à tout, à pallier ses fautes, à masquer ses lâchetés, à rendre amusants ses vices, à forcer ou à capter l'amitié des honnêtes gens (1) », c'est Rabelais, et Rabelais, cueilleur de pommes du pays du Perche, Rabelais, courtisan des du Bellay dans leur château du Perche, à Glatigny.

Ce singulier colloque rappelle d'ailleurs un stratagème de Rabelais.

Envoyé à Paris par la Faculté de médecine de Montpellier, dont les privilèges étaient menacés par l'autorité royale, il ne put obtenir audience de Duprat, chancelier de France.

Il s'affubla alors d'un costume étrange et comique, avec un bonnet arménien, des chausses pendantes, une énorme écritoire et des lunettes au bonnet, tel qu'il représente Panurge dans Pantagruel. La foule se rassemble autour de lui, vis-à-vis de l'hôtel d'Hercule qu'habite le chancelier. Au bruit, Duprat paraît à la fenêtre et fait demander le nom de ce personnage ridicule.

Rabelais répondit en latin au premier page qui se présenta. Un gentilhomme parlant latin succéda au page. Rabelais répondit en grec. Un autre parut sachant le

(1) Emile Faguet, 1894. *Seizième siècle. Etudes littéraires*, p. 97.

grec. Rabelais l'apostropha en espagnol, puis en italien, puis en allemand, en anglais, en hébreu, changeant de langue à chaque nouvel interprète qui se présentait. Enfin, le chancelier donna ordre de l'introduire et Rabelais commença aussitôt en français une harangue adroitement préparée dans laquelle il exposait les motifs de sa mission. Emerveillé de la gentillesse de l'orateur, Duprat lui accorda le maintien de tous les privilèges de la Faculté.

*
* *

Rabelais, le plus bouffon des philosophes et le plus philosophe des bouffons, naquit à Chinon vers 1483. Il étudia au couvent de la Basmette, près d'Angers, où il eut pour condisciples les frères du Bellay.

D'abord moine, il quitta bientôt son couvent pour courir le monde.

Il parvint à l'âge d'homme, en pleine vigueur intellectuelle, à l'époque brillante de la Renaissance. Nouveaux Colombs, savants et artistes naviguaient sur une mer orageuse à la conquête d'un Nouveau-Monde. La science de la nature devait remplacer les enseignements de la scholastique.

Depuis le XIV^e siècle, la scholastique, qu'on a appelée l'école de la raison européenne et le noviciat de la pensée orthodoxe, était en décadence. A mesure qu'elle défaillait, les esprits cultivés revenaient par goût aux formes plus faciles et plus attrayantes de la littérature positive. Il en résulta un mouvement sympathique de retour aux auteurs payens, qui règne et domine aux débuts du XVI^e siècle.

L'Eglise elle-même se laisse entraîner dans le mouvement. Elle a des complaisances maternelles pour les humanistes et les artistes de la Renaissance. Le XVI^e siècle sera le siècle de Léon X.

On a pu dire de Rabelais qu'il était un prototype de la Renaissance qui se gâte. Il en eut, en effet, les qualités et beaucoup plus encore la corruption.

Presque tous ses biographes l'amènent à Glatigny, dès 1524, au moment où, chassé de son couvent, il avait besoin de faire le silence sur sa personne. Il y serait resté jusqu'en 1530, époque à laquelle on le retrouve à Montpellier.

Paul Lacroix, autrement le Bibliophile Jacob, dans sa notice sur Rabelais, la plus complète et la plus documentée qui existe jusqu'à ce jour, n'en fait aucun doute.

« Ce fut certainement, y lisons-nous, dans l'intervalle de 1524 à 1530 que Rabelais se fixa dans un petit village du Perche nommé Soudé ou Souday, où s'est perpétuée jusqu'à nos jours la tradition de sa résidence comme curé et comme médecin. Le Perche était à cette époque une province presque sauvage, couverte de bois, entourée d'étangs et de marais, sans voies de communication et sans aucun mouvement commercial. Cette province se trouvait, pour ainsi dire, tout à fait isolée au centre de la France et complètement séparée de l'existence politique du royaume ».

Si longue et si peu affirmative qu'elle soit, nous reproduisons cette phrase et nous demandons la permission de l'appuyer d'une note latine qui provient, d'après l'auteur, d'un manuscrit du XVI^e siècle de la bibliothèque publique de Châteaudun : « *Nam, in eà parte quà Unellos seu Perticences attigit, sylvosa est et lucis ac nemoribus densisque arboribus opaca, stagnis, pascuis, armentis et paludibus exinde refertissima* (1). »

(1) L'identification des Unelles et des Percherons nous semble ressortir absolument d'une étude approfondie des Commentaires de César. Voir *Perche et Percherons*, p. 33-51.

« On raconte que Rabelais y chercha un refuge contre des persécutions qui ne pouvaient provenir que de ses imprudences en matière religieuse ou de ses excentricités au point de vue de la règle monastique. Selon cette tradition, qui a survécu aux monuments de l'histoire, il se serait alors retiré auprès de ses condisciples de la Basmette, les frères du Bellay, qui faisaient reconstruire le château de Glatigny, où ils étaient nés, sur les terres de leur seigneurie patrimoniale (1). »

On attribue assez communément les plans de Glatigny à Rabelais. L'immense cheminée de la cuisine convenait parfaitement à la préparation des repas pantagruéliques de ses héros : un bœuf entier y pourrait rôtir (2). Toutefois, un salon grandiose et une cuisine énorme ne sont pas une signature suffisante pour reconnaître l'œuvre d'un architecte aussi fantaisiste.

« Celui qui dirigeait avec le plus d'intérêt cette magnifique reconstruction était le fameux capitaine Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dans la maison duquel Rabelais paraît avoir eu d'abord la charge de secrétaire ou celle de chapelain. Les quatre frères, qui faisaient la gloire de cette illustre maison, venaient se reposer ensemble ou tour à tour, des fatigues de la vie politique, dans cette belle et délicieuse retraite de Glatigny, où l'un d'eux, Martin, finit par s'établir à demeure fixe, après la mort du sire de Langey. »

De là à conclure que Rabelais fut à Glatigny le collaborateur de Guillaume du Bellay dans ses ouvrages

(1) Bibliophile Jacob. *Rabelais, sa Vie et ses Ouvrages*, 1858, p. 33-34.

(2) Rabelais aurait écrit son *Pantagruel*, sur ses genoux, les jambes croisés, en face de cette immense cheminée. On y vit longtemps l'empreinte de l'extrémité de son pied qu'il appuyait au jambage.

d'histoire, ses mémoires politiques, ses harangues latines et françaises, il n'y a qu'un pas ; la plupart des auteurs l'ont franchi. Il rendit les mêmes services à Jean du Bellay et fut surtout son guide dans la poésie latine, que le cardinal aimait avec passion et imitait d'Horace. On lui attribue aussi le distique gravé sur une table de marbre au fronton de la grande porte de Glatigny :

PAX HABITET SECURA DOMI, SIT ROBUR IN ARMIS,
CONSILIUM PRUDENS ARMA DOMUMQUE REGAT.

*
* *

« On rapporte, au séjour de Rabelais dans la maison des du Bellay, deux anecdotes qui ont traversé trois siècles, transmises de bouche en bouche, comme des traditions authentiques, attachées aux souvenirs du château de Glatigny.

« Jean du Bellay était la providence des pauvres du pays. Il avait ordonné qu'on ne leur refusât jamais l'aumône et tous les mendiants qui se présentaient à l'entrée du château y recevaient une large hospitalité. La table était toujours dressée pour eux, à toute heure de nuit et de jour, et on ne les laissait pas repartir avant qu'ils eussent rempli leur ventre et leur bissac. »

Usant et abusant d'une si grande bonté, ils ressemblaient aux invités que nous dépeint le général Thiébault dans ses mémoires qui « d'une de leurs mains mangeaient comme des goinfres, tandis que de l'autre ils remplissaient leurs poches qu'ils allaient vider chez eux pour venir les remplir de nouveau (1). »

« Or, Rabelais, qu'on ne connaissait pas encore au château, y arrive un soir, vêtu en mendiant, couvert de

(1) *Mémoires du général baron Thiébault,* t. II, p. 182.

5

poussière, accablé de lassitude, mourant de faim et de soif... Il demande, d'un ton impérieux, à boire et à manger : On lui apporte la pitance ordinaire des gueux de passage... Il goûte le vin, la soupe, en faisant la grimace ; il s'indigne et crie pour qu'on lui donne du meilleur vin et des aliments plus succulents : on s'étonne de voir un mendiant si exigeant et si délicat ; on lui obéit néanmoins. Mais Rabelais ne se tient pas encore pour content : en voyant fumer les mets qu'on va servir sur la table seigneuriale, en voyant déboucher les bouteilles qui doivent se vider dans les verres des convives du maître de céans, il veut goûter ces vins et ces mets, sa faim renaît, sa soif augmente.

« L'audacieux mendiant veut s'emparer de force de ce qu'on refuse de lui donner de bon gré. Un tumulte s'ensuit ; on court avertir le seigneur du Bellay qui devine le coupable et se le fait amener. Il l'embrasse avec bonté et le fait asseoir à sa table en disant à ses gens ébahis que c'est « le plus gentil esprit et le plus docte personnage de la république des lettres. »

Cependant, même à Glatigny, Rabelais ne dînait pas ordinairement à la table seigneuriale. Or, un jour, on avait pêché dans la rivière voisine, le Couëteron, un poisson d'une grandeur extraordinaire qui fut réservé pour la bouche de Monseigneur Jean du Bellay. Ce poisson, qu'on appelle truite et non pas tourte, comme le dit Paul Lacroix, du latin *tructa,* a la chair la plus blanche et la plus exquise. Il est très délicat et affecte particulièrement les eaux vives du Couëteron.

Rabelais, qui assiste au repas, convoite le poisson, s'approche de la table au moment où l'écuyer tranchant va le dépecer, touche du doigt le plat d'argent où le poisson s'étale dans toute sa splendeur et prononce ces mots d'un ton doctoral : « *duræ coetionis* », d'une digestion difficile !

Du Bellay en conclut que le poisson est trop lourd pour son estomac et le renvoie sans l'entamer. Aussitôt, Rabelais s'en va à l'office, s'empare de la truite et s'en fait un régal.

Le prélat, averti du fait, lui demande pourquoi il avait prétendu que ce poisson était indigeste.

« Monseigneur, répondit candidement Rabelais, je ne parlais point du poisson, mais bien du plat que je touchais en disant *duræ coctionis*. Rien de plus indigeste qu'un plat d'argent. »

Il faut dire que Rabelais était le médecin du cardinal Jean du Bellay (1).

Un autre jour le cardinal fait demander, en présence de Rabelais, plusieurs médecins, qui décidèrent de donner à Monseigneur une potion apéritive.

En entendant cette ordonnance, Rabelais sort, fait allumer dans la cour un grand feu. Il y place sur un trépied un chaudron plein d'eau dans lequel il entasse le plus de clefs qu'il peut trouver « ne connaissant, dit-il, rien tant apéritif que des clefs. »

Le cardinal en rit de si bon cœur qu'il fut guéri sur l'heure.

*
* *

Les biographes qui cachent Rabelais à Glatigny de 1524 à 1530, affirment que ce fut là qu'il composa la *Chronique de Gargantua*, publiée pour la première fois, en 1532, sous le pseudonyme d'Alcofribas Nasier, anagramme de François Rabelais.

Ce fut en 1533 que parut le premier livre des *Horribles et espouvantables faictz et prouesses du très renommé Pantagruel, filz du grand géant Gargantua.*

(1) Les archives de Glatigny possèdent quelques ordonnances médicales des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, mais aucune de notre héros.

Ces deux livres sont dignes l'un de l'autre. On y trouve « en quelques pages un puéril entassement de toutes les extravagances monstrueuses que la première imagination venue prodigue à si peu de frais dans une fable dont le héros est un géant (1). »

Ils furent imprimés à Lyon, où l'étude de la médecine avait conduit Rabelais. Sa science médicale « expérimentée, dit Paul Lacroix, sur ses paroissiens de Souday, qui réclamaient ses soins d'autant plus volontiers qu'ils ne les payaient point, était déjà fort prisée. »

Plus loin, il nous le représente quittant sa cure de Souday pour se faire médecin empirique. « Il était, dit-il, sans cesse par voie et par chemin, monté sur sa mule, cherchant des malades à guérir et ne songeant qu'à se perfectionner dans un art qu'il n'avait encore étudié dans aucune faculté. »

Un article de l'inventaire de Florimond Robertet dressé par sa veuve en 1532, au château de Bury, près Blois, vient fort à propos à l'appui de cette assertion.

« Une apotiquairerie tant pour le besoin de nos domes-
« tiques quand ils sont indiposez que pour assister à
« quelque heure que ce soit nos voisins et les bonnes
« gens malades qui sont dans l'étendue de cette baronnie,
« me ressouvenant que Monsieur Rabelais, médecin et le
« vray grand esprit de ce monde, fut en admiration
« quand il trouva ici toutes les excellentes poudres, les
« médicaments, les ingrédients, les mauves, les conserves,
« les syrops et les rares essences que la prévoyance et la
« charité de mon espoux avaient fait venir de tous les
« costés, tant des pays froids que chauds (2). »

(1) Paul Stapfer. *Rabelais, sa personne, son génie, ses œuvres*, p. 26.

(2) Publié par Grésy. *XXX^e volume de la société des Antiquaires de France.* — *Œuvres de Rabelais*, par Burgaud des Marais et Bathéry. Notice biographique, p. 23.

De 1530 à 1532, Rabelais avait étudié et enseigné simultanément à la faculté de médecine de Montpellier. Dès son arrivée, il traita si éloquemment, si profondément, si ingénieusement de la botanique médicale, qu'il y excita des transports de surprise et d'admiration.

Au commencement de 1534, Jean du Bellay revenait d'Angleterre, où il s'était montré diplomate consommé, et se rendait à Rome comme ambassadeur. En passant à Lyon il retrouva Rabelais, dont il appréciait les sérieuses qualités, et l'emmena avec lui dans la ville éternelle, avec le titre de secrétaire et de médecin. La suite prouva que le cardinal ne s'était pas trompé.

Dans cette brillante ambassade, Rabelais s'occupa de sciences naturelles, médicale et pharmaceutique et consacra ses loisirs à l'archéologie. Car, pour cet homme extraordinaire, rien n'était étranger. Il étudia avec tant de passion et de goût la ville de Rome « capitale du monde », qu'il en commença une topographie, laissée malheureusement à l'état d'ébauche. Il interrompit ce travail pour publier l'ouvrage revu d'un antiquaire milanais, intitulé : *Topographia antiquæ Romæ*. Il y ajouta une dédicace latine à Jean du Bellay, où se trouvent les renseignements que nous avons donnés sur l'ambassade de 1534.

Il n'était donc pas du nombre de ces savants de la Renaissance, dont parle Erasme, auxquels manquait le sentiment de l'archéologie aussi bien que celui de la nature, capables d'ébaucher des vers sur la vieillesse en traversant les Alpes et de se détourner du Colisée pour être plus tôt rendus à la bibliothèque du Vatican (1).

(1) Paul Stapfer. *Rabelais, sa personne, son génie, ses œuvres*, p. 40-41.

En voici une preuve irrécusable, tirée du récit de ses voyages : « Il y a environ vingt ans, nous estions bien « bonne compagnie de gens studieux, amateurs de « pérégrinité et convoiteux de visiter les gens doctes, « antiquités et singularités d'Italie (1). »

Cette date, donnée dans l'édition de Pantagruel en 1552, se rapporte bien au voyage de Rome et nous permet de regarder Rabelais et Jean du Bellay comme les parfaits modèles des sociétaires des académies archéologiques.

A la fin de l'année 1539, Rabelais, médecin au service de Guillaume du Bellay, le suivit à Turin.

*
* *

Médecin, ami, commensal des du Bellay, Rabelais tient une large place dans l'histoire de ces hommes illustres. Il les accompagna dans leurs voyages et partagea leur repos dans leur somptueuse résidence de Glatigny.

Aussi, presque tous ses biographes affirment qu'il fut curé de Souday et plusieurs l'ont reconnu à genoux dans les vitraux de l'église. Sur quoi reposent ces suppositions, quelles preuves apportent-ils à l'appui de leurs affirmations? Nous ne savons et nous n'avons trouvé aucun document nouveau qui puisse nous fixer sur le séjour de Rabelais chez les du Bellay à Glatigny.

Cependant, la phrase de Pantagruel nous montrant Panurge en tout ressemblant à un *cueilleur de pommes du pays du Perche,* nous prouve que Rabelais visita cette contrée et en remarqua les particularités.

La question fut posée au Congrès archéologique de France, tenu à Vendôme en 1872. La réponse, fort courte, fut aussi peu concluante que possible.

(1) Paul Stapfer. *Rabelais, sa personne, son génie, ses œuvres*, p. 40-41.

M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, conseilla de rechercher dans *Pantagruel* les expressions percheronnes. Après un examen approfondi, il en aurait retrouvé un grand nombre.

A notre avis, un écrivain vagabond comme Rabelais et parvenu à l'âge mûr, n'adopte pas le langage populaire des contrées qu'il visite. On ne l'apprend qu'en son jeune âge. A ce point de vue, Rabelais est de la Touraine et non du Perche.

Paul Lacroix qui est, sur le séjour de Rabelais à Souday, le plus explicite des historiens, s'appuie sur un mémoire manuscrit du docteur Piron, qui a longtemps habité Glatigny.

Après avoir affirmé le séjour de Rabelais à Glatigny, de 1524 à 1530, Paul Lacroix ajoute :

« Les seigneurs de Glatigny avaient, entre tous leurs privilèges, le droit de nomination à la cure de Souday, dépendante de leur château : C'est un fait à peu près incontestable que Rabelais fut pendant quelques années le titulaire de cette cure et qu'il la desservit au moins en qualité de chapelain de Glatigny (1). »

Cette affirmation est absolument erronée. Les du Bellay n'ont jamais eu le droit de nomination à la cure de Souday. Ce droit appartenait à l'abbaye de St-Vincent du Mans. Nous connaissons d'ailleurs les noms des curés de Souday au commencement du XVIe siècle. De plus, la seigneurie de Souday ressortissait au château de la Cour, possédé alors par Nicolas de Marescot. Le chœur de l'église, rebâti à l'époque où Rabelais a dû habiter Souday, porte encore sculptées et peintes les armes des

(1) Page 40.

châtelains de la Cour. Celles des du Bellay, placées en un seul endroit à l'extrémité d'un pendentif ont évidemment été ajoutées après coup.

Mais Rabelais ne fut-il pas curé de Glatigny? Assurément non, car cette paroisse ne fut érigée qu'en 1547; nous en possédons l'acte de fondation (1).

La paroisse de Glatigny fut créée par Jean Brouiller, vicaire général du cardinal Jean du Bellay, évêque du Mans, sur la demande de Martin du Bellay, seigneur de Langey et de Glatigny. Elle remplaça une chapellenie de Ste-Barbe, fondée par les seigneurs de Glatigny, près de leur château, dans la paroisse de Souday.

Nous avons les noms des premiers curés de Glatigny. Rabelais n'y figure pas.

Fut-il au moins chapelain de la chapelle de Ste-Barbe? Nous l'ignorons. Cette chapellenie fut fondée en 1499, à la requête de « nobles personnes Loïs du Bellay… et damoiselle Margueritte de la Tour, son espouse. »

Ils affectèrent à sa « dotation et fondation… une maison avecq un jardin clouz à fossez… nommé la Péchardière…

« Item, sept livres dix sols tournois de rente annuel et perpétuel… assize en la paroisse de Saint-Agil… sur la mestaierie de Beauvois…

« Item, un arpent de vigne… assis ou clouz de la vigne de Langey… ou conté de Dunois…

« Item, toutes et chacune des dismes que ledit du Bellay a droit… ez paroisse de St Lubin et St George de Cloye, partissant par moictié avec les curez desdicts lieux… »

Le premier chapelain fut messire Jehan Gicben. Il était tenu de résider et de « desservir en personne » et à la nomination des sieur et dame de Glatigny.

(1) *Archives de la Sarthe*, G. 336, p. 98.

Ce document, que nous avons découvert dans les archives de Glatigny, a son importance dans le procès que nous instruisons. L'histoire et la tradition veulent que Rabelais ait possédé un titre ecclésiastique à Souday. Il ne fut cependant ni curé de Souday, ni curé de Glatigny, mais il put être chapelain de la chapelle de S^te^ Barbe, dont le seul titulaire que nous connaissons est messire Jehan Gicben.

Les revenus de ce modeste fief ecclésiastique devaient être bien minces pour un personnage aussi désordonné que Rabelais.

De 1535 à 1556, René du Bellay et Jean, son frère, furent évêques du Mans, dont Souday et Glatigny dépendaient. Comme Paris servait plus souvent de résidence aux deux frères, les insinuations ou nominations ecclésiastiques du diocèse du Mans furent déposées à Paris. C'est là, dans les archives du secrétariat de l'archevêché, qu'on a retrouvé la démission de Rabelais de ses deux cures de S^t^ Christophe-du-Jambet, au diocèse du Mans (1), et de Meudon, au diocèse de Paris (2). Cette résignation est faite entre les mains de Jean Moreau, chanoine de Paris, vicaire du cardinal du Bellay, évêque démissionnaire, mais ayant conservé la collation des bénéfices ecclésiastiques. Jean Moreau était titulaire du prieuré de Souday.

Les deux actes sont datés du 9 janvier 1553 (N. S.) Rabelais n'avait été nommé curé de Meudon que deux ans auparavant, le 18 janvier 1551 (N. S.)

Ces deux dates incontestables, tirées d'actes conservés dans toute leur intégrité, enlèvent beaucoup de vraisemblance aux traditions concernant le curé de Meudon. Il est peu probable qu'un homme d'humeur aussi inquiète et de vie aussi aventureuse ait pu, en deux ans, « recevoir

(1) Paul Lacroix. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, p. 207.
(2) *François Rabelais*, édit. Garnier, p. XLI et XLII.

tant de visites, montrer tant de vertus, apprendre lui-même le plain-chant à ses enfants de chœur » et « montrer à lire aux pauvres gens (1). »

Un autre écrivain de grand mérite, l'abbé Lebœuf, prétend que Rabelais ne desservit pas plus la cure de Meudon que celle de St Christophe-du-Jambet. Le doute est encore plus grand pour cette dernière cure, car on ne sait quand elle lui fut conférée. Selon toute probabilité, il ne la visita même pas.

D'après tout ce qui précède, il est facile de voir que les documents écrits ne prouvent nullement que Rabelais ait été curé de Souday.

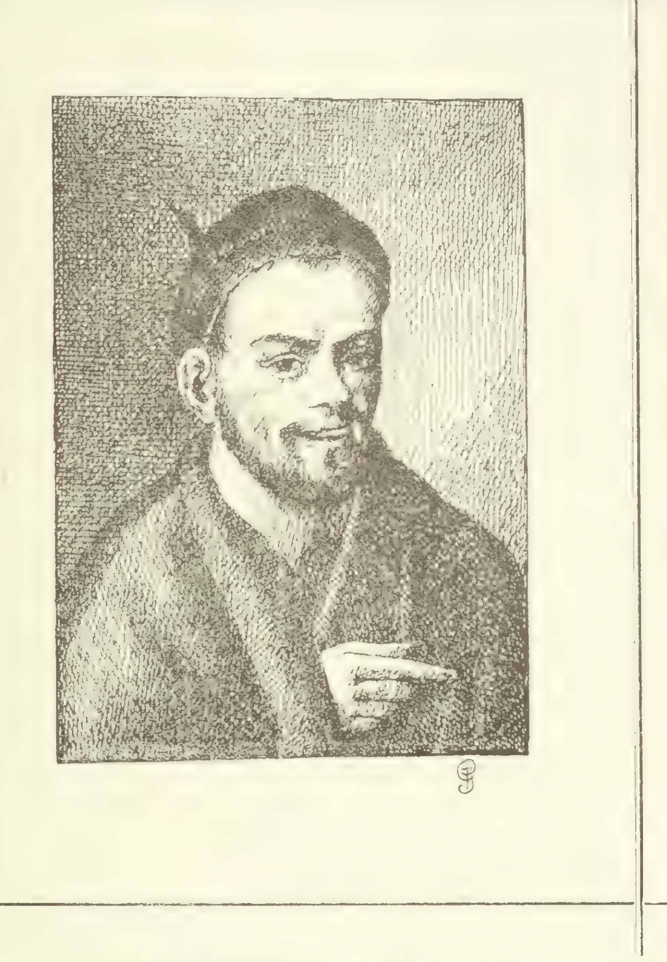
* * *

Peut-être serons-nous plus heureux en consultant les monuments ?

« On voit encore, dit Paul Lacroix, dans le chœur de l'église de Souday, cinq fenêtres ogivales, garnies de vitraux peints, et l'opinion constante des habitants de la localité persiste à reconnaître Rabelais dans un des personnages représentés sur ces vitraux. Ce personnage, portant l'habit ecclésiastique, est agenouillé, les mains jointes, devant le Christ en croix. Derrière lui, Saint Jean-Baptiste, caractérisé par ses emblèmes ordinaires, l'agneau et le roseau en croix, semble avoir pris sous sa protection le pécheur agenouillé qui fait amende honorable en disant : *In manibus tuis sortes meæ.*

« Ce pécheur-là, dont les cheveux plats, les yeux larges, la bouche bien fendue, le nez aplati et la physionomie goguenarde, rappellent évidemment certains portraits de Rabelais dans sa jeunesse, pourrait bien n'être cependant qu'un des frères du Bellay. Néanmoins, tous les curés de Souday, qui se glorifiaient d'avoir eu Rabelais pour prédécesseur, se sont transmis de l'un à l'autre cette tradition,

(1) *Eloges de Rabelais*, 1re partie, p. 57.



PORTRAIT DE RABELAIS

DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE GLATIGNY

*Dessin de Monsieur l'abbé GATELLIER,*
*d'après une photographie de Monsieur le Vicomte d'Arsigny*

en y ajoutant des particularités erronées plus propres à la contredire qu'à la prouver... Au reste, les vitraux existent encore presque intacts, quoique dans ces derniers temps (1833) un incendie ait détruit le bas d'une fenêtre où les dates 1526-1534 étaient peintes dans un cartouche (1). »

Les vitres ont été restaurées, mais la date ci-dessus indiquée n'a pas été retrouvée. Un portrait remarquable de Rabelais orne la bibliothèque de Glatigny : il n'a rien de commun avec le personnage à genoux sous la protection de St-Jean. C'est « la face joyeuse, sereine, gracieuse, ouverte, plaisante, joviale et pétillante » que Rabelais veut au bon médecin pour réjouir le malade.

René Millet a publié récemment chez Hachette un masque de Rabelais conservé à la bibliothèque de Genève (2). Nous ne ne lui trouvons également qu'une ressemblance fort éloignée avec la tête d'ailleurs assez peu conservée de l'église de Souday.

Un peintre de Saint-Calais, a présenté à l'exposition universelle de 1867, la réception de Rabelais à Glatigny par le cardinal du Bellay. Ce tableau, acheté aux frais de l'Etat, est aujourd'hui au musée de Perpignan.

Il nous en coûte beaucoup d'aller à l'encontre des assertions d'un savant aussi autorisé que le Bibliophile Jacob, cependant nous y sommes obligé, afin de rendre à l'histoire son véritable cachet d'authenticité.

Le personnage peint dans les vitraux de Souday n'est donc point Rabelais ; tout d'ailleurs nous porte à croire que la place de Rabelais n'était point là. C'est un Jean du Bellay avec une soutane violette, sans insignes épiscopaux parce qu'il se présente en suppliant aux pieds du Christ mourant.

(1) Pages 40-41.

(2) *Les grands écrivains français* : *Rabelais.*

Beauvais de Saint-Paul, dans son Histoire du canton de Mondoubleau, place Rabelais dans une autre fenêtre, à tort d'ailleurs. Le personnage représenté est Anselme Lesueur, chanoine de Paris et bienfaiteur de l'église de Souday. Ses armes parlantes et son nom, inscrit en toutes lettres, ne laissent aucun doute.

Cependant, la tradition, qui veut Rabelais dans les verrières de Souday, s'est conservée, plus ou moins voilée, parmi les habitants du pays. « Ce monsieur-là est « à genoux, nous disait un jour une femme âgée, parce « qu'on l'a mis en pénitence à cause de sa mauvaise « conduite. »

Rabelais l'avait bien mérité.

*
* *

M. Pierre Brés, curé de Souday dans la première moitié du XVIIIe siècle, nomme deux curés du commencement du XVIe, Pierre Farié et Jean Hamard. Il a fait un inventaire très détaillé de documents nombreux, remontant jusqu'au XIVe siècle, sans interruption notable.

Si Rabelais avait été curé de Souday, il l'aurait su et l'aurait dit dans son mémoire de 1725.

En effet, c'est à peine s'il a consacré deux pages à Glatigny, et pourtant il y signale d'une manière affirmative le séjour de Rabelais.

« Le château de Glatigny, dit-il, sur une élévation au bas de laquelle coule le Coitron, est du XVIe siècle et se présente sous un aspect grandiose. Rabelais fit séjour à Glatigny et fut fort avant dans les faveurs des frères du Bellay. Quelques-uns avancent qu'il fut l'architecte de ce grand édifice aux proportions gigantesques. »

Quand donc nous lirons dans les histoires générales, et même dans les dictionnaires les plus autorisés, que Rabelais « se retira auprès des frères du Bellay,

qu'il servit en qualité de chapelain et de secrétaire et plus tard en qualité de médecin (1) », nous n'y contredirons pas. Mais si l'on ajoute que « cette puissante famille lui donna la cure de Souday, village perdu au fond du Perche, où il se livra à une étude approfondie de la botanique (2) », nous ne verrons dans cette phrase qu'un cliché traditionnel transmis sans contrôle d'auteur à auteur.

Rabelais, 1483-1553, portait : *d'argent à 3 lapins de sable posés chacun sur une petite terrasse de sinople 2 et 1. Supports : 2 palmes de sinople.*

*Un baton de prieur en palme derrière l'écu.*

*
* *

A Langey, entre Courtalain et Cloyes, seigneurie qui donna son nom à la branche des du Bellay, de Glatigny, reste encore une maison dite *le Rabelais* (3). Elle était construite à quelques centaines de mètres du manoir des du Bellay, remplacé, en 1706, par une construction sans cachet.

Le Rabelais est une maison isolée de modeste apparence, à l'extrémité du bourg de Langey, sur la route de Boisgasson. Elle se distingue des constructions voisines par une fenêtre en pierre qui s'élève jusqu'au sommet de la toiture. Cette fenêtre est un beau spécimen de l'architecture de la Renaissance. Les sculptures, quoique frustes et dégradées par le temps, sont encore intéressantes.

(1 et 2) Ludovic Lalanne. *Dictionnaire historique de France*, 1877.

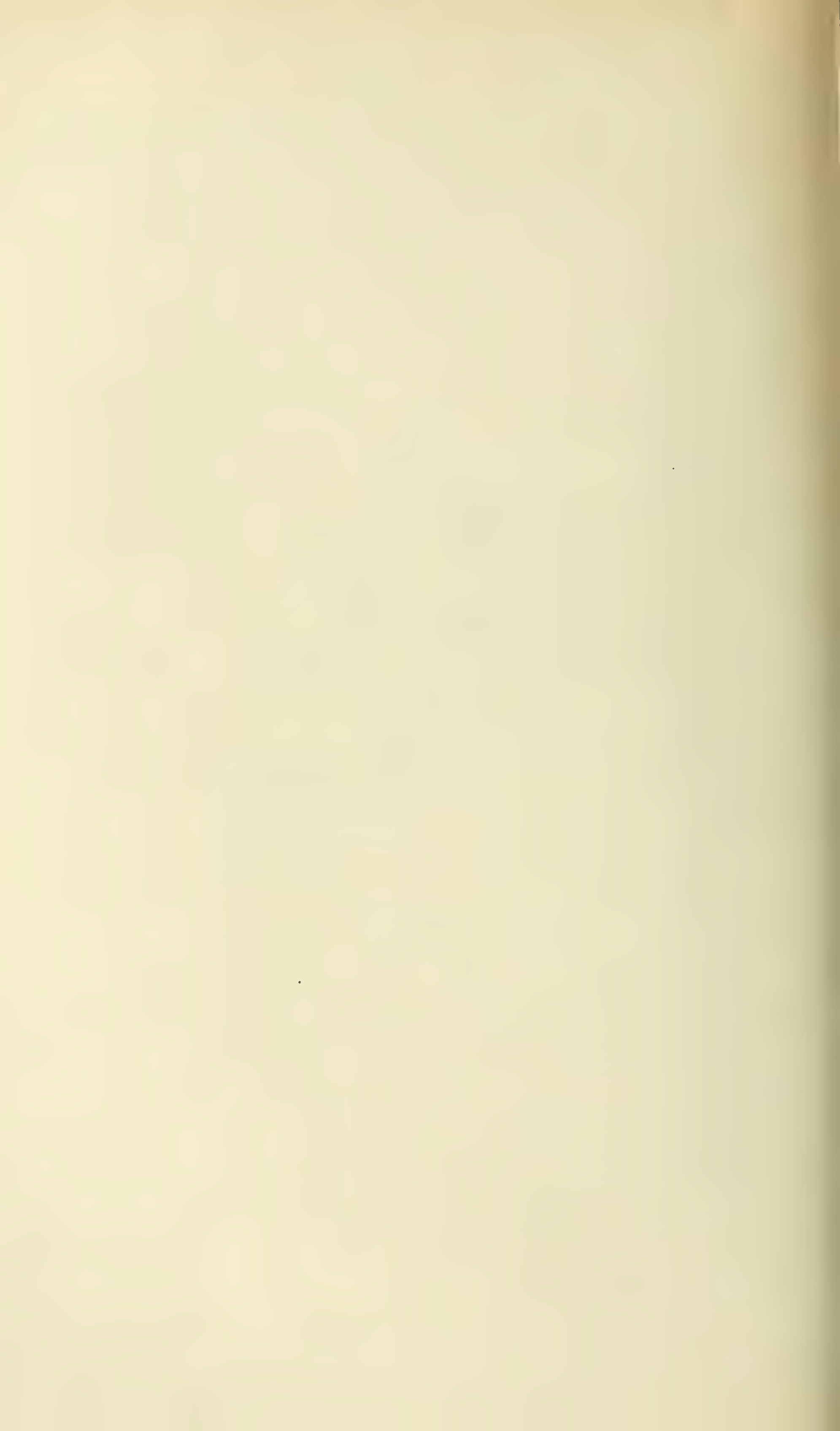
(3) Nous en donnons un dessin de M. l'abbé Gatellier, d'après une photographie de M. le Comte de Janssens.

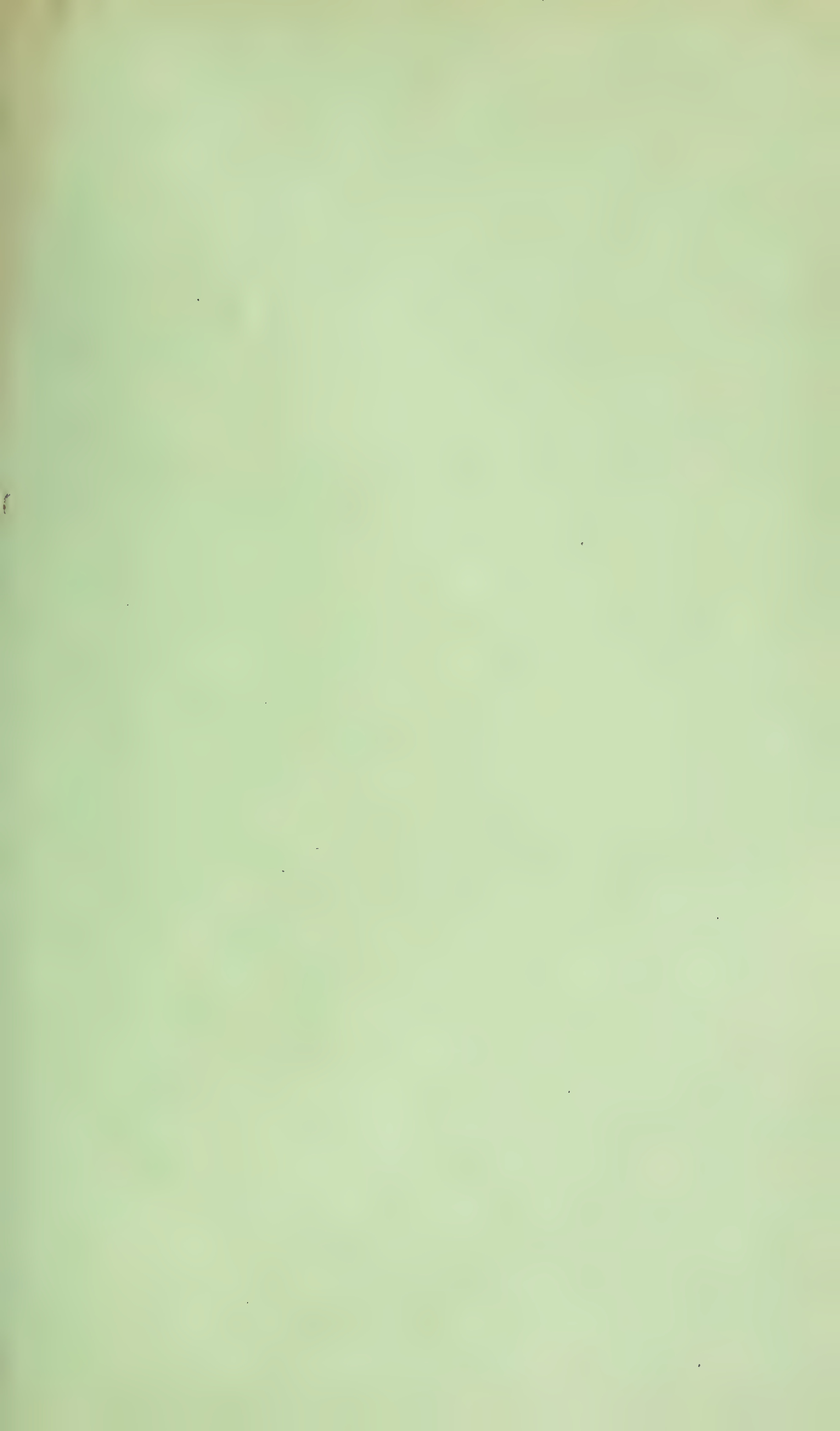
Deux lamproies en ornent le faîte au-dessus d'un buste, déjà quelque peu mutilé au temps de l'abbé Bordas (XVIII^e siècle), et qu'on donne pour la figure de Rabelais. La lamproie était l'enseigne du cabaret de son père.



*Le Gérant : F. EMPAYTAZ.*

*Vendôme. — Imp. F. EMPAYTAZ*





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

## DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les trois premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

**Le quatrième volume est sous presse**

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : 4 francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

## DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

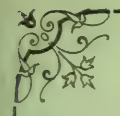
PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*




# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

**2e TRIMESTRE 1897**

SOMMAIRE :



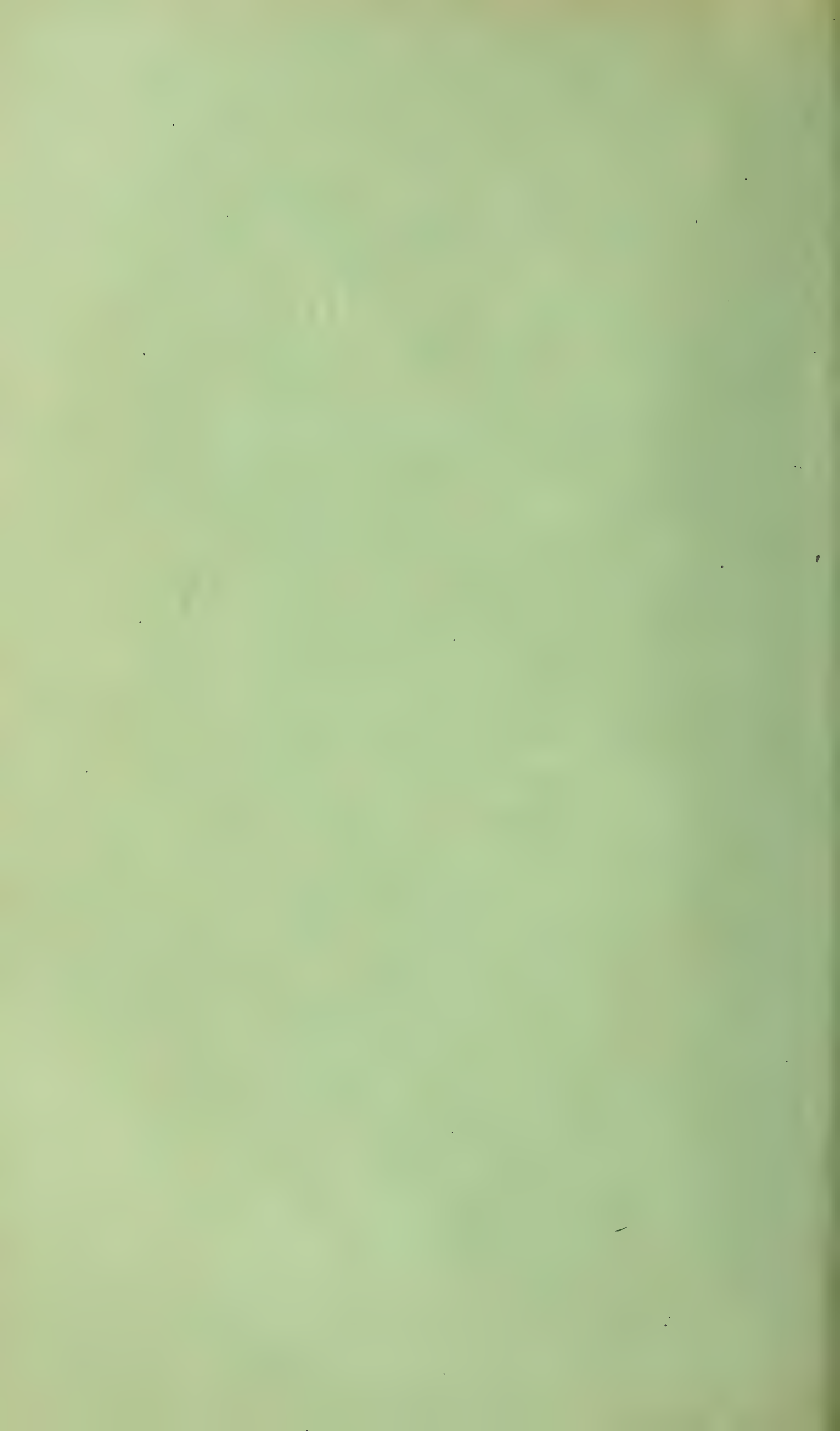
VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1897







# SOCIÉTÉ
# ARCHÉOLOGIQUE
*Scientifique & Littéraire*
# DU VENDOMOIS

36e ANNÉE -- 2e TRIMESTRE

**AVRIL 1897**

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 8 avril 1897, à deux heures.

Etaient présents :

MM. de Sachy, président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Colas, bibliothécaire-archiviste ; Renault, conservateur du Musée ; de La Serre et Thauvin, membres du bureau ;

Et MM. Brize, Buffereau, Champelauvier, Empaytaz, Henri, instituteur ; de La Mortière, colonel du 7e chasseurs ; Lavallière, l'abbé de Préville, Rousseau, R. de Saint-Venant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de janvier 1897.

Ce sont :

MM. de La Mortière, colonel du 7e chasseurs ;
de La Rochefoucault-Bisaccia, maire de la Ville-aux-Clercs ;
Jean de Lamarlier, à la Sauverie (Danzé) ;
l'abbé Doron, vicaire de la Trinité ;
Pichot, artiste-peintre à Chaville (Seine-et-Oise).

---

# DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance de Janvier 1897*

---

## I. — ART ET ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. l'abbé Lefebvre, curé de Montoire, notre collègue :

*Deux vases funéraires*, provenant des sépultures découvertes pendant les fouilles de la reconstruction de l'église de Montoire. — Ces fouilles n'ont d'ailleurs révélé rien de particulièrement intéressant pour l'archéologie. Notons cependant une boîte en plomb en forme de cœur et renfermant vraisemblablement le cœur d'un personnage qui reste inconnu ; et puis une grande perruque comme on en portait à l'époque de Louis XIV.

## II. — NUMISMATIQUE

Par acquisition :

*Un jeton en argent de César de Vendôme* :

· CESAR · DUC · — DE · VANDOSME ; buste drapé du duc, avec rabat de dentelles sous lequel pend le cordon de l'ordre du St-Esprit ; tête nue, à droite, portant de longs cheveux ondoyants qui retombent en avant sur les épaules.

℟. — · PER · SAXA · PER · IGNES ; trois-mâts aux voiles flottantes et fleurdelisées, naviguant entre des rochers à gauche et des flammes à droite. — Exergue : 1665.

Ce très beau jeton, en parfait état, est très rare ; c'est une précieuse acquisition pour notre collection locale.

Nous avons acquis aussi *une pièce en or de Marc-Aurèle* :

M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIIII ; son buste lauré à droite avec le *paludamentum*.

℟. — FELICITAS AVG. COS. III ; la Félicité debout, à gauche, tenant un caducée et un sceptre (année 170 de notre ère).

Cette superbe pièce qui est « fleur de coin », a été trouvée dans un champ, à la Douairière, près Danzé.

### III. — HISTOIRE NATURELLE

De Mlle Renée Pesson, à Vendôme :

*Un beau madrépore* ou *polypier*, provenant d'une colonie de madréporaires, animaux inférieurs voisins des alcyonnaires qui produisent le corail. — Je regrette de ne pouvoir fixer le nom de l'espèce ; il est renfermé sous un globe en verre qui contient encore d'autres spécimens de polypiers.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance de janvier 1897.

Nous avons reçu :

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1o De M. Trouëssart, notre collègue, architecte à Blois :

*La Commune de Blois*, de 1517 à la fin du XVIIIe siècle, d'après les registres municipaux, par A. Trouëssart, — Blois, impr. Migault, 1896 et seq., in-8o.

L'auteur a entrepris le dépouillement méthodique des registres municipaux de la ville de Blois, déposés à la Bibliothèque communale. Ces registres embrassent la période comprise entre 1517 et 1799. Il a classé les extraits qu'il en a faits, par chapitres, tels que : les épidémies, les disettes, l'Hôtel-Dieu, l'enseignement, etc.

Ces chapitres sont publiés dans le journal *l'Avenir de Loir-et-Cher* depuis le mois d'août 1896 et ce volume n'en est qu'un tirage à part. Ce tirage n'est fait qu'à dix exemplaires, de sorte qu'à son intérêt propre cet ouvrage joindra le mérite de la rareté. Nous avons reçu jusqu'à présent les 12 prèmières feuilles. E. N.

2° *Notice sur le département de Loir-et-Cher*, par M. Henri, directeur d'école à Montoire.

3° *Assises scientifiques, littéraires et artistiques*, fondées par A. de Caumont (compte-rendu de la 2e session tenue à Rouen les 15 et 18 juin 1896) — 1 volume in-8°.

4° *Le Droit d'association en matière d'assistance privée* (Mémoire présenté au congrès des Assises par A. Robert, ancien avoué à Rouen).

5° *Rapport sur le Mouvement scientifique, industriel et agricole*, présenté par M. Th. Canonville-Deslys, ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, professeur agrégé au lycée de Rouen.

6° *Rapport sur l'état moral et les progrès de l'Instruction*, présenté par M. Héron, archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

7° *Colonies françaises et Colonies anglaises*, par le Mis de Nadaillac. Extrait du *Correspondant* :

L'auteur de cette étude intéressante commence par déplorer la *frénésie* avec laquelle les différentes puissances européennes étendent leurs colonies, sans s'inquiéter des difficultés qu'elles entraînent avec elles, ni des charges nouvelles qu'elles imposent.

L'Angleterre est la seule de ces puissances dont les colonies se suffisent à elles-mêmes et n'imposent aucune dépense au Trésor. Quant à la France, après un tableau peut-être un peu chargé des sacrifices en hommes et en argent qu'elle a déjà faits, l'auteur la déclare incapable de coloniser. Les raisons qu'il en donne sont : l'affaiblissement progressif de la natalité, qui se répercute sur tous les développements de l'activité nationale ; la plaie du fonctionnarisme, qui s'accroît en même temps que nos colonies, et enfin les jalousies qu'exciterait aujourd'hui, dans notre démocratie *envieuse*, l'abandon de la colonisation à des compagnies privées et indépendantes, principe que nous avons suivi jadis et qu'ont adopté depuis des siècles les Anglais, ces maîtres en colonisation.

Suit un exposé peu rassurant des difficultés de toute sorte auxquelles ces derniers sont en butte dans leurs possessions du sud de l'Afrique. Mais, pour l'auteur, si compétent dans la matière, ni la peste bovine, ni la famine, ni un nouveau soulèvement des Cafres ne sont les plus grandes qui les y attendent. Une difficulté, à la fois plus compliquée et plus durable, est l'antagonisme des deux races qui l'habitent : les Anglais, d'un côté, et de l'autre, les Hollandais, autrefois maîtres du Cap et qui n'oublient pas leur ancienne suprématie. L'apaisement apporté à cet antagonisme par l'habile administration du gouverneur Cécil Rhodes, et si déplorablement compromis par l'inique expédition de Jameson, persistera-t-il, ou bien les Africanders briseront-ils un jour le lien fragile qui les rattache à la Métropole, et le vingtième siècle verra-t-il les Etats-Unis d'Afrique lutter d'influence contre les Etats-Unis d'Amérique? Telle est la grave question que se pose l'auteur de ce travail intéressant. A. C.

8° Deux cahiers manuscrits cartonnés, don de notre collègue, M. de La Vallière, par l'intermédiaire de notre président, M. le colonel de Sachy, et ayant pour titres :

Le premier : *Ecole centrale de Vendôme, année 1800 ;* cours abrégé de géographie moderne suivi par Charles-Marin-Auguste-Alexandre Rousseau, de Marchenoir, élève de cette école, et par lui étendu à l'aide d'auteurs véridiques en 1848, vu le laconisme du cours susdit en ses dispositions primitives. Le tout terminé par un traité abrégé de sphère suivi à la même Ecole et la même année.

Le second : *Cours abrégé de l'Histoire ancienne,* suivi à la même Ecole, par le même Rousseau, de Marchenoir, en l'année 1801.

Ces cahiers frappent d'abord par leur belle ordonnance et le soin avec lequel ils ont été rédigés. Les 150 pages du premier, comme les 24 pages du second, écrites, du premier au dernier mot, de la même belle écriture bâtarde, sans une rature ni surcharge, font bien présumer de l'ordre et de l'application de l'élève Rousseau. Le second n'est qu'un résumé très succinct, mais très clair, de l'histoire ancienne. Quant au premier, le développement donné au cours de géographie générale qu'il contient indique suffisamment qu'on attribuait, à l'Ecole centrale de Vendôme, une grande importance à cette branche de l'Enseignement.

Peut-être remarquera-t-on avec quelque surprise l'absence de toute espèce de *carte* dans un cours fait et rédigé avec tant de soin. Ce fait n'étonnera pourtant guère que ceux qui ont étudié la géographie depuis la seconde moitié de ce siècle. Pour les autres, ils se souvien-

dront qu'antérieurement, et à plus forte raison à l'époque à laquelle remontent ces cahiers, l'enseignement de la géographie ne consistait guère que dans une nomenclature assez aride de noms de villes et de rivières, avec quelques cartes murales et de rares atlas à l'appui, quand, toutefois, on en faisait usage, sans que jamais, sauf de rares exceptions, les élèves fussent exercés au tracé des cartes des régions qu'ils étudiaient.

Autre remarque, qui n'échappera pas au lecteur, c'est qu'en 1800, dix ans après la division de la France en départements par la *Constituante,* il ne soit fait mention dans ce cours que des *anciennes provinces et des gouvernements,* sans un mot de la nouvelle division légale en départements, non plus que des bassins dans lesquels le territoire est divisé par ses fleuves.

Les numéros d'ordre 18, 19 et 19bis, inscrits en tête de ces cahiers, pourraient faire supposer qu'ils ont été précédés d'autres résumés des cours suivis par l'élève Rousseau, et dont nous regrettons la perte. Quoiqu'il en soit, les deux, dont nous remercions bien sincèrement notre collègue, pourraient être proposés avantageusement comme modèles à bon nombre des élèves de l'Enseignement secondaire classique, persistant à apporter une négligence regrettable dans la forme, sinon dans le fond de leurs devoirs, malgré les nombreux échecs dûs, dans les concours, au peu d'ordre apporté dans la rédaction des épreuves et à la mauvaise écriture, dont le moindre inconvénient est de mécontenter le correcteur, quand elles ne lui en rendent pas la lecture impossible.

A. C.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1º *Comité des Travaux historiques et scientifiques,* Bulletin historique et philologique — année 1896, nos 1 et 2 ; revue des Travaux scientifiques — tome XVI, nos 8 et 9.

2º *Journal des Savants* — novembre et décembre 1896, janvier et février 1897.

3º *Bulletin of the Geological Institution of the University of Upsala* — Edited by Hj. Sjögren, vol. II, part. 2, 1895, nº 4.

4º *Bibliographie des Travaux scientifiques* (sciences mathématiques, physiques et naturelles), publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Deniker — tome I, 2e livraison.

5º *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* — tome XV, 2e livraison.

6º *Revue de la Société des Etudes historiques* — 62e année, 1896.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux* — nos 5 et 6, 58e année ; n° 1, 59e année ; assemblée générale du 10 janvier 1897, à Meaux.

2° *Bulletin de la Société dunoise* — janvier 1897.

3° *Bulletin monumental* — 7e série, tome Ier, 2 fascicules, 61e volume de la collection.

4° *La Province du Maine* — décembre 1896, janvier, février et mars 1897.

5° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* — tome VI, nos 4 et 5.

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* — années 1895-96, 4e fascicule.

7° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques — XVIIe vol., 1re livraison, 1er janvier 1897 ; 2e livraison, 1er mars 1897.

8° *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris* — tome VII (4e série), 1896, fascicule 5.

9° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* — tome XVL, 1re livraison ; tome XXIIIe de la 2e série.

10° *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. comptes-rendus des séances de 1896 — bulletin de septembre et octobre.

11° *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* — 15e année, 2e série, nos 19 et 20, 3e et 4e trimestres 1896.

12° *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* — novembre 1896, janvier et mars 1897.

13° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* — année 1896.

14° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, bulletin — tome XI, n° 158, 2e trimestre 1896.

15° *Sixteenth annual report of the United States geological Survey to the Secretary of the interior* — 1894-95, part. Ire.

16° *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers* — 16e année, 6 livraisons de janvier à décembre 1896 et une livraison supplémentaire, année 1895.

17° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* — 2e série, tome VIII, 3e trimestre de 1896.

18° *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* sous le patronage du Roi et la présidence de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre ; publication périodique — tome x, livraison Ire, janvier 1896 ; livraison II, avril 1896 ; livraisons III et IV, juillet-octobre 1896 ; tome XI, janvier 1897.

19° *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau* — 1894-95, 2e série, tome XXIV.

20° *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* — tome XXI, 1er et 4e fascicules.

21° *Société du Borda,* Dax (Landes) — 21e année, 1896, 4e trimestre.

22° *Smithsonian Institution.* — *annual report of Regents of the Smithsonian Institution, Showing the operations, expenditures, and Condition of the Institution* — to July 1894.

23° *Bulletins de la Société archéologique de Touraine* — tome x, 2e, 3e, 4e trimestres de 1896.

24° *Comité archéologique de Senlis,* Comptes-rendus et Mémoires — 3e série, tome x, année 1895.

25° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* — 9e série, tome VIII, 1896.

26° *Bulletin de l'Académie du Var* — nouvelle série, tome XIX, 1896

27° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* — 2e série, tome XIII, 1897.

28° *Analecta-Bollandiana* — tomus XVI, fasc. 1.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Annuaire de la Société française de Numismatique* — novembre et décembre 1896.

2° *Le Loir-et-Cher historique* — n° 12, 15 décembre 1896, 15 février et 15 mars 1897.

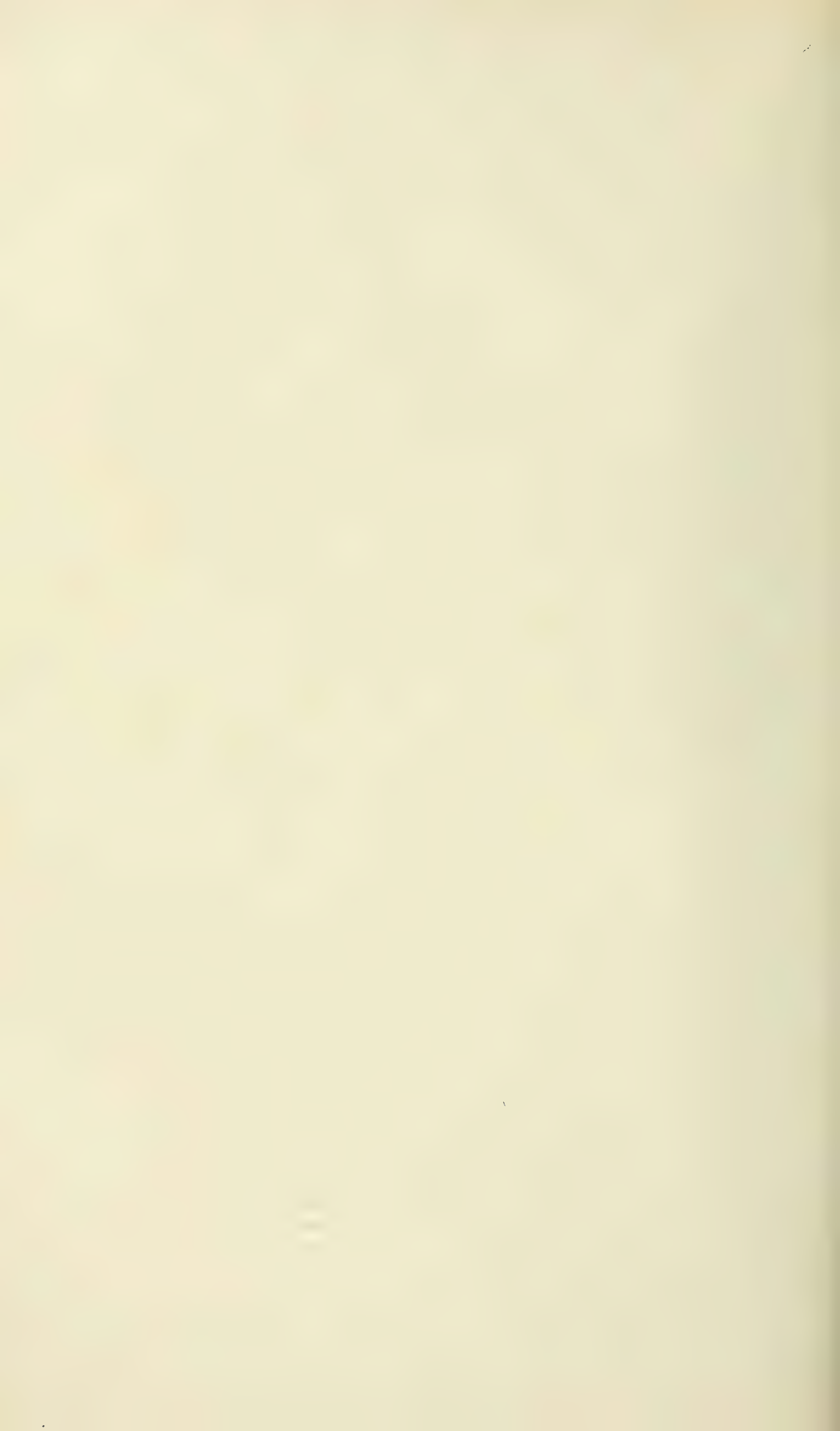
3° *Archives historiques du diocèse de Chartres* — n° 24, décembre 1896, 25 janvier, 25 février et 25 mars 1897.

## Découverte de Polissoirs par M. de La Vallière

Avant de passer aux lectures annoncées au programme, M. le Président donne la parole à M. de La Vallière, qui rend compte d'une découverte, qu'il vient de faire aux environs de Montrichard, de deux polissoirs.

L'un d'eux, d'une dimension exceptionnelle, mesure 4 mètres de long, 2 mètres de large et s'élève de 1 mètre au-dessus du sol. Il porte 12 coches réparties en trois groupes ou ateliers. Le deuxième, beaucoup moindre, n'a que 1 mètre de longueur et porte 4 coches.

M. de La Vallière rattache cette découverte à l'existence d'un très beau dolmen, dit la *pierre de minuit*, situé entre Pont-Levoy et Thenay, et se demande si la région du pays des Carnutes, où se réunissaient solennellement les Druides chaque année, ne serait pas précisément les abords de la forêt de Montrichard.



# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

Par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (1)

V

### MARTIN DU BELLAY
**Roi d'Yvetot**

Martin du Bellay, seigneur de Langey et prince souverain d'Yvetot, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Turin et du Piémont, puis lieutenant-général de Normandie, fut le 3e fils de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry, seigneurs de Glatigny.

Par son mariage avec Isabeau Chenu, il obtint la royauté d'Yvetot. Un seul acte des archives de Glatigny gratifie Jean Chenu, son beau-père, du titre de roi ; les aveux, baux ou procès-verbaux de la pêche de Boisvinet donnent seulement à Martin du Bellay le titre de prince souverain d'Yvetot.

La couronne qui surmonte ses armes est à l'antique, c'est-à-dire celle d'un prince indépendant (2).

Nous voulons, en quelques pages, esquisser les principaux traits de cette noble et belle figure. Nous le ferons à l'aide de ses *Mémoires* et de documents, dont plusieurs inédits, appartenant aux archives nationales ou angevines et au chartrier de Glatigny.

(1) Voir le *Bulletin* de 1897, p. 63, pour la quatrième partie.

(2) Voir le *Bulletin* du 4e trimestre 1895, page 368.

Martin du Bellay raconte dans la préface de ses *Mémoires* que les œuvres de son frère Guillaume, « où l'on pouvoit veoir, comme en un clair miroir..... le pourtrait des occurences de ce siècle » ayant été dérobées, il lui a semblé « estant quelquefois en repos des armes... ne devoir espagner... peine et diligence » pour publier les trois livres qui restent de la cinquième Ogdoade et les accompagner de sept autres « contenans plusieurs briefs mémoires, tant de la paix que de la guerre » dont il fut en partie témoin oculaire.

Ce ne sont plus les simples chroniques de nos vieux écrivains, mais une histoire proprement dite avec des vues sur la politique d'ensemble et les évènements de la chrétienté.

Ils furent composés à Glatigny pendant la retraite de Martin sous le règne de Henri II. C'est à tort, croyons-nous, que la plupart des écrivains leur reprochent de n'avoir rien dit des intrigues intérieures de la cour de François Ier. Les du Bellay racontent seulement les faits militaires et diplomatiques auxquels ils sont mêlés. Le reste n'entre pas dans leur cadre.

---

## I

Bien jeune encore, mais sous la protection de ses frères Jean et Guillaume, Martin vint à la Cour en 1513. Ses *Mémoires* commencent à cette époque pour se terminer en 1547 à la mort de François Ier.

Nous suivrons, sinon pas à pas, du moins dans ses grandes lignes, la vie de Martin du Bellay, à l'aide de ses *Mémoires* et d'un curieux état de services que nous avons retrouvé à Glatigny. Ce document fut adressé vers 1547, à l'amiral d'Annebault, pour attirer l'attention

du roi Henri II sur la situation précaire de Martin du Bellay après la mort de son frère Guillaume. Ils avaient sacrifié, l'un et l'autre, leur fortune et leurs intérêts particuliers au service de l'Etat.

En 1513, Louis XII rassemblait les seigneurs et les gens d'armes de son royaume pour recouvrer le duché de Milan. Martin voulut « faire parler son sang » et partit sous la bannière de Charles de Vendôme, son protecteur et suzerain, qui venait d'épouser à Châteaudun, Catherine d'Alençon.

C'est avec simplicité et élégance qu'il raconte les évènements. Il sait au besoin les agrémenter d'anecdotes intéressantes. Citons l'accident arrivé à François Ier dans notre contrée :

« Durant ce temps, le roy print son chemin à Amboise, puis d'Amboise, sur la fin de décembre, s'en alla à Remorentin, auquel lieu estant, vint la feste des Roys (6 janvier 1521). Le roy sachant que M. de St-Pol avoit faict un roy de la febve en son logis, délibéra avec ses supposts d'envoyer deffier ledit roy de mondit seigneur de St Pol, ce qui fut fait : et par ce qu'il faisoit grandes neges, mondit sieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de nege, de pommes et d'œufs pour soutenir l'effort. Estant en fin toutes armes saillies pour la deffence de ceux de dedans, ceux de dehors forçans la porte, quelque mal-avisé jetta un tison de bois par la fenestre, et tomba ledit tison sur la teste du Roy, dequoy il fut fort blessé, de manière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient asseurer de sa santé : mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celuy qui avoit jetté ledit tison, disant que s'il avoit fait la folie, il falloit qu'il en beut sa part (1). »

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. I, p. 27.

Martin du Bellay prit part aux journées de Marignan et de Pavie, et en 1522, près d'Arras, il eut un cheval tué sous lui.

Le mois suivant, en avril, le duc de Vendôme, apprenant que les Anglais préparaient une descente à Calais, envoya Martin demander du secours à François I[er].

Quelque temps après, notre héros eut la bonne fortune de sauver la vie à François de Lorraine attaqué par plusieurs Bourguignons.

La lutte continuait toujours en Picardie. Bailleul-le-Mont, place située entre Arras et Doullens, était défendue par « trois cens Espagnols naturels, lesquels avaient promis de la garder ou y mourir ; mais ils ne feirent n'y l'un n'y l'autre, car après avoir cognu la fureur de la batterie et quelques-uns des leurs tuez, *le cœur leur devint foye* et se rendirent leurs vies sauves (1). »

Martin du Bellay avait une antipathie marquée pour les Espagnols. Dans le cours de ce livre, ce sentiment est encore plus accentué lorsqu'il raconte que Jean de Médicis fit passer au fil de l'épée deux cents Suisses qui avaient mis bas les armes sur la promesse d'avoir la vie sauve.

En guise de représailles, leurs compatriotes massacrèrent pendant trois semaines tous les ennemis qui tombèrent entre leurs mains. « Si nous eussions continué ce train, dit Martin du Bellay, il est apparant que la fin de la guerre eust été à nostre proffit : car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation et va plus à la guerre par avarice que par autre occasion : et où il cognoist qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne se hazardera : Je parle de la plus grande part et non de tous (2). »

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay,* l. II, p. 80.

(2) Ibidem, p. 100.

Ces faits se passaient en 1524, dans le Milanais. Un prince français, le duc de Bourbon, commandait contre nous, et dans la retraite « le capitaine Bayar fut blessé d'une arcbouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'ennemy. Et après les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se feit coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy : où le Duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuitte de nostre camp, le vint trouver, et dit audit Bayar qu'il auoit grand pitié de luy le voyant en ceste estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feit response, monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meur en homme de bien ; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince, et vostre patrie, et vostre serment : et peu après ledit Bayar rendit l'espit et fut baillé saufconduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif..... (1). »

*
* *

A cette époque de notre histoire, ce ne sont que chevauchées sanglantes à travers la France.

Martin du Bellay prit surtout une part active à la guerre de Provence, en 1537, contre les armées de Charles-Quint. François Ier s'était résigné avec peine à rester à Paris pour faire face à la défense du royaume attaqué de tous côtés, pendant que le duc de Montmorency, à la tête de la plus importante de ses armées, constituait un camp d'observation sur le Rhône et abandonnait la Provence aux ravages de Charles-Quint.

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay,* l. II, p. 102.

Quoique l'Empereur se fut rapproché et que le dauphin arrivé au camp fut entouré d'une jeunesse « qui estime et craint moins les hazards et les dangers, d'autant qu'elle les a moins expérimentez », Montmorency ne laissait sortir ses troupes « sinon à propos et au dommage tousjours de l'ennemy..... » Le camp impérial « ne fut oncques un jour ou sans alarme ou sans nouvelle de quelque rencontre et ne passa jamais jour que leurs gens et les nostres ne s'assemblassent les uns contre les autres en quelque lieu, mais tous les jours et sans aucun en excepter au désavantage et perte de l'ennemy, et oncques ne fust aux impériaux possible de partir si secrètement, ne si à heures et temps incertains, ne par chemins si étranges et divers, que du venir et du retour ils ne feussent rencontrez des nostres. S'ils sortoient forts, ils mangeoient ce qu'ils pouvoient trouver et en leur camp n'apportoient aucun refreschissement : si foibles, ils étoient taillez en pièces, ou pour le moins battus et pris, de sorte qu'ils ne savoient pas bien se résouldre du chemin qu'ils devoient tenir ou de se laisser affamer par crainte de ne s'oser eslonguer du camp, ou de se mettre en péril évident du glaive de l'ennemy, pour éviter la mort otieuse et reprochable (1). »

On dit que nous reviendrons à cette manière de faire la guerre. Les moyens de destruction des armées modernes ne leur permettront plus de s'approcher sous peine de s'anéantir mutuellement. Les combats d'avant-postes et de petits détachements reprendront leur importance.

Cette considération donne aux récits de Martin du Bellay une véritable actualité.

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay,* l. VII, p. 407-409.

Un jour que le seigneur Jean-Paul de Cère et Martin lui-même conduisaient un convoi de malades, ils furent avertis que sur leur chemin « estaient venues fourrager aucunes troupes de gens de cheval des ennemis... chassans devant eux un gros butin et de bestes blanches et d'aumailles (1). » Ils les chargèrent « si furieusement et à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considérer quel nombre ils estoient et de quel nombre ils estoient chargez, car ils estoient de quatre-vingts à cent; bien équippez et montez, et ledit seigneur Jean-Paul n'en avait point plus de quatorze, mais avec ce peu de gens, il rescouït le butin et print environ de trente prisonniers, et plus en eut pris s'il eust eu des preneurs assez ; tant est vray ce que l'on dit qu'en une roupte, ne l'effrayé pour la peur qui l'estonne, ne le vainqueur pour le contentement de sa victoire, a esgard à nombrer ses gens (2). »

Nous glissons sur les V^e^, VI^e^ et VII^e^ livres des *Mémoires* qui sont surtout l'œuvre de Guillaume du Bellay et nous revenons à Martin, comme écrivain et comme acteur, vers la fin de l'invasion de la Provence.

Au dernier moment, François I^er^ avait chargé Guillaume du Bellay d'annoncer son départ pour le camp d'Avignon.

A peine arrivé, il eut « nouvelles, même par le capitaine Martin du Bellay comme l'Empereur et tout son camp estoit deslogé. »

La retraite de l'Empereur fut désastreuse ; un grand nombre de ses soldats « estoient si faibles qu'ils aimoient plus cher demeurer au long des roches et attendre là que les païsans irritéz d'ire et courroux à l'encontre d'eux, les achevassent de tuer. »

(1) Aumailles, d'*animalia*, grosses bêtes, bêtes à cornes.

(2) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. VII, p. 408.

« D'Aix à Fréjus tous les chemins estoient jonchez de morts et de malades, de harnois, lances, piques, arcbouses et autres armes, de chevaux abandonnez, qui ne pouvoient se soustenir, hommes et chevaux tous amassez en tas, les mourans pelle-mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible et piteux, qu'il estoit misérable jusques aux obstinez et pertinax ennemis. Je dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prin à ceste poursuitte avec ma compagnie..... de sorte qu'à mon retour à Marseille, je demeuray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval (1). »

*
* *

N'ayant plus à guerroyer, Martin du Bellay remit sa lourde épée au fourreau et s'en fùt à Paris assister aux noces du roi d'Ecosse dont le festin se fit dans le palais de son frère, le cardinal Jean du Bellay, qui venait de fortifier Paris et d'assurer la défense du nord de la France. Par son crédit, il fut envoyé à Doullens, avec 200 chevau-légers et tout l'hiver (1536) se passa en Picardie « en guerre guerroyable sans faire grandes ny mémorables choses, à cause des glaces et excessives neiges qui durèrent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval en pays (2). »

De Doullens, du Bellay mena sa troupe à Térouanne, où il y entra le 1er février malgré 7 ou 800 ennemis placés sur son passage.

Le 25 mars 1537 mourut à Amiens Charles de Bourbon, duc de Vendôme, suzerain et protecteur de Martin du Bellay. Il succomba aux atteintes « d'une fièvre chaude avecque le regret de ce Royaume pour avoir esté Prince magnanime, ayant fait de grands services à la couronne (3). »

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. VIII, p. 416.

(2) Ibidem, l. VIII, p. 434-435.

(3) Ibidem, l. VIII, p. 437.

Martin resta en Picardie, exécutant de hardis coups de main et entravant sans cesse les mouvements de l'ennemi.

Un jour, le comte de Reux, avec l'avant-garde de l'Empereur, explorait les environs d'Arras. Martin du Bellay reçoit l'ordre de faire quelques prisonniers pour être renseigné sur les projets des Impériaux. Après une marche de nuit, il parvient sans bruit entre le guet et les sentinelles, les enlève et prend sa retraite avant que le camp soit à cheval.

Ayant appris des prisonniers que le siège de St-Paul était le but de l'expédition, les Français en préparèrent la défense, et Martin raconte, en lettré et en soldat, les luttes des deux partis « dans la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche. »

Cependant la brèche est ouverte « au plus débile endroit de la ville, défendue seulement par un bastion lequel n'estoit encore si haut qu'il ne fust dominé par deux montagnes qui regardoient dedans (1). »

Martin et deux autres capitaines reçurent la garde de ce bastion, et ils firent tant et si bien qu'ils le mirent en état de résister. Enfin, l'assaut fut donné. Assailli par devant et par derrière, du Bellay perdit 120 hommes de sa compagnie. Il fut sauvé par un Allemand, le capitaine Bosc « qui le trouva porté par terre parmy les morts. » Le combat fut si furieux que « l'enseigne du capitaine Yuille, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré... voyant l'ennemi marcher à l'assaut entra en tel effroy que pensant fouyr dans la ville, sortit par une canonnière et fouyt droit aux ennemis... où il fut massacré : aussi un gentilhomme qui estoit auprès de moy, entra en telle frayeur qu'il tomba mort sans estre frappé. »

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. VIII, p. 446.

Un capitaine fait prisonnier fut tué sur un débat qui s'ourdit entre ceux qui l'avaient pris « à savoir auquel il avait donné sa foy. Il y mourut de toutes gens... et ne fut pardonné ny à femmes, ny enfans, car vous sçavez de quelle gracieuseté usent les lansquenets quand ils sont victorieux : mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir été prins et amené dehors par la brèche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois fois... »

« Il fut mis (à rançon) à trois mille escus et renvoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedans dix jours ou envoyer les dits trois mil escus... (1). »

*
* *

Après cette guerre où, comme nous venons de le voir dans son propre récit, il subit les coups de la mauvaise fortune, Martin du Bellay, dont l'âme ardente et le cœur vaillant ne vivaient qu'au milieu des luttes et des combats, prit part, en 1538, à la campagne d'Italie, où il se signala encore par de nouveaux exploits qui ajoutèrent à sa renommée.

Nommé en 1541 gouverneur de Turin, sous son frère Guillaume, alors vice-roi du Piémont, il reprend sans coup férir la place de Carignan qui venait de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Guillaume mourut sur ces entrefaites. Cette mort affligea cruellement Martin qui avait pour son frère une tendre amitié resserrée sur les champs de bataille. Il reprit alors du service en Picardie, toujours en quête de coups à recevoir et à donner, employé dans toutes les embuscades et négociations et rendant de grands services par son courage et son habileté.

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. VIII, p. 450.

Après une démonstration couronnée de succès près d'Avesnes, il alla au siège de Landrecies que l'ennemi évacua après y avoir mis le feu. Martin avait formé et à demi exécuté un projet qui devait éviter ce malheur. Il en fut empêché par l'amiral d'Annebault.

*
* *

Au commencement de l'année 1544, François Ier l'envoya en Piémont porter au duc d'Enghien 48.000 écus, ce qui n'était que le quart de l'arriéré dû aux troupes.

Mais pour arriver au camp, il doit passer à la portée d'une couleuvrine de Carignan, assiégé par les Français. Prévenu par « lettres de chiffre, le duc d'Enghien lui envoie quarante salades (1) nouvellement venuz du camp impérial au service du Roy. Peu rassuré sur la fidélité d'une telle escorte, le sieur de Langey (2), après une hésitation bien naturelle, se met cependant en marche, de nuit, et arrive presque seul au logis de Mgr d'Enghien. Le bruit de son arrivée avec la solde arriérée se répandit dans le camp, ce qui donna grande réjouissance aux troupes. »

Mais il n'y avait que 48.000 écus et il en était dû 200.000. La situation fut exposée aux capitaines. « Aussitôt l'alarme est sonnée de nuit, chacun aux lanternes et falots (d'autant que la lune n'esclairait) se jetta en bataille, le jour survint avant qu'on eût rangé les batailles en la forme de combat, puis les bandes séparées et les monstres faites, le jour se passa, par quoy fut le paiement remis au lendemain et se retira chacun en son logis. »

(1) Soldats coiffés d'un casque ciselé, dit salade (*cœlata*), ressemblant au casque japonais.

(2) Martin du Bellay prit ce titre après la mort de son frère Guillaume. Il était sous ce titre major-général à la bataille de Cerisoles.

Le lendemain, jour de Pâques « sous couleur qu'on n'aurait le loisir (en esgard à la proximité de l'ennemy) de faire le payement à la banque, on demanda cependant les trésoriers dans l'espérance que l'argent apporté ne pourroit estre distribué avant la bataille. »

De fait, la journée se passa en marches et contre-marches et le soir les Français étaient à Carmagnola et l'ennemi à Cerisoles. Le lundi de Pâques, 15 avril 1544, « il estoit environ soleil levé quand les deux armées se plantèrent l'une devant l'autre : soudain l'escarmouche se dressa entre les deux batailles de nostre arcbuzerie et de la leur laquelle dura jusques sur les unze heures du matin, parce que les Espagnols et Italiens taschoient de venir gaigner le flanc de noz batailles, comme ils avoient fait à la bataille de Pavie..... Je vous asseure qu'il y eut eu beaucoup de plaisir à veoir les ruzes et stratagèmes de guerre, qui se faisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté et qu'il n'eust eu autre chose à faire.....

« Entre unze et douze heures, les ennemis se voyans plus forts d'hommes d'un tiers, délibérèrent de nous venir assaillir.....

« Le sieur de Langey qui avoit la charge de recognoistre la contenance de l'ennemy et d'advertir noz gens de ce qu'ils devoient faire,..... voyant marcher le bataillon de Lansquenetz impériaux qui estoit de dix mille hommes, pour venir attaquer noz Suisses, qui n'estoient que quatre mil, veit le jeu mal party.....

« Il fait appuyer les Suisses par un corps français.....

« Or avoient les François mis entre le premier rang et le second un rang d'arcbuziers, et les Allemans un rang de pistoliers lesquels tiroient par entre ceux du premier rang. »

Après une manœuvre habile du capitaine Villefranche, les deux partis « marchèrent l'un vers l'autre de pareille furie et combattirent tant d'une part que d'autre fort furieusement, si est-ce que..... tous les Allemans furent rompuz.... »

D'un autre côté, les Espagnols et vieux Allemands enfoncent les Gruyens et Italiens, nos alliés, et c'est à grand'peine que le duc d'Enghien, qui commandait en chef, rétablit le combat par une charge victorieuse. Les bataillons ennemis traversés, le duc revient sur ses pas, pensant en finir avec l'ennemi à l'aide des Gruyens et Italiens, reformés derrière lui. Tout au contraire, ceux-ci restent en débandade et s'enfuient.

Convaincu par ailleurs que nos Suisses ont été écrasés par les lansquenets, le jeune général « résolut avec ceux d'avecques luy, de tous mourir avant de se retirer. Par quoy par plusieurs fois rechargea... et n'avoit pas en fin plus de cent chevaux en sa compagnie, qui estoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'était à la désespérade. » Mais alors les ennemis apprirent la défaite du gros de leur armée « par quoy perdirent le cœur, et en lieu de nous attendre, commencèrent leur retraite... et chacun tascha à se sauver ou dedans les bosques, ou dedans les cassines, toutefois peu ou point se sauvèrent que tout ne fut pris ou tué. »

Martin du Bellay ajoute, à propos du duc d'Enghien, le vainqueur de Cerisoles et second fils du duc Charles de Vendôme : « Pour monstrer que jeunesse fait faire beaucoup de choses hazardeuses : Le duc d'Anguien, sur cette dernière charge, voyant le sieur de Sainct-André s'estre mis devant la trouppe pour recharger le premier, baissa la veuë pour faire le semblable n'ayant que six chevaux avec luy, mais il fut arresté par un capitaine expérimenté..... »

C'était digne d'un Bourbon, mais bien imprudent pour un général en chef.

Notre historien fait toutefois remarquer que sans les charges du duc d'Enghien sur les lansquenets, ceux-ci eussent changé le sort de la bataille en se portant au secours des Espagnols et vieux Allemands (1).

La victoire fit patienter les troupes qu'on ne pouvait toujours payer et du 18 avril au 30 juin on « avoit ordinairement du passetemps en escarmouches » jusqu'à la prise de Carignan... « Le seigneur de Langey et le seigneur d'Aussun furent ordonnez pour entrer dedans la ville pour faire description de ce qu'ils y trouveroient... Quant aux vivres, ils n'eurent pas grande peine, parce qu'ils ne trouvèrent que deux pains de son, et ny avoit un seul grain de bled, ny pois, ny febves, ny autre grain quelconque, point de vin, de sel, de vinaigre, ny d'huille..... (2). »

L'année suivante, en 1545, Martin du Bellay prit une part active à la campagne de Flandre. Enfin, il venait de recevoir commission de compléter les fortifications nécessaires à la défense de la Champagne quand, après quelques semaines de maladie, mourut le roi François I[er], le 31 mars 1547 (N. S.).

Ses mémoires se terminent par le portrait du roi. C'est un morceau littéraire et un jugement philosophique Le voici :

« Ce Prince fut fort regretté, tant de ses subjets que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime et généreux, amateur de bonnes lettres, lequel par son moyen a illuminé les ténèbres d'ignorance..... et aima toutes gens d'esprit et fonda à

(1) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, l. X, p. 564-572.
(2) Ibidem, l. X, p. 575.

Paris des collèges pour les lettres latines, grecques et hébraïques, et fist venir de toutes les parties du monde gens instruits en toutes sciences et arts libéraux, pour édifier la jeunesse en bonnes mœurs et sciences : et combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune aage, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avec gens excellens en toute érudition, et que Dieu l'avoit doüé de divine mémoire..... Il mourut en son aage de cinquante et trois ans, après avoir eu beaucoup de bonnes et mauvaises fortunes, mais plus de mal-heureuses que de prospères : Toutesfois jamais adversité qui luy peust advenir, ne luy abaissa le cœur, ayant toujours son recours et ferme fiance en Dieu et continua en bonne mémoire et sain entendement jusques à la fin de ses jours. »

## II

Les *Mémoires* de Martin du Bellay ne nous donnent aucun détail, ni sur le Vendômois, où il était seigneur du Bouchet-Toutteville, qu'il acheta en 1540, ni sur Glatigny, dont il hérita en 1543, à la mort de son frère Guillaume, ni sur Vendôme où il possédait un hôtel.

Il épousa, suivant contrat du 25 juin 1533, Isabeau Chenu, âgée de 15 ans, fille et héritière de Jean Chenu, seigneur de Putilles, en Anjou, et roi d'Yvetot. Elle était dame d'honneur de la duchesse d'Orléans.

La royauté d'Yvetot avait son siège en Normandie, au pays de Caux. Nous ne la traiterons pas avec la désinvolture d'Onésime Reclus, qui ne fait d'Yvetot « qu'un gros bourg sans autre potentat que le joyeux compère d'une immortelle chanson, normand ivre de cidre et non de royauté. »

Yvetot est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement de la Seine-Inférieure, siège d'un commerce assez considérable, avec 8.000 habitants.

En 524 ou 526, un certain Gauthier, seigneur d'Yvetot et officier du palais de Clotaire Ier, ayant donné à ce prince quelque sujet de mécontentement, s'exila au plus vite pour échapper à sa colère. Dix ans plus tard, regrettant sa patrie, il s'en revint vers Clotaire, alors à Soissons. C'était le jour du vendredi saint. Le roi était à l'église. Gauthier d'Yvetot, se jetant aux genoux de Clotaire, demanda son pardon pour l'amour de Dieu. Mais l'impitoyable prince, sans égard pour la sainteté du jour et du lieu, plongea son scramasaxe dans la poitrine de Gauthier. Le sang rejaillit jusqu'à l'autel.

Le pape Agapit menaça le meurtrier des foudres de l'Eglise s'il ne renonçait à tout droit sur la seigneurie d'Yvetot et ne l'érigeait en royaume. Clotaire s'exécuta par lettres patentes de l'an de grâce 536.

Les seigneurs d'Yvetot accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre et une branche cadette était à la première Croisade.

Martin d'Yvetot vendit, le 2 mai 1401, son royaume à Pierre de Villaines pour 1400 écus d'or, par contrat passé devant 61 notaires du Châtelet de Paris. Des Villaines, le royaume passa à Jean Holland, sous la domination anglaise, puis aux Chenu.

Froissard, le premier historien qui fait remonter à Clotaire l'origine de la royauté d'Yvetot, n'apporte aucun témoin ni aucune preuve de son récit.

Un si curieux privilège d'une aussi petite principauté, ne manqua pas d'exciter la curiosité des chercheurs et des historiens. On cite, entre toutes, deux dissertations : l'une de l'*Académie royale des Inscriptions*, en 1713, par l'abbé de Vertot; l'autre dans le *Mercure* de 1725,

par Antoine de Laroque. Elles sont peu favorables à une aussi haute antiquité du royaume d'Yvetot. En voici le résumé :

La terre d'Yvetot ne fut peut-être qu'un alleu exempt d'hommage et de toute redevance qui s'était maintenu dans son indépendance primitive. De 1204 à 1370, les seigneurs d'Yvetot sont compris dans les rôles des vassaux du duché de Normandie et comme un arrêt de l'Echiquier leur reconnaît le titre de roi en 1392, on peut en conclure que ce royaume a été créé de 1370 à 1392.

Charles VI, par lettres de 1401, fait défense à ses officiers d'inquiéter les rois d'Yvetot et leurs vassaux dans la jouissance de leurs droits. Louis XI fit de même en 1464 et le seigneur d'Yvetot est qualifié de roi dans les comptes royaux de 1498-1499.

Les rôles de la vicomté de Caudebec, en 1525, attribuent à Perrot Chenu la qualité de roi d'Yvetot et François Ier, dans ses lettres de 1543, qualifie de roi Martin du Bellay. C'est la dernière fois que ce titre paraît avoir été donné aux seigneurs d'Yvetot qui ne prirent plus que celui de prince souverain, que nous retrouvons pendant tout un siècle dans les baux et autres contrats de la seigneurie de Glatigny.

Jusqu'en 1657, les arrêts maintiennent les habitants d'Yvetot en l'exemption des tailles, des droits de subsistance et autres impositions dont ils avaient été chargés et ordonne le rejet de toutes celles auxquelles ils avaient été imposés.

Aussi, disait-on autrefois :

> Au noble pays de Caux
> Y a quatre abbayes royaux,
> Six prieurez conventuaux
> Et six barrons de grand arroy,
> Quatre comtes, trois ducs, un roy.

C'est à Martin du Bellay, comme nous l'avons déjà dit, qu'on attribue la construction du château de Glatigny. Toutefois, la date de 1544, que nous trouvons dans plusieurs auteurs, ne nous semble pas certaine.

La grande girouette du belvédère de Glatigny, construit vers 1820, porte l'inscription suivante, à jour : « Martin du Bellay, roy d'Yvetot », et les panneaux des fenêtres du grand salon, dont nous n'osons fixer l'époque, reproduisent son nom, une lettre dans chaque panneau des fenêtres.

C'est à la prière et sur la demande de Martin du Bellay, qu'en 1547 la chapelle de Glatigny fut érigée en paroisse, par le vicaire général de son frère le cardinal, alors évêque du Mans (1).

Le 19 janvier 1553 (V. S.), Martin du Bellay prit possession « réelle et actuelle de la moictié du lieu, terre, seigneurye et chastellet de Montigny » acquise de noble homme Jacques de Renty, frère de Léonard de Renty (2).

Barbe de Uvarty, veuve de Léonard, fit opposition au nom de ses enfants et le procès était encore pendant en 1561 (3).

Il fut reçu, en 1555, chevallier de Saint-Michel, par le roi Henri II, dans la chapelle de Vincennes, et un dessin de cette réception, aux armes des du Bellay, est conservé à la Bibliothèque nationale (4).

Tous les historiens constatent la disgrâce ou du moins la diminution du crédit de la famille du Bellay, après la mort de François Ier.

(1) *Archives de la Sarthe*, g. 336, f. 98.

(2 et 3) *Chartrier de Glatigny.*

(4) *Estampes*, collection Gaignières, Oa 16, f. 93.

Martin, qui avait été gouverneur de Turin et vice-roi du Piémont après la mort de son frère, devint cependant gouverneur de Normandie en l'absence du dauphin et du duc de Bouillon.

En outre de ses états de services, nous avons retrouvé à Glatigny quelques notes sur les fortifications entreprises en Normandie en 1553 et 1554. Malheureusement, les comptes de ces travaux, exécutés « par ordonnance de Monseigneur de Langey », n'entrent dans aucun détail sur leur nature et se bornent à mentionner les dépenses faites en plusieurs lieux, qui sont : les îles Chauzay; Dieppe, sans qu'il soit dit de quel édifice il s'agit, château ou rempart ; le château de Caen, Cherbourg, Grâce, qui n'est autre chose que le Hâvre, car, par exception, il y est question de l'édification de la courtine du boulevard de Sainte-Adresse ; Vatteline, où les maçons vont faire un toisé au logis du roi, sans que l'on puisse reconnaître si ce sont les mêmes qui ont été faire les toisés de Chauzay, bien que tous deux se trouvent compris dans le même article.

Glatigny possède aussi quelques lettres de sollicitations adressées à *Monseigneur de Langey, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Normandie, à Glatigny.*

L'une d'elles fait allusion aux taxes des bailliages de Caen et Costentin, qui se trouvent monter jusque près de 80.000 livres et ajoute : « J'espère partir dedans troys ou quattre jours pour aller visiter votre vin en votre royaulme affin de descouvrir ceulx qui abusent de l'exemption des tailles..... et leur faire recongnaistre le debvoir que subjets doivent à leur prince pour le tribut ordonné pour la deffense du royaulme... . »

Le 26 mars 1557, Martin du Bellay écrivait de Glatigny une lettre adressée au duc de Guise relativement aux marchands de morue pour le voyage de Terre-Neuve.

Il en reçoit plusieurs le tenant au courant des déplacements du Roi et des nouvelles de la Cour.

Deux lettres signées Martin du Bellay ont trait aux affaires de famille des de Marescot, alors seigneurs de Souday et prouvent que des rapports de bon voisinage existaient entre les deux seigneuries de Souday, la Cour et Glatigny. Nous avons aussi une lettre d'Isabeau Chenu à la dame de Souday à propos d'un fermier.

*
* *

Il mourut à Glatigny, le 5 mars 1559, et fut inhumé dans la cathédrale du Mans, aux pieds de Guillaume du Bellay, son frère (1).

Un premier projet, qui nous est révélé par une lettre du cardinal du Bellay, conservée à Glatigny, le faisait reposer aux Cordeliers, aujourd'hui Calvaire de Vendôme.

Il laissait trois filles, Marie, Catherine et Jeanne.

Une consultation d'avocat, à propos de droits et hommages réclamés à Isabeau Chenu, comme dame usufruitière de Glatigny, nous apprend qu'elle n'avait plus, en 1561, la garde noble de ses enfants; Jacques du Bellay, seigneur du Bellay, chef de la branche aînée, était curateur de Marie du Bellay, fille aînée de Martin et d'Isabeau. Elle épousera Réné du Bellay, fils de son curateur.

Ses deux sœurs puînées, Catherine et Jeanne, étaient sous la tutelle de Charles de Poupart, curé de St-Séverin d'Oucques.

« Pendant sa viduité Isabeau Chenu fut souvent visitée par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et elle luy débaucha Catherine sa fille, à cause de quoi elle la fit garder six mois et sur les plaintes de la reine de Navarre,

(1) *Arch. de Maine-et-Loire*, E. 2299.

le roi luy escrivit de la mettre en liberté et la traiter doucement. Elle fut obligée de la relâcher et l'envoya à la reine de Navarre pour ne la plus voir et en eut douleur jusqu'à sa mort à Glatigny (1). »

Nous avons retrouvé à la Bibliothèque nationale la correspondance concernant ce drame de famille. Le dossier comprend deux lettres du roi Charles IX, deux de Catherine de Médicis, la reine-mère, et plusieurs de Jeanne d'Albret. La reine de Navarre commence ainsi : « Ma cousine, feu mon cousin M. de Langey, votre mary, a laissé apres lui une telle mémoire de laffection qu'il a toujours eue en la maison du Roy mon mary..... que ne pourrois par meilleurs offices..... témoigner la recordation que j'en ay qu'à l'endroit de ses enfants..... »

Isabeau Chenu reçut ces lettres à Glatigny et répondait du même lieu, à la fin d'octobre 1561, à la reine-mère :

« Madame, j'ay receu les lettres qu'il a plu au Roy et à vous mécrire.....

« Il est avenu le jour de Pasques fleuries dernières, comme j'allois à la messe et à la procession des Rameaux (2), la dite Caterine me refusa de venir avec moy..... et pour cette désobéissance je luy commanday lors de ne bouger de sa chambre, jusques à ce qu'elle eut apris à m'obéir et à me suivre partout où j'irois. Depuis ce temps, elle n'est point partie de cette chambre qui est une chambre près de la mienne et en laquelle sa sœur et deux autres demoiselles luy font ordinairement compagnie tant de jour que de nuit et le demeurant de son traitement luy a été fait tout comme à moy même. Voilà, Madame, le mauvais traitement et la cruelle prison qu'on vous a dit..... »

(1) Bibliothèque d'Angers, *Généalogie de la Maison du Bellay*, manuscrit in-fol., 992.

(2) Les protestants rejettent la prière pour les morts.

La reine-mère se déclara satisfaite, mais Jeanne d'Albret, qui commit tant d'excès en faveur du protestantisme, réclama au nom de la liberté qu'elle respectait si peu, et fit si bien qu'elle entraîna à sa cour Catherine du Bellay et la maria à Charles de Lavardin de Beaumanoir, qui fut tué à la Saint-Barthélemy.

*
* *

« Les *Mémoires* de Guillaume et de Martin du Bellay ont été publiés pour la première fois en 1569, in-folio, par les soins de René du Bellay, baron de La Lande, gendre de Martin, qui en trouva le manuscrit dans la bibliothèque de son beau-père. Cette édition, imprimée à Paris, a été suivie de beaucoup d'autres, parmi lesquelles on nous désigne celles de Paris, 1570, in-8°; d'Heidelberg, 1571; de Paris, 1572, in-fol., et 1573, in-8°; de La Rochelle, 1573 et 1593; de Paris, 1582, in-fol., 1586, in-8°, et 1588, in-fol.; de Genève, 1594, in-8°. Une édition, ou plutôt une traduction, en a été faite, au dernier siècle, par l'abbé Lambert, qui l'a publiée sous ce titre : *Mémoires de Martin et de Guillaume du Bellay-Langey,* mis en nouveau style; Paris, 1753, 7 vol. in-12. On les trouve encore dans les tomes XVII, XVIII et XIX de la collection publiée par M. Petitot. Il y en a une traduction latine de Hugues Sureau, sous ce titre : *Martini Bellaii Langœi Commentariorum de rebus Gallicis libri X;* Francfort, 1575, in-fol. Enfin, on conserve à la Bibliothèque Nationale un exemplaire des Mémoires, chargé de notes manuscrites, de François de Noailles, évêque d'Acqs (1). »

La Bibliothèque Nationale ne possède que deux lettres de Martin du Bellay (2).

(1) HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*. t. IV, p. 163.

(2) Fonds Coislin, n° 1832, et fonds de Béthune, n° 8604.

Ses *Mémoires* sont son œuvre principale et l'ouvrage d'histoire militaire et diplomatique le plus estimé du XVI^e siècle. L'auteur s'y révèle homme d'Etat et soldat qui parle des évènements auxquels il a participé et des personnages de son temps, dont il n'est pas un des moindres. Habile sans égoïsme, ce qui est rare, il acceptait avec bonne humeur les responsabilités et son courage fut toujours égal dans les conseils et dans l'action.

---



# LES GRANDS JOURS

## DU VENDOMOIS

par M. ISNARD, Conseiller à la Cour d'Appel de Bourges

---

L'étude de nos vieilles institutions présente toujours un réel intérêt pour l'histoire locale ; c'est à ce titre que nous avons entrepris celle d'une ancienne juridiction qui, sous l'appellation un peu pompeuse de *Grands Jours du Vendomois,* fonctionna pendant deux siècles dans notre ville.

A plusieurs reprises, les archéologues s'en sont occupés ; nous citerons, notamment, un intéressant mémoire de M. A. Dupré, bibliothécaire à Blois (1), au Congrès archéologique qui se tint, en 1872, à Vendôme, formant l'étude la plus étendue que nous connaissions sur ce sujet, ainsi que deux travaux de M. A. de Trémault (2) et de M. J. Thillier (3).

(1) *Congrès archéologique de France* (XXXIXe session), p. 611.

(2) *Le Vendomois à la fin du XVIIe Siècle,* d'après le Mémoire sur la généralité d'Orléans, de l'intendant de Bouville (*Bull.* année 1866, p. 198).

(3) *Compte de la recette de Vendôme pour l'année 1583* (*Bull.* année 1879, p. 52, 213, 323 et année 1880, p. 74, 78, 140).

Mais les documents pouvant servir à reconstituer l'histoire des Grands Jours sont rares et incomplets, peut-être même faut-il désespérer de découvrir jamais des pièces qui permettent d'étudier d'une manière satisfaisante une institution qui a laissé peu de traces.

Plus heureux, cependant, que nos prédécesseurs, nous avons pu feuilleter les minutes des jugements rendus aux Grands Jours pendant la dernière période de leur existence, qui prit fin, en 1714, par suite de la création à Vendôme d'un bailliage prévôtal royal.

Sans pouvoir encore malheureusement nous flatter de produire une étude de tous points satisfaisante, nous allons rechercher l'origine, les attributions et le fonctionnement de cette haute juridiction, dont quinze années seulement (de novembre 1690 à janvier 1694 et de février 1703 à mars 1714) nous sont révélées par les minutes du greffe de Vendôme (1).

Le peu d'étendue de la période à laquelle s'étendent ces minutes, demanderait une explication ; mais c'est plutôt un point d'interrogation que nous allons poser, tout en risquant une réponse hypothétique et hasardeuse.

Les archives du tribunal de Vendôme renferment les vieux registres et les minutes, non seulement du bailliage de Vendôme, mais aussi de toutes les juridictions royales et seigneuriales supprimées par la Révolution ; il est à remarquer que toutes les liasses, sauf d'assez rares exceptions, ne remontent guère plus haut que l'année 1700.

A quoi attribuer cette situation assez difficile à expliquer, surtout pour les minutes du bailliage, la justice ordinaire du pays ? Généralement, c'est aux incendies ou aux déménagements qu'il faut imputer la disparition

(1) Nous n'avons pu trouver que *trois liasses* des minutes des Grands Jours. Il y a une lacune de neuf années (de janvier 1694 à janvier 1703).

des archives judiciaires. Or, depuis plus de 500 ans, la justice se rend à Vendôme, dans le vieux monument du XIIIe siècle, remanié au XVe par la comtesse Marie de Luxembourg et si tristement modernisé depuis, sans qu'à notre connaissance aucun incendie l'ait jamais compromis.

Il faut donc trouver une autre raison ; à défaut de meilleure, je proposerais une explication qui me paraît assez plausible.

Au moment de l'organisation judiciaire qui suivit la Révolution, lorsque l'institution des Tribunaux d'arrondissement fit centraliser au Palais de Justice de Vendôme les archives de toutes les juridictions supprimées, on dut certainement être effrayé de la masse de vieux papiers qu'il s'agissait de faire tenir dans un local exigu, et comme le culte des documents anciens était alors loin d'être en honneur autant qu'il l'est devenu depuis, on aura probablement pensé qu'il serait bien suffisant de conserver les registres et minutes du dernier siècle, le surplus pouvant être considéré comme sans intérêt.

Tous les vieux papiers remontant au-delà du XVIIIe siècle durent, en conséquence, être vendus et passés au pilon, sauf quelques liasses isolées qui constituent les exceptions dont j'ai parlé ; je n'ai jamais ouï dire qu'un archéologue ait eu la bonne fortune de rencontrer quelques-uns de ces anciens documents, dont on regrette maintenant la perte.

Quel que soit le mérite de l'hypothèse que j'avance, elle pourrait expliquer la date à peu près uniforme à laquelle s'arrêtent les archives de notre greffe.

Mais revenons aux Grands Jours de Vendôme, dont cette digression nous a un peu écartés.

---

I

Comme le faisait remarquer M. Dupré, nos *Grands Jours* n'ont rien de commun avec les Grands Jours des Parlements, dont les derniers, tenus en 1666 à Clermont, en Auvergne, eurent pour historien le célèbre Fléchier, depuis évêque de Nîmes.

Cette appellation de *Grands Jours* s'appliquait, en effet, à deux ordres de juridiction bien différents.

Les plus connus, tels que les Grands Jours d'Auvergne, étaient « une assise ou séance extraordinaire que les « Parlements et les autres Cours supérieurs tenaient de « temps en temps, dans quelque ville de leur ressort « éloignée du lieu de leurs séances ordinaires, pour « entendre les plaintes que les habitants de la province « pouvaient avoir à faire contre les juges et autres « officiers de justice du pays, et aussi pour procurer, « par leur présence, une prompte expédition des affaires « les plus importantes et singulièrement des procès « criminels.

« Ils ont été nommés *Grands Jours*, comme étant des « jours solennels de plaidoirie, tant par l'importance des « affaires qui s'y traitent, que par la considération de « ceux qui les tiennent (1). »

Ces Grands Jours semblent avoir été institués pour la première fois par un édit de Philippe le Bel de l'an 1302. Il s'agissait des Grands Jours de Champagne, qui devaient être tenus périodiquement deux fois par an à Troyes (2). Cette juridiction d'exception fut assez souvent établie depuis par d'autres ordonnances.

(1) Merlin — *Répertoire de jurisprudence*, v. Grands Jours.

(2) *Glossaire du Droit français*, par Ragueneau, revu par Laurière.

Tout autre est l'institution à laquelle appartiennent nos Grands Jours du Vendomois. C'était une juridiction ordinaire devant laquelle, par privilège spécial, il est vrai, étaient portés les appels des juges établis par les Reines de France, Princes du sang et *Pairs* du royaume, dans leurs domaines, douaires et apanages (1). Merlin cite les Grands Jours des ducs d'Anjou, d'Angoulême, d'Auvergne, du Berry, du Bourbonnais, de Châtellerault, de Montmorency, des comtes de Clermont en Auvergne, de Clermont en Beauvoisis, du Maine, du Poitou, de Soissons, de Vertus, mais il oublie les nôtres, qu'indiquait cependant Denisard (2).

On voit que la juridiction des Grands Jours était loin d'être particulière au Vendômois ; c'était simplement un tribunal d'appel érigé, comme nous venons de le dire, par privilège et formant une juridiction seigneuriale supérieure. C'est là ce qu'il y a de spécial à cette institution.

On n'avait pas, en effet, sous l'ancien régime, nos idées modernes sur l'organisation de la justice.

La justice, que nous considérons comme une nécessité sociale et un organe indispensable de la vie des peuples, était considérée comme un acte de souveraineté bien plus que comme un service public.

Tout le monde admettait que les seigneurs, comme conséquence de la part de souveraineté qu'ils détenaient, pouvaient rendre la justice sur leurs terres. Loyseau soutenait cependant que c'était là un empiètement sur l'autorité royale (3).

(1) Loyseau — *Traîté des Seigneuries*, chap. VI, nº 36.

(2) Denisard — *Collection de Décisions nouvelles*, v. Grands Jours.

(3) Loc. citato.

Mais les juges peuvent se tromper ou être trompés. Il est universellement reconnu qu'il est bon que leurs sentences puissent être revisées par une juridiction supérieure. Le perdant peut donc appeler de leurs jugements et le nouvel examen de la cause est confié à des magistrats considérés comme présentant plus de garantie tant par leur nombre que par des conditions présumées plus grandes d'expérience et de capacité.

Ces idées, qui nous semblent actuellement constituer toute la théorie de l'Appel, étaient loin de la contenir autrefois ; l'appel était devenu un moyen politique, qui avait notablement servi à l'extension de l'autorité royale.

Par la force même des choses, des tribunaux d'appel n'avaient pas tardé à être institués dans les justices seigneuriales, aussi bien que dans les juridictions royales. Ces appels avaient même fini par occasionner de criants abus par suite de leur multiplicité, qu'augmentait encore le recours toujours ouvert auprès des juridictions royales. Loyseau (1) en cite un curieux exemple, souvent rappelé, et concernant une région bien voisine de la nôtre : « Il se trouve en plusieurs endroits, dit-il, quatre degrés « de juridiction seigneuriale et il faut passer par six « justices avant qu'avoir arrest. Comme, par exemple, au « comté de Dunois, la justice de Rameau ressortit à « Pelpateau, Pelpateau à Montigny, Montigny à Chas- « teaudun, Chasteaudun à Blois et Blois au Parlement ; « de cette sorte, les procès vivent et durent autant que « les hommes. »

C'est qu'en effet les rois avaient tenu à établir partout le droit d'appel à leur justice ; c'était la conséquence naturelle de la maxime qu'ils parvinrent à faire accepter, que *toute justice émane du Roi*.

(1) Loyseau — *Discours de l'abus des Justices de Village*.

On en était venu en théorie, sinon en pratique, à dénier aux seigneurs le droit d'avoir une juridiction d'appel, ou, comme on le disait, le *droit de ressort,* parce que c'était un acte de souveraineté qui ne pouvait appartenir qu'au Roi (1).

Par suite de règlements qui se perdent dans la nuit des temps et dont il est malaisé de reconnaître la date et les causes, les appels du bailliage de Vendôme étaient portés à la sénéchaussée de Baugé, en Anjou (2), tribunal assez éloigné, ce qui devait causer une véritable gène aux justiciables.

(1) « Le Procureur Général du Roy a toujours maintenu que les « grands officiers de France, ny autre sujet du Roy de quelqu'autorité « qu'il soit, n'a ressort (qui est droit de souveraineté) s'il n'a titre du « Roy... Or ce droit de ressort, qui dépend tellement de la souve- « raineté que même en ces passages il est appelé droit de souveraineté, « comprend tout droit de connaître des causes d'appel et par consé- « quent tant d'avoir à soi un second degré de juridiction que d'en « donner à ses vassaux... les baillifs, qui avoient accoutumé de con- « naistre des plaintes du prévost et autres juges inférieurs, ont, par « conséquent, connu des appellations interjetées de leurs sentences. « Et ainsi non seulement les Ducs et les Comtes, mais aussi les « Vicomtes, Barons et Chastelains ayant droit de bailliage ont par ce « moyen usurpé le droit de ressort et souveraineté en cas d'appel, « droit qui anciennement étoit si rare et si précieux qu'il n'y avoit « que les Reynes, Enfants et Pairs de France qui le pussent avoir en « leurs douaires, appanages ou pairies, encore ne l'avoient-ils pas de « leur propre droict, mais seulement par concession spéciale du Roy. » (Loyseau — *Traité des Seigneuries*, nos 36 et 64).

(2) D'après Pocquet de Livonnière (*Coutume du pays et duché d'Anjou*, avec le commentaire de Gabriel Dupineau et les notes de Me Charles du Moulin — Brève notice de la province d'Anjou), cela remontait à l'an 1090 : « Geoffroy de Preuilly, qui se trouva comte de « Vendôme du chef d'Euphrosine, sa femme, sœur et héritière de « Bouchard IV, comte de Vendôme, ayant eu guerre avec Lancelin, « seigneur de Baugé, en Anjou, demeura son prisonnier après la « perte d'un combat ; on prétend que pour sortir de prison, il consentit « que le Vendomois ressortirait au siège de Baugé. »

Un édit de François Ier, de février 1515, érigea le comté de Vendôme en duché-pairie au profit de Charles de Bourbon, comte de Vendôme. L'édit reste muet au sujet des Grands Jours et on lit, dans le Mémoire de l'intendant de Bouville (1), que « l'établissement de cette « juridiction fut accordée à Charles premier, duc de « Vendôme, en 1515, peu de temps après que François Ier « eut érigé Vendôme en duché-pairie en sa faveur. » La même phrase se retrouve littéralement dans le *Grand dictionnaire historique et critique* de Bruzen de la Martinière (v. Vendôme).

Il en faudrait conclure que les Grands Jours de Vendôme ont été institués par un acte indépendant de l'édit d'érection du duché ; cet acte nous l'avons cherché inutilement ; il ne se trouve pas dans le *Catalogue des Actes de François Ier*, qui a été publié, en 1894, par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Il serait surprenant que cet édit fort important pour notre région n'eût laissé aucune trace et nous arrivons à nous demander s'il a jamais existé et si les Grands Jours n'ont pas fonctionné uniquement en vertu de l'édit d'érection du duché, comme conséquence de la qualité de pair de France conférée à Charles de Vendôme.

M. Dupré considère cette origine comme légendaire (*Origine de l'appel des jugements de Vendôme devant la Cour de Baugé.* — Congrès archéologique, v. p. 158).

M. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Angers, dans un travail intitulé : *Note sur la coutume de Vendôme* (page 6), a étudié également cette question, et Lancelin de Baugé lui paraît un personnage imaginaire ; un copiste aurait écrit *Belgiacum* au lieu de *Belgenciacum* et on aurait, par suite, attribué à un faux Lancelin de *Baugé* ce qui revenait à Lancelin de *Beaugency*, qui a bien détenu comme prisonnier le comte Geoffroy de Preuilly.

(1) *Bull.* année 1866, p. 198.

Le droit pour les pairs d'avoir une juridiction d'appel est, en effet, reconnu par Loyseau : « Il y a encore un « autre privilège qu'ont les Pairs laïcs seulement, qui leur « était commun anciennement avec les apanages, dots et « douaires de France, d'avoir outre leur justice ordinaire, « encor une autre justice supérieure où l'ordinaire res- « sortit par appel, ce qui s'appelle proprement *droit de* « *ressort*, c'est-à-dire droit d'avoir une justice supérieure « et de ressort où leur justice ordinaire ressortisse... « Et encore... ni les Pairs, ni les apanagés de France « n'ont pas ce droit de ressort de droit commun, mais « seulement par concession spéciale. Cette justice supé- « rieure et de ressort est appelée *Grands Jours* (1). »

L'autorisation de tenir les Grands Jours n'aurait pas toutefois été de « droit commun, mais seulement par « concession spéciale. » Tel était aussi l'avis de Laurière : « Nos rois ont accoutumé quelquefois de le donner aux « reines douairières, à leurs frères ou enfants apanagés « et aux Pairs lais de France, en leurs douaires, « domaines, apanages et Pairies, et à la charge que les « appellations des *Grands Jours* ressortiront au Par- « lement. Et faut noter que toute création de Pairie laie « n'a ressort de Grands Jours, s'il n'est exprimé par icelle « ou par lettre à part (2). »

S'il en était ainsi en droit strict, il nous parait vraisemblable que l'usage s'était introduit pour les Pairs de considérer que l'établissement des Grands Jours étaient pour eux un droit. Un passage du commentaire de Chopin, sur la *Coutume d'Anjou*, le ferait croire volontiers : « Mesme « quand l'on baille en apanage des terres du domaine,

(1) *Traité des Seigneuries*, chap. VI, nº 57.

(2) *Glossaire du Droit français*, par Ragueneau, revu et corrigé par E. de Laurière (v. Grands Jours).

« on y adjouste deux degrés de juridiction, en sorte que « les apanagers en titre de duché ont des juges des « *Grands Jours* qui connoissent des appellations, comme « *tout autre Pair de France,* tant et si longtemps qu'ils « jouissent de l'apanage (1). »

Nous avons recherché dans le P. Anselme (2) les édits d'érection des diverses pairies, la plupart ne font aucune mention expresse pour les Pairs nouvellement créés de l'autorisation d'instituer cette juridiction.

L'édit de François I[er], érigeant le comté de Vendôme en duché-pairie, contient toutefois une formule qui se retrouve assez fréquemment dans les autres actes de même nature et d'où on peut inférer pour le nouveau Pair de France le droit de tenir les Grands Jours : « Voulons et nous plaist, iceluy (le duché-pairie) être « nommé et appelé le duché de Vendosmois, pour en « jouir et user par nostre dit cousin, ses hoirs et « successeurs masles à toujours perpétuellement, à titre « de duc et Pair de France, avec les honneurs et préro- « gatives et prééminences appartenant à Ducs et Pairs, et « ainsi que nos autres Pairs jouissent, soit tant en « *justice, juridiction* qu'autrement, et sous le ressort de « notre dite cour de parlement, en ce non compris les « cas royaux, dont la connaissance appartient à nos juges « pardevant lesquels nous voulons iceux ressortir comme « ils ont accoutumé (3). »

(1) *Commentaire sur la Coutume d'Anjou.*

(2) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, par le P. Anselme, augustin déchaussé.

(3) P. Anselme — *Histoire généalogique*, etc., t. III, p. 466.

Un édit de la même époque (février 1514), portant donation par François I[er] du duché d'Angoulême à Louise de Savoie, sa mère, et érection de ce duché en pairie, portait expressément : « Voulons et « octroyons à notre dicte dame et mère qu'elle tiengne sa vie durant

Les mots « *tant en justice, juridiction qu'autrement* « *et sous le ressort de notre dite cour de parlement* », semblent bien indiquer que le nouveau duc jouira des prérogatives des autres Pairs et aura, comme c'était le plus fréquemment l'usage, droit de ressort au moyen de la juridiction d'appel connu sous le nom de Grands Jours. La condition stipulée dans l'édit que ce sera *sous le ressort du parlement de Paris,* signifie que les justices du duc de Vendôme ne seront plus soumises à l'appel devant les juridictions ordinaires (1), mais qu'elles seront

« les dicts duchiez en tout droit et tiltre de Perrie et qu'elle y ayt et « puisse avoir et faire tenir *court de grandz jours*, esquelz seront « relevées et décidées les appellations desditz juges et sénéchaulx « dudict duché, et desdicts grans jours ressortiront en notre court de « parlement de Paris, ainsi que sont ceulx des princes et seigneurs « tenans de nous en peirie. » (P. Anselme Ibid., p. 114). Mais l'édit d'érection de la Vicomté de Châtellerault en duché-pairie, de la même époque également, reproduit la formule que nous avons transcrite pour le duché de Vendôme, il en est de même de l'édit érigeant le comté de Montpensier en duché-pairie (février 1522). A une époque antérieure, on trouve des lettres patentes du 4 juin 1392, portant permission à Louis de France de faire tenir des *Grands Jours* dans son duché d'Orléans (P. Anselme, ibid., p. 110). Il y a également une autorisation expresse dans l'édit d'érection du duché-pairie de Nemours, en date du 9 juin 1404 (ibid., p. 248), ainsi que dans les lettres qui confirment le titre de pairie au comté de Nevers, en mai 1505 (ibid., p. 443), mais une déclaration du roi Henri II, du 29 octobre 1553, constate que « de toute ancienneté, il y eust *grands jours* à Montmorency. » (Ibid., p. 555).

(1) En ce non compris *les cas royaux,* c'est-à-dire les crimes ou délits dans lesquels la majesté du Prince, les droits de sa couronne, la dignité de ses officiers et la sûreté publique avaient été violés. La liste en était longue et s'étendait incessamment ; ce qui, au début, était l'exception, avait fini par devenir presque la règle générale. On en était venu jusqu'à comprendre dans les cas royaux la chasse *dans les plaisirs du Roi* (Pothier — *Procédure criminelle*, section I, art. II, § 2).

toutefois sujettes à l'appel devant le Parlement de Paris (1).

L'institution des Grands Jours était donc, pour le seigneur qui les établissait sur ses terres, une question de souveraineté ; l'appel de ses justices se trouvait ainsi soustrait à des juridictions étrangères, telles que celle de Baugé pour le Vendomois, et le seul tribunal devant lequel on pût se pourvoir contre les décisions de ses juges, était la Cour des Pairs, c'est-à-dire le Parlement de Paris.

Cette question mise de côté, qu'y gagnaient les justiciables ? L'économie, résultant de ce qu'ils avaient plus près d'eux un tribunal d'appel ; peut-être aussi, dans certains cas, la suppression de plusieurs degrés de juridiction s'échelonnant les uns par-dessus les autres, comme nous l'avons vu pour la justice de Rameau.

L'utilité des Grands Jours n'était pas cependant unanimement appréciée et il est curieux de voir que, par un édit du 30 juin 1528, François I^er^ suspend pendant la vie

(1) Malgré la création de plusieurs parlements dans les provinces, c'était toujours de celui de Paris qu'il était question lorsque le roi disait, comme on le voit dans beaucoup d'ordonnances : « Notre Cour de Parlement. »

Des lettres de Charles VII, du 31 novembre 1444, déclarent que le duc d'Orléans, *comme pair de France*, n'est tenu de plaider ailleurs qu'au Parlement, *s'il ne lui plait* (P. Anselme, t. III, p. 180). Une déclaration de Louis XI, du 15 janvier 1465, énonçait que les pairs de France « par les droits et privilèges de ladite pairie, sont exemptz de « toutes autres courtz et juridictions en quelque lieu qu'elles soient », autres que le Parlement de Paris (ibid., p. 327), et un arrêt du Parlement de Paris du 20 mai 1485 contre les gens tenant l'Echiquier de Normandie, qui avaient entrepris contre les droits de la pairie d'Eu, déclarait que le comte, tant à cause de son comté de Nevers qu'à cause de son comté d'Eu, était et est Pair de France « et par ce « moyen n'est sujet qu'au Roy, ne tenu de plaider ailleurs qu'en « ladite Cour, ni pareillement ses sujets de son dit comté d'Eu tenus de « ressortir en dernier ressort ailleurs qu'en ladite Cour. » (ibid. p. 330).

de sa mère, les Grands Jours des duchés de Bourbonnais, Châtellerault et du comté de Clermont, comme « grandement à la charge et foulle de ses subjetz » qui se trouvent « fort travaillez, fatiguez et molestez » d'un degré de juridiction inutile, si bien que c'est la cause des « perditions et destructions de la plupart des bonnes « maisons et subjectz desdicts duchiez et comté » (1).

L'avènement au trône de Henri IV, roi de Navarre et duc de Vendôme, en 1589, n'interrompit probablement en rien le fonctionnement des Grands Jours; c'est seulement, il est vrai, par contrat dressé à Angers, le 3 avril 1598, que le duché de Vendôme fut conféré à César, Monsieur, fils de la belle Gabrielle d'Estrée, légitimé de France, mais la réunion à la couronne du domaine de Navarre n'eut lieu que par édit du mois de juillet 1607 et, par une déclaration du mois d'août suivant, le duché-pairie de Vendôme, *donné à son fils César,* en fut expressément excepté (2).

A la mort de Louis-Joseph, dernier duc de Vendôme, survenue à Tiguaroz, en Espagne, le 11 juin 1713, décédé sans enfants, le duché-pairie fit retour à la couronne.

Un édit de Louis XIV, donné à Marly au mois de novembre 1713, créa à Vendôme un bailliage prévôtal, dont nous parlerons plus loin, en faisant connaître la nouvelle organisation judiciaire qui en résulta pour le Vendomois.

---

(1) P. Anselme, t. III, p. 104.
(2) P. Anselme, t. IV, p. 140.

II

Il nous faut maintenant aborder l'organisation et le fonctionnement des *Grands Jours*.

Institués pour le duché de Vendôme, il était appelé devant eux de toutes les justices ducales.

Les juridictions du Vendomois se composaient, à cette époque du bailliage ducal de Vendôme, qui s'étendait au haut et bas Vendomois. Il était divisé en quatre châtellenies ou sièges particuliers, Vendôme, Montoire, Savigny et Saint-Calais. Vendôme était le siège principal et sa juridiction comprenait, tant en première instance qu'en appel, la ville de Vendôme et tout le haut Vendomois formant 45 paroisses. La justice de la Roche-Turpin, bien que située dans le bas Vendomois, était également de son ressort.

Les sièges de Montoire, Savigny et Saint-Calais, avaient pour juridiction le bas Vendomois, qui comprenait, outre ces petites villes, 42 paroisses. Montoire était le plus important de ces sièges ; toutes les hautes justices du bas Vendomois y ressortissaient, sauf celles du Sentier, des Hermittes et de Villedieu, qui allaient en appel à Baugé, celles de la Ferrières et d'Epeigné à Tours, celle de la Flotte à Savigny, et celles de Mazangé et de Riverolles à Saint-Calais.

Le bailly de Vendôme, officier de robe, était qualifié de lieutenant-général ; il avait, à Vendôme même, un lieutenant particulier, et on lui reconnaissait le droit de tenir ses assises à Montoire, à Savigny et à Saint-Calais, dont les juges portaient le titre de lieutenants particuliers (1).

(1) Voir le *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique* de Bruzen de la Martinière (v. Vendôme), ainsi que le *Mémoire sur la généralité d'Orléans* de l'intendant de Bouville, publié par M. A. de Trémault (*Bull.* année 1866).

En consultant les minutes que nous possédons, nous voyons les Grands Jours statuer sur les appels de sept juridictions différentes.

Les appels du bailliage de *Vendôme* sont les plus nombreux ; puis viennent ceux des sièges de *Montoire, Savigny* et *Saint-Calais,* sièges secondaires, comme nous venons de le voir, dont les jugements portaient comme intitulé : « Le bailli du Vendomois ou son lieutenant à..... » On en trouve encore du bailli du marquisat de Courtauvau, à *Bessé,* et du bailli de *Lancé.* Nous voyons même statuer sur un appel du siège de *Ponsay* (1).

Il faudrait y ajouter *Bouloire* (2), dont nous n'avons trouvé nulle part le nom dans nos minutes, mais qui figure dans l'énumération faite par François Forest, procureur et poëte vendomois du XVII[e] siècle :

> Viendront par appel de *Bouloire,*
> S[t]-Calais, Savigny, Montoire,
> Vers les juges supérieurs,
> En quittant les inférieurs.

Les Grands Jours formaient tantôt un second degré de juridiction, tantôt un troisième, car les petites justices seigneuriales venaient d'abord en appel à Vendôme ou aux trois sièges secondaires que nous venons de nommer.

On peut en relever plusieurs exemples : le procureur fiscal (3) du comté de *Laserse* (?) avait appelé d'un jugement rendu par le bailli de la châtellenie des Loges, le

(1) *Poncé* (audience du 20 novembre 1693).

(2) Actuellement chef-lieu de canton dans la Sarthe. — Il semble que les appels de Bouloire devaient ressortir, en 1[er] degré, à S[t]-Calais.

(3) On nommait *procureurs fiscaux* les magistrats chargés des fonctions de ministère public dans les justices seigneuriales.

6 juin 1712 ; l'appel avait été porté au siège de S[t]-Calais. Les Grands Jours réforment la décision rendue en appel et déclarent qu'il a été bien jugé par les juges de la châtellenie (1).

Nous trouvons un peu plus loin (2) une sentence rendue sur l'appel d'un jugement du bailli du Vendomois ou son lieutenant à Montoire, qui avait confirmé un jugement du siège de Poncé.

Après ce troisième degré de juridiction, l'appel au Parlement en ouvrait un quatrième aux plaideurs, qui n'avaient ainsi que peu à envier à ceux de Rameau en Dunois.

Nous ne croyons pas que les Grands Jours connussent des affaires criminelles. Cependant nous trouvons, le 8 février 1703, une plainte pour *vol* contre Jacques Girard, et, le 16 mars suivant, les Grands Jours rendent contre lui un *décret de prise de corps* pour un autre vol, sur la plainte du Procureur du Roi et de Son Altesse. Nous n'avons pu trouver la suite de ces affaires.

A une autre audience (3), Bucheron père est condamné à cent sols d'amende « sur les conclusions du Procureur « du Roy et de Son Altesse en ce duché, pour raison « des violences et voies de fait commises par ledit « Bucheron père et en la personne dudit Michel Bucheron, « son fils, l'ayant frappé à nostre audiance d'un coup « de baton. » Il s'agit, comme on le voit, de ce qu'on nomme un délit d'audience, et les magistrats même civils ont toujours eu le droit de réprimer les faits de cette nature.

(1) Audience du 15 septembre 1713.

(2) Audience du 16 février 1714.

(3) 14 mai 1709.

Le 21 février 1710, un malheureux débiteur obtient mainlevée de la saisie de son mulet, sur l'ordre de verser au saisissant « 18 sols, outre les 3 sols par lui payés à « l'intéressé. » L'huissier qui avait pratiqué la saisie avait manqué, parait-il, à ses devoirs (le jugement ne dit pas d'une manière précise en quoi), mais le même jugement contient ce qui suit : « Et faisant droit aux « conclusions du Procureur du Roy et de Son Altesse, « avons interdit ledit Chevreuil (c'est l'huissier) de ses « fonctions, et iceluy condamné en trois mille livres « d'amende pour les contraventions faites à l'ordonnance « et aux déclarations du Roy, dont moitié appartiendra « à Son Altesse et l'autre moitié à l'appelant. » Les Grands Jours exerçaient donc sévèremeut le pouvoir disciplinaire envers les officiers ministériels de leur ressort, et le paysan, à qui la saisie intempestive de son mulet devait rapporter quinze cents livres, s'en alla sûrement fort satisfait; mais le jugement ne nous dit pas s'il put se faire payer par l'huissier Chevreuil de cette large indemnité.

Il n'est généralement pas aisé de se rendre bien compte de la nature et de l'importance des affaires soumises aux Grands Jours, non plus que de l'objet des litiges. On sait que jadis les jugements n'étaient pas motivés : le plus souvent, ceux que nous possédons ne contiennent aucun exposé des faits.

En cas de confirmation, et c'est le cas le plus fréquent, après l'indication des noms et qualités des parties et les noms de leurs avocats et procureurs, vient l'énonciation du jugement dont il est fait appel, puis la sentence qui est ainsi conçue : « Nous disons qu'il a été bien jugé, mal « et sans grief appelé, ordonné que ce dont est appel

« sortira son plein et entier effet, condamné l'appelant
« en l'amende ordinaire vers la Cour (1) et aux dépens
« de l'instance taxés à la somme de.... non compris la
« grosse du jugement dont est appel, signification d'icelle
« et du présent jugement. »

Lorsqu'il y a infirmation, voici la formule : « Nous
« disons qu'il a été mal jugé par le jugement dont est
« appel, émendant et corrigeant, avons déchargé ledit
« appelant des condamnations contre luy prononcées par
« iceluy et condamné ledit..... aux dépens de la cause
« principale et d'appel taxés à... non compris, etc... (2). »

Nous ne connaissons guère l'objet du procès que dans le cas où le premier juge, ayant débouté le demandeur, il y a condamnation en appel, ou bien encore lorsque les Grands Jours modifient le montant de la condamnation. Alors, en infirmant, les juges d'appel sont bien obligés de dire à quoi, sinon pourquoi, ils condamnent. Après les mots « *émendant* et *corrigeant* », nous lisons : « Nous
« l'avons condamné et condamnons de payer audit intimé
« la somme de 7 livres à laquelle nous avons fixé le prix
« du poinçon de vin en question et de son fût (3). » On voit combien, dans notre région, le vin a augmenté depuis !

Dans les dernières années, les jugements ne sont pas davantage motivés, mais on y trouve parfois un exposé succinct des prétentions respectives des parties ; on peut donc se rendre compte de la nature de l'affaire (4).

(1) Dans quelques rares jugements, cette amende est fixée à 7 livres 6 deniers (audience du 13 janvier 1713).

(2) Audience du 27 mars 1711.

(3) Audience du 26 avril 1709.

(4) On trouvera plus loin, *Appendice* n° 1, la reproduction des diverses phases d'un procès de cette époque, et on y verra de combien peu d'importance étaient certaines affaires.

Parmi les jugements infirmés, nous en trouvons un réformé pour un motif assez singulier pour avoir paru aux juges des Grands Jours mériter d'être exceptionnellement indiqué. Cela montre le laisser-aller auquel s'abandonnaient les petites justices de village, dont Loyseau dépeint si sévèrement les abus (1). On sait que la compétence des officiers de justice est exclusivement territoriale et qu'ils ne peuvent accomplir régulièrement aucun acte de leurs fonctions hors de la circonscription où ils ont le droit de les exercer. Le bailli de Lancé habitait Vendôme et trouvait commode de ne pas se déplacer pour rendre ses jugements. Mais le prieur du lieu, qui avait perdu son procès, en appelle aux Grands Jours, qui statuent en ces termes : « Nous avons déclaré « lesdits jugements nuls, pour avoir été rendus par ledit « juge *en sa maison à Vendôme,* sans avoir sur ce pris « aucune permission de ce faire, ni être signifié aucun « acte pour plaider suivant l'ordonnance..... (2). »

Parfois, au lieu de confirmer ou d'infirmer les jugements qui leur sont déférés et sans que nous puissions savoir la raison de ces décisions, les Grands Jours renvoient l'affaire devant le Parlement : « Nous ordon-« nons que les parties se pourvoiront devant nos seigneurs « du Parlement pour être fait droit sur ledit appel, même « sur les dépens requis par ledit Champion, ainsi qu'il « appartiendra (3). »

Nos minutes sont loin de présenter la régularité de celles de nos jours. Elles sont écrites avec une extrême négligence, comportent de nombreuses abréviations, des

(1) Loyseau — *Discours de l'abus des justices de village.*

(2) Audience du 12 mars 1706.

(3) Audience du 20 décembre 1709. — Id. 13 mars 1693, 1er février 1704, 2 juin et 4 juillet 1713.

ratures, des surcharges, souvent même des blancs ou des lacunes importantes. Parfois le même jugement est de plusieurs écritures.

Elles sont d'ailleurs sur papier timbré à 7 deniers, avec une augmention de 2 deniers (9 deniers au total) et, dans les dernières années, à 1 sol 4 deniers.

Dans d'assez rares circonstances, d'ailleurs inexpliquées pour nous, les jugements portent en tête cette formule solennelle : « Les gens tenant le siège des Grands Jours « du Vendomois, à Vendosme, à tous ceux qui ces « présentes lettres verront, salut : Savoir faisons que « l'instance d'entre..... » Suivent les noms et qualités des parties (1).

Parfois, une mention analogue les termine : « Donné « au pallais de Vendosme, l'audience tenant, par nous « les gens tenant les grandz jours du Vendomois à « Vendosme, le vendredy neuf febvrier mil sept cens « trois. »

Nous avons vu qu'ils se donnaient le titre de *Cour* : « Condamné l'appelant en l'amende ordinaire vers la « *Cour*. »

Quelquefois les jugements sont signés par le président et même par tous les magistrats qui ont pris part à l'affaire, mais souvent il n'y a au bas qu'un paraphe, plus fréquemment encore il n'y a ni signature, ni paraphe.

Jamais on ne fait mention, comme c'est actuellement obligatoire, des noms des magistrats qui ont siégé, ni du greffier. Celui du président se trouve seul en tête du premier jugement porté sur chaque feuille.

Autant qu'il nous a été possible de nous en rendre compte, les litiges déférés aux Grands Jours étaient d'un très médiocre intérêt ; il s'agit, la plupart du temps, de

(1) Audience du 25 novembre 1690.

contestations bien minimes. Nous venons de voir une condamnation au paiement de 7 livres pour prix d'un poinçon de vin et de son fût; le 12 septembre 1710, François Nay de Chastillon est condamné au paiement de « la somme de 8 livres 8 sols restant de livraison de pain » dues à son boulanger; dans une autre affaire, François Sénéchal est condamné à payer à Jean Lion 12 livres 10 sols, « pour salaires d'avoir taillé, mondé, piqué les « chemins, ébourgeonné et accolé cinq boisselées de « vigne. » Dans le *spécimen* qu'on trouvera à l'appendice, l'intérêt du procès était de 50 sols; une décision rendue, le 14 novembre 1710, sur l'appel d'un jugement du bailliage de Vendôme, décharge l'appelant d'une condamnation à *trente sols* de dépens et compense tous les frais (1).

Il ne faut pas oublier qu'il n'existait pas à cette époque de juridiction inférieure analogue à nos justices de paix, bien qu'on puisse être tenté de leur comparer les justices de village, et que l'appel pouvait être formé contre toutes les décisions judiciaires, quelque fût la minimité du litige.

Parmi les plaideurs, appelants ou intimés, nous voyons passer nombre de noms connus dans le Vendomois, à commencer par S. A. Monseigneur le duc de Vendôme, puis les Bénédictins de la Trinité, les PP. de l'Oratoire, les Dames de la Virginité, etc. (2),

(1) Chacun se trouve ainsi payer les siens, mais non ceux de son adversaire.

L'examen des affaires portés devant les Grands Jours mériterait une étude moins superficielle, à laquelle nous devons renoncer, non sans regret.

(2) Nous donnons (*Appendice n° 2*) une liste de noms relevés sur nos minutes parmi les plaideurs.

L'appelant qui succombait était, nous l'avons vu, condamné en l'amende envers la Cour (1), et le perdant, appelant ou intimé, aux dépens taxés dans le jugement, mais quelquefois le montant de la taxe n'est pas rempli. C'est une des nombreuses négligences que nous avons signalées.

---

(1) « Ceux qui succombent dans les appels qu'ils interjettent des « jugements ou sentences, doivent estre condamnés en l'amende « ordinaire de fol appel. Dans les Cours souveraines, celui qui veut « faire juger ou poursuivre le jugement d'un appel, doit consigner « l'amende avant de demander l'audience, quand même le poursuivant « ne serait pas appelant, et elle est fixée à 12 livres par l'édit du mois « de février 1691, mais elle doit être rendue si le jugement est infirmé. « Dans les présidiaux, l'amende n'est que de 6 livres. » (Denisard — *Collection de décisions nouvelles*, v. *Amende*). Nous avons vu plus haut cette amende fixée, dans certaines affaires, à 7 livres 6 deniers. L'amende de *fol appel* est toujours en usage (art. 471 du Code de procédure civile).

# DOCUMENTS RELATIFS AU VENDOMOIS

M. Rottier, de Blois, membre de notre Société, a bien voulu extraire de la *Collection de Joursanvault*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de Blois, tout ce qui concerne le Vendomois et nous l'offrir pour le *Bulletin*. Nous sommes heureux d'en faire profiter nos abonnés.

### Mai 1334

Accord entre Jean, seigneur de Châteauregnault et Millançay, frère du comte Guy Ier, et le curé de l'église de Saint-Pierre du Foix Saint-Lomer-les-Blois, au sujet d'une rente d'un muids de blé achetée par ladite église à Jehan de Saint-Amen (St-Amand) sur la dîme de la paroisse d'Ouzouer qui relevait de la châtellenie de Châteaurenault. Jean de Châtillon confirme cette vente et reçoit l'église à foy et hommage en la place du vendeur. — L'acte est une copie délivrée le mercredi avant la Penthecouste (13 mai) 1847. (No 40).

### 23 Février 1335-36

*(Vendredy après la Saint-Père de Février)*

Quittance par Renaut Delile chevalier de la somme de 30l qui lui était due par le comte de Blois pour la réfection des molins de Courcelles pour lesquelles réfections ledit Mgr estoit tenu au dit chevalier. *(Sur ce Renaut Delile, alias de l'Isle, près Pezou, Cf. Epigraphie et Iconographie vendomoise,* t. 2, p. 347).

### 19 Mai 1352

Acte par lequel le Sgr de Pray reconnaît devoir au curé de l'église de Saint-Lubin de Landes douze deniers tournois de rente sur les cens de Villemardy donnés à la dite église par le Sgr de Villars son prédécesseur pour un anniversaire plus un demi-muids de blé méteil et une mine de mouturage à prendre chaque année, à la mesure de Vendôme, sur le moulin de Cholet, et comme depuis cinquante ans environ ce moulin avait été détruit, *vetustate et ruina totali dilapidatum, diruptum et destructum,* le Sgr de Pray s'engage à le rétablir et entretenir en bon état afin que le curé puisse percevoir son revenu. (Cette pièce, en latin, est contenue dans un vidimus donné par le bailli de Blois d'après le cartulaire de la cure de Saint-Lubin le 22 novembre 1406) (N° 176).

### 6 Février 1366-67

Acte par lequel le prieur de la Maison-Dieu de Blois reconnaît avoir reçu 40 florins d'or, *de cugno domini regis Franciæ,* que le comte de Blois devait à ce couvent pour remboursement d'une pareille somme avancée par le prieur afin d'acquitter une redevance due à l'abbé de la Trinité de Vendôme sur la métairie de Borde-Bure achetée par le comte de Guillaume Barrault écuyer et donnée ensuite au couvent de la Maison-Dieu (N° 587).

### 4 Février 1382-83

Quittance par Frère Jean Forget, pitancier du couvent de Bourgmoyen de 20 sols tournois dus à cette abbaye pour l'anniversaire de Mre Geoffroy de Lille (Geoffroy de Graçay) jadis vicomte de Blois. (N° 812).

### 24 Février 1394-95

Acte du garde de la prévôté de Paris contenant les copies vidimées de plusieurs cédules des généraux des

aides, lesquelles donnent décharge aux grenetiers des greniers à sel de Blois, Vendôme et Tours de diverses sommes montant au total à 966 livres 13 sols 4 d. t., comme ayant été payées au duc d'Orléans. Ces cédules avaient été délivrées en blanc par les généraux et remplies par Jacques Hémon, receveur général des aides pour l'année 1393 ; au dos de chacune d'elles se trouvait une note du grenetier portant qu'il n'avait rien payé et n'entendait pas s'aider de cette décharge dans ses comptes. En conséquence un arrêté des généraux des aides, daté du 18 janvier 1394-95 et inscrit à la suite des copies des cédules, renvoye ces pièces à Michel du Sablon, nouveau receveur général, et lui mande de faire payer la somme de 916 livres restant due au duc d'Orléans sans avoir égard aux décharges accordées par Jacques Hémon, son prédécesseur, ou par le trésorier du duc.

Il y a dans cette affaire un tripotage financier qu'il est difficile d'éclaircir. On ne peut savoir si le receveur général des aides avait trompé le duc d'Orléans ou si ce prince s'était entendu avec lui pour une manœuvre frauduleuse à laquelle la conscience des agents inférieurs se serait refusée. Quoiqu'il en soit, cet acte est un monument curieux du désordre des finances de Charles VI. (N° 866).

**9 Février 1419-20**

Acte par lequel Guarin de Launay, secrétaire du comte de Vertus, certifie qu'il a été payé en sa présence à Regnault de Beaumont vaslet de chambre de mondit Sgr la somme de 32 sols parisis pour les despens de luy et de certain nombre à gens d'armes qui avaient conduit l'artillerie de la ville de Bloys qui venoit à mondit Sgr pour mectre en obéissance certaines places du comté de Vendosme, dudict Vendosme à Mondoubleau. (N° 1122).

### 4 Septembre 1475

Acte par lequel Jehan Dupuiz procureur de messieurs les hospitaliers de Saint-Jehan de Jérusalem pour la commanderie de Sours (en pays chartrain) et Arville situé dans le Vendomois, canton de Mondoubleau, reconnait avoir reçu de M[de] la Duchesse d'Orléans 14 livres 2 sols 9 deniers que M[rs] les Hospitaliers ont le droit de prendre chascun an sur la boucherie de Blois, savoir 8 livres 2 sols pour l'échange de certains hommes, cens, rentes et tailles que M[rs] les Hospitaliers avaient au lieu de Peray (Pray, canton de Selommes). (N° 1490).

### 15 Mars 1513-14

Lettres signées de Pierre Dupuy, chevalier, conseiller et chambellan ordinaire du roy, bailly de Berry, de Jehan Salat maistre des requestes ordinaire de l'ostel et de Pierre Garbot, notaire et secrétaire du roy, commissaires depputez de par le roy sur le fait des engagements, ventes, aliénacions et baulx à ferme de ses domaines, aydes, greniers, gabelles, quatriesmes es villes de Blois, Vendosme, Chasteaudun, Orléans, Bourges, Nevers et autres circonvoisines. (N° 1590).

### 10 Avril 1587

Acte notarié par lequel damoiselle Marie Poisson, veuve de noble homme Jehan Daguerre (Daguier), viconte de Vendosme, reconnait avoir reçu de Noble Homme Noel Dehère, conseiller, notaire et secrétaire du roy, et commis par sa Majesté et messieurs les prévôt des marchands et eschevins de la ville de Paris au paiment des arrérages et rachapt de rentes constituées par le roy sur ses greniers à sel la somme de quatre escus sol et dix sols t. pour une demie-année de la rente appartenant à la dite damoiselle et faisant partie de la somme de cinq

cents livres de rente constituée par le roi aux échevins de la ville de Blois le 14 octobre 1553 sur son droit de gabelle du sel vendu et distribué au grenier à sel de cette ville et chambres qui en dépendent, laquelle rente avait été revendue par les échevins à divers particuliers. (N° 1712).

**8 Août 1639**

Quittance par François de Nambu, chevalier, seigneur de Courtauzay, maître d'hôtel du roy et capitaine du château de Blois de la somme de 500 livres tournois pour une année de ses gages. (N° 1799).

**26 Mars 1681**

Quittance par Nicolas Gallet, sieur de la Guignardière, lieutenant en la maréchaussée de Blois et duché de Vendomois de la somme de 278 livres 5 sols pour trois quartiers de ses gages. (N° 1853).

**28 Mars 1681**

Quittance par Claude Boult, sieur de Langeron, prévôt des maréchaux du comte de Blois et duché de Vendomois de la somme de 698 livres 8 sols 9 deniers pour trois quartiers de ses gages. (N° 1854).

**13 Janvier 1720**

Acte de partage de la succession d'honorable homme Pierre Souin, marchand et maistre apoticquaire à Vendôme. (N° 1855).

**Vers 1307 (sans date)**

Inventaire des lettres de la chastellenie de Fréteval du nouveau quartulaire en françois et en latin. Cet inventaire doit être des premières années du XIV^e siècle. La dernière charte qui y est inscrite est de Hugues de Chatillon, mort en 1307. (N° 10 supp^t).

### 1371

Recette des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Dunois et Fréteval. (N° 70 suppt).

### 14 Août 1394

Acte par lequel Arnol de Lubli, maçon, reconnait avoir reçu de Loys de Cépoy, receveur d'Orléans, la somme de huit livres huit sols trois deniers oboles t., qui lui était due pour avoir payé du sien la dépense faite par messire Jehan Prunelé, chevalier, seigneur d'Herbault, gouverneur du duché d'Orléans, et par ledit receveur lesquels avaient été commis par Mgr le duc d'Orléans pour veoir et visiter les œuvres et réparacions nécessaires à faire ès contez de Blois et de Dunois entre Chasteaudun et Bloys, savoir à Marchenoir, Fréteval, Vendosme, Chasteaurenault et Santenay, depuis le vendredy 7 aoust jusques au lundy ensuivant, ayant avec eux maistre Arnol de Lubli et maistre Jehan de Meneliz, maistres des œuvres dudit Mgr le duc. Ces deux maçons étaient deux architectes italiens. (N° 98 suppt).

### 1320 à 1329

Note relative à différentes démarches faites pour les affaires du comté de Blois par un agent qui paraît être le procureur du comte. Cette note, sans date, est du temps où le comte de Blois était en contestation avec le comte de Vendôme au sujet des limites et droits respectifs des deux seigneuries, c'est-à-dire de 1320 à 1329. (Rôles N° 9).

### 1333

Etat des rentes et revenus des terres de Guy de Mauvoisin à Fréteval.

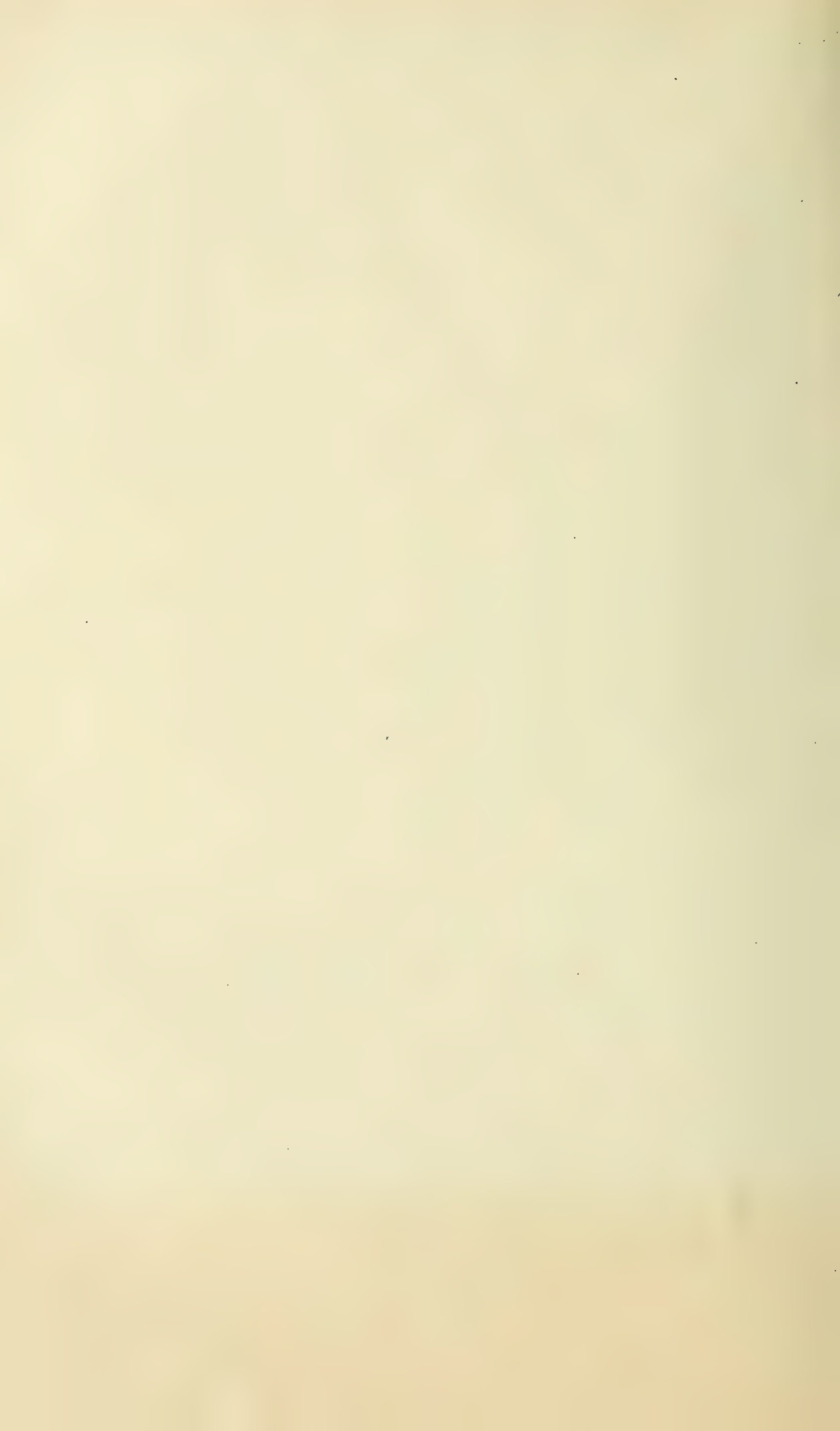
Au dos de cette pièce est écrit : Ce sont les rentes et revenues de la terre Guiot Mauvoisin de Fréteval

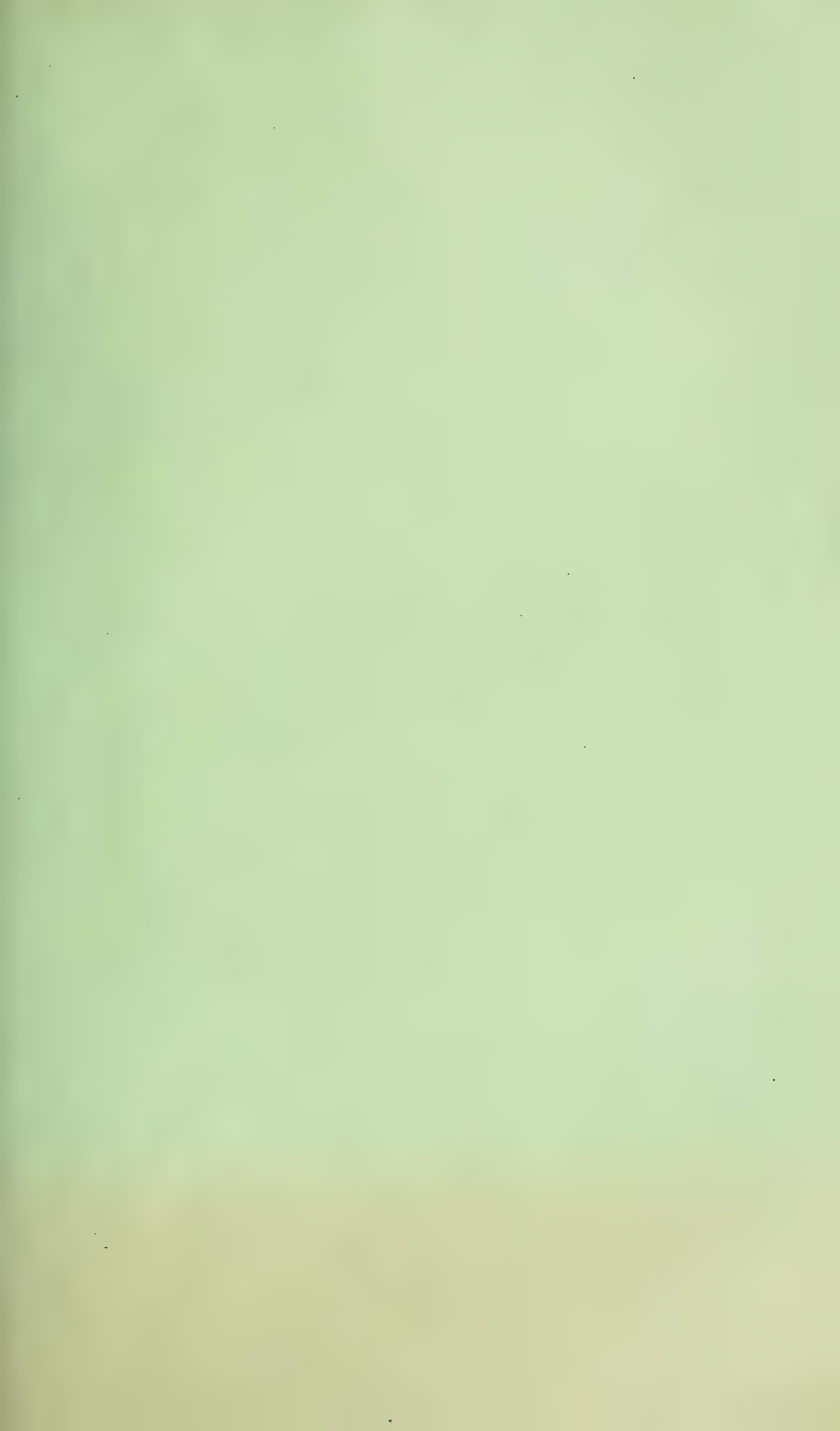
et d'ileuc en tour et ce qui en a esté levé depuis que le dict Guiot fu prisonnier.

Au bas on lit : Ces comptes ci-dessus furent fais le juedi et le vencredi après quasimodo l'an mil CCCXXXIII par devant Pierre de Mareau, prévost d'Orléans pour le temps commissaire de par le bailli d'Orléans à oïr compte de la terre Guiot Mauvoisin. (Rôles N° 26).

*Le Gérant : F. EMPAYTAZ.*

*Vendôme. — Imp. F. EMPAYTAZ*





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

## DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Les trois premiers volumes sont en vente au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

**Le quatrième volume est sous presse**

S'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD au Musée de Vendôme

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*I volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIII[e] siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : **4** francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

## DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

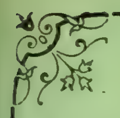
PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : **3** francs*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*




# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

**3e TRIMESTRE 1897**

SOMMAIRE :



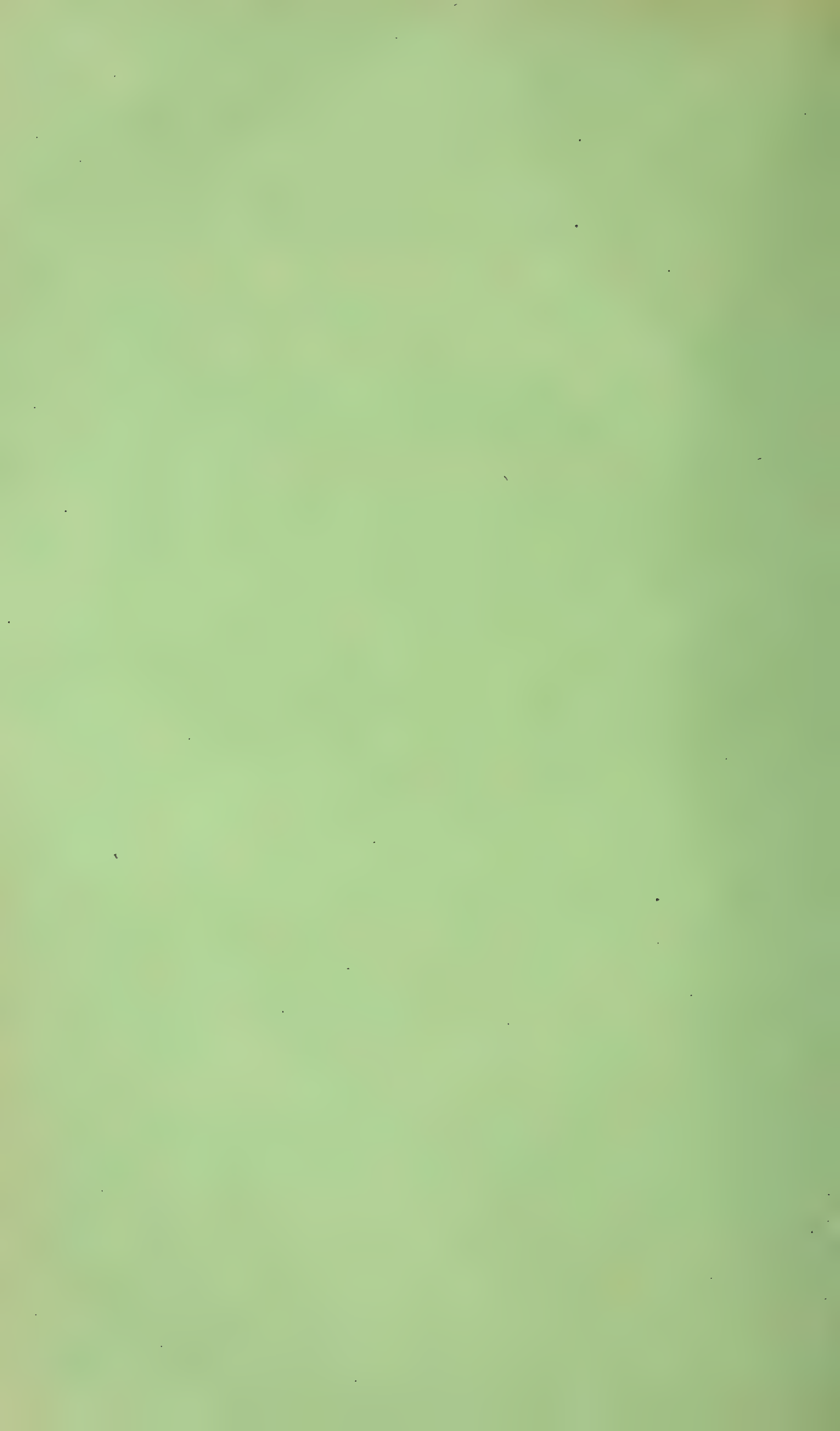

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1897







# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

# DU VENDOMOIS

36E ANNÉE -- 3E TRIMESTRE

JUILLET 1897


La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 8 juillet 1897, à deux heures.

Etaient présents :

MM. de Sachy, président ; Nouel, secrétaire ; Colas, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Haugou et de La Serre, membres du bureau ;

Et MM. Bonhoure, Brize, Buffereau, Empaytaz, Lavallière, L. de Lavau, l'abbé Lefebvre, Letessier, l'abbé Oger, R. de Saint-Venant.

La séance était publique et plusieurs dames y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'avril 1897.

Un membre a été admis : M. l'abbé Oger, curé d'Ambloy et de Sasnières.

M. le Président donne la parole à M. Letessier, qui remplace le Conservateur du Musée, absent.

---

# DESCRIPTION SOMMAIRE

*Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'Avril 1897*

---

## I. — ART ET ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. et Mme J. CORMIER, villa Valetta, à Deauville (Calvados) :

*Une plaque de cheminée en fonte aux armes de France,* provenant d'une maison située rue du Change.

Cette belle plaque, dont les reliefs sont très bien conservés, peut être attribuée au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

L'écu ovale aux trois fleurs de lis, surmonté d'une couronne, est supporté par deux anges. Les côtés de la plaque sont ornés de rinceaux et la partie supérieure d'une moulure très saillante.

## II. — NUMISMATIQUE

1° De M. Paul MARTELLIÈRE, notre collègue, au nom de son frère feu M. Louis MARTELLIÈRE :

*Deux albums de papiers-monnaies* commencés par celui-ci et que le donateur a bien voulu augmenter et mettre en ordre à notre intention.

L'un de ces albums contient en 52 pièces la collection presque complète des assignats de 1790 à 1795, soigneusement classés par ordre d'émission. Il n'en manque que quelques-uns qui sont aujourd'hui presque introuvables.

L'autre album contient différents papiers-monnaies ou pièces analogues dont voici la nomenclature :

5 mandats territoriaux de l'an IV, remplaçant les assignats ;
4 billets de la Maison de secours de Paris, 1791 et 1792 ;
4 billets de la banque de Law, datés de 1720 ;
2 bons de la caisse patriotique d'Orléans, 1791 ;
2 billets de 5 sous et 3 livres du siège de Mayence, 1793 ;
1 mandat de 20 sols de la caisse patriotique de Bordeaux ;
11 billets de confiance des municipalités de Loches, La Flèche, Châteaudun, Dreux ;
4 bons du siège de Lyon ;
3 bons de l'armée catholique et royale : signature Stofflet, imprimée ;
2 billets du district de Mondoubleau ;
1 billet de 1 franc de la Société Générale, 18 novembre 1871 ;
1 ticket de l'Exposition de 1889 ;
1 mandat et une traite de la banque territoriale, an IX ;
1 billet de 1000 livres de la caisse patriotique de Paris, 1792 ;
1 feuille à souche de l'emprunt forcé du 19 frimaire, an IV, munie encore de 4 coupons ;
1 tableau de la dépréciation des assignats du 1er janvier 1791 au 1er thermidor, an IV.

Les albums contiennent de plus une série de timbres-poste français et de timbres des colonies depuis 1849.

2° D'un anonyme par l'intermédiaire de M. Nouel :

*Une pièce en cuivre de X reis*, de Joseph Ier, roi de Portugal, 1750-1777.

---

Nous avons à vous parler ici du don d'une importance considérable fait au Musée par feu M. Antony Maitre et dont les formalités administratives n'ont pas encore permis de prendre possession ; nous avons pu voir à Paris, malheureusement pendant trop peu de temps, le médaillier et la collection d'autographes qui composent ce legs, et nous pouvons vous en dire quelques mots en attendant la description qui pourra en être faite plus tard.

### 1° Médaillier

M. Maître a recueilli des pièces de toutes les époques, mais il avait une prédilection marquée pour les médailles artistiques modernes, et celles-ci figurent en grand nombre dans sa collection. On y trouve de magnifiques exemplaires provenant de notre siècle et des deux précédents, en or, en argent et en bronze.

Dans la partie ancienne, nous avons pu remarquer des pièces grecques en argent et bronze ; une certaine quantité de consulaires et d'impériales également en argent ; quelques-unes de cette dernière époque en or et, parmi elles, une d'Auguste. Il y a aussi une certaine quantité de grands, moyens et petits bronzes de conservation et de patine remarquables : d'ailleurs, dans la collection Maître, la plupart des pièces sont des exemplaires de choix sous ce rapport.

Les royales françaises sont en très grand nombre et beaucoup sont fleur de coin. L'or y est représenté par une certaine quantité de pièces depuis le XIVe siècle.

En plus des médailles artistiques, qu'il recherchait particulièrement, M. Maître s'était attaché aussi à former une collection de la numismatique de 1848 et la série qu'il a recueillie de cette époque est très remarquable. On peut y signaler tout spécialement la série en étain des pièces de 5 francs, présentées au concours pour la création du type de monnaies de cette époque.

Ebloui par la quantité de pièces qui nous sont passées en quelques instants sous les yeux, nous n'avons pu accorder autant d'attention aux jetons qui se trouvent en assez grand nombre, tant en argent qu'en bronze. Nous avons toutefois pu remarquer un jeton en argent de César de Vendôme, qui manque au Musée.

### 2o Autographes

Nous n'avons pu jeter qu'un coup d'œil sur cette partie du don de M. Maître ; mais nous avons pu remarquer dans les papiers anciens les signatures de Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, etc. En ce qui concerne notre pays, il existe un autographe de Charles, duc de Vendôme.

Les lettres de personnages célèbres modernes sont nombreuses ; nous avons vu des autographes d'hommes politiques, de grands artistes, peintres, sculpteurs, etc., et même d'artistes dramatiques.

Nous regrettons de ne pouvoir donner pour le moment que ces quelques renseignements ; lorsque la collection sera parvenue au Musée, nous pourrons l'examiner en détail et donner une description beaucoup plus sérieuse.

## III. — HISTOIRE NATURELLE

*Une Géode en silex* offerte par Mme Cuper-Compain.

Les cavités contiennent, au lieu de cristaux, de la silice en gelée.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

# BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'avril 1897.

NOUS AVONS REÇU :

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° *Catalogue des Incunables et des éditions rares*, par Cuissard, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans.

2° *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* — tome VIII, 1894-1895.

3° *Dépenses de la Maison du comte de Provence en 1774*, par J.-Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

4° *Perche et Percherons*, par l'abbé Blanchard, curé de Souday-Baillou.

5° *Catalogue des photographies archéologiques faites dans les villes, bourgs et villages de l'Ile-de-France et dans les provinces de Picardie, Normandie, Bretagne et Touraine*, par Martin-Sabon, 1897.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Journal des Savants* — cahiers de mars et avril 1897.

2° *Romania* — tome XXVI, 1897.

3° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* — année 1896, 1re et 2e livraisons.

4° *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Revue des Travaux scientifiques — tomes XVI, nos 10 et 11 ; tome XVII, no 1.

5° *Bulletin de la Société philomatique de Paris* — 1895-1896.

6° *Bulletins et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* — 6e série, tome V, 1894, fascicule supplémentaire et 1895.

7° *Journal des Savants* — mai et juin 1897.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Congrès archéologique de France*, 60e et 61e sessions, séances générales tenues à Abbeville en 1893 par la Société française d'archéologie et à Saintes et la Rochelle en 1894.

2° *La province du Maine* — numéros d'avril, mai, juin et juillet 1897.

3° *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* — tome VII (4e série), 1896, fascicule 6.

4° *United-States-Geological Survey Seventeenth report*, 1895-96. — Part. III : *Mineral ressources of the United-States*, 1895. — Part. III (Continued) : *Mineral ressources of the United-States*, 1895. — *Some Common Birds in their relation to agriculture by Beal assistant ornithologist, Biological Survey* (may 1897).

5° *Mémoires de la Société Eduenne* — nouvelle série-tome XXIV.

6° *Société d'Anthropologie de Paris* — bulletin de 1897, fascicule 1er (tome VIII, 4e série).

7° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* — année 1896, 1er semestre.

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* — tome XLV, 2e livraison.

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, — 2e série, tome VIII, 4e trimestre de 1896 ; Fascicule supplémentaire paraissant en mars — tome XIX, année 1896.

10° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* — 4e série, tome X, 1896.

11° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* — 16e année, 2e série, n° 21, 1er trimestre 1897.

12° *Bulletin de la Société « Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouard »* — tome VI n° 6, et tome VII n° 1.

13° *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* — tome XI, livraison 2, avril 1897.

14° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux* — n° 2, 59e année, 1897.

15° *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* — mai 1897, n° 228.

16° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* — 4e trimestre 1896.

17° *Bulletin de la Société dunoise* — n° 111, avril 1897.

18° *Société de Borda* — 22e année, 1897, 1er trimestre.

19° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* — années 1897 et 1898, 1er fascicule.

20° *Société archéologique de Touraine* — 3e centenaire de Descartes.

21° *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* — tome XXII, 1er fascicule.

22° *Société archéologique et historique de l'Orléanais* — bulletin n° 159, 3e et 4e trimestres 1896.

23° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* — 2e série, tome XIII, 1897.

24° *Société d'histoire naturelle d'Autun* — procès-verbaux des séances — année 1896.

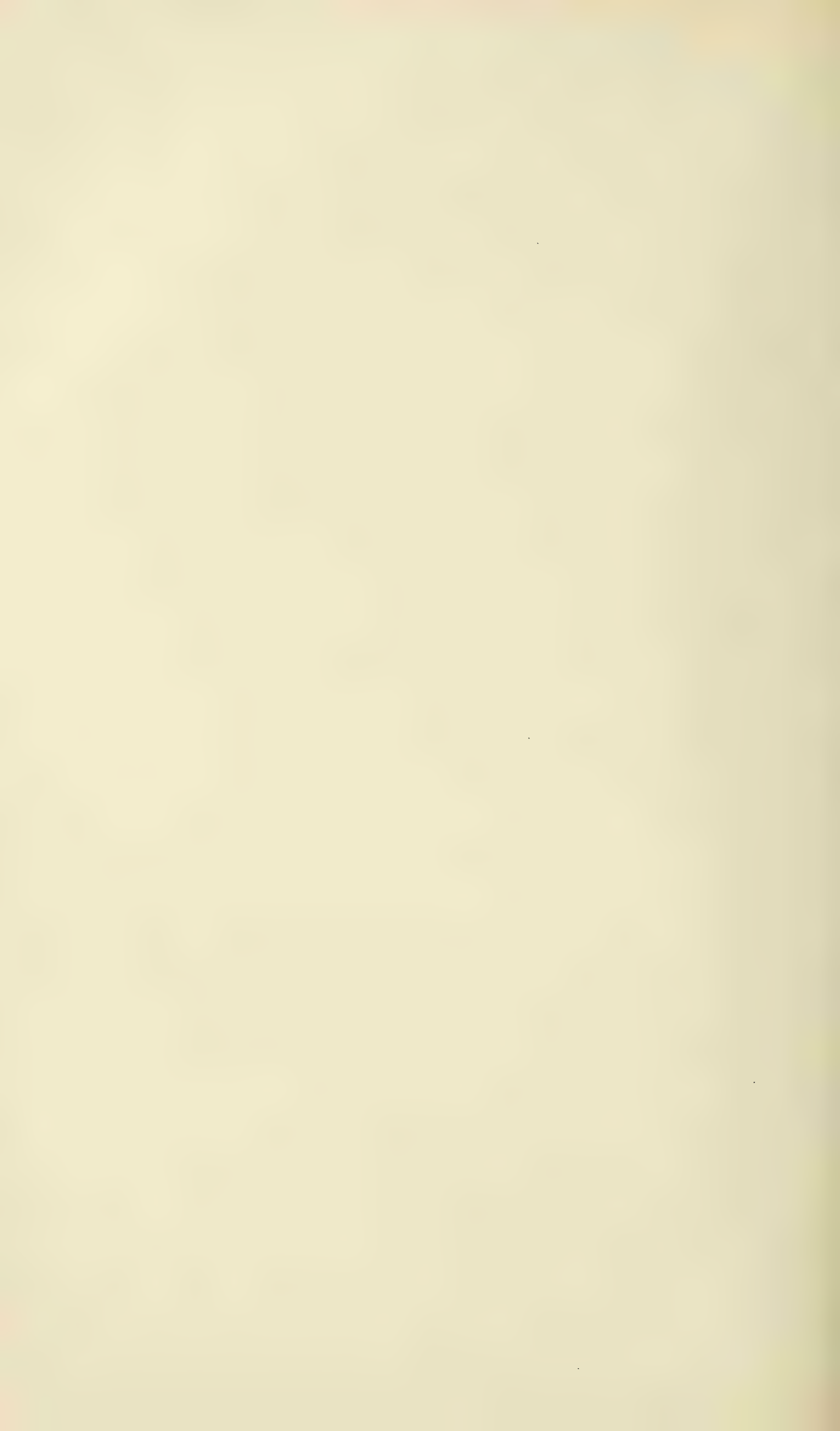
25° *Analecta Bollandiana* — tomus XVI, fascicule 2, 1897.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Bulletin monumental* — tome Ier, 7e série, nos 5 et 6.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres*, publiées par M. l'abbé Métais — avril, mai et juin 1897.

3° *Le Loir-et-Cher historique* — nos d'avril, mai et juin 1897.



# LES GRANDS JOURS

## DU VENDOMOIS

par M. Isnard, Conseiller à la Cour d'Appel de Bourges

(SUITE ET FIN)

---

Il y a longtemps qu'on se plaint, avec juste raison, de l'élévation des frais de justice. Ces plaintes ne sont pas absolument justifiées pour la juridiction qui nous occupe. De 1690 à 1714, nous voyons sur nos minutes que le montant de la taxe varie entre un maximum de 62 livres 18 sols (1) et un minimum de 10 sols (2).

Le chiffre maximum ci-dessus est tout à fait exceptionnel ; les frais s'élevaient en général à 8 ou 10 livres. Le papier timbré n'était pas cher et on n'avait pas encore inventé, pour les jugements, la formalité de l'enregistrement. Il est d'ailleurs toujours indiqué que la taxe ne comprend pas la grosse du jugement de première instance, ni sa signification, non plus que le coût du jugement d'appel. Peut-être y avait-il encore d'autres frais en dehors, tels que les honoraires d'avocats. Toute proportion gardée, la justice est de nos jours autrement coûteuse.

(1) Audience du 13 octobre 1710.

(2) Audience du 17 janvier 1710.

Il est probable qu'au début les Grands Jours étaient une sorte d'assise extraordinaire siégeant à des intervalles assez éloignés, une ou deux fois par an (1). On lit dans le *Compte de la Recette de Vendôme pour l'année 1583*, par M. J. Thillier (2), qu'ils avaient deux sessions par an, au mois d'avril et au mois de septembre.

Mais à l'époque dont nous possédons les minutes, les Grands Jours étaient devenus permanents et tenaient ordinairement audience le vendredi de chaque semaine. Cependant, les audiences ne paraissent pas se suivre régulièrement de huitaine en huitaine. On remarque souvent des intervalles assez espacés ; proviennent-ils de ce qu'il n'y avait pas d'affaires, ou les minutes ont-elles été perdues? Il serait difficile de répondre.

Au mois d'août, les jugements sont rares, il en est de même en septembre et octobre. Ceux que nous possédons ont peut-être été rendus à des audiences de vacations, car il est probable que les Grands Jours imitaient les autres juridictions qui prenaient jadis des vacances pour les moissons et les vendanges (3).

Nous savons que les vacances des *Métives* (4) étaient en usage, car c'était le temps pendant lequel François Forest, le procureur et poète vendomois, bien connu des lecteurs du Bulletin, s'adonnait à la Muse (5).

(1) Loyseau — *Traité des Seigneuries*, nº 57, p. 51.

(2) *Bull.* année 1879, p. 52.

(3) *Messivæ feriæ* et *vendemiales feriæ*.

(4) *Moissons*.

(5) Témoin le titre de son grand ouvrage : *Les Sylves pieuses et plaisantes* de Me François Forest, l'aîné, doyen des procureurs du palais de la ville de Vendosme, composées en vers pendant les *vacations des Métives*.

C'était d'ailleurs une justice assez expéditive qui rendait parfois jusqu'à dix jugements dans la même audience et qui statuait assez rapidement sur les appels qui lui étaient soumis.

La composition du siège des Grands Jours nous est attestée par le *Mémoire sur la généralité d'Orléans* de l'intendant de Bouville (1).

Il y avait un président, six conseillers, un avocat fiscal, un procureur fiscal, un garde-scel, un greffier et deux clercs (2).

Ce nombre de sept magistrats se trouve encore relaté par François Forest, dans sa description de la procession de la Sainte-Larme (3).

Il ne semble pas d'ailleurs que la présence des sept magistrats fut nécessaire pour la validité des jugements ; au bas de ceux d'entre eux qui sont signés, on ne trouve souvent, en effet, que six ou même cinq signatures.

Dans son *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique* (v. Vendôme), Bruzen de la Martinière

(1) *Bull.* tome v, 1866, p. 199. — Voir aussi le *Compte de la Recette de Vendôme pour l'année 1583*, par M. J. Thillier (*Bull.* t. xviii, 1879, p. 52).

(2) Dans les anciens tribunaux, les officiers du ministère public ne cumulaient pas comme maintenant l'exercice de la parole et les autres attributions du Parquet. Ceux qui allaient à l'audience portaient le titre d'*avocats*, les autres fonctions étaient dévolues à des *procureurs*. Dans les justices royales étaient les avocats et procureurs du Roi, désignés sous le nom générique de *Gens du Roi*.

(3) « Je fus présent à tout et lorsqu'on commençoit,
« J'aperçus des *Grandz Jours* le beau nombre de sept,
« Sans doute gens d'honneur, prudents et justes juges,
« Chez lesquels les plaideurs recherchent leurs refuges,
« Après avoir perdu ce qu'ils croyoient gaigner,
« Poursuivant leur procès sans y rien épargner. »

*(Voyage de Vandosme à la Sainte Larme, en l'an 1680).*

prétend que les juges des Grands Jours servaient également au bailliage (1), mais ce doit être une erreur; il est certain, en consultant les minutes des deux juridictions, que nous possédons au greffe du tribunal, que le bailli de Vendôme et le président des Grands Jours ne cumulaient pas leurs fonctions; il est difficile qu'il en fût autrement de leurs assesseurs. En effet, les Grands Jours jugeaient les appels du bailliage et il ne se pouvait faire que les magistrats qui avaient rendu une décision attaquée, fussent appelés à se prononcer, en appel sur leur propre jugement.

Mais, d'après le mémoire de l'intendant de Bouville, les avocats et procureurs fiscaux étaient les mêmes et fonctionnaient à la fois dans les deux juridictions. Il en était de même des procureurs ordinaires (nos avoués actuels).

On sait qu'à cette époque on cumulait souvent plusieurs fonctions qui sembleraient aujourd'hui incompatibles, c'est ainsi que nous voyons qu'on pouvait être conseiller aux Grands Jours et bailli d'une autre justice; c'est ce qui résulte d'une sentence commençant ainsi : « Pardevant « nous Goislard sieur de l'Espau, conseiller aux Grands « Jours de Vendomois et bailly de l'abbaye cardinalle de « la très sainte Trinité de Vendosme et de la chastellenie « de Lisle, en nostre hostel à l'Espau » (2).

Ajoutons qu'il y avait là une situation pour ainsi dire forcée ; par suite des faibles émoluments de chaque charge, il était impossible de s'en contenter pour vivre

(1) « Les appellations de tous ces sièges sont également portées au « siège des Grands Jours établis dans la ville de Vendôme et *dont les « juges servent au bailliage.* »

(2) 21 juillet 1706.

honnêtement. Si l'on en croit l'intendant de Bouville, il n'y avait pas moins de 7747 officiers de justice dans la généralité d'Orléans (1). Aussi le cumul ne leur était-il pas interdit, tel était procureur près d'un siège, juge d'un autre et sergent dans un troisième !

C'était le duc de Vendôme qui nommait aussi bien les membres du Siège que du Parquet, ce qui semble bien naturel puisqu'il s'agissait des officiers d'une justice ducale. Le droit avait d'ailleurs été concédé à Charles de Bourbon, par une déclaration de François Ier du 28 juillet 1515, de nommer même aux offices royaux de son duché de Vendôme (2).

Il est à remarquer, d'ailleurs, ce qui peut paraître singulier, le roi n'ayant pas de justice dans le duché, que le procureur prenait le titre de procureur du Roi et de Son Altesse.

C'était également le duc de Vendôme qui nommait les procureurs (avoués) du Siège. Il y avait, en principe, incompatibilité entre leurs fonctions et l'exercice de la profession d'avocat, on trouve cependant au moins une exception à la règle, car le 24 février 1704 on procède à l'installation de Me Jean Gaultier, *avocat en ce siège*, comme procureur postulant au siège vacant par le décès de Me Julien Pinnevoise, en continuant les fonctions d'avocat, *sans incompatibilité*. suivant les provisions qui lui avaient été accordées le 22 janvier précédent.

(1) M. de Trémault — *Le Vendomois à la fin du XVIIe Siècle.* Extrait du rapport de M. de Bouville (*Bull.* t. v, p. 144). Dans le nombre ci-dessus sont compris les « officiers tant royaux que des « seigneurs de robe, de finances et des hôtels de ville, compris les « avocats, les procureurs, les notaires, les huissiers et les praticiens. » La généralité d'Orléans comprenait les départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

(2) *Catalogue des Actes de François Ier*, t. I, no 325.

Mais la chose n'alla pas toutefois sans difficulté, car aussitôt « la communauté des procureurs de ce siège est « intervenue par le doyen d'icelle » déclarant « s'opposer « à la réception et installation dudit Me Gaultier comme « y ayant incompatibilité absolue des deux professions, « conformément à l'édit du mois d'avril 1596 et à l'arrèt « du Conseil rendu entre les avocats et les procureurs « en ce siège le 28 juin 1628. »

Gaultier n'en fût pas moins installé, et on le voit dans la suite se présenter à la barre tantòt comme avocat, tantòt comme procureur, parfois en cumulant ces deux titres (1).

On peut craindre que les avocats n'aient pas toujours su observer les convenances, car, en 1616, le duc de Vendôme jugeait nécessaire de les leur rappeler en leur adressant de sévères injontions :

« Enjoignons aux advocats de plaider et escrire som-« mairement et sans répétitions et redites, et d'estre « modérés dans leurs pledoiers, garder le silence ès « barreaux, ne proposer calomnieusement aucunes fins, « déclinatoires et faitz ne servant à la cause, n'user de « paroles injurieuses, ni contumélieuses les ungs contre « les aultres, ny d'autres personnes, de prêter honneur, « respec et révérence à noz officiers en général et « particullier, rendre l'obéissance qu'ils doibvent à leurs « ordonnances et jugemens, en parler honnorablement « en particulier et privé. Se trouver aux jours et lieux « qu'ils seront mandez pour assister et accompagner « nosdicts officiers en toutes occasions et assemblées qui

(1) 15 février 1709.

« s'offriront pour le service de Dieu, du Roy, le nostre « et honneur de leurs sièges à peine de suspension ou « privation du barreau. » (1).

Nous ne voyons pas que leur conduite eût gardé rien de répréhensible au temps qui nous occupe..

Il serait curieux pour l'histoire locale de pouvoir retrouver les noms des magistrats des Grands Jours, mais c'est une entreprise difficile et les documents nous manquent.

Nos minutes sont insuffisantes pour nous renseigner à cet égard ; si parfois un acte spécial porte le nom du magistrat qui l'a signé, avec l'énonciation de ses titres et qualités, elles se bornent en général, nous l'avons dit, à indiquer en marge des jugements le magistrat qui a présidé ; si c'est le président en personne, souvent il n'y a pas de nom, mais seulement cette mention : « *M. le Président.* » (2).

L'institution des Grands Jours remonte à 1515, mais il résulte des documents visés par M. Dupré, dans son étude déjà citée (3), qu'ils ne furent organisés que notablement plus tard à une date qu'on ne saurait préciser. Il avait fallu pour cela deux arrêts décidant que les appels des justices inférieures ne pouvaient être portées compétemment devant toute autre juridiction. L'un de ces arrêts, du 2 décembre 1535, avait été rendu par le

(1) Règlement fait par Mgr le duc de Vendôme, de Beaufort et d'Estampes, pair de France, sur l'ordre et l'administration de la justice ès sièges et juridictions de son duché de Vendomois (1616). (*Manuscrit de la Bibliothèque de Vendôme*).

(2) Nous renvoyons à l'*Appendice n° 3*, la nomenclature des présidents et magistrats dont les noms ont pu être retrouvés par M. A. de Trémault.

(3) *Congrès archéologique de France* (XXXIXe session), p. 613.

Parlement de Paris; l'autre, portant la date du 9 septembre 1547, émanait des Grands Jours royaux tenus à Tours. Il y était ordonné que « Monseigneur le duc « institueroit au plus tost des Grands Jours dans la ville « de Vendosme, afin de pourvoir promptement à ceux « qui demanderoient justice. »

La création d'un bailliage royal, par l'édit du mois de novembre 1713, emporta leur suppression et ils tinrent leur dernière audience le 9 mars 1714. On n'y jugea qu'une seule affaire sur appel d'un jugement du siège de Saint-Calais, qui fut confirmé. L'appelant, qui perdit son procès, avait été condamné à payer à l'intimé douze boisseaux d'orge et une mesure de pois, pour réparer le dommage causé par ses bestiaux dans une pièce de terre ensemencée. M. Goislard de l'Epau présidait, mais le jugement n'est pas signé et nulle mention n'indique que venait de prendre fin, sur une cause bien insignifiante, une juridiction locale qui avait subsisté près de deux siècles.

Il semble qu'il s'écoula encore un léger intervalle avant le fonctionnement de la nouvelle justice; le registre d'audience du bailliage prévôtal ne s'ouvre, en effet, que le vendredi 13 avril 1714, encore la mention d'en tête n'est-elle signée que le 14 septembre suivant par un autre magistrat (1).

(1) Voici ce qu'on lit en tête du regístre : « Registre d'audience du « bailliage prévostal de Vendosmois à Vendosme commençant par le « vendredy treizième jour d'avril mil sept cent quatorze, contenant « soixante et treize feuillets cotés et paraphés par premier et dernier « par nous Louis Auguste Rouget, conseiller du Roy, assesseur civil « et criminel du bailliage de Vendomois à Vendosme. » *Puis d'une autre écriture :* « Et le vendredy quatorzième jour de septembre mil « sept cent quatorze, nous François Joseph de Trémault, escuier. « seigneur de Bellatour, conseiller du Roy, lieutenant général civil et

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire du bailliage établi par l'édit de 1713, on nous saura peut-être gré cependant de faire connaître les principales dispositions de cet édit.

Après avoir rappelé que la justice était rendue par trois sièges établis à Vendôme, Montoire et Saint-Calais, « les appellations desquels trois sièges étaient portées au « siège des Grands Jours établis en la ville de Vendosme, « d'où l'appel ressortissoit nuement en la cour de « Parlement de Paris », le Roi déclare, dans son édit, que voulant conserver l'avantage et la commodité qui en résultaient, il crée et érige « un siège principal royal de « bailliage et prévosté unis pour nos duchés de Vendosme « et pays de haut et bas Vendomois, lequel sera établi « en notre ville de Vendosme et où seront portés « immédiatement et en première instance les affaires

« de police, commissaire enquesteur, examinateur, référendaire, « taxateur et controlleur des dépens du bailliage de Vendomois à « Vendosme, n'ayant pas trouvé le présent registre paraphé, l'avons « paraphé de notre main par premier et dernier feuillet.

« Signé : DE TRÉMAULT.

« Du vendredy treize[e] jour d'avril mil sept cent quatorze, Monsieur « Louis Auguste Rouget, conse[er] du Roy, assesseur civil et criminel « du bailliage prévostal de Vendomois à Vendosme s'est installé en « sadite charge d'assesseur et mis en possession de la justice et pris « place dans le siège du palais de Vendosme, et ordonné l'enregis-« trement de ses provisions et sentence de réception.

« Il n'y a eu en cedit jour aucune cause, mais seulement un discours « par mondit sieur Rouget prononcé et des compliments à luy faits « par Messieurs Jabas et Belot. »

*Après diverses réceptions et commissions faites le même jour, 13 avril 1714, on lit sur le registre :*

« Du sabmedy sept juillet 1714, Monsieur de Trémault s'est installé « en ses offices de lieutenant général civil et de police, de commissaire « enquesteur, examinateur du bailliage prévostal de Vendosme. »

« concernant toutes matières tant civiles, politiques,
« ecclésiastiques que criminelles, et des héritages nobles
« ou roturiers.... concernant personnes domiciliées et
« héritages et fonds situés dans les paroisses et lieux qui
« composoient ci-devant le siège ducal établi en ladite
« ville de Vendosme, et outre des paroisses de Prunay,
« St Rimé, Houssay, Laverdin, Vilavard, Sasnière, Troò,
« St Quentin, les Roches, Fontaine, qui étoient ci-devant
« du siège ducal de Vendosme, ensemble de la paroisse
« de Lunay, qui étoit aussi cy devant du siège de
« Montoire pour une partie et de celui de St Calez pour
« une autre.... comme aussi ressortiront également et
« sans moyen (1) audit siège principal de bailliage et
« prévosté unis en ladite ville de Vendosme, les appel-
« lations des sentences et jugements qui seront rendus
« tant par les officiers des sièges royaux particuliers que
« nous créons et établissons par le présent édit dans les
« bourgs et ville de Montoire et de St Calez, que par les
« officiers des justices de l'abbaye de la Ste Trinité de
« Vendosme, du prieuré de Lancé, de l'abbaye de St Calez
« et des autres justices seigneuriales et patrimoniales
« situées dans l'étendue desdits duchés de Vendosme et
« pays du haut et bas Vendomois. »

Le nouveau bailliage, dont les appels étaient portés directement au Parlement de Paris (2), était à la fois juridiction de première instance pour les justiciables de l'ancien bailliage ducal et ceux habitant quelques autres paroisses, et tribunal d'appel pour les sièges de Montoire et de Saint-Calais, la justice de l'abbaye de la Ste Trinité de Vendôme, qui ressortissait jusqu'à cette époque à

(1) Sans degré intermédiaire.

(2) Pocquet de Livonnière — *La coutume du pays et du duché d'Anjou.*

Baugé, celle du prieuré de Lancé et de l'abbaye de Saint-Calais, ainsi que pour les autres juridictions seigneuriales du haut et bas Vendomois. Ces justices avaient donc l'avantage ou plutôt l'inconvénient de trois degrés de juridiction, en y comprenant le Parlement, tandis que les justiciables directs du baillage de Vendôme n'en avaient que deux. Nous avons déjà remarqué cette anomalie pour les Grands Jours.

Cette nouvelle organisation de la justice enlevait définitivement toute juridiction dans le Vendomois, à la sénéchaussée de Baugé.

Sous le rapport de l'importance et du personnel de la nouvelle juridiction, Vendôme paraissait n'y rien perdre, bien que deux justices, les Grands Jours et l'ancien bailliage ducal, se trouvassent réunies en une seule.

Le siège principal des bailliage et prévôté unis comprenait un conseiller du Roi, bailli d'épée du duché de Vendôme et du pays de haut et bas Vendomois, capitaine du château de Vendôme ; un lieutenant général civil du bailli, un lieutenant général de police, un lieutenant général criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier criminel, deux assesseurs, quatre autres conseillers, tant pour le civil que pour le criminel ; un garde-scel, ayant la garde du sceau, des sentences et contrats, avec séance et voix délibérative ; un avocat du Roi, un procureur du Roi, un autre procureur pour la police, un substitut des avocat et procureur du Roi, un conseiller-enquêteur et commissaire-examinateur, tous ces divers magistrats portant d'ailleurs le titre de conseillers du Roi ; un receveur des épices, vacations et amendes, un certificateur des criées, un greffier tant pour le civil que pour le criminel. Ce personnel est complété par un premier huissier, deux huissiers audienciers, vingt procureurs postulants, un tiers réfé-

rendaire des dépens, un contrôleur des dépens, dix huissiers et six notaires dans les villes de Vendôme, faubourgs et banlieue d'icelle et un dans chacune des autres paroisses dépendant du ressort immédiat du bailliage.

Loin d'avoir subi une réduction, le personnel judiciaire paraît notablement augmenté ; le fisc n'y perdait pas, car toutes ces charges étaient vendues à beaux deniers comptants.

Voici quelles étaient, d'après Piganiol de la Force, que nous avons déjà cité, les prérogatives du bailli : « Toutes « les sentences, mandements, commissions, actes des « notaires, sont expédiés, dans le Vendomois, au nom « du bailli. Il est chef de la noblesse de sa province et « la convoque et commande dans le temps du ban et de « l'arrière-ban ; il monte au siège l'épée au côté et en « habit ordinaire. Les avocats et procureurs sont tenus « de lui adresser la parole au singulier dans leurs « plaidoiries (1) ; son lieutenant général, après avoir « recueilli les opinions, les lui rapporte et prononce « ensuite, en son nom, en ces termes : *Monsieur ordonne.* « Il n'a de voix délibérative que lorsqu'il s'agit de la « manutention de la justice et non en aucune affaire « contentieuse. » (2).

Il est permis de se demander comment vingt procureurs postulants et treize huissiers pouvaient faire leurs affaires dans une ville de l'importance de Vendôme, même avec les appels des juridictions voisines ?

(1) Ce qui veut dire, sans doute, qu'au lieu de s'adresser a tous les magistrats du siège en disant : *Messieurs,* ils devaient dire seulement : *Monsieur le Bailli.*

(2) *Description de la France,* t. x, p. 171.

C'est une énigme de plus ajoutée à tant d'autres, sur lesquelles nous avons le vif regret de n'avoir pu donner, dans ce travail, que des éclaircissements bien insuffisants. Espérons que d'autres pourront un jour combler de trop nombreuses lacunes laissées dans cette page intéressante de l'histoire locale (1).

---

(1) Notre départ de Vendôme nous a malheureusement empêché de procéder à une dernière révision qui eût permis de compléter sur certains points cette étude et de veiller à ce qu'il ne s'y glissât aucune inexactitude.

# APPENDICE

### *I. — Spécimen des Jugements des Grands Jours*

Nous allons donner un spécimen des minutes des Grands Jours en reproduisant les diverses phases d'un procès : jugement d'appointement, enquête et jugement définitif. On verra comment les Grands Jours étaient saisis en appel d'affaires de bien minime importance, que nos juges de paix jugeraient maintenant en dernier ressort. Bien peu de nos minutes contiennent un exposé aussi détaillé et aussi complet de l'affaire ; nous sommes déjà à une époque avancée où la régularité à fait de grands progrès.

*Du unze septembre 1711.* M. Delepau. — Entre Jacques Chereau, laboureur, appelant d'un jugement rendu au balliage de cette ville, le 27e juin 1711, aux fins de l'exploit de Guenette, huissier, du 6 juillet dernier, controllé en cette ville le 9 par Savigou, comparant en personne et par Me Jean Gaultier, son adat et procureur, d'une part.

Et pierre Leroy Hottu, comparant aussy en personne, et par Pichevé, son pr, plaidant Me René Belot, son adat, d'autre part.

Parties ouyes, après que l'appelant a soutenu que le lundy férié de la pentecoste, 25 may dernier, estant allé en voyage à Nostre Dame de Villetiou, il demanda à l'issue de la grande messe une pinte de vin à l'intimé qui faisoit les fonctions de cabarettier aud. lieu, lequel luy ayant dit qu'il ne donnoit point de vin sans argent comptant, led. appelant luy avoit mis en main une pièce de cent sols de laquelle led. intimé qui estoit fort occupé

luy dit n'avoir pas le temps de luy donner la monnoye, ce qui obligea led. appelant à luy laisser ladite pièce de cent sols et d'aller boire le vin qu'il luy avoit donné avec deux de ses amis, et qu'après avoir fait son repas, il luy rapporta le vaisseau dans lequel il avoit eu le vin et luy redemanda le surplus de la pièce n'ayant dépensé que dix sols, mais l'intimé ne luy ayant offert et voullu donner que quarente sols, attendu qu'il disoit luy avoir d'abord donné une pièce de cinquante sols, l'appelant ne voullu point recevoir lesd. quarente sols sans les cinquante qu'il n'avoit point reçue, ce qui l'avoit obligé à faire assigner led. intimé pour les quatre livres dix sols, qui luy restent entre les mains de ladite pièce de cent sols (1).

Et que l'intimé a soutenu que l'appelant luy ayant, au matin dud. jour, mis ès mains une pièce de cent sols, il luy rendit sur le champs une pièce de cinquante sols et retint le surplus pour la dépense que l'appelant pouvoit faire à son cabaret, lequel estant rendu l'après disner, luy ayant dit n'avoir dépensé que dix sols, il luy fit offre de quarente sols qu'il refusa, lesquels quarente sols il a toujours été pret et l'est encore de luy rendre soubs la déduction des frais de l'instance d'appel, soutenant qu'en égard aux circonstances du temps et du fait dont il s'agit, l'appelant s'en doit tenir à son serment.

Nous avons apointé les parties contraires à amener sommairement témoins devant nous dans le temps de l'ordonnance. Mandons, etc...

Donné au palais de Vendôme le vendredy unze septembre 1711.

Signé : GOISLARD.

(1) L'intérêt du litige était donc de *deux livres dix sols*, puisque le demandeur réclamait *quatre livres dix sols* et que le défendeur offrait *quarante sols*.

*Du lundy 12 octobre 1711.* M. Delepeau. — Entre Jacques Chereau, laboureur, appelant d'un jugement rendu au balliage de Vendosme le 27 juin 1711, aux fins de l'exploit de Guenette, huissier, du six juillet dernier, controllé en cette ville le 9 par Savigou, comparant en personne et par Me Jean Gaultier, son avocat et procureur, d'une part.

Et pierre Leroy, intimé comparant aussy en personne et par Picheve, son procureur, plaidant Me René Belot, son adat, d'autre part.

Et encore led. Chereau, demandeur en témoignage suivant l'exploit dud. Guenette, huissier, du huit du prt mois, conllé aud. Vendosme le unze par led. Savigou.

Contre led. Pretesseilles, faiseur de cercles et Jacques Crosnier, laboureur, appelés au témoignage et deffendeurs d'autre part.

A l'appel de la cause led. Chereau a requis que les témoins par luy cy dessus produits comparants en personnes soient présentement ouys et interrogés sur les faits portés par nostre apointement de contrariété rendu entre luy et led. Leroy, et a interpellé iceluy Leroy d'alléguer reproches si aucuns il a contre lesd. témoins. Lequel n'en ayant proposé aucuns, nous ordonnons que lesd. témoins seront présentement ouys et interrogés sur lesd. faits, à l'effet de quoy, avons d'eux pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé, et lecture leur ayant été faite de notred. apointement de contrariетté sus-daté, ont dit et déposé scavoir :

Led. Pierre Preteseille être faiseur de cercles, demourant à Saint Cir du Gault, âgé de vingt quatre ans, connoistre les parties, dit qu'ils ne sont parents, alliés, serviteurs ny domestiques, et qu'il se souvient que le lundy férié de pentecoste, au mois de may dernier, estant à Villetiou, il demanda aud. Leroy-Hottu du vin

et la monnoye d'une pièce de cent sols sur laquelle led. Leroy lui donna une pièce de cinq[te] sols et le surplus en monnoye, qu'au même instant il vit led. Chereau qui demanda une pinte de vin aud. Leroy, qui étoit proche le poinçon, lequel luy répondit qu'il ne donnoit point de vin sans argent. Sur quoy led. Chereau tira de sa poche une pièce de cent sols et luy en demanda la monnoye ; laquelle pièce led. Leroy prit et la mit dans sa poche, et luy entendit dire qu'il n'avoit plus de monnoye, ny le temps d'en donner aud. Chereau, mais qu'il luy donneroit le reste de sa pièce lorsqu'il auroit fait son repas. Qu'après led. repas fait, led. Chereau demanda, en présence du témoin, aud. Leroy le reste de sa pièce de cent sols, lequel dit luy avoir déjà donné une pièce de cinquante sols et voullu luy donner encore quarent sols, mais led. Chereau ayant répondu et soutenu qu'il ne luy avoit rien donné sur lad. pièce de cent sols, il luy demanda quatre livres dix sols qu'il dit luy estre deubs et mesme sur le refus, le menaça de le faire assigner, et scait led. témoin que led. Leroy ne donna aucun argent aud. Chereau en sa présence. Qui est tout ce que ledit témoin a dit scavoir desd. faits, et à luy taxé quarente sols pour son salaire.

Jacques Crosnier, laboureur, demeurant paroisse de Villes Chauves, âgé de trente-neuf ans, et a déposé connoistre lesd. parties, n'estre leur parent, allié, serviteur ou domestique, et que led. jour lundy férié de pentecoste dernier, beuvant aud. lieu de Villetiou avec le précédent témoin, il vit led. Chereau, qui demandoit du vin aud. Leroy, luy donner une pièce de cent sols, et que led. Chereau ne luy rendit aucune monnoye et luy

dit en ces termes : « Je vous en donneroy dans un quart d'heure », qui est tout ce qu'il a dit scavoir des faits de la contestation, et à luy taxé pour son salaire quarente sols.

Dont et desquelles dépositions avons donné acte.

Donné au pallais de Vendosme le lundy douze octob. 1711.

Signé : GOISLARD.

*Du 20 novembre 1711.* M. DELEPAU. — Entre Jacques Chereau, laboureur, appelant d'un jugement rendu au balliage de cette ville le vingt-sept juin dernier, aux fins de l'exploit de Guenette, huissier, du six juillet aussy dernier, cont[lé] à Vendosme le 9 par Savigou, comparant en personne et par M[e] Jean Gaultier, son avocat et procureur, d'une part, et pierre Leroy Hottu, intimé, comparant aussy en présence et par Pichevé, plaidant M[e] René Belot, son avocat, d'autre part.

Parties ouyes en leurs causes et moyens d'appel, lecture faite dud. jugement dont est appel dud. jour 27 juin dernier, par lequel le juge avoit envoyé led. Leroy de la demande dud. Chereau, en affirmant par iceluy Leroy avoir sur lad. pièce de cent sols, payé aud. Chereau la somme de cinquante sols d'une part et quarente sols, dépens compensés, de l'exploit d'appel cy-dessus datté, de nostre apointement de contestation rendu entre les parties l'unze septembre dernier, de l'enqueste faitte en conséquence par led. Chereau le douze octob. aussy dernier et autres pièces représentées à l'audiance. Nous disons qu'il a esté mal jugé par led. jugement dont est appel, émendant et corrigeant avons condamné et condamnons led. Leroy à payer aud. Chereau quatre livres dix sols restant de lad. pièce de cent sols dont est question,

et aux dépens tant de la cause principalle que d'appel taxés à . . . . . . . . non compris le cout du présent jugement, qui sera exécutté nonobstant opposition et et appellaon (1) quelconques et sans y préjudicier suivant l'ordonnance (2).

Signé : GOISLARD.

---

## *II. — Noms relevés sur les Minutes des Grands Jours parmi les Plaideurs (3)*

Son Altesse Monseigneur le duc de Vendôme (*notamment jugements en date des 25 mai et 13 juillet 1703, 2 mai 1704, 6 juillet 1708, 1er février 1709*).

— Les révérends Pères religieux bénédictins de l'abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme (*22 avril 1705*).

— Les vénérables doyen, chanoines et chapître de l'Eglise collégiale de St Georges de Vendôme (*9 août 1709, 14 février et 18 juillet 1710*).

— Les révérends supérieur, prêtres et chapître de l'Eglise collégiale de Saint Jacques de l'Oratoire de Vendôme (*9 mars 1703*).

— Les révérends religieux de l'abbaye de l'Estoile (*8 janvier 1706*).

(1) *Appelaōn*, abréviation pour *appellation*.

(2) Il est vraiment regrettable que le chiffre des dépens n'ait pas été rempli ; il eût été intéressant de savoir ce qu'avait coûté, en appel, ce procès de 2 fr. 50.

(3) L'orthographe des noms et les qualifications sont fidèlement reproduites.

— Les révérendes dames religieuses Ursulines de Vendôme (*16 mars 1703, 3 juin 1707*).

— Les dames abbesse et religieuses du couvent de la Virginité (*26 juin 1705*).

— Les révérendes dames abbesse et religieuses du monastère de nostre dame d'Auhée, ordre de saint Benoist, au diocèse de Chartres (*4 mai 1708*).

— Les sieurs administrateurs de l'Hotel Dieu de Vendôme (*4 mars 1713*).

— Noble homme Marc Barillau, conseiller en ce siège (*10 novembre 1690*).

— Damoiselle Marie de Maillé, dame de la terre et seigneurie de Villeromain, contre Pierre Goislard, sieur de Villebresme (*19 septembre 1692*).

— Urbain de Salmon, chevalier, seigneur du Chatellier (*6 février 1693, 11 décembre 1705, 9 septembre 1707, 1er février 1709*).

— Jacques de Montmarin, chevalier (*6 février 1693*).

— Thomas Daudin, prètre, abbé commendataire de l'abbaye Duguay de Launay, aumonier de monseigneur le duc du Maine (*5 février 1693*).

— Dame Anne-Louise-Françoise Dorval Leclerc de Courcelle, propriétaire de Prépatour (*25 mai 1703*).

— Messire Gabriel Le Cogneux, chevalier, marquis de Bellabre, seigneur chatelain de la Roche-Turpin (*6 juillet 1703, 2 mai 1704*).

— Messire Claude-François de Bussy, chevalier, seigneur de Selommes et autres lieux (*12 septembre 1704, 22 juin et 4 décembre 1705*).

— Martin Lejeune, sieur de Grandmaison, maréchal des logis de la maison du Roy, et dame Marie-Elisabeth Quantin, son épouse (*20 février 1705*).

— Maitre César Bourgongne, sieur de Roisrond, bailly de la Ville aux clercs (*20 janvier 1705*).

— Messire Louis-François Savary, chevalier, seigneur et marquis de Lencosme et dame Louise-Françoise de Préaux, son épouse (*18 décembre 1705*).

— Maitre René Defayau, sieur des Aulnoix, prêtre (*18 décembre 1705*).

— Monsieur Maistre Pierre de Vienne, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Paris, abbé de Saint Martin de Neuves, prieur de Lancé (*12 mars 1706*).

— Maistre François-Philippe Cadot, sieur de la Gastinette, prévost de l'abbaye de Vendôme (*3 septembre 1706*).

— Gilles Cæzar de Trémault, écuyer, seigneur de Morillon, conseiller du Roy au siège présidial de Blois (*15 avril 1707*)

— Messire François Duplessis, chevalier, seigneur de Périgny, contre maistre Charles Huet, prêtre, chapelain de la chapelle de Nostre Dame de Lorette, érigée en l'Eglise de Périgny (*13 mars 1707*).

— Jean-François-Joseph de Courbeville, seigneur des fiefs et seigneuries de la Roche-Landault, Champrony et Pierre Percée (*20 juin 1707*).

— Maistre Pierre-Edouard Gouin, sieur de la Savinière, conseiller du Roy, receveur en titre au grenier à sel de Neuvy en Touraine, et fermier des notairiats aux greniers à sel de cette ville (*6 juillet 1708*).

— M. Renault-Legallois, conseiller du Roi, receveur général des gabelles du Maine (*15 octobre 1708*).

— Messire François Dubellay, chevalier, seigneur de Ternay, les Hayes, Gastines et autres lieux, gouverneur du haut et bas Vendomois (*23 novembre 1708*).

— Messire Pierre Dulinver, chevalier, seigneur de Courgon (*12 avril 1709*).

— Messire Jacques de Maumechin, chevalier, seigneur du Lac (*12 avril 1709*).

— Noble M[e] Nicolas Ollivier, conseiller du Roy et de Son Altesse, avocat fiscal au pays et duché du Vendomois (*19 avril 1709, 2 janvier 1711*).

— Messire René-César de Taillevis, chevalier, seigneur du Breuil (*31 mai 1709*).

— Messire René de Noyer, chevalier, seigneur de Préaux et du fief de la Fontaine au Brault, ancien conseiller au grand Conseil (*14 février et 18 mars 1710*).

— Guillaume Beaussire et François André, procureurs fabriciers de la confrérie de S[t] Crespin et Joseph Cabot, procureur fabricier de la confrérie de S[t] Martin de Vendôme (*21 mars 1710*).

— Damoiselle Elisabeth Dupant, femme de maistre Jullien Boethon, sieur de la Gaudinière (*28 mars 1710*).

— M[e] Marin Juquelier, conseiller du Roy, garde sel au Grenier à sel de cette ville (*28 mars 1710*).

— Messire Pierre Marin, chevallier, seigneur en partie de la terre et seigneurie de Montmarin, située paroisse de Sargé, et dame Eugénie Marin, épouse de François de Barbansoye, chevalier, seigneur de Sarzay (*16 mai 1710*).

— Monsieur Messire Jacques de Fortia, chevalier, seigneur de Plessis, conseiller du Roy, président en son Grand Conseil (*18 juillet 1710*).

— Maistre André Godineau, sieur du Tremblay, conseiller du Roy, Elu en l'Election de Vendôme, cy-devant fermier général des domaines de l'abbaye cardinale de la Sainte Trinite de Vendôme et de ceux de Son Altesse Monseigneur le duc de Vendôme (*5, 12 septembre et 13 octobre 1710*).

— Maistre Nicolas-François Hogu Hême de la Sauverie, subdélégué à l'intendance d'Orléans (*5 septembre 1710, 4 mars 1712*).

— Maistre François Nay de Chastillon, commissaire des tailles (*12 septembre 1710, 19 juin 1711*).

— Maistre Robert Moulnier, procureur fabricier de l'Eglise de la Madeleine de cette ville (*12 septembre 1710*).

— Maistre François Pineau, advocat en ce siège, seigneur du fief du Chatelet, sis paroisse de Sainte Anne (*28 novembre 1710*).

— Maistre Nicolas Chenaye, grenetier au grenier à sel de Montoire (*24 avril 1711*).

— François-René Guillaumot, sieur de la Bergerie (*24 avril 1711*).

— Pierre Desœuvres, sieur de la Blancardière (*8 mai 1711*).

— Maistre Jean Cartel, sieur de la Morinière, conseiller du Roi, receveur en titre des tailles de l'Election de Vendôme (*12 juin 1711*).

— Messire Joseph de Coutance, chevalier, seigneur de Baillou (*4 septembre 1711*).

— Haulte et puissante dame Charlotte Madame Hugues de Semonville, veuve de messire Nicolas-Charles Osan de Costantin, vivant marquis de May, seigneur de Lapierre, Condracieux et autres lieux (*4 septembre 1711*).

— Maistre René Bigot, conseiller du Roy, receveur en titre au grenier à sel de Cormeray (*4 septembre 1711*).

— Maistre René Horjeu, sieur de la Pinaudière, docteur en médecine (*3 janvier 1712*).

— Dame Françoise-Angélique Deschesne, veuve de feu Michel de Guérin, vivant écuyer, sieur de Villiers Rozières (*22 janvier 1712*).

— Messire Pierre-Jacques de Passac, chevalier, seigneur de la Haute Métairie et autres lieux (*26 février 1712*).

— Maistre René de Lugré, sieur de la Billardrie conseiller et procureur du Roy au Grenier à sel de Langeais (*26 février 1712*).

— Maistre Michel Gouffé, procureur fiscal au siège de Bouloire (*13 mai 1712*).

— Maistre Claude-Antoine de Renusson, bachelier en Droit civil et canon (*17 juin 1712*).

— Damoiselle Catherine Dajou de Vaugrimault (*17 juin 1712*).

— Maistre Nicolas Ménard, sieur de la Bouillonnière (*18 novembre 1712*).

— Maistre Pierre Brissard, notaire royal au comté du Maine, en la résidence de Volnay (*16 décembre 1712*).

— Denis Porcher, restaurateur des corps humains (*16 décembre 1712*).

— Me François Morin, sieur de Boidan, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville et fauxbourg de Vendôme (*13 juillet 1703*).

— Dame Françoise Plastrier, veuve de Me François Morin, sieur de Boidan, vivant conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville et communauté de Vendôme et lieutenant général du duché de Vendomois (*13 janvier 1713*)

— Maistre Louis Salmon, seigneur de Villeporcher (*3 mars 1713*).

— Louis-Jules..... de Belleforest, valet de chambre de Son Altesse royale Mademoiselle d'Orléans (*7 avril 1713*).

— Messire César de Coutances, chevallier, seigneur de Saint Antoine, Dardée, la Cave et autres lieux..... prenant le fait et cause de messire Louis-Thomas-Ollivier de Sienne, chevalier, seigneur Marquis de Leuville, brigadier des armées du Roy, colonel à un régiment et grand bailly de Touraine (*26 janvier 1714*).

---

## *III. — Liste des Magistrats des Grands Jours du Vendomois dont on a pu retrouver les noms avec indication des années des pièces dans lesquelles ils sont mentionnés (1).*

PRÉSIDENTS DES GRANDS JOURS

1547-1550. Belot, Nicolas, licencié en lois ; sa femme se nommait Jeanne Tysart.

1556. Bugy, Antoine ; d'Etienette Belot, sa femme, il eut une fille Madeleine Bugy, qui fut mariée à Germain d'Argouges, qui suit.

1578. de Chandonault, vice-présid[t] des Grands Jours.

1583-1598. d'Argouges, Germain, écuyer, seig[r] de Morillon, conseiller du roi de Navarre, auditeur en la Chambre des Comptes de Vendôme, lieutenant général du bailli de Vendomois et présid[t] des Grands Jours ; il épousa, le 5 février 1556, Madeleine Bugy, fille d'Antoine Bugy et d'Etienette Belot. — Il eut quatre filles : la première, Marie, fut mariée à N. de la Chassaigne, et la troisième, Catherine, à N. Deslandes, dont est issu Etienne Deslandes, président des Grands Jours ci-après. — Gages de 1583, C[l. tr] (Compte mun[al], *Bull.* t. XIX, p. 155).

1624-1633. Cupif, Hélye, avocat en Parlement, seig[r] des Couéteries (en Danzé). — Il posa en 1624 la première table du lambris de la voûte de l'église de Danzé ; femme, Marie Grimaudet.

(1) La liste ci-dessus a été dressée par M. A. de Trémault, qui a bien voulu nous permettre de la substituer à celle beaucoup moins complète que nous avions jointe à notre travail. Cette liste contient des renseignements intéressants sur la plupart des magistrats qui y figurent. Nous prions M. A. de Trémault d'agréer tous nos remercîments.

1623-1665. Fousteau ou du Fousteau, Antoine, éc^r, s^r de Bonmars (au Perche, près Mortagne) et de Prépatour, historiographe du roi et valet de chambre de Monseigneur, frère unique de S. M. — Il épousa Catherine de la Livre, fille de Raymond de la Livre, S^r de Prépatour, et de Esther Aultier; décédé à l'âge de 74 ans et enterré le 6 juillet 1665 dans l'église S^t Martin, dans la tombe de son beau-père; il a écrit les *Curieuses singularitez de France,* avec dédicace à Dominique Séguier, évêque de Boulogne, signée A. du Fousteau, de Prépatour, le 1^er juillet 1631, — 1 vol. in-12, à Vendôme, par François de la Saugère, imprimeur du Roi, 1631.

1639. Rivet, René, conseiller du roi et président aux Grands Jours.

1649-1673. Deslandes, Etienne, ancien maître des requêtes de la reine mère, fils de N. Deslandes et de Catherine d'Argouges, et petit-fils du président Germain d'Argouges. — Zélé protestant, il acquit, en 1649, avec Florent de la Chassaigne, docteur en médecine, la grange dans laquelle avait été établi le prêche des protestants, sise sur les arrière-fossés en dehors de la ville, lorsque Louis XIII défendit aux Réformés de continuer à se réunir dans la maison située au pied du château, à l'entrée de la rue Ferme, où Jeanne d'Albret les avait autorisés à établir leur prêche. — Décédé le 15 décembre 1673; il avait épousé, en premières noces, Madeleine Méliand, dont il eut un fils, Mathurin (ou Mathieu), et une fille.

1674-1682. Deslandes, Mathurin (ou Mathieu), avocat en Parlement, présid^t aux Grands Jours après son père. — Il épousa, en 1676, d^elle Françoise Martin, fille de noble homme Claude Martin, bourgeois de la ville de Blois. — Elevé dans la religion protestante, il dut

abjurer entre 1682 et 1687, car sur le registre des baptêmes, mariages et enterrements des protestants de Vendôme, on le voit être parrain en 1682, dernière année portée sur ce registre, et, d'après le registre de la paroisse de la Madeleine, il assistait, le 9 avril 1687, à l'enterrement de d[lle] Marie-Elisabeth Lebrethon, pensionnaire aux Ursulines, âgée de 20 ans.

1696-1708. Bodineau, Pierre-Paul, éc[r], S[r] de Meslé, présid[t] aux Grands Jours.

CONSEILLERS AUX GRANDS JOURS

1578. Tufier, conseiller aux Grands Jours.

1578-1582. Bautru, Thibault, lieut[t] général au bailliage du Vendomois et cons[r] aux Grands Jours. — C'est de lui que descend le Bautru, comte de Nogent, qui eut une certaine notoriété au XVII[e] siècle.

1583. Mesliand, N., conseiller aux Grands Jours.

1583. Champion, Fœlix, conseiller aux Grands Jours.

1583-1586. Malon, Charles, seig[r] de Montrieul et de Villemerets, auditeur de la Chambre des Comptes de Vendôme et conseiller aux Grands Jours. — Sa femme, Louise Péan, était veuve en 1610. — Gages de 1583. L[t. tr].

1585. Garrault, Alexis, cons[r] aux Grands Jours.

1587-1601. Deniau, Arnoul, licencié en droit, Elu pour le roi en Vendomois et conseiller aux Grands Jours.

1589-1617. Parain, François, grenetier du grenier à sel et cons[r] aux Grands Jours. — Sa femme se nommait Marie Delocques.

1614. Bouthier, Blèse, avocat au Parlement de Paris et conseiller aux Grands Jours, avocat du roi en l'Election.

1615. Olivier, Martin, avocat du roi en l'Election et grenier à sel de Vendôme, et cons^r aux Grands Jours.

1616. Jourdain, Jacques, conseiller aux Grands Jours.

1617-1624. Bouchard, Claude, conseiller aux Grands Jours. — Femme : Anthoinette Chidaine.

1618. Lecomte, Macé, assesseur du prévôt de Vendôme et conseiller aux Grands Jours.

1625. Olivier, Henry, avocat du roi en l'Election de Vendôme et cons^r aux Grands Jours.

1648. Jourdain, Jean, seig^r de Chantelou, vicomte de Vendôme, conseiller du roi, Elu en l'Election de Vendôme, conseiller aux Grands Jours de Vendôme.

1653. Rouget, Louis, S^r de Montrieul, 1^er président en l'Election de Vendôme et juge magistrat doyen des conseillers du siège des Grands Jours du Vendomois.

1668. Angeneau, Jean, S^r de la Pillonière, avocat en Parlement et conseiller aux Grands Jours.

1674-1676. Le Gallois, Nicolas ou Pierre, écuyer, S^r de la Bourdinière, conseiller aux Grands Jours. — Femme : Anne Jourdain.

1675. Olivier, François, lieutenant des Eaux et Forêts de Vendôme et cons^r aux Grands Jours. — Femme : Anne Bodineau.

XVII^e siècle. Houdebert, N., conseiller aux Grands Jours.

1680-1681. Caillart, Louis, conseiller aux Grands Jours.

1681-1683. Goislard, Jean, S^r de l'Epau, avocat en Parlement, conseiller aux Grands Jours.

1682. Jabre, César, sieur de la Cousinière, conseiller aux Grands Jours.

1684-1686. Du Boullay, David, conseiller aux Grands Jours.

1686. Bourgogne, Charles, procureur du roi et de la maréchaussée et conseiller aux Grands Jours.

1689. Angenau, Louis, conseiller du roi, Elu en l'Election, contrôleur du grenier à sel et conseiller aux Grands Jours.

1704-1708. Simon, conseiller aux Grands Jours.

1708. Guertier, conseiller aux Grands Jours.

1708. Barillon, conseiller aux Grands Jours.

1553. Charron, Guillaume, secrétaire et huissier des Grands Jours du Vendomois.

La plupart des membres des Grands Jours faisaient partie d'autres compagnies, telles que l'Election, le Grenier à sel, la Chambre des Comptes, la Maîtrise des Eaux et Forêts.



# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

Par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (1)

VI

## RÉNÉ DU BELLAY

### Evêque du Mans

*Reliquis, non sibi natus.*
Tout aux autres, rien à lui.

Réné du Bellay naquit, comme ses frères, à Glatigny, de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry.

Bondonnet oppose ainsi le portrait des deux frères, Réné et Jean, destinés l'un et l'autre à l'Eglise : « Les deux jumeaux Esaü et Jacob ne furent pas plus dissemblables en leurs humeurs, que ces deux frères Réné et Jean furent éloignéz dans leurs inclinations : car Réné avoit un esprit doux et paisible, Jean l'avoit bouillant et remuant : Réné aimoit la solitude et le repos, Jean suivit tousjours la Cour : Réné s'éloignoit du tracas des affaires, et Jean les cherchoit, se jettant dans celles de l'Estat,

(1) Voir le *Bulletin* de 1897, p. 95, pour la cinquième partie.

qui sont telles qu'on n'en sçauroit trouver de plus grandes. Ils furent semblables en ce qu'ils suivirent tous deux la profession Ecclésiastique, mais ce fut encore avec une grande différence, car Réné se contenta d'un seul Evesché, et Jean en eut tout à la fois quatre ou cinq, à la mode d'Allemagne : Réné fit sa résidence sur son Evesché pour s'acquitter de son devoir : Jean ne résida sur aucun de ceux qu'il posséda, si on excepte celuy de Paris. » (1).

*
* *

Le 24 juin 1526, par acte passé à Vibraye, « Loys du Bellay, seigneur de Langey..... pour la bonne amour naturelle qu'il a envers noble homme RÉNÉ DU BELLAY, conseiller du Roy, notre sire, en sa court de Parlement à Paris, son filz et de feue damoiselle Marguerite de la Tour, son espouse, et à ce qu'il puisse plus honnorablement entretenir son estat..... luy a donné et donne par forme de donacion en avancement de succession.....

« les lieux, terres et seigneuries de Sainte-Radegonde, Hodebrun et le petit Glatigny.....

« passé au lieu de Glatigny, en la paroisse de Souday le 24e jour de Juing l'an 1526..... » (2).

C'était la constitution du modeste patrimoine que l'Eglise réclamait de ses ministres pour leur assurer, faute d'un bénéfice, une situation à l'abri de la misère.

Déjà Réné du Bellay, qui s'était livré aux études les plus sérieuses, avait la réputation d'un lettré et d'un savant.

Il ajouta, en 1532, à son titre de conseiller-clerc au Parlement de Paris, celui d'abbé du Gué-de-l'Aunay, à

(1) *Vie des Evêques du Mans*, p. 667.

(2) Chartrier de Glatigny, — manuscrit sur parchemin.

quelques kilomètres de Glatigny. La même année, il fut promu à l'évêché de Grasse, qu'il ne conserva qu'un ou deux ans.

Il administrait le diocèse de Paris en l'absence de son frère Jean. Sa précaire autorité fut battue en brèche par les audaces des protestants dont profitait le Parlement pour procéder contre les hérétiques au mépris de la juridiction épiscopale.

Réné prenait soin aussi des domaines de l'évêque de Paris. Sa correspondance nous le montre faisant soigner et goûter les vins de Barbeau et de Saint-Cloud.

En 1535, Louis de Bourbon, évêque du Mans, démissionna en sa faveur et fut pourvu de l'archevêché de Sens.

Réné du Bellay, accepté en cour de Rome, prêta serment de fidélité au Roi, à Fontaine-Française, le 27 septembre 1535, et le 8 octobre Christophe Petot, seigneur de Pescoux, sénéchal du Maine, lui fit délivrance du temporel de son bénéfice.

Il fit son entrée solennelle au Mans, le 17 septembre 1536, au milieu d'une foule immense et d'un cortège imposant de seigneurs de la cour et de la province.

On y vit les huit seigneurs du Breil, de Belin, de Montfort, de Vaux-en-Yvré, de Sillé-le-Guillaume, de Neuville-sur-Sarthe, d'Anthenaise et de Mondoubleau, qui étaient tenus à l'installation des évêques du Mans, de se réunir dans l'église de Saint-Ouen-sur-les-Fossés, où le prélat était amené processionnellement de l'abbaye de Saint-Vincent et devaient le porter de là jusque dans sa cathédrale, puis le servir au repas qui suivait cette intronisation.

Le sire du Breil avait droit au cheval tout harnaché sur lequel l'évêque était arrivé ; le sire de Belin au drap de soie qui couvrait le fauteuil épiscopal ; le sire de Montfort aux plats dans lesquels il donnait à laver ; le

sire de Vaux aux couteaux avec lesquels *il tranchoit;* le sire de Sillé-le-Guillaume à la coupe ou hanap de l'évèque; le sire de Neuville aux pots, poèles et chaudrons de la cuisine, et le sire d'Anthenaise aux *touailles* (toiles) mises sur la table (1).

Sauf les troubles suscités par les Huguenots, Réné du Bellay gouverna paisiblement son diocèse, y faisant sa résidence ordinaire, dans son château de Touvoie, campagne des évêques du Mans (2).

« Ce Prélat, dit Le Corvaisier, menoit une vie douce et tranquille, et s'addonnoit à l'estude de la Physique, et singulièrement de l'Agriculture, du jardinage et des plantes qu'il faisoit venir des païs estrangers, pour mettre dans son jardin de Thouvoye, dont il avoit fait dresser les allées et les compartiments, et l'avoit peuplé d'arbres, de fleurs et de simples les plus rares qu'il avoit pû rechercher : il fut des premiers à faire venir les Ebeniers, les Pistachiers, la Nicotiane, et autres plantes pour lors inconnuës dans le Royaume, ainsi que le remarque l'Autheur de la Maison Rustique, qui donne à notre Evesque et à son frère le Cardinal de beaux éloges : Car il dit, que c'étoient deux personnages dignes d'une mémoire éternelle, à cause de leur esprit incomparable, ausquels la France avoit une singulière obligation de ce qu'ils avoient seuls, et les premiers donné la connoissance des noms, et des propriétez de plusieurs plantes estrangères, et de ce qu'ils avoient pris le soin de les faire peindre au naturel, et enseigné le moyen de les cultiver.

(1) Voir Pesche : *Dict. de la Sarthe;* Beauvais de St-Paul : *Hist. de Mondoubleau,* — arch. de la Sarthe, série G. 9. — Et l'aveu rendu au Roi par Pierre de Savigny, évêque du Mans, le 23 janvier 1394.

(2) Commune de Savigné-l'Evèque, à 13 kilomètres du Mans.

Il estoit pareillement curieux d'avoir son Escurie garnie de beaux chevaux ; pour cet effet, il entretenoit tousjours grand nombre de juments, afin d'avoir des poulains de belle race. » (1).

C'était, pour René du Bellay et plusieurs autres grands seigneurs et évêques, la Renaissance de l'agriculture et de l'art des jardins à l'exemple des Romains et des Grecs. « On les voit, dit Arthur Heulard, ordonner leurs vergers et leurs parcs selon les méthodes antiques, distribuer logiquement saulaies, vèneries, héronnières et garennes, dessiner leurs parterres cloisonnés comme plafonds à compartiments, s'entourer des arbustes et des fleurs que les bucoliques ont célébrés dans leurs vers, s'enivrer avec délices des parfums respirés par les naturalistes anciens, et attirer dans leur enclos les oiseaux chanteurs qu'on entendait au temps de Théocrite et de Tibulle. » (2).

*
* *

Réné du Bellay fut le premier protecteur de Pierre Belon, le grand naturaliste du XVIe siècle. Belon ne quitta la France, pour son voyage célèbre à Constantinople, dans les îles de la Méditerranée, en Asie Mineure et en Egypte, qu'en 1546. Lorsqu'il revint, trois ans plus tard, il retrouva dans Jean du Bellay, successeur de son frère à l'évêché du Mans, un nouveau Mécène.

A Foulletourte (3), au-dessus de la porte de la maison de Pierre Belon, on voit encore une croix blanche qui y « aurait été peinte lors d'un voyage de... Monseigneur du Bellay, évêque du Mans. » (4).

(1) *Histoire des Evêques du Mans*, p. 824.
(2) *Rabelais : Ses Voyages en Italie*, p. 71-72.
(3) Commune de Cérans — Foulletourte, à 23 kil. du Mans.
(4) Louis Déan — *Hameaux célèbres du Maine.*

Les témoignages les plus flatteurs constatent l'importance des jardins de Touvoie, dont il ne reste aujourd'hui qu'une vingtaine de beaux arbres.

Réné du Bellay, dit une des généalogies manuscrites de la Bibliothèque d'Angers, « avait dans son jardin les fleurs, les simples et les arbres les plus curieux du temps. » (1).

Bonaventure Desperriers, contemporain de Réné du Bellay en parle ainsi dans ses *Contes posthumes* : « Plusieurs ont vu le nom de messire Réné du Bellay, dernièrement décédé évèque du Mans, lequel se tenait sur son évèché, studieux des choses de la nature et singulièrement de l'agriculture, des herbes et du jardinage..... » (2).

Gessner, le paysagiste suisse du XVIIIe siècle, affirme que le jardin de Touvoie était sous Réné du Bellay « le plus beau, le plus riche, non seulement de la France, mais encore de l'Allemagne et de l'Italie. » (3).

« C'est aux bienfaits de Belon et de l'évèque du Bellay, dit Renouard, dans l'annuaire de 1809, que les provinces du Maine, de l'Anjou et de la Touraine ont dû le bonheur d'être les premières en France qui aient cultivé avec succès les arbres à fruits de toute espèce. »

« L'évèque du Mans du Bellay, écrit Cheruel en 1855, fut protecteur du savant voyageur et naturaliste Belon et acclimata en France beaucoup de plantes et d'arbres rares et précieux. » (4).

Réné du Bellay, dit Bellœuvre en 1857, « aimait beaucoup la physique, mais l'étude pour laquelle il avait le

(1) Bibliothèque d'Angers, man. 992, f. 22.

(2) *Contes* — Nouvelle 29, p. 125, édition de 1843.

(3) Citation de HAURÉAU — *Hist. litt. du Maine*, IV, 167.

(4) *Dict. Hist. des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, 1855 ; 6e édition, 1884, t. II, p. 611.

plus de prédilection était celle des fleurs et des plantes les plus rares dont il s'était formé une riche collection. On le considère comme le créateur de la botanique en France. » (1).

Un Manceau, M. Louis Crié, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, disait dans une conférence faite au Mans en 1883 :

« Réné du Bellay avait réalisé quelques-uns des grands projets de Pierre Belon. Les jardins de Touvoie qui virent fleurir, au XVI^e siècle, les Caroubiers, les Pistachiers, les Arbres de vie (Thuya), ces jardins où l'illustre savant fit germer le premier les semences du Platane, de l'Acacia d'Arabie et du Gaïac, étaient alors les plus beaux, les plus riches, non seulement de la France, mais encore de l'Allemagne et de l'Italie. C'est donc aux environs du Mans que notre compatriote fonda, au XVI^e siècle, le premier jardin botanique français dont les jardins de Montpellier (1596) et de Paris furent le complet épanouissement. » (2).

Le jardin botanique de Blois ne fut créé qu'en 1636.

Glatigny profita des importations et des essais tentés à Touvoie. Les comptes de la seigneurie constatent l'importance des pépinières attachées au domaine et c'est, sans doute, à ce voisinage, que nos parages doivent une partie des espèces nombreuses et choisies qui font la réputation et la délicatesse de notre cidre.

M. Siméon Luce, un Normand, fait remarquer que le pommier croit naturellement en Normandie, qu'il est un enfant du sol et que d'innombrables localités anciennes

(1) PAUL BELLŒUVRE — *Revue de l'Anjou*, 1857, p. 96.

(2) LOUIS CRIÉ, professeur à la Faculté des sciences de Rennes : Conférence faite au Mans en 1883. — Voir *la Curiosité universelle*, 22 juin 1891.

y portent le nom de Pommeraie. Le Maine et la Bretagne sont dans le même cas. Pline parle d'une variété de pomme connue sous le nom de pomme gauloise (1).

Le pommier est figuré sur les poteries romaines de Rouen ; des vases de la même époque, trouvés à Caen, sont pomiformes ou piriformes ; au v[e] siècle, saint Guénolé vivait en Bretagne et son historien remarque qu'il s'abstenait de vin et de cidre ; dans le siècle suivant, la châsse de saint Magloire, déposée sur un pommier de la même contrée. rendit bons les mauvais fruits de cet arbre.

C'est encore Guillaume Le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, qui compare aux épis dorés des plaines de Beauce l'éclat des pommiers de la vallée d'Auge, couverts de fruits à l'automne (2).

Le pommier et le cidre étaient donc connus dans nos contrées depuis de longs siècles ; mais la greffe, pratiquée déjà dans l'antiquité au témoignage de Pline et de Macrobe, était-elle encore en usage sous François I[er] ?

C'est assez probable. En tout cas, un nouvel essor lui fut donné à cette époque. Ronsard, dans ses poésies, dit que le cardinal du Bellay l'encourageait et la pratiquait lui-même.

Plusieurs historiens ont affirmé qu'au XIV[e] siècle Du Guesclin avait rapporté le pommier et les pommes des provinces basques, lors de son expédition en Espagne. Il faut, croyons-nous, réduire cette importation soit à la manière de greffer, soit à quelques espèces meilleures.

(1) PLINE — *Hist.*, livre XV, c. 12.

(2) *Historiens des Gaules* — t. XVII, p. 190.

*Non tot in autumni rubet Algea tempore pomis*
*Unde liquare solet siceram sibi neustria gratam.*

La désastreuse gelée de 1544, qui fit disparaître les vignes cultivées alors jusque dans le Maine, donna un essor considérable à la culture du pommier et du poirier et fit répandre dans cette province et les provinces voisines les méthodes célèbres et les beaux fruits importés par les du Bellay.

Rabelais, qu'on prétend avoir étudié les simples à Glatigny et aux environs, a dû aussi enrichir les jardins de Touvoie de quelques-unes des *mille petites mirolifiques* qu'il rapporta de son voyage d'Italie, à la suite du cardinal du Bellay.

Il annonce, dans ses lettres à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, des graines de salades que le « Saint-Père fait semer en son jardin secret du Belvédère », des cardes, des melons et des citrouilles... des œillets d'Alexandrie, des violes matronales, des belvédères... et de nombreuses plantes médicinales. Il les envoie, sous le couvert de l'ambassadeur « dans le grand paquet ciré qui est pour les affaires du Roy. »

*
* *

Réné du Bellay se fut volontiers absorbé dans ces occupations bucoliques et dans les jouissances que donnent aux esprits distingués les sciences et les arts. Hélas ! L'hérésie protestante lui ménageait d'autre soucis, en menaçant la paix religieuse et civile de la Patrie.

Les déclamations des prédicants gagnaient les seigneurs par la perspective du pillage des biens d'Eglise ; les gens de campagne, par la promesse de la suppression des dîmes et des impôts ; certains moines et plusieurs membres du clergé séculier, par la dispense de leurs vœux.

Par ailleurs, le retranchement de la confession sacramentelle, de l'abstinence du vendredi et des jeûnes du carême étaient du goût de bien des gens.

Des idées, la Réforme passa bientôt aux faits.

Dom Piolin résume ainsi les événements concernant le protestantisme qui se rattachent à l'épiscopat de Réné du Bellay :

« Des malheureux, excités par les prédications furibondes des ministres de la nouvelle hérésie, se portaient déjà à des voies de fait et les juges effrayés de voir ces actes d'un aveugle fanatisme se propager chaque jour et répandre les germes d'une guerre civile, qui ne pouvait tarder à déchirer le sein de la patrie, sévissaient contre eux..... (1535...).

« Réné du Bellay promulgua un formulaire contre les nouvelles erreurs, et tous les membres du clergé furent obligés de le souscrire.....

« Le 11 mai 1541, on dénonça au chapître Louis Nicole, cordelier de Vendôme, qui avait prêché contre les indulgences dans l'église de St-Julien..... » Il fut « condamné à faire amende honorable..... à genoux et la torche à la main.....

« Augustin Moré, religieux du couvent de Montoire, ordre de Saint-Augustin, ayant avancé..... en l'église cathédrale, plusieurs propositions erronées et scandaleuses..... » fut mis dans les geoles du chapître, mais il « parvint à s'échapper de prison et on se contenta de condamner les propositions erronées.

« Il y eut alors beaucoup d'apostasies parmi les esprits ardents et portés vers les nouveautés. » (1).

Dom Piolin est sévère pour Réné du Bellay et regrette qu'en des temps si troublés l'église du Mans, au lieu d'un pasteur vigilant, ait reçu pour évêque « un grand seigneur,

(1) Dom Piolin — *Hist. de l'Eglise du Mans,* t. v. 382-383, archives du chapitre, reg. B. 15.

très savant et très ami des lettres et des beaux-arts, mais qui ne voyait guère dans son bénéfice qu'un riche domaine où il pouvait vivre au milieu d'une cour de littérateurs et d'artistes..... » (1).

*
* *

Un autre fléau fit éclater sa charité.

L'année 1544 commença par un hiver très rigoureux. « Le vin gela dans les muids. » (2).

Le 18 juin, la châsse de sainte Scolastique fut portée solennellement en procession, autour de la ville du Mans, pour obtenir la cessation du mauvais temps. Le blé fut très cher et la chronique de Michel Garault, chanoine de Trôo, constate la grande cherté du vin.

En 1545, sept mois de grande sécheresse mirent la désolation dans nos campagnes.

Au commencement de 1546, le boisseau de blé, mesure de Montoire, valait 16 sols, prix énorme pour l'époque, et « en laquelle année fut une telle grande pitié des pauvres gens, lesquels mouraient presque de faim. » (3).

Réné du Bellay montra dans ces tristes circonstances une rare générosité et un grand zèle pour soulager la misère de ses diocésains.

« Ce bon Evesque, dit Bondonnet, fut député de son peuple pour aller à Paris remonstrer au roy François premier les misères de cette province, et demander quelque soulagement et décharge des subsides et des gents de guerre. » (4).

(1) Dom Piolin — *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. v, p. 367.

(2) Mézeray.

(3) *Chronique Garault*, Bulletin de la Société arch. du Vendomois, 1878. — Nous devons l'indication de ces notes météorologiques à la bienveillance de M. Nouel, notre compétent secrétaire.

(4) *Vie des Evesques du Mans*, p. 666.

Il emportait à la Cour quelques échantillons du pain que mangeaient ses diocèsains. C'était un mélange de farine « de gland et de bled sarrazin. » (1).

Emus de compassion, le roi et ses ministres lui accordèrent tout ce qu'il demandait. La faveur dont ses frères jouissaient alors ne laissa pas que d'aider puissamment au succès de sa mission.

Le pain de chaque jour est la grande préoccupation de l'humanité. Cet évêque partant pour la Cour avec un échantillon du pain que mangent ses ouailles est bien le disciple du Christ qui, dans la seule prière qu'il apprit aux hommes, veut qu'ils demandent à Dieu le pain quotidien : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Nous vivons dans un pays et à une époque où le pain quotidien est assuré à tous avec une facilité et un bon marché qui risquent de ruiner ceux qui le produisent.

C'est un grand bienfait dont la France n'a pas toujours joui dans les siècles antérieurs. Aujourd'hui encore, l'opulente Angleterre n'assure pas toujours le pain ou la pomme de terre nécessaire à l'Irlandais et la poignée de riz qui suffit à l'Indien.

Cependant l'homme a le droit de manger son pain quotidien, mais il doit le gagner, le conquérir à la sueur de son front. La société doit être organisée de telle sorte que régulièrement la distribution de ce pain s'opère d'une façon équitable. La justice préside à cette organisation de la société ; la charité, supplément divin, achève l'œuvre de la justice. L'un et l'autre sont absolument nécessaires au bon ordre social.

L'auxiliaire le plus naturel de la charité et son inspi-

(1) Le Corvaisier — *Hist. des Evêques du Mans*, p. 825.

rateur le plus fécond c'est l'Eglise, et Réné du Bellay était dans son rôle d'évêque en présentant ses requêtes et doléances au roi François I[er].

Le ciel semblait lui avoir réservé, dans l'accomplissement de cette mission évangélique, l'avant-goût des félicités éternelles, car Dieu le rappela vers lui le 17 août de la même année, pendant son voyage de Paris.

Son cœur fut déposé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Chevet, de la cathédrale du Mans, où Guillaume, son frère, attendait encore l'achèvement du mausolée qu'il lui faisait construire.

Son corps fut inhumé à Notre-Dame de Paris, à droite, vers le milieu du chœur, devant les chaires des chanoines.

Sa tombe, en cuivre jaune, aux armes des du Bellay, représente un évêque couché, mître en tête, crosse en main. Sa tête reposait sur un coussin sur lequel on avait figuré deux volumes : deux génies éteignaient leurs flambeaux aux pieds de l'évêque (1).

Au-dessus de sa tête, quatre vers faisaient l'éloge de sa charité et de son dévouement :

QUI JACET HOC TUMULO, CLARIS EX QUATUOR UNUS
FRATRIBUS, UT RELIQUIS NON SIBI NATUS ERAT,
SIC ALIIS, SIBI NON MORITUR, CŒLOQUE REVIXIT
CENOMANI CUSTOS PERVIGIT ILLE GREGIS.

Sous les pieds, se trouvait l'inscription suivante :

RENATUS CENOMANENSIS EPISCOPUS SINGULARI PIETATE INSIGNIS EX GENEROSISSIMA BELLAIORUM FAMILIA NATUS POSTQUAM FRATRI PRIMOGENITO GUILLÕ LANGEO JUSTA MAGNIFICE FECISSET PARISIIS MAGNO OMNIUM MŒRORE DIẼ CLAUSIT EXTREMUM AÑO DÑI MILLE[O] QUINGENTE[O] QUADRAGE[O] SEXTO, DIE DECIMÃ SEPTIMÃ MENSIS AUGUSTI. AI[A] EI[S] IN PACE QUIESCAT. AMEN.

(1) Bibl. Nat. ; Estampes, coll. Gaignières, P. e. g., fol. 59.

On a de Réné du Bellay deux lettres manuscrites adressées à son frère le cardinal. Elles se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans le n° 269 de la collection Dupuy et dans le n° 1832 de Coislin. Il a donné un nouveau missel à l'église du Mans : *Missale ad usum ecclesiæ Cenomanensis* — Paris, 1541, in-8° ; 1546, in-fol., et 1548.

Tous les historiens célèbrent sa science, sa piété, sa charité, sa douceur. En lui s'applique la parole du Sauveur : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre. »

# NOTICE

SUR

# HENRI DE BOURBON

marquis de Verneuil, évêque de Metz

ET SUR SON SUFFRAGANT

# NICOLAS COEFFETEAU

*à l'occasion d'un jeton frappé aux noms de ces deux personnages*

PAR M. JULES CHAUTARD

---

L'étude des jetons, si délaissée et si peu comprise naguère, est devenue de nos jours une sorte de régal pour les numismates. Aussi, tout en m'occupant de réunir les matériaux d'une histoire des jetons et médailles de la Maison de Bourbon, ai-je cru me rendre agréable aux lecteurs du *Bulletin* en détachant quelques pages qui peuvent avoir un certain intérêt pour eux.

Il s'agit de deux jetons fort rares, dont l'un a été frappé tout à la fois aux armes de Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, évêque de Metz, et à celles de son suffragant ou auxiliaire, Nicolas Coëffeteau, d'une famille vendomoise. L'autre jeton est relatif à Henri de Verneuil seul, avant sa prise de possession du siège de Metz.

# HENRI DE VERNEUIL

*89e évêque de Metz*

Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, comte de Beaugency, d'abord nommé Gaston, était fils naturel de Henri IV et de Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil (1). Il vint au monde au mois d'octobre 1601 et fut légitimé à Paris au mois de janvier 1603. Son père (Henri IV), qui ne reculait devant aucun moyen de se créer des ressources, eut l'idée de le consacrer à l'état ecclésiastique ; c'était en effet une manière économique de lui constituer un apanage princier, et en même temps de faire de lui un soutien de sa politique. Prévoyant le cas où il mourrait prématurément, le roi avait exposé ses vues à Marie de Médicis. « Il lui dit le dessein qu'il avait d'attacher à l'Eglise le « fils de Mme de Verneuil et le rendre grand et consi- « dérable cardinal ; qu'ayant cent mille écus de rentes « en bénéfices, il pourrait servir utilement à Rome, où « il fallait une personne de cette qualité pour y maintenir « les affaires de la France avec éclat et y soutenir « dignement la qualité de protecteur dont il voulait qu'il « fit ses fonctions. » (*Mémoires de Richelieu,* année 1610).

L'éducation du marquis de Verneuil fut donc dirigée dans ce sens. Il fit sa philosophie et sa théologie chez les jésuites du collège de Clermont, où il entra en 1618. Sur ces entrefaites, il avait été question de lui pour un évêché. Le siège de Metz jouissait de droits féodaux importants,

(1) Verneuil, château de l'Ile-de-France, sur le bord de l'Oise, non loin de Senlis, était une maison de plaisance du roi Henri IV, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de même nom en Normandie, entre Evreux et Rouen.

notamment de celui de battre monnaie, et ses revenus étaient estimés à plus de cent mille livres. Depuis longtemps il était comme un fief de la Maison de Lorraine (1).

A la mort de Charles II de Lorraine, évèque de Metz, le chapitre, peu satisfait de l'administration des prélats de cette Maison, qui avaient presque anéanti le domaine de l'Eglise de Metz, pensa qu'il était sage d'en confier les débris à un personnage puissant qui put au moins les conserver s'il n'arrivait pas à rentrer en possession de ce qui avait été pris. Sur l'invitation du Roi, les votes furent unanimes et se portèrent sur Henri de Verneuil, à peine âgé de sept ans. Le pape, à la sanction duquel l'élection fut soumise, ne consentit à la ratifier qu'en donnant le siège de Metz à Anne d'Escars, cardinal de Givry, déjà fort avancé en âge et auquel le jeune prince succèderait immédiatement. Promu à l'évèché de Metz en 1608, Anne d'Escars prit possession de son Eglise en 1609 et se retira l'année suivante à Vic, où il mourut le 19 avril 1612.

Henri devint ainsi de plein droit évêque titulaire de Metz et prince du Saint-Empire. Cependant, le chapitre administra le diocèse jusqu'à la majorité de ce dignitaire, bien que ses bulles d'installation fussent arrivées dès 1612. Pendant cet interrègne, fut frappé un jeton que nous décrivons plus loin. Henri n'entra jamais dans les ordres

(1) Voici les prélats lorrains qui, déjà, avaient gouverné l'évêché de Metz pendant plus d'un siècle. — *Henri* de Lorraine-Vaudemont (1484-1505) ; *Jean*, cardinal de Lorraine (1505-1550), neveu du précédent, qui posséda en même temps les archevêchés ou évêchés de Narbonne, Die et Valence, Verdun, Luçon, Albi, Reims, Lyon, Agen et Nantes, sans compter beaucoup d'abbayes. Il eut pour coadjuteurs d'abord le prince Nicolas de Lorraine, de 1529 à 1548, puis Charles de Lorraine-Guise, qui lui succéda (1550-1551). *Louis* de Lorraine, cardinal de Guise (1568-1578) ; enfin *Charles* de Lorraine, cardinal de Bar (1578-1607).

et fut simplement tonsuré. Il eut, pour le spirituel, des suffragants ou auxiliaires, entre autres Nicolas Coëffeteau, évêque *in partibus* de Dardanie, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Henri, tout en conservant son titre d'évêque de Metz et de prince du Saint-Empire, ne parut point dans son diocèse qu'il consentit à résigner entre les mains du cardinal Mazarin en 1652, époque à laquelle son marquisat de Verneuil fut érigé en duché-pairie (1). Il put ainsi donner libre cours à ses inclinations, qui le portaient toujours plutôt à la politique qu'aux choses de l'Eglise. Créé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, lors de la promotion qui eut lieu à Paris dans l'église des Augustins, le 31 décembre 1661, Henri fut, quelque temps après, avec le titre de duc de Verneuil, envoyé en Angleterre comme ambassadeur (1665), d'où à son retour en France (1666), le roi Louis XIV lui confia le gouvernement de Languedoc.

C'est alors qu'Henri se démit peu à peu de ses bénéfices (2) et qu'il finit par prendre femme. Il épousa,

(1) Les lettres portant érection du marquisat de Verneuil en duché-pairie, datent du mois de juillet 1652 et ont été signées à Saint-Denys, avec réversion, après le décès de Henri, sur Gaston de Foix, duc de la Valette et de Candale, son neveu. Ce dernier décéda avant Henri, dont la mort, sans postérité, amena l'extinction du duché-pairie de Verneuil.

(2) Henri de Verneuil avait été pourvu de nombreuses et importantes abbayes. Les voici par ordre alphabétique :

*Bomport*, au diocèse d'Evreux, bénédictins de Citeaux, fondée en 1190 par Richard Cœur de Lion et qui valait 20.000 livres.

*Fécamp*, au diocèse de Rouen, abbaye riche et puissante de la réforme de St-Benoit.

*Orcamp*, au diocèse de Noyon, bénédictins de Citeaux, d'un rapport de 25 à 30 mille écus de rentes, fondée en 1129 par Hugues le Grand.

le 29 octobre 1668, à 67 ans, Charlotte Seguier, veuve de Maximilien de Béthune III, duc de Sully, qui mourut en 1704, âgée de 81 ans.

Ce singulier et triste prélat mourut lui-même sans postérité le 28 mai 1682, à l'âge de 80 ans, en son château de Verneuil. Son corps fut inhumé aux Carmélites de Pontoise et son cœur porté à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il fut déposé aux pieds du tombeau du roi Childebert avec cette épitaphe :

SERENISSIMO PRINCIPI
HENRICO BORBONIO
DUCI VERNOLIENCI
CUJUS COR HOC LOCO POSITUM EST
OPTIMO QUONDAM PATRONO SUO
BENEDICTINA RELIGIO
QUAM VIVENS SEMPER IN CORDE SUO HABUIT
CUI MORIENS COR SUUM COMMENDAVIT
HUNC TITULUM P.
ANNO CIↃ. IↃↃ. LXXXII (1)

*St-Germain-des-Prés*, trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en signaler l'importance et les grands revenus.

*St-Taurin*, diocèse d'Evreux, abbaye, bénédictins, estimée 18 mille livres ; elle fut possédée par Sully.

*Tyron*, diocèse de Chartres, bénédictins de St-Maur, rapportait 10.000 livres, avait pour patron « la Trinité ».

*Valasse* ou *La Valace*, bénédictins de Citeaux, au diocèse de Rouen, valait de 14 à 15 mille livres de rentes.

*Vaux de Cernay* ou de *Ternay*, bénédictins de Citeaux, au diocèse de Paris, fondée vers 1128 et estimée 7 à 8.000 livres.

(1) *Hist. de Paris*, par HURTAUT, t. I, p. 78, et *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par Denys-Jacques BOUILLART, religieux bénédictin de la Congrégation de St-Maur — 1 vol. in-fol., 1724. Paris, chez Grégoire Dupins, rue St-Jacques, près St-Benoist, à la Couronne d'or.

A la mort d'Anne d'Escars, le chapitre de Metz, avons-nous dit, administra le diocèse jusqu'à la majorité du jeune Henri auquel il en fit remise en 1621. Pendant cette sorte de régence, le chapitre frappa un jeton à la date de 1615, pour les besoins de la Chambre des Comptes de Vic.

D'un côté, dans le champ, écu à divers quartiers (1), parmi lesquels on distingue celui du Batard de Bourbon, Henri de Verneuil. Sur l'écu une couronne fleurdelisée surmontée d'une rose, accompagnée de deux petits ornements; puis à senestre une crosse et à dextre une mître; en légende : CAMERA COMPVTORVM VICENSIVM, avec un grénetis au pourtour.

(1) Le blason complet d'Henri de Verneuil, gravé sur ce jeton, ne se trouve décrit dans aucun auteur. Je puis donner l'explication des armoiries grâce au précieux concours qui m'a été prêté par mon savant ami M. R. Richebé, ancien élève de l'Ecole des chartes, dont la science héraldique fait aujourd'hui autorité à Paris.

Cet écu est écartelé de plusieurs quartiers : aux I et IV, de France brisé d'un bâton de gueules péri en barre (*Bourbon-Verneuil*), parti d'or à trois pals de gueules (*Foix*); aux II et III, contrécartelé 1 et 4 d'azur à trois flanchis d'argent, au chef d'or chargé de trois flanchis d'azur posés en fasce (*Balzac*) ; 2 et 3 de gueules à trois fermaux d'or (*Malet de Graville*); à l'écu, sur le tout d'argent à une couleuvre ondoyante en pal d'azur, couronnée d'or, engloutissant un enfant de carnation (*Visconti*) qui est de *Balzac d'Entragues*.

Pour l'interprétation de ces divers quartiers, il est nécessaire de rappeler la généalogie et les alliances des Balzac.

Louis Malet, sire de Graville, amiral de France en 1486, mort en 1516, à 78 ans, avait épousé Marie de Balzac, fille de Roffec de Balzac, seigneur d'Entragues, de qui naquirent deux fils, morts jeunes, et trois filles, dont la cadette, Anne de Graville, épousa son cousin Pierre de Balzac, seigneur d'Entragues. Ils eurent entre autres enfants :

Guillaume de Balzac, seigneur d'Entragues, marié à Louise, fille de Jean, seigneur d'Humières, et devint père de François de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussin et du Bois-Malherbes, chevalier

℟. — Un écusson ovale orné de lambrequins et accosté de la date 16 -15, séparée en deux par l'écu ; en légende circulaire : + CAPITVLO METENSI. ADMINISTRANTE, grénetis extérieur.

(Voir PLANCHE n° 1). *Ma Collection.*

Cuivre. — DE SAULCY, Ev. de Metz, n° 101 ; ROBERT, catalogue des Ev. de Metz. n° 726.

du roi lors de la création en 1578, conseiller d'Etat et gouverneur d'Orléans, avec une capitainerie de cinquante hommes d'armes.

Marié deux fois ; en premières noces à Jacqueline de Rohan, dame de Gié, morte en 1578 ; en secondes noces à Marie Touchet, fille de Jean Touchet, seigneur de Beauvais et de Quillard, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Orléans, d'où Henriette de Balzac, marquise de Verneuil.

Henriette de Balzac d'Entragues fut mère de Henri de Verneuil, ainsi que de Gabrielle-Angélique de Verneuil, mariée le 12 décembre 1622 à Bernard de la Valette, duc de Candale, et morte à Metz, le 24 avril 1627, à la naissance d'un fils, Louis-Charles-Gaston de Nogaret, de Foix, dit duc de Candale, institué par Henri, héritier du duché de Verneuil, mais qui mourut à Lyon, le 28 janvier 1658, non marié et sans avoir bénéficié de la reversibilité du duché faite en sa faveur par son oncle.

Candale, comté d'Angleterre, entra dans la maison de Foix par le mariage, en 1440, de Jean de Foix avec Marguerite de Suffolck, héritière du comté. Jean, pour ce motif, prit le titre de comte de Candale que ses enfants conservèrent.

On trouve dans les tableaux généalogiques de LE LABOUREUR (ouvrage rare in-folio, édité à Paris en 1683), que Charlotte-Catherine de Balzac, fille de François de Balzac et de Jacqueline de Rohan (cités plus haut), portait « écartelé aux I et IV de Balzac, aux II et III d'Humières, à l'écu sur le tout, parti de Malet et de Visconti ». Or, Jacqueline de Rohan portait elle-même « écartelé aux I et IV de Rohan, au II de Navarre, au III d'Evreux (semé de France au bâton, componé d'argent et de gueules) et sur le tout de *Visconti* ».

Les liens de famille existant entre les Balzac et les Visconti remontent à Guillaume de Rohan, sire de Montauban, chevalier, seigneur de Romilly, de Marigny et de Landal, mort en 1432, qui épousa en

L'écusson de la face est aux armes du chapître, qui sont : *de gueules au dextrochère de carnation, armé d'argent, tenant une épée de même garnie d'or, accompagné en chef de deux besants d'or.* (LAPAIX, *armorial des villes de Lorraine*, 2e *édition*). Ces besants rappellent probablement, au figuré, les cailloux du martyre de St-Etienne, patron de la cathédrale.

La ville de Metz est une des plus riches à exploiter sous le point de vue numismatique. Elle eut au Moyen Age deux monnaies distinctes, celle des évêques et celle de la cité (1), sans compter deux autres sortes qui apparaissent temporairement et dues l'une au chapître, l'autre aux maîtres échevins (2). En dehors des monnaies, il y eut également des jetons.

Henri de Verneuil est le dernier évêque de Metz qui ait fait battre monnaie à son coin.

deuxièmes noces Bonne Visconti, dite de Milan, fille de Charles Visconti, 5e du nom, seigneur de Parme et de Béatrix d'Armagnac (contrat du 22 août 1411).

De ce mariage six enfants qui portaient « écartelé de Rohan plein et de Milan «.

La 3e, Marie de Montauban, épousa Jean VI Malet, seigneur de Graville et de Marcoussis, chambellan du Dauphin fils de Louis XI, d'où deux enfants, dont le second, Louis Malet, sire de Graville, amiral de France, eut pour femme Marie de Balzac, citée plus haut au début de cette notice généalogique (LE LABOUREUR, *Quartiers généalogiques*, fo 105).

(Conf. P. ANSELME — t. I, p. 150; t. II, p. 435 et 459; t. III, p. 383 et 857 ; t. IV, p. 68 et 80 ; t. VII, p. 870).

(1) Cf DE SAULCY — *Recherches sur les monnaies des Evêques de Metz*, 1 vol. in-8o avec 3 planches, Metz 1833. — *Supplément aux recherches sur les monnaies des Evêques de Metz,* 1 vol. in-8o avec 6 planches, Metz 1835. — *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz,* 1 vol. in-8o, avec planches, 1836.

(2) ROBERT — *Monnaies et jetons des Maitres-Echevins.* 1 vol-in-4o, avec planches, Metz, 1863.

Outre les monnaies de Henri de Verneuil, on a encore du même personnage, un assez joli jeton portant d'un côté son nom avec ses armes et de l'autre le nom et l'écusson de son suffragant, Nicolas Coëffeteau. En voici la description : HENRIC(vs). BORBONIVS. EPISC(opvs) MET(ensis). S(acri) R(omani) I(mperii) PR(inceps). (Henri de Bourbon, évêque de Metz, prince du Saint-Empire romain ; légende entre deux grènetis ; dans le champ, écu de France avec le bâton de bâtardise, timbré d'une couronne fleurdelisée, d'une mitre à gauche et d'une crosse à droite. — ℟. ✠ NICOL. COEFETÆO. EPISC. DARD. ADMINISTRA(N)TE ; (Nicolas Coëffeteau, évêque de Dardanie, administrateur). Dans le champ, écu de l'évêque, accosté de la date 16-20 (deux chiffres de chaque côté) et surmonté d'une crosse et d'une mitre.

(Voir Planche n° 2). Cuivre. *Ma Collection.*

Les armes de Coëffeteau étaient *d'azur à la croix d'argent, cantonnée au I et au II d'une étoile de même.*

Ce jeton a été publié par Dom Calmet (2e édit., t. v, Pl. 5, n° liv) et indiqué comme étant en argent. Il se trouve également dans de Saulcy (suppl., Pl. 6, n° 201). La pièce a dû être frappée à Vic, ville où était établi à cette époque l'atelier monétaire des évêques de Metz, ainsi qu'une Chambre des Comptes.

---

## NICOLAS COEFFETEAU

*suffragant de H. de Verneuil*

Nicolas Coëffeteau, dont nous voyons paraître le nom sur le revers du jeton précédent en qualité d'administrateur de l'évêché de Metz, naquit vers 1574 à Château-du-Loir, ville du pays Manceau, confinant le bas Vendomois. A ce titre seul, son nom mériterait d'être cité par nous, d'autant mieux que sa famille a encore des représentants auxquels appartient par alliance notre savant et cher secrétaire.

En 1588, Coëffeteau entra au couvent des dominicains du Mans; puis, après de fortes études et un certain temps de noviciat, se fit recevoir docteur le 4 mai 1600. C'est alors qu'il se livra à la prédication et qu'il s'y fit tellement distinguer par son mérite et sa piété qu'il devint, à peine âgé de 32 ans, définiteur général et assistant de l'ordre de St-Dominique pour la France.

A Paris, ses sermons attirèrent l'élite de la société. La reine Marguerite de Valois le goûta tellement qu'elle voulut l'attacher à sa Maison. Dans son palais du faubourg St-Germain, comme dans son château d'Issy, elle donnait des fêtes somptueuses où l'esprit n'était pas oublié. Elle se plaisait non seulement aux fleurs de la poésie, mais elle aimait aussi à traiter les questions les plus ardues de la métaphysique et de la théologie, et, dans ce but, elle avait établi chez elle une sorte d'Académie, dont les séances se tenaient en sa présence. Là se réunissaient Coeffeteau, les poètes Régnier et Maynard, V. Palma-Cayet et Scipion Dupleix, concurrents à la licence de Coëffeteau. Les sujets traités étaient choisis

par Ant. Leclerc de la Forêt, maître des requêtes de la reine en 1609 (1).

En même temps qu'il fut un des huit prédicateurs ordinaires du roi, Coëffeteau était également aumônier de la reine Marguerite avec un traitement de 200 écus par an. Ce fut pour cette princesse et à l'occasion des réunions de gens distingués qui fréquentaient son hôtel, que Coëffeteau entreprit la traduction des œuvres de S[t]-Thomas d'Aquin ; mais il n'alla pas plus loin que les vingt-six premières questions de la *Somme,* qui forment le traité *de Deo uno,* ayant été arrêté dans son travail par la Faculté (2).

Tout en professant au couvent de S[t]-Jacques de Paris, Coëffeteau publiait un certain nombre d'autres ouvrages qui, peu connus aujourd'hui, n'en sont pas moins au même rang que ceux de bien des écrivains qui ont le plus efficacement travaillé à forger la langue dont s'est servi le grand siècle. Quand on demandait à Vaugelas quelle autorité un écrivain devait suivre, il répondait : « *l'usage et M. Coëffeteau* ».

La réputation des talents et des vertus de Nicolas Coëffeteau, non moins que la pureté de sa doctrine, le désignèrent à l'attention de Louis XIII pour remplir la charge d'auxiliaire de l'évêque Henri de Verneuil, et

(1) Conf. le livre de Ch. Urbain sur Nic. Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille. Paris, Thorin et fils, rue Legoff, 4, 1894.

(2) Cet ouvrage avait pour titre : *Premier essay des quest. théologiques de S[t]-Thomas, traité en notre langue par command[t] de la Reyne Marguerite, Duchesse de Valois,* par F. N. Coeffeteau, D[r] en théol. de la Fac. de Paris, vicaire général de la Congrégation des Frères-Prêcheurs en France, avec dédicace à la reyne Marguerite, imprimé en 1607, Paris — réimprimé en 1608, in-4[o], Huby, Paris ; puis en 1632, in-4[o], Denys Thierry.

d'administrateur de son Evêché. Déjà, il avait été proposé pour les évêchés de Lombez et de Saintes, dont il ne prit pas possession. Il finit par consentir à accepter le titre d'évêque *in partibus* de Dardanie (ville de l'Hellespont, ayant Cyrique pour métropole), que le pape Paul V lui conféra le 2 juin 1617, en le désignant comme suffragant de l'évêque de Metz, à la sollicitation du roi.

Coëffeteau, dans le courant de l'année 1621, fut nommé évêque de Marseille et quittait Metz à la fin de 1622, après l'expédition de ses bulles envoyées au commencement du mois d'avril. Il séjourna quelques mois à Paris, où le retint le mauvais état de sa santé et mourut dans cette ville des suites d'un accès de goutte, le 21 avril 1623, sans avoir pris possession de son évêché de Marseille.

Outre Nicolas Coëffeteau, Henri de Verneuil eut pour suffragants après celui-ci (1) :

1º Martin Meurisse, théologien de l'ordre des Frères mineurs et évêque de Madaur, près de Tagaste, en Afrique. Ce prélat composa une histoire des évêques de Metz, qu'il dédia à Henri en 1634.

2º Etienne Paget, évêque de Dardanie et de Marseille (1643-1668) ;

3º Pierre Bedacier, docteur en théologie, prieur de Gassicourt, de l'ordre de St-Benoît, près de Mantes, dépendance de l'abbaye de Cluny. Il fut consacré évêque d'Augustople, dans l'église de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, le 18 juillet 1649, par Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, assisté de Claude Auvray, évêque de Coutances, et de Gilles de Boutault, évêque d'Aire (2).

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 801.

(2) *Hist. de l'abbaye de St-Germain-des-Prés*, p. 244.

*Le Gérant : F. EMPAYTAZ.*

*Vendôme. — Imp. Fr. EMPAYTAZ*

1



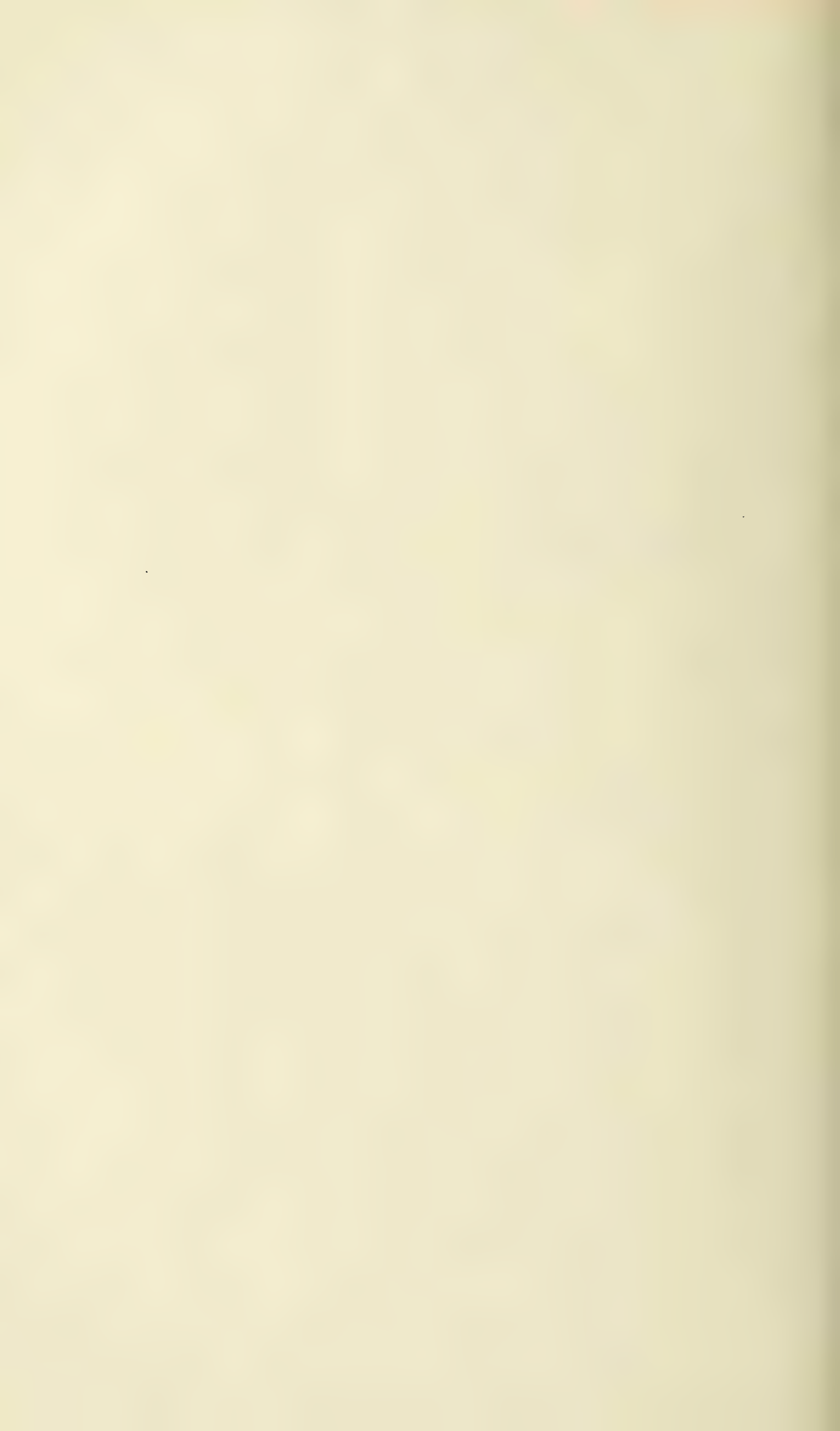


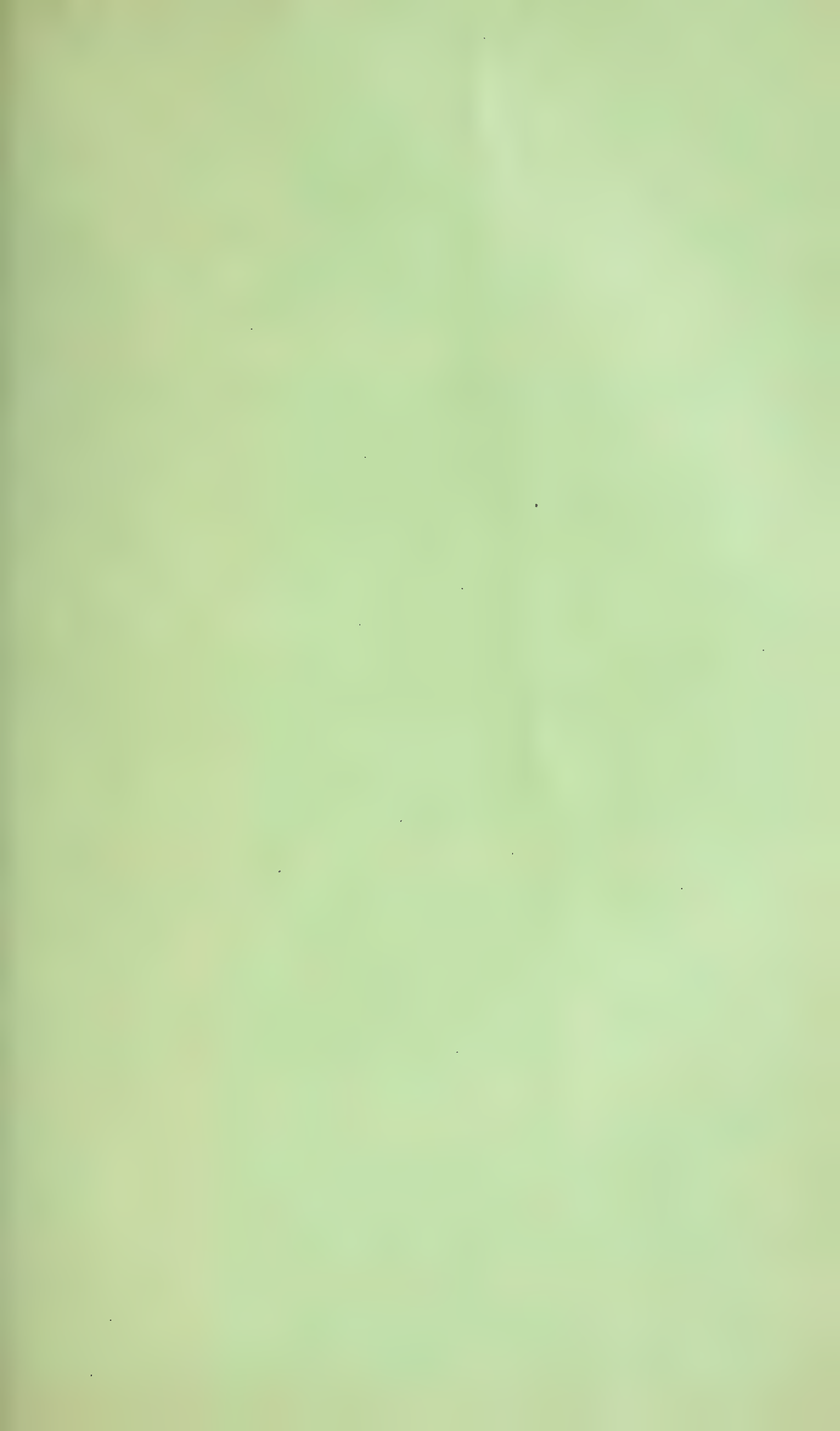
2

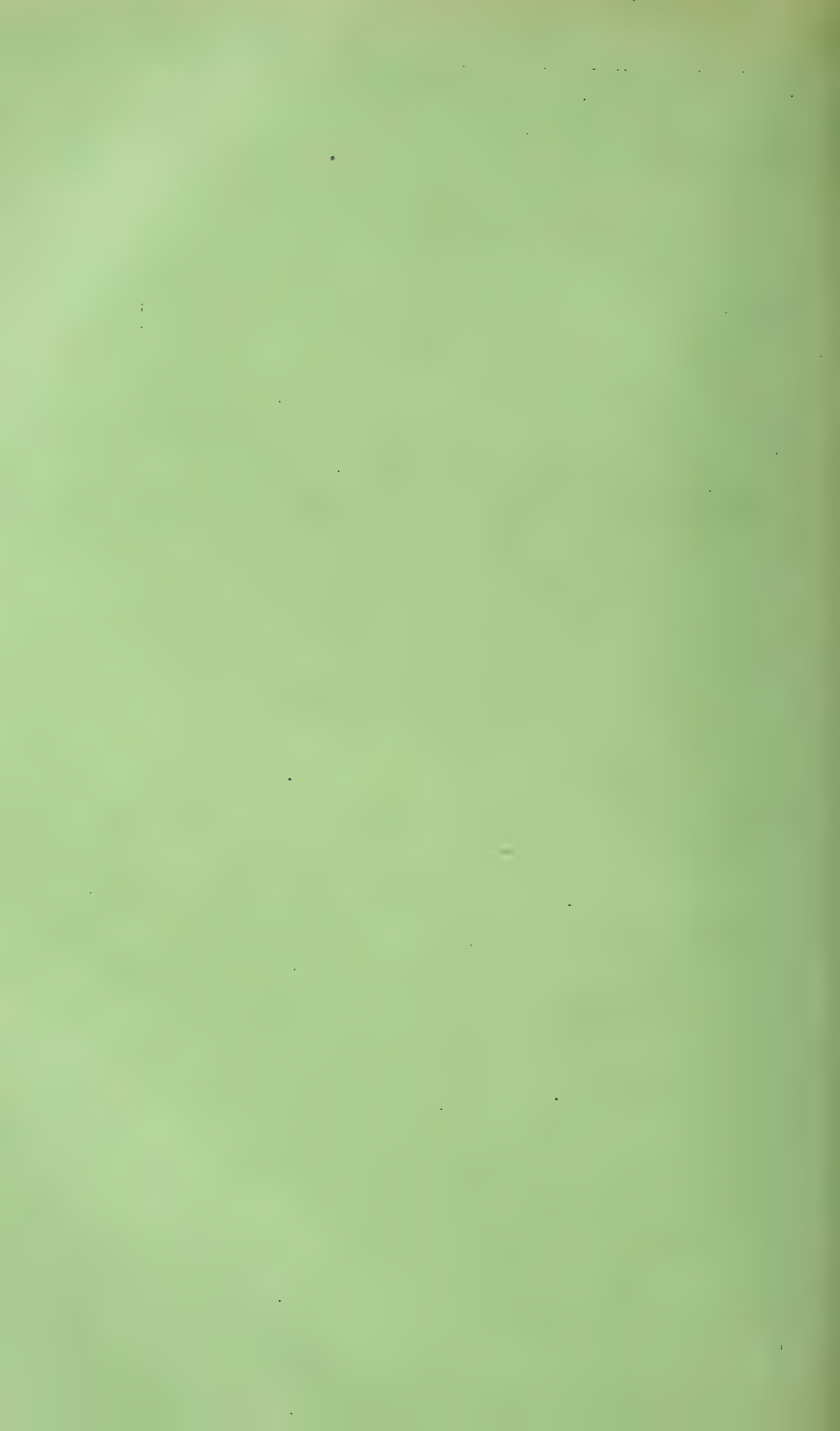




J. Lavalette del. & sculp. Bruxelles







# SOCIÉTÉ

# ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

# DU VENDOMOIS

36e ANNÉE -- 4e TRIMESTRE

**OCTOBRE 1897**


La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 14 octobre 1897, à deux heures.

Etaient présents :

MM. de Sachy, président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Colas, bibliothécaire-archiviste ; Renault, conservateur du Musée ; l'abbé Haugou, Thauvin et de La Serre, membres du bureau ;

Et MM. l'abbé Blanchard, Brize, Buffereau, Champelauvier, Empaytaz, Granger, Henri, L. de Lavau, l'abbé Oger, l'abbé de Préville, Rotier, de Saint-Venant.

M. le Président déclare la séance ouverte et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion, la Société a fait une perte consi-
« dérable dans la personne de M. Achille de Rochambeau. Nous avons
« tous connu cet excellent homme, et apprécié sa bienveillance et son
« extrême affabilité. Nul n'était plus heureux que lui, quand l'occasion
« se présentait de rendre un service.

« Lors de ses obsèques (4 septembre), M. de Saint-Venant a bien
« voulu se charger de rappeler sur sa tombe ce qu'il a fait pour notre
« Société. Mais c'est insuffisant.

« Il y a quelques années, à la mort de M. Launay, notre dévoué
« secrétaire, M. Nouel, voulut nous retracer la vie du fondateur de
« notre Société. Il nous l'exposa avec un soin et une exactitude qu'on
« ne saurait trop louer.

« Nous voulons rendre le même hommage à M. de Rochambeau.
« Il le mérite bien, car il fut lui aussi, pour ainsi dire, l'un des fon-
« dateurs de le Société archéologique du Vendomois, qu'il a présidée
« nombre de fois. Mais un pareil travail ne s'improvise pas, il demande
« du temps et exige de nombreuses recherches. M. de Rochambeau, en
« effet, a beaucoup écrit et bien peu d'entre nous seraient à même de
« citer tout ce qu'il a produit.

« Force nous est donc d'attendre à notre prochaine réunion du mois
« de janvier. Vous aurez alors sous les yeux la vie de notre regretté
« collègue. Cette lecture, en consacrant tes mérites de M. de Rochambeau,
« et sa mémoire parmi nous, justifiera les regrets que sa perte nous
« cause. »

A la suite de cette lecture, M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la dernière séance.

Ce sont :

MM. Cordelet, sous-préfet de Vendôme ;
le marquis de Chevigné, à Paris ;
P. Bordier, notaire à Amiens ;
l'abbé Besnard, professeur à Notre-Dame des Aydes, à Blois ;
Robin, antiquaire à Paris.

### Renouvellement partiel du Bureau pour 1898

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants, qui sont :

MM. Colas, bibliothécaire-archiviste, rééligible ;
Renault, conservateur du Musée, rééligible ;
l'abbé Haugou ;
de Rochambeau, (décédé le 2 septembre).

Il y a 17 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans, à partir du 1er janvier 1898 :

MM. Colas, bibliothécaire-archiviste ;
Renault, conservateur du Musée ;
l'abbé Lefebvre, curé de Montoire ;
R. de Saint-Venant.

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance de juillet 1897.

Nous avons reçu :

I. — dons des auteurs et autres :

1° *La Fin de l'Humanité,* par le marquis de Nadaillac (extrait du Correspondant).

Dans cette brochure, notre savant collègue commence par exposer les idées émises récemment par deux membres éminents de l'Académie des Sciences sur la fin de la vie animale et de la vie végétale à la surface de la terre.

Le premier, M. Faye, attribue ce phénomène à l'affaiblissement graduel de la fluidité du soleil par suite de sa contraction et de sa condensation, phénomène qui entraînera la diminution de la radiation

calorifique et lumineuse de l'astre et, par suite, la rétrogradation progressive vers l'équateur terrestre de la vie végétale et de la vie animale, lesquelles cesseront nécessairement lorsque, à la fin, la photosphère solaire aura été remplacée par une croûte opaque et obscure qui supprimera toute radiation lumineuse. De là, plus de mouvement dans l'atmosphère, cessation de la circulation aérotellurique de l'eau qui vivifie tout, congélation de la mer elle-même et cessation de la vie telle que nous la connaissons.

Le second, M. de Lapparent, voit une autre cause de destruction dans la masse énorme de matière enlevée annuellement aux continents par les attaques incessantes de l'Océan, d'une part, les agents atmosphériques, de l'autre, et aussi dans l'ablation des falaises des côtes, qu'il évalue à trois mètres par siècle. Ces causes réunies diminuent chaque année, de 15 à 16 kilomètres cubes, la masse continentale dont la hauteur moyenne serait, d'après lui, de 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Si l'on tient compte des dépôts sédimentaires qui viennent se loger au fond de la mer, l'altitude du plateau subirait une perte de 155 millièmes de millimètre par an, ce qui demanderait 4 millions et demi d'années pour que la surface de la terre soit entièrement rabotée et les continents entièrement submergés.

Ces prédictions ne laisseraient pas que d'être pour la pauvre humanité un sujet de poignantes inquiétudes si elles devaient s'accomplir à courte échéance, heureusement que le délai qu'assignent nos savants prophètes nous rassurent sur le sort de nos descendants pendant un nombre raisonnable de siècles encore.

L'auteur nous expose ensuite les idées de plusieurs économistes distingués sur les problèmes redoutables que soulève l'accroissement rapide de la population du globe — la France exceptée toutefois — depuis un siècle, comparé à l'étendue des terres cultivables. Celles-ci ne suffiraient bientôt plus à la nourrir, si cet accroissement continuait pendant un temps que l'un d'eux, le général Brialmont, de l'Académie royale de Belgique, évalue à deux siècles et demi, et M. Levasseur, le savant professeur au Collège de France, à 176 ans seulement. Remarquons toutefois, avec l'auteur de la brochure, que l'évaluation du nombre d'habitants du globe, comme celle de l'étendue des terres cultivables, repose sur des données fort incertaines. D'ailleurs, peut-on prévoir les procédés physiques, chimiques et mécaniques que le génie de l'homme enfantera, et les forces nouvelles que les siècles futurs lui apporteront. Qui donc aurait pu, au début de ce siècle, soupçonner que la pensée à peine articulée se transmettrait avec la rapidité de l'éclair, qu'avec le

soleil comme agent on arriverait à reproduire les paysages et les êtres animés, et à explorer, au moyen des rayons mystérieux récemment découverts, les cavités les plus profondes du corps humain? Nul ne peut donc prévoir les éléments nouveaux que les conquêtes futures de la science fourniront à l'humanité, ni les facilités qu'elles apporteront à la vie. Sa conclusion est qu'il ne peut accepter cette fin désastreuse que ces savants statisticiens prétendent imposer à l'espèce humaine. Je suis soutenu, ajoute-t-il, par de plus hautes, de plus immortelles espérances. Dieu n'a pas créé l'homme, il ne lui a pas donné l'empire de ce glorieux univers, il ne lui a pas dit : « Croissez et multipliez » pour le condamner soit à une triste stérilité, soit à une si cruelle destruction : l'anéantissement par la faim ; l'affirmer, c'est nier la la divine Providence elle-même.

A ce propos, il raille agréablement le rêve quelque peu chimérique d'un chimiste éminent, M. Berthelot, qui prétend que, dans un avenir prochain, la Science, suppléant à la Nature, fabriquera des aliments de toute pièce *avec le carbone emprunté à l'acide carbonique, avec l'hydrogène et l'oxygène pris à l'eau, avec l'azote tiré de l'atmosphère*; qu'alors il n'y aura plus ni champs couverts de moissons, ni vignobles, ni prairies remplies de bestiaux ; l'homme gagnera en douceur et en moralité, parce qu'il cessera de vivre par le carnage et la destruction des créatures vivantes. Il n'y aura plus de distinction entre les régions fertiles et les régions stériles. Peut-être même que les déserts de sable deviendront le séjour de prédilection des civilisations humaines, parce qu'ils seront plus salubres que ces alluvions empestées et ces plaines marécageuses engraissées de putréfaction, qui sont aujourd'hui le siége de notre agriculture. La terre deviendra un vaste jardin arrosé par l'effusion des eaux souterraines, où la race humaine vivra de l'abondance du légendaire âge d'or.

Je doute fort, répond l'auteur de la brochure à ces séduisantes prédictions, que les amis socialistes et collectivistes du savant secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences acceptent volontiers le menu qu'il leur prépare : « Une petite tablette de matière azotée, une petite motte de matière grasse, un petit morceau de fécule ou de sucre, un petit flacon d'épices et quelques gouttes d'alcool, le tout exempt de microbes pathogènes. »

A. C.

2° *Les Mines d'or du Yucon*, par le même.

Dans cette courte brochure l'auteur nous expose l'affluence énorme d'émigrants qu'amènent sur les rives du Yucon les récits alléchants des

fortunes qui se font, prétend-on, en quelques jours, par l'exploitation des mines d'or que renferment les alluvions de ce fleuve.

Aussi, malgré les avertissements d'hommes compétents sur les difficultés et les dangers qui résultent de la rigueur du climat et de l'absence de moyens de communication, aussi bien que sur les privations de toute sorte qui attendent les malheureux que la soif de l'or pousse vers ces régions désolées, le mouvement des émigrants ne fait-il qu'augmenter de jour en jour. C'est au point que le gouvernement du Canada, effrayé des conséquences possibles d'un tel entraînement, a cru devoir décliner toute responsabilité à cet égard.

Quel sera, se demande l'auteur en terminant, le résultat de ces découvertes ? Le métal jaune est-il destiné à subir la même dépréciation que le métal blanc, et verra-t-on tomber à 10 francs la valeur de notre louis de 20 francs ? Tel est l'un des redoutables problèmes que lègue le XIX<sup>e</sup> siècle à celui qui va bientôt le remplacer. A. C.

3° *Delincourt ou Vie d'un village du Vexin dans les siècles passés*, par l'abbé Baticle. — Don de l'abbé Bernault.

4° *Notes historiques sur le culte de saint Solenne, évêque de Chartres*, par J. Rottier, membre de la Société dunoise.

5° Deux communications faites à la Société des Antiquaires de France, par Adrien Blanchet.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Congrès des Sociétés savantes* du 24 avril 1897.

2° *Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

3° *Revue des Travaux scientifiques* — tome XVI, n° 12 ; tome XVII, n°s 2, 3, 4 et 5.

4° *Bulletin du comité des Travaux historiques et scientifiques* (Section des sciences économiques et sociales) — année 1896.

5° *Bulletin historique et philologique* — année 1896, n°s 3 et 4.

6° *Journal des Savants* — cahiers d'août et septembre 1897.

7° *Romania* — n°s d'avril et juillet 1897.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Société de Borda*, Dax (Landes), 22e année (1897), 2e trimestre.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* — 2e série, tome IX, janvier, février, mars 1897.

3° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or) — 2e série, n° 9, année 1896.

4º *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* — 1er, 2e et 3e trimestre 1897.

5º *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* — 16e année, 2e série, nº 22, 2e trimestre 1897.

6º *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* — tome XI, livraisons III et IV, juillet-octobre 1897.

7º *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* — tome XXII, 2e et 3e fascicules.

8º *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* — tome VIII (4e série), fascicule 2, 1897.

9º *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France* — série in-8º, nº 19. Séances du 24 novembre 1896 au 16 mars 1897 inclus.

10º *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* — 2e série, tome XIII, 1897.

11º *Revue historique et archéologique du Maine* — tome XL, année 1896, second semestre, tome XLI, année 1897, 1er semestre.

12º *Bulletin de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux* (Seine-et-Marne), nº 4, 59e année.

13º *Bulletin de la Société dunoise* — nº 112, juillet 1897.

14º *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* — année 1896, 50e volume (20e de la 3e série).

15º *Société archéologique de Touraine* (Troisième centenaire de Descartes.)

16º *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* — tome VII, nos 2 et 3.

17º *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* — nº 229, août 1897.

18º *Mémoires de l'Académie de Nîmes* — 7e série, tome XIX, année 1896.

19º *Revue de Saintonge et d'Aunis* — XVIIe volume, 5e livraison, septembre 1897.

20º *La Province du Maine* — tome V, août et septembre 1897.

21º *Bulletin monumental* — 7e série, tome II.

22º *Yearbook of the United States Departement of Agriculture* — 1896.

23º *Transactions of the Academy of Science of* St-Louis — vol. VII, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

24° *Smithsonian Institution. Report of U. S. National Museum for the Year* — Ending June 30, 1893 ; id. June 30, 1894 ; id. July, 1895.

25° *U. S. Department of agriculture — Division of Biological Survey — North American Fauna* — n° 13, october 16, 1897.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Le Loir-et-Cher historique* — n^os^ de juillet, août et septembre 1897.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres*, publiées par l'abbé Métais — n^os^ de juillet, août et septembre 1897.

---

Nous avous reçu de M. le docteur Belle, médecin à Montoire, par l'intermédiaire de M. l'abbé Haugou, curé de Trôo :

Un magnifique exemplaire des *Œuvres de Ronsard,* édition in-folio de 1584. M. Belle a écrit de sa main, sur un des feuillets de garde, la dédicace suivante : « Le Docteur Belle, né à Croixval, commune de Ternay, le 18 mars 1811, a donné les *Œuvres de Ronsard* à la Société archéologique du Vendomois.

« Montoire, le 20 septembre 1897.

« Docteur Belle. »

Il a ajouté le renseignement suivant sur la provenance de ce volume :

« Ces *Œuvres de Ronsard* ont été offertes à mon grand-père par l'abbé Piltan, de Couture, en 1770. Je l'ai fait relier en 1870. »

Passons à la description du volume ;

Titre : *Les Œuvres de P. de Ronsard, Gentilhomme Vandomois*, reveues, corrigées et augmentées par l'Autheur. — Paris, chez Gabriel Buon, 1584 ; 1 vol. in-fol. de VI ff. liminaires, 919 pp. et 6 ff. de table.

On y trouve les portraits de Ronsard, de Muret, un de ses commentateurs, de Charles IX et de Henri III, gravés sur bois.

Le privilège est du 7 décembre 1583 : Achevé d'imprimer le quatrième jour de janvier 1584.

Le 1er livre des « Amours » est commenté par Marc-Antoine de Muret.

Le second livre est commenté par Remy Belleau. Le reste des œuvres ne comporte ni notes, ni commentaires.

J.-Ch. Brunet (Manuel du libraire), après avoir décrit cet ouvrage, ajoute : Fort belle édition, « précieuse entre toutes, dit M. Gandar, puisqu'elle devait être l'expression dernière de la pensée de l'auteur, qui mourut l'année suivante ». C'est également l'avis de M. l'abbé

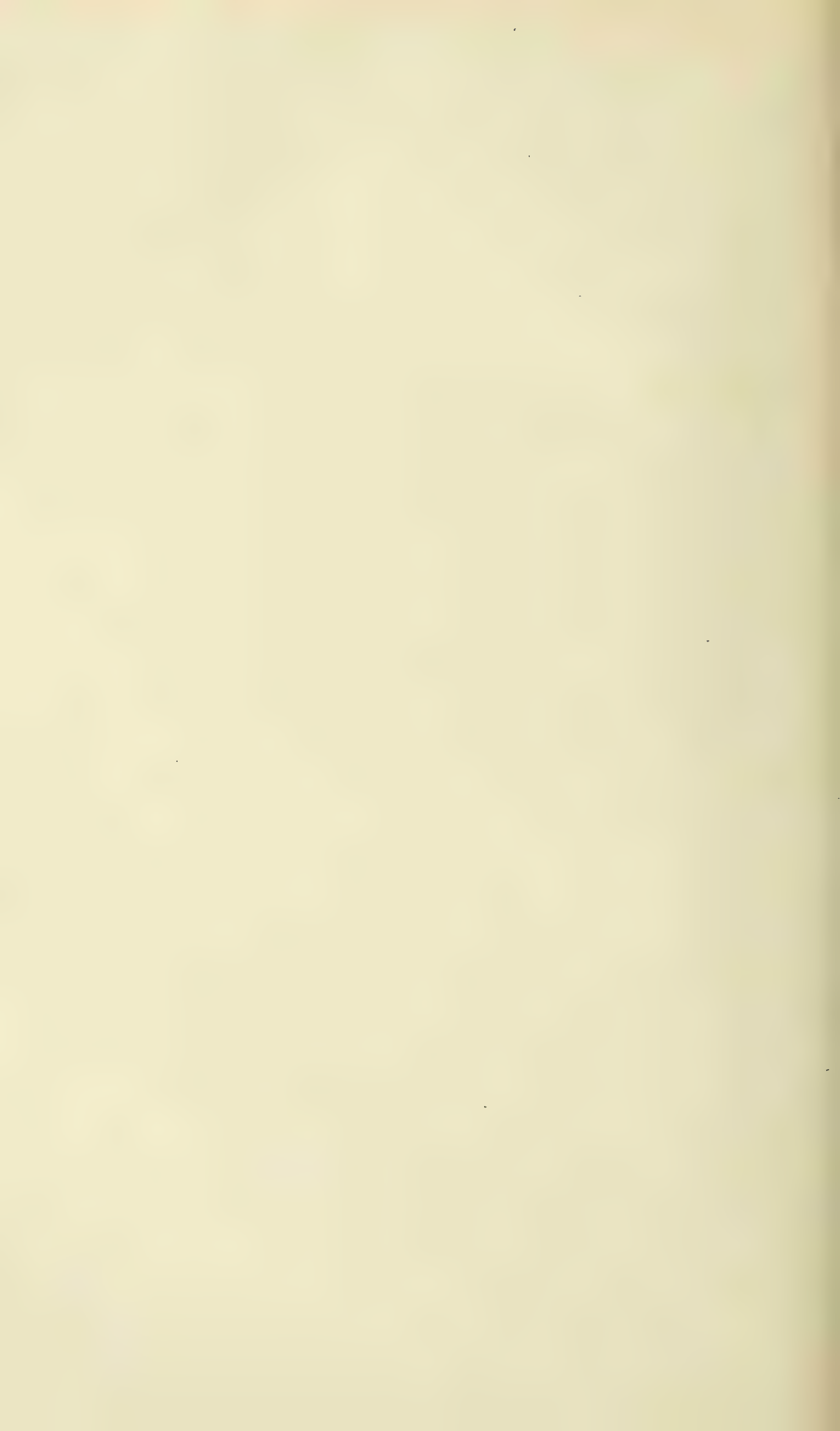
Froger qui, dernièrement, dans un travail sur les premières éditions de Ronsard, regardait cette édition de 1584 comme l'œuvre définitive du Poète et dont il souhaitait la réimpression.

Tel n'a pas été l'avis de M. P. Blanchemain, l'érudit éditeur des « Œuvres complètes de Ronsard », (1857-1867, 8 vol. in-16), qui n'a pu se résoudre à ce qu'il appelle les *mutilations* du poète dans cette édition de 1584 et en a rappelé de Ronsard vieux à Ronsard jeune en préférant les premiers textes.

Ajoutons un mot sur la reliure. M. Belle n'a pas voulu confier la restauration d'un livre aussi précieux à un ouvrier ordinaire et il s'est adressé au célèbre artiste Thouvenin qui l'a revêtu d'une superbe reliure en maroquin plein, noir, ornée de dentelles intérieures, doré sur tranches.

Cet exemplaire, irréprochable de fond et de forme, fera l'admiration et l'envie de tous les connaisseurs.

Cette édition rarissime manquait à Vendôme ; la Bibliothèque de la ville possède seulement une belle édition des « Œuvres de Ronsard » de Nicolas Buon, 1609, in-folio, mais d'une bien moindre valeur que l'édition de 1584. M. Belle a donc obéi à un généreux et patriotique sentiment en voulant assurer, de son vivant, une place d'honneur à ce bel exemplaire dans la Bibliothèque de la Société archéologique et on peut dire à l'ombre de la statue de Ronsard. E. N.



# LE CLIMAT DE VENDOME

PAR M. E. NOUEL (1)

## CHAPITRE VI

LA TEMPÉRATURE *(suite)*

## L'ÉTÉ

L'été météorologique comprend les trois mois les plus chauds de l'année, savoir : juin, juillet, août, que nous allons étudier d'abord successivement; puis nous en ferons un résumé sous le nom d'été.

### JUIN

*Résumé de la température de juin à Vendôme de 1849 à 1897 (49 ans)*

**Mois normal**

Le mois de juin normal à Vendôme, d'après mes observations de 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima............ | 11,89 |
| | des maxima............ | 22,73 |
| | du mois............... | 17,31 |

(1) Voir pour le chapitre précédent : *Bulletin* de 1897, p. 33.

## Mois de Juin froids

*Moyenne inférieure à 16° depuis 1849*

| Juin | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1852 . . . . | 15,46 | Renou |
| 1853 . . . . | 15,37 | — |
| 1854 . . . . | 14,29 | — |
| 1855 . . . . | 15,42 | — |
| 1860 . . . . | 15,70 | Boutrais |
| 1862 . . . . | 15,93 | — |
| 1869 . . . . | 15,55 | Nouel |
| 1871 . . . . | 15,13 | — |
| 1879 . . . . | 15,84 | — |
| 1880 . . . . | 15,93 | — |
| 1882 . . . . | 15,43 | — |
| 1884 . . . . | 15,40 | Nouel |
| 1886 . . . . | 15,64 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1854 . . . . . . . . | 14,29 |
| 1871 . . . . . . . . | 15,13 |
| 1853 . . . . . . . . | 15,37 |
| 1884 . . . . . . . . | 15,40 |
| 1855 . . . . . . . . | 15,42 |
| 1882 . . . . . . . . | 15,43 |
| 1852 . . . . . . . . | 15-46 |
| . . . . . . . . . . . . . . | |

Quoique la plus grande irrégularité remble présider à la distribution des mois de juin froids, il est intéressant de remarquer qu'ils se groupent par *séries* ; de 1852 à 1855 nous trouvons quatre juins froids consécutifs ; de 1879 à 1886 (8 ans), nous en constatons cinq ; puis enfin de 1887 à 1897 (11 ans), nous n'en trouvons aucun.

Il résulte du second tableau (liste classée), que les mois de juin à moyenne inférieure à 15,5 sont rares, puisque je n'en trouve que 7 en 49 ans.

Juin 1854, avec sa moyenne de 14,29, se présente comme tout à fait exceptionnel. A l'Observatoire de Paris la moyenne du même mois a été de 15°0. Ce mois a été très mauvais, excessivement mouillé. A Vendôme, on n'eut que deux jours de beau, le 24 et le 25.

Peut-on citer un mois de juin plus froid dans notre région ? Dans les « Etudes sur le climat de Paris » de M. E. Renou, au tableau des moyennes mensuelles de température de Paris, je relève les mois de juin suivants pour le siècle actuel ;

| Juin | Moyenne |
|---|---|
| 1800 | 14,5 |
| 1816 | 14,8 |
| 1821 | 14,5 |
| 1841 | 15,0 |
| 1854 | 15,0 |

A Paris, les mois de juin 1800, 1816, 1821, ont donc été plus froids que 1854.

## Mois de Juin chauds

*Tableau des mois de Juin à moyenne supérieure à 18°5 depuis 1849*

| Juin | Moyenne | |
|---|---|---|
| 1858 | 20,76 | Renou |
| 1866 | 18,86 | Nouel |
| 1868 | 19,28 | — |
| 1870 | 19,45 | — |
| 1877 | 20,06 | — |
| 1885 | 18,51 | — |
| 1889 | 18,63 | — |
| 1893 | 18,58 | — |
| 1897 | 18,52 | — |

| LISTE CLASSÉE | |
|---|---|
| 1858 | 20,76 |
| 1877 | 20,06 |
| 1870 | 19,45 |
| 1868 | 19,28 |
| . . . | . . . |

On voit que les mois de juin à moyenne dépassant 19° sont rares ; je n'en relève que 4 en 49 ans, tous groupés dans un espace de 20 ans.

Le mois de juin 1858 reste de beaucoup le plus chaud connu à Vendôme, surtout si on prend la moyenne obtenue par G. Boutrais (rue Poterie) qui a atteint 21°45 ! et qui est comparable à mes observations.

En consultant le tableau des observations de Paris dressé par M. Renou, je vois que les mois de juin les plus chauds de ce siècle sont :

| Juin | Moyenne |
|---|---|
| 1822 | 21,2 |
| 1846 | 20,5 |
| 1858 | 20,5 |

En admettant la même classification pour Vendôme, il en résulterait que juin 1846 serait comparable à juin 1858 et que le mois de juin le plus chaud du siècle resterait celui de 1822.

Les moyennes extrêmes connues à Vendôme en juin, depuis 1849, sont :

| | |
|---|---|
| Juin 1858, moyenne............ | 20,76 |
| — 1854, — ............ | 14,29 |
| Ecart................ | 6,47 |

## Températures extrêmes observées en Juin

*I. — Températures les plus basses depuis 1849*
*(Minima inférieurs à 6°0)*

| Juin | Minima | |
|---|---|---|
| 1855.. | 5,8 le 20 | Renou |
| 1856.. | 5,8 le 1er | — |
| 1857.. | 5,9 le 14 | Boutrais |
| 1866.. | 5,7 le 18 | Nouel |
| 1869.. | 5,5 le 17 | — |
| 1871.. | 3,5(1) le 4 | — |
| 1874.. | 5,4 le 17 | — |
| 1881.. | 3,5 le 10 | — |
| 1882.. | 5,0 le 13 | — |
| 1888.. | 5,8 le 15 | — |
| 1890.. | 5,5 le 2 | Nouel |
| 1893.. | 4,4 le 1er | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1871...... | 3,5 le 4 |
| 1881...... | 3,5 le 10 |
| 1893...... | 4,4 le 1er |
| 1882...... | 5,0 le 13 |
| 1874...... | 5,4 le 17 |
| ............. | |

On voit que les minima inférieurs à 5° sont très rares à Vendôme puisqu'on n'en compte que 3 cas en 49 ans. La limite actuellement connue est 3,5 ou 3,3. Peut-il faire plus froid? En consultant le tableau des minima de juin pour Paris, dressé par M. Renou, je vois que le chiffre le plus bas est 2°1 observé en 1881 à son observatoire du Parc-de-Saint-Maur ; à Vendôme nous avons eu 3°5 le même jour ; ce dernier chiffre resterait donc la limite pour Vendôme depuis un siècle.

(1) Le même jour G. Boutrais inscrivait 3,3 comme minimum.

## Gelées blanches en Juin

S'il n'y a pas de gelées en juin au thermomètre abrité, il y a de temps à autre des *gelées blanches*, c'est-à-dire des gelées à la surface du sol, principalement dans les vallons et les dépressions de terrain.

On peut prendre pour règle que lorsque le thermomètre abrité marque au-dessous de 6° à Vendôme-ville, il y a de la gelée blanche dans quelques stations basses : *à fortiori* lorsque le minimum descend au-dessous de 5° (1).

Les gelées blanches les plus marquantes de la période 1849-1897 répondent aux deux minima extrêmes de 3°5 de 1871 et 1881. Le 4 juin 1871 la gelée blanche a été générale dans le val du Loir, mais sans produire de dégâts sur les végétaux des jardins, ni sur les vignes. Le 10 juin 1881, qui offrirait le minimum connu du siècle, la gelée blanche a été également générale dans la vallée du Loir et on a observé à Villaria des haricots et des pommes de terre gelés. Les vignes n'ont pas souffert. Le Dr Beaunier, qui observait aux environs de Vendôme, a inscrit dans son journal météorologique : *Gelée blanche* au 5 juin 1827.

En dehors des observations régulières, on peut citer, en s'aidant des traditions, quelques gelées blanches marquantes en juin dans notre région. Ainsi M. Renou a retrouvé la note suivante de son père qui écrivait de Vendôme : « On assure qu'il a gelé autour de Vendôme dans la nuit du 6 au 7 juin 1829 ». Le 7, au matin, le thermomètre minima marquait, en effet, 5°9 à l'Observatoire de Paris et probablement plus bas à Vendôme.

En juin 1841 nous avons deux gelées blanches bien constatées. La première le 9, d'après une note qui m'a été communiquée par Ch. Chautard. Le matin de ce

(1) On a constaté de la gelée blanche autour de Vendôme les 13, 15 et 16 juin 1882.

jour-là le thermomètre minima est descendu à 3°0 à Pont-Levoy où mon père observait. Le 14 du même mois Crépin (voir Histoire de la Météorologie à Vendôme) inscrivait à son registre : « Gelée blanche ». Le minimum du mois tombe le 14 à l'Observatoire de Paris, où on a lu 5°1.

### La Gelée du 24 Juin 1823

Toutes les observations précédentes s'effacent devant la suivante qui a été publiée par M. Renou dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France,* année 1871, p. 108 : « Le 24 juin 1823, des habitants de Villejumard se rendant (au lever du soleil) à Coulommiers, marchaient sur la glace en traversant le petit vallon qui sépare leur hameau du chef-lieu de la commune ».

Cette gelée extraordinaire a été mentionnée de divers côtés dans notre région. Ainsi Beaunier, qui observait aux environs de Vendôme, a inscrit le matin du 24 juin 1823 : « Gelée blanche » et son thermomètre marquait 5° (à une fenêtre).

Ch. Pierre, cultivateur à Boesse, canton de Puiseaux (Loiret), dont les notes ont été publiées dans l'*Annuaire de la Soc. météor.,* inscrivait : « 24 juin (1823), temps froid, *gelée blanche* sur les prés ». Enfin je copie ceci aux *Mémoires de la Société médicale de Tours :* « Juin 1823, au moment de la floraison de la vigne, il vint des froids par vent du Nord et quelques gelées blanches et même une *gelée à glace* le jour de la Saint-Jean (le 24 !) »

Une gelée à glace le jour de la Saint-Jean me paraît la limite du phénomène pour juin. D'autre part, il ne paraît pas que les vignes aient souffert de cette intempérie, autrement qu'un retard dans la floraison ; de sorte qu'il n'y a pas d'exemple, dans notre région, de gelée en juin, détruisant les bourgeons des vignes, comme en avril et mai.

*II. — Températures les plus hautes observées en Juin à Vendôme depuis 1849*

Le thermomètre atteint presque tous les ans 30° en juin, mais il n'atteint ou ne dépasse 32° que rarement.

Voici le tableau des maxima égaux ou supérieurs à 32° depuis 1849 :

| Juin | Maximum | | |
|---|---|---|---|
| 1850. | 32,0 | le 26 | Renou |
| 1857. | 32,8 | le 28 | Boutrais |
| 1858. | 36,1 | le 15 | — |
| 1863. | 32,8 | le 24 | — |
| 1868. | 33,5 | le 19 | Nouel |
| 1870. | 34,9 | les 16 et 23 | — |
| 1875. | 33,4 | le 9 | — |
| 1877. | 33,9 | le 11 | — |
| 1888. | 32,4 | le 3 | — |
| 1892. | 34,0 | le 28 | — |
| 1893. | 32,0 | les 18, 19 | — |

LISTE CLASSÉE

| | | |
|---|---|---|
| 1858 ..... | 36,1 | le 15 |
| 1870 ..... | 34,9 | les 16, -23 |
| 1892 ..... | 34,0 | le 28 |
| 1877 ..... | 33,9 | le 11 |
| 1868 ..... | 33,5 | le 19 |
| 1875 ..... | 33,4 | le 9 |
| . . . . . | | |

On voit qu'une chaleur de 33° devient très rare en juin, puisque je n'en relève que 6 cas en 49 ans. Le chiffre de 36°1, observé par G. Boutrais le 15 juin 1858, doit être la limite à Vendôme. Le même jour, M. Renou, rue Saint-Bié, observait 34,1, et à Blois M. Blondin inscrivait 35°. Les chiffres extrêmes varient notablement avec les observatoires.

Les températures extrêmes observées à Vendôme en juin depuis 1849 sont :

| | | |
|---|---|---|
| | 36,1 | le 15 juin 1858 |
| | 3,5 | le 10 juin 1881 |
| Ecart .... | 32,6 | |

S'il est rare que le maximum de juin atteigne 33°, il est aussi rare que le maximum soit inférieur à 28°.

*Mois de Juin à maxima inférieurs à 28°*

| Juin | Maximum | | |
|---|---|---|---|
| 1852. | 24,8 | le 29 | Renou |
| 1854. | 27,5 | le 25 | — |
| 1860. | 25,5 | le 27 | Boutrais |
| 1862. | 26,4 | le 6 | — |
| 1864. | 26,6 | le 21 | — |
| 1879. | 26,1 | le 27 | Nouel |
| 1881. | 27,3 | le 21 | — |
| 1882. | 25,6 | les 3, 6 | Nouel |
| 1886. | 26,5 | le 28 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1852 ..... | 24,8 le 29 |
| 1860 ..... | 25,5 le 27 |
| 1882 ..... | 25,6 les 3, 6 |
| . . . . . . . | . . . . . . . |

La station Renou donnant des maxima moins élevés que les stations Boutrais et Nouel, on peut affirmer que dans la ville de Vendôme le maximum de juin atteint toujours au moins 25°

## Jours de chaleur en Juin

Je rappelle que je nomme *jour de chaleur* celui où le thermomètre atteint 25° et *jour de grande chaleur* celui où la température atteint et dépasse 30°. En dehors des moyennes, la température d'un mois de juin est bien caractérisée par le nombre des jours de chaleur.

Dans la période de mes observations (1865-1897), j'ai relevé 305 jours de chaleur en 33 ans, dont 50 de grande chaleur, ce qui fait 9 jours par an en moyenne.

Les mois qui en offrent le plus sont :

| Juin | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1877 ................. | 18 | ........ 6 |
| 1865 ................. | 17 | ........ 4 |
| 1870 ................. | 16 | ........ 8 |
| 1868 ................. | 16 | ........ 5 |
| 1866 ................. | 15 | ........ 2 |
| 1893 ................. | 15 | ........ 4 |

Juin 1858, le plus chaud connu, a fourni à G. Boutrais 26 jours de chaleur dont 11 de grande chaleur. Ce mois dépasse donc de beaucoup tous les précédents et nuos offre sans doute la limite du phénomène.

Les mois qui offrent le moins de jours de chaleur pour la même période sont :

| Juin | Jours de chaleur |
|---|---|
| 1879 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 |
| 1871 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| 1882 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| 1880 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3 |
| 1886 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4 |
| 1890 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4 |

A mon observatoire le mois de juin sans jour de chaleur est encore à constater (1). M. Renou, lui, l'a observé en 1852, où le maximum n'a été que 24°8 ; mais à ma station on eut certainement lu 25° ou plus (2).

Dans les années qui précèdent 1849, je ne relève, dans le siècle présent, à Paris, qu'un mois de juin sans jour de chaleur, c'est juin 1821 dont le maximum n'a été que que 24°1. On peut conclure de cette discussion qu'un mois de juin sans jour de chaleur est presque inouï dans notre région.

Les limites connues à Vendôme depuis 1853 sont donc : 1 jour de chaleur les mois de juin 1864 et 1879 et 26 jours en 1858.

## Jours de Juin à moyennes extrêmes

Voyons dans quelles limites peut varier la moyenne d'un jour de juin qui, normalement, s'échelonne entre 16,5 et 18,5.

(1) G. Boutrais, rue Poterie, n'a constaté qu'*un* jour de chaleur en juin 1864.

(2) A l'Observatoire de Paris le maximum de juin 1852 a été 25°3 le 29.

*Tableau des plus basses moyennes de Juin (1857-1897)*

| Juin | Moyenne |
|---|---|
| 1871................ | 8,90 le 4 |
| 1892................ | 9,05 le 14 |
| 1881................ | 9,10 le 10 |
| 1882................ | 10,45 le 13 |
| 1880................ | 10,95 le 5 |

On voit qu'une moyenne inférieure à 11° est très rare en juin et la limite dans cette période de 41 ans est 8°90 le 4 juin 1871.

*Tableau des plus hautes moyennes de Juin (1857-1897)*

| Juin | Moyenne |
|---|---|
| 1870................ | 26,85 le 23 |
| 1858................ | 26,45 le 15 |
| 1877................ | 26,45 le 11 |
| 1892................ | 25,40 le 28 |
| 1868................ | 25,30 le 19 |
| 1893................ | 24,35 le 19 |
| 1859................ | 24,30 le 27 |
| 1866................ | 24,25 le 30 |
| 1872................ | 24,10 le 18 |
| 1866................ | 24,05 le 29 |

Une moyenne de 24° est donc rare en juin et le maximum connu depuis 1857, à Vendôme, est 26,85 le 23 juin 1870 (1). Nous retrouvons, comme en mai, le grand été de 1870 à son poste.

Les moyennes extrêmes d'un jour de juin à Vendôme, depuis 1857, sont :

| | |
|---|---|
| Le 23 juin 1870............... | 26,85 |
| Le 4 juin 1871............... | 8,90 |
| Ecart............... | 17,95 |

Comme il arrive souvent en Météorologie, ainsi qu'ailleurs, les extrêmes se touchent.

| | |
|---|---|
| (1) Minimum.................. | 18,8 |
| Maximum.................. | 34,9 |
| Moyenne.................. | 26,85 |

## JUILLET

*Résumé de la température de Juillet à Vendôme de 1849 à 1897 (49 ans)*

Le mois de juillet a une physionomie bien tranchée ; c'est le mois le plus chaud de l'année normale.

### Mois normal

Le mois de juillet normal à Vendôme, d'après mes observations de 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyennes | des minima............ | 13,69 |
| | des maxima............ | 24,65 |
| | du mois ............... | 19,47 |

### Mois de Juillet froids

*Moyenne inférieure à 17°6*

| Juillet | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1851 .... | 17,57 | Renou | 1879 ........ | 16,27 |
| 1860 .... | 17,50 | Boutrais | 1888 ........ | 16,45 |
| 1861 .... | 17,28 | — | 1883 ........ | 17,09 |
| 1867 .... | 17,60 | Nouel | 1861 ........ | 17,28 |
| 1879 .... | 16,27 | — | 1860 ........ | 17,50 |
| 1882 .... | 17,54 | — | ............. | |
| 1883 .... | 17,09 | — | | |
| 1888 .... | 16,45 | — | | |

Il résulte de ce tableau qu'une moyenne de juillet inférieure à 17,50 est très rare et caractérise un mois exceptionnellement mauvais.

Le mois de juillet 1879 reste le plus froid de notre période de 49 ans, avec une moyenne de 16°27. A-t-on vu plus froid ? On se rappelle encore le légendaire été de 1816, le plus froid du siècle, surtout pour juillet. A l'Observatoire de Paris, la moyenne de juillet 1816 a été de 15°56, bien inférieure à celle de juillet 1879 qui, au même lieu, a été de 16°41. Le même classement doit être adopté pour Vendôme ; juillet 1816 reste le plus froid connu et 1879 vient ensuite.

## Mois de Juillet chauds

*Moyenne supérieure à 21°*

| Juillet | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1852 .... | 21,57 | Renou | 1859 ........ | 23,03 |
| 1859 .... | 23,03 | Boutrais | 1870 ........ | 22,13 |
| 1868 .... | 21,51 | Nouel | 1876 ........ | 21,58 |
| 1869 .... | 21,20 | — | 1852 ........ | 21,57 |
| 1870 .... | 22,13 | — | 1874 ........ | 21,52 |
| 1874 .... | 21,52 | — | 1868 ........ | 21,51 |
| 1876 .... | 21,58 | — | ............. | |
| 1881 .... | 21,33 | — | | |

Une moyenne de 21°50 caractérise donc un mois de juillet très chaud ; une moyenne de 22° est très rare et la limite extrême est 23° atteint en juillet 1859 à l'Observatoire G. Boutrais, rue Poterie (1).

Le mois de juillet 1859 reste le plus chaud connu pour le climat de Paris depuis qu'on y observe le thermomètre. On peut donc admettre que nous avons observé en 1859 la limite supérieure de la température d'un mois de juillet dans nos pays.

Les moyennes extrêmes observées en juillet à Vendôme depuis 1849 sont :

| | |
|---|---|
| Juillet 1859, moyenne .......... | 23,03 |
| — 1879, — .......... | 16,27 |
| Ecart .............. | 6,76 |

Les mois de juillet extrêmes pour ce siècle sont :

Juillet 1859 le plus chaud connu ;
— 1816 le plus froid connu.

Il n'y a pas lieu de supposer que ces limites aient jamais été dépassées dans notre climat.

(1) A l'Observatoire Renou, rue Saint-Bié, on n'a obtenu que 22°4 pour le même mois ; à l'Observatoire de Paris on a inscrit 22°6.

## Températures extrêmes observées en Juillet

*I. — Températures les plus basses depuis 1849*
*(minima inférieurs à 8°5)*

| Juillet | Minimum | |
|---|---|---|
| 1851. | 8,1 le 19 | Renou |
| 1856. | 7,2 le 10 | — |
| 1858. | 8,3 le 8 | Boutrais |
| 1862. | 8,3 le 1er | — |
| 1863. | 8,2 le 19 | — |
| 1864. | 7,5 le 2 | — |
| 1867. | 8,2 le 10 | Nouel |
| 1870. | 7,1 le 3 | — |
| 1875. | 8,1 le 13 | — |
| 1877. | 7,2 le 9 | — |
| 1886. | 7,8 le 29 | — |
| 1889. | 8,2 le 18 | — |
| 1890. | 7,0 le 21 | Nouel |
| 1892. | 7,9 le 22 | — |

LISTE CLASSEE

| | |
|---|---|
| 1890 ..... | 7,0 le 21 |
| 1870 ..... | 7,1 le 3 |
| 1856 ..... | 7,2 le 10 |
| 1877 ..... | 7,2 le 9 |
| 1864 ..... | 7,5 le 2 |
| 1886 ..... | 7,8 le 29 |
| 1892 ..... | 7,9 le 22 |

. . . . . . . . . . . . . . .

7° serait donc la limite inférieure connue à Vendôme. Peut-on citer plus bas dans notre région ? En consultant le tableau des observations de Paris dressé par M. Renou, je ne trouve dans ce siècle qu'un minimum inférieur à 7° en juillet, c'est 6,2 en 1809.

## Gelées blanches en Juillet

Peut-on citer des gelées blanches en juillet? Le fait, quoique extrêmement rare, n'est pas sans exemple (1). Voici les cas authentiques pour Vendôme ou les environs.

**10 Juillet 1856.** — La première citation est due à M. Renou qui a publié la note suivante au *Journal d'agriculture pratique* de Barral (tome VI, p. 166) : « Nous avons entendu dire de tous côtés qu'il y a eu de la gelée blanche le 10 juillet (1856) dans quelques bas fonds ». Ce jour-là le minimum, rue St-Bié, a été de 7°2.

(1) J'ai publié un Mémoire sur ce sujet dans l'*Annuaire de la Société Météorologique de France*, année 1891, p. 47, sous le titre : Gelées blanches en juillet dans la région Centre-Nord de la France.

**4 Juillet 1864.** — Neilz, cultivateur à Courtiras, a inscrit ceci à son registre météorologique de 1864 : « Mois de juin froid. La vigne est lente à défleurir à cause de la fraîcheur des nuits. Ce temps froid a continué jusqu'au 10 juillet. De la *gelée blanche* a été signalée sur les prairies, entr'autres jours le 4 du mois de juillet ». Or, le 2 juillet 1864 j'inscrivais 7°5 comme minimum et le 4 8°0 ; on doit donc admettre que de la gelée blanche a été constatée les 2 et 4 juillet 1864 autour de Vendôme.

**8 Juillet 1881.** — Quoique mon minima ne soit pas descendu au-dessous de 9°4 ce matin-là, un vigneron de la Tuilerie nous a affirmé avoir vu de la *barbelée* sur de la luzerne au lever du soleil ; d'autres ont parlé de quelques feuilles de vigne grillées par cette gelée blanche.

**21 Juillet 1890.** — Mon minima a atteint 7°0 le matin de ce jour-là. C'est le chiffre le plus bas lu à Vendôme depuis 1849. M. G. Renault, « aux Capucins », dans son observatoire nouvellement installé, a lu 5°0 comme minimum. On n'a pas mentionné de gelée blanche dans les jardins de Vendôme ; mais à Montoire les laitières, en arrivant le matin, ont dit avoir vu de la gelée blanche en plusieurs endroits. A Rochambeau le même matin, on a constaté de la gelée blanche, et dans le vallon de la Brisse (Thoré), où passe la ligne de chemin de fer de Vendôme à Montoire, un garde-barrière a vu de la gelée blanche sur les rails et sur des gerbes d'avoine (1).

En résumé, quatre cas ont été constatés aux environs de Vendôme depuis 50 ans, mais il ne s'agit que de gelées blanches locales qui n'ont jamais produit de dégâts sur les végétaux cultivés.

(1) M. de Touchimbert, météorologiste, a noté de la gelée blanche aux environs de Poitiers les 12 et 21 juillet 1890.

*II. — Températures les plus hautes observées en Juillet à Vendôme depuis 1849*

Un maximum de 32° en juillet est ordinaire ; il faut aller à 34° pour parler d'une chaleur extraordinaire. Voici la liste des jours à maximum atteignant ou dépassant 34°.

| Juillet | Maximum | |
|---|---|---|
| 1852. | 35,0 le 16 | Renou |
| 1858. | 34,1 le 15 | Boutrais |
| 1859. | 36,8 le 13 | — |
| 1868. | 34,0 le 25 | Nouel |
| 1869. | 34,5 le 22 | — |
| 1870. | 35,0 le 23 | — |
| — . | 39,0 le 24 | — |
| 1871. | 34,7 le 18 | |
| 1872. | 34,8 le 22 | |
| 1873. | 35,2 le 22 | — |
| 1874. | 36,0 le 9 | |
| 1881. | 37,4 le 19 | Nouel |
| 1893. | 34,7 le 4 | — |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1870 ..... | 39,0 le 24 |
| 1881 ..... | 37,4 le 19 |
| 1859 ..... | 36,8 le 13 |
| 1874 ..... | 36,0 le 9 |
| 1873 ..... | 35,2 le 22 |
| 1852 ..... | 35,0 le 16 |
| ..... | ....... |

Nous retrouvons encore ici le grand été de 1870 en tête avec 39°0 le 24 juillet. Ce chiffre, réellement observé à ma station, est trop fort comparé aux chiffres des années suivantes, à cause de l'insuffisance de mon abri d'alors et des réverbérations solaires. Je propose de le réduire à 38° qui serait la limite du phénomène pour juillet dans nos pays. La température du 19 juillet 1881 : 37°4, lui est comparable.

En résumé, un maximum de 35° est rare ; 36° est très rare et 37 ou 38 est tout à fait exceptionnel.

Les températures extrêmes observées à Vendôme en juillet, depuis 1849, sont :

| | |
|---|---|
| | 38,0 le 24 juillet 1870 |
| | 7,0 le 21 juillet 1890 |
| Ecart..... | 31,0 |

S'il est rare que le maximum de juillet dépasse 35°, il est assez rare qu'il n'atteigne pas 30° et rare qu'il reste au-dessous de 29.

*Liste des Juillets à maximum inférieur à 29°*

| Juillet | Maximum | | LISTE CLASSEE | |
|---|---|---|---|---|
| 1849. | 28,9 le 7 | Renou | 1861 ..... | 26,2 le 12 |
| 1851. | 28,6 le 20 | — | 1888 ..... | 26,5 le 22 |
| 1855. | 28,4 le 8 | — | 1891 ..... | 27,9 le 26 |
| 1860. | 28,0 le 16 | Boutrais | 1860 ..... | 28,0 le 16 |
| 1861. | 26,2 le 12 | — | 1880 ..... | 28,3 le 21 |
| 1867. | 28,5 le 1er | Nouel | 1855 ..... | 28,4 le 8 |
| 1880. | 28,3 le 21 | — | 1867 ..... | 28,5 le 1er |
| 1882. | 28,7 le 19 | — | . . . . . . . . . . . . | |
| 1888. | 26,5 le 22 | — | | |
| 1891. | 27,9 le 26 | — | | |

On voit qu'il est très rare que le maximum de juillet n'atteigne pas 28°5, et 26°2 reste la limite inférieure connue à Vendôme depuis 1849. Il est à présumer que ce chiffre 26°2 de juillet 1861 est la limite possible dans notre région, car dans le tableau des maxima de juillet de l'Observatoire de Paris (Renou), 1861 occupe également le rang inférieur (du siècle) avec un maximum de 27°2. Le légendaire mois de juillet 1816 a donné à Paris un maximum de 28°0 le 20.

## Jours de chaleur en Juillet

Il résulte du tableau précédent qu'on ne connaît pas, dans notre région, de mois de juillet sans jour de chaleur (maximum plus grand que 25°).

J'ai relevé 404 jours de chaleur en juillet dans ma période de 30 ans (1865-1894) ; ce qui donne une moyenne normale de 13,5 jours par mois de juillet. Les jours de *grande chaleur* (maximum plus grand que 30°) s'élèvent à 119, ce qui donne une normale de 4 par mois.

Un mois de juillet normal doit donc présenter de 13 à 14 jours de chaleur, dont 4 de grande chaleur.

Les mois de juillet qui en ont offert le plus (1865-1897) sont :

| Juillet | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1870 | 26 | 12 |
| 1876 | 25 | 10 |
| 1868 | 23 | 11 |
| 1869 | 23 | 11 |
| 1887 | 23 | 6 |
| 1874 | 21 | 11 |
| 1881 | 20 | 11 |
| 1873 | 20 | 5 |
| 1885 | 20 | 2 |

J'ajoute à cette liste les deux mois de juillet exceptionnellement chauds de 1859 et 1852 d'après les registres de MM. Renou et Boutrais :

| Juillet | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1859 (Boutrais) | 26 | 17 |
| 1852 (Renou) | 20 | 9 |

On voit que juillet 1859 atteint 26 jours comme juillet 1870, mais avec ses 17 jours de grande chaleur il l'emporte sur juillet 1870 qui n'en peut offrir que 12. Juillet 1859 garde donc son rang du plus chaud connu et 1870 (le grand été) le suit de près.

Enfin 26 jours de chaleur en juillet paraît la limite du phénomène.

Les mois de juillet qui offrent le moins de jours de chaleur pour la période 1865-1897 sont :

| Juillet | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1888 | 2 | 0 |
| 1882 | 3 | 0 |
| 1867 | 4 | 0 |
| 1879 | 4 | 0 |
| 1883 | 6 | 0 |
| 1891 | 6 | 0 |
| 1875 | 7 | 0 |
| 1871 | 8 | 4 |

J'y ajoute 1851 et 1861 extraits des registres de MM. Renou et Boutrais :

| Juillet | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1861 .......... | 2 | 0 |
| 1851 .......... | 4 | 0 |

Les deux mois les plus froids d'après ce mode d'évaluation sont 1861 et 1888 qui n'ont offert que 2 jours de chaleur. Nous touchons à la limite du phénomène ; cependant juillet 1816, à l'Observatoire de Paris, n'a fourni qu'*un* jour de chaleur et conserve ainsi son rang du plus froid du siècle.

Les limites connues à Vendôme des nombres de jours de chaleur en juillet, depuis 1849, sont :

26 jours en 1859 et 1870
2 jours en 1861 et 1888

### Jours de Juillet à moyennes extrêmes

La moyenne d'un jour de juillet qui, normalement, oscille entre 18 et 20°, peut atteindre des limites remarquables.

Ainsi elle peut descendre au-dessous de 14° :

*Période 1865-1897*

| Juillet | Moyenne |
|---|---|
| 1888................ | 12,45 le 12 |
| 1890................ | 13,05 le 7 |
| 1879................ | 13,10 le 22 |
| 1892................ | 13,15 le 21 |
| 1878................ | 13,20 le 3 |
| 1877................ | 13,40 le 8 |
| 1883................ | 13,45 le 16 |
| 1871................ | 13,55 le 11 |

On doit y ajouter le 8 juillet 1858, dont la moyenne est de 13°15 d'après Boutrais.

Par contre, nous avons des jours de juillet dont la moyenne surpasse 26° :

*Période 1865-1897*

| Juillet | Moyenne |
|---|---|
| 1881................ | 28,60 le 19 |
| 1870................ | 28,40 le 24 |
| 1871................ | 27,00 le 18 |
| 1874................ | 27,00 le 9 |
| 1893................ | 26,55 le 4 |
| 1873................ | 26,40 le 22 |
| 1872................ | 26,05 le 22 |

Il faut ajouter à cette liste le 13 juillet 1859 dont la moyenne à l'Observatoire Boutrais a atteint 27°70 et qui occuperait le n° 3 dans la liste générale. Il n'est pas supposable que la limite 28°60 ait jamais été dépassée dans notre région.

Les moyennes extrêmes d'un jour de juillet à Vendôme, depuis 1857, sont :

| | |
|---|---|
| Le 19 juillet 1881, moyenne....... | 28,60 |
| Le 12 juillet 1888, — ....... | 12,45 |
| Ecart.............. | 16,15 |

## AOUT

*Résumé de la température d'août, à Vendôme de 1848 à 1897 (50 ans)*

### Mois normal

Le mois d'août normal à Vendôme, d'après mes observations de 30 ans (1865-1894), se chiffre ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Moyenne | des minima............ | 13,02 |
| | des maxima............ | 24,09 |
| | du mois .............. | 18,55 |

## Mois d'Août froids

*Moyenne inférieure à 17°5*

| Août | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1854 .... | 17,47 | Renou | 1860 ........ | 15,84 |
| 1860 .... | 15,84 | Boutrais | 1891 ........ | 16,70 |
| 1862 .... | 16,92 | — | 1862 ........ | 16,92 |
| 1864 .... | 17,40 | — | 1896 ........ | 17,05 |
| 1866 .... | 17,13 | Nouel | 1866 ........ | 17,13 |
| 1885 .... | 17,28 | — | 1888 ........ | 17,16 |
| 1888 .... | 17,16 | — | .............. | |
| 1889 .... | 17,36 | — | | |
| 1891 .... | 16,70 | — | | |
| 1894 .... | 17,33 | — | | |
| 1896 .... | 17,05 | — | | |

Une moyenne d'août inférieure à 17° est excessivement rare puisque nous n'en rencontrons que 3 cas en 50 ans. Le mois d'août 1860 est tout à fait exceptionnel avec sa moyenne de 15°84. Peut-on trouver plus froid? Le célèbre été de 1816 a fourni à l'Observatoire de Paris une moyenne d'août de 15°5 qui reste la plus froide du siècle. On trouve encore pour Paris août 1844, dont la moyenne est de 15,6 seulement.

Les mois d'août les plus froids connus pour notre région, dans le siècle actuel, sont donc :

Août 1816 | Août 1844 | Août 1860

## Mois d'Août chauds

*Moyenne supérieure à 20°*

| Août | Moyenne | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1856 .... | 20,60 | Renou | 1884 ........ | 20,72 |
| 1857 .... | 20,45 | Boutrais | 1893 ........ | 20,65 |
| 1859 .... | 20,53 | — | 1856 ........ | 20,60 |
| 1871 .... | 20,58 | Nouel | 1871 ........ | 20,58 |
| 1876 .... | 20,48 | — | 1859 ........ | 20,53 |
| 1884 .... | 20,72 | — | .............. | |
| 1893 .... | 20,65 | — | | |

On voit qu'il est rare que la moyenne d'août dépasse, à Vendôme, 20°50 et le maximum des 50 dernières années reste 20°72 pour août 1884.

Avons-nous atteint la limite du phénomène? Certainement non, car dans le tableau des observations de Paris, depuis 1800, je relève les mois d'août suivants dont la moyenne dépasse 20°7 :

| Août | Moyenne à Paris |
|---|---|
| 1842 | 22°45 |
| 1803 | 21,90 |
| 1807 | 21,40 |
| 1826 | 21,20 |
| 1832 | 20,80 |

A Vendôme on eut observé certainement des chiffres égaux ou même un peu supérieurs; on voit donc que dans la période 1848-1897 il n'y a pas eu de mois d'août très marquants et qu'il y a lieu de s'attendre à revoir des mois d'août plus chauds que ceux que nous avons éprouvés depuis 50 ans.

Enfin il reste acquis que le mois d'août le plus chaud connu est août 1842 qui nous offre certainement la limite du phénomène.

Les moyennes extrêmes observées en août à Vendôme, depuis 1848, sont :

| | |
|---|---|
| Août 1884, moyenne | 20,72 |
| — 1860, — | 15,84 |
| Ecart | 4,88 |

Les mois d'août extrêmes de ce siècle sont :

| | |
|---|---|
| Août 1842, moyenne à Paris | 22,5 |
| — 1816, — — | 15,5 |
| Ecart | 7,0 |

## Températures extrêmes observées en Août

*I. — Températures les plus basses depuis 1848*
*(Minima égaux ou inférieurs à 7°0)*

| Août | Minima | | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1848.. | 6,6 le 25 | Renou | 1870...... | 6,0 le 30 |
| 1864.. | 7,0 le 25 | Boutrais | 1887...... | 6,5 le 22 |
| 1869.. | 7,0 le 13 | Nouel | 1888...... | 6,5 le 31 |
| 1870.. | 6,0 le 30 | — | 1848...... | 6,6 le 25. |
| 1872.. | 7,0 le 29 | — | 1864...... | 7,0 le 25 |
| 1874.. | 7,0 le 16 | — | 1869...... | 7,0 le 13 |
| 1887.. | 6,5 le 22 | — | 1872...... | 7,0 le 29 |
| 1888.. | 6,5 le 31 | — | 1874...... | 7,0 le 16 |
| 1890.. | 7,0 le 30 | — | 1890...... | 7,0 le 30 |

Les minima inférieurs à 7° en août sont très rares et la limite connue depuis 50 ans à Vendôme est 6°0 observée le 30 août 1870. Il n'y a pas à supposer qu'elle puisse être dépassée, le minimum d'août pour ce siècle à l'Observatoire de Paris est 6°3 en 1839. Il est vrai que M. Renou a observé 5°3 le 6 août 1885 (1) à son observatoire du Parc-de-Saint-Maur, mais cette excellente station n'est pas comparable à celle de l'Observatoire de Paris. Certainement qu' « aux Capucins » M. Renault pourra de même observer 5°, tandis qu'à ma station on aurait plus de 6°.

### Gelées blanches en Août

Si les gelées blanches sont très rares en juillet, elles me paraissent non moins rares en août. Je n'ai presque rien trouvé à citer dans ce siècle pour Vendôme et les environs.

La seule observation certaine inscrite dans mes registres est celle-ci : Le 31 août 1888, au matin, notre laitière du Bois-aux-Moines m'a affirmé avoir *vu* et *touché* de l'herbe gelée. Le minimum à ma station était 6°4 et à

(1) Le même jour j'observais 7°5 à Vendôme.

celle de M. Lemercier de 4°8 ! Le 31 août c'est bien juste ; le lendemain on était en septembre.

La température la plus basse observée en août à ma station est 6°0 le 30 août 1870 et il est bien à supposer que le matin de ce jour on a pu observer de la gelée blanche quelque part, mais

C'était bien de *gelées* qu'alors il s'agissait !

Pour retrouver une autre mention de gelée blanche en août, aux environs de Vendôme, il faut remonter jusqu'à 1816 de légendaire mémoire. Le registre météorologique du docteur Beaumier porte en effet :

Le 11 août 1816 . . . . . . . . gelée blanche
Le 19 — . . . . . . . . —

J'ai enfin rencontré plusieurs mentions de gelée blanche dans un journal météorologique de Ch. Pierre, cultivateur à Boesse, arrondissement de Pithiviers (Loiret), publié dans l'*Annuaire de la Société Météorologique de France*. Ce cultivateur, bien placé pour observer ce phénomène fugitif qui échappe aux météorologistes des villes, en a signalé aux mois d'août des années 1813, 1817, 1827, 1828, 1829, 1838 et 1839 ; mais le plus souvent il écrit : « On dit qu'il a gelé..... »

En résumé, les gelées blanches d'août n'ont jamais intéressé les vignes et les légumes.

Cependant j'ai rencontré au XVIII^e siècle deux mentions bien remarquables de gelées en août et qui peuvent prendre place ici, quoique n'ayant pas été observées à Vendôme.

**Août 1709.** — On a répété dans diverses chroniques que dans cette année célèbre par son grand hiver et si mauvaise ensuite, on vit geler tous les mois de l'année. Exemple, le *Journal de l'abbé Janvier*, de Blois, publié dans le *Loir-et-Cher historique* : « Il gela cette année

tous les mois. — (En juillet 2 fois) ; en août le 7, le 27 et le 28. »

**Août 1740.** — Cette année paraît être la plus froide connue dans notre climat. On a répété d'elle qu'il y avait gelé tous les mois de l'année.

Le *Journal de Narbonne,* commissaire à Versailles, publié par la Société Météorologique de France, porte : « Août : du 1 au 5, beau, froid. La nuit du 3 août il gela à *glace;* la glace avait 3 lignes ! »

Réaumur, qui observait dans Paris, écrit : « Le 3 août très froid. Un de mes amis m'écrit qu'à 20 lieues de Paris, du côté du Maine, il a vu ce jour-là de la gelée blanche et qu'on avait vu de la glace ». Il continue ainsi : « M. le cardinal de Polignac m'assura, le même jour, qu'on avait vu de la gelée blanche dans son potager ».

Une gelée à glace les 3 et 4 août, aux environs de Paris, est bien certainement la limite du phénomène.

*II. — Températures les plus hautes observées en Août à Vendôme depuis 1848*

Les extrêmes d'août ne le cèdent guère à ceux de juillet, comme le montre cette liste :

*Maxima dépassant 33°5*

| Août | Maxima | | |
|---|---|---|---|
| 1850. | 33,6 le 5 | Paris | |
| 1856. | 33,6 le 14 | Renou | |
| 1857. | 34,2 le 3 | Boutrais | |
| 1858. | 33,6 le 13 | — | |
| 1859. | 33,5 le 25 | — | |
| 1861. | 34,3 le 12 | — | |
| 1863. | 35,2 le 9 | — | |
| 1873. | 36,8 le 8 | Nouel | |
| 1875. | 35,6 le 17 | — | |
| 1876. | 36,3 le 17 | — | |
| 1892. | 36,7 le 16 | Nouel | |
| 1893. | 35,6 le 18 | — | |

LISTE CLASSÉE

| | |
|---|---|
| 1873 . . . . . | 36,8 le 8 |
| 1892 . . . . . | 36,7 le 16 |
| 1876 . . . . . | 36,3 le 17 |
| 1875 . . . . . | 35,6 le 17 |
| 1893 . . . . . | 35,6 le 18 (1) |
| 1863 . . . . . | 35,2 le 9 |
| . . . . . . . . . . . . | |

(1) A noter la période du 16 au 18 août, comme époque de chaleurs excessives.

Nous trouvons 6 années, en 50 ans, où le maximum d'août a dépassé 35°. La limite connue reste 36°8 le 8 août 1873.

On voit que 37° n'a pas été atteint, tandis que ce chiffre a été dépassé en juillet qui garde ainsi son caractère de mois le plus chaud de l'année.

Dans le tableau des observations de Paris, dressé par M. Renou, le maximum le plus élevé en août est 37°2 atteint à l'Observatoire en 1842. On voit donc qu'on peut fixer à 37° la limite du possible en août pour notre région.

Les températures extrêmes observées à Vendôme en août depuis 1848 sont :

| | |
|---|---|
| | 36,8 le 8 août 1873 |
| | 6,0 le 30 août 1870 |
| Ecart.... | 30,8 |

S'il est rare que le thermomètre atteigne 35° en août, il est assez rare qu'il n'atteigne pas 30° et rare qu'il n'atteigne pas 28°.

*Liste des maxima d'Août inférieurs à 28°*

| Août | Maxima | | Liste classée | |
|---|---|---|---|---|
| 1849. | 27,7 le 11 | Renou | 1860..... | 24,0 le 30 |
| 1852. | 28,0 le 17 | — | 1896..... | 27,1 le 18 |
| 1853. | 27,7 le 4 | — | 1866..... | 27,6 le 26 |
| 1860. | 24,0 le 30 | Boutrais | 1880..... | 27,6 le 19 |
| 1866. | 27,6 le 26 | Nouel | 1849..... | 27,7 le 11 |
| 1880. | 27,6 le 19 | — | 1853..... | 27,7 le 4 |
| 1896. | 27,1 le 18 | — | ........ | ...... |

Il résulte de ce tableau que 27° est très rare comme limite inférieure et que le mois d'août 1860 se classe tout à fait hors rang avec son maximum de 24°0 seulement. Dans le siècle actuel on ne peut citer que le mois d'août 1844 offrant un maximum aussi bas que celui

de 1860. Les deux chiffres les plus bas connus à l'Observatoire de Paris sont en effet :

23,8 le 5 août 1844
23,8 le 30 août 1860

On voit qu'il faut regarder 24° comme la limite inférieure pour un maximum d'août dans notre région.

### Jours de chaleur en Août

Dans ma période de 30 ans (1865-1894), qui m'a servi à fixer les normales du climat de Vendôme, je relève 354 jours de chaleur en août, dont 77 de grande chaleur ; ce qui donne une moyenne de 12 par année normale, dont 2 1/2 de grande.

Les mois d'août qui en ont offert le plus depuis 1848 sont :

| Août | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1871 | 24 | 6 |
| 1875 | 21 | 7 |
| 1884 | 21 | 9 |
| 1859 | 20 | 3 |
| 1893 | 20 | 9 |
| 1876 | 19 | 9 |
| 1857 | 18 | 7 |
| 1863 | 17 | 5 |
| 1873 | 17 | 5 |

20 jours de chaleur dans un mois d'août caractérise donc un mois exceptionnellement chaud. Le plus grand chiffre est 24 jours en 1871 ; mais, comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons pas vu depuis 50 ans de mois d'août extraordinaire ; ainsi, août 1842, qui est le plus chaud du siècle, a offert, à Paris, 28 jours de chaleur dont 9 de grande chaleur. Nous touchons évidemment à la limite du possible et nous dépassons même tous les mois de juillet dont aucun, dans ce siècle, n'a fourni plus de 26 jours de chaleur.

Les mois d'août qui offrent le moins de jours de chaleur depuis 1848 sont :

| Août | Jours de chaleur | dont de grande chaleur |
|---|---|---|
| 1860 | 0 | 0 |
| 1878 | 3 | 0 |
| 1849 | 4 | 0 |
| 1862 | 4 | 0 |
| 1866 | 4 | 0 |
| 1891 | 4 | 0 |
| 1854 | 5 | 0 |
| 1896 | 5 | 0 |
| 1882 | 6 | 1 |

Le mois d'août 1860 se classe immédiatement hors de pair avec *l'absence* de jour de chaleur, le maximum du mois n'ayant été que de 24°0.

Dans tout le siècle je ne rencontre, dans le tableau des observations de Paris, que le mois d'août 1844 qui puisse lui être comparé ; le maximum n'a été que de 23°8, comme en 1860 au même lieu.

A citer comme mois d'août à très petit nombre de jours de chaleur pour Paris :

| Août | Jours de chaleur | Maximum |
|---|---|---|
| 1844 | 0 | 23,8 le 5 |
| 1860 | 0 | 23,8 le 30 |
| 1828 | 1 | 27,5 le 2 |
| 1833 | 1 | 25,9 le 13 |
| 1845 | 1 | 26,6 le 19 |
| 1816 | 3 | 27,9 le 14 |

Les nombres extrêmes de jours de chaleur en août pour Vendôme depuis 50 ans sont :

| | |
|---|---|
| 1871 | 24 jours |
| 1860 | 0 |

Pour Paris depuis 1800 :

| | |
|---|---|
| 1842 | 28 jours |
| 1844 | 0 |
| 1860 | 0 |

Les chiffres eux-mêmes démontrent que ces limites ne sauraient être dépassées.

### Jours d'Août à moyennes extrêmes

Les moyennes normales des jours d'août oscillent entre 17 et 19° ; mais on peut citer des extrêmes remarquables.

*Jours à moyennes moindres que 13°5 depuis 1857*

| Août | Moyenne |
|---|---|
| 1890 | 11,95 le 31 |
| 1858 | 12,15 le 22 |
| 1864 | 12,40 le 25 |
| 1876 | 12,70 le 26 |
| 1894 | 13,05 le 21 |
| 1862 | 13,10 le 29 |
| 1888 | 13,10 le 31 |
| 1896 | 13,30 les 26-27 |
| 1885 | 13,35 le 29 |

La limite inférieure serait 12°, comme on voit, mais toujours à la fin du mois.

Par contre, nous avons des jours d'août dont la moyenne dépasse 25°7.

*Liste depuis 1857*

| Août | Moyenne |
|---|---|
| 1873 | 27,90 le 8 |
| 1876 | 27,60 le 17 |
| 1892 | 27,10 le 18 |
| 1868 | 26,80 le 10 |
| 1893 | 26,80 le 18 |
| 1857 | 26,00 le 4 |
| 1875 | 25,75 le 17 |

La limite connue approche de 28° et n'a pas dû être dépassée.

Les moyennes extrêmes d'un jour d'août à Vendôme, depuis 1857, sont :

| | |
|---|---|
| Le 8 août 1873, moyenne ..... | 27,90 |
| Le 31 août 1890, — ..... | 11,95 |
| Écart .............. | 15,95 |

## ÉTÉ

Les moyennes d'un été normal à Vendôme, établies sur ma période de 30 ans (1865-1894), se chiffrent ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Normale | des minima........... | 12,87 |
| | des maxima........... | 23,82 |
| | des moyennes......... | 18,34 |
| Nombre de jours de chaleur ...... | | 34, 4 |
| Dont de grande chaleur .......... | | 8 |

### Étés froids depuis 1849

*(Moyennes inférieures à 17°5)*

| Étés | Moyennes | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1853 ....... | 17,09 | 1860 ....... | 16,35 |
| 1854 ....... | 16,68 | 1854 ....... | 16,68 |
| 1860 ....... | 16,35 | 1888 ....... | 16,84 |
| 1862 ....... | 17,10 | 1882 ....... | 16,86 |
| 1879 ....... | 17,00 | 1879 ....... | 17,00 |
| 1882 ....... | 16,86 | 1853 ....... | 17,09 |
| 1888 ....... | 16,84 | 1862 ....... | 17,10 |
| 1890 ....... | 17,14 | .............. | |
| 1891 ....... | 17,40 | | |
| 1894 ....... | 17,49 | | |

Un été d'une moyenne inférieure à 17° devient très rare ; nous n'en comptons que 4 en 49 ans. L'été de 1860 reste le plus froid de cette série ; aussi a-t-il une réputation légendaire.

Mais on peut citer plus froid dans ce siècle dans notre région. Je fais la liste suivante d'après les observations de Paris de 1801 à 1860 :

*Liste classée. — Moyennes de l'été*

| | |
|---|---|
| 1816 | 15,30 |
| 1860 | 16,27 |
| 1813 | 16,50 |
| 1841 | 16,66 |
| 1805 | 16,80 |
| 1809 | 16,87 |
| 1844 | 16,88 |

Les deux stations Paris et Vendôme ayant des moyennes très voisines, on voit que l'été de 1816 prime de beaucoup tous les mauvais étés connus et mérite sa triste réputation perpétuée jusqu'à nos jours. C'est sans doute l'été le plus froid d'une période de plusieurs siècles; puis vient l'été de 1860, notre plus froid à Vendôme depuis 50 ans.

## Étés chauds depuis 1849

*(Moyenne supérieure à 19°5)*

| Étés | Moyennes | Liste classée | |
|---|---|---|---|
| 1857 | 19,71 | 1859 | 20,62 |
| 1859 | 20,62 | 1870 | 20,03 |
| 1868 | 19,83 | 1868 | 19,83 |
| 1870 | 20,03 | 1876 | 19,76 |
| 1876 | 19,76 | 1857 | 19,71 |
| 1893 | 19,55 | 1893 | 19,55 |

Un été dont la moyenne atteint 20° est très rare; nous n'en pouvons citer que 2 en 50 ans : 1859 et 1870 qui ont en effet laissé trace dans la mémoire des hommes.

Peut-on citer plus chaud? Je relève les moyennes suivantes aux observations de Paris depuis 1800.

| Étés | Moyennes | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|
| 1807 ........ | 19,93 | 1842 ........ | 20,73 |
| 1822 ........ | 19,66 | 1846 ........ | 20,63 |
| 1826 ........ | 20,23 | 1859 ........ | 20,40 |
| 1834 ........ | 19,53 | 1826 ........ | 20,23 |
| 1842 ........ | 20,73 | ............. | |
| 1846 ........ | 20,63 | | |
| 1859 ........ | 20,40 | | |

Total : 4 étés à moyenne supérieure à 20° en 80 ans. Si on admet le même classement d'étés à Vendôme et à Paris, on voit que 1859, le plus chaud de notre période de 1849 à 1897 n'arrive que troisième dans ce siècle et a été un peu surpassé par les étés de 1842 et 1846. Enfin 21°, qui n'a pas encore été observé, peut être regardé comme la limite du possible pour une moyenne d'été dans notre climat.

Les extrêmes connus à Vendôme sont donc :

| | |
|---|---|
| Eté 1859, moyenne......... | 20,62 |
| — 1860, — ......... | 16,35 |

Il est vrai de dire ici que les extrêmes se touchent.

## Jours de chaleur en Été

A Vendôme un été moyen doit présenter 34 à 35 jours de chaleur, dont 8 de grande chaleur. Voyons les années à chiffres extrêmes :

*Étés présentant moins de 24 jours de chaleur depuis 1849*

| Étés | J. de chal. | dont de gr. chal. | LISTE CLASSÉE | |
|---|---|---|---|---|
| 1853.. | 19 | .... 2 | 1882.......... | 11 |
| 1854.. | 16 | .... 3 | 1860.......... | 13 |
| 1855.. | 23 | .... 2 | 1854.......... | 16 |
| 1860.. | 13 | .... 0 | 1862.......... | 16 |
| 1862.. | 16 | .... 4 | 1879.......... | 16 |
| 1878.. | 21 | .... 3 | 1888.......... | 18 |
| 1879.. | 16 | .... 3 | 1891.......... | 18 |
| 1882.. | 11 | .... 1 | 1853.......... | 19 |
| 1888.. | 18 | .... 1 | ............. | |
| 1890.. | 23 | .... 2 | | |
| 1891.. | 18 | .... 1 | | |

Un été présentant moins de 20 jours de chaleur devient rare puisque je n'en trouve que 8 en 49 ans ; 16 et au-dessous caractérise les étés vraiment froids ; enfin 11 jours seulement (en 1882) reste la limite inférieure actuellement connue à Vendôme.

Cette limite a été dépassée en 1816 qui n'a offert, à Paris, que 6 jours de chaleur pour les trois mois d'été.

On remarquera que le classement des étés froids, d'après le nombre de jours de chaleur, ne coïncide pas exactement avec celui obtenu par les moyennes et qui est le véritable. C'est ainsi que l'été de 1860, le plus froid de notre période, est le deuxième sur la liste précédente, etc...

### Étés sans grande chaleur

Il est extrêmement rare qu'il n'y ait aucun jour d'un été atteignant 30°. Dans toute la période 1849-1897, à Vendôme, je ne relève que 3 étés dans ce cas :

| | | |
|---|---|---|
| Été 1860, | maximum........ | 28,0 le 16 juillet |
| — 1880, | — ........ | 28,3 le 21 juillet |
| — 1889, | — ........ | 29,5 le 31 juillet |

L'année 1880 est anormale ; après le grand hiver, on a eu un mois de mars excessivement chaud et de grandes chaleurs en mai, où le thermomètre a atteint 31°6 le 26 ; ce chiffre reste le maximum de l'année ; l'été avec une moyenne de 18°0 et 30 jours de chaleur est presque ordinaire. Le mois d'août a été chaud.

Quant à l'été de 1889, il a eu une moyenne de 18,11 presque ordinaire. Il ne lui manque que des grandes chaleurs. C'est donc l'été de 1860 qui reste unique avec son maximum de 28°0 pour l'année. Il faut y ajouter, pour le présent siècle, l'année 1816 dont le maximum n'a été que de 28,0 le 20 juillet.

*Étés présentant au moins 45 jours de chaleur, depuis 1849*

| Étés | J. de chal. | dont de gr. chal. |
|---|---|---|
| 1857.. | 50 | 18 |
| 1858.. | 52 | 16 |
| 1859.. | 55 | 22 |
| 1863.. | 47 | 7 |
| 1858.. | 50 | 19 |
| 1870.. | 57 | 21 |
| 1873.. | 45 | 11 |
| 1874.. | 46 | 12 |
| 1876.. | 53 | 21 |
| 1887.. | 48 | 10 |
| 1893.. | 47 | 18 |

LISTE CLASSÉE

| | | |
|---|---|---|
| 1870.. | 57 | 21 |
| 1859.. | 55 | 22 |
| 1876.. | 53 | 21 |
| 1858.. | 52 | 16 |
| 1857.. | 50 | 18 |
| 1868.. | 50 | 19 |
| . . . . | . . . . | . . . . |

La liste classée diffère peu de celle des étés chauds d'après les moyennes. On peut dire qu'un été très chaud est caractérisé par un nombre de jours de chaleur égal à 50 au moins, dont 20 de grande chaleur.

Les étés 1870 et 1859 se disputent le premier rang dans cette période de 50 ans.

Dans les observations de Paris, j'ai relevé l'été de 1842 (déjà classé comme le plus chaud du siècle) qui a offert 59 jours de chaleur dont 19 de grande chaleur. On peut donc fixer à 60 la limite possible du nombre de jours de chaleur pour un été dans notre climat.

Les chiffres extrêmes pour Vendôme sont donc :

| | |
|---|---|
| Été 1870 ........... | 57 jours de chaleur |
| — 1882 ........... | 11 — |

Et pour Paris, dans ce siècle :

| | |
|---|---|
| Été 1842 ........... | 59 jours de chaleur |
| — 1816 ........... | 6 — |

## Grands Étés

Les deux saisons de l'hiver et de l'été, la première la plus froide, la deuxième la plus chaude de l'année, peuvent, lorsqu'elles atteignent leurs limites extrêmes de froid ou de chaleur, mériter l'épithète de *Grand*. On dit le *grand*

*hiver* de 1709, de 1789, de 1830, de 1880. On dit de même le *grand été* de 1822, de 1846, de 1870, de 1893. On veut par ce mot solennel caractériser soit un hiver, soit un été hors de toute proportion avec les saisons normales. Ce qualificatif de *grand* ne rappelle pas d'ailleurs un bienfaisant souvenir, mais bien plutôt une période plus ou moins désastreuse et pénible à supporter. Il en est de même pour les grands conquérants.

Disons quelques mots des grands étés du XIXe siècle. Dans nos pays où la vigne mûrit difficilement et donne, lorsqu'elle réussit, les produits les plus appréciés de la culture, les grands étés sont restés dans la mémoire du peuple sous la forme d'une année *de bon vin.*

On cite encore les années 1811, 1822, 1834, 1846, 1870 et enfin 1893 où la vigne, accablée de tous les maux et presque mourante, s'est ranimée pour jeter un dernier éclat.

On peut même remarquer une certaine périodicité dans les années de bon vin qui se reproduisent tous les 11 ou 12 ans. Il manque un terme entre 1846 et 1870, mais les années 1858 et 1859 peuvent en donner la monnaie ; tandis qu'entre 1870 et 1893 il a régné véritablement une période de mauvais étés, cause principale des maladies de la vigne.

Je remets ici la liste des étés les plus chauds d'après Paris et Vendôme :

| Paris | | Vendôme | |
|---|---|---|---|
| Été de ....... | 1807 | Été de ....... | 1857 |
| ....... | 1822 | — ....... | 1859 |
| — ....... | 1826 | — ....... | 1868 |
| — ....... | 1834 | — ....... | 1870 |
| ....... | 1842 | — ....... | 1876 |
| — ....... | 1846 | — ....... | 1893 |

Sauf 1811, on y retrouve bien toutes les grandes années de vin, mais quelques termes s'y ajoutent qui ne corres-

pondent pas à une récolte de vin de qualité exceptionnelle. Ainsi le vin de 1842, l'été le plus chaud du siècle, ne figure pas au catalogue des gourmets comme le vin de 1834 et de 1846, par exemple.

La vigne ne peut donc pas remplacer nos observations et nos moyennes pour le classement des grands étés. Cela tient à ce que ce fruit, pour mûrir complètement, exige plus qu'un été chaud, il lui faut de la chaleur à partir d'avril jusqu'en octobre ; cette période, qui dépasse de beaucoup l'été de trois mois, peut s'appeler la *saison chaude*, et la vigne, par ses produits, donne véritablement une mesure de la somme de chaleur de la saison chaude. Ainsi, en 1870, la chaleur et la sécheresse ont commencé en avril pour se prolonger jusqu'en septembre ; de même pour 1893.

E. N.

# TABLE DES PARAGRAPHES

## Chapitre VI, tome XXXVI (1897)

# LES DU BELLAY
## A GLATIGNY

Par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (1)

### VII

### LES DERNIERS DU BELLAY

*Bello et pace clarissimi.*
En paix, en guerre, toujours célèbres.

Martin du Bellay, seigneur de Langey et de Glatigny, n'avait laissé que trois filles, Marie, Catherine et Jeanne. Jeanne devait mourir sans alliance.

Catherine épousa, comme nous l'avons déjà dit, Charles de Beaumanoir, chevalier huguenot, seigneur du Vieux-Lavardin, canton de Conlie, près du Mans. Ce fief était entré dans la maison de Beaumanoir en 1425, par le mariage de Marie Riboule, fille de Foulques, seigneur d'Assé le Riboule, de Tucé et de Lavardin, avec Jean de Beaumanoir. Guy, leur fils, obtint en 1471, la permission de remettre en défense la forteresse démantelée de Lavardin. Ce nouveau château, très fort et très important est aujourd'hui presque ruiné.

Charles de Beaumanoir était le petit-fils de Guy par

(1) Voir le *Bulletin* de 1897, p. 187, pour la sixième partie.

son père François. Il fut victime de la St-Barthélemy. Son fils Jean, maréchal de France, fut créé marquis de Lavardin en 1601.

En 1589, Henri IV, après la prise du Mans, coucha au château de Lavardin. Philippe-Auguste, allant de Ballon à Laval, s'était arrêté devant le vieux château pour l'assiéger.

Elisabeth, dame de Langey, fille de Charles de Beaumanoir-Lavardin, épousa, en 1597, Louis de Cordouan, seigneur de Maimbray, d'où René de Cordouan, dit *le marquis de Langey*.

## MARIE ET RENÉ DU BELLAY

Marie, princesse d'Yvetot, épousa, en 1558, son cousin René du Bellay, baron de la Lande, fils et principal héritier de haut et puissant seigneur messire Jacques, seigneur du Bellay.

Jacques du Bellay, chevalier de l'ordre du Collier, se trouva aux batailles de St-Laurent, Dreux, Jarnac, St-Denis, Moncontour et Loudun. Nommé gouverneur de l'Anjou, en 1575, il occupa ce poste avec honneur.

Il laissa peu de biens à son fils, mais son frère aîné, Eustache du Bellay, évêque de Paris, étant devenu chef de la famille, lui céda tous les titres et toutes les seigneuries de la maison du Bellay (1).

René, après avoir fait ses humanités, s'était livré à l'étude des lettres grecques et latines. On lui doit l'im-

(1) Eustache du Bellay, créé chanoine du Mans et de Paris en 1539, devint évêque de cette ville en 1551, par la démission de Jean du Bellay en sa faveur. Il résigna cet évêché en 1563 et mourut en Anjou en 1565.

pression des *Mémoires de Martin du Bellay,* son beau-père. Il paya comme ses devanciers, à sa patrie, la dette de tout gentilhomme de bonne maison, et ce fut à la bataille de Saint-Laurent, près de son père, qu'il gagna ses éperons.

Nous empruntons au manuscrit des archives de Glatigny, déjà cité, le pompeux éloge de la réunion des deux branches de la maison du Bellay : « René du Bellay a rendu sa maison grande en honneur, grande en pouvoir, grande en richesse et grande en touttes sortes de prospéritez et a réuny la maison de Langey à la maison du Bellay espousant... Marye du Bellay, princesse d'Yvetot, sa cousine, principale héritière non seulement des biens, mais aussy des vertus héroicques de ceux de la maison de Langey ; de laquelle je ne puis parler sans admirer ses actions vertueuses qui ont ravy tout le monde en admiration et qui ont rendu sa *vye admirable,* suivant l'anagramme de son nom et qui luy ont acquis au ciel une gloire éternelle » (1).

Si nous en jugeons par les testaments de Guillaume et de Jean du Bellay, cette union des branches de la famille était préparée de longue main.

Guillaume n'avait légué la plus grande partie de ses biens à son frère Martin qu'à la condition de les conserver « sans division... et après son trépas », de les remettre « à son fils esné et conséquemment d'esné en esné ». A défaut de fils, la succession devait être dévolue à la « fille ayant épousé un gentilhomme portant le nom et les armes de la famille ».

De même le 15 mai 1555, le Cardinal fait, par testament, donation de ses biens à sa nièce Marie du Bellay, fille aînée de Martin. Cependant, le 16 février 1560, sur les

(1) Panégyrique manuscrit, p. 21 et 22.

instances, semble-t-il, de sa belle-sœur Isabeau Chenu, il institue ses trois nièces légataires universelles.

Cette succession souleva des discussions et des procès qui durèrent près de vingt ans, tant à Rome qu'à Rouen, et se terminèrent par une transaction, passée à Paris, par les notaires Franquetot et Croiset le 17 décembre 1577 (1).

Un arrêt de Parlement de Rouen du 23 juin 1574 énumère les immeubles légués par Jean du Bellay.

Ce sont : la terre et seigneurie de Langey, le moulin de Cloyes ; les fiefs et seigneuries de Marigny, au Plessis-Dorin ; de la Feuillée, en Oigny ; une maison à Vendôme appelée de Langey ; les métairies de la Bergerie, de la Violerie, de la Bretonnière (aujourd'hui le Pavillon), la Herbaudière et le moulin de Nouvet, en Souday ; la terre et seigneurie de Boisvinet, en St-Avy ; les terres de Mainneuf, en Melleray, et de la Chopinière, au Plessis-Dorin.

De plus, la terre de Glatigny, la Rivière, le Poirier, la Foucaudière, la Haudonnière... la Borde, le Tertre et le moulin de Glatigny,

En outre, il possédait à Rome un palais qu'il avait bâti sur les ruines des Thermes de Dioclétien et, près d'Ostie, un parc merveilleux où se trouvaient des arbres rares et des animaux de toutes espèces.

Le 7 septembre 1560, les deux filles de Martin du Bellay, héritières de leur oncle le cardinal, et représentées par procureur, louent la vigne des Thermes de

(1) Archives de Goué. — Jacques, seigneur de Goué et Fougerolles au Bas-Maine, avait épousé Gabrielle d'Aunay, nièce des grands du Bellay. Elle était fille de Louise du Bellay, femme de Charles d'Aunay, seigneur de Villeneuve-la-Guyard.

C'est ainsi qu'une partie des papiers concernant la succession de Jean du Bellay, se trouve au château de Goué. M. l'abbé Pointeau, curé d'Astillé (Mayenne), en publia un résumé en 1880.

Dioclétien, autrement dite *Horti Bellaiani*, avec les édifices y attenant, au cardinal Charles Borromée, moyennant cent cinquante écus, à charge par lui d'y entretenir statues et antiquités de toutes sortes qui exigeaient des frais de garde considérable et qui, faute de soin, se détérioraient de jour en jour.

Il fallut liquider des intérêts énormes, disperser la maison qui se composait de 103 personnes et éloigner les poètes, les écrivains, les savants, groupés autour de Jean du Bellay (1).

Isabeau Chenu, retirée à Glatigny, en resta usufruitière, mais se déchargea de la tutelle de ses filles sur Jacques du Bellay, père de son gendre. Bienheuré Hameau, vicaire de Souday, nous apprend que le 20 février 1589 elle alla « de mort à trépas ».

*
* *

Dès 1559, Marie du Bellay prête foi et hommage au comté de Dunois pour la seigneurie de Romainville, paroisse de Saint-Lubin-de-Cloyes (2).

Les revenus des terres et chastel de Montigny, dont les du Bellay tenaient la moitié en dépit de contestations d'Anne de Renty, épouse de René de Fromentières, étaient envoyés régulièrement à Eustache du Bellay, évêque de Paris. Glatigny possède six lettres de ce personnage à Gabriel Pinson, receveur de Langey et de Montigny. En cédant ses domaines à René du Bellay, il en avait conservé l'usufruit.

En 1562, René lui-même va à Rome pour la succession du cardinal. Eustache, son oncle, était alors au Concile

(1) *Rabelais, ses voyages en Italie*, par Arthur Heulard, p. 284... et passim.

(2) L. Merlet — Minutes des Notaires du comté de Dunois.

de Trente. M. de Bréda, chargé de lui envoyer trois cents écus d'or, recommande au receveur de Montigny de lui composer cette somme en écus d'or sol et de poids avec un peu plus pour le change en rappelant « qu'il aura affaire à Italiens » (1).

Parmi les reçus de Jacques du Bellay, il en est un du 28 mai 1560 où deux cent trente-trois livres sont versées en vingt et une espèces de monnaies dont il donne le détail. On pouvait à cette époque, mieux encore qu'à la nôtre, dresser un tableau des monnaies ayant ou n'ayant pas cours.

Le 21 décembre 1577 « René du Bellay... estant en debvoir de vassal c'est transporté en personne au chastel de Montigny ou... en parlant à noble et puissant seigneur René de Fromentières sieur de Meslay et seigneur du dit Montigny pour moictié à cause de noble dame Anne de Renty son espouse auquel il a offert faire ses foys et hommaiges et tout serment de fidellité... pour raison de la moictié... de Montigny » (2).

Ses offres furent refusées et nous ne savons quand et comment se terminèrent ces contestations. En 1580, nous retrouvons dans les archives de Glatigny une demande de fonds concernant Montigny et en 1590 un mandat d'arrêt et de prise de corps contre le seigneur de Droué, sieur du Reynier, qui acheta, entre 1580 et 1606, la moitié de Montigny revenant aux du Bellay (3).

En 1572, les détenteurs de la grande maison de Boisvinet, dépendante du lieu de la Filandière, font aveu à noble et puissant seigneur messire René du Bellay, chevallier de l'ordre du Roy,... seigneur et baron de la Lande, mary et époux de Marye du Bellay.....

(1 et 2) Archives de Glatigny.

(3) Inventaire de Glatigny en 1606.

En 1577, Marie du Bellay écrit de Glatigny à Ambroise de Goué, sieur d'Aulnay, son cousin, au sujet de la succession de Jean du Bellay. Son sceau est mi-partie du Bellay-Langey, mi-partie Chenu d'Yvetot, tel qu'il est reproduit sur le cadran solaire conservé au Musée de Vendôme.

A une époque que nous ignorons, elle envoie la lettre suivante à Marie de la Motte, veuve de Jacques de Marescot, seigneur de Souday, et remariée à Urbain de Vonnes, seigneur du Breil.

« Ma damoiselle ma voisine, j'ay receu la lettre que vous a pleu m'envoyer par monsieur de Souday votre filz dont ne vous scaurois assez humblement mercyer et vous asseure que jay esté fort ayse d'avoir entendu de vos bonnes nouvelles, et neusse été si longuement sans en envoyer savoir, n'eust esté que je estois mal informée de landroict où est vostre maison et à ceste heure que je la scay, je ny ferai si longuement, ma damoyselle ma voisine. Jay veu par vostre lettre que me voulez faire ce bien de me venir veoir, chose que je désire grandement et vous pouvez asseurer que ne sauries aller en lieu où on vous recepvra de meilleure voulonté et en ceste espérance, Je feray fin par mes bien humbles recommandations en vos bonnes graces priant Dieu, ma damoiselle ma voysine, vous donner en santé longue et heureuse vie. De Gizeux ce IIIe febvrier.

« Votre bien humble et meilleure voisine et amye Marie du Bellay ».

*Au dos.* — A ma damoiselle la damoiselle du Breuil (1).

Marie de la Motte avait quitté Souday pour Fortaluche, près Choue.

(1) Archives de Glatigny.

A la mort de René du Bellay un inventaire fut dressé à Glatigny. Il s'y trouvait « une chère de cuir où l'on portoit deffunct Monsieur ».

René fut député par la noblesse d'Anjou aux Etats-Généraux tenus à Blois en 1588. Il suivait la politique royale en dissidence avec son collègue Urbain de Laval du Bois-Dauphin, ardent ligueur.

Par trois fois, les 10, 13 et 18 mai 1598, René du Bellay reçut en son splendide château du Plessis-Macé, près Angers, le roi Henri IV à qui il offrit des chasses et des fêtes. En retour de son dévouement, des privilèges furent concédés à ses hommes et vassaux de la principauté d'Yvetot (1).

René du Bellay fut inhumé dans l'église de Gizeux où ses ancêtres eux-mêmes avaient été déposés. Son tombeau renferme aussi les restes de Marie du Bellay, son épouse. On les a représentés de grandeur naturelle, à genoux, les mains jointes, chacun devant un prie-Dieu, revêtu de leurs armoiries. Les statues, de marbre blanc, sont posées sur un tombeau de marbre noir de vaste dimension. René est en costume militaire, à la mode du XVIe siècle, mais il a la tête découverte. Son casque et ses gantelets sont placés près de lui. Le costume de Marie est des plus simples et elle porte pour principal ornement deux chapelets, l'un au cou, l'autre à la ceinture. Le tombeau est orné de trophées d'une grande richesse. L'épitaphe a été détruite à la Révolution, mais on a pu la reconstituer ainsi qu'il suit :

« Sous ce pieux monument gisent et reposent les
« cendres de haut et puissant seigneur messire René du
« Bellay, seigneur du Bellay, de Gizeux, baron des

(1) Arch. de la Seine-Inférieure. Reg. C., 1227. — Inv. sommaire par Ch. de Robillard de Beaurepaire, Paris, Dupont, 1864, in-4°, p. 182.

« baronnies de la Lande, Thouarcé, Commequiers, la
« Forest-sur-Sèvre, la Haie-Joulain, le Plessis-Macé,
« Avrillé ; prince souverain d'Yvetot, chevalier de l'ordre
« du roi, député aux états-généraux de 1588 ; Eustache
« du Bellay, son oncle, évèque de Paris, lui donna ses
« biens avec clause de substitution au profit de ses
« enfants màles. Il mourut en 1606.

« Et de dame Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, sa
« cousine, dame de Langey, fille aînée de Martin du
« Bellay, seigneur de Langey, et d'Isabelle Chenu, prin-
« cesse d'Yvetot, desquels la vie sage et vertueuse,
« continuée pendant plusieurs années dans les liens sacrés
« du mariage, dans une union parfaite d'esprit et de
« sentiments, donne à espérer que leurs àmes jouissent
« au ciel d'un bonheur éternel.

« Leurs dépouilles mortelles ont été recueillies sous ce
« monument par les soins de Martin du Bellay, leur fils.

« Passants, priez Dieu qu'ils soient bénis, et que leur
« mémoire soit immortalisée ».

René mourut le 27 mars 1606 et sa femme Marie le 27 mai 1611.

Un dessin de ce tombeau se trouve à la Bibliothèque nationale (1).

Ils eurent sept enfants trois fils et quatre filles, alliés avec les premières et les plus illustres maisons de France.

1° Madeleine épousa Georges Babou, seigneur de la Bourdoisière.

2° « Anne espousa le seigneur de la Roche du Mayne ».

3° « Aussy nommée Anne, fut abbesse de Nyoiseau ». Elle mourut en 1607 et fut inhumée dans son abbaye sous

(1) Manuscrits, collection Clairambault, ordre du St Esprit, n° 1132, t. XXII, f° 118-119. — Et aussi : Estampes, collection Gaignières. P. e 2, f° 67.

une tombe de marbre (1), érigée par son frère Claude, abbé de Savigny. Ce tombeau, conservé jusqu'en 1810, fut alors débité dans un atelier d'Angers pour confectionner une cheminée de la sous-préfecture de Segré.

4° « Renée fut mariée au seigneur du Chastellier-Mombault ».

5° « Pierre, baron de Thouarcé, l'aisné, a espousé Magdelaine d'Angennes, fut blessé mortellement au siège de Rouen le 28 janvier 1592, aagé seulement de 27 ans ». Sa veuve se remaria à Louis de Barbançon.

6° « Claude, son frère puisné, conseiller du roy, prieur-abbé de Savigny et prieur des prieurés de Cunault et d'Allonne, qui, par la grandeur de son esprit, par son éloquence, par sa piété et par ses vertus héroïques, s'est acquis un honneur immortel et qui se fust rendu esgal en touttes choses au cardinal du Bellay, son oncle, s'il n'eust esté » enlevé par la mort, âgé seulement de 35 ans (2).

7° Martin du Bellay qui suit.

---

## MARTIN DU BELLAY

Martin du Bellay, prince souverain d'Yvetot, marquis de Thouarcé et suzerain de toutes les seigneuries de la famille, après la mort de ses frères, fut page de la chambre de Henri III, chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées de sa Majesté (1614), lieutenant du roi en Anjou (1621).

Les Archives du Maine-et-Loire conservent la lettre de Martin du Bellay annonçant sa nomination aux fonctions

(1) Eôdem — P e, i h, f° 146 et collection Clairambault, ordre du St Esprit, N° 1132, t. XXII, f° 113.

(2) Panégyrique manuscrit.

de lieutenant-général d'Anjou (1); des remontrances à lui adressées et à M. de Richelieu contre le projet de faire entrer des soldats à Angers (2) ; un récit du décès de son fils le marquis de Thouarcé (3); enfin le vote de présents de langues de bœuf et d'andouilles pour lui et le cardinal de Richelieu (4).

C'est en sa faveur que la baronnie de Thouarcé fut érigée en marquisat, par lettres royales données à Fontainebleau en juin 1608 (5). Son portrait, dessiné et gravé par Picard, est à la Bibliothèque nationale (6).

Henri IV le traitait avec une bonté familière et le nommait en riant *son sergent brûlé,* parce qu'ayant beaucoup souffert du feu de l'un des sièges où il s'était vaillamment conduit, ses sourcils étaient restés vivement endommagés (7).

« Il a servy les roys Henry IIIe, Henry le Grand, nostre roy très chrestian... employant, à l'exemple de ses prédécesseurs, ses biens, son sang et sa vye à leur service et monstrant tant d'effects de sa vertu et de son courage martial suivant l'anagrame latine de son nom et à l'imitation de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, son ayeul maternel... qu'il a mérité à bon droict d'estre honnoré de l'ordre du saint Esprit, de la charge de mareschal de camp (1615) et oultre de la charge de lieutenant pour le

(1) Archives anciennes de la mairie d'Angers, par Célestin Port, gros in-8o, 1861. B. B., 66.

(2) B. B. 35, f. 39.

(3) B. B. 70, f. 63.

(4) B. B. 71 et 72.

(5) Manuscrits coll. Clairambault, ordre du St-Esprit, No 1132, t. XXII, fol. 112. — Nous en avons la copie authentique que nous a procurée M. Dantrevaux.

(6) Archives nationales, X1a 8646, fo 329.

(7) Bibliothèque d'Angers — Manuscrit 992.

roy, en ceste province et duché d'Anjou... Il a rendu en ceste charge des services signallez à sa Maiesté, s'opposant courageusement et prudemment aux pernitieux desseings des ennemis de l'église et de l'estat et s'est employé avec... ardeur et passion au bien et soulaigement du pauvre peuple » (1).

« ... Il n'a pas seulement faict paroistre la générosité de son courage pendant le temps de la guerre mais aussy la grandeur de son esprit, sa prudence et son intégrité au temps de la paix, tellement que nous pouvons dire de luy ce que monsieur le président de Thou dit de Guillaume du Bellay, sieur de Langey, son oncle, qui s'est rendu fort recommandable en la guerre et en la paix : *Fuit bello et pace clarissimus in utroque casu.* Ce qui convia la noblesse d'Anjou à le députer seul aux états généraux tenuz à Paris... »

« Il a touiours servy le roy à ses despans à l'exemple de ses prédécesseurs ne faisant estat des richesses que comme instrument de sa libbérallitté comme il tesmoigna après la tennue des estats-généraux, remettant libérallement à la noblesse d'Anjou la taxe qui luy avoit esté faicte au conseil » (2).

*
* *

Au milieu des grandes affaires de son gouvernement, le 28 février 1632, *à la matinée,* en la cour de son chastel de Gizeux, Martin du Bellay, par ordre de Pierre de Neveu et de Julien de Phelinnes, seigneurs de la seigneurie d'Arras en la paroisse de Saint-Avit, en Perche, est sommé d'avoir à comparaître devant leurs juges et officiers pour faire foy et hommage de sa terre de Boisvinet.

(1) Panégyrique manuscrit, p. 30-31.

(2) Ibid., p. 34 à 39.

Il répond qu'il ne peut comparaître en personne, ayant reçu commandement de sa Majesté de demeurer en la province d'Anjou. Le 4 août suivant, il constitue, par acte passé au Plessis-Macé, Emery Poullard-Deshayes, son fermier général, pour le représenter, et l'affaire s'arrange en transaction par le versement de deux mille livres entre les mains des seigneurs d'Arras (1).

Nous constatons, par différents baux, qu'une partie des fermes de Glatigny, dès le commencement du dix-septième siècle, est louée à des fermiers généraux. Ce mode d'exploiter ses domaines était plus commode pour la noblesse française qui s'en allait à la Cour, mais il engendra de nombreux abus et rendit précaire la situation des cultivateurs par la création d'une classe intermédiaire tracassière et inutile.

Nous avons publié dans l'histoire de Saint-Avit un aveu au seigneur d'Arras du 15 juin 1533, dont voici quelques lignes :

« Je messire Martin du Bellay, chevallier des ordres du roy... mareschal de camp, gouverneur au pays et duché d'Anjou, prince d'Yvetot, marquis de Thouarsé, seigneur... de Glatigny et Boisvinet... advoue tenir (d'Arras) tant par moi que par mes vassaux cy après à une foy et hommage, rachapt et cheval de service, abonné à vingt-cinq livres quand il escheds et autres droits et debvoirs de fief par la coustume du pays... » (2).

Dans une pièce du 20 mai 1634, conservée à la mairie de Souday, Martin du Bellay est dit « demeurant à Giseulx, de présent en son chastel de Glatigny... » Il vient de faire abattre les arbres de la grande allée de

(1) Archives de Glatigny.

(2) Perches et Percherons, p. 464-465.

Glatigny à Boisvinet. Cette allée a été remplacée par une autre, juste en face du château, par M. le comte d'Arsigny, et plantée d'arbres de belle venue sur une longueur de deux kilomètres. Elle a été récemment cédée aux communes de Souday et du Plessis-Dorin pour y établir un chemin vicinal.

*
* *

Martin du Bellay repose dans l'église de Gizeux. Son tombeau, comme celui de ses parents, est magnifique. La sculpture de ces deux monuments avait été confiée au célèbre Guillain de Cambray. En voici l'inscription :

Cy gisent et reposent les corps de hault et puissant seigneur M[re] Martin du Bellay, capitaine de 100 hommes d'armes, mareschal des camps et armées, chevalier des deux ordres du Roy, lieutenant gnāl pour S. M. au gouvernement d'Anjou, prince d'Yvetot, marquis de Touarcé, baron des baronnies de la Haye-Joulain et du Plessis-Macé, seigneur des châtellenies de Gizeux, Benets (1), de Monts, Baton, Molé, Remeneuil, le Puy de Serre, le Chatelier-Riblière, Glatigny, Boisvinet, le Bouchet-Touteville et Valannoise qui décéda le...... jour de...... 1636. Et de dame Louise de Savonnières, fille de.............. de la Bretesche, veuve de feu M[r] de Villequier, en son vivant chevalier des deux ordres, Premier gentilhomme de la chambre du Roy, et gouverneur de Paris et Isle de France, femme en secondes nopces dud. Seigneur du Bellay, laquelle décéda le 23 de décembre 1625. Desquels la vie vertueuse et illustre continuée plusieurs années, dans les liens sacrez de mesme Religion, d'unité d'Esprit

(1) Benais, canton de Bourgueil, arr. de Chinon (Indre-et-Loire), à 41 kil. de Tours, 1230 hab., fut acheté le 26 novembre 1611 par Martin du Bellay.

et de sentiment, et d'un inviolable amour, donnent sujet d'espérer, que leurs Ames destinées au Ciel, ont laissé leurs dépouilles et leurs cendres recueillies et meslées en ce monument, dans le repos et l'attente d'une renaissance immortelle et glorieuse au jour de la Resurrection.

*Passant : Priez Dieu qu'il soit ainsy et Immortalisez leur mémoire* (1).

Martin du Bellay s'était marié deux fois. De sa première femme, Louise de la Châtre (2), il n'eut pas d'enfants. De la seconde, Louise de Savonnières, fille de Jean, sieur de la Bretèche, et de Guionne de Beauvau de Rivau, sont issus cinq enfants, dont trois morts en bas âge.

L'aîné, René du Bellay, marquis de Thouarcé, fut, à vingt-deux ans, lieutenant pour le roy en Anjou (1617) et entra en alliance en la maison de Bretagne, en épousant Anthoinette de Bretagne, fille du seigneur compte d'Avaugour (3), veufve de Pierre de Rohan, prince de Guémené. Il mourut « au siège de la Rochelle, portant les armes pour le service de Dieu et du roy, contre les ennemis de l'église et de l'estat » (1627) (4).

---

(1) Arch. nation., manuscrits, collection Clairambault, ordre du St-Esprit. N° 1132, t. XXII, f° 122-123.

(2) « Ville de deffunct Gaspard de la Chastre, aîné de la maison de la Chastre, et de dame Gabrielle de Basternay de la maison de Bouchage, allyée de la maison royalle de Bourbon et de la maison de Loraine ». Panégyrique manuscrit, p. 27.

(3) Baron d'Avaugour, comte de Vertus. — Voir le P. Anselme, t. IV, p. 62.

(4) Panégyrique manuscrit, p. 26.

## CHARLES DU BELLAY

Charles, second fils de Martin du Bellay, fut le dernier de sa famille qui posséda Glatigny. Dès avant la mort de son père, il commandait le ban et l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou. Il épousa, en 1632, pour son malheur, Hélène de Rieux, fille de Jean, marquis d'Asserac, allié aux ducs de Bretagne.

Tallemant de Réaux en fait un portrait peu flatté : « M. du Bellay, roi d'Yvetot, est un homme assez extraordinaire en toute chose; premièrement il est bossu devant et derrière, cela lui est arrivé par accident. Lui et son frére aîné, qui mourut enfant, étaient nourris à la terre de Mont, près de Loudun, le plancher de leur chambre s'enfonça; l'aîné en demeura boiteux et celui-ci bossu. Il se démit apparemment l'épine du dos et on n'y prit pas garde » (1).

Charles mena une vie fastueuse, troublée par les scandales de sa femme. « Il s'amusait à faire le roy d'Yvetot » dans son château presque royal du Plessis-Macé. « Il ne donnait la main chez lui à personne » (2).

Dès 1640, il fut réduit à vendre sa forêt aux entrepreneurs de forges, mais la ville d'Angers y mit opposition comme à la ruine du pays. Il parvint au moins à vendre ses droits seigneuriaux et honorifiques. Le 19 octobre 1649, il vendit le domaine du Plessis-Macé tout entier à l'évêque de Toulon pour y fonder une chartreuse.

Le dernier acte fait en son nom à Glatigny concerne la pêche de l'étang de Boisvinet. Nous le citons en entier comme témoin d'un usage curieux. Il énumère pompeusement les titres du chef de la famille du Bellay :

(1 et 2) Mémoires de Tallemant des Réaux, 386e historiette.

« L'an mil six cens cinquante, le dix huitiesme jour d'apvril avant et après midy Nous Julian Jaulneau greffier ordinaire et extraordinaire des seigneuries de Glatigny, Boisvinet, Marigny, la Feuillée, Mainneuf et la Choppinière, en exécuttant les ordres de Noble homme M^re^ Jacques Béliart, S^r^ de la Motte, M^tre^ d'hostel de Monseign^r^ M^re^ Charles du Bellay, chevallier, conseiller d'Estat, prince souverain d'Ivetot, marquis de Thouars, baron de la baronnie du Plessis-Macé et la Haie Jouslain, seigneur chastelain des chastelnyes de Gizeux, Mons, Benais, le Bellay, Apvrille, Parcey, le Puy de Serre, Remeneil, Riblères, et Missé, seign^r^ du Bouschet de Toutteville, des terres et seigneuries de Glatigny, Boisvinet, Marigny, la Fueillée, la Choppinière, Maineuf et autres lieux portés par la lettre missive du unziesme du courant à nous baillée par honneste personne René Varneau envoyé à cette fin par mond. seign^r^ en sad. terre de Glatigny de nous rendre sur les chaussées des estangs dud. Boisvinet et de la Choppinière pour voir à compter les grandes carpes et relais y estans appartenans à mond. seign^r^ et qui sont de toutte antiquité ez sesd. estangs, Nous Nous sommes avec led. Varneau transportez sur la chaussée dud. estang de la Choppinière ce jourd'huy ou les grandes carpes et relais qui estoient dans led. grand estang de Boisvinet ont esté faict porter pendant la pesche d'icelluy en le caresme dernier par honorable femme Louise Fillette vefve de deffunct honnorable homme Jehan Bruneau et de présent fermière tant desd. seigneuryes qu'estangs, sur laquelle chaussée estans lad. Fillette nous a et led. Verneau priés veoir à compter lesdictes grand carpes et relais à quoy obtempérant et exécuttant ledit Verneau et nous les ordres dud. S^r^ de la Motte avons avec lad. Fillette compté lesd. grandes carpes et relais lesquelz se sont trouvés monter à la quantité de

soixante et seize, qu'avons avec lad. Fillette faict porter dans le grand estang de Boisvinet dequoy led. Varneau et lad. Fillette nous ont requis acte à eux octroyé ainsy que de raison et encore à lad. Fillette de ce que en présence dudict Varneau et de nous elle a faict mectre en ledict grand estang dix carpes qu'elle nous a dict estre tenue y faire mettre à chascune pesche dudict estang pour y servir de relais à l'advenir. Faict et passé es présences de Mes Jacques Thibault Sr du Pavillon ».

Charles du Bellay mourut sans postérité, quasi subitement, après avoir vendu la plupart de ses domaines. Sa succession tomba aux mains des gens de la justice.

Le 28 septembre 1661, « à la requeste de haulte et puissante dame Claude Heleyne de Rieux, veufve de deffunct hault et puissant seigneur Mre Charles, marquis du Bellay, créancière dudit deffunct seigneur son mary, de plus de quatre-vingt mil livres pour ses conventions matrimoniales et droictz a elle adjugés par sentence arbitralle » du 18 février 1654, sont saisis « la terre et seigneurie de Glatigny et choses en dépendantes,... prix des fermes et autres choses » dues à la succession du seigneur marquis du Bellay (1).

Le 14 août 1665 messire François de Courtarvel, chevallier, seigneur de Boursay, au nom des créanciers, et messire Maximilien de Marans, aussi chevallier, demeurant au pays d'Anjou, au nom d'Hélène de Rieux, héritière testamentaire de son mari, procèdent à l'estimation des terres et seigneuries de Glatigny, Boisvinet et autres..... (2).

Le tout se termina par la vente de Glatigny qui fut acheté, en 1688, au Châtelet de Paris, par le président

(1 et 2) Archives de Glatigny.

Jean Perrault, « chevalier, conseiller du roy, président en la chambre des comptes de Paris, baron de Montmirail, Authon, la Basoche, seigneur de St-Ulphace, Souday.... »

La Cour et Glatigny se trouvaient réunis dans la même main (1).

---

## BRANCHE DE LA COURBE

Guy du Bellay, chef de la branche de la Courbe et de la Feuillée et descendant d'Eustache du Bellay et d'Antoinette de la Pallu, devint chef des armes et du nom et recueillit, dans la succession de Charles du Bellay, son cousin, toutes les terres grevées de substitution.

Dès 1650, il avait exercé le retrait lignager pour conserver dans sa maison le domaine du Plessis-Macé. Cette possession l'entraîna à d'énormes dépenses et fut une des causes de sa ruine. Son fils Antoine dût en faire abandon à ses créanciers.

François-René, fils d'Antoine, marquis du Bellay, sieur de la Courbe et de la Feuillée, laissa deux fils.

L'aîné, Guillaume du Bellay, colonel du régiment de Brie, passa en 1751 au service du roi des Deux-Siciles qui le fit maréchal de camp. Il mourut à Naples en 1752.

(1) C'est par erreur que plusieurs historiens affirment que le garde des sceaux Michel de Marillac fut arrêté dans sa terre de Glatigny, canton de Mondoubleau. Le Glatigny possédé par les Marillac est dans la banlieue de Versailles. C'est de là que Michel de Marillac fut transporté à Caen (1630), puis à Châteaudun où il mourut de chagrin en 1632.

Martin, son frère puîné, évêque de Fréjus et abbé de Sainte-Mélanie, était le dernier de sa maison. Il mourut le 19 décembre 1775 et fut inhumé dans un caveau de l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris (1 et 2).

* * *

C'est avec regret que nous avons vu disparaître cette belle et puissante famille, honneur et gloire de notre contrée. La suppression d'une force, quelle qu'elle soit, est un appauvrissement pour le pays et une tristesse pour les bons citoyens. Ce sentiment devient poignant en face de la perte d'une lignée riche d'hommes et d'œuvres pendant de longs siècles.

La Patrie est une ruche où la cire et le miel ont été recueillis par des générations de pères de famille, de travailleurs, de savants, de littérateurs, de prêtres et de

(1) *Inscriptions de la France.* Paris, St-Sulpice.

(2) Depuis plus de deux siècles, il existe en Picardie une famille du Bellay dont M. Dautrevaux nous a communiqué une généalogie :

Guillaume du Bellay, seigneur de Paret ou du Parc, mort le 4 octobre 1687.

Il eut sept enfants, dont Jean-François, né en 1659, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée de Picardie. En 1681, une bulle du pape Innocent XI l'autorise à épouser sa cousine, Marie-Françoise Lucet.

De leurs trois fils, Jacques, né à Amiens, en 1686, avocat au Parlement de Paris et au bailliage et siège présidial d'Amiens, laissa une fille Suzanne, et un fils, Marie-Jean-Baptiste-Adrien-Nicolas, seigneur de Canneville, conseiller du roi, lieutenant au siège de l'amirauté d'Abbeville, puis échevin de cette ville et lieutenant général civil et criminel : il mourut le 7 février 1793.

Son fils Antoine, seigneur de Sainte-Croix, né à Abbeville en 1756, fut créé chevalier de Malte en 1771 et ne laissa qu'une fille.

Marie-François-Nicolas, frère d'Antoine et seigneur de Canneville fut juge au tribunal civil d'Abbeville et mourut en 1819.

Il eut deux fils : Alphonse, né en 1809, et Charles en 1814.

guerriers. Les du Bellay ont excellé partout et butiné un miel utile et précieux. Ils ont créé des richesses dont nous profitons.

Puisse notre génération, à leur exemple, aimer les familles fécondes, fournir des administrateurs et des diplomates à l'Etat, des soldats à la France, des prêtres à l'Eglise !

Apprenons des du Bellay à encourager les œuvres populaires, à susciter les essais littéraires, à sacrifier à l'intérêt général nos aises, nos biens, notre vie même. Le sacrifice seul est fécond ; l'égoïsme n'est qu'un agent méprisable et stérile.

Tels sont les enseignements de cette étude sociale et historique qui nous fait connaître et aimer davantage, à la suite de nos héros, le Perche, le Vendomois, la France, dont ils ont été les fidèles et généreux serviteurs.

O. Blanchard,
curé de Souday.



# CHRONIQUE

## Congrès des Sociétés savantes en 1898

Le 36e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Paris, à la Sorbonne, le mardi 12 avril 1898, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 avril.

Le samedi 16 avril, séance générale de clôture présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Nous avons reçu du Ministère plusieurs exemplaires du programme de cette session, que nous tenons à la disposition des membres de la Société.

Les mémoires destinés à ce Congrès doivent parvenir au Ministère avec le visa du Président de la Société archéologique, avant le 30 janvier prochain.

La 22e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu aux mêmes dates que le Congrès des Sociétés savantes.

## Cartulaire de la Trinité de Vendôme

Le quatrième et dernier volume du *Cartulaire de la Trinité*, contenant les tables onomastique et géographique de l'ouvrage, vient de paraître (octobre 1897).

Ainsi se trouve terminé ce long et important travail dont la publication a été commencée en 1892.

Le prix de l'ouvrage reste porté à 8 francs le volume pour les membres de la Société qui devront adresser leurs demandes au Secrétaire de la Société archéologique.

Le Comité de rédaction du Cartulaire a fait précéder le volume des Tables de l'*Avertissement* suivant :

*Le quatrième et dernier volume du Cartulaire de la Trinité contient les Tables onomastique et géographique de l'ouvrage. Le travail considérable qu'elles ont exigé nous servira d'excuse pour le retard de leur publication.*

*Le dépouillement des chartes et la confection des fiches ont été confiés à M. Colas, bibliothécaire-archiviste de la Société, qui s'est acquitté de cette tâche avec un zèle consciencieux.*

*La disposition de la table des noms de personnes est l'œuvre de M. l'abbé Métais ; celle de la table des noms de lieux revient aux membres du Comité de rédaction. On en trouvera l'explication dans une préface en tête de cette table.*

*Pour faciliter les recherches, nous avons fait imprimer la table géographique sur papier teinté.*

Vendôme, août 1897.

LE COMITÉ.

---

*Le Gérant : F. EMPAYTAZ.*

*Vendôme. — Imp. F. EMPAYTAZ*

# TABLE

## Séance du 14 Janvier 1897



## Séance du 8 Avril 1897

## Séance du 18 Juillet 1897



## Séance du 14 Octobre 1897



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : Alphonse PICARD & FILS, Editeurs, 82, Rue Bonaparte

VENDOME : Librairie Clovis RIPÉ, 15-17, Rue Poterie

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Ouvrage terminé. — Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A Paris : PICARD, & à Vendôme : RIPÉ

**Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme**

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par Paul MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, Herluison, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Ripé

---

# Les Miracles de la Vierge

*D'après un manuscrit du XIII^e siècle de la Bibliothèque de Vendôme*

Transcrit par M. Ch. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : **4** francs

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

**DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME**

Par G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix :* **3** francs

---

Prix du Bulletin : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

*Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*





GETTY RESEARCH INSTITUTE

